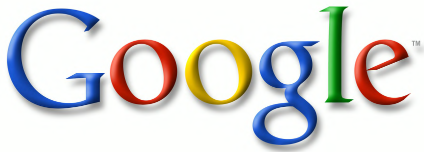



a39015 00028816 0b

L'ESPAGNE

APRÈS LA PAIX D'UTRECHT

1713-1715

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE E. PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

L'ESPAGNE

APRÈS LA PAIX D'UTRECHT

1713-1715

LA PRINCESSE DES URSINS ET LE MARQUIS DE BRANCAS
UN GRAND INQUISITEUR D'ESPAGNE A LA COUR DE FRANCE
LES DÉBUTS D'UNE NOUVELLE REINE

PAR

LE MARQUIS DE COURCY



PARIS
LIBRAIRIE PLON
E. PLON, NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
RUE GARANCIÈRE, 10

1891

Il y a eu presque toujours, dans les événements remarquables de l'Espagne, quelque chose de particulièrement imprévu et de singulièrement romanesque. C'est par là, plus encore peut-être que par leur importance, qu'ils intéressent ceux qui en étudient de près les origines et les résultats, ou qui en lisent simplement le récit. C'est par là qu'ils reflètent fidèlement les habitudes traditionnelles et le génie de la race ibérique, lequel semble, à la fois, enjoué et taciturne, fougueux et calme, léger et réfléchi, généreux et cruel. Ces étranges oppositions causent, tout d'abord, une impression vive et un légitime étonnement. Dans la rue, dans les foules, dans les demeures du peuple, on jase, on rit, on chante, on raille, on juge superficiellement sur les apparences, on s'indigne, on s'irrite pour des griefs souvent imaginaires, on se laisse entraîner par les courants de l'opinion publique sans prendre la peine de remonter à leur source, on est prompt à l'enthousiasme comme à l'indignation, au pardon comme à la vengeance. Dans les palais des rois et des grands tout semble glacial, compassé, solennel, dédaigneux sous les dehors d'une politesse banale. Là, l'expansion exubérante sans règle et sans frein; ici, la froide étiquette dans le calme, la

réserve et le silence. Mais, que la force irrésistible des passions, qui fermentent au fond du cœur de tout bon Espagnol, vienne à briser ce moule que la convention a forgé pour l'apparat et dans lequel s'enveloppent, comme dans une impénétrable armure, les personnages, en apparence impassibles, qui gouvernent l'État, alors le masque tombe brusquement, le naturel castillan se réveille soudain et s'émancipe d'un seul bond, les solutions inattendues se précipitent, les surprises éclatent, comme dans ces tragédies douloureuses que la joie couronne, ou ces joyeuses comédies qui finissent par des larmes. Les *Cosas de España* sont d'essence dramatique. C'est pourquoi elles stimulent l'imagination et piquent la curiosité.

Qui n'a lu avec un vif plaisir le livre ingénieux que M. Combes a publié, en 1858, sur Mme des Ursins? Depuis cette époque, le nom d'Anne-Marie de la Trémoille a paru, plus d'une fois, sous la plume des publicistes. Nous l'avons écrit nous-même, à diverses reprises, dans nos Études. L'indulgent accueil qu'elles ont reçu et l'intérêt qui s'attachent naturellement aux *affaires d'Espagne,* dont elles se sont tout spécialement occupées, nous encouragent à en continuer la publication.

L'ambassade du marquis de Brancas à Madrid et sa lutte impuissante contre Mme des Ursins, — la mort de la première épouse de Philippe V, Louise-Marie-Gabrielle de Savoie, qui fut aimée, admirée, pleurée de toute l'Espagne, — la curieuse mission du cardinal del Giudice qu'il envoya en France pour plaider la cause de la

camarera-mayor, pour fléchir les volontés de Louis XIV, comme aussi pour préparer mystérieusement le terrain où devait germer, quatre ans après, la conspiration de Cellamare, — la disgrâce mémorable d'Anne-Marie de la Trémoille qui, au lieu d'obtenir la souveraineté indépendante convoitée par elle avec tant d'ardeur, sollicitée par Philippe avec une insistance à la fois si courageuse et si maladroite, reçoit un ordre d'exil, — les noces magnifiques en Italie, le voyage en France, l'arrivée d'Élisabeth de Parme, qu'elle se flattait de dominer et de conduire comme elle avait conduit la Savoisienne et qui, dès sa première entrevue avec elle, lui signifie brutalement cet ordre cruel, — l'élévation au pouvoir d'Alberoni, l'ambitieux et rusé confident d'Élisabeth qui, bientôt, va gouverner le Roi par l'ascendant de la nouvelle Reine et l'Espagne par l'autorité du Roi, sont des épisodes encore peu connus qui succèdent immédiatement à la *Renonciation des Bourbons d'Espagne*[1] et qui, éclairés d'un jour nouveau par des documents authentiques, semblent dignes de l'attention du lecteur.

En supprimant les détails préliminaires qui vont suivre, nous lui eussions sans doute évité quelque fatigue; mais nous les avons crus indispensables pour l'intelligence des récits qu'ils précèdent et qu'ils préparent.

[1] Un volume, chez E. Plon, Nourrit et Cie, 1889.

PHILIPPE V

APRÈS LA PAIX D'UTRECHT

1713-1715

LIVRE PREMIER

LA PRINCESSE DES URSINS ET LE MARQUIS DE BRANCAS

CHAPITRE PREMIER

Paix d'Utrecht. — Elle est publiée à Paris. — Satisfaction donnée aux alliés de l'Autriche. — Isolement de cette puissance. — L'influence de la Prusse s'affirme et grandit. — Irritation de l'Empereur. — Sa constance. — Il proteste et fait la guerre à Louis XIV. — Villars et Eugène. — Campagne du Rhin. — Landau et Fribourg. — Négociations de Rastadt.

Le vendredi saint, 14 avril 1713, à huit heures du soir, Louis XIV, courbé sous le poids de ses pieuses fatigues, vient d'entrer dans les appartements de Mme de Maintenon pour y prendre un peu de repos, lorsqu'on lui annonce que Torcy sollicite l'honneur de l'entretenir. Le ministre des affaires étrangères est introduit. Une joie modeste, quoique bien légitime, triomphe dans le doux regard du neveu de Colbert. Il présente au Roi le chevalier de Beringhen qui arrive d'Utrecht à franc étrier. Beringhen est le messager de la paix. Le maréchal d'Huxelles[1] l'expédie au Roi pour lui faire connaître qu'elle a été signée, dans la

[1] D'Huxelles était le premier plénipotentiaire de Louis XIV au Congrès d'Utrecht; il y avait pour collègues l'abbé de Polignac et Ménager.

nuit du lundi au mardi précédent, avec l'Angleterre, la Hollande, le Portugal, la Savoie et la Prusse. Après douze années d'une guerre sans trêve et sans merci, après les revers douloureux de Turin, de Hochstædt, de Ramillies, d'Oudenarde, de Lille, de Malplaquet, après les épreuves lamentables de 1709, après les hontes diplomatiques de la Haye et de Gertruydemberg, la France, délivrée des étreintes de la coalition par la renonciation des Bourbons d'Espagne et par la victoire aussi opportune qu'inespérée de Villars à Denain, va respirer et panser ses profondes blessures. Elle en oubliera, un instant, les cuisantes douleurs pour sourire aux riantes perspectives d'un avenir réparateur. Le jour même où le grand Roi humilie, avec sincérité et repentir, son orgueil, amèrement outragé, devant le sanglant mystère de la rédemption divine, il apprend que l'habileté de sa diplomatie, heureusement servie par la vaillance de son armée, vient de sauver son royaume. Coïncidence toute fortuite sans doute, mais qui dut frapper l'esprit dévot du vieux monarque et qui ne manqua pas certainement d'inspirer quelques réflexions chrétiennes, quelques sentencieux commentaires à sa vertueuse confidente.

Aussitôt que le texte des premiers traités d'Utrecht fut parvenu au Roi, il fit connaître officiellement la grande et consolante nouvelle aux habitants de Paris. Le lundi de Pâques, Bignon, prévôt des marchands, suivi d'une magnifique escorte d'archers et de hérauts d'armes, la publia lui-même, au son des trompettes, dans les douze principaux carrefours de la capitale dont il prit soin de parcourir les rues les plus importantes. M. et Mme du Maine « qui songeaient fort dès lors, raconte Saint-Simon, à se rendre populaires, vinrent de Sceaux chez le duc de Rohan voir passer la cérémonie dans la place Royale, s'y montrer sur un balcon et jeter de l'argent au peuple ». D'Argenson,

lieutenant de police, fit aussi de belles largesses au nom de Louis XIV. Une satisfaction bruyante et vraiment populaire éclata spontanément de tous côtés. La plupart des maisons s'illuminèrent, pour ainsi dire, d'elles-mêmes et des feux de joie brillèrent toute la nuit. Les réjouissances officielles eurent lieu seulement trois jours après. Pendant que le Roi offrait à Dieu, dans la petite église de Marly, après l'office des vêpres, l'hommage public de sa reconnaissance, un *Te Deum* solennel était chanté à Notre-Dame. On tirait ensuite, sur la place de Grève, devant une foule immense, l'un des plus beaux feux d'artifice que les habitants de Paris eussent jamais admirés. Puis le duc de Tresmes, gouverneur de Paris, donna à ses dépens, dans les salons de l'Hôtel de Ville, un souper magnifique. « Nous étions plus de cinquante à deux tables », écrit, dans ses Mémoires, le marquis de Dangeau : « L'ambassadeur et l'ambassadrice d'Angleterre y étaient. Il y avait douze dames, beaucoup d'étrangers; nous y étions allés de Marly, les maréchaux de Berwick et de Tallard, le duc d'Antin, M. de Torcy, Livry et moi. Durant le souper, les vingt-quatre violons jouèrent..... M. le Nonce, qui était convié aussi, vit le feu avec nous, mais il ne demeura pas au souper. »

Il convenait au représentant de Clément XI de ne point prendre, en apparence au moins, une part trop directe à ces manifestations publiques. Si le Pape, dans les circonstances, devait observer, envers Louis XIV, une attitude amicale et courtoise, s'il voyait, sans aucun doute, avec une satisfaction bien vive, la fille aînée de l'Église soulagée enfin de ses mortelles angoisses, il était tenu, vis-à-vis de l'Empereur, à la circonspection la plus scrupuleuse, aux ménagements les plus délicats. En ce moment, Charles VI était le maître absolu de toute l'Italie, et la Cour de Rome entretenait, avec celle de Vienne, des relations fort tendues. La chancellerie

impériale savait très mauvais gré au Souverain Pontife des sympathies, bien timides pourtant, qu'il avait témoignées jadis à Philippe V, et le chef de la maison de Hapsbourg qui aspirait encore, de toutes ses forces, au trône d'Espagne, qui avait pris une part active, prépondérante, ruineuse aux longues guerres de la succession, dans la seule intention de le conquérir, tenait Philippe pour son mortel ennemi. Or, les plus chères espérances de l'Empereur se trouvaient amèrement déçues. Par le fait, on venait de conclure la paix à ses dépens, puisque cette paix lui coûtait si cher, et qu'il en profitait si peu.

En stipulant que la France ne donnera plus asile au Prétendant; — que Louis XIV et son petit-fils reconnaissent formellement l'ordre de succession établi par le Parlement en faveur de la ligne protestante des Stuarts; — que les renonciations, inscrites textuellement dans les traités, deviendront loi inviolable des deux royaumes de France et d'Espagne; — que les forts de Dunkerque seront rasés, ses ports comblés, ses écluses détruites; — que la France cède à l'Angleterre ses territoires de la baie d'Hudson, de Saint-Christophe, de Terre-Neuve, et qu'elle lui accorde, en même temps que le monopole exclusif de la traite des nègres, la liberté du commerce, ainsi que le tarif de 1664; — que la Grande-Bretagne restera maîtresse de Gibraltar et de Minorque; — que la Hollande entretiendra garnison, pour la sûreté de ses barrières, dans Ypres, Menin et Tournai, conservera, en toute propriété, une partie de la haute Gueldre, et provisoirement les Pays-Bas espagnols, mais qu'elle nous restituera Lille, Aire, Béthune et Saint-Venant, et qu'elle accordera une seigneurie à la princesse des Ursins qui la possédera en toute souveraineté; — que la France et l'Espagne reconnaissent l'électeur de Brandebourg en qualité de roi de Prusse, qu'on lui aban-

donne une bonne partie de la Gueldre ainsi que les principautés de Neufchâtel et de Valengin, sous la condition, toutefois, qu'il renoncera à ses prétentions sur la principauté d'Orange, ainsi que sur les seigneuries de Chalon et de Castel-Bélin, et que, si la guerre continue entre la France et l'Autriche, il sera tenu de ne fournir à l'Empereur que son contingent, strictement obligatoire; — que Victor-Amédée devient roi de Sicile, qu'on lui restitue Nice et la Savoie et qu'on garantit à sa maison, non seulement la possession des territoires que l'empereur Joseph lui a cédés en Italie, mais encore la succession d'Espagne si la dynastie de Philippe vient à s'éteindre; — que les troupes alliées évacueront la Catalogne, et que les hostilités seront suspendues en Italie; — enfin, que Philippe V est reconnu formellement, comme roi d'Espagne, par les puissances contractantes; — la paix d'Utrecht donne une ample satisfaction aux alliés de l'Autriche, elle dissipe les communes alarmes, elle rassure particulièrement la Hollande, elle affermit et accroît, dans une large mesure, la puissance britannique, elle fonde les bases sur lesquelles la Prusse et la Savoie édifieront, avec une patience laborieuse et féconde, leur future grandeur, elle console et relève la France, lui procure, moyennant la coûteuse rançon que lui ont arrachée ses infortunes militaires, le but vers lequel tendaient les efforts et les espérances de Louis XIV : l'établissement de son petit-fils sur le trône d'Espagne, une alliance intime, pleine de magnifiques promesses, entre deux branches de sa maison, étroitement unies par les liens du sang et la communauté nécessaire des intérêts politiques.

Mais l'Autriche! quelle satisfaction lui a-t-on donnée? Par les traités conclus à la Haye, le 7 novembre 1701 [1], ses

[1] Ces traités constituèrent les bases de la Grande-Alliance, ils furent

alliés lui avaient formellement promis « de procurer une pleine satisfaction à l'Empereur, à raison de ses droits sur la monarchie d'Espagne,... de ne point déposer les armes aussi longtemps que ce but ne serait pas atteint,... de ne faire la paix que d'accord avec lui ». Depuis plusieurs années, la France avait subi les plus durs revers. L'Italie, la plus grande partie des Pays-Bas, une partie de l'Espagne étaient conquises. L'Autriche avait pu, par un infatigable déploiement de toutes ses ressources politiques et militaires, faire face aux effrayantes difficultés de la lutte, contenir dans son lit le flot musulman qui ne cessait de battre ses frontières, dompter la rébellion hongroise, obtenir, des Puissances allemandes, toujours besogneuses ou récalcitrantes, de l'argent et des troupes pour continuer la guerre, prendre une part glorieuse à toutes les victoires de la coalition. Pendant les conférences de Gertruydemberg, la France, épuisée, écrasée, mourante, avait offert humblement d'accepter les terribles et humiliants préliminaires de la Haye, de reconnaître l'archiduc Charles en qualité de roi d'Espagne et des Indes, de restituer, à l'Empire, Strasbourg et l'Alsace, d'aider ses implacables adversaires, par une subvention mensuelle d'un million de livres, à détrôner le petit-fils de Louis XIV. Ces propositions, si avantageuses pour la maison de Hapsbourg, avaient été reçues avec dédain, tant la situation de la monarchie française semblait désespérée. On allait enfin recueillir les fruits admirables de si puissants efforts, lorsque, tout à coup, le gouvernement anglais, ne consultant que ses propres avantages, foulant aux pieds ses engagements les plus sacrés, avait consenti, sans l'aveu de ses confédérés, aux préliminaires de Londres, accepté une suspension d'armes, contraint les États généraux, la Savoie,

conclus par le duc de Marlborough, au nom de la Reine, par les comtes de Gossen et de Wratislaw, au nom de l'Empereur

le Portugal, la Prusse elle-même, à délaisser la cause commune. Ce n'étaient plus l'Espagne, les Indes, l'Italie, l'Alsace que l'on offrait à l'Empereur. Ses plus fidèles amis, la reine Anne, le grand pensionnaire Heinsius, avaient essayé de lui faire entendre que les nouvelles prétentions du roi de France étaient modérées, rationnelles, opportunes, et lui conseillaient de les admettre. Or, ces propositions, qu'ils avaient, eux-mêmes, pour agréables, indiquaient le Rhin comme devant être la limite commune de la France et de l'Allemagne ; elles stipulaient le maintien de Philippe V sur le trône de l'Espagne et des Indes, le rétablissement, dans tous leurs États, bénéfices et dignités, des électeurs de Cologne et de Bavière qui avaient trahi l'Empire ; elles récompensaient la criminelle félonie de Maximilien-Emmanuel par le don d'un royaume, et les services de Mme des Ursins, la conseillère hardie de Philippe, par celui d'une principauté souveraine; elles désarmaient l'Empereur dans les Pays-Bas, en Espagne, en Italie. L'indignation de Charles VI était extrême [1].

Dans son âme courroucée, le brûlant désir d'une vengeance prompte et terrible combattit, pendant quelques jours, avec violence, contre le sentiment raisonnable des périls environnants et des responsabilités pesantes. L'Autriche ne pouvait engager la guerre dans des conditions plus défavorables et dans de plus fâcheuses circonstances ; réduite à ses propres ressources, elle n'était pas de taille à lutter contre Louis XIV. Charles VI se trouvait donc dans la nécessité absolue de faire appel au bon vouloir de la Diète et à son actif concours. Or l'Allemagne n'était guère moins épuisée que la France, et elle était fatiguée, jusqu'à l'écœurement, de prodiguer ses soldats et ses écus pour le plus grand profit de la

[1] Voir *La coalition de 1701 contre la France* (2 vol., chez E. Plon, Nourrit et Cie, 1886), t. Ier, liv. III et IV

glorieuse maison des Hapsbourg. Au fond, il valait mieux pour elle que le chef de cette maison ne régnât point sur l'Espagne. Moins puissant, il serait moins en mesure de faire valoir ses continuelles exigences. Parmi les princes du Saint Empire romain, parmi ceux-là mêmes que les liens de la reconnaissance devaient enchaîner à l'Autriche, plus d'un faisait tout bas, ou même tout haut, cette sage réflexion. Le Nord était en feu. Pendant que Charles XII, prisonnier du Sultan, méditait ses vastes chimères et ses stériles vengeances, la Prusse, le Hanovre, le Danemark, de concert avec la Russie, étaient en train de se partager son royaume. Ces ambitieux allaient-ils délaisser leur proie pour servir les intérêts de l'Empereur?

Pleinement satisfait par les traités d'Utrecht, qui avaient reconnu son titre royal et reculé la limite de ses États que les dépouilles de la Suède devaient encore agrandir, Frédéric Ier songeait à tout autre chose qu'à s'armer et à combattre de nouveau pour le fils de son bienfaiteur. Lorsque Léopold, le 16 novembre 1700, lui conférait la royauté par le traité dit « de la Couronne », afin d'obtenir son assistance efficace contre les projets ambitieux de Louis XIV, il allait au plus pressé et ne calculait pas assurément la portée de sa généreuse imprudence. « Vraiment, disait un jour le prince Eugène, en parlant des ministres qui l'avaient conseillée, ces gens-là eussent mérité d'être pendus ! » Parole profonde et prophétique! Rayonnante du prestige de sa nouvelle souveraineté, considérée par les protestants, depuis les infortunes du roi de Suède, comme la tutrice naturelle de leurs intérêts, gouvernée, après la mort de son premier roi [1], par un soldat rude, prévoyant, économe, qui impose déjà d'austères réformes, la Prusse deviendra

[1] Frédéric Ier mourut en 1713.

bientôt, après l'Autriche et en face de l'Autriche, la seconde puissance de la Germanie. Elle rêvait de hautes destinées et en préparait l'accomplissement avec une activité infatigable. Pastor, dans sa correspondance secrète, dépeint Frédéric-Guillaume comme « un homme toujours plein du désir de pêcher *in turbido* [1] ». Ses sujets en jugent autrement. Ils partagent ses espérances et l'admirent par patriotisme. « Vive notre Roi! » écrit, de Vienne, à une de ses amies, Mlle de Blumenthal, dans une lettre enthousiaste où elle fait la comparaison de son souverain avec les deux Charles [2], « vive le roi de Prusse! C'est bien un autre sire, celui-là. Il travaille présentement à raser le jardin de la Cour, dont il fait une belle place pour exercer ses grenadiers, et, de l'Orangerie, il fait un corps de garde. Il aura bientôt cinquante mille hommes sur pied, et puis l'on verra beau jeu. » Charles VI pouvait-il compter sur l'appui sympathique et effectif de tels alliés?

Aux difficultés que lui susciteront, sans nul doute, leur mauvais vouloir, tout au moins leur indifférence, ne verra-t-on pas se joindre des périls redoutables? L'audacieux génie qui est parvenu, l'année précédente, par l'habileté de ses manœuvres et son influence incroyable sur l'esprit du Sultan, à lancer, contre son rival, Pierre Ier, les hordes ottomanes, n'est-il pas capable de conclure un traité d'alliance offensive avec Achmet III et Louis XIV victorieux? Ne pourrait-il, tandis que le roi de France, par une médiation bienveillante, sauvegarderait, en grande partie au moins, l'intégrité de la Suède, « battre, ainsi que l'écrivait Pastor à Torcy, le tambour de la religion, soulever les protestants de

[1] Pastor à Torcy, Vienne, 16 février et 14 mars 1712. — Pastor, représentant de Charles XII à Vienne, était le correspondant secret de Louis XIV.

[2] Charles VI et Charles XII.

Hongrie et de Silésie, envahir, lui-même, les États héréditaires à la tête des armées du Grand Seigneur [1] »? Une si écrasante diversion serait la ruine de l'Autriche, et l'on savait, à Vienne, de source certaine, que le représentant de France à Constantinople n'épargnait nul effort, nulle intrigue, pour la préparer [2].

En ce moment même, la peste, venue de Hongrie, sévissait cruellement dans l'archiduché et décimait la population de sa capitale. L'Empereur, afin de fléchir la colère divine, avait ordonné des prières publiques et un jeûne universel. Il avait condamné ses sujets, sa cour et lui-même, « à ne se nourrir que de pain et d'eau, quatre vendredis de suite ». (Pastor.) Mais, ces pieuses rigueurs n'avaient pas conjuré les progrès de la terrible épidémie. Dix mille personnes moururent à Vienne dans le courant de l'été. Plus de trois mille malades étaient entassés confusément dans l'enceinte empestée de son lazaret. « Le nombre de ceux qu'on y porte journellement, mandait le chirurgien Trémolini à un Père capucin de Florence [3], a été jusqu'à cent, comme aussi même nombre y est mort quelquefois en un jour. »

A cet effroyable fléau Charles VI va-t-il ajouter celui de la guerre? On le conjure de quitter Vienne, où sa vie est en péril. Il reste virilement à son poste avec une fermeté simple et noble qui commande l'estime de tous [4]. Dans la confé-

[1] Pastor à Torcy, Vienne, 16 février et 14 mars 1712.

[2] Louis XIV était alors représenté, auprès du Sultan, par le comte des Alleurs, « un matois, disent les Mémoires de Saint-Simon, doux, respectueux, affable à tout le monde et qui le connaissait bien; il avait de la valeur, beaucoup d'esprit, du tour, de la finesse avec un air toujours simple et aisé ». Des Alleurs avait été envoyé à Berlin en 1697. Il était lieutenant général.

[3] Le 31 août 1713. (Archives des affaires étrangères.)

[4] « Les médecins, écrit Pastor le 27 août, conseillent à l'Empereur et à l'Impératrice de quitter Vienne à cause de la peste; mais il paraît résolu à

rence secrète qui discute, sous la présidence du prince Eugène, le redoutable problème qu'il appartient à l'Empereur de résoudre, la plupart de ses ministres lui conseillent de courber la tête devant les nécessités vraiment implacables de la situation et d'accueillir les offres de la France. Ils l'adjurent, s'il veut absolument en appeler aux armes, de ne pas disséminer, en Italie et en Espagne, les forces dont il pourra disposer et de les concentrer pour la défense de l'Empire. Charles veut bien déférer à ce prudent avis, mais il opine pour la continuation de la guerre avec Louis XIV, estimant qu'il ne doit pas renoncer au trône d'Espagne, tant qu'il peut conserver le moindre espoir de le conquérir, que les intérêts de sa maison le lui interdisent absolument, que l'Allemagne tout entière, insultée et lésée dans la personne de l'Empereur, est tenue de lui prêter son assistance la plus active afin de le mettre en état de recouvrer les provinces qu'il a perdues et de venger son outrage.

Charles VI n'était pas de ces sages qui épuisent les négociations avant de recourir aux armes et qui observent scrupuleusement ce prudent précepte : *Omnia prius experiri consilio quam armis sapientem decet*. La situation ne comportait d'ailleurs ni hésitation ni atermoiement. Dès que sa résolution fut prise, la chancellerie impériale mit tout en œuvre avec une promptitude et une dextérité remarquables, pour ne rien laisser au hasard et ne négliger aucune chance de succès. Aux résistances, aux lenteurs calculées des princes et des cercles, elle opposera les décisions souveraines, les avertissements et, s'il le faut, les menaces de la Diète, dans laquelle l'Empereur peut encore disposer de la majorité des voix; — aux hésitations de la Prusse et du

attendre l'extrémité. Il dit aux ministres et aux médecins qu'il ne faut pas avoir tant peur et qu'il n'y a pas d'exemple qu'un Empereur soit mort de la peste. »

Hanovre, les habiletés du prince Eugène, son influence bien connue sur l'esprit du Roi, le souvenir des anciens bienfaits, l'appât des dépouilles suédoises; — aux démarches de Des Alleurs, qui représente Louis XIV auprès du Sultan, l'adresse du résident Fleichmann qui cherchera, par tous les moyens dont il peut disposer, à brouiller Charles XII avec la Porte; — aux dangers, dont l'amitié de la France pour la Suède et les pratiques secrètes de Charles XII peuvent menacer l'Autriche, les ressources de l'alliance impériale avec le czar Pierre et l'électeur de Saxe, roi de Pologne, le déploiement, en Hongrie, d'une armée imposante, le témoignage nouveau de dispositions particulièrement indulgentes à l'égard des protestants, avant tout, les offres réitérées d'une médiation salutaire qui, s'exerçant du consentement de tous, dans un congrès réuni à Brunswick, ménagerait, au héros de Narva, un retour honorable dans son royaume, donnerait, aux ambitions de ses voisins, des satisfactions raisonnables, pacifierait l'Allemagne du Nord et rendrait ainsi toutes ses forces disponibles.

Contre un ennemi d'autant plus redoutable qu'une victoire décisive vient de retremper son audace abattue par de nombreux et accablants revers, il s'agit surtout de faire vite. Les offres de Louis XIV ont été communiquées, le 14 avril, par l'évêque de Bristol et le comte de Strafford au comte de Zinzendorff, premier plénipotentiaire de l'Empereur, à Utrecht. Dès le lendemain, celui-ci quitte la Hollande après avoir protesté vertement, au nom de son maître, contre l'attitude insolente des États généraux, qui non seulement violaient, sans pudeur, toutes leurs promesses, mais qui avaient manqué de respect envers Sa Majesté Impériale en évitant de la désigner, dans le texte des conventions, par les titres qui lui étaient dus [1]. Quelques jours après, un volu-

[1] On avait évité de mentionner personnellement l'Empereur dans les traités, et l'on y avait fait figurer, à sa place, la maison d'Autriche, afin de

mineux factum, inspiré, dit-on, par le prince Eugène et rédigé par le baron de Carlscroon, historiographe de l'Empereur, est publié en Hollande. Fidèle reflet des impressions passionnées de Charles VI et de sa cour, il présente, en termes violents, le récit des événements de la Grande-Alliance, des victoires qui l'ont signalée, des négociations perfides qui en ont brisé le glorieux faisceau, au moment même où on allait recueillir les fruits magnifiques de si nobles efforts, où la liberté de l'Europe allait enfin être conquise et définitivement assurée en face des tyranniques prétentions de la France; il oppose l'incontestable loyauté de l'Empereur à la duplicité évidente de ses alliés; il flétrit particulièrement la conduite de l'Angleterre, dont le criminel égoïsme est la cause principale de ce résultat désastreux. Parti de Vienne dès le 18 mai, le prince de Savoie arrive, le 24, au camp de Muhlberg, situé proche de Philippsbourg, sur la rive droite du Rhin. Il y prend le commandement en chef qui avait été confié provisoirement au prince de Wurtemberg, et fait installer son quartier général dans le château de plaisance du margrave de Bade-Dourlach, animé du brûlant désir de venger sa disgrâce de Denain, prêt à tout événement. Le conseil de l'Empire ayant partagé les sentiments de Charles VI, la Diète, après un long débat, proclame, par son *conclusum,* que « la gloire de la nation allemande, et le respect dû aux constitutions impériales sont incompatibles avec les propositions de la France, qu'elles doivent être rejetées, que tous les membres du Corps germanique sont tenus d'unir leurs efforts pour obtenir des conditions honorables ».

ménager également les susceptibilités de Louis XIV qui affectait d'appeler dédaigneusement Charles VI « l'archiduc », et celles de Charles lui-même que ce simple titre d'archiduc offensait à bon droit. Zinzendorff considérait cette substitution prudente comme une impertinence grossière.

En conséquence, l'Empereur et l'Empire déclarent la guerre au roi Louis XIV.

De son côté, celui-ci a tout prévu. Au plus habile des tacticiens de l'Empire, il a résolu d'opposer le plus entreprenant, le plus heureux de ses généraux. L'armée française se concentre sur le Rhin. Le jour même où le prince de Savoie a établi son quartier général à Muhlberg, Villars est arrivé à Metz.

Nous avons raconté ailleurs les incidents militaires et diplomatiques[1] dont le glorieux vainqueur et l'illustre vaincu de Denain furent les héros; — les derniers épisodes des longues guerres de la succession ; — la belle campagne de 1713, qui compléta brillamment notre dernière victoire par la conquête de Landau et de Fribourg, après des sièges laborieux et sanglants; — la nouvelle déconvenue du prince Eugène dont Villars déjoue, par sa ruse audacieuse, la savante tactique et qui ne parvient pas à défendre les frontières de l'Empire ; — sa réconciliation politique avec le maréchal, sur le perron du château de Rastadt; — les sincères efforts auxquels se livrent ces deux vaillants hommes pour servir honorablement leur souverain ; — les habiletés profondes du prince de Savoie, heureusement servies par la ferme constance de l'Empereur et luttant, avec avantage, contre les finesses un peu gasconnes de son adversaire dont la présomptueuse impétuosité déconcerte la sagesse du cabinet de Versailles; — le zèle opiniâtre que déploie Philippe V pour obtenir la souveraineté promise à Mme des Ursins et le péril que ce zèle fait courir au succès des conférences; — les incartades diplomatiques de Villars, ses

[1] Dans les deux volumes historiques intitulés : « *La coalition de* 1701 *contre la France.* » (E. Plon, Nourrit et Cie, 1886.) Les belles études de M. le marquis de Vogüé sur « Villars diplomate » ont donné aux lecteurs de la *Revue des Deux Mondes*, en 1887, l'intéressant et vivant récit des négociations de Rastadt.

illusions ambitieuses et ses déceptions amères; — les belles instructions qu'il reçoit de Louis XIV et dont la courtoisie déguise à peine la sévérité ; — la froideur quelque peu ironique de Torcy qui, tout en lui adressant des admonestations bien méritées, ménage, du mieux qu'il peut, son irascibilité et son influence; — les brusqueries du garde des sceaux Voysin, ministre de la guerre, qui rabroue sans pitié sa puérile et provocante infatuation; — enfin, après des négociations difficiles et parfois orageuses que la mission du marquis de Contades, le confident du maréchal, fait heureusement aboutir au moment où elles allaient se rompre, la signature du traité de Rastadt, confirmé bientôt par la paix de Bade.

Nous ne reviendrons pas sur ce récit, quelque intérêt qu'y puisse trouver le lecteur; nous lui eussions épargné les pages qui précèdent et dont nous avons dû emprunter quelques lignes à nos précédentes publications, s'il ne nous avait paru utile de les écrire pour la clarté et l'intelligence du sujet dont nous lui présentons aujourd'hui l'étude.

CHAPITRE II

Paix de Rastadt. — Impressions en France, en Autriche et en Espagne. — Extrême mécontentement de Philippe V. — Mme des Ursins. — Sa cruelle déception. — Offres qu'elle avait faites, dans sa jeunesse, à la maison d'Autriche. — Négociations, en sa faveur, du cardinal Nitard et du marquis de Los Balbazes.

Par le traité de Rastadt, il est convenu que ceux de Westphalie, de Nimègue et de Ryswick sont considérés comme la base et le fondement de la paix qui est rétablie, pour toujours, entre la France et l'Autriche; — que la France rend, à l'Empereur et à l'Empire, toutes les places et fortifications qu'elle occupe sur la rive droite du Rhin, notamment le Vieux-Brisach, Fribourg et Kehl; — qu'elle fera détruire tous les ouvrages construits dans les îles ou sur la rive droite du Rhin; — qu'elle évacuera et fera raser les châteaux de Bitche et de Hombourg, mais qu'elle conserve Landau; — qu'elle reconnaît la dignité électorale conférée récemment à la maison de Brunswick-Hanover; — que les Électeurs de Bavière et de Cologne seront rétablis dans leurs États, rangs et prérogatives; — que l'Empereur possédera la partie des Pays-Bas espagnols qui a été remise, par les conventions d'Utrecht, entre les mains des États généraux, et que ceux-ci lui livreront, après la conclusion de la paix générale, Menin, Tournay, Furnes, la Kénoque, Los, Dixmude, Ypres, Rousselaer, Poperingen, Warneton, Comines et Warwick, mais que le Roi gardera Saint-Amand et Mortagne; — que le Roi s'engage à laisser

l'Empereur jouir tranquillement de tous les États qu'il possède actuellement et qui ont été possédés ci-devant par la maison d'Autriche en Italie; — que l'Empereur respectera la neutralité de l'Italie et les possessions des Princes qui y règnent actuellement; — qu'il procurera le consentement des États de l'Empire au présent traité; — enfin qu'un Congrès aura lieu en Suisse, le mois suivant, pour la conclusion de la paix générale, et que l'examen aussi bien que le règlement des demandes particulières lui sont renvoyés[1]; — un article séparé stipule que « les qualités, prises ou omises de part et d'autre, ne donneront nul droit et pareillement ne causeront aucun préjudice à l'une ou à l'autre des parties contractantes ».

Si, dans le duel diplomatique de Rastadt, aucun des deux champions n'a succombé, l'avantage est resté évidemment à celui de l'Empereur. Louis XIV avait demandé avec insistance, en faveur de l'Électeur de Bavière, la réversibilité du Haut-Palatinat après la mort de Charles de Neubourg, ou la cession de la Sardaigne, avec le titre de roi; il avait demandé des avantages particuliers en faveur des princes d'Italie qui étaient restés fidèles à sa fortune; — une principauté, dans les Pays-Bas, pour Mme des Ursins; — une amnistie plénière pour le prince Ragotzky et les révoltés hongrois; — la réunion à la France du bailliage de Germersheim pour compenser la restitution de Fribourg; — la reconnaissance des cessions faites par l'empereur Léopold à Victor-Amédée; — l'insertion, dans le traité, de clauses formelles qui eussent servi de préliminaires et de fondement au rétablissement de la paix entre Philippe V et la

[1] La réunion de ce Congrès eut lieu à Bade en Argovie. La paix fut conclue à Rastadt, le 6 mars 1714, entre le Roi et l'Empereur, et à Bade, le 7 septembre suivant, entre le Roi et l'Empire. Sauf quelques modifications relatives aux affaires d'Italie, le traité de Bade confirme purement et simplement celui de Rastadt. Ils portent, l'un et l'autre, les signatures du maré-

maison d'Autriche. Victorieux à Denain, à Landau, à Fribourg, il n'a obtenu rien de tout cela. Charles VI, vaincu, s'était vu refuser Landau, la démolition des fortifications de Bonn, la reconnaissance officielle des droits de sa maison sur tous les territoires ayant appartenu jadis, en Italie, aux rois d'Espagne et, ce qu'il désirait ardemment, ce que voulait passionnément l'Impératrice, la pacification de Barcelone, ainsi que la confirmation de leurs intrépides amis, les Catalans, dans leurs droits et privilèges; mais on lui rend Fribourg dont la conquête vient de coûter tant de sang à la France; — l'Allemagne rentre en possession de toutes les places que nous occupions au delà du Rhin; — Louis XIV fait raser les fortifications qu'il a construites dans les îles de ce fleuve, ainsi que les châteaux de Bitche et de Hombourg. Il n'obtient même pas ce qu'il a demandé, à Utrecht, avant la brillante campagne de 1713. Certes, si le Roi eût souhaité moins vivement la paix, si le maréchal de Villars eût été moins pressé de tenir, dans ses mains avides, l'épée de connétable que son maître réservait, croyait-il, au pacificateur de la France et de l'Empire; si l'Empereur se fût montré moins opiniâtre, son plénipotentiaire moins audacieux et moins habile, les conditions du traité, péniblement conclu à Rastadt, eussent été, pour notre amour-propre national, beaucoup plus satisfaisantes. L'Europe attentive s'étonna de la modération et de la patience du grand Roi.

A Versailles, comme à Paris et dans le reste de la France, on apprit, avec plaisir, que la paix était faite et que le maintien en paraissait assuré, au moins pour quelque temps. « Après treize ans d'une guerre sans merci et sans trêve,

chal de Villars et du prince Eugène de Savoie, mais, en réalité, le second fut négocié, au nom de Louis XIV, par du Luc et Saint-Contest, au nom de Charles VI, qui avait reçu les pleins pouvoirs de l'Empire, par les comtes de Goes et de Seilern. Voir *La coalition de* 1701 *contre la France*, t. II.

écrivait Torcy quelques jours après la conclusion du traité [1], il était temps que les peuples commençassent à respirer. » Mais la satisfaction fut assez médiocre, le succès n'ayant pas répondu fidèlement aux espérances que de si brillantes victoires avaient fait naître. A Vienne, au contraire, elle se montre éclatante, presque enthousiaste. « Un général adjudant de l'Empereur, servant auprès de M. le prince Eugène [2], est arrivé ici de Rastadt, le 12 au matin, écrit, le 14 mars, Pastor à Torcy, faisant sonner les cors de poste par toute la ville, pour marquer qu'il portait quelque chose d'agréable, à savoir, les préliminaires de la paix signés comme l'Empereur les a demandés. » Cette bonne nouvelle fit tressaillir de joie toute la population. La peste venait de disparaître. On avait bien des morts à pleurer, mais il fallait remercier la Providence de ce qu'elle rendait, en même temps, à l'Autriche la santé et la paix. Un *Te Deum* fut chanté à Saint-Étienne, devant la cour, au milieu d'une foule immense et joyeuse. L'Empereur décréta des réjouissances publiques et fit graver une médaille, à Nuremberg, en commémoration d'un si heureux événement. On y voit les bustes des deux négociateurs avec cette inscription : *Olim duo fulmina belli*. Au revers figurent deux épées nues et des couronnes d'olivier, un génie tient une plume à la main; elle vient de signer la paix et va tracer l'exergue suivant : *Nunc instrumenta quietis* [3].

[1] Torcy au chevalier de Rossy, 18 mars 1714.

[2] Le comte Lamberg, aide de camp du prince Eugène.

[3] Si l'Empereur et ses sujets autrichiens furent satisfaits du traité de Rastadt, il n'en fut pas de même de ses ministres et de ses favoris. Ceux-ci, dont la plupart siégeaient parmi les membres espagnols du conseil d'Italie, avaient espéré qu'une amnistie leur rendrait les biens qu'ils possédaient en Espagne; ceux-là, que la confiscation des États de Maximilien-Emmanuel avait enrichis, déploraient son rétablissement qui leur imposait des restitutions douloureuses, et ils eussent infiniment préféré que, suivant le désir commun de Charles VI et de l'Électeur, désir auquel Louis XIV avait éner-

Eugène, suivant sa coutume, fut modeste et prudent dans son triomphe dont il attribua fort habilement tout le mérite à l'Empereur. Le jour même de la signature du traité, il lui adressa les lignes suivantes : « Comme j'ai suivi exactement les intentions de Votre Majesté, c'est uniquement à sa constance qu'il faut attribuer les conditions qu'elle a obtenues, malgré la puissance de ses ennemis et la défection de ses amis, conditions bien plus glorieuses et plus avantageuses que les propositions qui lui ont été faites à Utrecht par l'intermédiaire des alliés. » Charles VI lui sut gré de sa respectueuse courtoisie. Il le remercia publiquement du grand service qu'il venait de lui rendre et ajouta 100,000 florins aux 300,000 qu'il avait déjà reçus de l'empereur Joseph. Villars, au contraire, fit, comme toujours, le glorieux et le magnifique. Sauveur de la France, auteur d'une paix qu'il croyait, de bonne foi, non moins profitable que belle, n'avait-il pas acquis des droits incontestables à l'admiration de ses compatriotes, aussi bien qu'à la plus haute des distinctions que nos rois conféraient jadis aux grands serviteurs du pays? Il en était sincèrement convaincu et ne se gêna pas pour le dire [1].

En Espagne, la paix de Rastadt causa une vive surprise et une déception douloureuse. L'Angleterre, la Hollande, la Savoie, n'avaient-elles pas reconnu solennellement, par les

giquement refusé de complaire, le négociateur autrichien eût stipulé l'échange, contre les Pays-Bas, des territoires bavarois situés en deçà de l'Inn. De leur côté, les protestants d'Allemagne voyaient, avec un extrême déplaisir, la confirmation du traité de Ryswick dont plusieurs clauses, particulièrement l'article 4, leur étaient peu favorables.

[1] Torcy, que sa longue expérience faisait bon juge en la matière, tenait en fort petite estime les talents diplomatiques du maréchal, ainsi qu'on le verra par cette curieuse lettre écrite à Bolingbroke pendant les négociations de Rastadt et déjà citée par nous dans une précédente étude. « Dieu conserve cette grande princesse (la reine Anne, qui était alors gravement malade) et lui donne la satisfaction de voir bientôt l'ouvrage de la paix, qu'elle a si fort avancé, entièrement consommé. Je l'espérerais, Mylord, si l'on était assez

traités d'Utrecht, la nouvelle monarchie d'Espagne et promis à Mme des Ursins une principauté indépendante? L'établissement de cette monarchie n'était-il pas le but principal que s'était proposé Louis XIV et que la France avait enfin conquis, après douze années de continuelles souffrances, par ses efforts désespérés? Le maréchal de Villars ne devait-il point, d'après les termes formels de ses instructions, « considérer la concession, par l'Empereur, de cette principauté dans les Pays-Bas, comme l'un *des articles essentiels* de la paix à conclure »? En ce moment même, la cour de Vienne n'encourageait-elle pas ouvertement, de ses sympathies, les Catalans révoltés que toutes les forces militaires de l'Espagne étaient impuissantes à réduire? L'Empereur n'était-il pas absolument délaissé par ses anciens amis? Ses soldats, commandés par le plus grand de ses généraux, avaient-ils pu défendre Landau, Fribourg et les frontières de l'Empire? Pouvait-on trouver une occasion plus favorable pour le réduire aux conditions que la France et l'Espagne étaient en droit d'exiger? Cependant, il n'a pas promis de faciliter la soumission de Barcelone; il a refusé positivement les avantages stipulés par les conventions d'Utrecht en faveur de Mme des Ursins; il a décliné tout engagement relatif à la conclusion de la paix entre l'Autriche et l'Espagne; bien plus, dans les pleins pouvoirs délivrés à son ambassadeur, aussi bien que dans le préambule du nouveau traité,

heureux pour trouver, hors de l'Angleterre, des négociateurs tels que vous. Mais, s'il y en a quelqu'un en d'autres endroits de l'Europe, ce n'est pas à la cour de Vienne qu'il faut les chercher. Elle fournit, en leur place, des projets que l'on ne peut même honorer du titre de captieux. ...Il n'est pas étonnant qu'un grand général (le prince Eugène) accepte cette manière de traiter, approuvée, il y a quelques années, de lui et d'un autre grand général (Marlborough). Le nôtre, plus accoutumé à cueillir des lauriers que des branches d'olive, croit qu'un soldat sait mal farder la vérité et prend, en M. le prince Eugène, la même confiance que je prendrais en mylord Bolingbroke. Nous en verrons bientôt l'effet qui sera probablement la rupture des conférences... »

il a eu l'audace de prendre les titres qui n'appartiennent qu'aux souverains de l'Espagne et des Indes, et Louis XIV, que ses récentes victoires rendaient véritablement le maître de la situation, y a consenti! L'aïeul tout-puissant a souffert que son ennemi vaincu ne satisfît point aux intérêts essentiels de son petit-fils et qu'au préjudice il ajoutât l'outrage! Philippe est indigné et stupéfait. Comment, d'ailleurs, en serait-il autrement? Ses propres griefs se confondent avec ceux de Mme des Ursins. Or, l'influence dominatrice de la camarera-mayor, qui, depuis longtemps déjà dirige, en Espagne, le Roi par la Reine et l'État par le Roi, est, en ce moment, à son apogée.

Ce fut une étrange et grande destinée que celle d'Anne-Marie de la Trémoille, princesse des Ursins : étrange par les aventures de toutes sortes qui la conduisirent, des vallées douloureuses du veuvage, de l'exil et du délaissement, jusqu'aux sommets de la plus haute situation que puisse atteindre une femme dont le front ne porte point la couronne; grande par les horizons de la scène où elle joua longtemps le premier rôle, par l'importance des événements qui s'y accomplirent, par l'influence prépondérante qu'elle y exerça; grande par la confiance dont l'honoraient plusieurs des personnages les plus considérables de cette époque et par le rang même de ses ennemis ou de ses rivaux; grande encore par l'étendue des services qu'elle rendit à la France et à l'Espagne, par le retentissement de sa première disgrâce, par l'enthousiasme des manifestations qui accueillirent son retour; grande enfin par l'excès même des défauts de sa nature autoritaire et impérieuse, par la résignation vaillante qu'elle opposa, vers la fin de sa vie, tout comme Louis XIV, son premier souverain et son protecteur, aux coups brutaux de la fortune, ainsi que par la dignité de son dernier exil.

Dès qu'elle eut acquis, par son incomparable savoir-faire, une importance suffisante pour qu'il fût sage de compter avec elle, tous ses efforts se tendirent vers la conquête d'une indépendance souveraine qui lui permît, quelque modeste qu'elle fût, de ne relever que d'elle-même, de ne plus obéir à personne et, désormais, de commander aux autres. M. A. Rodriguez Villa, archiviste de la *Real Academia de la Historia,* a découvert, il y a quelques années, dans les archives du marquis d'Alcanices y de Los Balbazez, duc d'Albuquerque et de Sexto, de curieux documents qui jettent un jour tout nouveau sur le passé de la camarera-mayor [1]. On savait qu'en 1663, à la suite d'un duel fameux, où les champions des deux partis s'étaient battus, suivant la coutume de l'époque, quatre contre quatre, et qui avait coûté la vie au duc de Beauvilliers, Adrien-Blaise de Talleyrand, prince de Chalais, le premier mari de Mme des Ursins, avait dû quitter la France, qu'il avait été exilé en Espagne et qu'il était mort en se rendant à Rome, où sa jeune femme l'avait précédé. On savait également que le veuvage d'Anne-Marie de la Trémoille fut, en réalité, le commencement de sa fortune; qu'ayant su conquérir successivement par son affabilité gracieuse, la séduisante distinction de ses manières, son discernement remarquable et les ressources infinies de son intelligence qu'elle distribuait libéralement sans les prodiguer, la sympathie des cardinaux d'Estrées et de Janson, représentants de Louis XIV auprès du Pape, l'affection de la maréchale de Noailles et de la jeune duchesse de Bourgogne, la confiance de Mme de Maintenon, l'estime déférente de Torcy, les bonnes grâces d'Uzeda, ambassadeur de Charles II, et du cardinal Porto-Carrero, archevêque de Tolède, l'un des hommes les plus considérables de l'Es-

[1] Voir la *Revista contemporanea* du 30 janvier 1877.

pagne, elle devint, elle-même, un personnage fort important; qu'elle épousa Flavio des Ursins, duc de Bracciano, dont l'illustre famille avait donné au Saint-Siège plusieurs pontifes et plusieurs cardinaux; qu'elle joua un rôle prépondérant dans la société romaine, où elle comptait beaucoup d'admirateurs et de courtisans; qu'elle fut bientôt assez puissante pour prendre part utilement aux négociations secrètes qui préparèrent le testament de Charles II et pour tenir tête, de concert avec l'abbé Bossuet, au fougueux cardinal de Bouillon qui, tout en protégeant le *quiétisme*, défendait assez mal les intérêts de la France auxquels il parut même, un instant, préférer ceux de l'Autriche; enfin que l'affection dévouée de ses amis, après lui avoir procuré une assez grosse pension du Roi de France, la poussa, malgré les hésitations de Louis XIV qui lui eût préféré une Castillane [1], jusqu'à la situation de camarera-mayor dont son entreprenant génie, admirablement secondé par une insatiable ambition, aussi bien que par les circonstances, devait faire, pendant quatorze ans, la première de l'Espagne. Mais ce que le public ignorait absolument jusqu'aux instructives révélations extraites, par M. A. Rodriguez Villa, des archives d'Alcanices, c'est qu'avant de servir la maison de Bourbon, avec toutes les forces de son intelligence, toutes les ardeurs de son dévouement, toute la sincérité de son cœur, la jeune

[1] Louis XIV avait hésité longtemps. Le choix d'une dame espagnole pour l'emploi de camarera-mayor lui paraissait plus convenable, mais l'ami de Mme des Ursins, le cardinal Porto-Carrero, dans le jugement duquel le Roi avait alors la plus entière confiance, « s'opposait opiniâtrément », dit le marquis de Saint-Philippe dans ses Mémoires, « au choix d'une Castillane, « prétendant qu'on allait replonger le palais dans le désordre où le tenait « l'autorité despotique des femmes sous le règne de Charles II ». Il ajoutait qu' « une étrangère sans appui et sans aucune liaison de sang, en Espagne, serait moins à craindre parce qu'elle ne travaillerait que pour elle ». L'opinion du cardinal et les instances de Mme de Maintenon l'emportèrent.

princesse de Chalais les avait offertes à la très auguste maison d'Autriche, et qu'avec l'appui du cardinal Nithard, l'ancien confesseur de la Reine régente, Marie-Anne, elle avait entrepris de se les faire payer par le don d'une principauté en Allemagne.

Pendant la guerre funeste qui aboutit au désastre de Montes-Claros et qui rendit au Portugal son indépendance, Chalais s'était, paraît-il, battu brillamment pour l'Espagne et avait rendu « buenos servicios à la corona catolica [1] ». Sous la minorité de Charles II, le gouvernement de la Reine régente, qui avait pu apprécier les grandes et rares qualités d'Anne-Marie de la Trémoille, essaya de lui témoigner sa reconnaissance en l'attachant à la maison d'Autriche par les liens indissolubles d'un bienfait éclatant. Lorsque l'empereur Ferdinand III eut accordé au roi Philippe IV, veuf d'Élisabeth de France, la main de sa fille Marie-Anne qui fut d'abord fiancée à l'infant Balthazar, il lui avait donné un Jésuite, le Père Nithard, pour confesseur et pour guide. Nithard était de la plus basse extraction; mais ses talents et son esprit d'intrigue l'avaient poussé fort avant dans les bonnes grâces de la cour de Vienne. Tant que vécut Philippe IV, il était resté prudemment dans l'ombre, étudiant, avec une prévoyance attentive, les événements et les personnages. Dès le commencement de la régence, il monta soudain au premier rang, se fit naturaliser Espagnol, nommer grand Inquisiteur et, maître absolu du faible esprit de la Reine, il fut, pendant quatre années, le conducteur malhabile des affaires de l'État, le distributeur abhorré de toutes les faveurs. L'indignation des grands, la jalousie de Don Juan, l'illustre bâtard de Philippe, brisèrent son prestige et son pouvoir. Une émeute le chassa de Madrid. Il

[1] Lettre du cardinal Nithard à l'Empereur, 21 octobre 1673.

quitta l'Espagne non sans dignité, n'emportant que sa soutane et son bréviaire, chargé, comme tous les favoris en disgrâce, de l'exécration publique [1], mais ayant conservé toute l'affection de la Régente qui lui confia le poste d'ambassadeur à Rome. La cour de Vienne l'honorait toujours de ses sympathies. Devenu cardinal, ayant l'estime et l'oreille du Pape, entretenant des correspondances intimes avec Marie-Anne et la plupart des représentants de l'Espagne auprès des puissances étrangères, le Jésuite Nithard, « il Padre Nidardo », ainsi que l'appellent les historiens espagnols, faisait assez grande figure. La veuve du prince de Chalais lui avait ouvert son cœur. Confident de ses ambitieuses aspirations que la Reine régente approuvait, que, peut-être, elle avait provoquées, il mit à leur service toute son influence et tout son zèle. Nous en voyons la preuve authentique et instructive dans les documents publiés par la *Revista contemporanea* [2].

Le 23 septembre 1673, le cardinal écrivait, de Rome, au marquis de Los Balbazes, ambassadeur en Autriche, la curieuse lettre qu'on va lire.

« Mme la princesse de Chalais, femme du prince de Chalais, gentilhomme français, lequel a très bien servi Sa Majesté, que Dieu garde, à la guerre du Portugal, désire obtenir le titre de princesse de l'Empire. Dans ce but, la Reine, notre souveraine, a écrit à Sa Majesté Impériale en la recomman-

[1] La populace voulut le massacrer, et ce fut à grand'peine que l'archevêque de Tolède, qui l'escortait, parvint à lui sauver la vie. Marie-Anne d'Autriche lui fit ses adieux en pleurant; elle voulait le charger d'or et lui conserver, nominativement au moins, toutes ses dignités. Nithard refusa sans hésiter toutes les faveurs qu'on lui offrait. « J'étais un pauvre moine, « dit-il avec fierté, quand je suis venu en Espagne, j'en sortirai comme j'y « suis venu. »

[2] Ces documents nous ont été signalés, avec une obligeance parfaite, par M. G. de Frézals, qui a résidé, plusieurs années, en Espagne où il a rempli quelque temps les fonctions de secrétaire d'ambassade.

dant. Cette dame, outre les motifs qu'elle allègue et qui sont ceux que son agent avait exposés à Votre Excellence, — Marie-Anne de la Trémoille avait donc pris les devants et elle intriguait déjà auprès de la cour d'Autriche, — a beaucoup de mérite, et il s'y ajoute le grand attachement qu'elle a pour la couronne et le fait de ne vouloir vivre sous aucune autre protection que celle de la très auguste Maison. Je désire la servir en tout ce qui peut lui être agréable, et je prie Votre Excellence de l'assister dans sa demande, en faisant les diligences convenables auprès de S. M. l'Empereur et de ses ministres... »

Le marquis de Los Balbazes occupait très honorablement, à Vienne, le poste de famille dont la confiance des cours d'Espagne et d'Autriche l'avait investi. Il était de ces honnêtes fonctionnaires qui, en toutes circonstances, savent dire la vérité. L'expérience qu'il avait acquise des traditions de la chancellerie impériale et des sentiments personnels de l'Empereur ne lui permettait point d'encourager une telle démarche; il répondit, de Gratz, le 10 octobre :

« Je tâcherai de servir Mme la princesse de Chalais en sa demande du titre de princesse de l'Empire, et je le solliciterai d'autant plus fortement que Votre Éminence vient de me faire connaître à quel point elle désire que je l'obtienne. Mais, pour ne marcher qu'en connaissance de cause, je ne cacherai pas à Votre Éminence, parce que je connais l'importance de cette demande, que je doute qu'on l'accorde. La situation de prince de l'Empire n'est pas accordée aux grands de Castille. De plus, il n'y a pas d'exemple qu'elle ait été donnée à vie et sans perpétuité, et cela ne souffrira pas moins de difficultés pour une femme que pour un mâle, parce qu'on ne voudra pas créer de précédent. Mais, malgré tout, Votre Éminence peut être assurée et assurer Mme la princesse que, pour mon

compte, j'appuierai la requête autant qu'il dépendra de moi... »

Nithard insiste : la veuve du prince de Chalais ne peut-elle donc se flatter que tous les obstacles seront vaincus par l'insistance personnelle de S. M. la Reine régente[1] ? Le 21 octobre, poussé par son véhément désir de procurer, à son pays d'adoption, l'assistance dévouée de sa noble cliente, il la recommande directement à l'Empereur par une longue épître dont on ne lira pas, sans intérêt, les principaux passages :

« SAINTE, IMPÉRIALE ET ROYALE MAJESTÉ,

« La Reine, ma souveraine, a bien voulu écrire à Votre Majesté Impériale en faveur de Dona Marianne de la Trémoille, princesse de Chalais... prêtant ainsi ses royaux offices à son grand désir d'obtenir que Votre Majesté, dans son Impériale et Royale grandeur, lui fasse l'honneur de lui accorder le titre et le traitement de princesse de l'Empire ; et cela en considération des bons services que le prince de Chalais, son mari, a rendus à la couronne de Sa Majesté Catholique pendant la guerre de Portugal et en raison de ses grands mérites personnels auxquels ne nuisent pas ceux de son sang, celui de la Trémoille étant des plus illustres et des plus anciens du royaume de France... Je juge très justement inutiles mes humbles suppliques quand interviennent les souveraines prières de la Reine... Je pourrais donc m'en dispenser ; toutefois, sachant que d'autres cardinaux écrivent à Votre Majesté Impériale pour lui signaler les grandes qualités de la princesse, — Anne-Marie de la Trémoille avait déjà su mettre le sacré collège dans ses intérêts, — je ne puis pas renoncer au mérite que je pense acquérir en

[1] Nithard à Los Balbazes, 28 octobre 1673.

exposant à Votre Majesté... que cette dame, *par les motifs que je viens de faire connaître, ainsi que par son affection, son zèle et son penchant pour la très auguste Maison*, mérite que Votre Majesté lui confère cet honneur... Je puis attester à Votre Majesté Impériale la vérité de tout ce que j'expose, eu égard à l'expérience que j'en ai depuis le temps que la princesse réside ici dans un couvent, et j'ajoute que j'estime utile au service royal de Votre Majesté Impériale, qu'elle lui fasse cette grâce. Car, outre... les mérites personnels de la princesse, ce sera très agréable à la Reine, ma souveraine, qui lui souhaite les plus grands biens... Et moi, me mettant aux pieds Impériaux et Royaux de Votre Majesté Impériale, je La supplie, avec la plus grande vénération, d'accorder à cette dame et, en même temps à moi-même, l'honneur d'être employé au service royal de Votre Majesté Impériale et, par cela même, de servir le Roi mon souverain.

« Que Dieu garde l'Impériale et Royale personne de Votre Majesté, aussi longtemps que la chrétienté à besoin d'Elle et que nous, ses sujets, nous le souhaitons. »

Ainsi que l'avait bien prévu le marquis de Los Balbazes, un si beau zèle, servi par une si belle et si pressante éloquence, demeura stérile. La guerre allait éclater de nouveau entre l'Autriche et la France. Les rapports devenaient tendus et difficiles. Le maréchal d'Estrées, ambassadeur de Louis XIV à Rome, enjoignit formellement à la veuve de Chalais de mettre fin aux relations intimes qu'elle entretenait avec le cardinal. Cet ordre fut éludé tant que la princesse put espérer le consentement de l'Empereur. « A l'occasion de la déclaration de guerre du roi de France, écrivait Nithard à Los Balbazes, dans une dépêche chiffrée, l'ambassadeur et le cardinal d'Estrées, son frère, ont été

avertir la princesse de Chalais et lui ordonner de ne pas frayer dorénavant avec moi, avec M. le cardinal Porto-Carrero et les autres Espagnols. Elle a répondu qu'elle ne pouvait manquer aux obligations où l'avaient mise les honneurs que Sa Majesté a faits à son mari et lui continue à elle-même et que, par la souveraine entremise de Sa Majesté, elle avait demandé à l'Empire de vivre et de mourir sous la protection de la très auguste Maison. La princesse me l'a envoyé dire : elle m'a fait déclarer qu'elle demeurait, sur ce point, ferme et constante, et qu'en outre des obligations qu'elle reconnaît, *elle sera, par penchant et par goût, toujours Espagnole.* »

Qu'Anne-Marie de la Trémoille ait tenu, en secret, ce langage au cardinal Jésuite, cela est infiniment probable; mais qu'elle ait répondu aussi nettement à d'Estrées, cela est certainement fort douteux. Dans la situation précaire, perplexe, où elle se trouvait, la princesse devait ménager également la France et l'Autriche. La prudence lui en faisait une loi. L'Empereur ayant formellement décliné sa requête, elle se jeta, pour ainsi dire, à corps perdu dans les bras de la France. On la verra bientôt servir les intérêts des Bourbons, contre ceux des Hapsbourg, avec un zèle d'autant plus ardent et un dévouement d'autant plus fidèle, qu'habile et hautaine comme elle l'était, elle avait une erreur politique à réparer, une défection, sinon évidente, tout au moins soupçonnée et entrevue, à se faire pardonner, un grief personnel à venger, un humiliant dédain à punir. Dès que l'occasion s'en présentera, elle sollicitera de Philippe V la faveur que, trente-neuf ans auparavant, lui avait refusée l'empereur Léopold et qu'elle désire encore avec passion. Cette fois, elle l'obtiendra sans peine, parce que, pour le faible monarque qui règne en Espagne, ses moindres désirs, toujours servis par l'influence souveraine de la

reine Louise-Marie de Savoie, sont, en réalité, des ordres.

Il serait injuste, d'ailleurs, de ne pas reconnaître qu'elle s'en est rendue digne par de nombreux et éminents services. La domination exercée par Mme des Ursins a été, en même temps, légitime et bienfaisante : légitime, parce qu'elle était due à la supériorité incontestable de son intelligence, à la force remarquable de sa volonté et à la fermeté inébranlable de ses résolutions, à la trempe tout exceptionnelle et toute virile de son caractère; — bienfaisante, parce qu'en toutes circonstances elle a protégé les faiblesses hésitantes du jeune souverain et couvert politiquement ses lamentables défaillances. Soutenue par la confiance que la princesse inspirait à Mme la maréchale de Noailles, au marquis de Torcy, à Mme de Maintenon, ardemment secondée par la tendre affection que lui portait Louise-Marie de Savoie, sa royale pupille, qui savait, comme sa camarera-mayor, concevoir et faire grand, mais qui, plus heureuse qu'elle, savait aussi se faire aimer, cette domination a résisté aux plus formidables attaques, elle a déjoué les intrigues envieuses ou coupables des plus puissants adversaires, du cardinal d'Estrées et de son neveu, du duc de Grammont, de Berwick, ambassadeurs de France, de Porto-Carrero lui-même, du Père Jésuite Robinet, confesseur du Roi, de Philippe, duc d'Orléans. Elle s'est manifestée par des actes, en général, nobles et hardis[1], très rarement impolitiques, presque toujours utiles et féconds, et par la plupart des importantes mesures que

[1] En 1706, l'archiduc Charles étant entré dans Madrid, la cause de Philippe V semblait perdue. Ce fut Mme des Ursins qui releva, par l'exemple d'une fermeté indomptable, les esprits de tous. Ce fut elle qui, en 1709, après les funestes journées d'Almenara et de Saragosse, soutint l'énergie chancelante de Philippe et l'encouragea dans sa résistance aux conseils impérieux de Louis XIV qui voulait abandonner l'Espagne pour sauver la France; ce fut encore elle qui, l'année suivante, sut persuader au jeune monarque de confier à Vendôme le commandement des troupes et qui prépara ainsi la glorieuse revanche de Villaviciosa.

prirent les ministres de Philippe, pour réaliser les grandes vues de Louis XIV, pour réconcilier les Espagnols avec les Français, réformer les finances, réprimer les tentatives criminelles des grands seigneurs, concilier au nouveau monarque l'affection de son peuple, mettre fin aux abus ecclésiastiques, tenir en bride l'inquisition, établir une administration centralisée et forte, reconstituer la défense militaire, en un mot, pour fonder, en Espagne, la monarchie des Bourbons.

Nous avons reproduit, dans une étude précédente[1], les termes des lettres patentes du 5 mars 1712, par lesquelles Philippe V, tout en cédant les Pays-Bas espagnols à notre fidèle allié, l'Électeur de Bavière, pour compenser la perte de ses provinces germaniques, lui avait imposé l'obligation « d'approuver, maintenir et mettre à exécution la grâce qu'il avait faite à sa cousine bien-aimée Marie-Anne de la Trémoille, princesse des Ursins, d'un État en propriété et souveraineté indépendante... avec le revenu domanial de 30,000 écus... ». L'espoir d'obtenir que les traités d'Utrecht confirmassent cette donation, à laquelle Maximilien-Emmanuel consentit, d'ailleurs, de fort mauvaise grâce, avait assuré, au gouvernement de Louis XIV, le puissant concours de Mme des Ursins dans la capitale affaire des renonciations. Comme on l'a vu plus haut, cet espoir n'avait pas été trompé. Il était stipulé, par le traité conclu entre la Hollande et la France (11 avril 1713), que les Pays-Bas, destinés à procurer, par voie d'échange, le rétablissement de l'Électeur, seraient remis entre les mains de leurs hautes puissances jusqu'au moment où l'Empereur en prendrait possession, et qu'elles « accordaient qu'une seigneurie d'un revenu de 30,000 écus environ serait réservée, dans le Luxembourg ou

[1] *La renonciation des Bourbons d'Espagne au trône de France.*

le Limbourg[1], à la princesse des Ursins, qui la posséderait, *en toute souveraineté*, suivant le désir du roi d'Espagne. » Cette clause comblait de joie la camarera-mayor, en exauçant tous ses vœux. Mais elle demeurerait évidemment caduque si Charles VI ne consentait pas à la ratifier. Pouvait-on supposer qu'il s'y refusât, du moment que Louis XIV victorieux avait résolu de la lui imposer comme une des conditions essentielles de la paix? Après avoir si longtemps commandé pour les autres, la princesse, vieillie dans l'exercice d'un pouvoir précaire, quoique absolu, allait donc se reposer de ses angoisses et de ses fatigues dans les douceurs de la pleine indépendance et commander enfin pour elle-même! Elle touchait au port; le refus obstiné de l'Empereur, qui la considérait comme sa pire ennemie, la rejetait brutalement en pleine mer, et quelle mer! semée de quels écueils! Sa nouvelle déception était de celles qui ne pardonnent pas et qui crient vengeance.

[1] La Hollande accordait également que la souveraineté du Luxembourg, de Namur et de Charleroi serait abandonnée à l'Électeur en attendant qu'il fût rétabli dans ses États.

CHAPITRE III

Arrivée du marquis de Brancas à Madrid. — Pourquoi il est suspect. — Négociations de l'Espagne avec l'Angleterre, la Savoie, la Hollande et le Portugal. — Objections de Philippe V. — Siège de Barcelone. — Résistance de Philippe aux volontés de son aïeul. — Menaces de Louis XIV. — Brancas devient odieux.

Bonnac, qui avait conduit la capitale affaire des renonciations avec autant de fermeté que de succès, était remplacé, depuis quelques mois, par un général de mérite et de noble naissance, le marquis de Brancas [1]. Louis XIV avait eu toute raison de croire qu'il recevrait bon accueil à Madrid. Nommé brigadier en 1702, après le siège de Kaiserswerth, où il se comporta brillamment, Brancas servit ensuite, pendant la guerre d'Espagne, avec une grande distinction. Philippe l'avait chargé, en 1706, d'une mission importante pour Versailles. Il était, depuis 1711, chevalier de la Toison d'or et gouverneur de Girone, poste d'honneur et de combat qu'il occupa dignement dans une région que le feu de la révolte tenait toujours en effervescence. Il possé-

[1] Issu d'une vieille famille italienne, les Brancaccio de Naples, qui avaient servi jadis, en Italie, les intérêts de la maison d'Anjou et dont un membre, Bufile, vint s'établir en France sous le règne de Charles VII. Les descendants de Bufile acquirent, dans la Provence, plusieurs fiefs considérables, entre autres la baronnie d'Oyse, le marquisat de Villars et le comté de Lauraguais. Ils formèrent deux branches dont l'aînée prit les noms de Forcalquier-Brancas et de Céreste, la cadette ceux de Lauraguais et de Villars. Le chef de la famille était duc et pair, depuis 1662, sous le nom de Villars-Brancas. Le marquis de Brancas fut conseiller d'État d'épée, chevalier du Saint-Esprit et de la Toison d'or, lieutenant général de Provence, gouverneur de Nantes, membre du conseil des affaires du dedans, inspecteur général des haras, grand d'Espagne et maréchal de France.

dait, en outre, si l'on en doit croire Saint-Simon, beaucoup des qualités qui font réussir un diplomate. « Il parvint, disent les Mémoires, à manger au râtelier de la guerre et de la Cour..... aussi, avait-il de l'esprit, encore plus d'art, d'adresse et de manège, une ambition insatiable qui ne lui a jamais laissé de repos. C'était un grand homme, fort bien fait, d'une figure avenante, avec des manières polies, aisées, soutenues, qui ne faisait jamais rien sans dessein... et qui se mourait de douleur de n'être pas ministre d'État, duc et Pair, et gouverneur de M. le Dauphin. » Il y avait, pourtant, dans la conformation physique de cet habile personnage, quelque chose de mystérieux et d'un peu répugnant qui devait déplaire à la longue : « La main droite, ajoutent les Mémoires, est toujours gantée, même en mangeant. Les doigts en paraissent vides... homme vivant ne l'a jamais vue. Il paraît que c'est une patte de crabe ou de homard. » Philippe V était, sans doute, occupé de trop grosses affaires et chargé de trop pesants soucis pour attacher quelque importance à cette disgracieuse imperfection; mais Brancas, malheureusement pour lui, était venu à Madrid sous de fâcheux auspices et dans des circonstances assez périlleuses. Il passait, à tort ou à raison, pour être un des plus intimes familiers du duc d'Orléans, et les relations que le roi d'Espagne entretenait avec son aïeul étaient, en ce moment même, difficiles, presque compromises, tout au moins fort tendues.

On connaît les aventures, en Espagne, de Philippe d'Orléans. Il y arrive en 1707, brûlant du généreux désir de réparer sa disgrâce de Turin [1], et reçoit le commandement

[1] Le 7 septembre 1706, l'armée française, commandée par le duc d'Orléans, avait été battue par le prince Eugène et le duc de Savoie sous les murs de Turin, dont elle faisait le siége. L'évacuation de l'Italie fut la conséquence de cette fatale journée.

en chef des mains mêmes de Berwick qui vient de s'immortaliser à Almanza. Sa brillante et téméraire conquête de Lérida, que le grand Condé n'a pu prendre en 1647, sa belle campagne de 1708 qui restitue à la monarchie Tortose, Balaguer, Valence, Denia, Alicante, lui gagnent l'admiration et la sympathie du peuple espagnol; mais il se laisse troubler par les perfides sourires de la fortune. Il repousse violemment le contrôle de Mme des Ursins, qui revendique, pour le jeune monarque, le droit de surveiller, du fond de son cabinet, les opérations militaires. Aux observations qu'on lui adresse, toutes déférentes qu'elles soient, il répond publiquement par des sarcasmes insultants, par des propos grossiers, par des allusions licencieuses, injurieuses au dernier point, pour Mme de Maintenon, *le capitaine*, et Mme des Ursins, *le lieutenant* [1]. En 1709, Louis XIV courbé, chancelant sous le poids de toutes les infortunes, semble consentir à retirer la main qui secourt son petit-fils. Bientôt, le jeune Roi sera réduit à ses propres forces. Les grands l'abandonnent, commencent à conspirer contre lui, font des avances à l'Archiduc. Philippe d'Orléans croit son cousin perdu. Il laisse penser que, s'appuyant, à son tour, sur les droits de sa naissance [2], il ne refusera pas la couronne

[1] Nous ne pourrions, sans offenser le lecteur, reproduire les paroles obscènes que prononça, un soir, à Madrid, Philippe d'Orléans, en portant, dans un souper, la santé du *capitaine* et du *lieutenant*. On les trouvera, si on a la curiosité de les lire, dans l'édition que M. Chéruel a publiée, en 1865, des *Mémoires de Saint-Simon,* au commencement du chapitre XIV (vol. IV). « M. le duc d'Orléans, écrit le fécond narrateur, un peu en pointe de vin et toujours plein de son dépit, prit un verre et regardant la compagnie (je fais excuse d'être si littéral, mais le mot ne se peut masquer) : Messieurs,..... Le rire gagna chacun et fut plus fort que la politique. On fit raison de la santé, sans toutefois répéter les mots, et le scandale fut étrange.

[2] Les partisans du duc d'Orléans prétendaient qu'en vertu des lois qui régissent, en Espagne, la succession au trône, les droits de ce prince, petit-fils d'Anne d'Autriche, fille de Philippe III, primaient ceux du duc d'Anjou, petit-fils de Marie-Thérèse, fille de Philippe IV, — Charles II étant mort sans postérité, — par ce motif que, lorsqu'il y a deux filles, les héritiers de l'aînée

d'Espagne, si elle lui est offerte après le départ de Philippe V. Il se compromet par des allures suspectes, par des relations imprudentes avec les généraux ennemis, par des avances que la courtoisie ne suffit point à expliquer. L'œil profond et soupçonneux de la camarera-mayor perce à jour toutes ces menées. Le roi d'Espagne demande instamment à son aïeul de rappeler, au plus vite, le conspirateur ; Louis XIV cède d'autant plus volontiers à ce désir que Mme de Maintenon l'y pousse de toutes ses forces, et qu'il ne convient pas d'opposer plus longtemps, sous les yeux de la France, les beaux faits d'armes du duc d'Orléans aux tristes échecs du duc de Bourgogne, le futur héritier du trône. Après le départ du général en chef, on s'est emparé de son secrétaire Renaud, de son agent de Flotte, et on a trouvé, paraît-il, dans leurs papiers, aussi bien que dans leurs aveux, des preuves certaines du complot. On prétend que le duc d'Orléans avait promis de livrer l'Espagne à l'Archiduc, qu'il devait recevoir, en récompense de sa trahison, une souveraineté qui comprendrait les royaumes de Murcie, de Valence, de Navarre, et sceller sa criminelle alliance avec la maison d'Autriche en épousant la Reine douairière, Marie-Anne de Neubourg, veuve du roi Charles II, après avoir répudié la fille naturelle de Louis XIV.

Il y avait, sans doute, dans tout ceci beaucoup plus de fictions que de vérités. Mais tout n'était pas mensonge. Louis, par politique et pour éviter un scandale qui eût fait la joie de ses ennemis, refusa de punir avec éclat, mais la froideur affectée que, depuis ce moment, il ne cessa de

sont préférés à ceux de la cadette. Ils ajoutaient qu'avant tout la couronne d'Espagne devait être indépendante de toute autre monarchie. Or, Philippe d'Orléans était le chef d'une branche *séparée,* tandis que les droits du duc d'Anjou au trône de France avaient été formellement réservés par son aïeul Louis XIV et par lui-même. A cette époque, les renonciations n'étaient pas encore intervenues

témoigner à son neveu, fut une preuve suffisante de son vif ressentiment. Certes, s'il avait pu croire que le marquis de Brancas fût le confident dévoué des aspirations secrètes du futur régent de France, il ne l'eût pas envoyé en Espagne. Mais il suffisait, assurément, que la cour de Madrid en eût le soupçon, quelque peu fondé qu'il pût être, pour qu'elle tînt à distance le nouvel ambassadeur.

Il lui était devenu d'autant plus désagréable que, dès son arrivée, il avait dû s'acquitter, auprès de Philippe V, d'une mission fort déplaisante. Pour faciliter la conclusion de la paix, Louis XIV avait pris, à Utrecht, envers les alliés, au nom et avec la pleine autorisation de son petit-fils [1], des engagements formels que ce dernier s'obstinait à ne point remplir. Les traités de l'Espagne avec l'Angleterre, la Hollande, le Portugal, la Savoie étaient en suspens. Il semblait qu'il ne restât plus qu'à les signer, dès l'instant que Louis XIV les avait approuvés. Mais le jeune Roi en discutait de nouveau les clauses. Dans son approbation pure et simple, les Espagnols, si délicats sur le point d'honneur, n'auraient-il pas vu un acte indigne de leur souverain ? Devait-il perdre l'occasion de s'affranchir aux yeux de ses sujets, en apparence au moins, d'une tutelle qui, depuis longtemps, leur semblait si pesante? Lorsque les puissances maritimes auraient été mises en pleine possession des avantages commerciaux qu'elles convoitaient avec une si vive ardeur, et que Louis XIV leur avait concédés, pourrait-on les contraindre à s'acquitter, elles-mêmes, de toutes les obligations qu'elles avaient souscrites? Serait-il encore possible, par exemple, d'obtenir des États généraux, en faveur de Mme des Ursins, la principauté que lui attribuait l'article 7 du traité conclu par eux avec la France? Philippe s'était

[1] Philippe avait ratifié d'avance, dans les termes les plus précis, tout ce qu'il plairait à son aïeul de négocier en son nom.

posé toutes ces questions, et il avait cru les résoudre, pour la plus grande satisfaction des intérêts et de la gloire de l'Espagne, en traînant les choses en longueur, en soulevant des difficultés et des objections sur lesquelles personne ne comptait; en déclarant à l'Angleterre, qu'il ne pouvait admettre, dans son traité avec elle, l'*inclusion* de Danzig, *ville impériale*, — tant qu'il n'aurait pas fait la paix avec l'Empereur [1]; — au duc de Savoie, que celui-ci exigeait beaucoup plus qu'il n'avait d'abord demandé, et qu'en conséquence il ne pouvait renoncer, pour lui, à la Sicile; — au roi Jean V, qu'il ne se dessaisirait jamais de la colonie du Saint-Sacrement, bien que la Reine en eût garanti la cession au Portugal, — et, avant tout aux États généraux, qu'ils n'auraient pas à compter sur son adhésion tant que Leurs Hautes Puissances n'auraient pas mis la princesse des Ursins en pleine possession de la souveraineté qu'elles lui avaient promise. En réalité, ce dernier point était l'objet principal des soucis du roi d'Espagne, et, suivant l'expression du duc de Saint-Simon, les négociations d'Utrecht restaient, en ce moment, *accrochées* aux prétentions de la camarera-mayor [2]. Philippe avait expédié, pour les soutenir, le baron de Câpres [3], secrètement muni d'instructions nouvelles. De Câpres devait, tout d'abord, réconcilier les plénipotentiaires espagnols, le duc d'Ossone et le marquis de Monteleone, dont

[1] Danzig était une ville hanséatique et non une ville impériale. Lorsque Philippe, qui aurait dû le savoir, en fut informé, il donna sa ratification au traité que Louis XIV avait conclu, en son nom, avec l'Angleterre.

[2] « L'affaire la plus pressante est celle qui regarde la souveraineté de la princesse des Ursins. Cet article seul forme présentement un obstacle invincible à la paix entre le roi d'Espagne et la République de Hollande..... » (Louis XIV au marquis de Brancas, 19 octobre 1713.)

[3] De Câpres appartenait à la maison de Burnonville et était allié à celle de Noailles qui l'avait poussé, sans doute, dans les bonnes grâces de la princesse. Elles lui valurent, plus tard, quoiqu'il n'eût pas réussi dans sa mission, une belle pension, la grandesse, la Toison d'or, enfin le commandement de la compagnie wallonne des gardes du corps.

les discordes ridicules avaient grandement compromis l'influence [1], et leur prêter ensuite l'appui officieux des conseils dictés, à Madrid, par l'ambitieuse inspiratrice du jeune souverain. Un plus habile que lui eût échoué dans cette délicate et laborieuse mission. Fidèles aux engagements qu'ils avaient pris vis-à-vis du roi de France, par les traités du 11 avril 1713, les États généraux voulurent bien promettre d'employer *leurs bons offices* pour obtenir, dans le Limbourg ou le Luxembourg, soit de l'Empereur, soit de l'Électeur de Bavière [2], la cession de la principauté indépendante que convoitait Mme des Ursins, mais ils refusaient absolument de *garantir* cette cession, ainsi que l'exigeait obstinément Philippe V, estimant, avec beaucoup de raison, qu'ils ne pouvaient, sans folie, courir le risque de faire la guerre à l'Allemagne pour satisfaire les intérêts de la princesse. Après avoir déclaré, sur les instances personnelles de Louis XIV, qu'il renonçait à cette garantie, Philippe, trompé par son premier plénipotentiaire qui l'avait avisé mystérieusement, à l'insu de son collègue, d'une promesse imaginaire de la reine Anne, reprenait brusquement sa concession, au moment même où Louis XIV, charmé de sa condescendance, venait d'en faire part officiellement aux États généraux.

[1] « Le duc d'Ossone et le marquis de Monteleone sont, depuis quelque temps, dans une mésintelligence qui fait un tort infini à mes affaires; il me revient que la passion les fait parler si inconsidérément que les plénipotentiaires des puissances étrangères en tirent avantage... » (Philippe V à Louis XIV, 29 octobre 1713.) — D'Ossone, Castillan de vieille roche, constamment drapé dans sa morgue officielle, hautain et tenace, dédaigneux des tempéraments, méprisant la tutelle française, rejetait fièrement et systématiquement toutes les concessions. Monteleone, esprit délié, pénétrant et souple, convaincu que les intérêts de l'Espagne étaient liés solidairement à ceux de la France, provoquait secrètement les instructions de Torcy, daubait volontiers sur son collègue et savait comprendre, à merveille, l'utilité pratique des sacrifices opportuns.

[2] Alors détenteur du Luxembourg, qui devait être remis à l'Empereur lorsque Maximilien-Emmanuel aurait été rétabli dans ses Etats.

« Aujourd'huy que la reine d'Angleterre *refuse* d'approuver la conduite des Hollandais à mon égard, écrivit Philippe à son aïeul, le 8 novembre 1713, il y a lieu de croire... qu'ils feront ce que je désire. Je me flatte que vous ne refuserez pas de vous conformer aux sentiments de la Reine et de m'éviter, par là, le chagrin de me voir forcé à recevoir la loi des Hollandais, à la face de toute l'Europe, sur une disposition que je suis en droit de donner [1]. »

Lorsque cette lettre parvint à Versailles, il y avait déjà quelques jours que Louis XIV avait chargé son ambassadeur à la Haye, le marquis de Châteauneuf [2], d'annoncer, au gouvernement des États généraux, l'acquiescement du roi d'Espagne, et l'heureuse issue des négociations. La versatilité de Philippe remettait tout en question. Le petit-fils démentait l'aïeul. Louis, pour le coup, perdit patience. La violence de son déplaisir se trahit par la longue dépêche qu'il adressa, le 20 novembre, au marquis de Brancas; on en lira, sans doute, avec intérêt les passages suivants : « Je ne m'attendais pas à voir changer, en huit jours et par les conseils du duc d'Ossone, une résolution que le roi d'Espagne avait prise sur les instances que je lui avais faites pour son intérêt, pour son honneur et pour le bien de la paix... Mon

[1] D'Ossone avait pris, ou plutôt affecté de prendre, pour un engagement formel de la reine Anne, une parole gracieuse de l'évêque de Bristol, premier plénipotentiaire de la Grande-Bretagne. L'évêque lui avait dit tout simplement que sa maitresse apprendrait, avec plaisir, qu'il avait réussi dans sa négociation et obtenu des États généraux la *garantie ultérieure*.

[2] Le marquis de Châteauneuf-Castaignières, conseiller au Parlement, était originaire de Savoie, où il avait présidé la Cour supérieure de Chambéry. S'étant attaché au service de la France, il représenta Louis XIV, qui avait remarqué en lui beaucoup de tact et de savoir-faire, à Constantinople, à Lisbonne, puis à la Haye, où il resta, pendant quatre ans, après la signature des traités d'Utrecht. En 1719, il fut chargé de diriger, à Nantes et à Paris, en qualité de commissaire royal, une instruction judiciaire sur les troubles de Bretagne. On le voit ensuite (1720) succéder à Trudaine comme prévôt des marchands, et plus ou moins compromis dans les tripotages financiers de la Régence. Il devint conseiller d'État.

petit-fils ne doit pas s'attendre que je m'unisse à lui en cette occasion. Je lui ai fait connaître les raisons que les Hollandais avaient de refuser leur garantie; je l'ai prié de se désister d'une demande inutile; il s'est rendu à mes instances; je l'ai fait savoir en Hollande et, pendant que j'en attends la réponse, *il veut que je me rétracte de ce que j'ai avancé en son nom!* Je ne comprends pas comment, étant aussi sensible qu'il l'est à ce qui regarde l'honneur, il semble qu'il compte pour rien les engagements que je prends en conséquence de ce qu'il m'écrit. Mais, quand même l'honneur ne serait pas intéressé à ces variations, elles seraient pernicieuses dans les affaires de l'État. Il n'est pas permis, quand on veut les conduire avec succès, de prendre un jour une résolution et d'en changer le lendemain, sans autre motif que la relation d'un ministre... Je voudrais, pour l'honneur du Roi mon petit-fils, qu'il n'eût jamais songé à dépêcher le courrier qu'il vient d'envoyer à Utrecht. *Il faut* songer à réparer cette démarche sans perdre de temps et que de nouveaux ordres, confirmant ceux qui furent envoyés le 1er de ce mois, corrigent incessamment ceux qui ont été donnés le 8... J'ai assuré le sieur de Châteauneuf, *par avance,* qu'ils seraient révoqués par le retour du courrier que j'envoie aujourd'huy. Ne perdez pas un instant pour me le renvoyer. Le Roi, mon petit-fils, est trop jaloux de son honneur pour hésiter à confirmer le désistement qu'il a fait... La princesse des Ursins est, elle-même, si zélée pour mes intérêts et pour ceux du Roi, mon petit-fils, que je me suis persuadé qu'elle continuera, sans peine, à faire voir qu'elle sacrifierait, s'il était nécessaire, ses propres avantages pour mon service et pour celui du Roi, mon petit-fils... Il m'a demandé de lui laisser le corps de mes troupes qui le servent en Catalogne, mais il ne paraît pas qu'il donne aucun ordre pour leur payement. Cependant les soldats désertent, et ces troupes périront si

elles ne sont payées. Vous lui demanderez donc, de ma part, de songer et d'avoir égard à l'état où elles sont. *Il faut qu'il choisisse ou de les payer s'il veut qu'elles le servent, ou de me les renvoyer.* »

« Ne manquez pas de calmer, autant qu'il dépendra de vous, écrivait, en même temps, Louis XIV à Châteauneuf, les agitations et les inquiétudes que les variations de la cour de Madrid causeront avec raison, et maintenez les États généraux dans la résolution qu'ils ont prise... Ce serait une tentative inutile que celle de vouloir persuader le roi d'Espagne de se désister de la demande qu'il a faite en faveur de la princesse des Ursins. *Il renoncerait plutôt à toute autre prétention* et je ne lui ferai jamais une proposition pareille. Mais, en même temps, vous savez que, quoique j'aie employé fortement mes offices pour la princesse des Ursins, *mon intention n'a jamais été de faire la guerre pour elle.* »

Un mois auparavant, après avoir inutilement tenté de vaincre les résistances de Philippe et d'obtenir qu'il abandonnât la *garantie ultérieure* que lui refusait sagement la Hollande, Louis XIV avait déjà transmis au marquis de Brancas des instructions d'une extrême sévérité : « Je suis persuadé que le roi d'Espagne est trop sensible au bien de ses peuples pour préférer le second parti (celui de la guerre) à celui de la paix ; mais, quand même il n'exposerait pas ses sujets et sa propre personne, en continuant une guerre qu'il ne peut soutenir, j'aurais lieu de croire qu'il considérerait, comme une raison invincible de faire la paix, *les engagements que j'ai pris en son nom et en vertu des pouvoirs qu'il m'a donnés. De mon côté, j'ai pris la résolution d'accomplir ponctuellement ce que j'ai promis*, et, si le Roi mon petit-fils refusait d'exécuter les conditions d'un traité que j'ai signé, sachant ses intentions, et dont *le fruit a été de lui assurer la*

couronne sur la tête, je n'oublierai rien pour faire connaître aux Hollandais que, non-seulement, je désapprouve son refus, mais que je suis décidé à faire *toutes les démarches qu'ils pourront désirer* pour faire connaître mes véritables intentions. Différez, autant qu'il vous sera possible, de vous expliquer, au roi d'Espagne, dans des termes aussi forts et tâchez de le persuader par la raison, avant de lui faire entendre *à quelles extrémités je serais obligé, malgré moi, de me porter...* »

Muni de tels ordres, Brancas, quelles que fussent, d'ailleurs, sa courtoisie et sa prudence, n'avait pas dû ménager beaucoup la susceptibilité du jeune Roi. Le moment était venu de les mettre pleinement à exécution, puisque Louis XIV usait à l'égard de son petit-fils, dans sa dépêche du 20 novembre, d'un langage véritablement comminatoire. Depuis le mois d'août 1705, Barcelone, l'un des boulevards de l'Espagne, était au pouvoir des ennemis de Philippe V et bravait insolemment, aux yeux de son royaume humilié, ses foudres impuissantes. Il l'avait attaquée, lui-même, à la tête d'une belle armée, mais les disgrâces militaires de 1706, l'année fatale de son règne, l'avaient rappelé impérieusement dans sa capitale. Le 12 mai, pendant la nuit, il levait précipitamment le siège, abandonnant cent canons, cent cinquante milliers de poudre, des approvisionnements considérables, puis, craignant que sa retraite ne fût coupée, il franchissait la frontière, courait à cheval jusqu'à Pau, de Pau à Pampelune, de Pampelune à Madrid, où il rentrait en fugitif, et que devait bientôt occuper son vainqueur. Lorsque l'Archiduc eut été contraint, par l'admirable fidélité du peuple espagnol, d'abandonner Madrid, ce fut à Barcelone qu'il établit sa capitale, qu'il tint sa cour et qu'il épousa, en 1708, Élisabeth-Christine de Brunswick, sa douce et modeste compagne; ce fut de Barcelone qu'il

prétendit gouverner l'Espagne, sous le nom de Charles III, et qu'il lança, contre son rival, les expéditions successives pour lesquelles ses alliés, l'Angleterre et la Hollande, lui fournissaient de l'or et des soldats ; ce fut à Barcelone qu'il reçut les propositions factieuses de la noblesse espagnole, dont les principaux représentants préféraient infiniment la domination autrichienne à la domination française, parce que l'Autriche promettait de conserver les privilèges et les abus. En 1711, lorsqu'il quitta l'Espagne pour aller recevoir, après la mort de son frère aîné Joseph, la couronne germanique, il avait confié sa jeune épouse à ses dévoués sujets, les Catalans, leur donnant ainsi un gage solennel et sacré de sa royale affection. Les premiers traités d'Utrecht ayant stipulé, ainsi qu'on l'a vu, l'évacuation de la Catalogne, Élisabeth-Christine fut forcée de rejoindre l'Empereur ; mais, en quittant Barcelone, elle y laissa, d'après les ordres formels de Charles, et en violation de ces traités, le comte Guido de Stahremberg, l'un des plus habiles généraux de l'Autriche, « chargé officiellement de procurer aux Catalans les meilleures conditions que l'occurrence des temps pouvait permettre [1] ». Stahremberg avait bien déclaré solennellement dans la cathédrale, en face d'une assemblée nombreuse, « qu'il se démettait de sa charge de vice-roi et de capitaine général, pour être remplacé par le

[1] Élisabeth-Christine de Brunswick-Blanckenbourg était âgée de dix-sept ans lorsqu'elle épousa l'Archiduc, en 1708, à Barcelone, où elle résida cinq ans. Une flotte anglaise la conduisit à Gênes. Elle y arriva le 3 août 1713 et se rendit ensuite à Milan. Le prince de Lichtenstein et le comte de Sparre vinrent la recevoir et la conduisirent à Lintz, où l'attendait l'Empereur. C'était une femme bonne, douce et modeste, ne s'occupant point d'affaires, n'ayant d'autre ambition que de plaire à son époux et de le rendre père. Charles lui témoignait beaucoup de déférence, mais fort peu d'amour. On craignait, à cette époque, qu'elle ne fût stérile. « L'Empereur et l'Impératrice, écrivait un peu cyniquement Pastor à Torcy, le 23 décembre 1713, se portent bien et ont la mine de faire et porter des enfants, et il n'y a, qu'on sache, point de défaut naturel ni de l'un ni de

prince auquel la Providence avait voulu qu'appartînt la souveraineté de cette principauté » ; toutefois, voulant conserver à son maître des ressources dont il pourrait tirer le plus utile parti s'il tentait, un jour ou l'autre, la conquête de l'Espagne, il permit secrètement aux miquelets d'occuper la citadelle, le fort imprenable de Mont-Jouy, et plusieurs places de la Catalogne. Quand le duc de Popoli, entre les mains duquel il devait remettre Barcelone, se présenta pour l'occuper au nom de Philippe V, il en trouva les portes closes et dut en commencer le siège. Une harangue enflammée du cardinal-évêque qui prédisait, en termes ardents et prophétiques, le prochain retour de l'Empereur et Roi, avait surexcité les esprits au plus haut point. Ce fut en vain que Philippe promit aux révoltés l'amnistie; ce fut en vain que lord Lexington, ambassadeur d'Angleterre, leur offrit son intervention et leur conseilla, au nom de la Reine, de faire promptement leur soumission, puisqu'ils n'avaient plus à compter sur aucun secours. La députation de Catalogne déclara la guerre à la France aussi bien qu'à l'Espagne, et, Popoli ayant déclaré que « si la ville ne lui ouvrait pas ses portes ses habitants seraient traités comme des rebelles obstinés », il lui fut répondu que « la Catalogne et sa capitale continueraient la guerre, en vertu de leur

l'autre qui l'empêche. Cependant, la longue continuation de la stérilité du mariage fait appréhender. Je ne sais si, cette stérilité continuant encore quelques années, les Espagnols et Italiens de cette Cour ne pourraient songer à quelque moyen subtil d'expédier l'Impératrice dans l'autre monde, suivant le principe : *Omne magnum exemplum habet aliquis ex iniquo quid utilitate publica compensatur;* quoique j'aie pourtant lieu de croire l'Empereur assez vertueux et affectionné pour n'y pas donner les mains. » Élisabeth-Christine donna cependant le jour à quatre enfants : Léopold, né en 1716 et qui ne vécut que six mois; la grande Marie-Thérèse, née en 1717; Marie-Anne, née l'année suivante, qui fut gouvernante générale des Pays-Bas et épousa Charles de Lorraine; Marie-Amélie, née en 1725, morte en 1730.

fidélité envers leurs souverains, et qu'ils se défendraient jusqu'à la dernière extrémité ».

Le gouvernement de Philippe, s'inspirant des intérêts généraux du pays, avait entrepris de plier tous ses sujets sous le joug commun des lois castillanes. L'amour invétéré des Catalans pour leurs vieilles coutumes et leurs privilèges traditionnels parlait encore plus haut, dans leur cœur, que leur dévouement pour l'Autriche. Il eût suffi au roi d'Espagne d'en accorder le maintien pour obtenir leur soumission immédiate. Mais une telle concession eût démenti toute sa politique, remis en question toutes ses réformes, et il ne croyait pas que sa conscience pût l'autoriser. La rebellion de Barcelone abaissait et compromettait l'autorité royale que Philippe, tout comme son grand aïeul, tenait pour inviolable et sacrée. Aucune question, même celle de la principauté promise à la camarera-mayor, n'avait, à ses yeux, plus d'importance. Sans le secours d'une armée française, il lui était impossible de réduire la Catalogne; il lui était non moins impossible de subvenir aux besoins de cette armée. Louis XIV le savait parfaitement. Lorsque, après l'avoir sévèrement admonesté sur le fâcheux retard qu'il apportait, par sa faiblesse pour les intérêts de Mme des Ursins, à la signature de sa paix avec la Hollande, il lui faisait dire nettement par son ambassadeur : « Payez mes soldats ou renvoyez-les », il le menaçait, purement et simplement, de l'abandonner à ses propres forces, — s'il ne cédait pas à ses magistrales réprimandes, — dans l'exécution d'une entreprise dont l'issue devait être décisive pour le sort de la jeune monarchie.

Quand un ambassadeur, déjà suspect de mauvais vouloir et d'intrigues, est obligé de transmettre des messages de cette nature, le gouvernement, auprès duquel il est accrédité, l'en tient fatalement pour responsable et ne le lui par-

donne jamais. Accueilli, dès le début de sa mission, avec une méfiance marquée, Brancas était devenu, bien vite, l'objet de la malveillance et des rancunes de toute la cour. Philippe ne lui donnait nulle part dans son intimité, la Reine lui parlait à peine, Mme des Ursins l'évitait; Orry, lui-même, le peu scrupuleux ministre, le puissant et l'adroit factotum de la princesse, l'homme aux expédients féconds et aux habiletés douteuses, lui battait froid, bien que, dans les circonstances, il eût tout intérêt, ainsi qu'on le verra plus loin, à ménager le représentant de Louis XIV. Entre eux et l'envoyé du roi de France, se dressaient, comme une barrière infranchissable, les souvenirs odieux des menées politiques du duc d'Orléans, son ami et son protecteur, les déceptions amères d'Anne-Marie de la Trémoille, les humiliations de Barcelone. Ces procédés dédaigneux et maussades l'avaient blessé profondément, et son jugement s'en était quelque peu obscurci. A son insu, l'impartialité lui faisait défaut. Ses longues dépêches, chiffrées presque toutes d'un bout à l'autre, écrites, presque toujours, sous l'impression irritante d'un grief récent, ne sont qu'un enchaînement de récriminations violentes ou plaintives.

CHAPITRE IV

Maladie de Louise-Marie de Savoie. — Désespoir de Philippe V. — Mission d'Helvétius. — Mort de la Reine. — Louis XIV console son petit-fils.

Si Louise-Marie de Savoie, qui joignait tant de jugement et déjà tant d'expérience à tant de bonté native, eût pu conférer sérieusement avec l'ambassadeur de France, la situation, sans doute, se fût promptement éclaircie. Moins directement et moins vivement intéressée dans les négociations pendantes, moins passionnée que sa grande camériste, elle eût été plus impartiale, plus perspicace; elle fût parvenue à chasser, en partie, les noirs soupçons qui hantaient l'esprit prévenu de son faible époux. Mais, unie, dès l'âge de quatorze ans, au jeune roi d'Espagne, elle avait porté, trop jeune et trop vaillamment, dans des circonstances particulièrement difficiles et accablantes, le poids du mariage et de la couronne. Épuisée par de précoces épreuves contre lesquelles on l'avait vue lutter avec toutes les forces d'une âme virile, comme avec toutes les ardeurs d'un cœur aimant et généreux, atteinte d'un mal mystérieux dont les médecins de la cour n'avaient su ni pénétrer l'origine, ni combattre efficacement les progrès, la charmante Reine se mourait lentement.

On avait remarqué, depuis quelque temps, chez Louise-Marie, une petite toux persistante, des langueurs inusitées succédant à des agitations fébriles, de brusques variations d'humeur qu'on ne lui avait pas connues jusque-là, un amaigrissement sensible, enfin tous les symptômes qui

eussent infailliblement révélé, à des yeux plus pénétrants ou mieux exercés, le début d'une phtisie pulmonaire. Ces symptômes s'étaient rapidement aggravés. A bout de ressources, les médecins de Philippe venaient de prescrire un remède singulier que l'on conseillait, paraît-il, en Espagne, dans les cas semblables, lorsque la médicamentation ordinaire ne parvenait point à les guérir. « J'ai su que la Reine était beaucoup plus mal, mandait Brancas à Torcy, dans les premiers jours de janvier; j'ai été au palais d'abord après le dîner et j'ai appris que Sa Majesté avait passé une très mauvaise nuit, que son dévoiement avait augmenté et qu'elle avait eu une si grande faiblesse qu'on l'avait crue en danger. J'ai demeuré jusqu'à la nuit chez Mme la princesse des Ursins. La Reine a un peu reposé depuis dîner. Il y a une grande consultation de médecins. Ils opinent tous à lui faire prendre du lait de femme. »

Louise-Marie, s'étant trouvée un peu moins mal les jours suivants, en profita pour recevoir, pendant quelques minutes, notre ambassadeur qui, depuis longtemps, sollicitait en vain une audience. Il ne perdit pas une minute pour communiquer ses impressions à Louis XIV. « La santé de la Reine est un peu meilleure!... Il y a plusieurs jours qu'elle n'a point toussé... J'ai eu enfin, Sire, l'honneur de la voir et ne l'ai pas trouvée aussi abattue que je le croyais... Sa Majesté était dans un fauteuil auprès de son feu, et je remarquai qu'elle se leva avec assez de force et demeura quelque temps debout, sans paraître fatiguée. Les médecins espèrent que le lait d'ânesse achèvera de rétablir sa santé, malgré l'opiniâtreté de cette petite fièvre qui ne la quitte pas. »

Le même jour, Brancas écrivit confidentiellement et plus franchement à Torcy : « La Reine était coiffée lorsqu'elle me reçut, et je ne la trouvai pas aussi abattue que je l'aurais cru. Il est vrai qu'elle avait mis un peu de rouge. Les méde-

cins m'en ont parlé confidemment d'une manière à donner beaucoup d'inquiétude. On a été effrayé de la proposition qu'ils ont faite du lait de femme, disant qu'on n'en vient jamais à ce remède qu'à la dernière extrémité. »

Tout d'abord, il a merveilleusement réussi. Louise-Marie a cru sincèrement qu'il la sauverait; la confiance fait de ces miracles. « Sa Majesté commence aujourd'huy à teter; nous avons de bonnes nourrices et il paraît que la Reine trouve le lait bon; en deux fois que Sa Majesté a teté, elle en a pris au moins huit onces. » Burlet, premier médecin du Roi, annonce ainsi à Brancas qu'on vient d'inaugurer le nouveau régime, et Brancas, à son tour, mande au ministre des affaires étrangères : « Presque tous les accidents sont passés. Il n'y a plus d'oppression, plus de dévoiement et beaucoup moins de toux, moins de dégoût et d'insomnie. La fièvre subsiste toujours, ce qui fait que les médecins n'osent encore se flatter entièrement que Sa Majesté soit hors de danger; mais ils ont beaucoup d'espérance[1]. »

Bientôt, pourtant, se manifeste une nouvelle crise plus terrible que les autres, et Philippe, qui ne peut plus vivre sans la Reine, son premier, son unique amour, la confidente de ses plus intimes pensées, la ferme et vaillante tutrice de ses faiblesses, la douce consolatrice de ses chagrins, s'abandonne au désespoir : « Sa Majesté Catholique vient toujours coucher dans la chambre de la Reine, demeure toute la journée auprès d'elle, et il est fort à craindre que cela nuise infiniment à sa santé. Ce prince ne dort presque plus, il est dans des inquiétudes et des agitations continuelles; aussi est-il fort maigre et fort défait. Toutes les représentations qu'on peut lui faire là-dessus sont inutiles; c'est un mal sans remède, et, si la Reine vient à mourir, tout est à

[1] Brancas à Torcy, 22 janvier 1714.

craindre pour lui [1] » ... « Mme des Ursins a dit tout ce qu'on peut dire au roi d'Espagne là-dessus; j'ai pris la liberté de lui en parler. Le premier médecin s'est mis à genoux devant lui ; le Père confesseur lui en a parlé plusieurs fois, le marquis de Villena, plusieurs fois aussi, au nom de tous les grands et de tous ses sujets. Sa Majesté Catholique a répondu à tous la même chose : qu'il ne le voulait point et qu'il ne quitterait la Reine qu'à la mort [2]. » Ces lignes honorent la mémoire de Philippe V. S'il ne possédait pas les qualités qui font les grands princes, au moins il ne montrait pas, en ce moment, cet étrange égoïsme par lequel ils ont, plus d'une fois, étonné le monde.

Dans toutes ses détresses, quelles qu'elles fussent, soit qu'il obéît aux douces impulsions de son cœur, soit plutôt qu'il cédât aux froids conseils de sa raison, le jeune monarque ne manquait pas de solliciter l'assistance de son aïeul. Il suivait fidèlement, en cela, l'exemple du roi-prophète, implorant le secours du Très-Haut pour le soulagement de toutes ses infortunes : *Levavi oculos meos ad montes, unde veniet auxilium mihi.* Le 15 février, un courrier extraordinaire quittait Madrid pour porter à Louis XIV le billet suivant, tracé par la main hâtive et fiévreuse de son petit-fils : « La Reine se trouve réduite à un tel état par sa maladie qu'elle a besoin de prompts secours et effectifs. Votre Majesté a tant de bonté pour moi que je ne doute pas qu'elle ne veuille bien y contribuer. Ainsi, je lui écris ces deux mots pour la supplier de m'envoyer Helvétius qu'on dit qui a de très bons remèdes, avec toute la diligence possible. »

Dès que ce touchant et pressant appel fut parvenu à Versailles, Torcy, sans perdre un instant, en informa, de la part du Roi, le célèbre médecin [3]. « Le roi d'Espagne a dépêché,

[1] Brancas à Torcy, 23 janvier 1714.
[2] Brancas à Torcy, 2 février 1714.
[3] Jean-Adrien Helvétius, fils de Jean-Frédéric Helvétius, médecin en chef

Monsieur, un courrier exprès sur l'état où se trouve la Reine et pour demander au Roi de vous faire partir pour Madrid. Sa Majesté m'ordonne de vous marquer que son intention est que vous partiez incessamment et que vous fassiez, pour vous y rendre, toute la diligence possible. » Helvétius était désiré comme le Messie. En apprenant qu'elle allait recevoir sa visite et ses conseils, la malade s'était un peu reprise à l'espérance : « La Reine a bien mieux passé cette nuit que la précédente, écrit Mme des Ursins à Torcy [1], n'ayant guère toussé et n'ayant point eu de ces étouffements qui font tant de peur. Son redoublement a retardé d'environ trois heures, il n'est point si violent... à onze heures et demie, que je viens d'avoir l'honneur de la faire dîner, Sa Majesté a mangé sans dégoût et précisément ce que messieurs de la Faculté ont ordonné. La Reine attend M. Helvétius avec impatience, auquel on a envoyé relais sur relais, jusqu'à Pampelune, avec des escortes pour qu'il puisse faire toutes sortes de diligences. »

des États généraux et du prince d'Orange, résidait, depuis longtemps, à Paris, où il s'était acquis une grande renommée aux dépens de ses confrères, par ses découvertes scientifiques, et par les succès qu'il avait obtenus en employant certains médicaments spécifiques inconnus jusqu'à lui. Ayant guéri le grand Dauphin d'un flux dysentérique, il reçut du Roi un don de mille louis d'or et fut invité, de sa part, à publier son système. Il eut bientôt le titre de conseiller du Roi. Il devint, plus tard, médecin-inspecteur général des hôpitaux de la Flandre, puis médecin du Régent. Louis XIV, au début des négociations qui préparèrent la paix d'Utrecht, l'employa secrètement en Hollande. Il écrivit plusieurs ouvrages de médecine qui eurent beaucoup de vogue. Son fils fut membre de l'Académie des sciences et premier médecin de Louis XV ; son petit-fils, littérateur et philosophe, l'une des figures les plus originales du dix-huitième siècle.

« Helvétius, écrit Saint-Simon dans ses Mémoires, était Hollandais et médecin fort habile pour plusieurs sortes de maladies, mais qui, pour n'être pas savant à la manière des médecins et de leurs facultés, en était traité d'empirique. C'est à lui qu'on doit l'usage de l'ipécacuanha, si spécifique pour la guérison des dyssenteries, qui lui donna une grande réputation et lui attira la plus cruelle envie des médecins qui ne consultaient point avec lui... d'ailleurs un bon et honnête homme, charitable, patient, aumônier, droit et qui ne manquait ni d'esprit ni de sens... »

[1] 5 février 1714.

Helvétius était de ceux qui aiment à jouer les personnages et pour qui les désirs des rois sont des ordres sacrés. Il est probable, d'ailleurs, qu'il devait, non seulement, mettre toute sa science au service de la pauvre Reine, mais encore observer attentivement tout ce qu'il verrait autour de lui, afin d'en rendre compte à Louis XIV, et que sa mission n'était pas étrangère à la politique. Le grand Roi l'avait déjà honoré de sa confiance lorsqu'il fut chargé secrètement, en 1709, sur la recommandation de Chamillard, de préparer le terrain périlleux de la Hollande aux négociateurs des futurs traités d'Utrecht. En dépit des appréciations railleuses de Saint-Simon [1], il sut remplir cette lourde tâche avec une dextérité et une discrétion que Louis XIV n'avait pas oubliées. Pénétré de sa nouvelle importance, ayant aussi le cœur largement ouvert à toutes les pitiés, il avait quitté Paris en grande hâte et avait fait toute diligence; mais le fâcheux état des routes espagnoles trahit son zèle. Ce ne fut que le dix-septième jour après son départ qu'il put visiter la Reine et rendre compte à Torcy, par un courrier extraordinaire, de ses premières impressions : « Enfin M. Helvétius, que nous attendions avec beaucoup d'impatience, arriva hier, écrit, le 12 février, Mme des Ursins à Torcy. Il eut l'honneur de voir, dans ce moment, la Reine et il vous rend compte de l'état où il a trouvé Sa Majesté... Dieu veuille bénir son ouvrage et nous rendre une princesse aussi admirable en tout que l'est Sa Majesté. »

Le rapport du célèbre empirique fut lamentable :

« Monseigneur,

« Depuis que Votre Grandeur m'a donné ses ordres pour Madrid, je n'ai rien négligé pour m'y rendre en toute dili-

[1] « On peut juger de toutes les plaisanteries amères qui se débitèrent partout, dedans et dehors du royaume, sur une négociation d'un médecin et

gence, étant arrivé, le neuvième jour, de bonne heure à Bayonne; mais la route d'Espagne, quoique bien fournie de relais, a été si mauvaise que je n'ai pu l'achever que le dix-septième jour... Ce fut hier, Monseigneur, que M. Orry, qui était venu dix lieues au-devant de moi, me mena chez S. A. Mme la princesse des Ursins, laquelle me fit l'honneur de me présenter au Roi. Sa Majesté me témoigna, avec une extrême bonté, combien elle ressentait l'obligation qu'elle avait au Roi son grand-père et s'exprima avec une tendresse pleine de reconnaissance envers le Roi. Ensuite Sa Majesté m'ayant fait entrer près de la Reine pour examiner son état déplorable, MM. les médecins me firent le récit du commencement et des progrès de la maladie, et, par les accidents, je jugeai d'abord que la Reine pouvait être attaquée d'une hydropisie de poitrine... Il ne serait même pas impossible qu'il y eût quelque abcès dans le corps; de plus, en examinant le bas-ventre, je reconnus qu'un des lobes du foie était dur et douloureux. J'en fis convenir MM. les médecins ordinaires qui n'avaient pas encore fait cette découverte, par respect, disent-ils, pour la personne de la Reine. Sur cela, Monseigneur, et après avoir conféré avec eux, je leur proposai de faire user à la Reine d'une infusion d'herbe vulnéraire de Suisse, chargée d'un peu de sel de soufre, et, comme la Reine est, depuis quelques jours, dans l'usage de l'opium, qu'on est indispensablement obligé de réitérer deux ou trois fois dans les vingt-quatre heures, en vue de calmer la violence des oppressions et de lui procurer un peu de sommeil, j'ai été d'avis qu'on ajoutât, à chaque fois, un peu de teinture de mars tartarisée... Nous allons faire la guerre à l'œil, et je puis protester à Votre Grandeur que je n'aurai d'autre soin que celui d'employer mon temps en réflexions

d'un empirique, et de toutes les piquantes gentillesses qui coururent là-dessus. » — *Mémoires de Saint-Simon*.

sur les moyens de prolonger les jours de la Reine, car il ne faut pas moins qu'un miracle pour la guérir. C'est avec une extrême douleur que je suis obligé de vous parler ainsi... »

Le miracle ne se fit point. Le 11 février, lorsque Helvétius la vit pour la première fois, Louise-Marie était expirante; le 16, à huit heures du matin, elle était morte.

« Sire, écrivit aussitôt le marquis de Brancas à son maître, pour lui annoncer ce grand malheur, c'est avec une douleur inexprimable que je me vois forcé de donner à Votre Majesté une aussi affligeante nouvelle que celle de la mort de la reine d'Espagne, arrivée aujourd'huy à huit heures du matin. Sa Majesté paraissait hier un peu soulagée; mais, à dix heures du soir, elle se trouva plus mal, ce qui a toujours été en augmentant jusqu'à six heures du matin ou environ, qu'elle a perdu connaissance. Jamais personne n'a montré autant de courage, de fermeté et, en même temps, de résignation. Le roi d'Espagne n'est sorti de sa chambre qu'à cinq heures du matin et, dès qu'on a vu la Reine expirer, on l'a fait monter en carrosse, avec le Père Robinet, son confesseur, et son capitaine des gardes, qui l'ont conduit à la maison du duc de Medina-Celi qu'on lui avait préparée. Mme la princesse des Ursins, peu de temps après, a conduit les trois princes dans la même maison. Sa Majesté Catholique s'est enfermée dans sa chambre avec son confesseur, et je n'ai pu encore avoir l'honneur de La voir. Son affliction est telle que Votre Majesté ne peut l'imaginer. Dieu seul peut La consoler d'une aussi grande perte et Elle a besoin, dans cette occasion, de toute sa vertu. Dieu veuille que ce rude coup ne porte point atteinte à sa santé. »

Philippe trouva la force d'adresser, lui-même, quelques lignes à son aïeul pour lui annoncer la mort de Louise-

Marie. L'étiquette et les convenances lui imposaient cette obligation pénible :

« Madrid, 16 février 1714.

« Votre Majesté qui sait l'attachement que j'ai toujours eu pour la Reine, aura jugé de l'excès de la douleur que je ressens de sa perte et je me flatte qu'elle aura bien voulu s'y intéresser. Ce coup est si terrible pour moi qu'il n'y a que la soumission à la volonté de Dieu et le fond que je fais sur votre tendresse qui puissent me soutenir dans mon affliction. J'en demande instamment la continuation à Votre Majesté. »

A ce témoignage de la douleur royale, si touchant par sa simplicité même, il convenait que la princesse des Ursins, qui était maintenant la plus intime confidente des pensées de Philippe, qui en ce moment versait, auprès de lui, des pleurs fidèles et qui n'avait jamais cessé d'entretenir une correspondance, plus ou moins active, avec la Cour, associât ses condoléances personnelles. Elle avait d'abord prié Torcy d'en être l'interprète, et celui-ci, bien que les exigences de la politique eussent grandement refroidi son zèle pour les intérêts de la camarera-mayor, s'était acquitté correctement de cette mission. Dès que les circonstances le lui permirent, elle écrivit au grand Roi, aux princes, aux princesses, à Mme de Maintenon, voulant faire connaître elle-même, à toute la maison de France, que son dévouement serait désormais d'autant plus absolu qu'il devenait plus nécessaire. Le 12 mars, elle adressa le billet suivant au ministre des affaires étrangères :

« Je vous suis très obligée, Monsieur, d'avoir pris la peine de faire mon respectueux compliment au Roi sur le déplaisir que lui a causé la mort de la reine d'Espagne. J'ai pris, depuis, la liberté de lui écrire moi-même, sur ce triste

sujet, comme vous l'aurez vu par ma lettre que je vous priai de me faire la grâce de présenter à Sa Majesté. Je l'accompagnais de plusieurs autres pour la maison royale. Vous trouverez, avec celle-ci, la mienne pour Mme de Maintenon. Je vous fais mille remerciements de la part que vous me témoignez prendre à ma juste affliction et je vous prie de croire... »

Louis XIV mit certainement, dans sa réponse à Philippe, toute l'effusion dont son cœur était capable. Moins solennelle, elle paraîtrait sans doute plus affectueuse, mais la sincérité des sentiments qui l'avaient dictée n'était pas douteuse et Louis ne savait pas écrire autrement, même à son petit-fils.

« Versailles, 2 mars 1714.

« Votre affliction est si juste et la tendresse que j'avais pour la Reine était si véritable que vous ne pouvez douter de ma douleur en apprenant la nouvelle de sa mort. Votre Majesté a certainement besoin de tout son courage et de toute sa vertu pour supporter une pareille peine. J'espère aussi que Dieu lui donnera la force de la soutenir et de songer, en se conservant, à ce qu'Elle doit à ses sujets et à ses enfants. Jugez, par la tendresse que vous avez pour eux, de celle que je ressens pour vous. »

La raison d'État ne respecte guère les dépouilles des souverains. Il parut utile de rassurer l'imagination du peuple espagnol, si portée aux soupçons, si prompte à la critique et à la révolte. Louis XIV, d'ailleurs, voulait savoir si la maladie, à laquelle sa petite-fille venait de succomber, était contagieuse et si Philippe courait le risque d'en être atteint. On fit donc l'autopsie de la Reine. Helvétius fut chargé de ce triste soin. C'était là, peut-être, le but principal de son voyage.

Il résulte de la dépêche qu'il adressa, dès le surlendemain, à Torcy, que, sauf les poumons, tous les organes de Louise-Marie, soigneusement examinés, l'un après l'autre, étaient en parfait état. « Ensuite on a ouvert la poitrine, on a examiné les lobes du poumon qu'on a trouvés d'une couleur livide et d'une légère adhérence aux côtés. En les coupant, l'un après l'autre, on les a trouvés squirrheux à quelques endroits, abcédés dans d'autres... le péricarde contenait très peu d'eau. Cette maladie nous a paru très ancienne, et l'on peut assurer qu'elle est l'unique cause de la mort de la Reine[1]. »

Cruel retour, douloureux contraste des choses d'ici-bas! Un cadavre froidement mutilé par le scalpel du chirurgien, voilà donc tout ce qui restait matériellement, en Espagne, de la femme charmante qui fut, pendant treize années, son ange tutélaire. Mais le souvenir de ses nobles qualités, de ses vertus vraiment royales, lui survécut dans le cœur chevaleresque et reconnaissant du peuple espagnol. Il n'a pas encore oublié les services que lui rendirent, dans un temps de cruelles épreuves, l'intelligence supérieure, la vaillante énergie et la bonté conciliante de la Savoisienne.

[1] Ce premier rapport ne parut pas suffisant à Louis XIV. Il en exigea un autre, et, pour qu'il fût plus détaillé et plus précis, il posa, lui-même, *cinq questions principales* à Helvétius, qui reçut l'ordre de les résoudre. Ce rapport subsidiaire fut rédigé quelques mois plus tard. Contrairement à l'opinion qu'il avait émise, tout d'abord, Helvétius établit, par de longues déductions, que la maladie de la Reine était de *date récente* et qu'elle ne pouvait être contagieuse, « parce que l'haleine était pure et parce que les bronches étaient « saines ».

CHAPITRE V

Louise-Marie pleurée par toute l'Espagne. — Abattement de Philippe. — La galerie de charpente. — Les *recreadores*. — Impressions de Brancas. — Le Roi se console. — Orry créature et instrument de la camarera-mayor. — Son œuvre et son caractère. — Il est détesté, ainsi que sa bienfaitrice, par le peuple espagnol.

Dans sa correspondance officielle, qui renferme tant de fines et caustiques appréciations sur les personnages et les allures de la cour d'Espagne, le duc de Grammont, ambassadeur de Louis XIV auprès de Philippe V, s'exprime ainsi en parlant de la jeune Reine, qui atteignait à peine sa dix-septième année lorsqu'il vint à Madrid : « La Reine a de l'esprit au-dessus d'une personne de son âge; elle est fière, superbe, dissimulée, indéchiffrable, hautaine, ne pardonnant jamais. Elle n'aime ni la musique, ni la comédie, ni la conversation, ni la promenade, ni la chasse... Elle ne veut que maîtriser souverainement, tenir le Roi son mari en brassière et dépendre, le moins qu'il lui est possible, du Roi son grand-père. » Grammont détestait Louise-Marie parce qu'elle avait osé lui tenir tête pendant le premier exil de la princesse des Ursins, parce qu'elle s'était dressée, comme un infranchissable obstacle, entre lui et Philippe, parce qu'elle avait protégé bravement son faible époux contre les entreprises de l'ambassadeur, parce qu'elle ne voulait pas souffrir que l'Espagne devînt un fief de la France. L'histoire a biffé ce jugement haineux. La reconnaissance des Espagnols a protesté passionnément contre la partialité du représentant de Louis XIV. Saint-Simon, qui a

fidèlement recueilli leurs impressions pendant son ambassade de 1721, les reproduit dans ses Mémoires en quelques lignes : « Elle n'avait pas été ni moins soigneusement élevée que Mme la duchesse de Bourgogne, ni moins bien instruite. Elle se trouva née avec de l'esprit et, dans cette première jeunesse, avec un esprit sage, ferme, suivi, capable de conseils et de contrainte, et qui, déployé et plus formé dans les suites, montra une constance et un courage que la douceur et les grâces naturelles de ce même esprit relevèrent infiniment. Elle avait tout ce qu'il fallait pour être adorée : aussi devint-elle la divinité de l'Espagne. L'affection des Espagnols qui, seule et plus d'une fois, a conservé la couronne de Philippe V, fut, en la plus grande partie, due à cette Reine, dont ils sont encore idolâtres, dont ils ne se souviennent encore qu'avec larmes, je dis seigneurs, dames, militaires, peuple... Un esprit de cette trempe, manié d'abord par un autre esprit tel qu'était celui de la princesse des Ursins, et sans témoins et à toute heure, était pour aller bien loin, comme il fit. »

On sait que la jeune souveraine, qui fut contrainte d'exercer, plusieurs fois, la régence, ne cessa jamais, quelque graves, quelque difficiles, quelque périlleuses que fussent les circonstances, de se montrer à la hauteur de son rôle, et que, par son application aux plus sérieuses affaires, par le tact, le sang-froid, la valeur dont elle fit preuve, par l'attachement opportun qu'elle témoigna pour les coutumes espagnoles, par le soin qu'elle prit de se conformer scrupuleusement aux exigences maussades de l'étiquette castillane, elle charma tous les esprits et conquit tous les cœurs.

Tout ce qu'elle avait en elle de beau, de noble et de bon : ses charmes touchants, sa vive intelligence, son jugement élevé, sagace et sûr, son inaltérable dévouement, sa

tendresse, à la fois, douce et vaillante, Louise-Marie de de Savoie l'avait donné, sans réserve, à son cher prince. Elle le tenait captif, sans qu'il s'en aperçût et sans qu'elle le voulût elle-même, par des liens charmants. Il vivait pour elle et surtout par elle. Le coup, dont sa mort le frappa, était écrasant. Il en fut anéanti et parut vraiment inconsolable. Jamais il n'avait aimé qu'elle. Il lui sembla qu'il était désormais seul au monde et qu'à son tour il allait mourir. Le palais où avait vécu la Reine lui devint odieux, aussi bien que le Buen-Retiro qu'elle avait quelquefois habité avec lui; il se renferma dans la demeure des ducs de Medina-Celi qu'une sage prévoyance avait disposée, depuis quelques jours, pour le recevoir, se dérobant, avec un soin scrupuleux, aux regards du public, ne prenant nulle part aux affaires, ne voyant que les princes ses enfants et la princesse des Ursins, ne s'entretenant, pour ainsi dire, qu'avec Dieu, traînant une existence inutile, monotone et désolée. « Le Roi d'Espagne, écrit Brancas à Torcy, trois jours après la mort de la Reine, s'habille en particulier dans sa chambre, où il entend la messe, sans que personne y entre; il passe ensuite chez les princes ou dans le jardin, où Mme des Ursins vient ordinairement se promener avec lui. Il dîne en particulier, dans sa chambre, et passe tout le reste de la journée chez les princes et avec Mme la princesse des Ursins; il soupe même dans un petit cabinet de l'appartement des princes, où il est servi par les caméristes des princes, et aucun officier n'y entre. »

Anne-Marie de la Trémoille ne s'opposa point, tout d'abord, à cet isolement volontaire. Il affermissait et affirmait sa prépondérance. Il ne permettait pas qu'une influence nouvelle lui dérobât la haute direction des affaires. Désormais, elle parlera directement au Roi. L'autorité de ses fermes conseils ne risquera plus d'être affaiblie par les tem-

péraments qu'y apportaient parfois la mansuétude et la prudence de l'aimable Savoisienne. Philippe y sera d'autant plus docile que la bouche, qui les dictera, sera plus impérieuse, et qu'il craindrait, d'ailleurs, d'offenser la mémoire de Louise-Marie en manquant d'égard envers celle qui fut, pendant douze années, sa confidente, son inspiratrice, sa meilleure, on peut dire, son unique amie. Bientôt, la princesse mènera le Roi haut la main, malgré les murmures du peuple; elle se fera nommer gouvernante des Infants; elle sera vraiment reine d'Espagne.

Le marquis de Saint-Philippe, Saint-Simon, Duclos et les historiens qui se sont inspirés de leurs œuvres, ont tous raconté l'histoire de la fameuse galerie que l'on fit élever en toute hâte, pour unir, par un passage mystérieux, les appartements privés de Philippe à celui des Infants, qui l'habitaient avec Mme des Ursins. La demeure des Medina-Celi suffisait à peine au logement du Roi. Les princes et leur gouvernante étaient établis dans un couvent voisin, dont les moines furent priés assez lestement, paraît-il, de chercher ailleurs un asile. Des portes furent ouvertes; un mur fut abattu; on construisit une sorte « d'appentis couvert et vitré ». Tout cela fut fait si précipitamment, tant Mme des Ursins craignait qu'on ne vînt à lui ravir l'intimité du Roi, que, malgré l'austère dévotion de Philippe, le travail ne fut interrompu « ni fêtes ni dimanches ». Les moines évincés gémirent; les mécontents crièrent au scandale. La malignité publique, toujours en éveil à Madrid, s'exerça aux dépens du Roi et de la grande caméristе. On alla jusqu'à mal parler de leurs relations, tout au moins jusqu'à soupçonner une union prochaine et à en plaisanter à demi-voix. On raconta que le Père Jésuite Robinet, « le confesseur du Roi et le seul excellent qu'il eût eu », auquel on s'était plaint du mauvais exemple que donnait cette violation publique du

repos dominical, aurait répondu, avec la brusquerie de l'honnête homme indigné : « Oui, oui, qu'on travaille le dimanche, même le jour de Pâques, mais que ce soit pour détruire cette galerie[1] ! »

« Mme des Ursins fit faire un corridor de bois, depuis le cabinet du Roi jusque dans l'appartement de ses enfants..., pour pouvoir passer de l'un à l'autre sans être aperçus... ; ainsi, on ne savait jamais si le Roi était seul ou chez Mme des Ursins, ni elle de même, lequel des deux était chez l'autre, ni quand, ni combien ils étaient ensemble... On soupçonne qu'elle ne pensait plus qu'à devenir l'unique compagne du Roi... On sema des discours qui parurent équivoques et qui effrayèrent ; il se débita que le Roi n'avait plus besoin de postérité avec toute celle dont il avait plu à Dieu de le bénir, mais seulement d'une femme... On ne douta pas qu'elle n'eût le projet de l'épouser ; le Roi, son grand-père, en fut vivement alarmé, et Mme de Maintenon, qui n'avait jamais pu parvenir à être déclarée, après en avoir frisé de bien près le moment par deux fois, en fut poussée à bout de jalousie. Le roi d'Espagne, toujours curieux des nouvelles de France, en demandait souvent à son confesseur, le seul homme à qui il pût parler qui ne fût pas à Mme des Ursins... L'habile et hardi Robinet... se laissa pousser de questions... et fit le réservé et le mystérieux, pour exciter la curiosité davantage ; quand il la vit au point où il la voulait, il dit au Roi que, puisqu'il le forçait, il lui avouerait... qu'on ne doutait plus qu'il ne fit à la princesse des Ursins l'honneur de l'épouser. Le Roi rougit et répondit brusquement : Oh ! pour cela non, et il le quitta. »

Ainsi parle Saint-Simon, laissant tout croire, au moins tout soupçonner. Témoin oculaire et témoin partial, puisqu'il

[1] Duclos, *Mémoires secrets*.

avait à se plaindre de Philippe et surtout de la princesse, Brancas est moins affirmatif, sans être toutefois moins malveillant.

« Tout le monde s'aperçoit de l'attention qu'a Mme des Ursins d'empêcher, autant qu'il se peut, que qui que ce soit ne parle au roi d'Espagne, que les gens qu'elle croit absolument à elle, et on ne doute pas qu'elle n'ait, pour le moins, autant de crédit et de pouvoir qu'avant la mort de la Reine[1]... On travaille à une galerie de charpente pour que le roi d'Espagne puisse aller, de sa chambre, à l'appartement de Mme des Ursins, sans être vu de personne. Sa Majesté soupe, tous les soirs, dans un des cabinets de cette princesse, servie par les caméristes des princes, et aucun officier de sa maison n'y entre; Mme des Ursins introduit, après souper, les gens qu'elle trouve bon qui aient l'honneur de voir le roi d'Espagne; ce sont toujours les mêmes, savoir : le prince de Cellamare, le duc d'Atri, le prince Pio et le comte de Montijo et, outre ceux-là, les maris des dames du palais, qui sont le duc d'Havré, le prince de Robeeck et le marquis de Crèvecœur. On fait jouer le roi d'Espagne aux échecs, après souper, pour l'amuser, et Mme des Ursins, de son côté, s'entretient d'une partie d'hombre ou de comète. Voilà, Monsieur, la vie de la cour! — Le roi d'Espagne ne voit et ne parle à qui que ce soit hors de ce que je viens de vous nommer, si ce n'est à M. Orry et à M. Grimaldo. Le public raisonne déjà beaucoup sur l'état de Sa Majesté Catholique et chacun lui donne déjà une femme à sa fantaisie, car tout le monde croit généralement qu'il ne peut guère s'en passer. *Je n'oserais vous écrire tout ce qui se dit là-dessus et les différentes opinions et imaginations*[2]. »

[1] Brancas à Torcy, 17 février 1714.
[2] Brancas à Torcy, 19 février 1714.

Quelques jours plus tard, le 2 mars, s'adressant encore à Torcy, Brancas laisse pourtant échapper, sous forme d'interrogation, une remarque qui pourrait bien alarmer l'esprit soupçonneux de Louis XIV : « Je vous ai instruit d'une galerie de charpente que l'on a fait faire pour que Sa Majesté Catholique pût aller de sa chambre dans l'appartement des princes sans être vue. En vérité, Monsieur, l'on n'ose dire que le roi d'Espagne se condamne, de *lui-même*, à une espèce de prison. »

Les sentiments excessifs sont d'essence éphémère, la nature repoussant, d'elle-même, toutes les violences qui troublent ses harmonies. Philippe se lassa bientôt des contraintes que sa douleur avait subies, tout d'abord, avec résignation. Lorsque Mme des Ursins crut pouvoir l'émanciper, sans mettre sa propre situation en péril, elle lui accorda quelques licences. Il paraît, d'ailleurs, que les jeunes courtisans, dont elle lui avait permis la société et qu'elle nommait, elle-même, ses *recreadores*, avaient rempli leur mandat à merveille : « Le Roi se porte bien, écrit, dès le 26 février, le chevalier de Bourck à Torcy... Il sort pour prendre l'air tous les jours. Il travaille, le matin, dans son despacho et, le soir, avec son veedor général[1] et les secrétaires d'État; il dit qu'il ne mettra jamais le pied au palais où la Reine est morte, ni au Retiro... et, ainsi, on va bâtir un nouveau palais et, en attendant, on va travailler à agrandir la maison du duc de Medina-Celi que Sa Majesté occupe maintenant. » Brancas complète, le 2 mars, ces rassurantes informations. « Le Roi d'Espagne mène, à présent, une vie si retirée... qu'on est souvent plusieurs jours sans pouvoir avoir l'honneur de lui faire sa cour. Il va cependant, tous les jours, à la chasse ou à la promenade; mais il sort et rentre par une porte

[1] Orry, nommé tout récemment veedor (contrôleur) général.

particulière où il ne souhaite pas que l'on se montre, et personne ne le suit à la promenade ou à la chasse, que ceux qu'il nomme pour avoir cet honneur. » Un jour, s'il faut en croire Saint-Simon, Philippe V, qui « avait regretté si extrêmement sa femme, mais un peu à la royale, se trouva, en une de ses promenades, lors du transport du corps de la Reine à l'Escurial, et à portée du convoi. Il le regarda, le suivit des yeux et continua sa chasse. » Le terrible critique ajoute philosophiquement : « Ces princes sont-ils faits comme les autres humains ? » Il faut avouer que, depuis le 16 février, Philippe avait fait beaucoup de chemin et qu'il avait marché bien vite.

Quelle fut, en réalité, la nature des rêves ambitieux qui hantèrent, après la mort de Louise-Marie de Savoie, le puissant cerveau d'Anne-Marie de la Trémoille ? Jusqu'à quel point ces rêves furent-ils autorisés, encouragés, réalisés même, dans une certaine mesure, par la complaisance du jeune Roi, dont la faiblesse native, accablée déjà sous le poids de la douleur, dut subir fatalement le joug de son entreprenante et impérieuse autorité ? On ne le saura jamais. Mais ce qui n'est pas douteux, c'est que la prépondérance de la vieille favorite atteignit, en ce moment, son apogée et que cette femme extraordinaire put, dès lors, tout entreprendre.

Elle avait sous la main un homme de beaucoup de finesse et de savoir-faire, intrigant par nature, avide d'argent et de pouvoir, habile à découvrir les expédients et prompt à en faire usage, insouciant de la popularité, sourd à la voix de sa conscience, dur aux petites gens, sachant mentir avec intrépidité, formuler gracieusement les plus belles promesses, et les nier, sans scrupule, quand il ne les avait point écrites, s'il était utile à son maître ou à lui-même qu'elles ne fussent point accomplies. Dévoué corps et âme à Mme des

Ursins qui avait fait sa fortune, et qui était, auprès du roi d'Espagne, son unique appui, le financier Orry était devenu indispensable au gouvernement de Philippe V, parce qu'aucun gouvernement ne peut rien faire sans argent et parce que, lui seul, savait en faire sortir, par tous les moyens, des coffres épuisés du pauvre peuple espagnol. Ce personnage, dont Louis XIV avait permis au jeune Roi, sur la demande du cardinal Porto-Carrero et la chaude recommandation de Chamillard, d'utiliser les aptitudes financières et dont le fils devait remplir, un jour, sous Louis XV, les hautes fonctions de contrôleur général, était parvenu, en réalité, à rendre de grands services à la nouvelle monarchie. Privée, par les croisières des flottes ennemies, de l'or que lui apportaient régulièrement les galions des Indes, l'Espagne, dont les ressources intérieures pouvaient à peine satisfaire les besoins en temps de paix, avait dû rétablir ses fortifications, entretenir ses armées, obéir, dans une certaine mesure, aux justes exigences de Louis XIV qui n'entendait pas fournir des soldats et des munitions sans recevoir, de temps à autre, quelque compensation financière. A une situation si engagée et si tendue, les qualités ordinaires d'un bon ministre : le talent, la probité, l'exactitude, ne suffisaient pas. Il y fallait un génie d'invention tout particulier, une dextérité merveilleuse, une énergie implacable. Orry possédait tout cela. L'honnête et ponctuel Berwick, qui l'avait pris en aversion et grandement desservi auprès de Louis XIV, parce que tous ses engagements ne furent pas exactement tenus pendant les campagnes de 1704, lui reconnaissait pourtant « de l'esprit, de l'éloquence, et du travail ». Son activité était surprenante ; il trouvait des remèdes à tout et inventait, pour faire réussir toutes les entreprises, mille moyens dont nul autre que lui ne se serait avisé. S'il se fût montré moins despote et moins opiniâtre, moins dégagé de tout scrupule, moins

rude, plus conciliant et plus courtois, plus fidèle imitateur des salutaires exemples du comte de Bergheyck [1] qui lui donna, quand il vint en Espagne, de sages conseils et de bonnes leçons, Orry eût été, à tout prendre, un administrateur inimitable.

« C'était, dit Saint-Simon, une manière de lourdaud de beaucoup d'esprit, de la lie du peuple et qui avait fait toutes sortes de métiers pour vivre, puis pour gagner; d'abord rat de cave, puis homme d'affaires de la duchesse de Portsmouth, qui le trouva en friponnerie et le chassa. Retourné à son premier métier, il s'y fit connaître des gros financiers qui lui donnèrent diverses commissions... qui le firent percer jusqu'à Chamillard. — Sa hauteur, sa dureté, sa brutalité, sa grossièreté, le mensonge continuel dont, en toutes sortes d'affaires, il faisait une profession ouverte, l'avaient rendu si odieux en Espagne que personne ne voulait plus traiter avec lui. » Voilà certes, un jugement sévère et fortement partial; mais, quand l'auteur des incomparables Mémoires n'aimait pas les gens, — et il en était bien peu qu'il aimât, — il n'avait guère coutume d'avoir égard aux difficultés et

[1] « D'abord baron, puis comte, dit Saint-Simon, à dire vrai, ni l'un ni l'autre qu'à la mode de nos ministres, Bergheyck était un homme de Flandre et de meilleure famille qu'ils ne sont d'ordinaire, qui avait travaillé dans les finances des Pays-Bas sur la fin de Charles II, que l'Électeur de Bavière y trouva fort employé et qu'il y continua après la mort du roi d'Espagne. Avec beaucoup d'esprit, de sens, de lumière, de justesse... beaucoup de douceur avec tout le monde... une grande modestie, un entier désintéressement et beaucoup de vues, il se pouvait dire un homme rare; avec tous ses talents, grand travailleur et qui avait une exactitude et une simplicité en tout singulière. » Le comte de Bergheyck fut chargé, en 1708, par le gouvernement de Louis XIV, d'organiser un soulèvement, dans les Pays-Bas, en faveur de Philippe V. Appelé en Espagne pour coopérer, avec Orry, à la restauration des finances, il eut le malheur de déplaire à la princesse des Ursins et fut tenu, pour quelque temps, éloigné des affaires. Il prit une part active aux négociations d'Utrecht. Le roi de France faisait grand cas de ses talents et de sa probité. Il résidait, en ce moment, en France, où il assistait de ses avis le duc d'Albe, ambassadeur d'Espagne.

aux nécessités de leurs situations. Le duc raconte encore qu' « Orry étant revenu, en 1706, de son premier voyage en Espagne, on exigea qu'il rendît compte d'une somme de deux millions qui lui avait été remise pour la solde des troupes, et qu'au lieu de le faire pendre, « ce dont il s'était fallu d'un doigt », Louis XIV, voulant complaire à Mme de Maintenon et couvrir son amie, Mme des Ursins, dont il avait été le dévoué collaborateur, lui donna, sur la recommandation de Chamillard, « pour le décrasser et le réhabiliter, une charge de président à mortier au parlement de Metz; qu'il garda cette charge pour ces mêmes raisons; mais qu'il ne l'exerça pas, parce qu'il ne savait mot de lois ni de jurisprudence ». Il est permis de croire que Louis fut trop bon justicier pour récompenser, par cette faveur publique, l'homme qu'il avait jugé, peu de temps auparavant, digne de la potence [1].

Fonder l'unité nationale en fusionnant toutes les parties du royaume, en les soumettant à une législation et à une administration uniformes, en supprimant les rivalités jalouses qui avaient dressé des barrières presque infranchissables entre la Castille et les autres provinces de la monarchie; modifier profondément le système des impôts, par le dégrèvement des objets de première nécessité et l'augmentation des taxes qui frappaient les denrées de luxe; augmenter ainsi les ressources du trésor public, et gagner au jeune Roi, par ce juste bienfait, le cœur de son peuple, au détriment de la maison d'Autriche; combattre partout la routine qui favorise, encourage, justifie l'inertie des fonctionnaires et entrave tout progrès; associer, avec l'assentiment du

[1] Jean Orry avait déjà le titre de conseiller-secrétaire du Roi lorsque Louis XIV l'envoya en Espagne pour aviser, de concert avec le comte de Bergheyck, aux moyens de conjurer les désordres de la situation financière.

Saint-Siège, le clergé, les églises, les couvents qui regorgeaient de richesses, aux sacrifices que devait s'imposer le patriotisme national; telles étaient, en résumé, les réformes que conseillait Louis XIV et que devait seconder l'influence légitime de ses ambassadeurs. Dans l'exécution des mesures, parfois impolitiques ou inopportunes, dont Mme des Ursins eut très souvent l'initiative et qui furent prises successivement, soit pour réaliser ces grandes vues, soit pour tenir en bride, avec le concours sympathique de la bourgeoisie et du peuple [1], la haute noblesse qui conspirait dans l'ombre, en faveur de l'Archiduc, soit pour échapper au contrôle humiliant et despotique des représentants de la France et sauvegarder l'autonomie nationale, soit pour réduire les prérogatives excessives d'un clergé dominateur, plus écouté, mieux servi que le gouvernement lui-même [2], soit, encore, pour mettre fin aux priviléges et aux entreprises des tribunaux de l'Inquisition qui bravaient la justice du Roi, — apparaît la main toujours active et vigilante, rarement légère, souvent impérieuse, violente et brutale, du président Orry. Comme ces mesures s'attaquaient aux privilégiés, comme les privilégiés sont les puissants, comme les abus leur sont d'autant plus chers qu'ils y voient la source principale, unique parfois, de leurs richesses et

[1] Plusieurs représentants de la bourgeoisie furent appelés dans les conseils du royaume. On donna au corrégidor de Madrid, Ronquillo, la présidence du conseil de Castille, l'une des plus hautes dignités de la monarchie. Ce fut une mesure audacieuse, un véritable coup d'État et un grand scandale.

[2] « Le clergé fait, pour le moins, un tiers de ce royaume, écrivait, en 1701, le chevalier irlandais Du Bourck, qui représentait Jacques II auprès de Philippe, et le tiers le plus puissant et le plus accrédité. Les moines ont la meilleure part de la substance du pays entre leurs mains, et, si jamais il y a quelque soulèvement en Espagne, ce seront les moines qui, pour des considérations purement temporelles, exciteront les peuples et fourniront les moyens. Le gouvernement présent n'a pas de plus dangereux ennemis qu'eux. Il y a longtemps que les agréments de la vie et les agré-

de leur importance, comme ils disposent, en général, des moyens propres à influencer et à diriger l'opinion, Mme des Ursins, l'initiatrice, Orry, l'exécuteur des réformes, étaient depuis longtemps déjà, lorsque Brancas arriva en Espagne, l'objet de la haine publique. Cette haine s'adressait, en général, à la population française que l'on regardait comme leur complice. Mais Philippe et sa compagne, qui connaissaient de vieille date, qui avaient éprouvé, en maintes circonstances, la sincérité, la solidité de leur dévouement, leur étaient restés fidèles; ils pouvaient compter, eux-mêmes, sur l'attachement des grands fonctionnaires qui étaient leurs créatures, qui s'inspiraient de leurs maximes, qui s'inclinaient devant leur volonté. Confiants dans l'amitié reconnaissante de leur souverain et dans l'impossibilité où il se trouvait de décliner leurs services, pénétrés et satisfaits de leur propre importance, persuadés qu'ils avaient fait déjà beaucoup de bien et qu'il leur en restait beaucoup à faire, d'autant plus attachés à leur situation qu'ils travaillaient pour eux-mêmes, tout en travaillant pour l'Espagne, se croyant, d'ailleurs, en pleine sécurité, ils répondaient, chacun suivant son tempérament et son caractère, aux manifestations stériles du mécontentement populaire. Mme des Ursins se montrait impassible et hautaine, comme

ments de la fortune sont attachés au froc dans ce pays-ci; mais ils craignent maintenant que cela change. »

« Un épiscopat très riche et trop dépendant de Rome, dit Louville dans ses piquants et curieux Mémoires, une Inquisition redoutable, toujours en guerre, au dehors avec le Pape, au dedans avec les sujets, et des milliers de moines, souvent hommes de talent et de mérite, mais la plupart opposés entre eux, d'un Ordre à l'autre, et même de couvent à couvent, voilà pour l'Église... Prêtre au Mexique pour le gouverner, prêtre à Séville pour faire notre commerce et, à l'âge de soixante-douze ans, prêtre à la présidence de Castille, prêtre partout! »

Sous le règne de Charles II, il avait été question, assure William Cox, dans ses récits de voyage, de confier les affaires de la guerre et de la marine à deux prélats, l'évêque de Malaga et l'archevêque de Tolède.

une déesse; Orry, son lieutenant, dédaigneux et insolent comme un parvenu mal élevé qui ne craint pas de perdre sa place. Pendant la maladie et surtout depuis la mort de Louise-Marie, dont les bonnes grâces tempéraient leur omnipotence, la princesse s'était montrée plus impérieuse et plus tranchante que jamais.

CHAPITRE VI

Mauvais procédés de la cour d'Espagne à l'égard de Brancas. — Manifeste des grands contre Mme des Ursins et contre Orry. — L'ambassadeur se fait l'écho des mécontents. — Son altercation avec Mme des Ursins. — Placards menaçants contre la France.

Tenu systématiquement à distance pour les raisons que nous avons dites, le marquis de Brancas entrevoyait de loin toutes ces choses, mais son esprit, perpétuellement enfiévré par les cuisantes blessures de son amour-propre, n'avait pas la lucidité nécessaire pour les discerner judicieusement, et sa main, que la colère faisait trembler sans cesse, était incapable d'en rendre compte sans partialité. Il semblait, d'ailleurs, que le gouvernement espagnol prît à tâche de l'exaspérer. La plupart de ses prédécesseurs, et notamment Bonnac, avaient été admis, dès leur arrivée, aux « fonctions publiques des chapelles ». C'était une marque toute naturelle de la bienveillance particulière dont Philippe V honorait les représentants de son aïeul. Mais il a jugé convenable de la refuser au nouvel ambassadeur, malgré les services personnels que celui-ci lui avait rendus jadis. « Le roi d'Espagne a trouvé bon et a fait dire à mes prédécesseurs qu'ils pouvaient assister aux fonctions publiques des chapelles, quoiqu'ils n'eussent pas fait leur entrée ni eu leur première audience publique : Sa Majesté Catholique n'a pas jugé à propos, jusqu'à présent, de me donner cet agrément, et je n'ai pas cru devoir le demander pour ne pas m'exposer à un refus[1]. »

[1] Brancas à Torcy, 2 janvier 1714

On lui a fait attendre, pendant plusieurs semaines, l'audience qu'il sollicitait de la Reine, et on affecte, en général, de s'abstenir des égards qui lui sont dus. « J'ai si peu d'expérience dans le métier que je fais à présent, et la situation où je me trouve est si délicate, que je crains toujours de sombrer dans quelques fautes. Vous avez vu, par mes précédentes lettres, que l'on continue d'avoir pour moi beaucoup de réserve et de me donner quelques dégoûts. L'affectation de n'avoir pas voulu encore que j'eusse l'honneur de voir la Reine, lorsque les plus petits domestiques de Sa Majesté entrent dans sa chambre, fait l'étonnement de bien des gens; chacun en raisonne [1]. » Toutes les fois qu'il vient rendre compte des négociations de Rastadt pour se conformer aux ordres de son maître, il est maussadement accueilli et congédié avec une brusquerie disgracieuse, comme si on le tenait pour responsable des mauvaises nouvelles qu'il apporte, pourtant bien malgré lui. Il mande, le 15 janvier, à Torcy, qui ne se faisait point d'illusions sur les causes persistantes du mauvais vouloir dont il était l'objet : « Vous aviez raison, Monsieur, de croire que les changements favorables que je croyais avoir remarqués à mon égard ne continueraient pas... je vois bien que les négociations de Rastadt dont je suis obligé de rendre compte, quand vous m'en faites part et que vous me l'ordonnez, me font encore un nouveau démérite. » Il a su, par l'ambassadeur de Sicile, officiellement averti, que Philippe V faisait venir Helvétius auprès de la Reine, et lui, le représentant de son aïeul, n'en a même pas été prévenu! Orry, l'indigne instrument de Mme des Ursins, semble le braver; il a laissé deux ou trois de ses billets sans réponse; son fils fait l'insolent avec lui; il affecte de ne pas le reconnaître en

[1] Brancas à Torcy, 8 janvier 1714.

public; il ne lui a même pas été présenté : « Peut-être le président trouve-t-il mauvais que je ne lui donne pas de l'*Excellence*, titre dont il est aussi jaloux qu'*une autre personne* de l'Altesse [1]. » Brancas donne des mémoires « sur les graves affaires de la Catalogne où il a servi les intérêts du jeune Roi avec honneur et fidélité, et non seulement on n'y fait aucune attention, mais, encore, tous les gens qu'il a protégés et favorisés dans ce pays-là sont aujourd'hui inquiétés et persécutés [2] ».

Ce qui comble la mesure, c'est que le secret de ses lettres a été violé plusieurs fois. Déjà, le 28 janvier, Louis XIV, auquel Torcy venait de présenter les correspondances d'Espagne revêtues d'une enveloppe déchirée, écrivait à son ambassadeur en faisant allusion aux coupables tentatives de la camarera-mayor ou de son confident : « Je ne puis attribuer à Grimaldo [3], ni

[1] Brancas à Torcy, 12 mars 1714.

[2] Brancas à Torcy, 15 janvier 1714.

[3] Grimaldo, qui avait débuté, en qualité de simple commis, dans les bureaux d'Orry, dont il posséda bientôt toute la confiance et qui devint plus tard, par la protection de Mme des Ursins, secrétaire d'État à la guerre, remplissait à cette époque, dans le gouvernement espagnol, un rôle d'autant plus utile qu'il était plus effacé et qu'il ne portait ombrage à personne. Si Philippe ne pouvait se passer de la princesse des Ursins, si la princesse ne pouvait se passer du président Orry, ce dernier ne faisait rien sans Grimaldo. Sa fortune survécut longtemps à celle de ses protecteurs. Lorsque le duc de Saint-Simon vint à Madrid (1721) en qualité d'ambassadeur extraordinaire, il était secrétaire du despacho, ministre des affaires étrangères, et conférait directement avec le Roi, en dehors des autres secrétaires d'État, sur toutes les questions importantes. Alberoni, qui ne l'aimait pas, n'avait pu parvenir à ruiner son crédit. Philippe lui conféra le titre de marquis et le fit chevalier de la Toison d'or, mais il ne put arriver jusqu'à la grandesse. « C'était, disent les Mémoires, un Biscayen de la plus obscure naissance et d'une figure tout à fait ridicule et commune, surtout pour un Espagnol... un fort petit homme blond... gros et fort pansu, avec deux petites mains appliquées sur son ventre qui, sans s'en décoller, gesticulaient toujours, avec un parler doucereux, des yeux bleus... et beaucoup d'esprit. Il l'avait très fin, très adroit, très insinuant, très politique... Il était infatigable au travail, fécond en ressources et ne se rebutant jamais de rien. »

Grimaldo paraîtra plus d'une fois dans la suite de ce récit.

même à aucun Espagnol, la manière grossière dont un de vos paquets a été ouvert. J'ordonne que l'enveloppe vous en soit renvoyée, laissant, d'ailleurs, à votre prudence d'en faire des plaintes ou de la supprimer, suivant ce que vous jugerez le plus à propos. » Le cabinet noir de Philippe était aussi curieux, mais il n'était, sans doute, ni aussi adroit, ni aussi discret que celui dont l'honnête Torcy avait la direction. Deux mois plus tard, le 12 mars, Brancas apprend que la police a entre les mains une copie de son courrier. Mme des Ursins était coutumière du fait. En 1704, elle avait lu une dépêche secrète de l'abbé d'Estrées et, l'indignation ayant étouffé en elle toute prudence, elle en avait souligné violemment quelques passages [1]. Cette impardonnable audace fut la cause principale de sa première disgrâce. Brancas ne l'ignorait pas, mais il exécrait tout spécialement Orry. « J'ai de forts soupçons, Monsieur, que mes dernières lettres du 12 de ce mois ont été arrêtées et ouvertes, aussi bien que celles de l'ambassadeur de Sicile. Nous en avons eu des avis, chacun de notre côté, et, comme je connais Orry très capable d'un pareil tour et que la chose n'est pas nouvelle

[1] Rappelons, en quelques lignes, cette anecdote bien connue : l'abbé d'Estrées avait succédé à son oncle, le cardinal, dont le zèle pour les intérêts de la France s'était traduit par des exigences maladroites et que Louis XIV avait dû rappeler sur les instances de son petit-fils. Pour éviter une pareille disgrâce, l'abbé avait cru devoir suivre une marche toute différente. Il avait renoncé aux honneurs du despacho ; il se montrait souple, empressé, confiant, il faisait lire à Mme des Ursins les lettres qu'il adressait au Roi, mais, par le fait, il trahissait son amitié. Un jour, la police mit la main sur sa correspondance secrète avec Torcy. Elle fut apportée à la camarera-mayor. L'ambassadeur y dénonçait la princesse comme l'ennemie jurée de la France. « Elle subissait aveuglément, disait-il, la pernicieuse influence du baron d'Aubigny qui avait contracté avec elle un mariage clandestin. » Indignée de cette perfidie, Anne-Marie de la Trémoille écrivit en face de l'accusation : « Oh ! pour *mariée,* non. » Puis elle mit la dépêche sous les yeux de Philippe et l'expédia directement à son frère le duc de Noirmoutiers, en lui recommandant le secret. Le duc la communiqua confidentiellement à Torcy qui crut de son devoir d'avertir Louis XIV. L'irritation de celui-ci fut extrême.

pour lui, je le crois sans peine. Il ne garde plus aucune mesure avec moi. Il se plaint hautement de tout ce que j'ai écrit contre lui et se vante d'avoir copie de toutes mes lettres, disant que sa femme les lui envoie de France [1]. »

Ces mauvais procédés ont aigri l'humeur de Brancas à ce point que, perdant toute réserve, il en exhale publiquement des plaintes amères et que l'opposition, qui saisit avidement tous les moyens de miner le pouvoir de Mme des Ursins, tend, en quelque sorte, officiellement les bras à l'ambassadeur, espérant qu'il saura plaider victorieusement, auprès de Louis XIV, la cause des privilèges et des privilégiés. Elle lui a fait parvenir, dans les derniers jours de janvier, un long factum, dont les passages suivants résument clairement les griefs et mettent en pleine lumière les difficultés intérieures contre lesquelles avait encore à lutter, après Villaviciosa et la paix d'Utrecht, la jeune monarchie des Bourbons d'Espagne.

« Tous les grands ne pouvant, par eux-mêmes, remédier au mauvais état des affaires du royaume, ont résolu, entre eux, de faire écrire à Votre Excellence pour La supplier humblement de représenter à Sa Majesté Très Chrétienne le tort considérable que l'on a fait au Roi, notre maître, en souffrant que le sieur Orry retournât en Espagne. Votre Excellence n'ignore pas le dommage qu'il y a causé pendant le premier séjour qu'il y a fait, s'étant attiré, par sa mauvaise conduite, ses manières hautaines et son insolence, la haine et l'aversion, non seulement des grands, mais encore du peuple, ce qui avait tellement aliéné leur affection pour le Roi, notre maître, que personne ne voulait plus le secourir, ni se mêler des affaires du royaume, en sorte que les choses en étaient venues à ce point que l'on a regardé, comme un

[1] Brancas à Torcy, 19 mars 1714.

effet de la protection du ciel, que Sa Majesté Catholique n'ait pas perdu sa couronne. Après qu'Orry a été rappelé en France, les grands, les prélats et le peuple de tout le royaume et provinces, chacune en leur particulier, pour marquer leur zèle et leur dévouement à la cause de Sa Majesté Catholique, se sont efforcés et se sont portés volontairement à lui accorder tous les secours qui dépendaient d'eux pour soumettre les habitants des lieux qui s'étaient révoltés. On était parvenu, peu à peu, à les faire rentrer dans leur devoir, et il ne restait plus à réduire que la ville de Barcelone et le château de Cardone, à quoi il aurait été aisé de réussir si, au lieu de vouloir les soumettre par la force, on avait pris le parti de leur donner une amnistie et de leur accorder la confirmation de leurs privilèges. Après quoi, l'on aurait pu, dans la suite, châtier ou éloigner les chefs de la rébellion; mais on ne consulte, en cette cour, que des gens incapables de donner de bons conseils.

« Pour comble de malheur, on a laissé reprendre à Orry une autorité dont il est indigne, agissant plus par caprice que par réflexion, sous la protection de la princesse des Ursins qui est la première cause de nos maux. Cet insensé, plus entreprenant qu'on ne peut le dire, s'est avisé de faire des demandes exorbitantes aux royaumes et provinces qui ne se sont donnés aux rois de Castille qu'à condition de n'être point sujets aux impositions ordinaires et que les impositions qu'ils donneraient seraient volontaires .... cela produit de très mauvais effets pour le service et les intérêts du Roi notre maître, et a déjà fait révolter de nouveau... une partie de l'Aragon, qu'il fallait ménager jusqu'à ce que toute la Catalogne fût soumise...

« Cela engage le Roi, notre maître, à continuer une guerre qui était près de finir, et oblige Sa Majesté Catholique de

demander au Roi, son aïeul, des secours dont on ne saurait se passer et dont il aurait été dispensé si l'on s'était contenté de travailler à rétablir la paix et la tranquillité dans le royaume, où le trouble et la division vont renaître et augmenter de jour en jour, si l'on n'y apporte un prompt remède. C'est de Votre Excellence que tous les grands espèrent le recevoir, en faisant connaître, à Sa Majesté Très Chrétienne, combien il est important de rappeler Orry, qui a déjà exposé le Roi, notre maître, à perdre sa couronne et qui n'a d'autre but que de brouiller... les affaires du royaume pour se procurer les moyens de s'enrichir par les remises qu'il fait souvent en France...

« C'est ce que nous supplions Votre Excellence de vouloir bien représenter à Sa Majesté Très Chrétienne, et si cela ne produisait pas les effets que nous en attendons, nous serons obligés de prendre des mesures pour nous délivrer de ce malheureux, qui n'a ni égards ni ménagements pour personne et qui a fait prendre le parti, à nos ministres et aux grands les plus affectionnés, d'abandonner le soin des affaires du Roi, notre maître, et de ne se plus mêler de rien.

« Pour éviter à Votre Excellence la peine de faire traduire cette lettre, nous avons prié un Français, qui a beaucoup d'esprit, de l'écrire en sa langue, afin d'éviter qu'aucun commis de Votre Excellence n'ait connaissance de ce que nous lui représentons... »

Ainsi, d'après les auteurs de cette curieuse supplique, le président Orry, par conséquent Mme des Ursins, dont il est la créature et l'instrument, ont été et sont encore la seule cause des troubles civils, politiques et militaires contre lesquels Philippe V a dû lutter, depuis quatorze ans, avec le secours de la France, pour conserver et affermir sa couronne. Sans leur intervention inhabile, oppressive, odieuse, les désastres des armées françaises n'eussent pas réveillé, en

Espagne, les espérances de la noblesse et du clergé qui regrettaient, de tout leur cœur, l'administration débonnaire de la maison d'Autriche; elles n'y eussent pas relevé la cause de l'Archiduc; on n'eût pas vu des hommes, appartenant aux plus illustres familles de l'Espagne, le comte de Galvez, frère du duc de l'Infantando, le comte d'Oropeza et le comte de Haro, son gendre, les comtes de Lémos et de Santa-Cruz, le comte d'Elda et le marquis de Noguera, son frère; des prélats placés au sommet de la hiérarchie sacerdotale, l'évêque de Barcelone, Benoît Salas, dom Balthazar de Mendoza, qui avait été grand inquisiteur, violer, sans pudeur, les serments qu'ils avaient prêtés à leur jeune Roi, tresser, de leurs propres mains, les lauriers de ses ennemis, leur ouvrir les portes de Barcelone, de Valence, de Carthagène, de Madrid, y proclamer Charles III roi d'Espagne; don Henriquez de Cabrera, amirante de Castille, ne se fût pas rendu coupable des ténébreuses machinations qui détachèrent le Portugal de l'alliance espagnole; le marquis de Léganez, son ami, n'eût pas comploté contre la liberté, contre la vie même de Philippe V; le duc de Medina-Celi n'eût pas révélé à l'Autriche les secrets d'État dont il était dépositaire; Gibraltar ne fût pas tombé aux mains de la Grande-Bretagne; l'Archiduc, avec le concours des alliés, n'eût pas été vainqueur à Balaguer, Almenara et Saragosse; il n'eût pas, grâce à la continuelle assistanee des forces navales de l'Angleterre, régné dans Barcelone, sur la Catalogne et sur l'Aragon, tandis que son rival régnait à Madrid. L'histoire proteste contre cette thèse chimérique; les faits, eux-mêmes, disent bien haut que de telles assertions n'ont pas de fondements solides; que, si des fautes, des fautes graves, sans doute, ont été commises, que, si on a voulu marcher un peu trop vite, que, si on a été parfois imprudent, maladroit, provocateur, si on a méconnu, en maintes occasions, les avis

de l'expérience, l'entreprise de Philippe a été, en somme, légitime, politique et féconde ; que, bien loin de mettre en péril l'existence de son trône fragile, les actes virils de son gouvernement en ont vaillamment défendu les approches et fortifié utilement les bases, que menaçaient, de toutes parts, des conspirations occultes.

Brancas ne peut ignorer ces faits, puisqu'il a été, lui-même, l'un des acteurs et qu'il a figuré honorablement parmi les soutiens dévoués de la jeune monarchie ; mais l'opposition exploite, sans scrupule, ses tristesses et sa jalousie ; les mécontents lui ont tendu un piège dans lequel il a glissé d'autant plus aisément que leurs rancunes sont d'accord avec ses propres griefs. Aucun des actes du gouvernement ne trouve grâce devant lui ; ses yeux voient décidément tout en noir ; son pressimisme paraît systématique ; il éclate à chaque ligne de sa correspondance. « Il y a actuellement une grande altération dans le royaume de Murcie, pour une imposition annuelle que l'on a mise sur le sel, dont les ecclésiastiques prétendent être exempts par leurs privilèges, et l'évêque de Murcie, *ce saint prélat, qui a si bien servi le Roi autrefois,* — tout comme avait fait Brancas, — soutient, avec beaucoup de vigueur... les *droits* du clergé ; il a écrit un mémoire très fort *qu'il a rendu public ;* ici, on est fort irrité, et le roi d'Espagne a balancé s'il le priverait de son temporel. » L'évêque n'était pas plus heureux que l'ambassadeur ; Torcy, auquel Brancas écrivait les lignes précédentes, le 15 janvier, pouvait faire ce rapprochement de lui-même. En tout cas, l'opposition publique du *saint prélat* à une mesure utile, puisqu'elle venait en aide aux finances épuisées, juste, puisqu'elle ne lésait que des privilèges, prouve que le gouvernement du jeune Roi n'avait pas eu la main si dure qu'il se plaisait tant à l'affirmer, puisque, quatorze ans après son arrivée en Espagne, de

telles licences pouvaient encore se produire, et qu'on hésitait à les châtier.

C'est principalement sur Orry que tombent les coups répétés du général diplomate; c'est lui qui est, avant tout, il ne craint pas de l'affirmer, l'auteur des maux accablants qu'il signale. Mais, comme on le verra plus loin, ces coups visent plus haut.

« Les moines sont outrés de ce qu'il n'y ait pas un seul d'eux qui ait eu part à la nomination que le Roi vient de faire de plusieurs évêchés... La noblesse, qui n'est pas riche, souffre impatiemment qu'on lui ait ôté, depuis plusieurs années, les alcavalles... Le peuple est extrêmement chargé en Castille. On fait beaucoup d'affaires extraordinaires. On vend, tous les jours, des emplois au profit du Roi et on tire de l'argent de tous côtés. » Pontchartrain et Chamillard avaient-ils fait autrement, et le gouvernement de Philippe V, en se livrant à ces misérables trafics, ne suivait-il pas l'exemple que lui donnaient les ministres de son aïeul? « Cependant, continue Brancas, les gages des officiers de justice ne sont pas payés; la maison du Roi ne l'est pas non plus; les troupes ne le sont pas bien régulièrement, et le public... ne comprend pas où passe tout l'argent, ce qui donne lieu à des discours et à des bruits très extraordinaires... On ne parle que de nouveaux plans, de nouveaux règlements et de grands projets dont on ne voit jamais l'exécution qu'en partie; tout est dans un désordre extrême, la confiance est perdue; il n'y a pas un négociant qui voulût faire la moindre avance pour les affaires du Roi[1], tant qu'ils auront affaire à Orry. Il les rebute par les difficultés et se rend invisible. On

[1] On avait connu tous ces désordres à la cour de France. Fénelon a gémi, en termes plus éloquents, sur des misères toutes pareilles. On sait qu'en 1708, Louis XIV eût été incapable de les conjurer, s'il n'avait politiquement abaissé son orgueil devant la vanité du traitant Samuel Bernard.

est quelquefois huit jours sans lui pouvoir parler, et on ne peut cependant se passer de lui, car on n'obtient rien que par son canal. La prévention du Roi, de la Reine et de la princesse des Ursins en faveur de cet homme-là, qu'ils croient le plus habile du monde, passe toute idée[1]... »

Le gouvernement espagnol s'acquittait, le mieux qu'il pouvait, des engagements qui avaient été pris, envers Louis XIV, pour la solde des troupes françaises. Des arriérés étaient dus. On avait fixé, pour leurs payements, des termes qui n'étaient pas observés bien régulièrement. Brancas va trouver la camarera-mayor et s'en plaint au nom du Roi. Ses paroles sont vives et piquantes. « Mme des Ursins me répondit brusquement : Je le vois bien, Monsieur, vous êtes tous déchaînés contre M. Orry, et vous voulez qu'il s'en aille d'ici ; mais il restera. — Je fus surpris de ce discours et lui répondis qu'elle se trompait sur mon sujet, qu'il m'était très indifférent qu'il demeurât ou s'en allât, que, si j'étais venu ici pour les affaires du roi d'Espagne... je serais peut-être fâché d'avoir un tel collègue, mais que, ne me mêlant point du tout de ce qui regardait ce gouvernement, il m'importait peu que l'on se servît de lui ou d'un autre, si ce n'est que le roi d'Espagne fût bien servi. »

On n'accusera pas Brançàs d'avoir manifesté, en cette occasion, une franchise imprudente. « Mme des Ursins répliqua, là-dessus, que M. Orry le servait très bien et qu'on serait fort embarrassé si on ne l'avait pas ; » — cela, au moins était la pure vérité, — « que la France voulait toujours retirer ceux qui servaient bien l'Espagne et que c'est ce qui avait fait rappeler M. Amelot[2]. Je lui assurai

[1] Brancas à Torcy, 15 janvier 1714.

[2] Envoyé en Espagne, sur la demande de Philippe, Amelot y avait secondé, de toutes ses forces, les vues de Mme des Ursins.

Amelot, marquis de Gournay, né en 1655, mort en 1724, « était un

qu'elle devait avoir une tout autre idée de la France, qu'elle en avait assez donné de preuves. La conversation fut un peu vive, et elle finit par me dire que je ne devais pas trouver étrange qu'elle me grondât, parce qu'elle ne grondait que ses amis. Je la suppliai, en badinant, de vouloir bien, sur ce pied-là, me gronder tous les jours et nous convînmes, cependant, qu'elle parlerait à Orry pour faire payer plus régulièrement les troupes du Roi. »

Dans ce court entretien, s'est montrée, pour un instant, « la femme caressante, insinuante, dont il n'était pas possible de se défendre quand elle voulait gagner et séduire », ainsi que le dit Saint-Simon, dans l'admirable portrait que sa main alerte et savante a tracé de Mme des Ursins. Le charme s'est opéré. On s'est séparé après un échange courtois de galanterie. Mais l'accord n'est pas destiné à vivre longtemps.

Brancas poursuit donc le cours de ses récriminations : « Les Catalans s'adressent tous à moi pour me faire leurs plaintes. J'en reçois, tous les jours, des lettres par lesquelles j'apprends que ceux qui sont à la tête des affaires, en ce pays-là, font précisément tout ce qu'il faut pour rendre le gouvernement odieux. On n'y fait aucun cas des gens qui ont été fidèles et affectionnés à leur maître; on n'emploie que ceux qui sont nouvellement venus à l'obéissance, ce qui met le poignard dans le sein aux bons et donne éncore plus d'insolence aux mauvais. Mon zèle m'engage à en dire

homme d'honneur, de grand sens, de grand travail et d'esprit, doux, poli, liant, assez ferme, de plus un homme fort sage et modeste. Il avait été ambassadeur en Portugal, à Venise, en Suisse; partout il avait réussi. Il était conseiller d'État. » (Saint-Simon.) — Il se conduisit, en Espagne, avec autant d'habileté que de tact et s'y créa la plus haute situation. Accusé de jansénisme, il tomba, quelque temps, en disgrâce après son retour en France. En 1714, Louis XIV, qui appréciait ses grandes qualités, le chargea d'aller traiter à Rome la grande et difficile affaire de la constitution *Unigenitus*. — Sous la Régence, il fut président du Conseil du commerce.

mes sentiments. J'en ai donné des mémoires auxquels on ne fait nulle attention, et tous les gens que j'ai protégés et favorisés, en ce pays-là, sont aujourd'hui inquiétés et persécutés.

« Le mécontentement augmente tous les jours. Il est à un point à faire craindre quelque catastrophe. Personne ne se contraint plus dans les discours et tout le monde se plaint ouvertement, et on rejette tout sur M. Orry. On peut dire, sans exagération, qu'il n'a pas un seul ami en Espagne... Quelques personnes en ont parlé au Roi, qui n'a rien répondu; quelques-uns en ont parlé aussi à Mme des Ursins, qui s'est emportée et a répondu que tout le monde était déchaîné contre cet homme-là et voulait l'éloigner, mais qu'il resterait en dépit de tous... Je vois avec douleur que M. Orry va peut-être perdre ce royaume... Mais ce qui me fait encore plus de chagrin, c'est que tout retombe sur la France, le public étant persuadé que M. Orry a été envoyé ici pour gouverner l'Espagne[1]. »

A l'appui de ces assertions, l'ambassadeur raconte les faits suivants : Des placards effrayants ont été affichés sur les murs de Madrid, au nom du peuple. Il y somme péremptoirement Orry, ainsi que le procureur fiscal Macanaz, de supprimer les nouveaux impôts; il y menace de mort les Français qui ne quitteront pas, en toute hâte, la capitale de l'Espagne. « Le 19 janvier, à neuf heures du soir, un officier français, servant dans les troupes du Roi et nommé M. de Mercœur, a été assassiné par quatre Espagnols qui lui ont donné chacun un coup de poignard, lui disant qu'ils traiteront de même tous les Français. C'est un miracle qu'il ne soit pas mort[2]. « Quelques jours après, le 3 février,

[1] Brancas à Torcy, 17 janvier 1714. — Brancas avait été gouverneur de Girone.

[2] Brancas à Torcy, 30 janvier 1714.

au moment où le marquis vient d'expédier ses dépêches à la poste, un homme, couvert de sang, se précipite dans son hôtel. C'est « un tailleur français qu'on a volé, poursuivi et blessé au bras ». L'avant-veille, on a mis la main, au commencement de la nuit, sur un des valets de l'ambassade. Mais, comme il est Espagnol, ce que les agresseurs ignoraient tout d'abord, on ne lui a fait aucun mal; « on lui dit seulement qu'il était bien heureux de l'être [1] ». A quelque temps de là, écrit encore Brancas, « le sieur de Sartine, ci-devant munitionnaire des troupes d'Espagne, se retirant chez lui avec un de ses amis, suivi de deux laquais, fut attaqué dans ma rue à huit heures du soir, et s'échappa au plus vite. Un des laquais a été blessé à la main... Il est bien fâcheux qu'un seul Français attire cela à la nation entière. » Orry ne peut se dissimuler qu'il est le principal objet de la haine populaire. Afin qu'il ne soit pas contraint de s'y exposer, l'architecte Théodore lui installe un bel appartement dans le palais. Il pourra, ainsi, voir le Roi et Mme des Ursins sans sortir de chez lui. « Voilà, je crois, Monsieur, poursuit mélancoliquement l'ambassadeur, tout le remède que l'on apportera aux accidents passés et toute la précaution que l'on prendra pour l'avenir. » Et il ajoute, avec une satisfaction un peu pharisaïque : « J'ai le bonheur d'être bien, en mon particulier, avec les Espagnols; ils savent que je n'ai pas de part au gouvernement et croient que, si je pouvais remédier à tout ce qui se fait d'injuste selon eux, je le ferais de tout mon cœur [2]. »

Par le fait, Brancas était le confident, en quelque sorte le complice des factieux.

[1] Brancas à Torcy, 30 janvier 1714.
[2] Brancas à Torcy, 5 février 1714.

CHAPITRE VII

Réorganisation du gouvernement espagnol. — Orry veedor général. — Opinion de Torcy sur son compte. — Louis XIV veut le rappeler. — Lutte d'Orry et de Brancas. — Démarche de Mme Orry. — Violentes insinuations de Brancas. — Philippe plaide la cause d'Orry et demande le rappel de l'ambassadeur.

Le 31 janvier 1714, quelques jours avant la mort de Louise-Marie, Philippe modifia, par un important décret, l'organisation intérieure de son gouvernement. Pour faciliter l'action des rouages administratifs, il divisa les responsabilités, institua des attributions personnelles, régla, jour par jour, les délibérations de son conseil. Le cardinal del Giudice, archevêque de Montréal, grand inquisiteur d'Espagne; Ronquillo, président du conseil de Castille; le Père Robinet, confesseur du Roi; le prince de Cellamare, l'un de ses favoris, neveu du cardinal; le duc de Veragua[1] et le pré-

[1] Le duc de Veragua, qui fut un des collaborateurs les plus zélés et les plus intelligents de la princesse des Ursins, était alors le chef de l'illustre maison *Portugal y Colomb* et descendait, par les femmes, du célèbre Christophe Colomb, dont le fils Diego, vice-roi des Indes, avait été fait, en 1557, duc et grand d'Espagne. L'ami de Mme des Ursins était le sixième duc du nom. Saint-Simon, qui se lia très intimement avec lui pendant son ambassade de 1721, faisait grand cas de son intelligence, de son originalité et de ses connaissances héraldiques. Il avait été déjà membre du despacho en 1709. Après le départ de Mme des Ursins, il dirigea, quelque temps, les affaires de la marine et du commerce. Alberoni, jaloux de son influence, le fit enfermer, deux ans, dans le château de Malaga. Il fut, plus tard, ambassadeur en Allemagne et en Russie. Il mourut à Naples. Le fils de Berwick, que Philippe avait fait grand d'Espagne et duc de Liria, avait épousé sa sœur. — « Un grand sens et beaucoup d'esprit, disent les Mémoires... vilain de sa figure, sale et malpropre à l'excès, avec des yeux pleins d'esprit; aussi en avait-il beaucoup et délié sous une apparence grossière. »

sident Orry furent nommés membres du despacho. Chacun d'eux, sauf Orry, devait y remplir des fonctions spéciales. C'est ainsi que le cardinal avait à s'occuper de toutes les questions « de conscience, d'État et de justice », tandis que la guerre et les finances concernaient particulièrement son neveu. On devait discuter à l'avenir, dans la séance du lundi, les matières ecclésiastiques, très nombreuses et très importantes en Espagne; le mardi serait consacré aux matières d'État; le mercredi à celles de justice; le jeudi aux affaires de finances; le vendredi à celles de la guerre; et le samedi à celles des Indes[1]. Orry, promu récemment à la dignité nouvelle de *veedor général*, eut, désormais, le droit d'entrer dans tous les despachos et de contrôler toutes les affaires. Brancas aussitôt poussa un cri d'alarme. Comment Philippe avait-il commis cette imprudence? Comment avait-il osé revêtir, de ces pouvoirs exorbitants, ce personnage néfaste? « Il serait vraiment bien triste que la haine du public pour un seul attirât un malheur à toute la nation[2]. »

Heureusement pour l'Espagne et pour la France, il était possible encore d'éviter ce malheur public et de conjurer ce nouveau péril. Orry était sujet et fonctionnaire français. Louis XIV avait prêté au roi d'Espagne ses talents, sa dextérité, son savoir-faire, mais le président à mortier du parlement de Metz ne pouvait accepter et exercer, en Espagne, un emploi défini, sans y être autorisé par le roi de France. Tandis que Mme des Ursins et Philippe, lui-même, s'emploieront de toutes leurs forces à vaincre les répugnances de Louis et à obtenir cette autorisation que les intérêts de l'Espagne leur paraissaient exiger impérieusement, le marquis de Brancas ne négligera rien, de son côté, pour la rendre

[1] Orry à Torcy, 1er février 1714.
[2] Brancas à Torcy, 31 janvier 1714.

impossible. Dans ce duel diplomatique où l'on va se battre, pendant deux mois, à grands coups de plume, l'ambassadeur dont la main — *la patte de crabe gantée* dont parle Saint-Simon — est lourde, dure et tenace, sera bien près, un instant, de vaincre ses puissants adversaires. Il est vrai qu'il a pour champions Torcy et Louis XIV lui-même.

Si la difficile et profitable besogne à laquelle se livrait, depuis longtemps déjà, le nouveau contrôleur général, pour réaliser les viriles intentions de Mme des Ursins, lui avait aliéné les sympathies du peuple espagnol, il ne pouvait compter, en aucune façon, sur celles du gouvernement de Louis XIV. On en jugera par les lignes suivantes que nous empruntons à la correspondance de Torcy :

« Versailles, 29 janvier 1714.

« J'ai lu, Monsieur, à Sa Majesté, vos deux dernières dépêches. C'est la première dont l'enveloppe a été déchirée et changée, comme vous le verrez dans la dépêche du Roi[1]... Ce sont tours d'Orry et ce n'est pas le premier de sa vie; mais il devrait, au moins, cacher un peu mieux la curiosité qu'il a de savoir ce que les ambassadeurs de Sa Majesté lui écrivent. Il y a vraiment trop peu de considération pour Elle à montrer si grossièrement qu'il fait ouvrir les lettres de ses ministres... On ne peut voir qu'avec douleur qu'un malheureux, injustement échappé à la potence, fasse, contre le roi d'Espagne, ce que toutes les puissances de l'Europe, liguées contre lui, n'ont pu faire pendant une guerre de douze ou treize ans. »

Orry qui, sans se faire illusion sur le mauvais vouloir du ministre des affaires étrangères à son égard, ne soupçonne

[1] Nous avons parlé plus haut de cet incident.

pas assurément une animosité si véhémente, prie Pontchartrain, Desmarests, Torcy lui-même, d'exposer à Louis XIV les mérites du système que le décret royal du 31 janvier a établi, de faire comprendre à Sa Majesté qu'en lui confiant les fonctions de contrôleur général, Philippe n'avait consulté que les intérêts des deux nations, et de lui obtenir, en conséquence, l'autorisation de les remplir officiellement. « Comme il n'y a rien de plus contraire, dans les conjonctures présentes, au bien des affaires, écrit Torcy, le 19 février, à l'ambassadeur, que de laisser entrer un Français dans celles d'Espagne, quand même ce serait un sujet plus digne qu'Orry », Louis désapprouve, sans hésiter, la mesure imprudente que son petit-fils a prise, et il charge, tout d'abord, son ministre de refuser la permission qu'on sollicite. Mais, craignant un éclat, voulant épargner à Philippe qui pleure, en ce moment, au chevet de la Reine mourante, le violent déplaisir que ne manquerait pas de lui causer un refus péremptoire, il s'avise d'un expédient qui, dans sa pensée, ménagera heureusement toutes les situations. Mme Orry, qui est une femme d'intelligence et de bon sens et qui habite Paris, tandis que son époux réside en Espagne, sera instruite des graves motifs qui ne permettent point d'accueillir la requête du veedor général. Elle se chargera de lui ouvrir les yeux et de lui expliquer la cause du silence de Louis XIV. Orry résignera, de lui-même et sans bruit, son périlleux emploi; Philippe appréciera, comme il le doit, le procédé délicat de son aïeul. « Sa Majesté a bien voulu entrer dans cet expédient, mande Torcy à Brancas, le 19 février, et différer d'user de son autorité jusqu'à ce qu'Elle voie l'effet qu'il produira... » « Au reste, ajoute le ministre, il y avait lieu de croire qu'Orry... attendrait la réponse de Sa Majesté avant que d'entrer au despacho; mais je vois qu'il en use *de couronne à couronne* et qu'il a

voulu seulement donner part au Roi de son élévation, sans se mettre en peine de recevoir ses ordres. »

Le veedor général, en effet, se conduit comme un homme qui se soucie, assez peu, du résultat de sa démarche, ou plutôt qui ne doute pas de son succès. Il a demandé une audience à Brancas; il a protesté, longuement et bien inutilement, devant lui, contre les injustes soupçons qui l'accablent : « Vous connaissez, Monsieur, son éloquence, mais, comme on est en garde contre lui, et qu'on sait qu'il ne dit jamais vrai, chacun demeure dans son opinion [1]. » Puis, il se met résolument à la besogne. Il travaille tous les jours avec le Roi; il suit assidûment les séances du despacho. On le voit plus actif, plus affairé et aussi plus absolu que jamais. L'indignation de Brancas est à son comble et fait explosion de nouveau. « Enfin, je crois que les choses viendront à un point que le Roi se déterminera à servir le Roi son petit-fils malgré lui, en lui retirant un homme qui lui fait autant de mal, et, si cela arrive pendant le cours de mon ministère, les Espagnols, qui croiront que j'y aurai eu beaucoup de part, m'élèveront une statue. Les plaintes de toutes les puissances étrangères, les cris de tous les Espagnols, les clameurs de tous les Français qui sont en Espagne, et la hardiesse d'un sujet qui accepte des emplois et des honneurs bien au-dessus de sa portée, sans la permission de son maître, tout cela, Monsieur, me paraît des motifs bien forts et bien pressants pour attirer à M. Orry une disgrâce dont personne ne serait surpris [2]. »

Par le courrier qui emportait la lettre de Mme Orry, étaient parties deux dépêches adressées, l'une, par Torcy au contrôleur général du roi d'Espagne, l'autre, par Louis XIV à Brancas. Torcy, sans refuser péremptoirement l'autorisa-

[1] Brancas à Torcy. 13 février 1714.
[2] Brancas à Torcy, 17 février 1714.

tion que sollicitait le président à mortier du parlement de Metz, lui exposait, sans déguisement comme sans ménagement, les motifs pour lesquels il répugnerait extrêmement au Roi de l'accorder. Louis XIV voulait faire clairement comprendre à son petit-fils qu'en confiant à Orry le contrôle de tous les actes publics, il avait commis une méprise déplorable et pris une mesure funeste que le roi de France n'hésiterait pas à supprimer d'un trait de plume, s'il ne voulait éviter un désaccord douloureux. Ces deux dépêches devaient fortifier la démarche confidentielle de Mme Orry. Le ministre des affaires étrangères s'exprimait dans des termes hautains, presque dédaigneux. Pour faire mieux sentir à Orry quel serait le mécontentement du Roi, s'il venait à savoir que le veedor général était entré dans ses nouvelles fonctions avant d'y être autorisé par son maître légitime, il affectait d'ignorer qu'il eût déjà commencé à les remplir; il voulait aussi lui montrer qu'on n'était pas dupe, à la cour de France, de ses ambitieuses menées.

« Il paraît, par la lettre que vous m'avez écrite le premier de ce mois et que j'ai eu l'honneur de lire au Roi... que Sa Majesté Catholique ne compte pas et que vous ne comptez pas, vous-même, que vous puissiez accepter la charge de veedor général, *ni même en faire les fonctions* sans l'approbation et sans les ordres du Roi...

« Sur le compte que j'en ai rendu à Sa Majesté, Elle me commande de vous faire savoir qu'Elle est bien éloignée d'approuver qu'un Français assiste aux conseils du roi d'Espagne et qu'il ose se charger de l'administration des plus importantes affaires de ce royaume; que, sans entrer dans les justes raisons qu'Elle a de ne pas le permettre, le seul ordre qu'Elle aurait à vous donner, serait de revenir, au plus tôt, en France, et qu'Elle vous le commanderait, en effet, sans la considération particulière qu'Elle a pour la demande

que le roi d'Espagne Lui fit, l'année dernière, de vous permettre d'aller à Madrid. Sa Majesté en avait, dès lors, prévu les inconvénients qu'Elle voit arriver avec l'accomplissement du projet que vous aviez formé, dès l'année 1703, pour vous trouver une place qui ne vous convient pas et qu'il ne convient ni à son service ni à celui du roi d'Espagne que vous remplissiez.

« C'est ce que Sa Majesté me commande de vous dire. »

« Je suis persuadé, écrivait de son côté Louis XIV à Brancas, qu'en rappelant le sieur Orry je rendrais un très bon service au roi d'Espagne. Mais il ne penserait pas de même et les ordres que je donnerais à cet homme de revenir dans mon royaume produiraient des plaintes de la part du roi et de la reine d'Espagne et donneraient au public une idée de division que je veux éviter. »

Mme Orry se montra-t-elle digne de la confiance dont l'honora Louis XIV? S'acquitta-t-elle fidèlement de sa difficile mission? Voulut-elle sincèrement être persuasive? La mauvaise humeur qui éclate dans la curieuse réponse de son mari, les longues justifications, plus ou moins fondées, qu'il y développe, autorisent à le croire. Mais le contrôleur général ne tombera pas dans le piège que lui a tendu la diplomatie du roi de France. Il conservera provisoirement ses fonctions, *par respectueuse déférence pour la volonté de Philippe*. N'ayant pu gagner sa cause, lui-même, il l'a fait plaider par le roi d'Espagne.

« Tout ce que vous a dit M. le marquis de Torcy ne m'apprend rien de nouveau; vous m'y aviez préparé par les avis que vous me donniez, depuis quelque temps, de tout ce qui s'écrit, en ce pays-ci, contre moi. » — Mme Orry ne sait-elle pas combien est sincère et ardent son désir de retourner dans sa famille? Est-ce sa faute si Philippe V a exigé qu'il revînt en Espagne pour y mettre, lui-même, ses

plans à exécution et s'il a décidé qu'on attendrait, pour les suivre, la prise de Barcelone? N'a-t-il pas refusé, aussi fermement qu'il a pu, la place de contrôleur général qu'il ne remplit, au reste, que conditionnellement et sans en être encore officiellement revêtu? Pour lui, il obéira toujours avec une soumission aveugle. — « Aussitôt que j'ai reçu votre lettre, j'ai représenté au roi d'Espagne que, le terme de mon congé approchant, je suppliais très humblement Sa Majesté de me permettre de retourner en France. » Mais le Roi lui a déclaré péremptoirement qu'il se chargeait d'obtenir, lui-même, la prolongation de son congé. Il a insisté pour se retirer; mais le Roi lui a répondu qu' « il ne pouvait abandonner ses affaires dans l'état où elles se trouvaient ». Il s'est décidé alors à lui montrer la lettre de sa femme, n'ayant rien de caché pour Sa Majesté Catholique. « Le Roi m'a répété qu'il allait écrire au Roi, son grand-père, pour lui faire connaître qu'il est impossible que j'abandonne son service dans les conjonctures présentes..... Pour peu que vous fassiez attention, Madame, à cette situation, vous connaîtrez qu'elle n'est pas libre, car je n'ai qu'un moyen de m'en retourner aussi promptement que je le voudrais, c'est de faire *un trou à la lune,* mais cela est-il praticable à un honnête homme? Ne serait-ce pas une action indigne, pendant que le roi d'Espagne m'honore de tant de marques de sa bonté et de sa confiance, dans un temps que Sa Majesté est accablée de tristesse de la mort de la Reine et qu'on ne connaît de moyen pour l'arracher, quelque temps, à sa douleur, que celui de l'engager à travailler à ses affaires? » Il attendra donc la réponse de Louis XIV, sur la continuation de son congé, espérant que, si elle lui est refusée, il pourra rentrer en France avant le terme de sa mission actuelle et « par là, dit-il en terminant sa réponse, remplir ce que vous pouvez assurer qu'on doit attendre de

ma soumission aux ordres du Roi. Je vous sais gré de l'avoir fait d'avance. Croyez-moi, Madame, entièrement à vous. »

En réalité, Orry se refusait purement et simplement à tenir compte des sentiments de Louis XIV et du procédé gracieux dont celui-ci avait usé à son égard, en chargeant sa femme, elle-même, de lui en faire part. Étant donnés les précédents, les habitudes et le caractère du personnage, cela paraît tout naturel à Brancas. Afin de témoigner, aux yeux du marquis, de son respect pour les désirs du roi de France, il s'était abstenu, pendant quelques jours, de se rendre au despacho, et, dans l'intention de donner le change au public, il avait allégué une surdité intermittente qui lui était, d'ailleurs, fort commode pour ne point écouter ce qu'il ne voulait pas entendre. Mais, dès que les assurances de Philippe eurent triomphé de ses derniers scrupules, il vint, de nouveau, siéger fort assidûment parmi les ministres, et on le vit remplir, avec une exactitude scrupuleuse, ses hautes fonctions de veedor général, fonctions d'autant plus redoutables qu'elles étaient moins nettement définies. « Le roi d'Espagne est tellement abusé sur le chapitre de cet homme, écrit, le 12 mars, l'ambassadeur à Torcy, qu'il le regarde comme le restaurateur de sa monarchie, tandis qu'il n'en est que le destructeur. » Quelques jours plus tard, associant, dans sa haine contre le favori de la princesse des Ursins, Mme Orry, dont le rôle semblait pourtant avoir été loyal, à Orry lui-même, il ajoutait : « Je ne suis plus surpris que Mme Orry ait été si effrayée de l'orage qu'elle a cru prêt à tomber sur la tête de son mari... sachant, comme je le sais, qu'elle est sur le point de conclure une affaire qui lui vaudra 50,000 écus, mais que, pour en venir à bout, il faut qu'Orry soit encore ici au moins quelque temps. »

Philippe s'est chargé, lui-même, de conjurer cet orage.

Le 8 mars, il a écrit, de sa main, à Louis XIV, en faveur de son veedor général, une longue lettre dont les termes, à la fois très dignes et très fermes, dont les arguments nets et péremptoires lavent, en partie au moins, le président Orry des accusations que la malveillance de l'ambassadeur a fait pleuvoir sur sa tête. On y reconnaît la noble inspiration, peut-être même le style de la princesse des Ursins; nous y avons constaté une fois de plus, non sans plaisir, l'ardeur énergique et généreuse avec laquelle le jeune Roi savait défendre ses amis quand il se croyait sûr de leur dévouement. Moins étendue, elle devrait être reproduite ici tout entière.

« M. Orry vient de me demander la permission de retourner en France. Cette proposition, si contraire à mon service dans l'état présent de mes affaires, m'a fort surpris; je lui en ai demandé la raison. » — Le président ayant allégué l'expiration prochaine de son congé, Philippe a cru qu'il dissiperait ses scrupules, s'il se chargeait de demander, lui-même, la prolongation de son séjour en Espagne. — « Comme il m'a dit qu'il ne pouvait pas se dispenser de s'en retourner dès à présent, j'ai voulu absolument savoir ce qui le portait à prendre une résolution si prompte et à laquelle je ne pouvais consentir sans exposer mes affaires à un dérangement universel. Ceci l'a obligé à me communiquer une lettre de sa femme, qui lui marque que le marquis de Torcy l'a engagée à se charger de lui mander de repasser en France, et que ce n'avait été que sous la promesse qu'il avait exigée d'elle qu'il reviendrait, sur ce qu'elle lui écrivait, que vous avez trouvé bon qu'il ne dépêchât pas un courrier exprès pour en porter l'ordre ici; qu'ainsi sa soumission à vos volontés demandait de lui de partir sans différer. » Mme Orry avait donc exécuté ponctuellement et fidèlement les intentions du roi de France. — Louis XIV a cru que l'ordre de

ne plus payer aux ambassadeurs les sommes qu'ils exigeaient, sous prétexte de *franchises,* émane d'Orry, que celui-ci a voulu que la mesure fût appliquée, tout d'abord, à l'ambassadeur de France pour servir d'exemple; — qu'il a fait abolir tous les privilèges des Français; — que les Espagnols prétendent qu'il se mêle de tout; — que l'Angleterre et l'Autriche sont convaincues qu'il gouverne l'Espagne pour le roi de France. « Comme je me trouve offensé, poursuit très judicieusement le jeune Roi, par la plupart des choses qu'on vous rapporte ainsi, je vous prie de trouver bon que je vous éclaircisse de la vérité, afin que vous en jugiez par vous-même... »... Les rentiers de l'hôtel de ville sont fort mal payés; les indemnités d'octroi que demandent les ambassadeurs (Brancas réclame de ce chef 2,500 livres par an) diminuent encore les ressources de ces créanciers. En retranchant lesdites indemnités, le roi d'Espagne a pris une mesure utile et juste. Lexington et Bonnac en ont souffert avant Brancas. — Les plaintes des Français n'ont aucun fondement; elles s'étaient déjà produites, on les avait déjà rejetées, lorsque Amelot, Blécourt et Bonnac étaient ambassadeurs en Espagne. — Celles des Espagnols ne méritent aucune attention : « Le Roi peut-il mettre l'ordre dans ses affaires en tolérant le désordre? Ses sujets seraient plus soumis si les ministres du roi de France les écoutaient moins. » — Celles des Anglais ne se font plus entendre depuis que la paix a été signée entre l'Espagne et l'Angleterre; — celles de l'Autriche! « Quel cas en faut-il faire? de quel droit l'Archiduc se mêle-t-il de critiquer le choix des gens qui servent le roi d'Espagne? » On ne veut pas qu'Orry soit veedor général, mais Philippe n'a trouvé que ce moyen de faire bien conduire ses affaires. Ne faut-il pas, dans le despacho, des hommes vraiment utiles? Le roi d'Espagne ne tient pas au titre; mais il est indispensable

qu'Orry remplisse efficacement les fonctions de cette charge, jusqu'à ce qu'on trouve quelqu'un capable de le remplacer... « Vous m'avez mis, après Dieu, cette couronne sur la tête, écrit noblement Philippe, vous avez fait l'impossible pour l'y maintenir;.... je vous dois une reconnaissance infinie; rien ne peut me mettre en état de m'en acquitter envers vous qu'un établissement solide; de tous ceux qui en ont été chargés, personne n'en connaît les moyens comme le sieur Orry... Il m'a donné des preuves si certaines de sa capacité et des moyens qu'il possède pour remédier à tous les abus qui causent l'anéantissement de mes finances, qu'après un examen exact que j'en ai fait faire par ceux qui sont ici les plus capables, ils ont été fort approuvés, et c'est ce qui m'engage à vous dire que les plus grands ennemis que j'ai eus ne m'ont pas fait tant de mal que m'en feraient ceux qui cherchent à le faire rappeler, s'ils l'obtenaient de vous... » — Parmi ceux-là, Brancas était certainement au premier rang, et, puisque l'occasion s'en présente, Philippe exprimera nettement et courageusement, à son aïeul, l'aversion fondée que son représentant lui inspire. Il lui dira, à ce sujet, tout ce qu'il a sur le cœur, et il le dira avec une loyauté, une énergie qui honorent certainement son caractère, soit qu'en le disant il parle de lui-même, soit qu'il consente simplement à répéter ce que d'autres lui conseillent.

« Vous savez tout ce qui s'est passé ici par les mauvais conseils de ceux à qui M. le duc d'Orléans donnait sa confiance, et combien les mauvais engagements qu'ils faisaient prendre, à plusieurs de mes sujets, étaient pernicieux. Le feu de cette dangereuse cabale n'est point éteint; il a encore jeté des étincelles; le plus sûr moyen, pour en étouffer les restes, était que vous choisissiez un ambassadeur qui ne fût susceptible d'aucun de ces mauvais commerces... » — Con-

sultée par Torcy, Mme des Ursins avait demandé le maréchal de Tessé, convaincue qu'il n'était jamais entré dans toutes ces tracasseries tant qu'il avait été en Espagne[1]. Au lieu de Tessé, Louis XIV avait envoyé Brancas. — « Je savais, continue Philippe, qu'il était créature de M. le duc d'Orléans... et qu'il avait été ici en grande liaison avec lui, pendant qu'il s'y était tramé tant d'indignes projets, et j'ai su depuis qu'il avait, auprès de lui, un homme qui avait été payé de ce prince... J'ai vu renaître, depuis son arrivée ici, le même esprit de cabale, et, par les mauvais discours qu'il tient, il anime ceux qu'il devrait faire taire. Son indiscrétion paraît partout et va jusqu'à insinuer, par des écrits qu'il donne ici, que les Français sont plus maltraités, sous mon règne, que du temps de celui de la maison d'Autriche. Que peut-on imaginer de plus mauvais contre moi? Il cherche à me rendre, par là, odieux aux Français et méprisable aux Espagnols... Tous les mauvais esprits regardent, avec regret, que mon gouvernement prend une forme, que mes conseils s'arrangent, que mes finances se rétablissent... C'est pourtant par ces moyens que je me propose de vous être utile et d'être en état de maintenir, entre nous, une union à laquelle l'envie ne puisse porter atteinte...

« Tout cela m'oblige à vous représenter qu'il ne m'est pas possible de laisser partir le sieur Orry et à vous demander en grâce de lui prolonger son congé pour une année..

« A l'égard du marquis de Brancas, il n'est ni du bien de votre service ni du mien qu'il reste ici. C'est me tenir dans

[1] Tessé avait succédé à Berwick dans le commandement en chef des troupes espagnoles. Il l'exerça, sans grands succès, en 1705 et 1706, parvint à contenir l'ennemi sur les frontières de l'Estramadure, et à sauver Badajoz, mais ne put reprendre ni Gibraltar ni Barcelone. C'était un homme de beaucoup de finesse et d'esprit, qui avait su conquérir, en Espagne, la confiance et les bonnes grâces des jeunes souverains.

une continuelle inquiétude que d'être obligé d'y voir, dans la personne de votre ambassadeur, un homme de qui j'ai des raisons personnelles de me méfier. Accordez-m'en un qui ne soit pas suspect. Pour cela, je vous ai cité le maréchal de Tessé... Quand vous m'aurez donné un ambassadeur qui n'aura que votre service et le mien en vue, il sera aisé d'établir des fondements solides... qui répondent aux sentiments que m'inspire tout ce que je dois à Votre Majesté. »

On trouve, dans la correspondance du roi Philippe V, peu de lettres aussi judicieuses. Sous le poids d'allégations aussi concluantes et aussi nettes, le marquis de Brancas devra bientôt courber la tête.

LIVRE DEUXIÈME

UN GRAND INQUISITEUR D'ESPAGNE A LA COUR DE FRANCE

CHAPITRE PREMIER

Brancas obtient un congé. — Projets du gouvernement de Philippe V contre l'Inquisition. — Le Saint-Office en Espagne. — L'Inquisiteur et le Jacobin. — François Giudice, grand Inquisiteur. — Estime que lui porte Louis XIV. — Objet de sa mission.

Ainsi qu'on l'a vu dans les précédents chapitres, entre le représentant du roi Louis XIV et le contrôleur général du roi d'Espagne, les choses en étaient arrivées à l'état aigu. Il fallait absolument que l'un ou l'autre fût rappelé sans délai. On sait combien était profonde et vivace la haine que Philippe V portait à l'ambassadeur de son aïeul. Suscitée par de graves accusations que l'attitude de Brancas n'a pas démenties, entretenue par les irrésistibles et continuelles suggestions d'une femme qui ne pardonne guère, qui a coutume de briser les obstacles qu'elle rencontre sur sa route, aiguisée, sans cesse, par les révélations provocantes d'une correspondance dont on ne craint point, paraît-il, de violer les secrets, cette haine est devenue vraiment implacable. L'abîme qu'elle a creusé entre Philippe et le représentant de la France, dès l'arrivée de celui-ci en Espagne, s'est agrandi chaque jour, et, depuis longtemps déjà, Brancas a jugé qu'il était incapable de le franchir. Dès le début de sa mission, il a exprimé le désir qu'on lui accordât un congé, et Louis XIV s'y est montré favorable. « Je crois, avait écrit l'ambassadeur au ministre des affaires étrangères, le 8 janvier 1714, qu'il

est du service de Sa Majesté que je lui rende compte et à vous de bien des choses de ce pays-ci, ce qu'il n'est pas possible de faire par lettres, quand on écrirait des volumes. Je prévois bien que mon voyage me fera du tort en cette Cour, et que je serai plus mal reçu à mon retour que je ne l'ai été à mon arrivée, parce qu'on sera persuadé que j'aurai rendu compte de choses qu'on est bien aise ici que la France ignore. » Mais la maladie de la jeune Reine a modifié les dispositions de Versailles. On n'ignore pas que son état est fort grave, presque désespéré; il est impossible que, dans de telles circonstances, l'aïeul soit représenté, auprès de son petit-fils, par un simple chargé d'affaires. Le départ de l'ambassadeur témoignerait, aux yeux de l'Europe, d'une indifférence qui est bien loin du cœur de Louis XIV. Tout en répétant à Brancas, sans la moindre réticence, qu'il partage complètement ses vues sur l'indignité du favori de Mme des Ursins et sur les déplorables procédés du gouvernement espagnol, Torcy l'exhorte à la patience : « La réserve que l'on a pour vous, dans des affaires assez importantes pour les concerter avec Sa Majesté Catholique, déplaît fort à Sa Majesté, et les effets qu'elle produit sont beaucoup plus mauvais et plus fâcheux pour le Roi Catholique que je ne puis vous le dire... J'ai lu au Roi tout ce qui est contenu dans vos lettres du 25 janvier... Le mal est évident; mais les remèdes difficiles, quand même Sa Majesté pourrait obliger Orry à revenir en France. Ce serait un mal de moins en Espagne, mais ce changement n'établirait pas un gouvernement qui *manque absolument*... Votre situation est certainement fort triste, et je voudrais bien pouvoir vous donner d'autres conseils que ceux de la sagesse et de la patience. Vous en connaissez mieux que personne la nécessité, en même temps que le peu de fruit. »

Ces appréciations ne sont guère encourageantes; Torcy

entre bien, sans hésitation, dans les vues de l'ambassadeur, mais il lui laisse entrevoir que le rappel du président Orry n'est pas encore absolument décidé. Aussi, dès que l'occasion s'en présente, dès que la pauvre Reine n'est plus, Brancas renouvelle-t-il, avec insistance, sa demande de congé : « Un rhume épouvantable m'oblige à garder la chambre ; mais, quand même j'aurais été en bonne santé, je n'en aurais pas été plus utile au roi d'Espagne, puisque je n'aurais pas même eu l'honneur de le voir. Cette situation... vous fera aisément comprendre qu'il ne peut y avoir nul inconvénient à m'accorder le congé de deux ou trois mois que vous m'avez toujours fait espérer[1]. » Ce troisième et pressant appel, tout motivé qu'il soit, n'a pas reçu, cependant, l'accueil sur lequel comptait le représentant du roi de France. « Comme il est impossible, lui a répondu Torcy, le 28 février, que la retraite du roi d'Espagne se soutienne longtemps, le Roi juge qu'il est de son service que vous demeuriez encore à Madrid, jusqu'à ce qu'on voie quel train les affaires prendront. » Le général diplomate a été fort troublé par cette décision inattendue. Un commis des affaires étrangères, versé particulièrement dans celles d'Espagne, le sieur Pachau, est arrivé le 2 mars à Madrid. Il apporte à l'ambassadeur les conseils et les consolations du ministre ; quelques jours ont suffi pour le mettre au courant d'une situation qui est devenue véritablement intolérable. Le 5 mars, Brancas pousse, vers Louis XIV, un cri de détresse. Il le supplie de lui accorder la faveur qu'il sollicite depuis plusieurs mois, qu'il lui avait promise tout d'abord et qu'on peut maintenant lui octroyer, sans nuire aux intérêts de la France, puisqu'il sera remplacé, momentanément au moins, par un homme de savoir-faire et d'expérience, puisque,

[1] Brancas à Torcy, 19 février 1714.

d'ailleurs, « il ne saurait être d'aucune utilité, ni d'aucune consolation à Sa Majesté Catholique ». Cette fois, Louis XIV a cédé. Par sa dépêche du 23 mars, la dernière qu'il écrit en Espagne, Brancas charge Torcy d'offrir au Roi le témoignage de sa gratitude; il lui annonce qu'il commence ses préparatifs de départ et qu'il s'arrêtera, dans les premiers jours d'avril, à Bayonne, où il espère rencontrer le maréchal de Berwick qui devait, croyait-il, se rendre, vers cette époque, sous les murs de Barcelone, pour y prendre la direction du siège.

Si le départ de l'ambassadeur est, pour la cour d'Espagne, une cause de grande satisfaction, il est en même temps, pour elle, un sujet de vives alarmes. Délivré du contrôle malveillant que ce censeur, toujours morose et rarement impartial, exerce, depuis deux ans bientôt, sans discernement comme sans mesure, sur la plupart de ses actes, le gouvernement espagnol va enfin respirer. Il aura désormais ses coudées franches. Dans l'accomplissement des importantes mesures qu'il lui reste à exécuter pour terminer sa grande œuvre, pour faire rentrer tous les factieux, quels qu'ils soient, prêtres ou laïques, gens de la noblesse, de la bourgeoisie ou du peuple, provinces ou municipalités, villes ou villages, dans le devoir, pour créer, par l'abolition définitive des privilèges, les ressources qui doivent alimenter suffisamment le trésor public, pour restaurer, au moyen de ces ressources, l'armée, la marine, pour assister, par un concours efficace, l'industrie naissante, pour supprimer les abus de toutes sortes qui gênent le développement régulier du commerce national, pour achever, en un mot, d'établir, dans la Péninsule, une monarchie forte, autoritaire, centralisée, incontestée, source unique de toute puissance, maîtresse absolue de tous ses actes, comme la monarchie française, — le gouvernement espagnol n'aura plus à combattre et

à briser, sur le chemin périlleux où il s'est engagé vaillamment, les obstacles de toute nature que lui suscite, pour ainsi dire à chaque pas, une opposition d'autant plus frondeuse, d'autant plus osée, d'autant plus redoutable que, secrètement encouragée par les avis de l'ambassadeur du roi Louis XIV, elle croit pouvoir compter, un jour ou l'autre, sur les sympathies actives de la France. Mais tant de beaux projets resteront lettre morte, si Philippe V n'a plus à sa disposition la main hardie qui, seule, peut les conduire à bonne fin. Anne-Marie de la Trémoille est la conseillère et l'initiatrice ; le président Orry est l'instrument, l'instrument nécessaire, indispensable, le seul à l'aide duquel on puisse mener à terme une besogne aussi radicale, parce qu'il a l'esprit essentiellement inventif et particulièrement dénué de tout scrupule, parce qu'aucun moyen ne lui répugne lorsqu'il tend, directement ou indirectement, au but qu'il veut atteindre, parce que, ne possédant, en Espagne, aucune attache personnelle, n'ayant aucun ménagement à garder, certain de tomber avec le gouvernement qui l'emploie, n'ayant à compter que sur ses faveurs, il est de ceux qui servent aveuglément et de qui l'on peut tout attendre. Or, le contrôleur général n'a pas d'ennemi plus acharné que le marquis de Brancas. Ce que la plume de l'ambassadeur n'a pu faire, n'est-il pas à craindre qu'il ne l'obtienne par sa parole ardente et passionnée? Philippe, sans doute, a défendu, avec conviction, avec chaleur, avec éloquence même, la cause de son premier ministre. Mais que valent les plaidoyers écrits à l'avance quand les parties adverses peuvent en réfuter, elles-mêmes, les arguments devant le juge?

Parmi les mesures que projette Philippe V et que lui a inspirées l'entreprenant génie de la grande camériste, il en est une, particulièrement audacieuse qui, en ce moment même, occupe secrètement ses pensées. Il médite de réduire

les pouvoirs exorbitants de l'Inquisition, d'émonder fortement, si ce n'est même d'extirper du sol de l'Espagne, cet arbre formidable, quatre fois séculaire, dont les racines sans nombre se sont, pour ainsi dire, enchevêtrées avec les fibres mêmes du cœur de la nation, dont l'inextricable ramure l'enlace et l'étreint tout entière, dont le mystérieux ombrage a recélé et recèle encore tant d'œuvres ténébreuses, dérobant tantôt les opprimés à la bienfaisante protection des lois, tantôt les oppresseurs à la juste vengeance des victimes.

Il faut chercher l'origine de l'Inquisition dans les lois civiles que Constantin et les empereurs grecs, ses successeurs, publièrent, à l'instigation du clergé, contre les hérétiques. Elles édictèrent, tout d'abord, la privation des emplois et, par conséquent, des honneurs publics, la confiscation des biens au profit du prince, l'incapacité testamentaire, l'exil, la déportation. Seuls, les *manichéens* furent punis de mort. Sous Théodose apparaissent, pour la première fois, des *inquisiteurs et des délateurs* chargés d'épier et de dénoncer les actes de leur secte maudite. On la considérait comme mettant en péril l'existence même de l'Empire. Les magistrats des provinces furent les exécuteurs de cette impitoyable législation. En conservant dans sa pureté le dépôt de la foi, elle venge les martyrs [1]. Avant de frapper le coupable, on l'avertit de ses erreurs; s'il les avoue, s'il manifeste son repentir, il ne subit qu'une peine canonique. L'autorité contrôlera désormais ses actes, et il ne pourra se soustraire à sa surveillance. S'il retombe dans l'hérésie, on lui impose un châtiment sévère. La recherche secrète, la constatation et la dénonciation de l'hérésie par l'autorité ecclésiastique, d'abord par les évêques, ensuite, à partir du treizième siècle, par une milice spéciale

[1] Jusqu'à cette époque, la délation n'était admise que pour les grands crimes qui menaçaient la sûreté de l'État.

que désigne le Saint-Siège, et qui est indépendante de leur juridiction, l'interrogation de l'inculpé par la torture, son admission à la pénitence publique, le châtiment édicté, appliqué par l'autorité civile *au profit de l'État* s'il s'agit de la confiscation, la surveillance rigoureuse que doit subir le converti auquel on impose l'obligation de porter extérieurement les marques de son déshonneur, le châtiment terrible qui frappe les relaps, — tels ont toujours été les caractères essentiels de l'Inquisition. L'Église les a consacrés; ils sont marqués de son sceau. Si, parfois, le prince les repousse, elle triomphera de ses scrupules par la menace toute-puissante de l'excommunication. On les retrouve partout où l'Inquisition s'est établie, en France, en Italie, en Espagne, en Sicile, accentués ou atténués suivant les circonstances, suivant le caractère des hommes qui manient ces armes terribles, avant tout, suivant le génie des peuples qu'elles peuvent frapper.

Ils ont été successivement constatés, développés, perfectionnés, aggravés ou mitigés par le concile d'Orléans (1022), qui envoie au bûcher le moine Étienne, confesseur de la reine Constance; — le concile de Vérone (1184), qui détermine la procédure à suivre contre les Albigeois et rédige, à proprement parler, le premier Code de l'Inquisition; — l'édit d'Alphonse II, marquis de Provence, dirigé contre les Vaudois (1194), et le concile de Gérone (1197), qui l'approuve, avec l'assentiment de la noblesse catalane; — les décrets pontificaux du grand lutteur Innocent III (29 mai 1204)[1], qui confie aux moines de Cîteaux, *à côté et en dehors de la juridiction épiscopale,* le soin de poursuivre les hérétiques du Languedoc, et qui doit être ainsi considéré comme le véritable fondateur de l'Inquisition; qui associe à l'abbé de

[1] Lothaire Conti, qui excommunia successivement Philippe-Auguste, Othon de Brunswick, empereur d'Allemagne, et le roi Jean Sans terre.

Cîteaux, son premier légat, les moines Pierre et Raoul, puis le bouillant évêque d'Osma et le grand saint Dominique de Guzman; qui convoque le quatrième concile de Latran (1215) pour lancer de nouvelles foudres sur les Albigeois; — le concile de Toulouse (1229), qui renouvelle et complète les cruelles ordonnances de Vérone; — les bulles de Grégoire IX (1231-1235), qui prescrivent, contre les hérétiques d'Italie, des mesures d'une rigueur excessive et dont il confie spécialement l'exécution à l'Ordre de Saint-Dominique; — le concile de Tarragone, dans lequel les évêques d'Espagne prennent de prudentes dispositions pour adoucir le sort des *réconciliés;* — les édits de Jacques II (1292) et d'Alphonse V, roi d'Aragon, de Ferdinand et d'Isabelle, rois d'Aragon et de Castille (1481), qui introduisent, réglementent, développent l'Inquisition dans leurs États; — les bulles du pape Sixte IV, les décrets de Ferdinand et d'Isabelle, qui établissent, en Espagne, le juge d'appel des affaires de l'Inquisition [1], le grand Inquisiteur général, le conseil royal et permanent de l'Inquisition [2], ses tribunaux subalternes, ainsi que les lois organiques en vertu desquelles, sauf quelques modifications sans grande importance, elle fonctionnera, dans la Péninsule, comme une institution nationale, à la fois religieuse et politique, depuis la fin du quinzième siècle jusqu'à nos jours; — les *Instructions* que la junte générale des inquisiteurs, convoqués à Séville, rédige, en 1484, pour fixer la jurisprudence des tribunaux nouvellement créés [3]; —

[1] L'institution du juge d'appel n'empêcha point la Cour de Rome d'évoquer toutes les causes qui lui parurent mal jugées par l'Inquisition, ou dont elle avait intérêt à connaître. De là naquirent des conflits laborieux et interminables dans lesquels le Saint-Siège prit en main, presque toujours, la cause de l'humanité.

[2] Ce conseil fut appelé « Conseil de la Suprême ».

[3] Elles furent un peu modifiées par les *Constitutions* adoptées à Valladolid (1488), à Tolède (1498) et de nouveau à Valladolid (1561).

Nicolas Eymerick, inquisiteur d'Aragon, avait résumé, vers le milieu du

les bulles d'Innocent VIII (1486), qui définissent exactement et limitent les pouvoirs du Père Dominicain Thomas de Torquemada, le premier Inquisiteur général ; — les actes additionnels que publie Torquemada, lui-même, pour compléter les instructions de Séville ; — la bulle d'Innocent VIII (1487) qui ordonna, à toutes les puissances, de faire arrêter et reconduire en Espagne, sur une simple réquisition du grand Inquisiteur, les condamnés fugitifs ; — celles de Léon X qui, se conformant aux vœux des Cortès d'Aragon, de Castille et de Catalogne, soumettent l'Inquisition à des réformes libérales, que repousse l'empereur Charles-Quint, après les avoir approuvées ; — l'édit horrible que promulgue Philippe II, son fils (7 septembre 1558), et qui condamne à la peine du feu toutes les personnes convaincues d'avoir lu les écrits dont l'Inquisition interdit de prendre connaissance ; — enfin, l'importante consultation que donne, en 1696, la grande junte réunie pour rechercher et constater les abus de pouvoir auxquels se sont livrés les tribunaux de l'Inquisition, consultation dont nous aurons bientôt à parler plus amplement.

Ce que l'Inquisition, instrument terrible du fanatisme des moines et de l'avidité des princes, a fait de l'Espagne, l'histoire impartiale nous l'apprend par d'irréfutables et lamentables récits. Dans la Péninsule seulement, ainsi que dans les Baléares et les Canaries, elle brûle 31,912 hérétiques en personne et 17,659 en effigie ; elle en punit 291,450 de peines rigoureuses et infamantes[1]. C'est avec la

quatorzième siècle, dans son *Directorium Inquisitorum*, les premières règles de l'Inquisition moderne. Elles sont méthodiquement exposées dans le « Code de l'Inquisition » que publia, en 1561, Ferdinand Valdès, archevèque de Séville, huitième Inquisiteur général.

[1] L'Inquisition a sévi dans les Indes espagnoles avec un acharnement féroce. Instrument de terreur, d'oppression et de conquête, elle y a fait proportionnellement plus de victimes qu'en Europe. Le moine inqui-

fumée des bûchers qu'elle encense le Dieu du Calvaire, et avec les gémissements des victimes qu'elle célèbre ses louanges. En faisant mourir ou en bannissant les Maures et les Juifs, elle diminue sensiblement la population, elle en élimine la partie la plus civilisée, la plus adroite, la plus active; elle frappe l'industrie nationale dans sa source même; elle arrête l'essor du commerce, des sciences et des arts. Elle achève de le paralyser en tenant les étrangers comme suspects et les éloignant des frontières afin d'arrêter l'invasion funeste des mauvaises doctrines. Prétendant épurer l'orthodoxie des papes, elle trouble toutes les consciences, elle persécute des catholiques sincères et fervents, de pieux ecclésiastiques, même des saints[1]. En créant les *familiers du Saint-Office,* qui doivent l'assister dans ses recherches, guider ses soupçons, lui signaler ceux qui regrettent les anciennes erreurs ou qui bronchent dans leur foi, elle institue une armée nombreuse de délateurs privilégiés, menaçants et hautains, qu'elle couvre ouvertement de sa protection, devant lesquels tremblent, en secret, les plus hauts fonctionnaires de l'État, les évêques, les princes eux-

siteur y était devenu l'émule des ministres sanglants du culte national.

Torquemada fut le plus actif des quarante-quatre inquisiteurs généraux d'Espagne. Pendant son ministère, qui dura dix-huit ans, huit mille huit cents condamnés périrent dans les flammes, six mille cinq cents furent brûlés en effigie, quatre-vingt-dix mille furent *réconciliés,* après avoir subi des châtiments plus ou moins sévères. L'Inquisition fut contrainte de diminuer ses rigueurs à mesure que les mœurs s'adoucirent. Le vingt-cinquième successeur de Torquemada, don Diego Sarniento de Valladares, qui exerça sa charge pendant vingt-six ans (1669-1695), signa seulement douze cents sentences entraînant la peine de mort. En 1781, le 7 septembre, les bûchers de l'Inquisition s'allumèrent pour la dernière fois en Espagne. — On y brûla, à Séville, une pauvre béate condamnée, comme *impénitente négative,* pour avoir fait un pacte et entretenu un commerce charnel avec le démon.

[1] Saint Jean de Dieu, fondateur de la Congrégation des Hospitaliers, saint Ignace de Loyola, saint François de Borgia, le bienheureux Jean de Ribera, patriarche d'Antioche, sainte Thérèse elle-même, saint Jean de la Croix, furent inquiétés par l'Inquisition.

mêmes[1]; ses tribunaux, que les rois ont établis et dont les sentences ont rempli plus d'une fois, par d'opportunes confiscations, leurs coffres épuisés, bravent leur justice ordinaire avec une hardiesse qui défie publiquement et insolemment leur autorité; au début, elle était une croisade, poursuivant, châtiant, avec éclat, les ennemis de Dieu; elle est devenue une police dont les agents fonctionnent dans les ténèbres comme les bêtes fauves qui guettent leur proie; elle a corrompu, abaissé, avili le caractère du peuple; ses convertis ne sont guère que des hypocrites; chaque famille, chaque demeure renferme un de ses espions, et ces espions s'espionnent entre eux; elle a détruit la confiance mutuelle des amis, des parents, des frères, des époux; c'est ainsi que l'Espagne tout entière, pour échapper à son odieuse domination, et par une sorte d'inéluctable fatalité, s'est faite sa complice; c'est ainsi qu'elle a fait, de l'Espagne, la nation la plus pauvre, la plus méfiante, la plus dure, la plus fermée de l'Europe.

On a comparé, parfois, l'Inquisiteur au Jacobin. L'un et l'autre ont tué l'individu pour protéger l'institution et sauver le dogme; l'un et l'autre ont été des fanatiques; l'un et l'autre ont établi et encouragé l'espionnage, honoré

[1] Sous le nom de *Tiers Ordre de la pénitence*, qui fut appelé *Milice du Christ* et devint plus tard la *Congrégation de Saint-Pierre, martyr,* saint Dominique avait établi un ordre laïque dont les membres devaient assister les Inquisiteurs par leurs prières et par leurs actes. On les considérait comme appartenant à la *famille* même de l'Inquisition; de là le nom par lequel ils furent désignés. Lorsqu'elle fut établie officiellement, en Espagne, par les décrets royaux de 1481, quelques gentilshommes jugèrent prudent de se faire affilier à la Congrégation de Saint-Pierre et briguèrent l'honneur de devenir, avec l'assentiment des deux souverains, *familiers du Saint-Office*. — Ils furent, à proprement parler, les gardes du corps du premier Inquisiteur général, Torquemada. — Ferdinand et Isabelle leur accordèrent différentes prérogatives et immunités. — Leur exemple fut suivi par beaucoup d'autres. Il était profitable de plaire, en même temps, au Prince et à l'Inquisiteur.

la délation, flétri et perverti le cœur du peuple, régné par la terreur. Mais, si le Jacobin débute dans le crime lorsque les progrès de la civilisation ont éteint déjà, dans la catholique Espagne, les bûchers de l'Inquisition, lorsque, depuis trente ans, les éloquentes plaidoiries de Voltaire ont fait réhabiliter, dans toute la France, éclairée par les lumières de la philosophie, la mémoire de Calas, le martyr; s'il ne tient aucun compte des horribles leçons du passé; s'il est, à la fois, juge et partie; s'il supprime, lui-même, ses adversaires, froidement, systématiquement, sans pitié aucune, pour sauver son œuvre et pour sauver sa vie; si leurs prières et leurs larmes ne le touchent jamais; s'il envoie leurs cadavres à la voirie sans aucun souci de leur âme, à l'existence de laquelle il ne croit même pas [1], — l'Inquisiteur admet le remords et la conversion; il fait mourir ses victimes, non parce qu'elles mettent en péril sa personne, mais parce qu'elles menacent sa foi; il ne les condamne pas, lui-même, à la peine suprême; il les recommande toujours à l'indulgence du juge civil qui formule la dernière sentence; il est convaincu que le feu du bûcher épure et délivre leurs âmes si elles éprouvent quelque repentir. — En cela, l'Inquisiteur, il faut le reconnaître, vaut mieux que le Jacobin. Il n'en a pas moins commis, avant son imitateur et son émule, des forfaits abominables qui épouvantent la conscience humaine et dont elle ne se consolera jamais.

Pour combattre ce géant si puissamment armé de toutes pièces, il ne suffisait pas à Philippe V de lancer contre lui son veedor général, dans la vaste arène qui n'avait pour limites que les frontières de la Péninsule, quelque entreprenant, quelque avisé, quelque audacieux que fût celui-ci. La plus élémentaire prudence voulait, tout au moins, qu'on

[1] Nul doute que le Jacobin, tout comme l'Inquisiteur, eût pratiqué la torture si le prince qu'il fit périr sur l'échafaud ne l'avait abolie.

éloignât des conseils du gouvernement et, s'il était possible, de l'Espagne elle-même, un personnage considérable dont nous avons déjà cité le nom et qui ne pouvait manquer d'y défendre, avec beaucoup d'ardeur, les privilèges de l'Inquisition.

François Giudice, que le Saint-Siège avait nommé successivement évêque d'Ostie, évêque de Velletri, archevêque de Montréal, et qu'il revêtit, en 1690, de la pourpre romaine, descendait d'une vieille famille génoise inféodée, depuis longtemps, au service des rois d'Espagne. Au douzième siècle, déjà, les Giudice faisaient grande figure à Gênes. En 1561, ils donnèrent un doge à la République. L'un d'eux s'établit à Naples, où le gouvernement espagnol lui confia des fonctions importantes. En 1631, Nicolas Giudice, son descendant, devint prince de Cellamare et duc de Giovenazzo. Il eut deux fils. Dominique, l'aîné, représenta l'Espagne, comme ambassadeur, en Savoie, en France, en Portugal, à Rome et fut vice-roi d'Aragon[1]. François Giudice, le cadet, moins riche, mais non moins ambitieux, brigua, comme on vient de le voir, les honneurs ecclésiastiques et en fut comblé. Il était venu à Madrid en 1712, amenant, avec lui, son neveu, le jeune prince de Cellamare, qui eut l'adresse de conquérir la confiance de Philippe, dont il fut l'un des courtisans les plus assidus, les plus écoutés. Le cardinal et le prince lièrent étroitement leurs fortunes. On sait quelles furent, quelques années plus tard, les aventures de ce dernier à la cour du Régent. L'archevêque de Montréal était un homme rompu aux grandes affaires. En 1701, il avait exercé, par intérim, la vice-royauté de Sicile. Nommé Inquisiteur général en 1710, à la mort de dom Antonio de la Riva Herrera, archevêque de Tolède, confirmé, l'année suivante,

[1] Dominique Giudice, duc de Giovenazzo, frère du cardinal et père du

dans ces hautes fonctions par le pape Clément XI, il s'était rendu en Espagne pour les remplir. La princesse des Ursins l'accueillit d'abord avec méfiance, comme si elle se fût doutée que sa disgrâce viendrait prochainement de l'Italie, où sa fortune, pourtant, avait pris naissance, et que ce prêtre napolitain serait l'un de ses pires adversaires. « Le cardinal de Giudice, qui est arrivé ici depuis quinze jours, écrivait le marquis de Bonnac à Torcy, le 14 mars 1712, n'a pris encore aucune part aux affaires; on veut examiner de près sa capacité et ses intentions. » — « Homme d'esprit, de cour, d'affaires et d'intrigues », au dire de Saint-Simon, qui le vit plus tard à Paris, le grand Inquisiteur plut d'abord à tout le monde. « J'ai ouï dire tant de bien de M. le cardinal, ajoute Bonnac le 25 avril suivant, qu'il est impossible de croire que son assistance aux conseils du Roi son maître ne fût pas fort utile. Il n'y a pas de pays où les gens de mérite et d'esprit ne soient très rares. » On a vu plus haut que le gouvernement de Philippe V, ayant apprécié son savoir-faire et se croyant sûr de son dévouement, l'avait placé, le 31 janvier 1714, à la tête des affaires de conscience, d'État et de justice, en même temps qu'il remettait à son neveu la direction de la guerre et des finances.

Toutefois, sous les formes irréprochables d'une déférence courtoise et attentive, le cardinal, grand Inquisiteur, sait mettre à l'abri son indépendance et sa dignité personnelles. — D'humeur essentiellement accorte et conciliante, il veut ne désobliger personne, pouvant, d'ailleurs, avoir besoin de tout le monde. Il est au mieux avec Mme des Ursins, avec Orry, avec les satisfaits comme avec les mécontents, avec Brancas, lui-même. Il passe pour un ami de la France, et on dit, sans en avoir la preuve, qu'il favorise, sous main, ses

prince de Cellamare, siégeait, à l'époque dont s'occupe notre récit, dans le conseil d'État.

intérêts[1]. Il est de ceux qui n'ignorent pas que les rayons du soleil couchant ont quelquefois une chaleur bienfaisante. Nommé président d'une junte importante que Philippe V avait réunie pour examiner les vives et nombreuses doléances des négociants français, il s'est acquitté de cette mission scabreuse en vrai diplomate. — Dans les négociations relatives au tribunal de la Nonciature que Philippe V avait supprimé, en 1709, parce que ses jugements enrichissaient la cour de Rome aux dépens de l'Espagne, et dont Clément XI sollicitait, avec ardeur, le rétablissement, Giudice a fait preuve d'un tact et d'une réserve qui ont plu infiniment à Louis XIV. Ces négociations se poursuivaient, à Versailles, entre Aldovrandi, envoyé du Pape, et le gouvernement français, qui s'était chargé de soutenir les intérêts de Philippe. Celui-ci se montrait fort récalcitrant et avait déclaré tout net que l'agent du Saint-Père ne serait pas reçu dans son royaume. Persuadé que son petit-fils « n'était pas encore assez fort pour avoir ses maximes gallicanes[2] », Louis conseillait la modération sans pouvoir l'obtenir[3]. « Rien n'est capable de changer le sentiment du roi d'Espagne au sujet du voyage du sieur Aldovrandi, lui avait mandé Bonnac, le 25 septembre 1713, et je ne sais s'il ne faut pas regarder comme un bonheur que Votre Majesté n'ait pas voulu lui donner, à son arrivée à Paris, une lettre pour Sa Majesté Catholique. Le Roi veut bien traiter avec le Pape, mais il

[1] Mme des Ursins en avait pris, tout d'abord, quelque ombrage, mais le cardinal sut bientôt dissiper ses appréhensions. — (Brancas à Torcy, le 15 janvier 1714.)

[2] Louis XIV à Philippe (*Mémoires de Noailles*).

[3] Philippe avait bien consenti à envoyer un agent en France pour y conférer avec le représentant du Pape, mais sans lui donner le pouvoir de traiter en son nom. — Encore avait-il fait cette concession de mauvaise grâce et cet agent était-il, lui-même, dans d'assez fâcheuses dispositions : « Les instructions de celui que le Roi veut charger de cette commission sont toutes prêtes, écrit Bonnac à Louis XIV, le 25 septembre 1713. Il aura

est si persuadé qu'il ne convient pas à ses intérêts et à son honneur de traiter de près avec lui, et la plupart des ministres espagnols l'ont si fort prévenu sur cette matière, qu'il aimerait mieux rompre toute sorte de négociation que de permettre que le sieur Aldovrandi vînt à Madrid. Cela est fondé sur l'autorité démesurée que les nonces du Pape se sont arrogée en Espagne, et sur la dépendance quasi absolue où la cour de Rome tient tous les ecclésiastiques de ce royaume, qui est telle, à ce qu'ils disent, qu'elle détruit quasi entièrement l'autorité royale. » — Le cardinal s'est bien gardé, en cette occurrence périlleuse, de prendre parti, et Brancas a signalé cette habile et prudente conduite à l'attention de Louis XIV, qui s'en est montré très satisfait.

Si Giudice se trouve à Madrid lorsque seront décrétées les mesures dont le jeune Roi menace secrètement l'Inquisition, il ne manquera pas certainement, en sa qualité d'Inquisiteur général, de consacrer à sa défense toute l'autorité dont il dispose, toutes les sympathies qu'il a su conquérir. Ce sera un adversaire très puissant et très dangereux. Si, au contraire, mettant à profit ses talents diplomatiques aussi bien que l'estime particulière dont l'honore déjà Louis XIV, sans le connaître personnellement, Philippe l'envoie plaider, auprès de son aïeul, les intérêts qu'il a grandement à cœur de voir triompher, il aura fait très habilement, de l'homme qui aurait été, sans aucun doute, son ennemi en Espagne, un

l'ordre de ne voir que le sieur Aldovrandi, de conférer directement avec lui..., de lui faire les propositions dont il sera chargé et d'écouter simplement les siennes pour en rendre compte.

« Dans l'humeur où est le conseil d'Espagne sur ce sujet, je crois que c'est ce qui peut arriver de mieux, ayant apparence que cette négociation sera chargée d'incidents très fâcheux et d'autant plus désagréables que, dans les dispositions où je vois les esprits, il n'y a qu'une nécessité absolue et fort pressante qui puisse modérer les sentiments du roi d'Espagne... et M. de Mejorada, qui est chargé de cette affaire, y mettra, sans doute, toute sa mauvaise humeur, ce qui n'est pas peu dire. »

avocat influent et agréable auprès de la cour de France. On a vu déjà, dans les premières pages de cette étude, quelles étaient alors les questions pendantes entre les deux monarchies. Les retards que Philippe V apportait encore à la conclusion définitive de la paix avec la Hollande et le Portugal mécontentaient profondément son aïeul. Il avait fallu, pour ainsi dire, lui faire signer de force le traité qui rétablissait les relations de l'Espagne avec l'Angleterre[1]. Or, Louis XIV, qui avait montré dans les négociations de Rastadt, après de brillants succès, la plus grande modération, souhaitait, avec ardeur, que la pacification de l'Europe fût le couronnement de son règne, et il n'admettait pas que son petit-fils, qui devait, à cette pacification, l'affermissement de son trône, pût la retarder par des objections d'une importance contestable et secondaire. De son côté, Philippe se refusait à comprendre que le roi de France, vainqueur et pouvant faire la loi à l'Autriche, n'eût pas exigé qu'elle ratifiât expressément, par les conventions de Rastadt, les clauses insérées dans les premiers traités d'Utrecht concernant la principauté indépendante promise à Mme des Ursins; il ne s'expliquait pas, non plus, que Louis XIV eût permis à l'Empereur de prendre, dans ces conventions, le titre de roi d'Espagne et qu'il ne l'eût point obligé, au contraire, à y reconnaître explicitement son petit-fils en qualité de roi d'Espagne et des Indes. Il se flattait d'en pouvoir retarder la ratification jusqu'au moment où il obtiendrait les satisfactions légitimes qu'il se croyait dues. Tout au moins, était-il décidé, comme on l'a dit plus haut, à refuser son consentement au traité que ses plénipotentiaires négociaient, en ce moment même, avec la Hollande, tant que les États généraux,

[1] Nous avons présenté, dans le second volume de l'étude historique intitulée : *La coalition de 1701 contre la France*, le récit de la difficile négociation des derniers traités d'Utrecht.

qui détenaient alors les Pays-Bas, en attendant qu'ils fussent remis à l'Empereur, n'auraient pas promis, par une stipulation formelle, de satisfaire ultérieurement aux intérêts de la camarera-mayor. — Enfin, il désespérait de soumettre Barcelone, dont la rébellion compromettait son autorité aux yeux de tout son peuple, si son aïeul ne lui octroyait pas de nouveaux secours, et, avant tout, il voulait obtenir l'autorisation de garder Orry à son service, en même temps que le rappel définitif de l'odieux Brancas.

Entre Philippe, la princesse des Ursins et le veedor général, il avait été convenu, mystérieusement, que le cardinal irait en France pour y débattre avec Torcy, au besoin avec le Roi lui-même, ces questions capitales, et que l'on profiterait de son absence pour frapper l'Inquisition. On préparait déjà ses instructions secrètes, lorsqu'on apprit soudainement que le marquis allait prendre un congé et qu'il se préparait à quitter l'Espagne. Si Brancas devançait Giudice à Versailles, il serait fort à craindre que Louis XIV, prévenu par ses récriminations amères et partiales, ne prêtât qu'une oreille indifférente, malveillante peut-être, aux discours de l'envoyé espagnol.

Il fallait, à tout prix, que celui-ci le précédât. Avant qu'on eût achevé d'écrire ses instructions, le grand Inquisiteur reçut l'ordre de précipiter son départ.

CHAPITRE II

Instructions et brusque départ de Giudice. — Brancas quitte Madrid après lui, mais le devance. — Pachau communique à Philippe le traité de Rastadt. — Indignation du jeune Roi. — Il modifie les instructions du cardinal.

Nous devons à l'obligeante courtoisie de M. Francisco Diaz Sanchez, directeur des Archives générales de Simancas[1], la connaissance des instructions écrites qui furent délivrées au grand Inquisiteur. Le document qu'il a bien voulu nous communiquer porte ce titre :

« *Minute des instructions que l'on donna à Monseigneur le Cardinal de Judice et qu'on lui remit le* 2 *avril* 1714. — *Instructions que doit observer Son Éminence le Cardinal qui se rend à la Cour de France, chargé d'une mission par ordre du Roi.* »

Les passages suivants, qui ont été traduits avec toute

[1] Avec lequel M. Alfred Baudrillard, qui a rempli dernièrement une mission scientifique en Espagne, a bien voulu nous mettre en rapport.

Chargé spécialement par le ministère de l'instruction publique de rechercher les documents relatifs à la correspondance de Mme de Maintenon, M. A. Baudrillard a exploré toutes les sources. Les dépôts français, la Bibliothèque nationale de Madrid, celles des palais royaux, de l'Escurial. d'Alcala de Hénarez, de Simancas, ont été consultés par lui avec un soin éclairé et minutieux. Il y a fait de nombreuses et précieuses découvertes, qu'il énumère dans son rapport au ministre (voir *Archives des missions scientifiques et littéraires,* t. XV) et dont il vient de publier les plus intéressantes dans un livre fort important : *Philippe V et la cour de France,* écrit, avec conscience et talent, pour le plus grand profit de ceux qui recherchent, avant tout, dans les récits historiques, non le drame passionnant qui émeut, mais l'austère vérité qui instruit. — Personne, avant lui, n'avait aussi clairement analysé, ni expliqué, avec une précision aussi méthodique, les intrigues de la cour d'Espagne au commencement du dix-huitième siècle;

l'exactitude désirable, jettent une vive lumière sur notre sujet. Nous pensons qu'on nous saura gré de les reproduire, après avoir supprimé, toutefois, pour ne point lasser la patience du lecteur, les détails et les commentaires qui allongeraient inutilement le récit.

« Le principal et premier objet du voyage de Son Éminence sera d'informer, au nom de Sa Majesté, le Roi, son aïeul, des procédés irréguliers que le marquis de Brancas a employés envers Sa Majesté.

... « Mgr le cardinal devra faire connaître... que le marquis de Brancas a divulgué le contenu de certains papiers et qu'il a tenu, dans plusieurs conversations, des propos insolents et diffamatoires contre la personne du Roi, contre sa gloire et enfin contre la vérité.

« Qu'il a manifesté le plaisir qu'il avait d'entendre différents sujets malintentionnés..., qu'il a admis leurs écrits tout en les entretenant dans l'espoir de voir arriver des changements considérables dans l'État, et blâmant, avec eux, tous les actes du Roi..., qu'il a fait supposer que le Roi et ses tribunaux se refusaient à rendre justice en toute espèce de cause...; que, sous ce spécieux prétexte, il a répandu des bruits séditieux capables de donner naissance

les vues politiques de Louis XIV, qui gouverna d'abord la Péninsule, par ses ambassadeurs, avec une autorité vraiment absolue; les tergiversations que lui imposèrent nos désastres et qui le conduisirent fatalement, après des hésitations douloureuses, au délaissement de son petit-fils; les variations de la noblesse espagnole, frondeuse et rebelle pendant la prospérité de son nouveau souverain, prodigue de son dévouement lorsque l'adversité l'accabla; les déplorables contradictions du jeune Roi, tantôt faible jusqu'à la puérilité, tantôt résolu jusqu'à l'audace, essayant parfois de parler et d'agir comme son grand aïeul, pour se courber ensuite, plus bas que jamais, sous le joug des esprits supérieurs qui l'inspirent et qui le guident.

Muni d'un fil non moins sûr que celui d'Ariane, et qu'il a tissé lui-même, avec une patience exemplaire, M. Baudrillard a parcouru, sans se perdre, toutes les sinuosités de ce ténébreux labyrinthe où plus d'un s'est égaré avant lui, et il y a fait pénétrer largement les rayons lumineux de la science historique.

au tumulte dans tous les endroits où les Français sont établis en Espagne, et que, finalement, il s'est efforcé de rendre odieuse l'autorité de Sa Majesté, non seulement aux Français et aux sujets des puissances étrangères, mais même aux Espagnols.

« Sa Majesté charge de cette grave affaire Mgr le cardinal, estimant ne pouvoir la remettre à une personne de moindre caractère, autorité et dignité... et qu'elle ne peut placer plus honorablement sa royale confiance, outre l'attention particulière que, sans nul doute, à cause de ses grandes qualités, Son Éminence obtiendra de Sa Majesté Très Illustre dont elle mérite assurément la confiance... Mgr le cardinal fera ressortir le retentissement produit par une telle conduite et les conséquences qui peuvent résulter de ce qu'un tel venin a été répandu, à la cour du Roi, par un ambassadeur de France, tandis que Sa Majesté s'efforce principalement de répondre, avec empressement, aux marques d'amitié qu'Elle a reçues constamment du Roi son aïeul. »

Le cardinal doit faire cette importante communication à Louis XIV lui-même « S'il arrivait que Sa Majesté Très Chrétienne fût déjà prévenue par des informations erronées et que des éclaircissements fussent nécessaires, Son Éminence pourrait en conférer avec les ministres du Roi, en supposant que rien ne s'opposât à cet entretien dont elle devrait rendre compte *personnellement* à Sa Majesté, pour qu'elle décidât en dernier lieu, avec sa justice et sa bonté ordinaires, et toujours avec la ferme conviction que le roi d'Espagne ne désire rien au monde tant que de consolider l'union nécessaire entre les deux nations. »

Les instructions dictent ensuite au cardinal le langage qu'il devra tenir concernant les traités qui viennent d'être signés avec l'Angleterre et la Savoie, concernant aussi les

négociations qui sont encore pendantes avec la Hollande et le Portugal.

Si l'on a eu tant de difficultés à vaincre, tant d'obstacles à surmonter, c'est que le roi d'Espagne a voulu constamment maintenir, avec une respectueuse fidélité et une ponctuelle exactitude, le texte des conventions préliminaires qui avaient été stipulées, en son nom, par son aïeul.

Si la paix avec l'Angleterre est restée en suspens, c'est que le traité a été refait trois fois, la Reine voulant toujours ajouter quelques conditions nouvelles... et les négociants anglais ayant voulu arracher au Roi de tels avantages qu'en les concédant on eût ruiné, à brève échéance, le peu de commerce qui reste actuellement aux Espagnols [1].

« Si elle n'est pas encore signée avec la Hollande, c'est que, malgré les promesses antérieures, malgré la garantie de l'Angleterre, bien que les États généraux n'aient pu accepter la remise des Pays-Bas qu'en se tenant pour responsables des obligations souscrites, en faveur de la princesse des Ursins, par l'Électeur de Bavière, auquel le roi d'Espagne les avait d'abord cédés, bien qu'aux termes de ces engagements, les Pays-Bas ne dussent pas être livrés à l'Archiduc avant qu'on y eût constitué, pour cette princesse, une souveraineté reconnue indépendante par celui-ci, Leurs Hautes puissances s'obstinent à ne point remplir..... ces engagements et déclarent qu'elles entendent les subordonner aux stipulations du traité de Rastadt. »

Si les négociations avec la Savoie ont traîné en longueur, c'est que les plénipotentiaires de Victor-Amédée avaient émis des prétentions toutes nouvelles, qu'il a fallu

[1] Le traité conclu entre l'Angleterre et l'Espagne porte la date du 10 juillet 1713 ; ceux qui mirent fin à la guerre entre la France, d'une part, l'Angleterre, la Hollande, la Prusse, le Portugal, la Savoie, de l'autre, avaient été signés le 11 avril.

restreindre dans le sens des conventions préliminaires[1].

Après avoir fait comprendre à Sa Majesté Très Chrétienne pourquoi celles du roi de Portugal paraissent inadmissibles, à moins qu'il ne fasse droit, lui-même, aux justes réclamations de l'Espagne, Son Éminence exprimera l'espoir que les plénipotentiaires des deux nations arriveront prochainement à s'entendre sur les points en litige et sur le chiffre des compensations mutuelles[2].

« Dans cette conjoncture, ajoutent textuellement les Instructions, le Roi n'aperçoit aucun obstacle essentiel qui puisse empêcher d'obtenir une paix générale, sauf la *conclusion du traité entre la France et l'Archiduc*, dans lequel Sa Majesté n'a pas été comprise, et l'*ultimatum des Hollandais* qui ne veulent pas exécuter ce qu'ils ont promis au sujet de la souveraineté de Mme la princesse des Ursins.

... « La monarchie d'Espagne ne pouvant seule soutenir la guerre contre ces deux puissances et la présente situation la mettant dans la nécessité de faire quelque alliance, le Roi a voulu, avant de prêter l'oreille aux propositions qui pourraient lui être faites, que Mgr le cardinal allât, de prime abord et en son nom, près du Roi son aïeul, et que Son Éminence le suppliât de faire savoir au Roi quelles sont ses vues dans des conjonctures si inattendues, car Sa Majesté désire admettre tout ce que Sa Majesté Très Chrétienne considère comme le plus utile à l'union des deux royaumes. »

[1] Philippe V et Victor-Amédée signèrent la paix, le 13 août 1713.

[2] Le Portugal réclamait la cession de Badajoz, ainsi que la colonie du Sacrement ou d'un territoire équivalent dans l'Amérique du Sud, et de grosses indemnités pour ceux de ses sujets qui se trouvaient lésés par les nouvelles conventions relatives à l'Asiento. — Philippe demandait la restitution intégrale des lieux et places que les Portugais avaient occupés pendant la guerre et une compensation pécuniaire représentant la valeur de trois navires qu'ils avaient confisqués au début des hostilités. Le gouvernement anglais soutenait, de toutes ses forces, les prétentions du Portugal. On trouvera, dans le second volume de notre étude sur « *La coalition de* 1701 », le récit de cette négociation (vol. II, liv. VII).

On ne se doutait nullement, en Espagne, de la mission qui venait d'être confiée au grand Inquisiteur. Son départ eut lieu précipitamment, mystérieusement, vers cinq heures du matin, l'avant-veille de Pâques. Son neveu, le prince de Cellamare, l'accompagnait. Les affaires d'État, de justice, de conscience, des finances et de guerre se trouvaient ainsi privées inopinément de leurs directeurs. Les princes de l'Église ne voyagent guère le vendredi saint, à moins de motifs fort impérieux. Mais on avait su, à la Cour, que Brancas, qui ne se doutait de rien et qui n'avait, au reste, nulle raison de se cacher, devait quitter Madrid très incessamment, et on n'avait même pas laissé à Giudice le temps de finir ses malles. Ce départ fut un événement dont l'imprévu aiguisa la curiosité publique et dont l'importance autorisa toutes les inquiétudes. On apprit bientôt que des mesures tout à fait inusitées avaient été prises pour hâter la marche du cardinal jusqu'aux frontières, et on se demanda, non sans émotion, non sans anxiété, de quelle grosse aventure ces précautions extraordinaires étaient l'indice.

Le sieur Pachau, premier secrétaire d'ambassade, qui vient de succéder à Brancas en qualité de chargé d'affaires, le chevalier du Bourck, qui représente encore officieusement Jacques-Édouard à Madrid[1] et qui ne manque jamais, dans les grandes circonstances, de donner au gouvernement de Louis XIV des avis confidentiels, se font en même temps, le 2 avril, l'écho des rumeurs que l'on entend de toutes parts :

« Tout le monde a été également surpris, mande Pachau à Torcy, du départ précipité de Mgr le cardinal del Giudice et du prince de Cellamare. Ils partirent vendredi et devront

[1] Nous avons cité plus d'une fois les correspondances du chevalier dans notre étude sur la *Renonciation des Bourbons d'Espagne*. (*Revue des Deux Mondes* des 15 juillet, 15 août et 15 septembre 1888.)

être en trois jours à Pampelune. Le public fait tant de conjectures sur ce voyage dont on ignore, jusqu'à présent, le véritable sujet, que je n'ose, Monseigneur, vous donner la peine de lire tout ce que l'on en dit, qui n'est fondé que sur des conjectures. Si c'est pour le mariage du roi d'Espagne ou pour les affaires de Rome que Mgr le cardinal est parti, il est surprenant qu'on en ait fait un mystère à M. le marquis de Brancas ; si c'est pour celle de M. Orry, il est bien glorieux pour lui d'avoir des agents revêtus de la pourpre... tous ceux qui l'approchent ont remarqué qu'il était fort agité depuis deux ou trois jours... »

« Nous avons vu Mgr le cardinal de Giudice, écrit du Bourck, partir d'ici, avec précipitation, pour la France,... le vendredi saint, à cinq heures du matin..... On tient fort secret le motif de son voyage ; le public en donne cinq ou six motifs... Les uns disent qu'il a reçu un paquet d'Italie, par la voie d'Alicante, qui l'a déterminé à partir ; les autres, qu'il est allé pour régler, avec M. Aldovrandi, les différends de cette Cour avec celle de Rome ; d'autres, qu'il va instruire nos plénipotentiaires pour le nouveau congrès qu'on va tenir [1] ; d'autres pensent qu'il va proposer un mariage pour le roi d'Espagne ; enfin, quelques-uns disent qu'il va pour balancer les idées que M. le marquis de Brancas pourrait donner du gouvernement présent d'ici et pour désabuser votre Cour sur le chapitre de M. Orry. Voilà les frivoles conjectures d'un public ignorant et éloigné des mystères du cabinet ! »

Surpris par le brusque départ du grand Inquisiteur, Brancas a expédié, en un tour de main, ses préparatifs de voyage. Comme il n'a pas, sans doute, la conscience tout à fait nette, et qu'il est très friand d'honneurs, assez mal

[1] Le congrès de Bade.

pourvu d'argent et qu'ainsi les faveurs de Louis XIV lui sont précieuses à plus d'un titre, il lui importe essentiellement de ne pas laisser le cardinal entrer à Versailles avant lui. Il fait donc des efforts surhumains pour le devancer, quoiqu'il n'ait pu réussir à quitter Madrid que trente-six heures après lui. Dans cette lutte de vitesse, les situations sont fort inégales. Tandis que Son Éminence voyage, le plus rapidement possible, avec les chevaux du Roi dont on a établi, d'avance, plusieurs relais sur sa route, l'ambassadeur prend simplement la poste, qui fonctionne, en général, assez mal et qui le sert avec une lenteur fort inquiétante. Les autorités de Pampelune ont réquisitionné toutes les voitures pour l'empêcher de continuer son voyage. Le hasard lui fait rencontrer un ami qui lui procure un mauvais carrosse. Arrivé près de la frontière, il prend un parti héroïque, quitte le grand chemin, s'engage dans les Pyrénées, les franchit, à dos de mule, par des sentiers abominables, et gagne ainsi Bayonne, trois heures seulement après le messager mystérieux du roi d'Espagne. Il en repart, *avant lui*, au point du jour, dans le plus grand secret, sans s'être fait reconnaître, et, le 7 avril, accablé de fatigues, il atteint le bourg de Magescq, dans les Landes. Certain de ne pas perdre, sur le sol français, l'avance si péniblement gagnée, Brancas profite du repos de quelques heures qu'il peut prendre maintenant sans péril, pour tracer, à la hâte, le récit de sa pénible aventure. Il l'expédie aussitôt par le courrier des affaires étrangères qu'il a rencontré à quelques lieues en deçà de Bayonne, qu'il a cru devoir retenir et qui reprend, le soir même, la route de Versailles à franc étrier.

« Magescq dans les Landes, le 8 avril [1].

« Le courrier, Monsieur, que vous m'avez fait l'honneur

[1] Brancas à Torcy (*Archives des affaires étrangères*).

de m'expédier, le 4 de ce mois, m'a trouvé à deux postes en deçà de Bayonne. La raison qui m'a fait hâter ma marche a été le prompt et inopiné départ de M. le cardinal del Giudice de Madrid. J'ai cru qu'il était à propos que je le devançasse, car je n'ai point douté qu'il allât à la Cour, quoiqu'on en ait fait un grand mystère. Chacun a raisonné sur ce voyage...

« L'attention qu'on a eue de le faire partir, un jour avant moi, avec vingt-quatre relais de l'écurie du Roi et de celle de la Reine, pour faire une grande diligence, m'a fait juger qu'on souhaitait fort qu'il arrivât à la Cour avant moi. J'ai même su, à Pampelune, qu'il avait pris des mesures pour que je n'y trouvasse point de voitures. J'en ai eu cependant par le moyen de M. le marquis de la Rupit, et j'ai passé sur des mules par la montagne, pour venir à Bayonne, où je suis arrivé hier, trois heures après M. le cardinal. J'en suis parti au point du jour, sans voir personne et sans même qu'il ait su que j'aie passé.

« Il doit prendre aujourd'hui ses relais de la Reine douairière [1], mais il trouvera les postes bien rompues par mon passage, et n'arrivera que bien longtemps après moi.

« J'ai su qu'il devait dépêcher, ce matin, un courrier en France. C'est ce qui m'engage à vous renvoyer promptement le vôtre... Le prince de Cellamare, son neveu, est avec lui.

« *P. S.* — Le courrier du cardinal arrive en ce moment. Il m'a dit qu'il allait à Londres. Le vôtre et le sien partent ensemble. »

Brancas venait à peine de quitter Madrid que Pachau recevait, de Versailles, des lettres d'une haute importance

[1] Marie-Anne de Neubourg, fille de Philippe-Guillaume, comte palatin de Neubourg, et veuve de Charles II qui l'avait épousée en secondes noces. Ses deux sœurs furent mariées, l'une à l'empereur Léopold, l'autre au roi

adressées à l'ambassadeur. Le courrier du 19 mars lui apportait le texte authentique du traité de Rastadt, l'ordre d'en donner officiellement connaissance au roi d'Espagne, les appréciations personnelles de Louis XIV destinées à être mises sous les yeux du jeune souverain, à faire taire ses scrupules, à calmer son ressentiment par la promesse d'un nouveau service, de courtes instructions signées par Torcy, enfin un billet consolateur adressé, par le ministre des affaires étrangères, à la princesse des Ursins.

« J'aurais certainement souhaité, écrivait Louis XIV, que la guerre, entre mon petit-fils et la maison d'Autriche, fût finie en même temps que je la termine de mon côté, et je n'ai rien oublié de ce qui dépendait de moi pour rendre la paix générale... Il serait le maître d'entrer, dès à présent, en négociation avec l'Autriche, et même de conclure promptement, s'il voulait accorder aux habitants de Barcelone la suspension d'armes demandée en leur faveur. Le prince Eugène en a nouvellement assuré le maréchal de Villars... Mais je vois que le Roi, mon petit-fils, prendra le parti de réduire cette ville avant de traiter... J'accorde au Roi les secours qu'il m'a demandés pour la réduction de cette ville, mes ordres sont donnés pour faire marcher et joindre à mon armée quatorze bataillons de mes troupes, comme il l'a désiré... Il verra sans doute, avec peine, que j'ai laissé prendre à l'Empereur les titres de roi de Castille et de Léon et généralement de tous les États dépendant de la monarchie d'Espagne. Mais vous lui ferez remarquer que

de Portugal. Habilement secondée par les efforts du comte d'Harrach, ambassadeur d'Autriche, active, intelligente, elle avait défendu, à Madrid, les intérêts de sa maison, avec une ardeur passionnée. Après la mort de Charles II, le cardinal Porto-Carrero lui fit assigner, pour résidence, la ville de Tolède. En 1706, elle fut exilée en France et internée à Bayonne, sous la surveillance des autorités françaises, qui ne cessèrent de lui témoigner les plus respectueux égards.

cette usurpation n'est d'aucune conséquence, par l'expédient que j'ai pris de faire signer auparavant l'article séparé qui porte que les titres, pris ou omis de part et d'autres, n'acquerront aucun droit et ne porteront réciproquement aucun préjudice. Le roi d'Espagne prend, lui-même, les titres de roi de Bohême, de Hongrie, d'archiduc d'Autriche et généralement de tous les États qui appartiennent à cette maison. Enfin, l'Empereur s'en attribue plusieurs, dans le même traité, que je pourrais, moi-même, lui contester. »

« Je suis bien fâché, Monsieur, mandait, de son côté, Torcy à Brancas, qu'il n'ait pas été possible de faire ce que le Roi souhaitait d'achever en faveur de la princesse des Ursins; mais il ne faut pas regarder encore la partie comme perdue, et j'espère que, lorsque le Roi jugera convenable à ses intérêts d'entrer en négociation avec l'Empereur, on pourra trouver des expédients de couronner ce qui n'a pu se faire à Rastadt... »

Cette lettre était accompagnée du billet suivant que Brancas devait remettre, lui-même, à la grande camériste : « J'aurais l'honneur, Madame, de vous faire compliment sur la conclusion de la paix, sachant combien vous êtes touchée de tout ce qui regarde le repos et la satisfaction du Roi, si les intentions de Sa Majesté avaient eu tout l'effet qu'elle souhaitait pour vos intérêts. Je ne vous dirai pas la peine qu'elle a ressentie de se voir obligée, ou de rompre une négociation très importante, ou de remettre l'article de votre souveraineté à une autre conjoncture. M. d'Aubigny, qui sera peut-être à Madrid plus tôt que ma lettre, vous informera, Madame, de ce que Sa Majesté pense et de ce qu'Elle lui a dit, elle-même, sur ce sujet[1]. »

[1] Mme des Ursins avait chargé son secrétaire d'Aubigny, qu'elle honorait, disait-on, d'une confiance et d'une tendresse sans bornes, de défendre ses

Nous ne répéterons pas ce qui a été dit précédemment sur les causes du violent déplaisir que devait causer, à Philippe et à sa toute-puissante conseillère, la conclusion d'un traité qui, succédant à de beaux succès, brisait cependant leurs plus chères espérances. La tâche qui incombait à Pachau, pour son début, après le départ de Brancas, n'était ni aimable ni aisée à remplir. C'était une besogne d'ambassadeur, et non de chargé d'affaires. Brancas, sans doute, eût été d'autant plus heureux de la remplir qu'elle devait être parfaitement désagréable à la cour d'Espagne. Pachau s'en acquitta respectueusement et du mieux qu'il put, sans dépasser son rôle de simple informateur, sachant bien, du reste, que tous les efforts qu'il pourrait tenter pour faire partager au Roi les vues de son aïeul seraient parfaitement superflus.

Philippe et Anne-Marie de la Trémoille frémissaient sous l'étreinte d'une déception cruelle. L'envoi de quelques bataillons supplémentaires, les perspectives incertaines et lointaines du futur congrès, ne pouvaient être, ni pour l'un ni pour l'autre, de suffisantes compensations. Après avoir entendu la lecture du traité de Rastadt et de la lettre de son aïeul, le jeune souverain observe, tout d'abord, un silence glacial et dédaigneux, puis son courroux, plus fort que sa volonté, éclate en reproches amers.

« Le roi d'Espagne ne me répondit rien d'abord, ni sur les raisons qui avaient engagé Sa Majesté à signer une paix particulière... ni sur la proposition réitérée, en dernier lieu, par le prince Eugène, d'entrer, dès à présent, en négociation... avec l'Espagne... si Sa Majesté Catholique voulait accorder, aux habitants de Barcelone, la suspension d'armes demandée en leur faveur. Le roi d'Espagne ne me répondit

intérêts à Versailles, pendant que le baron de Capres, ainsi qu'on l'a vu plus haut, les plaidait à Utrecht..

rien, non plus, sur les secours que le Roi accorde pour la réduction de Barcelone. Mais, quand je vins à parler des titres qu'on a laissé prendre à l'Empereur, il se récria et me dit qu'il était étonnant qu'on souffrît que l'Archiduc se donnât des titres qui ne lui appartenaient en aucune façon. J'eus l'honneur de lui dire qu'il verrait, par l'article séparé qui avait été signé avant le traité, que cette usurpation n'était d'aucune conséquence. Le Roi me répéta encore que, cependant, le traité subsisterait et que l'on y verrait l'Archiduc prendre la qualité de roi d'Espagne et les titres de tous les États d'une monarchie à laquelle il n'avait aucun droit. Je pris la liberté de lui répliquer que, par la précaution que le Roi avait fait prendre, ces titres ne pouvaient porter aucun préjudice aux droits légitimes et incontestables de Sa Majesté Catholique, et, après lui avoir demandé si elle n'avait rien à m'ordonner, je me retirai[1]. »

Les instructions du cardinal n'étaient pas encore expédiées. L'indignation en fit déchirer l'enveloppe et dicta le *post-scriptum* dont on va lire la traduction.

« Après le départ de Monseigneur le cardinal, on a reçu des avis annonçant que, dans le traité de paix conclu entre la France et l'Archiduc, il est stipulé que ce prince doit garder le titre de roi d'Espagne... ce que n'eût pu croire Sa Majesté, qui veut que Son Éminence soit prévenue de cette nouvelle, pour représenter au Roi, son aïeul, que ce serait l'unique moyen de perpétuer le prétexte de la rébellion de tous les mécontents, qui croiraient avoir le droit de choisir entre les deux Rois... et que cette possibilité, dans la situation où se trouve actuellement l'Espagne, est capable de causer sa ruine dernière... et, pour que cette représentation

[1] Pachau à Torcy, 9 avril 1714.

ait plus de force, Monseigneur le cardinal aura à demander comment les ministres de France peuvent se persuader, qu'après avoir fait renoncer le Roi à sa monarchie et réduit Sa Majesté à consentir au démembrement des royaumes de Naples, de Sicile, de Sardaigne, du Milanais et des Pays-Bas, Sa Majesté serait encore capable de convenir que l'on puisse diviser et partager le titre de roi d'Espagne avec la maison d'Autriche. Son Éminence terminera en disant que jamais Sa Majesté ne consentira à un semblable abandon, car ce serait vouloir perpétuer la guerre de propos délibéré. »

Inspiré par Mme des Ursins, rédigé par Grimaldo[1], le texte des instructions secrètes, adressées au cardinal, avait été examiné, discuté, puis approuvé par Philippe et le veedor général. Dans les concerts politiques, dont l'exécution avait lieu à cette époque en Espagne, Anne-Marie de la Trémoille, qui les organisait et y tenait d'ordinaire le rôle de chef d'orchestre, avait coutume de plaquer les derniers accords, tantôt avec éclat et tantôt en sourdine, suivant l'impression qu'il lui convenait de produire. Bien qu'au fond il ne fût pas très habile de faire plaider, en France, sa propre cause, par l'homme qui, devant être bientôt sa victime, ne pouvait tarder à devenir son ennemi, et que ce procédé, par trop machiavélique, ne pût être bien fécond, elle attendait, avec confiance, les plus heureux résultats de la mission confiée au grand Inquisiteur. Quels que fussent, au fond, son désappointement et sa mauvaise humeur, elle trouva sage, dans la circonstance, de n'intervenir personnellement qu'avec beaucoup de prudence et de faire le moins de bruit possible, afin d'éviter qu'on ne la rendît responsable des récriminations dont Giudice allait être l'interprète

[1] Chargé de la direction des affaires étrangères.

et qui ne pouvaient manquer de déplaire souverainement à Louis XIV. C'est pourquoi, sa réponse à Torcy fut réservée et laconique.

Après avoir tracé quelques lignes pour rassurer le ministre sur la santé du prince des Asturies qui venait d'être assez sérieusement malade, elle termine ainsi cette réponse :

« Vous verrez bientôt à Versailles, Monsieur, Mgr le cardinal del Giudice et le prince de Cellamare. L'oncle et le neveu se font un grand plaisir de faire leur cour à Sa Majesté et de connaître un ministre de votre mérite. Ils vous rendront compte de tout ce pays-ci et, comme ils ont beaucoup d'esprit, ils seront plus capables de vous en mettre au fait — c'était une allusion transparente au manque de jugement du marquis de Brancas — que nulle autre personne.

« Il n'y en a pas, Monsieur, qui vous honore si véritablement que je le fais.

« La princesse DES URSINS. »

François Giudice arriva, le 16 avril, à Paris; Brancas l'y avait précédé de trois jours.

CHAPITRE III

Louis XIV donne audience à Giudice. — Humbles protestations de l'ambassadeur. — Objet principal de sa mission. — Plaintes amères de Philippe. — Orry maintenu en Espagne. — Rappel définitif de Brancas.

En France, comme en Espagne, la mission du grand Inquisiteur excita vivement la curiosité publique et donna lieu à toute sorte de conjectures. A Paris, on se disputa l'honneur d'accueillir et d'héberger un personnage de cette importance. La politique ne laisse point échapper aisément d'aussi rares occasions d'interroger et de s'instruire. Pour ne nommer que les plus qualifiés de ces hôtes en espérance : le cardinal de Polignac qui avait siégé, avec distinction, dans le congrès d'Utrecht et qui eût continué à bien servir son pays en pénétrant les secrets diplomatiques de son vénérable confrère ; le nonce du Pape, qui comptait, avec raison, sur son dévouement tout particulier aux intérêts du Saint-Siège, lui offrirent des appartements dans leurs hôtels. Il eût pu demeurer, tout au moins, à l'ambassade d'Espagne, que dirigeait alors, en qualité de chargé d'affaires, depuis le départ récent du duc d'Albe, don Félix Cornejo. Mais « homme d'esprit, de cour, d'affaires et d'intrigues », ainsi que le dit Saint-Simon, ne connaissant pas encore le terrain où il allait manœuvrer et sur lequel, sans doute, le marquis de Brancas avait semé déjà plus d'un écueil, il entendait l'explorer avec la pleine indépendance de son esprit et de ses allures. Il déclina donc poliment les offres gracieuses qu'on lui avait faites et s'installa, en compagnie

de son neveu, le prince de Cellamare, dans une maison garnie située en face de l'abbaye Saint-Germain[1].

Ce fut le 20 avril seulement, quatre jours après son arrivée, qu'il fut reçu pour la première fois, à Marly, où le Roi résidait alors, et qu'il put lui remettre ses lettres de créance[2]. « Sire, lui dit-il, en s'inclinant très bas, le Roi, mon maître, m'envoie ici, non pour demander vos conseils, mais pour recevoir vos ordres. » Cet humble début, bien digne d'un diplomate italien, ne déplut point à Louis XIV. Les plus grands hommes ont leur faible par lequel, quelle que soit leur expérience, on réussit toujours, sinon à les prendre, tout au moins à leur plaire. Pendant longtemps, le grand aïeul avait exercé sur le gouvernement de son petit-fils, par l'entremise de ses ambassadeurs, un contrôle absolu, souvent impérieux. En 1709, il voulut, un instant, abandonner l'Espagne pour sauver son propre royaume; mais les circonstances rapprochèrent fatalement les anneaux de la chaîne que nos désastres avaient rompue. Pour sauvegarder l'union des deux monarchies et le maintien d'une paix si chèrement acquise, le roi de France se vit contraint d'envoyer, de nouveau, à Philippe V des soldats et des conseils; le jeune souverain avait reçu les premiers avec empressement et reconnaissance; séduit par les douceurs perfides de l'émancipation, il n'avait pas accepté les seconds avec une soumission suffisante. Louis aimait, avant tout, qu'on lui obéît; maintes fois, il avait demandé en vain, au faible prince qui régnait à Madrid, de parler et d'agir en roi. Convaincu que sa tutelle, quelque gênante qu'elle pût être pour les deux couronnes, leur était encore utile, il recevait toujours avec plaisir les témoignages d'une docilité qui lui était bien due et qui lui

[1] *Mémoires de Dangeau.*

[2] Le cardinal avait déjà conféré quelques instants, l'avant-veille, avec Torcy.

paraissait nécessaire. Là-dessus le cardinal savait parfaitement à quoi s'en tenir.

Le ton de ses lettres de créance, qui portaient la date du 27 mars, contrastait quelque peu avec sa respectueuse attitude. Philippe V y parlait, moins en pupille humble et déférent qu'en fils mécontent et frondeur. Louis XIV y vit, tout d'abord, cette phrase déplaisante : « Plus je réfléchis à la situation où je me trouve par suite du traité de paix que Votre Majesté vient de conclure avec l'Archiduc, sans que j'y sois compris, et moins je m'imagine comment votre tendresse pour moi m'a abandonné en cette occasion. » — Le roi d'Espagne y avait joint une épître assez peu mesurée qui résumait, en les accentuant, ses principaux griefs et qui témoignait de l'intime confiance dont il honorait, en ce moment, le grand Inquisiteur. Il convient de la reproduire ici tout entière. On comprendra mieux, en la lisant, l'importance que Philippe attachait personnellement à la mission du cardinal : « J'ai déjà prévenu Votre Majesté, par plusieurs de mes lettres, du mécontentement que j'ai de la conduite du marquis de Brancas, depuis que cet ambassadeur est ici, et des raisons que j'avais de vous prier de l'en retirer. J'ignorais encore les discours qu'il a tenus contre ma propre personne. L'ennemi que j'ai eu ici [1], qui projetait de me détrôner, n'en pouvait pas tenir de plus mauvais. Je vous prie de considérer combien je suis obligé de donner attention aux conséquences de ce qui doit s'être pratiqué par cette *cabale* pour vous faire proposer un tel ambassadeur. Les suites que j'avais lieu d'en craindre m'ont engagé à charger le cardinal Judice de passer en France pour vous rendre secrètement compte de la vérité, et *pour vous demander de prévenir, par les moyens que votre prudence et votre tendresse pour moi vous suggéreront, des malheurs*

[1] Le duc d'Orléans.

dont il semble que cette cabale menace la France et l'Espagne dans les temps à venir. Le cardinal est au fait de tout, et je vous prie de lui donner une créance entière de tout ce qu'il vous en dira.

« Je le charge, en même temps, de vous satisfaire sur les mauvais traitements qu'on suppose que les Français reçoivent en Espagne, afin que les plaintes dont on vous importune, souvent très mal à propos, soient examinées sous vos yeux, que ce prétexte de dissolution entre les deux nations cesse, et qu'après que vous vous en serez fait rendre compte, vous jugiez des moyens d'en éviter de semblables et d'établir une union solide dans leurs communs intérêts [1].

« Enfin, je désire qu'il vous témoigne l'inquiétude que mon conseil éprouve de ce que vous ne m'avez pas fait comprendre dans le traité que vous venez de conclure avec l'Archiduc et d'entendre dire que vous consentez, par ce traité, qu'il conserve le titre de roi d'Espagne. Toutes les réflexions tendent à me démontrer que j'ai dû démembrer inutilement la monarchie d'Espagne de tant d'États dont elle était composée, ...qu'il ne suffit pas à l'Archiduc d'être en possession de la plus grande partie de ses démembre-

[1] Les traités des Pyrénées, de Nimègue et de Ryswick accordaient, à notre commerce en Espagne, des privilèges exorbitants (exemption des impôts, des droits de port, de douane, etc.) qui avaient appelé, dans les villes les plus importantes de la Péninsule, un grand nombre de négociants français et puissamment facilité l'écoulement de nos produits au préjudice des intérêts espagnols. Il s'en fallait de beaucoup que tous ces négociants fussent honnêtes, ou même prudents. Leurs réclamations incessantes contre les procédés, souvent très légitimes, des autorités locales, les plaintes continuelles des marchands indigènes qui ne pouvaient lutter contre eux à armes égales, créaient de grandes difficultés à nos ambassadeurs aussi bien qu'au gouvernement de Philippe V. Orry aurait voulu briser ces pesantes entraves afin de remplir le trésor et d'apaiser le juste mécontentement dont elles étaient la cause. Amelot, au contraire, était d'avis qu'on les maintînt avec rigueur comme une compensation bien méritée par nos sacrifices. Louis XIV désirait que, dans l'examen de ces délicates compétitions, ses agents procédassent avec la plus scrupuleuse bonne foi et la plus grande modération.

ments, qu'il sait encore se conserver un titre pour perpétuer le prétexte de la révolte de mes sujets qui se croiront, plus que jamais, en droit de choisir celui des deux princes qui leur plaira.

« Permettez-moi, s'il vous plaît, de vous prier de considérer quelles deviendraient, dans la suite, les conséquences d'un tel projet, qui va rendre la paix impossible entre l'Archiduc et moi, et de vouloir bien me continuer toujours vos bontés, qui me sont bien précieuses par la tendresse extrême que j'ai pour Votre Majesté [1]. »

Ainsi, le cardinal était chargé, tout particulièrement, de démasquer la cabale qui avait obtenu, en faveur de Brancas, l'*ami particulier du duc d'Orléans*, le poste d'ambassadeur, et dont les conspirations « menaçaient la France et l'Espagne dans les temps à venir ».

Nous avons dit, plus haut, pourquoi Philippe considérait alors son cousin comme l'un de ses pires ennemis. On croyait, à Madrid, que, depuis les manœuvres équivoques du vainqueur de Saragosse, de Tortose et de Lérida, son grand-oncle l'avait en suspicion et le tenait sévèrement à l'écart. En achevant de ruiner son crédit, le cardinal rendrait assurément, au roi d'Espagne, le plus grand et le plus apprécié des services. Dans une précédente étude [2], nous avons montré Philippe V, d'après les informations du marquis de Bonnac et d'après sa propre correspondance, méditant « de garder pour lui, si le dauphin venait à mourir, l'un des deux royaumes et de laisser l'autre à l'un des princes, ses enfants », dont il aurait la tutelle [3], protestant ensuite avec énergie, par une lettre écrite à son aïeul, qui lui demandait de renoncer formellement au trône de France, contre l'oubli « des lois de la

[1] Philippe V à Louis XIV, 29 mars 1714.
[2] *Renonciation des Bourbons d'Espagne* E. Plon, Nourrit et C[ie], 1889
[3] Bonnac à Torcy, 4 avril 1712.

succession naturelle » qui exigeait, tout au moins, qu'un de ses fils régnât sur l'un des deux royaumes, tandis qu'il régnerait sur l'autre[1]. Il caressait toujours ces chimériques visées qui devaient conduire, en 1718, à la conspiration de Cellamare. Philippe d'Orléans était le seul Français auquel pût être confiée la régence. Persuader à Louis XIV que, décidément, son neveu en était indigne, c'eût été obtenir, sans nul doute, qu'il prît des dispositions efficaces pour l'assurer au roi d'Espagne, l'aîné de ses petits-fils. Tel était l'espoir de Philippe V; les instructions remises au grand Inquisiteur n'en faisaient nulle mention; mais, si la matière était trop délicate et trop périlleuse pour comporter des instructions écrites, il paraît certain, quand on tient compte des antécédents que nous venons de rappeler et des plaintes indignées du jeune souverain sur les criminelles manœuvres de la *cabale*, que son ambassadeur extraordinaire avait reçu, verbalement au moins, l'ordre de les combattre, afin de favoriser les vues ambitieuses de son maître[2].

Avant que François Giudice eût atteint le terme de son voyage précipité, la cause qu'il était chargé de soutenir devant le roi de France et son ministre des affaires étrangères avait été gagnée, en partie, par les pressantes requêtes de Philippe V. Nous avons parlé du ferme et éloquent plaidoyer que le jeune Roi avait écrit, lui-même, en faveur de son veedor général et contre l'ambasadeur exécré qui représentait son aïeul à Madrid. Quelle que fût l'estime dans laquelle Torcy tenait particulièrement le marquis de Brancas, Louis XIV

[1] Philippe V à Louis XIV, 12 avril 1712.

[2] Dans le livre intitulé : *Philippe V et la cour de France*, dont nous avons parlé plus haut, M. A. Baudrillard exprime (page 379), l'opinion contraire; peut-être eût-il partagé notre avis, s'il avait tenu compte des prétentions dont Philippe V avait, plus d'une fois, entretenu le marquis de Bonnac, et s'il avait eu sous les yeux la lettre écrite par lui, le 29 mars 1714, à son aïeul.

avait compris qu'il ne pouvait rejeter une demande péremptoirement et judicieusement formulée, au moment même où, pour affermir la pacification de l'Europe, il se voyait contraint d'imposer à son petit-fils de nouveaux et durs sacrifices. Sa réponse, datée du 26 mars, est sans doute un peu sèche. On voit, en la lisant, qu'elle n'a pas été écrite avec plaisir, mais elle était assez nette pour donner au jeune Roi une satisfaction suffisante.

« J'ai reçu votre lettre du 5 de ce mois, et, comme je vois que le sieur Orry vous sert utilement et que vous souhaitez de le garder auprès de vous encore cette année, je lui permets d'y demeurer pendant le temps que Votre Majesté le demande.

« Le marquis de Brancas me demandait un congé que je viens de lui accorder et je le crois présentement parti de Madrid. Je ne l'y renverrai pas, puisque vous souhaitez un autre ambassadeur. Je veux en choisir un dont vous serez content, mais ce ne sera pas le maréchal de Tessé [1], parce je suis bien aise de le garder auprès de moi pour les occasions où je pourrai l'employer. »

Torcy jugea convenable de faire connaître à Pachau le vif mécontentement qu'il ressentait personnellement du rappel inévitable de l'ambassadeur. Il était utile qu'un agent de son administration fût bien persuadé que le roi de France ne privait pas l'État, de gaieté de cœur et sans qu'il eût la main forcée par les circonstances, des services honorables d'un de ses bons serviteurs. Le 30 avril, lorsqu'il avait entendu déjà les plaintes réitérées du cardinal sur la « mauvaise conduite », en Espagne, de l'ami du duc d'Orléans,

[1] En sollicitant, par une lettre pressante en date du 8 mars, le rappel de Brancas, Philippe avait prié son aïeul de lui donner pour successeur le maréchal de Tessé qui avait commandé, pendant quelque temps, en Espagne, l'armée franco-espagnole et y avait laissé de bons souvenirs.

plaintes auxquelles il n'accordait, d'ailleurs, qu'un crédit fort limité, il écrivit au chargé d'affaires de France :

« Le Roi n'a pu se refuser aux instances du roi d'Espagne de garder ici M. le marquis de Brancas et de ne plus le renvoyer à Madrid... M. le cardinal del Giudice a dit ici, sur ce sujet, les mêmes choses que vous avez apparemment entendu dire au palais. *Il n'est pas question de les éclaircir*. Il suffit que le Roi Catholique se plaigne..... Véritablement, il n'est pas bien aisé de trouver des sujets qui puissent convenir. M. le marquis de Brancas paraissait avoir toutes les qualités qu'on pouvait désirer : sagesse, sérieux, naissance..... L'exemple de ce qui lui arrive et *bien d'autres réflexions* effrayent ceux qui pourraient se présenter. Aussi, je ne serais pas étonné que vous demeuriez encore quelque temps chargé des affaires et de l'exécution des ordres du Roi. »

CHAPITRE IV

Sympathie de Louis XIV pour le cardinal. — Sa lettre affectueuse à son petit-fils. — Il fait répondre, par un long mémoire, à ses griefs. — Fermes et sévères conseils que renferme ce mémoire. — Il est envoyé directement en Espagne. — Mme des Ursins commet des abus de pouvoir. — Supplique virulente remise par les grands à Pachau. — Efficacité des réformes du veedor général. — Il essaye en vain d'acheter la soumission des Catalans.

On n'a pas oublié que Louis XIV, sans connaître personnellement François Giudice, tenait ses talents et son caractère en grande estime. Ce fut d'après ses conseils que Philippe conserva, en 1701, au cardinal ses fonctions de vice-roi intérimaire à Palerme et qu'il l'envoya ensuite à Rome plaider ses intérêts auprès du Pape. Président d'une junte importante à laquelle fut confié l'examen des prétendus griefs du commerce français, consulté, plus d'une fois, par les ministres d'Espagne dans les négociations délicates de la nonciature, il avait fait preuve d'une prudence et d'une dextérité remarquables; archevêque de Montréal, il avait veillé, lui-même, sur un dépôt particulièrement cher à nos rois, l'urne sacrée qui renferme le cœur de saint Louis. Son français était incorrect, mais il le parlait d'abondance, avec cette bonhomie charmante, cet aimable à-propos, cet énigmatique et fin sourire qui distinguent les orateurs italiens, étonnent et séduisent ceux qui les écoutent, avec cette onction et cette dignité qui se montrent, chez presque tous les hauts dignitaires de l'Église romaine, si imposantes, en même temps si persuasives. L'entrevue du 20 avril ne se

borna pas, ainsi que cela se pratique d'ordinaire pour les premières audiences des agents diplomatiques, à un échange banal d'assurances courtoises. « Le cardinal, racontent les Mémoires de Saint-Simon, fut mené par Torcy à Marly dans le cabinet du Roi, à l'issue de son lever. Il lui présenta le prince de Cellamare, fils du duc de Giovenazzo, son frère... Cellamare sortit aussitôt du cabinet, et le cardinal y demeura seul, avec le Roi et Torcy, une bonne heure. Torcy lui donna à dîner; au sortir de table, ils retournèrent à Paris. »

Quelques jours après, le ministre donnait connaissance au conseil, en présence de Louis XIV, d'un long mémoire, daté du 22 avril, qu'il avait rédigé d'après les inspirations du grand Inquisiteur et qui énumérait fidèlement les griefs du roi d'Espagne. Il est inutile d'exposer ici ces griefs, puisque les instructions du cardinal et la correspondance de Philippe V les ont déjà fait connaître au lecteur. Ce serait une répétition fastidieuse. Rappelons seulement que le jeune Roi demandait, avec instance, le rappel de Brancas ainsi que le maintien d'Orry, qui venaient d'ailleurs, ainsi qu'on l'a vu, de lui être accordés par son aïeul[1], et qu'il protestait passionnément contre certaines clauses du traité de Rastadt, dont il espérait empêcher la ratification et faire modifier les termes. Si le roi de France aimait encore son petit-fils, l'aurait-il abandonné dans une circonstance aussi importante? Se serait-il abstenu de le comprendre dans la paix récemment conclue avec l'Archiduc? Aurait-il laissé prendre à celui-ci, dans le traité de Rastadt, les titres qui n'appartiennent qu'au Roi Catholique, « donnant ainsi, au plus dangereux de ses ennemis, la liberté de faire tout ce qu'il lui plaira d'entreprendre pour entretenir, en Espagne, un esprit éternel de division et de révolte »? Aurait-il délaissé les intérêts de

[1] Voir plus haut la lettre écrite par Louis XIV à Philippe, le 26 mars 1714.

Mme des Ursins et méconnu ainsi un engagement que Philippe, « jaloux de son honneur et de l'exécution de ses promesses », regarde comme imprescriptible? « Le roi d'Espagne supplie Sa Majesté de lui rendre ses premiers sentiments, d'être persuadée de la déférence qu'il aura toujours pour ses avis et de l'autoriser à regarder toujours ses intérêts comme inséparables des siens. »

C'était là précisément ce que souhaitaient le cœur et la raison de Louis le Grand; c'était pour obtenir, pour confirmer, pour maintenir, dans l'intérêt des deux nations, cette union familiale des deux couronnes que la France prodiguait, depuis quatorze ans, toutes ses ressources. Lorsque Philippe tenait ce gracieux et confiant langage, renouvelait ces judicieuses promesses, son aïeul y répondait avec toute l'effusion dont il était capable, quelque mécontent qu'il fût des exigences inopportunes et des résistances impolitiques de son petit-fils. Éclairée par le sentiment exact d'une situation qui causait justement, à celui-ci, un violent déplaisir, l'affection bien sincère qu'il lui portait dicta les lignes qu'on va lire : « J'ai reçu, par le cardinal del Giudice, la lettre que vous m'avez écrite. Comme il vous rendra facilement compte de ce que je lui ai dit dans la première audience que je lui ai donnée, vous connaîtrez que ma tendresse pour vous n'est pas refroidie, et que je vous aime trop véritablement pour changer jamais à votre égard. Je vous ai dit, jusqu'à présent, ce que je pensais, et c'est pour votre bien que j'ai été fâché lorsque vous n'avez pas suivi mes conseils[1]... Je souhaite principalement que vous soyez persuadé qu'après tout ce que j'ai fait pour vous je ne puis rien désirer, avec plus d'empressement, que de vivre avec vous dans une amitié

[1] On n'a pas oublié que, malgré les vives instances de Louis XIV, Philippe refusait encore de terminer ses négociations avec la Hollande et le Portugal.

parfaite et conforme à la tendre affection dont je vous ai toujours donné des marques[1] ... »

Cette lettre était accompagnée d'un mémoire fort étendu qui répondait, point par point, aux observations lues par Torcy devant le Conseil, sur la demande du cardinal et l'ordre du Roi. Le ministre des affaires étrangères y résume fort clairement les difficultés de toutes sortes que la France a dû vaincre pour soutenir le trône de Philippe, et que celui-ci n'a pas su toujours reconnaître avec la gratitude et la déférence auxquelles son grand aïeul avait droit ; il n'y épargne, au jeune souverain, ni les blâmes mérités pour les erreurs qu'il a commises, ni les conseils sévères sur la conduite qu'il doit tenir s'il veut se rendre digne, par sa docilité et la sincérité de son repentir, des bontés de Sa Majesté Très Chrétienne. La note du 23 mai exhorte Philippe V aux sentiments qui inspirent la contrition parfaite ; elle est écrite par un diplomate fort expérimenté, qui tient évidemment en grand mépris la politique inconséquente de la cour d'Espagne et qui profite, avec plaisir, de la permission qu'il a reçue de le lui faire bien comprendre. Elle débute par cette réprimande magistrale : « Les sentiments de Sa Majesté pour le Roi, son petit-fils, n'ont point changé... Elle est également sensible à la gloire et aux intérêts d'un fils qui lui a été si cher, et la raison d'État ne marche vraiment, dans son cœur, qu'après l'amitié personnelle qu'elle a pour ce prince. Mais il est vrai que cette même amitié est blessée du peu d'égards que le roi d'Espagne a témoignés, depuis quelque temps, pour les conseils de Sa Majesté. Ce prince, en les rejetant, s'est écarté de ses véritables intérêts et, quoique Sa Majesté eût lieu de se plaindre et de cesser de communiquer ses lumières, Elle a, cependant, continué à faire part au roi d'Es-

[1] Louis XIV à Philippe V, 23 avril 1714.

pagne, de ce qu'Elle sait mieux qu'aucun prince de l'Europe, par une longue expérience dans les affaires et dans l'art de régner. Elle reçoit, avec plaisir, les assurances que le Roi, son petit-fils, lui donne de déférer désormais à ses ordres. Un bon père ne s'irrite contre ses enfants que pour leur bien, et sa tendresse, pour eux, paraît à mesure qu'ils s'empressent d'en recevoir de nouvelles marques. »

Après avoir confirmé le rappel du marquis de Brancas, le mémoire insiste, avec beaucoup de force, sur les obstacles réellement insurmontables qui n'ont pas permis, au gouvernement du Roi, d'obtenir, à Rastadt, les concessions que demandait Philippe V. Jamais l'Empereur n'eût consenti à reconnaître, dans le traité, les droits de son rival. Il ne s'agissait dans les négociations pendantes, a dit et répété le prince Eugène au maréchal de Villars, que de « finir la guerre entre le Roi et l'Empereur ». — Rien ne s'oppose plus maintenant à ce que le Roi exerce sa médiation entre l'Empereur et son petit-fils, et elle sera d'autant plus aisée, d'autant plus efficace, a dit encore le prince, que, dans les circonstances, l'Espagne n'a plus rien à redouter des armes de l'Autriche. — Eût-il été sage de continuer la guerre, parce que Charles VI a voulu qu'on lui attribuât, dans le traité de Rastadt, le titre de roi d'Espagne? Est-ce qu'on n'a pas stipulé expressément que cette exigence ne donne nul droit et ne porte nul préjudice à aucune des parties contractantes? Est-ce que les souverains d'Angleterre ne se font pas appeler rois de France dans les actes émanant de leur chancellerie? Est-ce que Philippe V, lui-même, ne prend pas, parmi ses titres, ceux de roi de Bohême et d'archiduc d'Autriche?

Quant aux prétentions de Mme des Ursins, le Roi a fait tout ce qui était en son pouvoir pour qu'il y fût donné satisfaction; mais les intérêts des Catalans ne sont pas moins

chers à l'Empereur, que ne le sont, pour Sa Majesté Catholique, ceux de la camarera-mayor. Une transaction était possible; elle était indiquée par la situation; le prince Eugène la désirait. Le maréchal de Villars l'avait proposée. Sans accorder aux Catalans rebelles « le rétablissement général de tous leurs privilèges », Philippe eût pu, « en leur octroyant quelque grâce assez considérable pour donner lieu à l'Empereur de croire qu'il satisfait à son engagement à leur égard et qu'ainsi son honneur est à couvert », obtenir que Charles VI concédât formellement, à la princesse des Ursins, les avantages énoncés par l'article 7 du traité conclu à Utrecht, entre la France et les États généraux. Pourquoi le roi d'Espagne n'y a-t-il point consenti? Va-t-on recommencer la guerre pour soutenir uniquement la cause de cette dame? N'est-il pas possible encore de la faire triompher au Congrès de Bade? Le Roi Catholique ne peut-il, d'ailleurs, récompenser les grands services de la princesse, en lui donnant, au besoin, d'autres établissements et dégager ainsi sa parole? « L'Empereur, au contraire, pourrait-il se laver de l'opprobre dont il se croit couvert, s'il abandonnait entièrement des peuples excités à la révolte par les serments qu'il leur a faits? »

A ces judicieuses remarques succède le conseil *péremptoire* de terminer, sans retard, les négociations engagées, depuis si longtemps, entre l'Espagne et les États généraux. — Serait-il possible, serait-il équitable « de contraindre les Hollandais, ainsi que le voudrait le roi d'Espagne, à réserver le comté de Chiny pour la princesse des Ursins? C'est en vain que les plénipotentiaires d'Espagne leur ont demandé, plusieurs fois, de ne remettre les Pays-Bas à l'Empereur qu'à cette condition. Ils ont répondu qu'ils étaient affranchis de tout engagement, puisque le Roi s'était désisté, à Rastadt, de la condition stipulée par l'article 7 du traité

d'Utrecht; ils ont représenté que, simples dépositaires des Pays-Bas, ils n'avaient nul droit d'en retenir aucune partie, quand Sa Majesté consentait, elle-même, à les remettre à la maison d'Autriche; qu'ils seraient insensés d'attirer, sur leurs provinces, une guerre que l'Empereur pourrait leur faire d'autant plus justement qu'ils voudraient, sans raison, lui retrancher une partie des États qui doivent lui appartenir?... Si le roi d'Espagne croit son honneur engagé à procurer, à la princesse des Ursins, cette souveraineté dans les Pays-Bas, le Roi ne se croit pas moins obligé, par honneur, à procurer une paix qu'il leur a promise en vertu des pouvoirs du Roi son petit-fils... Que celui-ci ne s'étonne donc pas de la résolution que Sa Majesté a prise de *surseoir aux assistances qu'elle avait résolu de lui donner pour le siège de Barcelone; car, autrement, les délais de la paix de Hollande paraîtraient concertés entre Elle et le roi d'Espagne*... Déjà, la province de Zélande a présenté diverses requêtes, au Conseil d'État, pour obtenir la permission d'armer et de faire la course dans les mers de l'Amérique... C'est au roi d'Espagne à juger s'il veut empêcher les préjudices que ses sujets en souffriront, s'il ne doit même pas procurer leur bonheur en faisant la paix aux dépens d'un point d'honneur *qu'il peut satisfaire en donnant, à la princesse des Ursins, d'autres établissements conformes à l'estime et à la juste amitié qu'il a pour elle*... » En vain se flatterait-il de l'assistance effective de l'Angleterre sur laquelle il a paru compter[1]. « Les Anglais, divisés entre eux, ne feront pas la guerre à l'Empereur pour procurer le comté de Chiny à Mme des Ursins... Si le comte de Strafford a leurré le duc d'Ossone

[1] Nous avons déjà cité, au commencement de cette étude, les difficultés diplomatiques soulevées par Philippe V, à Utrecht, en faveur des intérêts de Mme des Ursins et les dépêches sévères, pour ne pas dire comminatoires, que Louis XIV lui avait adressées, en octobre et novembre 1710, pour détruire ses illusions et briser ses résistances.

de ce chimérique espoir, c'est que les intérêts de son pays lui conseillent de mettre en œuvre tous les moyens capables de retarder l'ouverture du commerce des Hollandais avec l'Espagne. »

Puis le ministre des affaires étrangères prend l'engagement d'accorder, au sieur Orry, une prolongation de séjour en Espagne, conformément à la promesse que le Roi a bien voulu faire, et de réconcilier Philippe avec l'Empereur s'il défère aux avis de son aïeul. Cet engagement, si désiré de Philippe, termine l'important mémoire du 23 avril. *In caudâ suavitas*. Torcy l'a réservé pour la bonne bouche, et pour adoucir l'amertume des vérités qu'il vient de faire entendre au royal pupille de Louis XIV. « Le Roi, persuadé de la droiture et de la sagesse du Roi son petit-fils, compte qu'il prendra les résolutions les plus conformes à la prudence... et, lorsque Sa Majesté saura ses sentiments, *Elle donnera ses soins à réconcilier, avec lui, ses plus grands ennemis*, résolue d'y travailler avec la même ardeur qu'Elle a témoignée pour ses intérêts pendant qu'Elle employait les forces et les richesses de la France à le maintenir sur le trône où Dieu voulait le conserver. »

Expédiés pour l'Espagne, le jour même dont ils portent la date, le mémoire et la lettre royale du 28 avril furent communiqués en copie, le lendemain seulement, au cardinal ambassadeur, qui envoya, de son côté, un messager extraordinaire, le sieur Solaymart, auquel il fut enjoint de faire grande diligence pour arriver à Madrid en même temps que son collègue. Décidément, le grand Inquisiteur était toujours en retard. Giudice trouva peu convenable, non sans quelque raison, qu'il n'eût pas été chargé de faire parvenir, lui-même, à son maître les premières réponses du Roi Très Chrétien. C'était, à son endroit, un manque de convenance. Il en fut surpris et peiné; mais, en bon diplomate, il essaya de dissimuler son

vif déplaisir, et d'expliquer, à son avantage, ce procédé incorrect. Il avait eu d'abord l'intention de présenter à Louis XIV, dans une note écrite, les justes réclamations de Sa Majesté Catholique. Si l'on n'a pas attendu cette note, si le ministre des affaires étrangères a saisi *lui-même,* par un mémoire, le Conseil de ces réclamations, c'est parce qu'on a voulu faire preuve d'un *empressement* qui doit toucher le cœur du jeune Roi ; ne serait-ce pas aussi parce qu'on a trouvé sage d'éviter que son ambassadeur *n'écrivît aussi sévèrement qu'il a parlé?* « Son Eminence n'est pas éloignée de le soupçonner », *verba volant, scripta manent.* Elle a réussi d'ailleurs, et elle s'en félicite hautement, à dissiper des préventions regrettables, à faire bien comprendre au Roi que la confiance de son petit-fils, dans son affection et ses lumières, est absolue. Louis s'en est montré convaincu et touché. Il faut mettre à profit ces bonnes dispositions dans l'intérêt des deux couronnes. C'est pourquoi Giudice conseille à Philippe d'entretenir *directement,* avec son aïeul, une correspondance sincère et suivie[1].

Pendant qu'il plaidait, en France, la cause de la grande camériste et du veedor général, la situation de ses clients grandissait chaque jour et leur pouvoir autoritaire atteignait son apogée en Espagne. Persuadée que le cardinal, habile et insinuant comme il l'était, estimé de Torcy, bien vu de Louis XIV, ne pouvait manquer de réussir dans sa mission, Mme des Ursins parlait et faisait parler Philippe, en sa faveur, plus haut que jamais. « Sur le premier avis que j'ai eu du traité de paix de Rastadt, écrivait, le 14 avril, le roi d'Espagne à son aïeul, je me suis trouvé véritablement touché... de n'y trouver aucune sûreté pour la souveraineté de la princesse des Ursins, mais d'y voir, au contraire,

[1] Giudice à Philippe V, 25 avril 1714. — *Archives de Simancas.*

qu'on en parle d'une manière dénigrante [1]. » — « Les rebelles de Catalogne se réjouissent autant de la paix de Rastadt, Monsieur, entre la France et l'Archiduc, que les bons sont affligés du tort qu'elle fait au roi d'Espagne... J'ose espérer, par la continuation de vos bons offices, que le Roi me fera la grâce de commander à MM. ses ambassadeurs à Bade d'agir fortement pour me faire obtenir une souveraineté, puisqu'on n'a pu y engager l'Archiduc à Rastadt [2]. » — Un homme intègre et estimable entre tous, dont la juste popularité avait été jadis très utile à la monarchie, Ronquillo, ancien corrégidor de Madrid, président du conseil de Castille, était devenu, paraît-il, un censeur incommode; il fut disgracié et envoyé en exil. Plusieurs personnages, dont on redoutait l'opposition, l'y suivirent. Le 17 avril, Pachau était mis en possession, par un messager mystérieux, d'une supplique virulente, pareille à celle que Brancas avait reçue quelques mois auparavant, écrite évidemment par la même main, inspirée par les mêmes sentiments d'irritation et de vengeance. « Les grands du royaume, y disait-on, outrés et indignés de la manière qu'on les a traités, espéraient qu'on aurait quelques égards à tout ce qu'ils ont dit et fait, et qu'après l'arrivée du marquis de Brancas, qui aura, sans doute, informé Sa Majesté de la mauvaise conduite d'Orry, Elle aurait donné des ordres pour faire cesser les mécontentements de toute la nation espagnole. Bien loin de cela, nous avons appris, avec surprise, qu'au lieu de rappeler un maraud, absolument indigne de l'autorité qu'on lui laisse prétendre... on lui a encore permis de rester en Espagne et d'achever de bouleverser tous les établissements de la monarchie... L'on a destitué et exilé don François Ronquillo, le plus honnête

[1] Philippe V à Louis XIV, 14 avril 1714. — *Archives des affaires étrangères.*
[2] La princesse des Ursins à Torcy, 23 avril 1714.

homme de ceux qui étaient en place, et d'autres fidèles sujets pour avoir voulu se plaindre... Tous les grands réunis vous demandent instamment, Monsieur, d'informer Sa Majesté Chrétienne de notre malheureuse situation et d'être en garde contre le cardinal del Giudice qui n'est pas moins fourbe que dangereux et qui, étant dans les intérêts de la princesse des Ursins et d'Orry, a promis de déguiser la vérité de toute chose. »

Le veedor général n'avait cure de ces sourdes colères et de ces venimeuses rancunes. Il poursuivait, avec calme, fermeté et profit, les réformes nécessaires qu'il avait entreprises. Elles avaient procuré, au gouvernement du Roi, des ressources suffisantes pour acheter trois cent mille boulets, trente mille bombes, trois cents canons, quarante mortiers, vingt et un bâtiments de guerre, lever et équiper cent vingt bataillons, cent trente escadrons, douze bataillons des gardes du Roi, et pour créer un fonds de réserve en prévision des besoins à venir. Les moyens, auxquels il avait recours, étaient sans doute fort audacieux ; mais ils étaient féconds et, le succès faisant tout pardonner, aussi bien en Espagne que dans les autres pays, on commençait à les trouver moins blâmables. « Son crédit est ici plus grand que jamais, écrivait Pachau, le 24 avril[1], et je m'aperçois même que bien des gens, qui s'étaient déclarés contre lui, ne seraient pas fâchés de gagner ses bonnes grâces. »

Jamais la cour d'Espagne ne s'était trouvée aussi riche. Elle essaya d'abattre l'insurrection des Catalans en achetant la soumission de leurs chefs. Orry partit, un jour, mystérieusement dans la direction de Barcelone, emportant avec lui 125,000 pistoles. — *Aurum per medios ire satellites et perrumpere amat saxa.* — Réduire ces obstinés rebelles

[1] Pachau à Torcy. — *Archives des affaires étrangères.*

sans les secours que son aïeul lui promettait depuis si longtemps et qu'il voulait lui faire payer par de si étranges concessions, quelle gloire ce serait pour le jeune Roi! quel triomphe pour sa dignité et son indépendance, pour sa politique désormais affranchie d'une pesante et humiliante tutelle! C'eût été vraiment un coup de maître... Cette tentative ne put réussir, mais elle fut la preuve éclatante de l'efficacité des mesures qu'Orry avait prises pour réorganiser les finances de la Monarchie.

On était bien forcé de reconnaître que l'influence de Mme des Ursins, dont le veedor général n'était que l'humble serviteur, avait du bon et qu'elle faisait d'assez belles choses en Espagne. « Au reste », mandait Torcy à Pachau, en terminant sa dépêche du 30 avril, dont nous avons déjà cité les premiers paragraphes, « tout ce que je puis vous recommander est de bien cultiver la bonne volonté que Mme des Ursins vous a témoignée ». En traçant ces lignes, il rendait lui-même hommage à cette influence, quoiqu'il n'en fût qu'un bien médiocre partisan, depuis qu'elle avait fait surgir, à Utrecht et à Rastadt, de si fâcheux obstacles sous les pas des négociateurs de Louis XIV.

CHAPITRE V

Mort du duc de Berry. — Assiduité du cardinal à la cour. — Audience du 28 avril. — Douleur de Louis XIV. — Giudice s'ouvre à Torcy sur la tutelle. — Attitude réservée du ministre. — Mission secrète de Chalais. — Il annonce au Roi, à l'insu du cardinal, les projets de mariage du roi d'Espagne. — Violent déplaisir de Giudice.

En réalité, les débuts du grand Inquisiteur sur la scène diplomatique ont trahi les espérances de Philippe V, aussi bien que les illusions de la gouvernante des Infants. La lettre de Louis XIV, datée du 26 mars [1], qui annonce, au roi d'Espagne, le rappel définitif de Brancas, en même temps que le maintien provisoire d'Orry, et que confirme le mémoire du 23 avril, est partie avant l'arrivée du cardinal. Il n'a pu obtenir ni que les termes du traité de Rastadt fussent modifiés, ni que Louis XIV exigeât, des Hollandais, la *garantie ultérieure* des intérêts de Mme des Ursins, ni qu'il prescrivît l'envoi de nouveaux renforts sous les murs de Barcelone, envoi d'autant plus nécesaire que les chefs de l'insurrection catalane se sont montrés incorruptibles. Jamais la cité rebelle ne déposera les armes sans le secours de ces renforts, et Louis le subordonne *expressément* à la signature immédiate, par le roi d'Espagne, du traité de paix qu'il a négocié, pour lui, avec la Hollande. La situation est parfaitement nette; il semble que la tâche de Giudice est finie puisque, sauf en ce qui concerne le réta-

[1] Citée plus haut.

blissement des relations de l'Espagne avec le Portugal, — l'objet le moins important de sa mission, — le roi de France a tranché *définitivement* tous les points visés par ses instructions écrites. Ses laborieuses fonctions de grand Inquisiteur le rappellent en Espagne, et il n'aurait rien de mieux à faire que d'en reprendre le chemin, si *cette cabale*, qui soutient la fortune du duc d'Orléans et dont, suivant l'opinion de Philippe, « les conspirations menacent l'avenir des deux monarchies[1] », n'était encore dans toute sa force; si, par conséquent, les ordres secrets, donnés par Philippe au cardinal, avaient reçu leur exécution. Quels moyens celui-ci doit-il employer pour les remplir et pour achever de compromettre le crédit du neveu de Louis XIV? A quel moment commencera-t-il l'attaque contre la cabale? Quand en trouvera-t-il l'occasion? Contre qui dirigera-t-il ses premiers coups? Qui lui fournira les premières armes? C'étaient là des questions fort embarrassantes à résoudre. Un douloureux hasard vint en aide à Giudice.

Dans la nuit du 29 au 30 avril, Charles de France, duc de Berry et gendre du duc d'Orléans, eut un violent accès de fièvre, suivi bientôt d'accidents semblables à ceux qui avaient emporté, deux années auparavant, son frère, le duc de Bourgogne, sa belle-sœur et son neveu : vomissements noirs, étreintes douloureuses, étouffements continuels. Fagon et Balduc, médecin et apothicaire du Roi, lui prodiguèrent, en vain, tous les remèdes qu'ils purent imaginer. Le 4 mai, vers le point du jour, il prit, d'une main défaillante, le crucifix que lui présentait le Père de la Rue, son confesseur, le baisa pieusement, le mit, lui-même, sur son cœur et expira sans agonie. Il venait d'avoir vingt-sept ans.

« Charles de France », dit Saint-Simon qui l'avait beaucoup

[1] Voir la lettre du 29 mars, de Philippe à Louis XIV, citée plus haut.

fréquenté, « était le meilleur homme, le plus doux, le plus compatissant, le plus accessible... Il avait un esprit médiocre... sans aucune imagination, mais un très bon sens et le sens droit, capable d'écouter, d'entendre et de prendre le bon parti entre plusieurs spécieux... C'était le plus beau, le plus accueillant des trois frères, par conséquent, le plus aimé, le plus caressé. » Assisté d'un bon conseil, il eût fait un régent capable de bien administrer la France. A quelles causes devait-on attribuer sa mort ?... On parla, d'abord, d'un accident de cheval [1], de la rupture d'un vaisseau dans l'estomac; puis, comme on l'avait fait après la mort du duc de Bourgogne et de son fils aîné, on murmura bien bas le mot affreux de poison, et on ne craignit pas d'attribuer la responsabilité de cette nouvelle infortune à l'homme qui voulait gouverner bientôt la Monarchie, au neveu du Roi, à Philippe d'Orléans!

Dans toutes ses épreuves, Louis donnait le noble et ferme exemple de la résignation chrétienne qui incline la douleur devant le devoir. A peine eut-il connu la fatale nouvelle, qu'il voulut en informer, de sa propre main, son petit-fils :

« Le duc de Berry est mort, ce matin, vers les quatre heures. Je juge aisément de votre affliction lorsque vous apprendrez la mort d'un frère qui vous aimait tendrement. Vous pouvez comprendre ma juste douleur plus facilement que je ne puis vous l'exprimer et je n'y trouve de soulagement qu'en la partageant avec vous. Dieu veut nous éprouver par des pertes bien sensibles ; mais nous devons nous résigner à sa volonté et mériter, par notre soumission à ses ordres, les consola-

[1] « Il commençait à se débiter que cet accident était arrivé par un effort qu'il avait fait à la chasse, le jeudi précédent, en retenant son cheval qui avait fait une grande glissade, et on ajouta que le corps avait porté sur le pommeau de la selle et que, depuis, il avait craché et rendu du sang tous les jours. » (*Mémoires de Saint-Simon*).

tions que lui seul peut nous donner. Je souhaite que celles de Votre Majesté soient proportionnées à ce qu'elle a perdu. »

Pendant la courte maladie du jeune prince, le grand Inquisiteur était venu très assidûment à Marly, pour y prendre, lui-même, de ses nouvelles[1]. Louis XIV l'accueillait toujours avec cordialité. Il aimait à causer familièrement des affaires d'Espagne avec un homme qui les connaissait à fond, qui en parlait bien, comme il parlait de toute chose, qui occupait, à Madrid, une situation si considérable et qu'il jugeait digne, par ses antécédents et son caractère, de son entière confiance. « Le Roi a fait dire au cardinal del Giudice, écrit Dangeau dans ses Mémoires, qu'il pouvait venir le voir toutes les fois qu'il voudrait, sans avoir besoin de nouvelle permission... » « Le 28 avril, il mena promener le cardinal qui avait été à son lever et à sa messe. Le Roi fit tout le tour de ses jardins à pied, prenant plaisir à les montrer à ce cardinal, qui en fut surpris et charmé... Il n'a pas demandé d'audience... Il reviendra ici mardi. Le Roi le traite fort bien et il paraît très content. » — Il était naturel que, le 4 mai, il vînt à Marly pour offrir, l'un des premiers, ses respectueuses condoléances. On l'introduisit dans les jardins où se trouvait le Roi, accoudé tristement sur le rebord d'une fontaine. Brisé par la douleur, le cœur du vieillard avait besoin d'épanchement. Louis entretint le cardinal de celui que, maintenant, il aimait le plus au monde et qui n'était plus là pour le consoler, de ses intérêts, de sa famille, tout particulièrement de son fils aîné. Il s'enquit de la santé du prince des Asturies, de ses qualités, de ses goûts, de ses progrès, avec une sollicitude attentive qui parut à Giudice tout intentionnelle. Louis dit au cardinal que l'éducation de l'Infant n'avait pas été, jusqu'ici, suffisam-

[1] « Le cardinal del Giudice est venu ici tous les jours pendant la maladie de Mgr le duc de Berry. » (*Mémoires de Dangeau.*)

ment virile et qu'il était temps de lui nommer un gouverneur. Ne pensait-il pas alors qu'un jour le prince des Asturies pourrait régner sur la France? Giudice chercherait, en vain, une meilleure occasion d'exécuter les ordres confidentiels qu'il avait reçus et de s'engager dans une campagne que, jusqu'à présent, il n'avait pas jugé prudent d'ouvrir.

Quelques heures après, il commence le feu contre le ministre des affaires étrangères. Torcy l'ayant rejoint, après qu'il eut dîné, au château, dans la chambre de Mme de Maintenon, ils font ensemble, dans les jardins de Marly, une longue promenade pendant laquelle les plus graves questions deviennent, tour à tour, l'objet de leur conversation. Le ministre lui communique, tout d'abord, les réflexions que fait naître, dans son prévoyant esprit, l'affreux événement qui vient de s'accomplir. Que deviendra la France si le second fils du duc de Bourgogne, dont la frêle santé a causé, plus d'une fois, de vives inquiétudes, vient à disparaître? Plus de doute pour le cardinal, Torcy a reçu des ordres du Roi. Un tel langage est une invitation directe. Giudice explique alors que, si les funestes prévisions du ministre viennent à se réaliser, le fils aîné de Philippe V doit, tout naturellement, prendre possession du trône de France. Est-ce qu'en droit les renonciations sont valables? Est-ce que la volonté du roi d'Espagne était libre? Est-ce qu'il pouvait dépouiller ses enfants? Et, d'ailleurs, ne suffirait-il pas, pour se conformer à l'esprit des conventions, de faire en sorte que les deux couronnes ne fussent point réunies *sur la même tête?* Torcy conduit alors le grand Inquisiteur dans ses appartements. Il lui montre le texte précis des renonciations. Toutefois, il ne nie point qu'il n'y ait quelque chose de fondé dans l'argumentation de son interlocuteur et qu'en Angleterre on eût souhaité un acte encore plus formel et mieux établi. Puis, se tournant brusquement vis-à-vis du

cardinal et jetant sur lui un regard profondément investigateur :

« Avez-vous, dit-il, des ordres de votre maître, ou parlez-vous en votre nom?

« — En mon nom, répond nettement Giudice; si je l'ai fait, c'est la mort du duc de Berry qui en est cause. Il faut, ce me semble, concerter de nouvelles mesures en prévision de ce qui peut arriver et tâcher de s'entendre avec les Anglais. »

On s'entretint ensuite de la tutelle. A qui sera-t-elle confiée, si la France conserve le dernier fils du duc de Bourgogne? Torcy en parla le premier comme s'il obéissait au désir de son maître. « Il reconnut, écrit textuellement le cardinal à Philippe V, que Votre Majesté a, pour elle, la justice, l'inclination du Roi et le désir de tous les bons Français. » Mais il importe, ajoute, de lui-même, Giudice, que l'on ne perde pas un instant, « car le duc d'Orléans travaille à augmenter le nombre de ses partisans; il est vrai que, jusqu'ici, il n'a pas fort bien réussi. Parmi les ministres, il n'a pour lui que les deux Pontchartrain, père et fils. » — Il fut convenu, entre le ministre et l'ambassadeur, que le roi d'Espagne devrait traiter, lui-même, ces importantes questions avec son aïeul, et qu'il lui en écrirait dans le plus intime secret, afin qu'on ne pût pas dire que le roi de France songeât *spontanément* à rompre ses promesses. Torcy dégageait ainsi, tout d'abord, sa responsabilité officielle[1].

Philippe V ne voulait pas, non plus, engager immédiatement la sienne. C'était au cardinal à réaliser, par ses démarches personnelles, les rêves ambitieux du jeune souverain. Mécontenter, de nouveau, Louis XIV eût été, dans les circonstances, commettre une maladresse excessive. Philippe

[1] Giudice à Philippe V, 4 mai 1714. — *Archives de Simancas.* — *Philippe V et la cour de France,* par M.-A. Baudrillard.

connaissait fort bien son extrême désir de remplir scrupuleusement toutes ses promesses, afin d'assurer le maintien de la paix et l'importance capitale qu'il attachait aux *Renonciations*. Les suppositions optimistes de son ambassadeur ne l'avaient donc pas entièrement convaincu. Il chargea don José Grimaldo de lui répondre. Avant de faire connaître les termes dans lesquels le secrétaire d'État écrivit au grand Inquisiteur, nous croyons devoir raconter un incident qui, sans compromettre sérieusement la considération personnelle dont jouissait ce dernier à la cour de France, diminua quelque peu son prestige diplomatique.

Le lundi, 6 mai, on apprend, à la Cour, que le prince de Chalais arrive inopinément de Madrid. N'ayant pour toute ressource que son nom et son épée, Chalais était venu, du fond de sa province, chercher fortune en Espagne, appelé par l'affection de sa tante, Mme des Ursins, qui lui avait procuré un bâton d'exempt des gardes du corps dans la compagnie wallone, commandée par Bournonville. Il était le fils unique du frère aîné de son premier mari, qu'elle avait sincèrement aimé. On connaissait le dévouement aveugle de ce jeune homme aux intérêts de la camarera-mayor. Elle était son unique appui, et lui donnait toute sa confiance. En 1712, il était revenu en France pour y faire rechercher et arrêter, avec la permission du Roi, ce Cordelier mystérieux dont parle assez longuement Saint-Simon, que l'on supposait le complice des projets criminels du duc d'Orléans et qui resta, jusqu'à sa mort, prisonnier dans le château de Ségovie. Chalais s'était acquitté de ce mandat difficile et qui parut, d'ailleurs, assez indigne de sa naissance, avec une adresse et une dextérité qui lui valurent beaucoup d'éloges. Philippe l'avait rappelé brusquement du poste qu'il occupait dans l'armée, sous les murs de Barcelone, pour l'expédier en France. Il n'était pas douteux que ce nouveau

messager, « l'homme à tout faire de la princesse des Ursins », ainsi que l'appelle Saint-Simon, ne fût chargé d'une mission confidentielle. Philippe, sans la définir, l'avait annoncée, dès le 4 avril, au Roi son grand-père, par la lettre suivante que Torcy seul connaissait : — « La confiance que j'ai dans le prince de Chalais, qui est fort sage et fort secret, m'engage à le charger d'une commission importante qu'il expliquera à Votre Majesté. Je vous supplie de vouloir bien lui donner une audience secrète... et que l'affaire dont il s'agit demeure dans la dernière réserve. »

Quelle pouvait être cette commission importante? Louis XIV, aussi bien que Torcy, se le demandait non sans quelque anxiété, et le plus curieux c'est que « l'homme à tout faire » ne le savait pas lui-même. Chalais avait reçu l'ordre de gagner Paris à petites journées et d'y attendre, avec patience, les instructions du roi d'Espagne, dont une lettre de sa tante venait de lui annoncer le prochain envoi. Il y paraissait fort géné de sa personne et évitait soigneusement de répondre aux nombreuses questions qu'on lui adressait chaque jour. Pressé par le ministre des affaires étrangères, il lui écrivit, le 16 avril, cette lettre passablement énigmatique : « J'étais au siège de Barcelone d'où le Roi Catholique me fit venir à Madrid et, après dix jours de séjour, on m'a ordonné de me rendre à Paris. On me dit que je n'aurais que faire de me presser et que je recevrais des ordres sur ce que j'aurais à faire. Ce n'est point à moi de raisonner sur ce qu'on m'ordonne... Quand je suis arrivé à Paris, le Roi était à Marly; je ne me suis point pressé de lui dire que j'étais ici... Présentement que le Roi est à Versailles, je m'y rends, quoique je ne sois chargé de rien jusqu'à ce que mes instructions soient arrivées. Je vous supplie donc, Monsieur, de m'informer si je ne puis espérer l'honneur de voir Sa Majesté, comme un sujet qui n'est ni

de caractère, ni de condition à se charger d'une commission qui ne lui serait pas agréable. Je vous demande, sur cela, vos honorables offices dont j'attends le succès avec une vive impatience. »

Intrigué par ce mystère, Louis XIV avait résolu d'en percer les profondeurs. Était-il possible que Chalais ne les eût pas révélées au cardinal, en supposant même que celui-ci ne les connût pas d'avance? — Le 12 mai, l'ambassadeur a subi un interrogatoire dans le cabinet du Roi : « N'étes-vous point chargé de quelque communication particulière? lui demande celui-ci. — Pourquoi le roi d'Espagne m'envoie-t-il le prince de Chalais? Ce n'est pas pour rien, apparemment, qu'il a quitté son poste devant Barcelone. » — Son Éminence déclare qu'elle a dit tout ce qu'elle avait à dire et qu'elle n'en sait pas plus long que Sa Majesté sur ce sujet. Elle témoigne ensuite son vif déplaisir de l'ignorance dans laquelle on l'avait laissée. « Ce n'était pas la peine alors, reprend Louis XIV, de déranger un ministre aussi élevé en dignité. » Puis il ajoute sur un ton plus haut : « On me cache, sans doute, quelque projet de mariage pour mon petit-fils[1]! » On parlait, en ce moment, de l'union possible du jeune souverain avec Mlle de Clermont[2]. — « Je ne sais pas quelles instructions M. le cardinal aura dans la suite, écrivait, deux jours plus tard, Torcy à Pachau, mais, jusqu'à présent, il n'a rien dit d'assez important pour avoir fait marcher un cardinal, grand Inquisiteur d'Espagne. Bien des gens croient encore que quelque intérêt particulier aura été la cause de son voyage[3]. »

Louis XIV ne se trompait guère dans ses soupçons et ses conjectures. Après six semaines d'anxieuse attente, que la

[1] Giudice à Philippe, 14 mai 1714. — *Archives d'Alcala.*
[2] Sœur du duc de Bourbon.
[3] Torcy à Pachau, 14 mai 1714.

princesse des Ursins et l'abbé Albéroni ont employées fort activement, l'une à préparer la ruine de sa propre fortune tout en croyant l'affermir, l'autre à disposer les moyens qui devaient en hâter la chute et lui permettre d'en recueillir personnellement l'héritage, Chalais reçoit, le 26 juin, les dernières instructions de Philippe V. L'audience qu'il sollicite, officiellement cette fois, lui est accordée pour le lendemain. A Marly, il rencontre, dans l'antichambre, le grand Inquisiteur qui, par hasard, se présentait également, ce jour-là, devant Sa Majesté, et lui demande de vouloir bien lui céder son tour, ayant, dit-il, à faire une communication urgente de la part du roi d'Espagne. Giudice y veut bien consentir. Le jeune prince lui révèle alors, en quelques paroles hâtives, l'objet de sa mission. Philippe V est décidé à reprendre femme. Entre la fille de Jean V, roi de Portugal, celle de la reine de Pologne et la nièce du duc de Parme, sa raison hésite ; les conseils de son aïeul fixeront son choix. Chalais eût dit tout cela, dès la veille, au cardinal, s'il avait pu le rencontrer à Paris; mais il avait cherché en vain à le rejoindre. Giudice ayant paru surpris qu'il lui eût caché si longtemps une affaire de cette importance : « J'avais des ordres péremptoires », répondit le neveu de Mme des Ursins. — « Il fallait donc y obéir jusqu'au bout », reprit sèchement le cardinal.

Introduit dans le cabinet du Roi immédiatement après le départ du prince, l'ambassadeur y converse longtemps, avec lui, sur les projets dont on vient de l'entretenir. « Épouser la fille du roi de Portugal serait bien, dit Louis XIV, parce qu'on procurerait ainsi l'union de ce royaume à la Castille ; mais, si mon petit-fils répugne à cette alliance, il n'y a pas à balancer entre la nièce du duc de Parme et la fille de la reine de Pologne ; la première apporte au roi d'Espagne des droits sur Parme, sur Plaisance et même sur la Toscane ;

un mariage avec la seconde serait dénué de tout profit[1]. »

L'ambassadeur sortit de l'audience du 27 juin, humilié, irrité, diminué à ses propres yeux et à ceux du Roi. C'était donc en vain qu'il se flattait de posséder l'entière confiance de son maître, puisque les négociations les plus secrètes et les plus considérables passaient ainsi par-dessus sa tête. Le roi de France a dit vrai : « Ce n'était pas la peine assurément de déranger un personnage aussi élevé en dignité. » Pourquoi le tenir éloigné, pendant si longtemps, du théâtre où il remplissait un rôle si éminent et si actif? Quelles pouvaient bien être les intentions de Philippe à son égard? Le cardinal dut se poser cette question, non sans quelque inquiétude, en revenant à Paris dans son carrosse. Il se rassura et se consola, sans doute, en pensant qu'il lui restait encore beaucoup à faire pour mener à bien la question de la régence et pour terrasser la *cabale*. Après tout, ce n'était pas là une si petite mission que lui avait confiée le roi d'Espagne. Chalais était le neveu de l'omnipotente favorite. Il en fallait bien un peu pour tout le monde.

Dans cette occurrence singulière, Anne-Marie de la Trémoille s'était trompée. Elle avait cru qu'à Parme on irait plus vite. Le jeune prince était venu trop tôt à Paris. Louis XIV en voulut un peu à son petit-fils et beaucoup à son altière confidente de ce mystère inutile qui s'était prolongé, sous ses yeux, pendant six semaines, sans qu'on parvînt à le pénétrer. La personne du messager lui avait déplu[2].

[1] Giudice à Philippe V, 30 juin 1714. — *Archives d'Alcala*. — A. Baudrillard, *Philippe V et la cour de France*. — Nous aurons l'occasion de revenir, dans le livre suivant, sur les négociations qui préparaient alors l'union de Philippe V et d'Élisabeth Farnèse.

[2] « Le Roi m'a ordonné de vous écrire, manda Torcy, le 2 juillet, à la princesse des Ursins, que si le roi d'Espagne voulait confier à quelqu'un quelque commission secrète pour Sa Majesté, il souhaiterait que Sa Majesté Catholique ne choisît pas, à l'avenir, M. le prince de Chalais. » — Quelques jours plus tard, Philippe ayant demandé à son aïeul l'autorisation de con-

Il en aima davantage celle du cardinal italien. On dut pourtant reconnaître que, désormais, il serait prudent d'attacher moins de crédit à sa parole puisque, contrairement à ce qu'on avait cru jusqu'alors, elle n'était pas la complète expression des pensées les plus intimes de Sa Majesté Catholique.

férer la grandesse au neveu de la princesse des Ursins, Louis XIV répondit (6 août 1714) qu'il ne pouvait accorder cette autorisation, à moins que le prince de Chalais ne prît l'engagement de se fixer en Espagne.

CHAPITRE VI

Instructions précises adressées à Giudice touchant la succession et la tutelle. — Son entrevue avec Torcy. — Scrupules invincibles de Louis XIV au sujet des renonciations. — Lettres décourageantes de Torcy à la princesse des Ursins. — Illusions de cette dernière. — Ses avances au ministre.

Pendant qu'il attendait, non sans une légitime anxiété, les directions qu'on ne pouvait manquer de lui faire parvenir après avoir lu ses importantes dépêches du 4 mai, le grand Inquisiteur d'Espagne ne négligeait aucun moyen de servir utilement le Roi son maître, soit en s'efforçant de découvrir la vérité parmi toutes les informations qu'il lui était possible de recueillir, soit en cultivant, avec un soin vigilant, les bonnes dispositions de Louis XIV et de ses ministres, dans le confiant espoir de faire heureusement aboutir l'affaire capitale de la régence. Ses deux lettres du 26 mai, retrouvées tout récemment, l'une à Simancas, l'autre dans les archives d'Alcala, témoignent de l'activité et de la sincérité d'un zèle plus ardent qu'heureux.

C'est en vain qu'il s'est efforcé d'adoucir la rigueur des résolutions énoncées dans le mémoire du 23 avril. — Sa Majesté Très Chrétienne a fait ce qu'elle a pu pour Mme des Ursins, à Utrecht et à Rastadt. La princesse doit encore conserver l'espoir d'obtenir du Congrès, qui se réunira prochainement à Bade, la souveraineté qu'on lui a promise. — En écrivant d'Utrecht à Madrid que les conventions de Rastadt renferment des *articles secrets* dont Sa Majesté Catholique n'aurait point été informée, le duc d'Ossone a commis

une erreur; le cardinal vient d'en recevoir la formelle assurance. — Quant à Barcelone, il est absolument certain que l'armée d'investissement ne recevra de France aucun renfort tant que Philippe n'aura pas signé la paix avec la Hollande, et on considère la démarche du sieur Orry comme assez fâcheuse, soit parce qu'elle atteste l'impuissance militaire du roi d'Espagne, soit parce qu'elle le montre désireux de s'affranchir des obligations que croit devoir lui imposer son aïeul. — Il court à Paris et à Versailles, sur le compte du veedor général et de la camarera-mayor, de mauvais bruits que son Éminence s'efforce en vain de dissiper. — Torcy entretient des espions à la cour d'Espagne. La femme du chevalier de Burgo, le premier médecin Burlet, sont les plus dangereux; Philippe fera bien de couper court, par une mesure décisive, à leurs perfides insinuations [1]. — Qu'il soit, d'ailleurs, bien convaincu qu'on ne peut, sans péril, attendre davantage pour acquérir les partisans dont l'influence peut combattre efficacement celle des amis du duc d'Orléans, dont le concours, mystérieusement procuré, adroitement ménagé, habilement conduit, assurera, sans nul doute, la régence et, le cas échéant, la succession à Sa Majesté Catholique. Déjà, le terrain semble convenablement préparé. « Je n'ignore pas, a dit un jour textuellement, au cardinal, le chancelier Pontchartrain, dont les dispositions étaient, tout d'abord, fort suspectes, ce que vous avez fait connaître au Roi mon maître; *mais il faut, Monseigneur, que vous alliez plus loin.* » Il faisait certainement allusion à la régence, ou même à la succession. « Je ne l'oublie pas, répondit le cardinal, et je saurai me souvenir, en temps voulu, de la marque de confiance que vous me donnez en ce moment. — Mon devoir, répliqua Ponchartrain, est de

[1] Giudice à Philippe V. — *Archives de Simancas.*

servir mon Roi et de lui obéir, mais je me tiendrai toujours pour bon serviteur du roi d'Espagne. » Là-dessus, le cardinal demandait de nouveau, avec instance, des instructions qui lui permissent d'agir[1]. Il reçut, quelques jours après, la réponse que Grimaldo avait faite, d'après l'ordre de Philippe, à ses lettres du 4 mai.

Quoiqu'elle ne fût pas revêtue de la signature royale, elle reflète fidèlement l'intention de Philippe V. Les espérances qu'il exprimait vaguement à Bonnac, en 1712, ont pris corps. Elles sont devenues des prétentions reposant sur un droit que l'on considère comme incontestable. Écoutons don José Grimaldo. « Le Roi apprécie certainement le zèle du cardinal et lui sait très bon gré de ses premières démarches; mais Sa Majesté croit que le moment n'est pas venu de discuter, à nouveau, l'affaire des renonciations. Ce serait éveiller les craintes jalouses de l'Angleterre et de la Hollande, provoquer, peut-être, une seconde guerre. » — « Il n'en est pas moins vrai et notoire, écrit textuellement le ministre, que, ces renonciations ayant été faites sans le libre consentement de Sa Majesté, Elle entend que, toutes les fois qu'il se présentera un moyen et une occasion d'y porter atteinte, *du consentement de Sa Majesté Très Chrétienne,* on le saisira comme parfaitement convenable et utile au bien des deux monarchies. Si le Dauphin vient à mourir, Sa Majesté Catholique, qui n'a jamais songé à posséder les deux couronnes, voudrait donner celle de France à l'un de ses fils et garder, pour Elle, celle d'Espagne; de cette façon, les deux couronnes demeureraient séparées. Les autres puissances auraient-elles le droit de s'y opposer, puisque, précisément, elles ont fait la guerre pour assurer la séparation des deux monarchies, séparation que le roi d'Espagne entend main-

[1] Giudice à Philippe V, 26 mai 1714. — *Archives d'Alcala.*

tenir? L'ambassadeur devra conférer de tout cela, s'il en trouve l'occasion, avec Louis XIV et en parler positivement à Torcy, afin que Sa Majesté Catholique puisse connaître exactement les vraies dispositions de son aïeul et faire publier, le cas échéant, une proclamation conforme à ses désirs. Il serait bon, au reste, de les consulter touchant la *tutelle,* et il serait désirable que le cardinal pût en parler au Roi lui-même, quoique Sa Majesté Catholique y ait des droits incontestables et que les traités ne mettent point ces droits en question[1]. »

Jusqu'ici, le grand Inquisiteur n'a pu que s'inspirer des inclinations de Philippe V et des espérances qu'il lui avait exposées verbalement avant son départ de Madrid. Il avait agi, en quelque sorte, de sa propre initiative; son maître eût pu le désavouer; muni, enfin, d'instructions écrites et précises, que confirmera bientôt une lettre de Sa Majesté Catholique, il se dirige, d'un pas ferme et décidé, vers le but qu'elles lui indiquent. Il voit Torcy, lui parle, cette fois, sans hésitation, sans ambages. Deux questions d'une importance presque égale sont pendantes : la succession et la tutelle. A l'égard de la succession, les juristes français, Torcy lui-même, n'ont-ils pas écrit et déclaré que, « maître de son État, le Roi ne l'est pas d'en changer les lois fondamentales; qu'en vertu de ces lois, le prince qui est le plus proche de la couronne en est héritier de toute nécessité, que c'est un héritage qu'il ne reçoit, ni du Roi son prédécesseur, ni de la loi, mais de Dieu même[2]; qu'en exigeant les renonciations, on a eu recours à un expédient qui ne pouvait jamais être bon, puisque les lois du royaume de France s'y opposent et que l'ordre établi par elles ne peut être renversé par quelque rai-

[1] Grimaldo à Giudice, 23 mai 1714. — *Archives de Simancas.*

[2] Opinion de Jérôme Bignon que Torcy avait essayé, en vain, de faire admettre au congrès d'Utrecht.

son que ce puisse être[1] ». Les renonciations n'ont donc nulle valeur, et, si le Dauphin vient à mourir, Philippe sera incontestablement roi de France. S'il survit, au contraire, à son bisaïeul, va-t-on livrer la tutelle au duc d'Orléans, sur lequel pèsent tant d'affreux soupçons, dont les adversaires sont si nombreux, si puissants? Ce serait, presque certainement, un appel direct à la guerre civile. N'est-il pas préférable, pour le bien des deux monarchies, qu'elle soit exercée par Philippe? N'y a-t-il pas des droits certains par sa naissance et par les conformités de ses vues religieuses et politiques avec les principes du Roi, son grand-père? — Il y a, sans doute, en France, répond le neveu de Colbert, des hommes qui pensent comme Votre Éminence sur le droit de succession, « *mais Sa Majesté conserve tous ses scrupules parce qu'elle a promis d'observer la renonciation* ». — Sur la *tutelle,* il est plus encourageant et semble approuver l'argumentation du cardinal. « Vous m'avouerez, toutefois, ajoute-t-il, que le sujet est assez difficile à aborder pour qu'on choisisse, au moins, son moment; attendez donc quelque temps pour écrire au Roi, votre maître[2]. »

Par le fait, François Giudice, si éloquentes qu'eussent été ses plaidoiries, quelque robutes que soient ses convictions, est encore bien loin d'avoir obtenu gain de cause. On est effrayé, à Versailles, des visées audacieuses du jeune Roi, et on espère bien leur couper les ailes en décourageant, en intimidant leur ambitieuse inspiratrice. Le soir même de son entrevue avec le grand Inquisiteur, Torcy s'adresse, en ces termes, à Mme des Ursins : « Si Mgr le cardinal del Giudice est content de l'accueil qu'il trouve à la Cour, on n'est pas moins content de la manière dont il s'y conduit;

[1] Torcy à Bonnac, 4 avril 1712.

[2] Giudice à Philippe V, 3 juillet 1714. — *Archives d'Alcala.* — A. Baudrillard.

c'est ordinairement le caractère de ceux qui sont chargés des affaires, qui les rend aisées ou difficiles; le sien aplanirait les difficultés qu'il serait bien éloigné de faire naître. Je voudrais seulement qu'il eût des dignités et des charges moins relevées que celles qu'il possède; c'est le seul défaut que je lui trouve, parce que nous sommes dans un temps où les observations se portent loin et l'on en ferait sur des sujets moins propres à les autoriser. — Il m'a confié, Madame, que le roi d'Espagne lui a écrit sur une matière bien délicate et qui demande, par elle-même, tant de ménagements que, dans le commerce ordinaire de la vie, il serait difficile de toucher une pareille corde. Ainsi, je ne lui ai pas répondu jusqu'à présent, et, véritablement, tout ce que je vois de dispositions va à conserver la paix absolument nécessaire au royaume et, par conséquent, à éviter tout ce qui peut causer, aux États voisins, ombrage et sujet de guerre. »

On s'imaginait pourtant, à Madrid, que la persuasive éloquence du cardinal[1] parviendrait à triompher des scrupules politiques de Louis XIV et à obtenir les promesses que Philippe V avait si fort à cœur de recevoir. « Je sais qu'à l'occasion de la mort de M. le duc de Berry, mandait le chargé d'affaires Pachau, l'on a dit au roi d'Espagne qu'il devait présentement regarder la France comme un royaume qui pouvait un jour lui appartenir, ou à un des princes, ses enfants, et que Sa Majesté Catholique a paru faire attention à ce discours[2]. » Philippe, comme pour confirmer ces infor-

[1] « M. le cardinal de Giudice nous paraît charmé des bontés du Roi, de ses distinctions et des honnêtetés qu'il reçoit de toute la Cour. Tout le monde les écrit dans celle-ci, et cela lui fait beaucoup d'honneur. Vous voyez, Monsieur, que Sa Majesté Catholique sait faire de bons choix, et l'on doit se flatter que cette Éminence contribuera fort à la parfaite intelligence entre le grand-père et le petit-fils, qui est si désirable. » — La princesse des Ursins à Torcy, 2 juillet 1714. — *Archives des affaires étrangères.*

[2] Pachau à Torcy, 7 juillet 1714.

mations, s'indignait de ce que les États généraux exigeassent l'insertion, dans le traité dont les laborieuses négociations étaient toujours pendantes, du texte formel de sa renonciation au trône d'Espagne[1]. Mme des Ursins adressait à Torcy une lettre toute pleine de gracieuses avances pour lui faire entendre fort clairement que le roi d'Espagne comptait, « s'il arrivait quelque malheur », sur son bon vouloir aussi bien que sur son dévouement pour resserrer les liens d'une mutuelle confiance que les événements semblaient avoir altéré quelque peu dans ces derniers temps, mais qui serait *alors* bien profitable aux intérêts des deux monarchies... « Quelques sujets, Monsieur, que j'aie pu avoir, en plusieurs rencontres, de craindre que vous ne fussiez plus autant de mes amis que vous l'étiez, je n'ai pas cessé de vous estimer et de souhaiter le retour de votre amitié... Toutes sortes de raisons nous doivent porter à renouveler une liaison plus étroite entre nous, et j'eus encore l'honneur de dire au Roi, l'autre jour, qui discourait avec moi sur le *présent* et sur l'*avenir*, qu'il ne connaissait certainement aucune personne aussi capable que vous de servir utilement le Roi, son grand-père, et lui, et par conséquent, la France et l'Espagne, puisque vous aviez, Monsieur, tout l'esprit, la prudence et la *discrétion nécessaires en semblable occasion*. Je conviens que tout ce qui ne sera pas décidé par le Roi ne sera que chimère *et que ce ne sera que de sa part qu'il y aura des réalités*. S'il arrivait quelque malheur, ce à quoi on ne saurait songer sans trembler d'avance, — c'était une allusion très claire à la mort prévue et escomptée d'avance du petit Dauphin, — vous avez l'honneur d'être auprès de Sa Majesté, Monsieur, vous aimez sa gloire, la famille royale, la justice et votre patrie, et il n'y a qu'à se reposer sur les soins d'un

[1] Philippe V à Louis XIV, 29 juillet 1714.

ministre attentif à remplir ses désirs et ceux d'un honnête homme. Vous devez être satisfait de ma confiance qui va *bon train;* vous ne le serez pas moins de la vérité avec laquelle vous me trouverez, toute ma vie, entièrement à vous, si vous vous confiez, comme je vous supplie, entièrement à moi et *comme vous n'aurez jamais lieu de vous en repentir.* »

Quelques jours plus tard, répondant à la lettre que Torcy lui avait écrite, le 2 juillet, pour lui faire part de ses prudentes hésitations, et qui l'avait un peu décontenancée, elle traçait, d'une main alerte, les lignes suivantes : « Vous confierez à M. le cardinal de Giudice, quand il vous plaira, ce qui vous paraît *si délicat* et dont il ne fera qu'un très bon usage. Je conviens qu'il faut conserver la paix et éviter de donner de la jalousie ; mais, Monsieur, il ne faut pourtant pas perdre de vue ce qui échapperait, si *on laissait tout aller,* sans y faire attention. C'est m'expliquer avec vous assez intelligiblement pour que vous puissiez me comprendre. *Vous comprendriez des choses plus difficiles, pénétrant comme vous l'êtes.* »

Ainsi, Philippe V se croyait assuré, « pour le cas où le malheur arriverait », du dévouement absolu de Torcy. Dans ce cas, l'Espagne et la France seraient gouvernées par les conseils de la princesse des Ursins et du neveu de Colbert ; le roi d'Espagne saurait grand gré à celui-ci de son influent concours, et Torcy peut compter sur sa gratitude ; au reste, trop de timidité dans les circonstances serait une grande faute politique ; — voilà ce que signifiaient évidemment les curieuses missives qu'on vient de lire. Mais, comme l'événement « auquel on ne pouvait songer sans trembler » n'était pas absolument certain, l'adroite princesse ne perdait pas de vue la *souveraineté* qu'on lui avait, tant de fois, promise et que sa main, toujours avidement tendue, ne parve-

nait jamais à saisir. C'est pourquoi elle ne cessait de demander au cardinal d'agir « fortement » auprès du ministre des affaires étrangères, afin qu'il réitérât les ordres formels donnés déjà, en sa faveur, aux plénipotentiaires qui siégeaient dans le Congrès de Bade. Malgré ses nombreux mécomptes, François Giudice continuait à faire de son mieux pour servir utilement les nombreux intérêts dont on lui avait confié la défense; mais déjà gronde, en Espagne, l'orage d'où jaillira la foudre qui doit frapper bientôt le grand Inquisiteur.

CHAPITRE VII

Mémoire de Macanaz contre les abus de l'Inquisition. — Décret du Saint-Office condamnant ce mémoire. — La grande junte de Charles II. — Audace et faiblesse de Philippe V. — Giudice fait afficher, à Marly, le décret du Saint-Office. — Indignation d'un fonctionnaire de Louis XIV contre la témérité du cardinal. — Longanimité du roi de France.

On n'a pas oublié que le gouvernement de Philippe V méditait, depuis quelque temps, de réformer les attributions du Saint-Office au profit de l'autorité royale, et qu'en revêtant le grand Inquisiteur des pouvoirs extraordinaires qui l'accréditaient auprès de Louis XIV, il avait cru, du même coup, envoyer à Paris un négociateur habile, s'affranchir, en Espagne, d'une résistance importune et d'un périlleux contrôle. L'occasion d'un conflit s'est offerte ; le gouvernement de Philippe V s'était sans doute ingénié, un peu perfidement, à la faire naître. Il l'a donc saisie avec empressement, afin d'ouvrir les hostilités contre l'institution trois fois séculaire qui est plus redoutée, par conséquent, plus respectée, plus puissante que le souverain. Pour combattre les prétentions du Saint-Siège, qui poursuit, avec insistance, le rétablissement du tribunal de la nonciature, aboli en 1706, au grand préjudice des finances pontificales [1], don Rafaël Melchor Macanaz, procureur fiscal du conseil de Castille, vient de rédiger un mémoire qui a reçu publiquement l'approba-

[1] On a vu plus haut que cette négociation se poursuivait à Paris, par l'entremise du gouvernement français, avec l'envoyé du Pape, Aldovrandi, qui fut, plus tard, nommé nonce en Espagne.

tion de Philippe V et qu'il a rédigé d'après son ordre. Macanaz est un juriste distingué qui a prêté jadis son utile concours à l'administration royale, lorsqu'elle était inspirée et dirigée par les fermes conseils de l'ambassadeur Amelot. Aux impatientes revendications du Pape, il oppose les maximes gallicanes que renferment les écrits de l'avocat général Denis Talon, récemment publiés en Hollande. Talon prétend que le temporel et le spirituel doivent être nettement séparés, et il établit, par une argumentation solide, l'indépendance absolue du pouvoir royal. A la vérité, ce pouvoir fonctionnait, en France et en Espagne, d'une façon bien différente; il n'y reposait pas sur les mêmes bases, et ces fières revendications ont paru, dans la Péninsule, tout à fait extraordinaires[1]. Sans se soucier de leur origine, le tribunal de l'Inquisition, gardien vigilant, défenseur naturel des droits du Souverain Pontife, s'est empressé de rendre un jugement qui censure les propositions du procureur fiscal et les déclare, sans restriction, « scandaleuses, téméraires, erronées, blasphématoires, injurieuses aux sacrés conciles, au Saint-Siège, même schismatiques et hérétiques ». Ce jugement bravait en face le Roi, ses conseillers et ses ministres. Il justifiait, fort à propos, leurs intentions belliqueuses et fortifiait singulièrement leur audace en aiguisant leur colère.

La voie qu'ils avaient à suivre pour attaquer les prérogatives excessives des inquisiteurs, leur était indiquée par les précédents. C'est à tort qu'on a voulu, plus d'une fois, attribuer, au veedor général et à son illustre conseillère, l'honneur d'avoir levé, contre le Saint-Office, l'étendard de la

[1] Le courageux mémoire de Macanaz se terminait par ces fières paroles : « Je donnerais ma vie, Sire, pour la défense de la foi catholique; mais, pour tous les points qui ne touchent pas aux principes fondamentaux de cette foi, je ne manquerai pas aux devoirs de ma charge qui consiste à soutenir les droits de Votre Majesté, en tout ce qui la concerne. Votre conseil décidera. »

révolte. Déjà, en 1696, sous le faible Charles II, quatre années seulement avant le règne du premier Bourbon d'Espagne, une junte, dans laquelle siégeaient deux conseillers d'État, deux membres des conseils de Castille, d'Aragon, d'Italie, des Indes, des finances et un des ministres, avait été réunie solennellement pour constater les abus de l'Inquisition et étudier les moyens d'y porter remède. En ouvrant, le 4 mai, les séances de la *grande junte,* le ministre avait prononcé les paroles suivantes : « Les altercations survenues dans toutes sortes d'affaires, entre les inquisiteurs et les juges royaux ordinaires, sur des points de juridiction et de privilège, sont si multipliées qu'il en est résulté des inconvénients considérables, lesquels ont troublé la tranquillité des peuples et empêché l'administration de la justice... Ces motifs engagent le Roi à charger cette assemblée de proposer une règle fixe, claire et déterminée pour prévenir de tels abus et propre à garantir, au tribunal de l'Inquisition, le respect qui lui est dû, tout en réprimant les entreprises des inquisiteurs qui voudraient sortir de leurs attributions. » La grande junte donna, le 21 mai, une consulte fort étendue et très courageuse dont nous croyons devoir relever les passages principaux, parce qu'elle a réellement, au point de vue historique, une importance considérable. — « Les inquisiteurs sont si entreprenants, si audacieux qu'ils paralysent l'exercice de la juridiction royale, en s'arrogeant la connaissance de toutes les affaires, en brisant toutes les résistances par la terreur qu'ils inspirent. — Les officiers du Saint-Office jouissent de privilèges exorbitants : exemption des charges de toutes sortes, hommages publics, droit d'asile, etc., qu'une administration équitable ne peut tolérer. — On attend tout de leur influence, on implore leur protection, on méprise les juges de Sa Majesté; on méconnaît ses droits évidents et imprescriptibles. — Les inquisiteurs se sont

affranchis, depuis longtemps déjà, de toutes les restrictions prudentes que Charles V et Philippe II, lui-même, leur avaient imposées. — Ils repoussent toute dépendance, tout contrôle, quoiqu'ils tiennent leur juridiction séculaire de la bienveillance royale. — De là, des confusions perpétuelles, de fâcheuses divisions dans le sein du Conseil des ministres, le pervertissement du sens public, un grand Inquisiteur aussi respecté, plus redouté que le Roi, un avilissement très pernicieux de l'autorité.

« Pour remédier à ces maux redoutables qui asservissent et avilissent la nation, il convient : — 1° Que, dans les affaires civiles, l'Inquisition soit tenue de juger comme les tribunaux ordinaires; — 2° Que si, dans le jugement de ces affaires, elle fait usage des censures, on puisse en appeler comme d'abus; — 3° Que la juridiction inquisitoriale soit limitée, et que les privilèges, dont jouissent les familiers du Saint-Office, soient considérablement réduits; — 4° Qu'on établisse des mesures *pour la prompte expédition des affaires de compétence et de prétentions réciproques*. »

Ces conclusions modestes d'un fougueux réquisitoire, conclusions si timorées qu'elles n'allaient point jusqu'à dépouiller l'Inquisiteur de la connaissance des affaires civiles, éveillèrent les frivoles scrupules du débile Charles II que dominait entièrement l'influence du grand Inquisiteur Rocaberti. La judicieuse consulte du 21 mai resta lettre morte, et ne sortit point des archives. Mais le gouvernement de Philippe V y pouvait puiser, à son aise, des arguments et des armes.

Il se montra, tout d'abord, non moins vigoureux qu'absolu, agissant, dans cette occurrence, non comme un poltron révolté qui court au-devant du péril avec l'aveuglement du désespoir, mais comme un brave qui a, maintes fois, affronté le feu et qui obéit audacieusement, sur le champ

de bataille, à des résolutions méditées. Malheureusement pour lui, ces résolutions, quelque peu téméraires, n'étaient nullement conformes au sentiment public. Elles furent exécutées sans mesure et avec un emportement qui le froissa. L'armée des fonctionnaires ne marchait pas avec confiance. L'impopularité amena la défection, et la défection devait conduire fatalement à la défaite. Philippe V fit disparaître les affiches par lesquelles le Saint-Office avait publié son décret; il prescrivit aux inquisiteurs de le révoquer; comptant sur les dévoués suffrages du conseil de Castille, où il avait fait entrer récemment les protégés de Mme des Ursins, et ceux du veedor général, il lui fit enjoindre d'ordonner la suppression du décret; afin de l'intimider, il exila l'un de ses membres, don Louis Curiel, qui avait réfuté, par écrit, le mémoire de Macanaz, ainsi qu'un Dominicain qui blâmait publiquement le procureur fiscal; celui-ci osa même insinuer qu'un roi ayant institué le Saint-Office, un autre roi pourrait bien l'abolir. Mais les résistances ne furent point vaincues. L'Inquisition, tout en reconnaissant, avec humilité, qu'on ne pouvait refuser à Philippe V le droit de *supprimer* le tribunal de la Suprême, soutint obstinément que les actes, dont on lui faisait un crime, étaient purement et simplement les conséquences naturelles, nécessaires, légitimes de l'institution même du Saint-Office, que, par conséquent, *tant qu'il existerait*, on ne saurait, sans injustice, considérer ces actes comme des abus. C'était la maxime formulée, plus tard, par un Ordre célèbre : *Sint ut sunt aut non sint*. Madrid était en effervescence; une émeute semblait imminente. Le conseil de Castille prit peur; il voulut gagner du temps et évita de faire connaître son avis. Mis en demeure, un peu plus tard, de se prononcer, il approuvera le décret de l'Inquisition. Dans ce conflit mémorable, entre un souverain qui voulait être absolu et une

institution dont les pouvoirs émanaient originairement de l'autorité royale, ce fut cette autorité qui succomba. On a raconté que Philippe, épouvanté à la fin de sa propre hardiesse, alarmé par les cris de sa conscience, applaudit tout bas à sa propre déconvenue.

Avant que cette humiliante solution intervînt, on vit se produire en France, sous les yeux mêmes de Louis XIV, un incident assez ridicule et fort étrange qui causa, pendant quelques jours, une certaine émotion. Le mardi 31 juillet, dans la matinée, à Paris et à Versailles, sur les principaux monuments, à Marly, sur les murs du palais où résidaient alors le Roi et le cardinal, apparut le décret de l'Inquisition. Sans consulter ni le souverain, ni les ministres, sans obtenir ni leur permission, ni leur aveu, de son propre mouvement, François Giudice y avait fait afficher, après l'avoir revêtue de sa signature, la sentence par laquelle un tribunal étranger flétrissait, censurait, frappait d'anathème les doctrines constitutionnelles si chères au cœur de Louis XIV, sur lesquelles reposaient la souveraineté et l'indépendance monarchiques. Le scandale fut grand à la Cour, et l'écho en parvint bientôt à Madrid. Par ce coup d'audace qu'on ne devait guère attendre d'un personnage aussi courtois, aussi prudent, aussi correct, le grand Inquisiteur bravait le roi de France et le roi d'Espagne, il revendiquait hautement, avec une belle et provocante énergie, la responsabilité d'un acte que Philippe V considérait comme criminel; mais il sauvegardait habilement son autorité vis-à-vis du tribunal dont il était le chef et le directeur, vis-à-vis du Pape qui lui en avait confié la présidence. Les honneurs du siècle sont précaires; peut-être, le cardinal voulut-il, dans cette circonstance, faire purement et simplement son devoir [1].

[1] On peut croire, d'ailleurs, que François Giudice connaissait d'avance le décret du Saint-Office et qu'il en avait lui-même inspiré la rédaction. Les

L'Inquisition n'avait, en France, aucun caractère officiel; on l'y connaissait à peine ; elle n'y exerçait aucune autorité. Louis XIV aimait réellement le cardinal et voulut bien croire qu'il s'était vu dans la nécessité d'obéir à sa conscience ; il prit la chose en homme d'esprit et affecta de n'y attacher aucune importance. A peine parut-il s'en apercevoir. C'était le meilleur moyen de la faire oublier. Elle avait pourtant paru grave à l'un des fonctionnaires de la monarchie qui voulut en saisir le Parlement. Nous avons trouvé, aux archives des Affaires étrangères, une note sans signature, très étendue et très virulente, destinée au premier avocat général, Joly de Fleury[1]. On y rencontre des passages éloquents, expression curieuse de l'indignation qui passionnait son auteur : « Je prends la liberté de vous adresser le décret du cardinal del Giudice; vous y verrez, avec étonnement, M. Talon, avocat général et président de la Cour, traduit et condamné au tribunal de l'Inquisition, ses excellents écrits faits par ordre du Roi, pour soutenir les droits de sa couronne, indignement flétris par une censure injurieuse, la magistrature outragée, votre ministère honteusement avili et dégradé, les maximes du Parlement sur les libertés de l'Église gallicane, qui sont le plus ferme appui du trône, traitées de scandaleuses et d'hérétiques...

« Ces foudres injustes qui, sans doute, partent de Rome, n'ont été forgées que pour joindre le mépris à l'insulte et braver le Roi, de plus près, sur son trône. Le cardinal a passé les monts ; il a pénétré dans le royaume et, dans le

Mémoires du marquis de Saint-Philippe, dont on voudrait pouvoir reconnaître l'impartiale véracité parce qu'ils fourmillent des plus curieuses anecdotes sur la cour d'Espagne, racontent, en effet, qu'avant son départ d'Espagne, le grand Inquisiteur avait reçu, très secrètement, une copie du mémoire de don Melchor Macanaz.

[1] Joly de Fleury devint, sous le Régent, procureur général au Parlement et membre du Conseil de conscience.

temps même que le Roi a fait partir ses troupes victorieuses pour soumettre les Catalans rebelles... le ministre de son petit-fils, admis dans Marly, accueilli de la Cour, assemble son conseil... tient son lit de justice, rend sa sentence abusive et s'efforce de saper, s'il était possible, par le fondement, ces colonnes inébranlables qui font la solidité du trône. . . . .

. . . .

« A la vue d'un tel décret, pouvez-vous donc garder le silence?... L'ennemi est chez vous, comment ne pas vous défendre?... L'esprit de M. Talon vit en vous, ses ouvrages, ses exemples ont été, pour vous, des leçons domestiques; vous remplissez le même ministère, vous avez prêté les mêmes serments!

« ... Le Roi vient de donner au Parlement, à la vue de toutes les nations, des marques glorieuses de sa confiance, en remettant, entre ses mains, un monument auguste de sa sagesse et en se reposant sur lui de l'exécution de ses dernières volontés.

« ... Si une main sacrilège attentait à ce trésor précieux, quelles seraient votre vigilance et votre sévérité? Le dépôt des lois du royaume et de ses libertés ne doit pas vous être moins cher... Vous en êtes responsable envers le Roi et le public... Je sais qu'il est pénible d'avoir toujours les armes à la main. Encore les généraux d'armée voient-ils finir la guerre. Ils goûtent, à la fin, les douceurs de la paix et se reposent à l'ombre de leurs lauriers; mais il ne doit y avoir ni paix ni trêve pour le magistrat; nous n'avons pas toujours des voisins qui veulent ravager les provinces; mais la vérité a toujours des ennemis!... »

Ce fut en vain que l'auteur de ce fougueux et tragique appel au zèle du Parlement voulut opposer les foudres de

l'avocat général à celles de l'Inquisiteur... Alors comme aujourd'hui, dans les affaires importantes, le ministère public ne pouvait intervenir sans les ordres du ministre. Il convenait à Louis XIV que l'on gardât le silence. Joly de Fleury n'eut donc qu'à se taire.

CHAPITRE VIII

Inquiétudes causées en Angleterre par la mission de Giudice. — Bolingbroke demande des explications. — Mort de la Reine. — Louis XIV rassure les régents. — Il invite Philippe à rappeler le cardinal. — Le roi d'Espagne a devancé le désir de son aïeul. — Mécontentement causé par le décret du Saint-Office. — On croit, à Madrid, Louis XIV complice du grand Inquisiteur. — Giudice se justifie auprès du roi de France et reçoit des témoignages de sa confiante sympathie.

« Je ne sais pas quelles instructions M. le cardinal aura dans la suite, écrivait, le 14 mai, Torcy à Pachau ; mais, jusqu'à présent, il n'a rien dit d'assez important pour avoir fait marcher un cardinal, grand Inquisiteur d'Espagne. Bien des gens croient aussi que quelque intérêt particulier aura été la cause de son voyage. » Sans que la nature de cet intérêt lui eût été clairement révélée, le public en avait deviné quelque chose. Si mystérieux qu'eussent été les entretiens pendant lesquels l'ambassadeur et le ministre avaient conféré sur la succession, la régence et la tutelle ; si discrets, si prudents qu'ils se fussent montrés, si mesurées que fussent leurs paroles, on commençait, dès les premiers jours d'août, à dire tout haut que François Giudice était venu en France pour contester les droits du duc d'Orléans, pour soutenir, auprès de Louis XIV, les prétentions du roi d'Espagne. Ces prétentions étaient connues. Seules, elles pouvaient expliquer pourquoi un personnage dont les fonctions étaient, à Madrid, fort importantes et fort actives, ne se hâtait point d'y retourner, alors que les motifs apparents de son ambas-

sade n'existaient plus. Un parti puissant, celui des Whigs, qui avait quelque peu abusé du pouvoir sous la direction de Marlborough, que les habiles intrigues de Harley et de Saint-John en avaient chassé, qui aspirait violemment à le reprendre et qui était à peu près assuré de le ressaisir, lorsque la fin, certainement prochaine de la reine Anne, livrerait le trône d'Angleterre[1] à la maison de Hanovre, ne perdait aucune occasion d'avilir l'œuvre de ses successeurs, qui avaient, disait-il, acheté la paix par des moyens précaires, instables, indignes de l'honneur britannique. L'ennemi l'avait obtenue en consentant aux renonciations. Mais elles étaient mal assurées et n'offraientpas une garantie suffisante. Ces propos perfides tenaient perpétuellement en échec l'autorité du ministère tory. Les rumeurs auxquelles donnait lieu, en ce moment, la mission du grand Inquisiteur, leur fournissaient un élément précieux. Justement inquiet, violemment troublé, Bolingbroke fit part à Torcy, le 9 août, la veille même du jour où la Reine devait mourir, de son mécontentement et de ses alarmes, par une lettre confidentielle dont nous avons vu l'autographe aux archives des Affaires étrangères. Elle est véhémente, pressante, presque impérative; elle trahit une anxiété profonde, une indignation sincère, et vaut la peine d'être citée presque entièrement :

« Quoique je vienne d'écrire fort amplement à MM. d'Iberville et Prior[2], la Reine a voulu que je me servisse du même courrier pour vous communiquer la surprise et le chagrin que lui causent les bruits qui courent ici depuis quelque temps.

[1] La santé de la reine Anne, qui se livrait, disait-on, à des excès de table fréquemment renouvelés, paraissait alors irrémédiablement compromise. Une attaque l'avait frappée le 10 juillet; elle mourut le 10 août suivant.

[2] D'Iberville représentait alors la France en Angleterre. C'était un habile homme qui avait déjà rempli une mission difficile, auprès de Philippe V, en

« On prétend que le Roi Catholique ne veut plus s'en tenir aux renonciations qu'il a faites, ni aux engagements qui ont été pris pour empêcher la réunion des deux monarchies; on prétend que le cardinal Judice traite actuellement cette affaire à la cour de France, et on ajoute, ce que je ne croirai jamais, qu'il a obtenu des actes et des révocations contraires à tout ce qui a été réglé dans les traités d'Utrecht à cet égard.

« Je ne vous dirai pas, Monsieur, qu'après une entreprise de cette nature, les stipulations les plus solennelles deviendraient, à l'avenir, de nul poids; je ne veux, non plus, entrer dans aucun détail des suites funestes de l'infraction d'un article qui sert de base et de fondement à la paix; ce serait supposer, en quelque façon, que ces bruits et les avis dont je viens de parler sont fondés.

« Je me borne, Monsieur, à vous représenter la nécessité qu'il y a à mettre les esprits en repos sur un point de cette importance. La paix n'est pas encore générale et il n'y a rien qui puisse tant contribuer à rendre difficiles les traités qui restent à faire, que de voir déjà des contraventions à ceux qui ont été faits.

« Je me flatte, Monsieur, de recevoir, dans peu, votre réponse, et d'être, par là, en état de donner à la Reine une satisfaction entière. »

Louis XIV avait coutume de faire fléchir, devant la raison d'État, toutes les considérations personnelles. La correspondance de l'abbé Gautier confirmait absolument les impressions de Saint-John. Dans cette grave occurrence, l'hésitation n'est pas permise. La reine Anne vient de mourir; déjà

1710. — Confident de Saint-John, vicomte de Bolingbroke, le poète Prior remplissait, en France, les fonctions de ministre plénipotentiaire; il avait joué un rôle très important dans les premières négociations qui préparèrent les préliminaires de Londres et jetèrent les fondements de la paix. L'abbé Gautier, son ami, y avait aussi participé fort activement.

Bolingbroke et Oxford, nos amis, interrogent sur un ton menaçant. Qu'adviendra-t-il de nos relations avec l'Angleterre lorsqu'ils seront remplacés, au pouvoir, par les ministres malveillants et belliqueux de la nouvelle dynastie? Les renonciations mutuelles de Philippe V au trône de France et des princes français au trône d'Espagne ont sauvé les deux couronnes. Louis XIV y a consenti sous l'irrésistible pression d'une fatalité inexorable et parce que la France était dans l'impossibilité absolue de continuer la guerre; mais il y a consenti de bonne foi. La paix, si chèrement, si cruellement achetée, va-t-elle être compromise par les ambitieux caprices de son petit-fils et par son manque de foi? Cette pensée le fait frémir, et il décide immédiatement qu'il n'en sera rien. En conséquence, d'une part, son envoyé d'Iberville assurera le cabinet britannique de la scrupuleuse observation des engagements souscrits par le roi de France; de l'autre, Philippe devra ratifier, purement et simplement, les conventions que son grand-père a fait négocier, pour lui, avec la Hollande, et il rappellera, sans tarder, le grand Inquisiteur, malgré l'affection sincère qu'on lui porte à Versailles; en outre, le chevalier de Saint-George, qui a déjà quitté Bar-le-Duc pour se rendre en Écosse, sera contraint de revenir sur ses pas. C'est ainsi qu'on dissipera tous les soupçons et tous les prétextes.

« Le comte de Peterborough[1] m'a entretenu, avant son départ, des bruits relatifs à la révocation des renonciations. Je lui ai répondu que j'observerai ponctuellement tout ce que j'ai promis par les traités; que je n'avais pas seulement

[1] Charles Mordaunt, comte de Peterborough, ancien lord de la Trésorerie sous Guillaume III, membre du conseil privé de la reine Anne, général en chef des troupes anglaises en Espagne, esprit fécond, actif, généreux, chevaleresque, avait beaucoup contribué, par sa vaillante intervention, à la prise de Barcelone. Il fut chargé de plusieurs missions diplomatiques. Macaulay l'appela « le dernier des chevaliers errants ».

songé à faire le moindre changement aux renonciations solennelles faites par le Roi, mon petit-fils, qu'il pouvait le dire à la Reine, sa maîtresse, et l'assurer que je maintiendrai exactement la paix.

« ... J'ai fait la même déclaration à Prior.

« ... Quoique les nouvelles assurances que vous donnerez de mes sentiments doivent suffire, je veux encore faire connaître plus particulièrement leur sincérité par la demande que je ferai au roi d'Espagne de rappeler, auprès de lui, le cardinal del Giudice.

« Il aura peine à s'y résoudre, parce que le cardinal le sert bien, mais je n'oublierai rien pour lui persuader que cette considération doit céder à celle du repos public[1]. »

En effet, après avoir invité Philippe, le 14 août, en répondant à sa lettre du 29 juillet[2], à ratifier, sans aucune modification, le traité conclu, en son nom, avec les États généraux, à y laisser inscrire expressément les renonciations telles qu'elles figurent dans les premières conventions d'Utrecht, « pour ne point donner lieu de croire et de dire qu'il cherche des prétextes de revenir sur un acte qu'il a solennellement juré[3] », il lui adresse de sa main, le 25 août, la très sage et très importante communication que l'on va lire :

« Vous avez été certainement affligé de la mort précipitée de la reine de la Grande-Bretagne. Ce triste événement n'excite aucun trouble en Angleterre ; mais il introduit, dans le gouvernement, plusieurs personnes dont les maximes sont bien différentes de celles que cette cour a suivies

[1] Louis XIV à d'Iberville, 22 août 1714.

[2] Citée plus haut. — Philippe y exprimait la prétention de ne point insérer, dans son traité avec la Hollande, le texte des *Renonciations*.

[3] Louis XIV à Philippe V, 14 août 1714. — *Archives des affaires étrangères*.

depuis près de quatre ans. La plupart des régents[1] souhaitent la guerre avec plus d'ardeur que le Conseil précédent ne demandait la paix. Comme je veux éviter, avec soin, tout prétexte de rupture, j'ai détourné le chevalier de Saint-George du dessein qu'il avait de passer en Angleterre et en Écosse, et je lui ai fait comprendre qu'il ne pouvait envisager que sa perte infaillible, s'il tentait une pareille entreprise seul, dénué de tout secours de ma part... Ainsi, la Régence d'Angleterre n'aura qu'à louer ma bonne foi sur un article du traité.

« J'ai peine à vous parler d'un autre article qui regarde Votre Majesté; mais il est cependant trop essentiel pour vous le cacher. Vous avez vu, par ma dernière lettre, que le comte de Peterborough m'avait entretenu des soupçons que le séjour du cardinal del Giudice auprès de moi causait en Angleterre. Vous en verrez les effets plus clairement marqués dans la lettre que m'écrit mon envoyé et dans celles qu'il a reçues de Bolingbroke... Je crois véritablement qu'il est de la sagesse d'avoir égard à des soupçons, quoique mal fondés, lorsqu'il s'agit de conserver la paix et d'ôter, aux malintentionnés, tout prétexte un peu spécieux d'exciter les peuples et de rallumer le feu de la guerre.

« Je verrai, avec regret, partir le cardinal del Giudice, parce que ses intentions sont admirables, sa manière de traiter facile, et que vous ne pouviez m'envoyer de ministre qui me fût plus agréable; mais il faut avoir égard aux conjonctures et je suis bien fâché qu'elles demandent que vous le rappeliez incessamment. Du caractère dont il est, il ne vous servira pas moins utilement à Madrid qu'auprès de moi...

« Ménagez, pour vos intérêts, le nouveau gouvernement

[1] Un conseil de régence gouvernait l'Angleterre en attendant l'arrivée du roi George.

d'Angleterre ; vous trouverez des difficultés et essuierez des plaintes de sa part... Maintenez vos droits, mais ne donnez pas lieu de renouveler une guerre dont vous auriez peine à soutenir le poids. »

Torcy a cru devoir faire suivre cette lettre de ses exhortations personnelles qu'il adresse à Mme des Ursins. Puisqu'elle lui a demandé de lui rendre toute sa confiance, afin qu'ils puissent servir, de concert, les intérêts communs des deux couronnes, il profite de l'occasion pour lui faire entendre de prudents avis : « ...Beaucoup de sagesse de la part du Roi, une exacte observation des traités, les démarches nécessaires pour confirmer la sincérité de ses intentions, détruiront les artifices des ennemis de la paix, mais il y faut donner beaucoup d'attention et ne pas mépriser les faux bruits[1]. »

Si l'on croyait encore à Madrid, d'après les dernières dépêches du cardinal, que le neveu de Colbert et le Roi, lui-même, avaient pu prêter une oreille complaisante à ses ouvertures touchant la succession et la tutelle, on dut être, cette fois, tristement et complètement désabusé. Aussi bien, dès que la cour d'Espagne a su que François Giudice n'avait pas craint de signer le décret du Saint-Office, lui qui ne signait pas, d'ordinaire, les sentences de la *Suprême,* et de le faire afficher sur les murs de Marly, défiant ainsi l'autorité souveraine du Roi son maître, la déférente affection que lui portait Philippe a-t-elle fait place au ressentiment irréfléchi qu'inspirent souvent les déceptions amères. Tandis que Louis XIV prenait la peine d'exposer à son petit-fils les nécessités cruelles qui le forçaient de mettre fin à la mission de cet habile, fidèle et *admirable* serviteur, tandis qu'il le

[1] Torcy à la princesse des Ursins, 23 août 1714. — *Archives des affaires étrangères.*

[2] Pachau à Torcy, 20 août 1714.

plaignait sincèrement de l'obligation malheureuse que lui imposaient les circonstances, un rappel brutal, suivi bientôt d'un ordre d'exil, était signifié au grand Inquisiteur.

Ce fut Grimaldo qui les lui expédia en deux lignes, sans ménagement, sans commentaire. Par une lettre du 20 août, il invitait le cardinal à revenir immédiatement à Madrid, « où l'appelaient des affaires plus graves encore que celles dont la conduite lui avait été confiée près de la cour de France [1] ». — « Des raisons dont j'informerai, dans quelques jours, Votre Majesté, écrivit, en même temps, Philippe à son aïeul, m'engagent à ordonner au cardinal de Giudice de se rendre à Madrid avec la même diligence qu'il a faite pour passer auprès de vous. Je vous prie de l'agréer et que je remette dans quelques jours à vous en dire les motifs. » — Le 31 août seulement, alors qu'il a reçu déjà la lettre par laquelle Louis XIV demande, pour rassurer l'Angleterre, le rappel de son ambassadeur, le jeune Roi daigne entrer, avec lui, dans quelques explications. Il ne s'agit plus seulement d'un rappel; pour punir le cardinal de sa témérité et de sa perfide entente avec la cour de Rome, on le contraindra de résigner les hautes fonctions dont l'a revêtu le Saint-Siège.

« Je n'ai différé de vous mander pour quelles raisons j'ai rappelé si précipitamment le cardinal del Giudice que parce que je n'étais pas encore déterminé au parti que je devais prendre sur une condamnation qu'il a rendue, à Marly, le 30 juillet dernier..., par laquelle il condamne, en qualité de grand Inquisiteur, non seulement un recueil présenté au conseil de Castille, par mon procureur général, pour établir l'étendue de ma régale, selon les lois de ce royaume et même suivant les conseils et décrets des Pères de l'Église, mais encore le livre du président Talon qui traite de l'auto-

[1] Grimaldo à Giudice. — *Archives d'Alcala.*

rité des rois, en ce qui concerne la juridiction ecclésiastique. Mon premier mouvement, contre un si mauvais procédé à mon égard, se bornait à l'obliger, lorsqu'il serait ici, à réparer l'insulte qu'il m'a faite en la personne de mon procureur général. Mais les suites qu'on m'a fait voir que pourrait avoir la témérité du cardinal, si, revenant ici grand Inquisiteur, il voulait soutenir sa sentence, me déterminent à l'obliger de me donner sa démission de grand Inquisiteur, *avant que de rentrer en Espagne,* ayant des soupçons, outre cela, qu'il a le dessein d'empêcher l'accommodement que j'étais près de conclure avec la cour de Rome et qu'il a, en cela, des vues très préjudiciables à mon État et d'autant plus condamnables que la confiance, que j'avais en lui, devait l'engager à tenir une conduite toute différente [1]. »

On avait éloigné le cardinal afin de pouvoir frapper plus aisément l'Inquisition. C'eût été folie, en effet, que de ne point s'opposer à ce qu'il rentrât en Espagne avec tout son prestige, du moment que, pour défendre les privilèges du Saint-Office, il s'était mis en pleine révolte contre l'autorité royale. En arrivant à Bayonne, François Giudice y trouva une nouvelle lettre de Grimaldo, l'invitant à y demeurer jusqu'à ce qu'il y eût pleinement accompli les désirs de Philippe V.

La diplomatie de Louis XIV était trop expérimentée et trop alerte pour ne point tirer profit de toutes les circonstances. Après avoir rassuré, de nouveau, les Régents sur les intentions de son petit-fils, le grand Roi jugea convenable de leur *laisser croire* que Philippe avait rappelé son ambassadeur pour donner, à l'Angleterre, un témoignage irrécusable de son bon vouloir et de sa bonne foi. Il écrivit donc à d'Iberville, le 27 août : « Je vous ai déjà fait savoir que les bruits concernant la révocation étaient absolument faux. Ce

[1] Philippe V à Louis XIV, 31 août 1714.

que je puis encore dire... c'est que les actes de la renonciation du Roi, mon petit-fils, ont été solennellement enregistrés dans tous les parlements et dans toutes les cours supérieures de mon royaume, et qu'il faudrait la même solennité pour la révoquer, puisqu'on ne change pas, par un acte secret, ce qui a été fait si authentiquement... » Et il ajoute, quelques jours après, le 1er septembre : « Vous annoncerez à Bolingbroke le départ du cardinal... Le Roi lui avait ordonné de partir avant d'avoir reçu ma lettre... *Mais n'en parlez pas, s'il vous plaît.* Il a fait une démarche qui a fort déplu au Roi Catholique et qui n'a nul rapport aux affaires générales de l'Europe[1]. »

On ne cessait, d'ailleurs, de se demander, à Madrid, comment il se faisait que cette démarche, et surtout l'audacieuse manifestation de Marly, n'eussent pas provoqué la colère de Louis XIV. La cour d'Espagne souffrait de son indifférence; elle allait jusqu'à en conclure que Giudice avait demandé et obtenu l'autorisation de Sa Majesté Très Chrétienne, que le roi de France était le *complice* du grand Inquisiteur. La correspondance de Pachau et de Mme des Ursins avec Torcy, du président Orry avec son frère, le Jésuite, est l'expression fort intéressante de ces soupçons indignés. Pachau rapporte et commente longuement les rumeurs qui lui parviennent. « Cette affaire fait grand bruit, et l'on est surpris que M. le cardinal, qui ne signe pas ordinairement les décrets de l'Inquisition, ait signé celui-ci de préférence, surtout étant en France et le décret dont il s'agit concernant aussi le livre de M. Talon[2]... Le mécontentement de Sa Majesté Catholique est extrême. Les inquisiteurs, qui avaient d'abord fait semblant de courber la tête,

[1] Louis XIV à d'Iberville, 27 août et 1er septembre 1714. — *Archives des affaires étrangères.*

[2] Pachau à Torcy, 20 août 1714. — *Archives des affaires étrangères.*

prétendent maintenant qu'il ne leur est pas possible de s'opposer au grand Inquisiteur! Le conseil de Castille fait défection; il a approuvé provisoirement leurs remontrances et va procéder à un nouvel examen du mémoire de M. Macanaz[1]. » — « Je n'ai jamais été plus surprise, écrivait la princesse des Ursins, que lorsque j'ai su, par le roi d'Espagne, le sujet de mécontentement qu'il a eu de M. le cardinal de Giudice... Je suis fort attristée que ce cardinal, que j'ai toujours estimé, ait pris un parti qui lui attire la disgrâce de Sa Majesté[2]. »

Torcy veut justifier entièrement son maître de toute participation aux actes étranges du cardinal. Rien de plus faux et de plus absurde que les bruits qui courent à ce sujet en Espagne. Comment le Roi pourrait-il approuver des maximes qui sont en opposition formelle avec les doctrines de l'Église gallicane, avec les dogmes constitutionnels de la monarchie française! « Je vous avoue, Madame, que les lettres de Madrid m'étonnent, et que je ne saurais comprendre qu'on ait voulu faire partir, de Marly, les foudres que le cardinal a lancées contre les officiers du Roi son maître. » — « Il n'est pas vraisemblable que Sa Majesté souffrît, non seulement sous ses yeux, mais encore dans son royaume, un décret de l'Inquisition, contre un des officiers de sa couronne[3]. »

« Le 29 août, le Roi tint le conseil d'État, à Versailles, et en partit, après son dîner, pour venir à Fontainebleau. » Dangeau, qui accompagne partout la Cour et qui consigne quotidiennement dans ses Mémoires, avec la scrupuleuse et plate exactitude que l'on sait, les faits mémorables dont il est témoin, date cette éphéméride de Petit-Bourg. Non

[1] Pachau à Torcy, 3 septembre 1714.
[2] La princesse des Ursins à Torcy, 31 août 1714.
[3] Torcy à Pachau et à Mme des Ursins, 3 septembre 1714.

moins circonspect que bien informé, il ajoute, le lundi, 3 septembre : « Le cardinal del Giudice vint ici de Paris; le Roi lui avait donné ici un bel appartement; mais il a reçu l'ordre du roi d'Espagne de partir en grande diligence, et il prendra congé du Roi demain pour s'en aller à Madrid en poste... On lui a fait quelques affaires sur les ordonnances qu'il avait faites à Marly comme grand Inquisiteur, et, par-dessus cela, son séjour dans ce pays-ci faisait faire des raisonnements aux étrangers, qu'on est bien aise de faire finir... » Ce fut le 9 septembre, dans la soirée, que le cardinal quitta Paris, avec son neveu, le prince de Cellamare. Celui-ci devait bientôt y revenir comme ambassadeur d'Espagne, pour se mettre résolument à la besogne et pousser à bout la téméraire entreprise dont son oncle avait jeté les mystérieux fondements. La colère de Philippe V a frappé le grand Inquisiteur comme un coup de foudre. Soudainement déchu d'une situation que lui enviaient les plus hauts personnages, le cœur brisé, il s'achemine tristement vers un redoutable inconnu. Mais il n'a pas perdu l'espérance. Louis XIV lui conserve son amitié, le Pape l'approuve et le protège. Le roi d'Espagne a entrepris, contre l'Inquisition, contre l'âme même de son peuple, une lutte insensée et qu'il n'aura pas le courage de soutenir. Rome est patiente et ne manque point, tôt ou tard, de châtier les révoltes des pusillanimes.

L'audience de congé a été cordiale, et fort longue. Louis XIV a oublié l'audacieuse inconvenance de Marly ou, s'il s'en souvient encore, il n'en garde nulle rancune au cardinal. Le 4 novembre, à Fontainebleau, des paroles de mansuétude, de consolation et de regret sont tombées, avec effusion, de ses augustes lèvres. Le 7, deux jours avant le départ de François Giudice, voulant lui offrir une marque toute particulière d'affectueuse estime, il a chargé Torcy de

lui faire remettre, en son nom, un beau diamant. Une lettre flatteuse l'accompagne :

« Fontainebleau, 7 septembre 1714.

« Quoique vous ne puissiez douter, Monseigneur, des sentiments du Roi pour Votre Éminence, et que vous ayez dû connaître que l'affection de Sa Majesté est jointe à l'estime particulière qu'Elle vous a témoignée, Elle a, cependant, voulu vous en donner encore une marque avant votre départ et Elle souhaite que vous receviez le diamant que je vous envoie par son ordre, comme un souvenir de la satisfaction qu'Elle a eue de vous avoir eu, quelque temps, auprès d'elle. » — Louis XIV condamne ainsi la rigueur de son petit-fils. Il la trouve injuste, maladroite, impolitique. Il connaît, de vieille date, son incurable versatilité. Un homme de l'importance et de l'intelligence du grand Inquisiteur revient, tôt ou tard, au pouvoir. Le roi de France n'entend pas se priver personnellement des services de Giudice. Le dévouement du cardinal lui sera, sans doute, d'autant plus fidèle, que sa bienveillance, à son égard, contraste, d'une façon plus éclatante, avec l'ingratitude du jeune roi d'Espagne.

Giudice affecte, d'ailleurs, de ne pas comprendre qu'il ait pu encourir la disgrâce de son maître parce qu'il a fait, à Marly, son devoir, comme il l'a fait à Rome, en Sicile, en Espagne, dans toutes les circonstances. Lorsqu'il a vu, pour la dernière fois, le roi de France à Fontainebleau, il s'en est expliqué avec lui et, le lendemain, il en a conversé avec Torcy beaucoup plus longtemps.

« Il paraît surpris, mande ce dernier, le 10 septembre, au veedor général, qu'une chose qu'il croyait toute simple, fût relevée de cette façon à Madrid... En Espagne, le tribunal de l'Inquisition, comme les évêques dans les autres pays, a

le droit de censurer les propositions contraires à la religion, et les fidèles ont le devoir de les lui déférer. L'écrit de Macanaz l'a été à l'Inquisition par une infinité de canaux différents. Les huit conseillers du tribunal ont délibéré et rédigé unanimement le décret qu'ils ont envoyé au cardinal et qu'il a dû signer pour remplir les devoirs indispensables de sa charge. Si Sa Majesté, le roi d'Espagne, est mécontente de ce que le décret, qui concerne un de ses officiers, ne lui a pas été communiqué auparavant, la faute en est au tribunal pour le cas où, en ne le faisant pas, il a manqué à l'usage, mais le cardinal ne saurait en être responsable. » Telle est, en substance, l'argumentation assez spécieuse du grand Inquisiteur. « Je crains, Monsieur, ajoute Torcy, que, croyant punir le cardinal del Giudice, on ne lui donne un nouveau crédit en Espagne et à Rome, en lui ôtant la charge de grand Inquisiteur. Si la démarche qu'il a faite a été trop précipitée, on ne doit point en inférer que ses intentions soient mauvaises. Il paraît fort attaché au roi d'Espagne... *Un nouvel Inquisiteur sera peut-être beaucoup plus à craindre s'il est Espagnol?.....* »

Le ministre des affaires étrangères n'était pas seul à tenir ce langage. Giudice a su se ménager, en France, des amis sûrs qui, non seulement, l'excusent avec plaisir, mais qui sont tout disposés à prendre sa défense [1], s'il a besoin, un jour ou l'autre, de leur protection.

[1] « Son Éminence m'a déclaré », écrit au ministre des affaires étrangères (9 septembre 1714), le chevalier de Rossi, — personnage italien, fort bien vu du cardinal et l'un des agents secrets de Torcy, — « qu'elle est pénétrée de la générosité et des manières affables et pleines de bonté de Sa Majesté. Elle m'a dit que le Roi, au lieu d'entrer au conseil, mardi dernier, à Fontainebleau, l'a fait appeler et l'a honorée d'une audience particulière d'une heure et demie. — Tombant alors sur ce qu'Elle pense de M. le chancelier (Voysin), elle me témoigna qu'Elle n'avait pas trouvé tant d'ouverture, de capacité et de facilité à faire plaisir dans aucun ministre... et elle ajouta : certainement, après M. de Torcy, c'est le ministre qui me paraît être le plus habile. »

CHAPITRE IX

Prise de Barcelone. — Le cardinal exilé à Bayonne. — Accueil qu'il y reçoit de la Reine douairière. — Philippe explique à son aïeul les causes de sa disgrâce. — Louis XIV exhorte son petit-fils à la modération et à la prudence. — Résultat de la mission du grand Inquisiteur.

Trois jours après le départ du grand Inquisiteur, un événement de la plus haute importance s'accomplissait au delà des Pyrénées. — Le 12 septembre, Berwick emportait d'assaut Barcelone, la ville rebelle, dont l'opiniâtre et magnifique résistance, digne d'une cause meilleure, défiait insolemment, depuis neuf années, au grand préjudice de l'autorité royale, tous les efforts de l'armée et de la diplomatie espagnoles. Nous avons parlé ailleurs, avec quelque détail[1], des causes multiples qui avaient prolongé le siège de la fière cité; nous avons montré la Catalogne rejetant toutes les offres de Philippe et exigeant, pour déposer les armes, la confirmation pure et simple de ses antiques privilèges; — l'archiduc Charles, devenu empereur d'Allemagne, prodiguant aux révoltés ses encouragements et les témoignages intéressés de son affection; — le gouvernement anglais plaidant leur cause pour lui être agréable et aussi pour faire parade de ses maximes libérales; — le jeune Roi sollicitant, avec ardeur, les secours de son aïeul et chargeant le grand Inquisiteur de les obtenir; — Louis XIV conseillant, pour la

[1] *La coalition de* 1701 *contre la France,* vol. II, livres VI et VII.

forme, le pardon et l'indulgence, satisfait, au fond, que Philippe ne se montrât pas complètement docile à ses avis et qu'il entendît maintenir intégralement les prérogatives de son pouvoir royal, mais déclarant, avec énergie, qu'il n'enverrait point de renforts sous les murs de Barcelone, tant que son petit-fils ne renoncerait pas à la *garantie ultérieure* qu'il exigeait des États généraux pour la principauté de Mme des Ursins et n'aurait point consenti à la ratification du traité conclu, en son nom, avec Leurs Hautes Puissances; — les résistances du jeune souverain s'inclinant enfin devant ce refus péremptoire; — Philippe V écrivant à Louis XIV, d'assez mauvaise grâce, par l'entremise du cardinal : « ...Puisque vous faites dépendre la venue des secours que vous m'avez destinés pour la réduction de Barcelone de ce que je signe ma paix avec la Hollande, sans y faire mention de la souveraineté, j'envoie l'ordre à mes plénipotentiaires de le faire [1] », — et Louis XIV répondant, avec une satisfaction empressée : « ...Je reçois, comme une marque de votre tendresse pour moi, la déférence de Votre Majesté à mes conseils... ainsi, dès l'instant que le cardinal del Giudice m'a remis votre lettre du 17 du mois dernier, j'ai dit au duc de Berwick de partir incessamment pour se rendre devant Barcelone... j'ajoute encore neuf bataillons avec quinze que vous m'avez demandés, outre les seize bataillons français que vous avez déjà en Catalogne [2]... » — Berwick, dont la popularité est grande en Espagne et dont le nom, illustré par la victoire d'Almanza, y vaut, à lui seul, une armée, est arrivé en Catalogne au commencement de juillet. Il a, suivant son habitude, organisé froidement, lentement, méthodiquement les opérations du siège. « Il s'est déterminé à ouvrir tellement le front de l'attaque que l'on

[1] Philippe V à Louis XIV, 17 mai 1714. — Autographe.
[2] Louis XIV à Philippe V, 4 juin 1714. — Autographe.

pût, pour ainsi dire, entrer dans la ville en bataille[1]. » Sommés, le 6 septembre, de faire leur soumission, les rebelles ont répondu, comme à l'ordinaire, par des paroles dédaigneuses. Quelques jours après, malgré une résistance héroïque, ils étaient contraints, par des forces supérieures, de mettre bas les armes. Bientôt, toute la Catalogne est soumise et s'abandonne au bon vouloir du roi d'Espagne.

Ce triomphe devait remplir de joie le cœur de Philippe V; il savait bien qu'il était assuré du moment que son aïeul lui envoyait un si habile général à la tête d'une nouvelle armée; mais il était convaincu qu'on l'eût acheté par des concessions beaucoup moins rigoureuses, si son ambassadeur se fût montré plus habile ou plus fidèle. Il ne pardonnait pas cette nouvelle humiliation à François Giudice, et Mme des Ursins, qui n'avait guère confiance dans l'issue du congrès de Bade, ne lui pardonnait pas, non plus, d'avoir laissé fuir une aussi belle occasion de réaliser la plus chère de ses espérances. Le cardinal était parti chargé du fardeau de leurs soupçons et de leurs rancunes. Il était trop lourd pour que Son Éminence pût achever son voyage sans prendre forcément un repos de quelque durée. En Espagne, elle n'eût pas manqué de se justifier publiquement et de défendre, avec ardeur, les intérêts du Saint-Office. Les affaires de l'Inquisition s'en fussent bien trouvées; mais l'autorité du Roi et le crédit de la princesse eussent pu grandement en souffrir. C'est pourquoi, dans les circonstances, l'exil du grand Inquisiteur s'imposait.

A Bayonne, il rencontra son compatriote, le prince Pio, l'un des familiers les plus intimes de Philippe V, que Sa Majesté Catholique avait envoyé au-devant de l'ambassadeur disgracié, pour lui intimer l'ordre d'interrompre son voyage,

[1] *Mémoires du maréchal de Berwick.*

lui faire part des volontés royales et l'amener, si cela était possible, à résipiscence... Il y retrouva aussi une illustre victime des méfiances du gouvernement espagnol, Marie-Anne de Neubourg, veuve de Charles II, exilée depuis huit ans et qui tenait sa cour dans une ville française, sous les majestueux auspices de l'inviolable hospitalité du roi Louis XIV, plus somptueusement que ne le permettaient ses médiocres ressources. La présence à Bayonne de cette princesse, que l'on avait soupçonnée d'intrigues contre l'influence de Mme des Ursins, sans pouvoir l'en convaincre, fut, en même temps, pour François Giudice, un avertissement salutaire et une consolation précieuse. Le cardinal trouva son logement tout prêt. Le jour même de son arrivée, 18 septembre, il eut une longue conférence chez la Reine avec le prince Pio; le lendemain, il dîna chez l'évêque.. « M. le prince Pio est ici depuis vendredi », manda, le 19 septembre, à Torcy, l'échevin Daguerre, qui le tenait au courant des événements et des intrigues de Bayonne. « ...M. le cardinal del Giudice arriva hier à midi. Ils ont eu de longues conférences ensemble et furent hier, jusqu'à minuit, chez la Reine. Il y avait assemblée et bal jusqu'à trois heures. Je crois qu'ils y sont retournés ce soir. Monseigneur notre évêque leur donne demain à dîner. Je ne sais s'ils pourront faire sa paix avec la Reine, que de mauvais esprits égarent... Cette bonne princesse a le faible de les écouter[1]. »

Philippe ne peut ignorer que ses procédés rigoureux, à l'égard de son ambassadeur, causeront au Roi, son aïeul, une grande surprise et un mécontentement assez vif, puisque l'affection de Louis XIV, pour François Giudice, a voulu

[1] Nous aurons l'occasion, par la suite, de parler plus amplement au lecteur de la reine Marie-Anne et de lui faire connaître les curieux motifs qui avaient brouillé Dreuillet, l'évêque de Bayonne, avec Sa Majesté déchue.

ignorer et pardonner l'incartade étonnante de Marly. Il cherche donc, par ses lettres des 5 et 6 septembre, à expliquer l'obligation dans laquelle il s'est trouvé de sévir, à calmer des impressions qui lui sont probablement assez peu favorables, tout en se montrant, du reste, fort irrité contre l'Inquisition. « Je vous ai mandé les raisons qui m'avaient engagé à rappeler le cardinal et même à lui demander la démission de sa charge de grand Inquisiteur avant que de rentrer en Espagne. J'ai choisi le prince Pio pour aller l'attendre à Bayonne et tâcher, avant d'en venir à cette extrémité, de l'engager à réparer le tort qu'il semble qu'il m'ait voulu faire et d'en éviter les suites. Le prince Pio est de ses amis. Il a beaucoup d'esprit et il lui fera mieux comprendre qu'un autre la faute qu'il a faite et que je suis cependant prêt à oublier, s'il veut en prévenir les conséquences. Cette marque de ma bonté le touchera peut-être, et je le souhaite, car, d'ailleurs, je fais cas du cardinal ; mais je me dois et à mon État une attention toute particulière contre les entreprises des Inquisiteurs, qui n'ont déjà que trop empiété sur l'autorité des rois d'Espagne, quoiqu'ils n'eussent encore jamais attaqué, comme le cardinal vient de le faire, la liberté des fiscaux des conseils de représenter, à leurs tribunaux, les lois et les pragmatiques du royaume, quand il s'est agi de défendre les régales de leurs rois... Je ne suis pas moins prévenu que vous des mérites particuliers du cardinal, et je lui reconnais toutes les bonnes qualités qui lui ont attiré votre estime ; mais la sentence qui condamne l'écrit du président Talon et l'écrit par lequel mon conseil prévient sa régale, rendue à mon insu, dérangerait toutes les dispositions favorables où je suis pour lui, s'il ne [illegible] avance, le préjudice qu'il a semblé vouloir me causer [illegible] j'attends de ses nouvelles. »

« Le procédé du cardinal est étonnant, écrit, à son tour,

Mme des Ursins, le 16 septembre, au ministre des affaires étrangères. Vous ne sauriez croire la peine que cela me fait, ayant toujours été de ses amis et d'une attention continuelle à lui rendre de bons offices... C'est une chose étrange que les travers dont les plus honnêtes gens sont quelquefois capables. Rien ne fait plus connaître la faiblesse humaine. Je souhaite de tout mon cœur, Monsieur, que le repentir de cette Éminence suive de près sa faute... Les bons sujets de Sa Majesté sont indignés de sa conduite et se figurent qu'il y a là quelque raison cachée qu'on ne saurait comprendre. »

Pour maintenir la paix de l'Europe, Louis XIV commande encore en Espagne; mais, depuis quelques années, il n'intervient, dans les affaires administratives de la Péninsule, qu'avec beaucoup de prudence et de modération. En principe, il est d'avis que les rois doivent être maîtres chez eux, et, s'il n'approuve pas toujours la politique intérieure de Philippe V, s'il la trouve parfois médiocre, inhabile, inutilement, maladroitement agressive, s'il s'intéresse particulièrement au grand Inquisiteur qui a su capter son bon vouloir, il est loin d'approuver les tentatives envahissantes du Saint-Office, il ne voit pas, sans une secrète satisfaction, que son petit-fils veuille être le seul à régner dans son royaume. Cette fois encore, il donnera un avis, il fera part de ses appréciations personnelles, mais son langage sera très mesuré; ses recommandations, fort opportunes et fort sages, seront extrêmement discrètes. Prévoyant bien que le jeune Roi n'obtiendra pas une victoire décisive dans la lutte qu'il a entreprise, il lui fera entendre qu'il en redoute l'issue, sans le décourager pourtant par un blâme formel : « J'étais en peine de la résolution que vous auriez prise à l'égard du cardinal del Giudice et j'apprends, avec plaisir, que vous cherchez des expédients pour lui faciliter les moyens de réparer ce qui vous a déplu dans sa conduite. Je suis persuadé qu'il

vous est personnellement attaché; mais, d'ailleurs, plus l'autorité de l'Inquisition s'est étendue en Espagne, plus la prudence est nécessaire quand il s'agit de l'attaquer, et ce n'est que dans des conjonctures et des temps plus tranquilles qu'on peut songer à la renfermer dans ses justes bornes. »

Les conseils que Torcy adresse, par le même courrier (17 septembre 1714), au veedor général sont plus nettement formulés : « ... Outre les mérites personnels du cardinal, son attachement pour le Roi son maître et ses bonnes intentions, le Roi croit que, dans un État où la domination du prince n'est pas aussi parfaitement affermie qu'elle le sera, s'il plaît à Dieu, dans la suite, *il faut user de beaucoup de circonspection, de sagesse et de modération quand il s'agit d'attaquer un tribunal aussi respecté et aussi autorisé que l'est, en Espagne, celui de l'Inquisition*[1]. »

La mission du grand Inquisiteur était terminée; elle n'avait pas répondu aux espérances de Philippe et de son ambitieuse conseillère. — Comme nous l'avons déjà fait remarquer, les décisions, par lesquelles Louis XIV releva Brancas de ses fonctions et permit au veedor général de prolonger sa résidence en Espagne, *précédèrent,* de quelques jours, l'arrivée du cardinal à Paris. — Il plaida inutilement la cause d'Anne-Marie de la Trémoille; — il demanda, en vain, que la Hollande *garantît ultérieurement* sa souveraineté; que la formule des renonciations ne fût point textuellement insérée dans les conventions négociées avec les États généraux; qu'on modifiât le texte du traité de Rastadt conformément au désir formel de Philippe, et que l'inter-

[1] Le même jour, il écrit à la princesse des Ursins : « Le cardinal del Giudice a donné tant de marques de son attachement pour Sa Majesté Catholique, que j'espère qu'il n'oubliera rien pour La satisfaire et, certainement, ce serait dommage de perdre un si bon sujet et si capable de La bien servir. »

vention de la France aidât l'Espagne à repousser les prétentions du Portugal; — Torcy n'encouragea point ses mystérieuses ouvertures concernant la succession, la régence et la tutelle; — le grand Roi ne voulut pas les entendre. François Giudice ne put donc remplir aucune des instructions écrites ou verbales qu'il avait reçues. Mais, en présence des périls dont les aspirations belliqueuses du nouveau gouvernement d'Angleterre menaçaient l'Europe toujours frémissante, dans une situation qui pouvait devenir très difficile, alors qu'il était particulièrement nécessaire de restaurer l'harmonie que les derniers événements avaient quelque peu compromise, il sut, par le charme et la bonhomie de son aimable éloquence, calmer les déplaisirs de Louis XIV, dissiper ses doutes, contribuer puissamment, en un mot et suivant l'expression déjà citée de Mme des Ursins, « à rétablir l'intelligence entre le grand-père et le petit-fils, qui était fort désirable ».

Il rendit par là, aux deux couronnes, un service important. Ce fut l'honneur de son ambassade.

LIVRE TROISIÈME

LES DÉBUTS D'UNE NOUVELLE REINE

CHAPITRE PREMIER

Mme des Ursins songe à la retraite. — Louis XIV et Torcy la consolent. — Philippe cherche une seconde femme. — Conseillée par Alberoni, Mme des Ursins choisit la princesse de Parme. — Mission de Chalais. — Louis XIV agrée la princesse. — Appréhensions de Mme des Ursins.

Dans les cœurs forts et courageux, l'espoir renaît de ses cendres. L'adversité les surprend, sans les abattre. Ils sont contraints, tout comme les cœurs débiles, de payer un tribut à la faiblesse humaine; mais, quand l'ambition les anime et les possède tout entiers; quand l'expérience les a éclairés et mûris; quand elle est venue, avec l'âge, tempérer leur exubérante ardeur; quand elle leur a enseigné l'art difficile et profitable de sourire à la mauvaise fortune, ils luttent contre l'adversité, ils se relèvent de leurs défaillances, ils se livrent à de nouveaux efforts avec une énergie, une vigueur et une sérénité qui sont leur honneur et leur noblesse, qui les rendent vraiment dignes d'admiration et de respect. « Le sage, dit le Persan Saadi, cache, avec sa main gauche, les plaies de son cœur et combat, avec sa droite, les difficultés de la vie. » Quoique Mme des Ursins ne puisse figurer assurément parmi les sages de ce monde, les nombreuses épreuves de sa longue carrière avaient été, pour elle, d'incomparables leçons. En trempant l'acier de son caractère,

14

elles l'avaient rendu plus malléable et plus souple. Elles lui avaient appris qu'il est bon de ménager, presque toujours, les apparences et que la modération, habilement pratiquée, non seulement conserve ce que l'on a sauvé du naufrage, mais sait encore, quand l'occasion est favorable, reconquérir tout ce que l'on a perdu.

Ses plus chères illusions s'évanouissaient. Décidément, la souveraineté indépendante qu'elle avait rêvée dès sa jeunesse, que la veuve de Philippe IV et le cardinal Nitard sollicitèrent, pour elle, de l'empereur Léopold, avec une si vive insistance, que Philippe V lui promit tant de fois, que les premiers traités d'Utrecht avaient stipulée formellement, en sa faveur, ne lui serait jamais octroyée. Pour obtenir son décisif concours dans l'affaire des renonciations et dans les négociations de l'Espagne avec l'Angleterre, la Hollande et le Portugal, on lui affirma, plusieurs fois, que la France l'exigerait de l'Empereur. Les ambassadeurs de Louis XIV reçurent, à cet égard, des instructions précises[1]. Mais le maréchal de Villars plaida, en vain, sa cause à Rastadt; le cardinal del Giudice la défendit, en vain, à Versailles et à Marly; du Luc et Saint-Constest ne furent pas plus heureux au Congrès de Bade[2].

On n'a pas oublié que, cédant, malgré lui, aux exhortations comminatoires de son aïeul, Philippe abandonna la clause qu'il avait d'abord voulu exiger des États généraux et en vertu de laquelle Leurs Hautes Puissances eussent positivement garanti les intérêts de la camarera-mayor. Elle-même, conseilla ce sacrifice qui procura la soumission de Barcelone, persuadée qu'on lui tiendrait grand compte de son

[1] « Les plénipotentiaires du Roi à Bade ont des ordres très précis sur vos intérêts... *Le succès dépendra beaucoup des traités que fera le roi d'Espagne...* » (Torcy à Mme des Ursins, 7 mai 1714.)

[2] Voir sur le congrès de Bade, *La coalition de 1701 contre la France*, t. II, liv. VI, ch. VII. (E. Plon, Nourrit et Cie.)

abnégation. Le 25 mai 1714, elle écrivait à Torcy : « J'espère, Monsieur, qu'un dévouement tel que le mien, en une pareille occasion, engagera Sa Majesté Très Chrétienne à m'honorer plus fortement de sa protection qu'elle n'a jugé de le faire par le passé et que j'en ressentirai les effets, si vous voulez bien, comme je vous en supplie, prendre cette affaire à cœur. » — « Je souhaite, Madame, répondit le ministre, que vous soyez contente des ordres pressants que le Roi renouvelle à ses ambassadeurs au sujet de vos intérêts. Il n'a certainement pas tenu à Sa Majesté qu'ils ne fussent réglés, il y a déjà longtemps, suivant l'article du traité d'Utrecht... mais il s'agit... de rétablir, à l'avenir, ce qui n'a pas été fait par le passé, et j'ose vous assurer que, n'ayant rien oublié, de ma part, pour contribuer à votre satisfaction, je n'omettrai rien encore pour y réussir[1]. » Trois mois plus tard, le 17 septembre, en lui apprenant que le traité de Bade venait d'être conclu, il lui faisait tristement l'aveu de son impuissance : « malgré les ordres précis et réitérés du Roi, le zèle de ses plénipotentiaires pour les exécuter et le désir qu'ils avaient de la bien servir ». La haine que lui portait Charles VI avait été plus forte que la tendresse de Philippe V, l'affectueuse bienveillance de Louis XIV, le bon vouloir de la reine Anne et les intentions obligeantes des États généraux.

Anne-Marie de la Trémoille avait eu le pressentiment de cette nouvelle déception. Un instant, elle perdit courage et conçut le projet de quitter la cour d'Espagne pour aller vivre dans ce beau château de Chanteloup que son confident d'Aubigny avait fait construire près d'Amboise. « Elle devait, plus tard, y établir son séjour, raconte Saint-Simon, lorsque Louis XIV lui aurait concédé viagèrement une

[1] Torcy à Mme des Ursins, 4 juin 1714.

principauté française, avec droit de souveraineté, en échange de la province qui lui était promise dans les Pays-Bas. » Puisqu'on se refusait à la mettre en possession de cette province, elle irait méditer, à Chanteloup, sur ses espérances brisées et sur l'ingratitude des hommes. Averti de cette étrange résolution[1], Torcy se hâta de rappeler Mme des Ursins, par d'amicales représentations, aux sentiments qui avaient toujours inspiré sa conduite depuis son arrivée à Madrid. La conclusion du traité de l'Espagne avec la Hollande venait de rétablir la bonne harmonie entre le roi de France et son petit-fils. « Personne, écrivit à la princesse le neveu de Colbert, ne contribuera mieux que vous, Madame, à l'entretenir, et, puisque vous voulez que je vous parle avec confiance, il ne vous est pas permis de songer à cette retraite dont vous vous faites une si belle idée... laissez ces pensées à d'autres qu'à vous, et, si vous les conserviez, je travaillerais, peut-être, moins ardemment pour l'affaire de votre souveraineté; les ordres de Sa Majesté sont précis sur cet article... »

Du moment que ces ordres, tant de fois réitérés, n'avaient pu être accomplis, Louis XIV devait bien quelques compensations à Mme des Ursins. N'eût-il pas été, au reste, fort impolitique de les lui refuser? Toute-puissante en Espagne, depuis la mort de la jeune Reine, et par l'influence dominatrice qu'elle exerçait sur le faible esprit du Roi, et par l'autorité sans bornes du veedor général[2], l'instrument docile de ses volontés, elle était, plus que tout autre, à ménager. Elle avait déjà rendu de grands services à la France; n'aurait-on pas à lui en demander de nouveaux, et qui eût pu servir mieux qu'elle, plus activement, plus efficacement, les

[1] Mme des Ursins à Torcy, 20 juin 1714.

[2] Le président Orry, sa créature, qui exerçait réellement en Espagne, à cette époque, les fonctions de premier ministre. (Voir le premier livre de cette étude.)

intérêts réciproques des deux Monarchies, puisque son active ambition était une garantie certaine de son dévouement? Louis voulut se montrer prodigue, envers elle, de bons procédés et de paroles agréables. Il lui fit dire qu'il avait l'intention d'envoyer comme ambassadeur à Madrid, en remplacement de l'odieux Brancas, le marquis de Pompadour « qu'il savait fort de ses amis[1] » ; il la complimenta très gracieusement sur le mariage de son neveu Lanti qui devait épouser la fille du comte de Priego[2]; lorsqu'en octobre 1714, elle fut chargée de remettre au prince des Asturies, son élève[3], l'épée que le roi de France offrait à son

Torcy à Orry, 19 novembre 1714. (*Archives des affaires étrangères.*) Pompadour était un protégé de Mme de Maintenon; sa fille avait épousé le fils du marquis de Dangeau. C'eût été un fort mauvais ambassadeur s'il est vrai, ainsi que le raconte Saint-Simon « qu'avec un esprit orné de beaucoup de lecture, il l'avait de travers et sans justesse et que, toute sa vie, il avait fait autant de sottises que de pas ».

[2] Don Alexandre Lanti était fils du duc de Lanti, qui avait épousé, à Rome, la sœur d'Anne-Marie de la Trémoille. « Bien qu'il n'eût pas l'honneur d'être sujet du Roi », sa tante avait prié Torcy de solliciter l'agrément de Louis XIV; « elle avait cru de son devoir de lui marquer son profond respect en cette occasion, tout ce qui lui appartenait devant être dans les mêmes sentiments ». (Mme des Ursins à Torcy, 25 octobre 1714.)

Le comte de Priego, « le plus ancien des majordomes du roi d'Espagne », appartenait à la maison des ducs de Cessa et de Medina-Celi. Mme des Ursins destinait, dit-on, son autre neveu, le prince de Chalais, fils du frère de son premier mari, à la seconde fille du comte. Un moine, ami du cardinal de Giudice et de l'Inquisition, ennemi, par conséquent, de la princesse, le Frère J. de S. Domingo, correspondant secret de Torcy, lui écrit, le 15 octobre, au sujet de ces deux mariages, la lettre curieuse et malveillante qu'on va lire. « Je vous dis, ce dernier courrier, que Mme la princesse marie Don Alexandre Lanti, son neveu, avec la fille aînée du comte de Priego qui est riche et cadet de la maison de Cordova, en faisant, du même coup, le gendre et le beau-père grands d'Espagne. J'ajoute, dans celui-ci, qu'elle marie l'autre fille de ce comte avec le prince de Chalais, neveu de son premier mari, qui est déjà fort grand et que, par ces deux mariages, elle fait de trois petits trois grands et deux dames de la Reine, pour faire éclater davantage son crédit et augmenter ses créatures. Mais, comme, si la dite princesse mourait, ces grands ne prendraient pas racine en Espagne, on peut préparer, dans votre Cour, des tabourets à leurs femmes. »

[3] Mme des Ursins était gouvernante des Infants. En la chargeant de leur éducation, Philippe V lui avait imposé la plus honorable, mais la plus pesante

arrière-petit-fils, Louis XIV lui écrivit, de sa main, cette lettre obligeante et flatteuse : « Je suis persuadé que vous vous chargerez, avec plaisir, de la commission que je vous donne de remettre de ma part, au prince des Asturies, l'épée que je lui donne et la lettre que je lui écris. Il vous a déjà d'autres obligations plus essentielles; mais, quelle que soit la reconnaissance qu'il aura de vos soins, je vous assure qu'il ne saurait être plus sensible que je le suis à tout ce qu'il vous doit, et vous devez compter entièrement sur l'estime et sur l'affection particulière que j'ai pour vous. »

« Sire », répondit Anne-Marie de la Trémoille, en même temps fière et charmée d'avoir rempli une si noble mission de la part d'un si grand et si puissant monarque, « la belle et magnifique épée que Votre Majesté m'a commandé de présenter, de sa part, à M. le prince des Asturies, a été reçue avec un transport de joie que je ne saurais assez avoir l'honneur d'exprimer à Votre Majesté. Mais il m'a paru que ce prince s'est montré encore plus sensible aux assurances de sa tendresse qu'il trouve dans la lettre qui accompagne ce présent[1], qu'au présent lui-même... Il montre l'un

des responsabilités. « Pour moi, Monsieur, depuis la mort de la Reine, j'appréhende toujours quelque nouveau malheur, et les trois princes, dont j'ai l'honneur d'être chargée du soin, me causent bien des peines. » (Mme des Ursins à Torcy, 19 mars 1714.)

[1] On ne lira pas sans intérêt la lettre adressée, par Louis XIV, à l'Infant Don Luis qui avait alors onze ans, ainsi que les remerciements du jeune prince et de son père. « Recevez, mon cher petit-fils, comme une marque de ma tendre amitié pour vous, l'épée que je vous envoie et, quand vous serez obligé de l'employer pour le service de votre père et pour la défense de ses sujets, souvenez-vous et du sang dont vous sortez et du pays où vous êtes né. » (Louis XIV au prince des Asturies, 1er octobre 1714.) — « Je suis bien obligé à Votre Majesté, mon cher grand-papa, de la belle épée qu'Elle a eu la bonté de m'envoyer. Je la porterai toujours pour le service de Votre Majesté, comme pour celui du Roi, mon cher papa. Quoique je sois très reconnaissant de cette marque d'amitié que Votre Majesté veut bien me donner, je le suis encore plus de sa lettre obligeante, et, lorsqu'il y aura

et l'autre à tout le monde en disant qu'il voudrait bien, un jour, combattre les ennemis de Votre Majesté et ceux du Roi son père avec cette précieuse arme à laquelle ils ne pourraient pas résister. Je suis très aise, Sire, de lui voir des sentiments dignes de son auguste naissance, et je serais bien trompée s'il ne faisait connaître, en toute occasion, le sang dont il sort. C'est la flatteuse récompense où j'aspire de lui avoir inspiré, dès son enfance, les sentiments qui conviennent à un petit-fils de Votre Majesté, et je m'estimerais trop heureuse si Elle me faisait l'honneur de me savoir quelque gré d'avoir suivi, en cela, les mouvements de mon cœur et mon devoir, ne souhaitant rien avec plus de passion que d'être regardée, de Votre Majesté, comme la plus zélée, la plus reconnaissante et la plus soumise de ses sujettes.

« Je suis avec un profond respect, de Votre Majesté, la très humble, très obéissante, très fidèle et très obligée sujette et servante.

« La princesse DES URSINS. »

Ainsi consolée par les rassurants témoignages d'une sympathie toute-puissante, la camarera-mayor s'était résignée noblement et sans murmurer à sa nouvelle déconvenue. Elle eût pu envisager l'avenir avec confiance et jouir, en paix, de l'autorité suprême qu'elle exerçait à la cour d'Espagne si de fâcheuses pensées n'avaient troublé son âme ardente et soupçonneuse. Les criants abus qu'elle avait faits

des ennemis à combattre, je me souviendrai facilement de Ses instructions pour me rendre digne de l'honneur que j'ai d'appartenir à Votre Majesté et pour témoigner le respect et la tendresse que j'ai pour Elle. » (Le prince des Asturies à Louis XIV, Madrid, 15 octobre 1714.) — « Je suis fort sensible à l'honneur que vous avez eu la bonté de faire à mon fils de lui envoyer une épée. Il ne l'employera certainement jamais, s'il suit mes instructions, que contre nos ennemis. Je ferai tout ce qu'il me sera possible pour qu'il ne se rende pas indigne de l'honneur qu'il a d'être sorti de votre sang, quand il sera en état de s'en servir. » (Philippe V à Louis XIV, Madrid, 15 octobre 1714.)

tout récemment de cette autorité avaient soulevé, contre elle, d'implacables rancunes. Les bases sur lesquelles reposait son influence n'étaient pas bien affermies. L'Inquisition ne désarmait pas. Depuis quelque temps, le jeune Roi se montrait inquiet, préoccupé, soucieux. La malignité publique dont son confesseur, s'il faut ajouter foi au récit de Saint-Simon, s'était fait l'écho, interprétait grossièrement l'intimité de ses relations avec la gouvernante des Infants[1]. Les exigences de son tempérament, à la fois ardent et chaste, s'accommodaient fort mal du veuvage Dans un jour, d'ennui, il laissa tomber dédaigneusement de ses lèvres cette phrase impérieuse : « Cherchez-moi une femme, nos tête-à-tête scandalisent le peuple[2]. » Il fallait bien s'enquérir d'une nouvelle épouse. Qui pouvait dire si, comme la Savoisienne, elle dominerait Philippe et se laisserait conduire, elle-même, par sa camarera-mayor, ou bien si elle voudrait régner par elle-même et pour elle-même ?

Il était naturel qu'Anne-Marie de la Trémoille essayât de résoudre, dans son intérêt, ce redoutable et périlleux problème ; elle y fut aidée, malheureusement pour elle, par un homme dont l'intelligence et l'ambition égalaient les siennes, qui sut capter sa confiance, bien qu'il fût notoirement l'ami

[1] Saint-Simon raconte qu'un soir Philippe, frappé de l'air mystérieux et attristé de son confesseur, l'attira dans l'embrasure d'une fenêtre et lui demanda fort impérieusement de lui dire quel était le sujet de ses réflexions intimes : « Puisque Votre Majesté m'y force, répondit Robinet, je lui dirai que personne ne doute que Votre Majesté ne fasse à la princesse des Ursins l'honneur de l'épouser. — Moi, répondit brusquement le Roi, l'épouser! oh! pour cela non! »

[2] On lit, dans les mémoires sur l'Espagne imprimés à la suite de Fitz-Morris, que Mme des Ursins, afin de conserver son ascendant sur Philippe, avait voulu, vers cette époque, lui donner pour maîtresse une belle jeune femme qui lui était personnellement toute dévouée. — Rien de moins vraisemblable que cette mauvaise action. En supposant que la princesse fût assez peu scrupuleuse pour la commettre, la parfaite connaissance qu'elle avait des principes austères du jeune Roi l'en eût certainement détournée.

de l'Inquisition et du grand Inquisiteur, dont l'esprit était perpétuellement obsédé par des spéculations politiques de toute sorte, qui avait aisément pénétré ses intentions, qui, non moins hardi qu'astucieux, non moins séduisant que perfide, résolut de les exploiter au profit de son pays et de sa propre fortune. On parlait, dans l'Europe entière, du prochain mariage de Philippe. L'opinion publique mettait trois princesses sur les rangs, celles de Bavière, de Parme et de Portugal. La première était la fille d'un ami fidèle; le peuple espagnol eût préféré la troisième, mais son père s'était montré l'inflexible adversaire de la jeune monarchie; la seconde, Élisabeth Farnèse, fille d'une archiduchesse d'Autriche, était la propre nièce de la Reine douairière que les méfiances de la camarera-mayor avaient exilée à Bayonne; mais elle pouvait un jour, à la mort de deux oncles, vieux et sans enfants, hériter de la Toscane, de Parme, de Plaisance. Louis XIV n'eût refusé ni l'une ni l'autre. Mme des Ursins était fort perplexe. Giulio Alberoni, auquel l'affection un peu compromettante du duc de Vendôme avait fait faire quelque chemin dans les faveurs du roi de France et qui représentait alors le duc de Parme en Espagne, entreprit de la convaincre des mérites exceptionnels de la princesse Élisabeth, des agréments de son intelligence, des belles qualités de son cœur, de sa piété et de sa forte éducation, particulièrement de la douceur et de la facilité de son caractère. Il y réussit sans trop de peine[1]. Envoyé mystérieusement à Parme, il en rapporta le consentement empressé de son maître, et le mariage fut résolu.

Nos lecteurs savent déjà de quelle manière Louis XIV fut

[1] *Mémoires de Saint-Simon.* On sait que le modeste chargé d'affaires du duc de Parme à Madrid était destiné aux plus illustres aventures, et que son intrigant génie, qui rêvait de rendre à l'Espagne ses brillantes destinées, devait, quelques années plus tard, mettre en péril la paix de l'Europe.

informé des intentions secrètes de Philippe V. Le cardinal del Giudice, grand Inquisiteur d'Espagne, qui se trouvait alors à Paris chargé, comme nous l'avons dit, d'une mission fort importante, ne les connaissait pas lui-même. Le 27 juin, il rencontre, à Marly, le neveu de Mme des Ursins qui lui demande la permission d'entrer, avant lui, dans le cabinet du Roi, ayant à lui faire, au nom de Sa Majesté Catholique, une communication très urgente. Chalais était arrivé à Paris depuis six semaines, et personne n'avait pu encore pénétrer le but de son voyage. Interrogé par Louis XIV, Giudice avait avoué sa complète ignorance. Philippe s'était borné à écrire au roi de France que ce jeune homme, « fort sage et fort discret, était chargé d'une commission importante, qu'il le suppliait de lui donner une audience secrète et que l'affaire, dont il s'agissait, devait demeurer dans la dernière réserve ». Ayant reçu, la veille seulement, ses dernières instructions, il a demandé, en grande hâte, à Torcy de l'introduire, sans retard, auprès du Roi, et Louis, pour déférer au désir de son petit-fils, a bien voulu le recevoir immédiatement. On a vu, par la correspondance de Giudice, qu'il fut, non sans raison,

Élevé, par charité, chez les Barnabites de Plaisance, clerc sonneur de la cathédrale, puis chapelain de l'évêque Roncaveri, il avait su se faire remarquer du duc de Parme, François Farnèse, qui le chargea d'une mission auprès de Vendôme, commandant des troupes françaises en Italie. Adroit, fort insinuant, flatteur très habile, diseur spirituel de propos bouffons, bon à toute chose, au besoin, dit-on, à faire la cuisine, il devint bientôt, sur la recommandation d'un ami commun, Campistron, le secrétaire et le familier du général en chef. A Paris, où Vendôme l'emmena en 1706, il fut présenté au Roi et obtint une pension. Il accompagna ensuite son protecteur en Flandre, durant la triste campagne de 1708, puis en Espagne (1710), où il resta quelque temps après sa mort. Le vainqueur de Villaviciosa l'avait envoyé, comme pacificateur, dans les principales villes de l'Aragon et de Valence, mission qu'il avait remplie avec beaucoup de dextérité. En 1712, on le retrouve à Versailles, où il était venu rendre compte de la situation à Louis XIV. De retour à Madrid, l'année suivante, il conquit les bonnes grâces du marquis Casali, ministre de Parme, dont il remplissait les fonctions par intérim lorsque le mariage de Philippe avec Élisabeth fut décidé.

très mécontent du mauvais tour que la camarera-mayor lui avait joué en confiant à son neveu, sans daigner l'en avertir, un message de cette importance, et que Sa Majesté Très Chrétienne s'en montra, elle-même, fort surprise. L'accueil que Louis XIV fit au prince de Chalais fut réservé et solennel. Il trouvait tout simple que son petit-fils eût pris la résolution de se remarier, puisque, à vrai dire, cette résolution était soupçonnée de tout le monde ; il avait déjà laissé entrevoir, dans ses entretiens avec le cardinal, que, le cas échéant, il n'écarterait aucune des trois princesses qui pouvaient prétendre à la main de son petit-fils, mais il eût été bien qu'on le consultât plus intimement sur le choix qu'il convenait de faire et qu'avant de lui demander son assentiment officiel, on sollicitât ses affectueux avis. Quelques jours plus tard, le 2 juillet, il transmettait, lui-même, à Philippe cet assentiment par un billet dont le laconisme et la forme trahissent évidemment son déplaisir : « Le prince de Chalais s'est acquitté de la commission secrète que vous lui avez donnée pour moi.... Il vous portera ma réponse ; j'approuve votre pensée pour la princesse de Parme et les raisons que vous avez de la préférer à la princesse de Portugal. »

« J'ai appris avec bien du plaisir, répondit Philippe V, que vous approuviez mon mariage avec la princesse de Parme ; comme les mêmes motifs qui m'ont déterminé à me marier ne me permettent pas de différer davantage, j'avais dépêché un courrier à Paris pour gagner du temps, avec ordre au prince de Chalais de l'envoyer sur-le-champ, à Rome, au cardinal Acquaviva, que j'ai destiné pour traiter ce mariage, si vous donniez, comme je l'espérais, votre consentement. Ainsi, ce cardinal recevra bientôt mes ordres et l'affaire se conclura aussi bientôt, selon les apparences. »

Philippe a donc pris toutes les dispositions nécessaires

pour que son impatience reçoive, sans retard, les satisfactions légitimes qu'il attend d'un second mariage. Bientôt, pour donner, en quelque sorte, au projet qui captive, en ce moment, son imagination tout entière, une consécration définitive, il le notifiera *officiellement* à son aïeul et lui annoncera que « le duc de Parme, entrant dans ce qu'il souhaite, lui a témoigné toute sa joie du choix qu'il a fait de sa nièce pour monter sur son trône [1] ». Louis confirmera son approbation par la lettre suivante tracée de sa main, à Fontainebleau, le 3 novembre. Elle est brève et un peu sèche. L'aïeul donne, de nouveau, son consentement au mariage, mais il n'oublie pas le procédé. « Vous savez quels sont mes sentiments sur votre mariage avec la princesse de Parme et je renouvelle, avec plaisir, l'approbation que j'ai donnée à votre choix. Votre Majesté doit donc être persuadée qu'en répondant à la part qu'Elle a voulu m'en donner *dans les formes,* je souhaite très sincèrement que son bonheur égale la tendresse que j'ai pour Elle. »

Mme des Ursins était animée, sans doute, de l'espoir sincère que ce bonheur devînt une réalité, mais elle avait, à cet égard, des doutes pénibles. Bien que cette union fût son œuvre, bien qu'elle eût appris, avec satisfaction, que Torcy l'approuvait sans réserve [2], elle eût vivement désiré que les circonstances ne la rendissent point nécessaire, soit qu'elle vît, avec chagrin, qu'une nouvelle Reine allait prendre bientôt la place de sa chère princesse, soit qu'elle redoutât le partage de l'autorité quasi souveraine qu'elle exerçait, en ce moment, à Madrid, et qu'elle considérât, en quelque

[1] Philippe V à Louis XIV, 20 août 1714.

[2] « Sa Majesté a été heureuse, Monsieur, que vous m'ayez fait l'honneur de m'écrire du bien de Mme la princesse de Parme et qu'il vous paraisse que ce soit le meilleur choix qu'on pût faire, l'estime qu'elle a pour vous lui faisant croire que vous êtes capable de juger solidement de tout. » — (La princesse des Ursins à Torcy, le Pardo, 12 août 1714.)

sorte, ce partage comme une usurpation, soit qu'elle interrogeât l'avenir avec effroi et que, se sentant impuissante à en résoudre les redoutables problèmes, elle vît se dresser, devant elle, un inconnu plein de périls. Les nouvelles informations qu'elle avait recueillies sur Élisabeth de Parme n'étaient pas de nature à la rassurer. Quoique le roi d'Espagne, appréhendant le mauvais vouloir de l'Empereur et de son beau-père, le duc de Savoie, eût enjoint formellement à ses ministres de lui garder le plus absolu secret, on parlait pourtant de son mariage, sans désigner le nom de la nouvelle Reine, et on disait ouvertement, en Espagne, que la grande caméristе favorisait, de tout son pouvoir, la *princesse de Bavière*. Elle allait donc perdre l'honneur et le bénéfice de ses premières démarches [1]. Anxieuse et découragée, agitée de pressentiments pénibles, Anne-Marie de la Trémoille songea, de nouveau, à résigner ses fonctions officielles et à quitter l'Espagne. Philippe ne voulut point y consentir. Il estimait que sa présence pouvait encore lui être fort utile; qu'elle devait continuer à prendre soin des Infants; que, seule, elle était en état d'éduquer convenablement sa seconde femme. On trouve, dans la correspondance de la princesse avec Torcy, l'intéressante expression de ses hésitations, de ses craintes et de ses tristesses. Nous pensons qu'on nous saura gré d'en reproduire quelques passages.

« ...Malgré toute votre éloquence, vous ne me persuaderez pas que je ne doive pas avoir pour objet une honnête retraite. Tout me flatte dans cette idée, et je vous assure, Monsieur, que je la souhaite plus que jamais. Je sacrifierai encore, néanmoins, quelque temps dans cette Cour, avant

[1] « On croit, à Madrid, que M. le comte d'Albert et moi, nous traitons pour la fille de M. l'Électeur, et l'on ajoute que je le fais par intérêt, voulant, pour récompense, avoir ma souveraineté. » — (La princesse des Ursins à Torcy, le Pardo, 12 août 1714.)

d'exécuter mon dessein, parce que le Roi Catholique m'en refuserait la permission, surtout dans une conjoncture que vous n'ignorez pas et que Sa Majesté voudrait pouvoir se cacher à Elle-même, se rappelant à la mémoire très vivement la seule chose au monde qu'Elle a cru capable de la rendre heureuse. Cependant, Monsieur, se voyant forcée à un second lien, Elle me fait l'honneur de croire qu'Elle a quelque besoin de moi pour mettre quelque ordre dans ce nouvel établissement dont les commencements sont importants[1]. »

. . . .

« La résolution qu'a prise Sa Majesté Catholique de continuer à vivre saintement[2], redonnera une nouvelle scène à la Cour qui pourra causer peut-être des événements différents du passé. Je suis persuadée que rien n'était si parfait que ce que nous avons perdu, ni si propre à être maître d'un cœur qui ne s'assujettit que par la tendresse. Je voudrais que la princesse, qui sera en droit de l'acquérir par la sienne, y pût réussir. Mais, Monsieur, je ne sais si deux passions fortes peuvent succéder promptement l'une à l'autre. La plaie est encore bien vive, et, comme la raison a plus de part à ce second engagement que l'inclination, j'appréhende que cette Reine ne sente, dans les commencements, qu'elle succédera à une qui faisait seule les délices et la consolation du Roi. Il me fait l'honneur de croire que je pourrais contribuer à lui inspirer les moyens de lui plaire[3]. »

Assurément, rien ne fut moins justifié, par la suite, que les délicates appréhensions de Mme des Ursins et que l'opinion de Philippe, lui-même, sur le caractère et les dispositions de sa jeune fiancée.

[1] La princesse des Ursins à Torcy, le Pardo, 10 juillet 1714.

[2] C'est-à-dire sans doute de ne point prendre une maitresse, de choisir une seconde épouse et de se conduire en bon mari.

[3] La princesse des Ursins à Torcy, le Pardo, 4 août 1714.

CHAPITRE II

Élisabeth Farnèse. — Successions auxquelles elle peut prétendre. — Le duc François, son oncle, est le protégé de la France. — Revendications de François contre l'Empereur et le Pape. — Louis XIV envoie Albergotti pour le complimenter. — Instructions d'Albergotti. — Ses premières informations. — Remerciements du duc de Parme. — Le cardinal Acquaviva chargé de négocier le mariage. — Il est célébré par le nonce Gozzadini. — Le duc et la duchesse en font part à Louis XIV. — Mission du marquis de Los Balbazes.

En 1685, Charles, électeur Palatin[1], chef de la branche de Simmeren, étant mort sans postérité mâle, le collège électoral lui donna pour successeur Philippe-Guillaume, comte Palatin de Neubourg, chef du rameau de Neubourg-Neubourg et de la branche de Deux-Ponts, qui venait immédiatement, dans l'ordre héréditaire, après celle de Simmeren[2]. La maison Palatine était accoutumée, de vieille date, aux grandes alliances. Philippe-Guillaume en contracta de fort illustres. Ses trois filles furent unies à des familles souveraines. Éléonore-Magdeleine, en 1676, épousa l'empereur Léopold, dont elle fut la troisième femme; Marie-Anne, en 1689, le roi d'Espagne, Charles II, veuf de Marie-Louise d'Orléans; Sophie-Dorothée, le prince Odoardo, fils aîné et héritier présomptif de Reinucce Farnèse, duc régnant de

[1] Fils de Charles-Louis, rétabli dans ses États, en 1648, par la paix de Westphalie.

[2] Malgré les prétentions du comte Palatin de Veldentz; celui-ci, bien qu'appartenant à la deuxième branche de la maison Palatine, réclamait la succession électorale parce qu'en comptant les degrés de la parenté, il touchait à l'Électeur défunt de plus près que Philippe-Guillaume.

Parme. Odoardo mourut, en 1693, un an avant son père. L'année suivante, son frère cadet, François, monta sur le trône ducal de Parme et épousa sa veuve. Élisabeth Farnèse, fille d'Odoardo, était donc, en même temps, la nièce et la belle-fille du duc régnant François. Elle avait vingt et un ans. On savait d'elle fort peu de choses. Elle passait pour avoir des goûts simples et des habitudes modestes, ayant reçu de sa mère une éducation un peu vulgaire. On la disait instruite, bien faite, d'une taille élégante et d'une figure agréable quoique marquée de la petite vérole, aimant les arts, particulièrement la musique, parlant avec facilité plusieurs langues. Son beau-père, le duc François, et son oncle, le prince Antoine, frère cadet du duc, étant d'une si monstrueuse corpulence qu'on les croyait incapables de propager leur race, Élisabeth était considérée comme leur héritière. Elle avait aussi des droits à la succession d'un autre oncle, le vieux Gaston de Médicis. Femme de Philippe V, régnant elle-même sur Parme, Plaisance et le grand duché de Toscane, elle eût efficacement contribué à rétablir, en partie, la situation de l'Espagne dans la péninsule italienne.

Les espérances héréditaires d'Élisabeth Farnèse n'étaient pas le seul motif qui pût engager Philippe à demander sa main et Louis XIV à sanctionner son mariage avec le roi d'Espagne. Pendant la guerre de la succession, François avait servi la cause des deux monarchies, en face des armées menaçantes de l'Autriche, par les témoignages évidents d'une fidèle et courageuse sympathie; en 1701, il reçut à bras ouverts l'un des lieutenants de Catinat, Albergotti, qui était venu occuper Parme avec 3,000 hommes. « Le Prince, écrivait alors Dangeau dans ses Mémoires, paraît fort dans nos intérêts et très ferme dans les engagements qu'il a pris envers nous. » L'année suivante, on l'avait vu rejoindre Philippe à Crémone et lui rendre ostensiblement des hommages

périlleux. Lorsque le duché de Parme, occupé pendant quelque temps, après notre désastre de Turin, par l'armée allemande, eût été rendu à l'indépendance, conformément au traité, qui consacra en 1713, à Utrecht, la neutralité de l'Italie, le duc François supplia Louis XIV de vouloir bien, en considération de son dévouement, prendre la défense de ses intérêts et protéger ses droits, d'une part, contre le Saint-Siège qui retenait injustement Castro et Ronciglione[1], de l'autre, contre Charles VI qui venait de faire déclarer fief immédiat de l'Empire, par un décret de la Cour aulique, le marquisat de Savagne, l'un des feudataires les plus importants du duché. « J'ose tout mettre entre les mains de Votre Majesté, écrivait François, à Louis XIV, dans une de ses nombreuses suppliques. Elle peut aisément me sauver par cette autorité que, malgré tout l'Empire, elle exercera dans le nouveau traité... La domination de la cour de Vienne, en Italie, s'étend, tous les jours, avec tant d'injustice et de violence qu'il y a lieu de craindre que tous ses États ne deviennent la proie de la maison d'Autriche; les officiers impériaux troublent toutes les juridictions, bouleversent toutes les limites, pénètrent violemment, par leurs entreprises, au milieu de tous les États... » Et, pour calmer les scrupules religieux de Louis XIV qu'il craignait d'offenser par ses âpres revendications contre Clément XI, il écrivait encore : « Je n'attaque pas et ne prétends pas attaquer le Pape. J'ai toute la soumission que je dois au Saint-Siège. J'ai même toute la vénération dont je suis capable pour le Saint-Père qui le

[1] Lorsqu'en 1545 le pape Paul III investit, avec l'assentiment de Charles-Quint, son fils naturel, Pierre-Louis, du duché de Parme et de Plaisance, qui faisait alors partie des États de l'Église, Pierre était déjà gonfalonier et possesseur du duché de Castro qu'il tenait également de sa libéralité. En 1661, Reinucce II, père de François, avait été contraint d'en faire la rétrocession au pape Alexandre VII; François prétendait que ce dernier l'avait extorqué par la violence et demandait qu'il fût restitué au duché de Parme.

remplit aujourd'hui... mais les intérêts de l'État sont différents des sentiments de la personne. Ils ne se confondent point. Ma vénération et ma reconnaissance pour le Pape ne sont point violées par le soin que je prends et que j'ai témoigné, dans tous les temps, de recouvrer les États de mes ancêtres. » Ainsi le duc de Parme était, pour la France, un ami intéressé, par conséquent, un ami fidèle.

Pour rien au monde, il n'eût voulu déplaire au puissant protecteur dont il attendait tant de bienfaits. Dès qu'il fut complètement fixé sur les intentions de Philippe V, il fit partir, pour Versailles, un de ses gentilshommes, le comte de Rivasso, chargé de deux missives fort importantes. Par la première, il demandait à Torcy ses bons offices dans les termes les plus flatteurs[1]; par la seconde, que l'on va lire, il sollicitait humblement, du Roi Très Chrétien, son assentiment à une union si glorieuse et si profitable pour la maison de Farnèse.

« SIRE,

« Les témoignages de la grande bienveillance dont Votre Majesté me comble si souvent, me font un devoir de porter à sa connaissance l'honneur que fait, à ma maison, Sa Majesté le roi d'Espagne, en appelant à son trône la princesse ma nièce.

« Cet événement sera considéré, par moi, avec les sentiments de la plus profonde reconnaissance envers Votre Majesté, et je La supplie de vouloir bien accorder à ce projet son précieux assentiment.

« Je prie Votre Majesté qu'Elle daigne agréer l'assurance de mon dévouement absolu, et qu'Elle continue à m'honorer

[1] Le duc de Parme à Torcy, 4 août 1714

de sa protection que j'implore très humblement avec la plus grande soumission.

« Aux pieds de Votre Majesté,

« FRANÇOIS, *duc de Parme*. »

Louis XIV fit complimenter le duc par un envoyé extraordinaire, et confia cette mission à un homme que François appréciait particulièrement, que le maréchal de Catinat lui avait expédié en 1701, avec un corps de troupes, pour le protéger contre l'Autriche, et qui, Florentin d'origine, connaissant à merveille toutes les affaires d'Italie, parlant l'italien mieux que le français, devait lui être agréable entre tous. Le comte d'Albergotti, lieutenant général, chevalier de l'ordre, ancien favori du maréchal de Luxembourg, compagnon d'armes de Villeroi, de Vendôme, de La Feuillade et de Villars, était un personnage en vue. La prise de Luxembourg, de Final et de Douai, sa vaillante conduite à Calcinato, à Malplaquet où il fut grièvement blessé, à Denain, à Fribourg, l'avaient signalé particulièrement à la bienveillance du Roi[1]. Il partit de Versailles, le 21 août 1714, muni d'instructions délicates, dont nous croyons utile de reproduire quelques passages, qui mettent bien en lumière les sentiments inspirés, au grand Roi, par le prochain mariage de son petit-fils.

Après avoir présenté au duc, à la duchesse sa femme, à son frère Antoine, ainsi qu'à sa nièce Élisabeth, la

[1] « Il avait de grands talents pour la guerre, disent les *Mémoires de Saint-Simon*, et beaucoup de valeur, plus d'ambition encore et tous les moyens lui étaient bons. C'était un homme très dangereux, très intimement mauvais et foncièrement malhonnête, avec un froid dédaigneux et des journées entières sans dire une parole... C'était un grand homme sec, à mine sombre, distrait et dédaigneux... les oreilles fort ouvertes et les yeux aussi. » Le terrible chroniqueur raconte qu'il mourut, en 1717, d'une attaque d'apoplexie, et, comme il ne se trouvait pas, ce jour-là, en veine de bienveillance, ce qui lui arrivait d'ailleurs presque tous les jours, il ajoute qu'il passait pour épileptique, « ce qu'il cachait avec grand soin ».

fiancée royale, les chaleureuses félicitations du Roi, Albergotti devra étudier, avec soin, le caractère de la jeune princesse, observer ses inclinations, se pénétrer de ses intentions, lui donner, au besoin, des conseils inspirés par la plus sage prévoyance.

« Versailles, 20 août 1714.

« Comme les affaires domestiques du comte Albergotti l'ont obligé de demander au Roi la permission de faire un voyage à Florence, Sa Majesté, en la lui accordant, a jugé qu'il convenait au bien de son service de lui donner, en même temps, la commission d'y porter, en son nom, les assurances de l'approbation entière qu'Elle a donnée à la résolution que le roi d'Espagne a prise de demander, en mariage, la princesse de Parme, nièce et belle-fille du duc de ce nom.

« Ce prince a fait paraître, en toute occasion, et principalement pendant le cours de la dernière guerre, tant d'attachement aux intérêts de Sa Majesté qu'il ne doit pas douter qu'Elle ne soit sensible aux événements capables de contribuer au lustre et à l'élévation de la maison Farnèse, et qu'après une alliance aussi éclatante que celle dont cette maison va être honorée, Sa Majesté ne se porte, avec encore plus de plaisir, à lui donner, de concert avec le roi d'Espagne, les marques d'une protection vive et continuelle.

« Quoique fille d'une princesse allemande et nièce de l'Impératrice douairière et de l'Électeur palatin, il y a lieu de croire que tant de liaisons avec la maison d'Autriche n'auront pas mis, dans le cœur de la princesse de Parme, des sentiments contraires aux maximes qu'elle voit établies dans sa propre maison.

« ...On donne beaucoup d'éloges à cette princesse; on loue principalement son bon esprit et le premier effet qu'il

semble qu'on doive en attendre est de contribuer, autant qu'il dépendra d'elle, à maintenir et à fortifier, s'il est possible, l'union parfaite entre le Roi et le Roi son petit-fils.

« Il est nécessaire que le sieur comte Albergotti connaisse premièrement si elle est dans ces sentiments, et si personne n'a essayé de lui en inspirer de contraires...

« ...Elle croira, sans doute, avoir obligation de son mariage à la princesse des Ursins. Par conséquent, elle doit être portée à lui témoigner une reconnaissance entière de ses bons offices et disposée, pour cet effet, à suivre l'exemple de la feue reine d'Espagne.

« ...Le Roi, persuadé du zèle et des bonnes intentions de la princesse des Ursins, sera bien aise qu'elle conserve, auprès de la nouvelle Reine, le même crédit qu'elle avait auprès de la première. *Sa Majesté veut donc que les discours du comte Albergotti tendent tous à conserver ce même crédit.* Il observera, cependant, avec soin s'ils seront bien reçus et si *déjà la princesse de Parme, soit par Elle-même, soit par les avis de quelques gens malintentionnés*, n'aurait pris nul ombrage et nulle jalousie du pouvoir que la princesse des Ursins s'est acquis sur l'esprit du roi d'Espagne. »

Les inquiétudes de Mme des Ursins étaient donc déjà connues à Versailles, et Louis XIV qui comptait, avec raison, sur sa loyauté, voulait savoir si elles avaient quelque fondement.

« Si le comte Albergotti remarque que ces nuages se soient déjà formés, il tâchera de les dissiper en faisant connaître que la princesse des Ursins, *parfaitement instruite de l'état des affaires d'Espagne, fidèle, attachée au Roi Catholique*, appliquée à l'éducation de ses enfants, *protégée, d'ailleurs, par le Roi,* mérite de grands ménagements de la part de la nouvelle Reine, et que *ce sera même le moyen*

le plus sûr de vivre heureux et de plaire au Roi son mari[1]. »

Toutefois, « une reine d'Espagne ne doit pas exclure de sa cour les femmes des principaux de sa nation ».

« Cette méthode que le Roi ne peut regarder comme bonne, n'a été que trop suivie pendant que la feue reine d'Espagne a vécu.

« ...Mais cette matière est délicate à traiter. Car il ne faut pas que le roi d'Espagne ni la princesse des Ursins puissent croire que le Roi ait voulu changer l'usage pratiqué jusqu'à présent, désapprouver ce qui s'est fait et donner des avis contraires. Il paraît, cependant, à Sa Majesté qu'il conviendrait au service du Roi, son petit-fils, de changer, en quelque sorte, la conduite qu'il a tenue à l'égard des Espagnols et de faire voir qu'il les croit capables d'exercer des emplois importants et qu'il juge aussi que leurs femmes puissent être admises à faire leur cour à la Reine ».

. . . .

Albergotti fera toute diligence, et, si le mariage est célébré quand il arrivera en Italie, si la princesse est en route pour l'Espagne, il ira la rejoindre partout où elle se trouvera.

Les instructions que Torcy lui a remises s'occupent aussi des projets de mariage du prince Antoine, le frère du duc, celui que son excessive obésité condamnait, disait-on, à l'impuissance. Louis XIV s'y intéresse vivement; il verrait, avec plaisir, qu'il épousât une archiduchesse d'Autriche, « car, plus la maison de Parme sera puissante, plus le repos de l'Italie sera assuré. » « Cette union serait surtout désirable si Antoine pouvait obtenir de l'Empereur, en même temps que la main de sa parente, l'investiture et la possession du duché de Mantoue; mais il y a peu d'apparence que Charles VI consentît à se dessaisir d'un poste de cette importance. »

[1] Quand on a lu ce curieux passage des instructions remises au comte d'Al-

Une fois arrivé dans sa ville natale, et quoique sa mission officielle ne s'étende pas au delà des affaires de Parme, l'ambassadeur ne manquera pas, après avoir complimenté le grand-duc de Toscane au nom du Roi, de s'informer adroitement des dispositions qu'il aura prises au sujet de son héritage. Sans doute, on ne peut le blâmer d'appeler, après sa mort, l'Électrice palatine, sa sœur, à sa succession, « mais il paraîtrait de la prudence d'un prince aussi éclairé de porter ses vues encore plus loin et de choisir, pour lui succéder un jour, un prince assez puissamment soutenu pour maintenir les dispositions que le grand-duc aura faites ». Évidemment, dans la pensée du roi de France, ce prince devrait être Philippe V, époux d'Élisabeth de Parme, parente du vieux Jean-Gaston de Médicis[1]. Le comte Albergotti sera fort habile et fort méritant s'il parvient à le faire comprendre au grand-duc.

Parti de Versailles, le 22 août, à minuit, l'envoyé du Roi touche, le 4 septembre, au but de son voyage. Le 31, il s'est arrêté, quelques heures, à Turin où, sans faire dételer sa chaise de poste, il est allé, en l'absence du roi de Sicile, présenter ses hommages à Madame Royale qui « l'a reçu avec les manières les plus polies et les plus honnêtes et lui a fait beaucoup de questions sur la santé du Roi et celle des princes ». A Parme, il demeure chez le prince Antoine, dans la maison duquel il a séjourné jadis, probablement pendant sa mission militaire de 1701, et qui lui fait le plus cordial accueil. Il a su trop tard que le duc lui avait préparé un appartement dans son palais. Au reste, connaissant son frère de vieille date et étant assuré de son loyal

bergotti, comment pourrait-on croire que Louis XIV, comme le raconte Saint-Simon, s'était entendu avec Philippe et Élisabeth pour perdre Mme des Ursins ?

[1] L'héritier présomptif du trône ducal de Toscane était séparé de sa femme et sans enfant.

attachement aux intérêts de la France où il a vécu et qu'il aime sincèrement[1], Albergotti obtiendra sans peine, de son obligeance, toutes les informations dont il a besoin[2].

Dès le lendemain de son arrivée, il est reçu par le duc François, par la duchesse et par sa fille, la future reine d'Espagne, « qui lui ont paru avoir, pour Sa Majesté, tous les sentiments de respect et de reconnaissance et qui seront très heureux que le Roi, considérant la jeune princesse comme sa fille, veuille bientôt donner ses ordres en toute chose ». Il s'est empressé de leur remettre les lettres que Sa Majesté a bien voulu lui confier[3], puis il a entretenu, sans retard, le duc François des affaires importantes sur lesquelles le Roi veut être éclairé. — Aucun engagement n'a été pris concernant le mariage du prince Antoine. Les deux frères « ne désirent rien plus passionnément que de prendre une nouvelle alliance avec la maison de France »... « Le prince a toutes les qualités requises pour faire un bon mari au bien près, dont il n'est pas suffisamment pourvu. » ...On pourrait y

[1] Antoine visita la France et l'Angleterre en 1698. Il parut goûter, avec une vive satisfaction, les plaisirs de Paris. Louis XIV le reçut à Versailles avec une bienveillance marquée ; la Cour, particulièrement la duchesse de Bourgogne, le combla de prévenances.

[2] Albergotti à Torcy, Parme, le 7 septembre 1714.

[3] Albergotti s'exprima dans les termes les plus formels sur la pleine approbation et l'entière satisfaction du roi de France, « tant à cause de l'union qu'il y avait toujours eue entre les deux maisons de France et de Farnèse et de l'attachement que M. le Duc et toute sa famille ont toujours porté aux intérêts des deux monarchies qu'à cause de l'estime toute particulière de Sa Majesté Catholique pour la princesse de Parme ». — « Tout cela ensemble doit persuader Votre Altesse Sérénissime, dit le comte au duc François, dans son audience du 5 septembre, que le Roi sera toujours très sensible aux événements qui pourront contribuer au lustre et à l'élévation de la maison de Farnèse, persuader et assurer Leurs Altesses de la protection que le Roi, de concert avec le roi d'Espagne, leur accordera, et qu'il se portera, avec un véritable plaisir, à leur en donner des marques vraies et continuelles en toute sorte d'occasions. »

On voit que l'approbation officielle de Louis XIV fut absolument sans réserve.

suppléer en amenant le Pape à rétablir, en sa faveur, le généralat de la sainte Église, qui n'a encore été confié à personne sous son pontificat, ce qui ferait patienter le duc pour la restitution de Castro... une alliance avec Mlle de Conti, ou Mlle de Clermont, surtout avec Mlle de Clermont, comblerait les vœux du prince... S'ils ne pouvaient être exaucés, il s'adresserait à la maison de Modène... on ne pense nullement à une archiduchesse. Jamais l'Empereur ne céderait le Mantouan. D'ailleurs, « il est inouï tout ce qu'il a fait d'impositions et tiré des princes d'Italie depuis que nous en sommes sortis, et la terreur ainsi que l'aversion qu'il y a répandus contre lui ». — Quittant ensuite le prince Antoine pour la princesse Élisabeth, sujet beaucoup plus intéressant aux yeux de Louis XIV, le comte écrit que « la cour de Vienne est fort peu contente de l'alliance projetée; que, non seulement, l'envoyé de Parme n'a plus d'accès chez les ministres de cette cour, ni chez l'Empereur même, mais que les Milanais et autres sujets de l'Autriche en Italie ont rompu toutes leurs relations avec le duché de Parme[1]. Il ajoute que le mariage a été différé parce que les vaisseaux qui doivent transporter la Reine, de Sestri à Alicante, sont encore devant Barcelone et qu'on ne veut pas célébrer ici la cérémonie du mariage qu'on ne les sache arrivés[2]; — qu'au

[1] « Rien n'égale la mauvaise volonté de l'Archiduc à mon égard. Il en donne des marques sensibles au duc de Parme... Il serait bien fâcheux que le prince et sa maison, qui se sont montrés si dévoués à la France, éprouvassent la persécution de la maison d'Autriche parce que j'épouse la princesse de Parme... » — Philippe V à Louis XIV, 13 septembre 1714. — « Nos ennemis ne cessent de menacer de leurs fureurs le Sérénissime Duc... j'ai écrit en France, à Sa Majesté Très Chrétienne, pour qu'Elle fasse comprendre au congrès de Bade que, si, sous le prétexte de ce mariage, on tentait de commettre quelque violence contre les États de Son Altesse, on considérerait la neutralité de l'Italie comme rompue et on déclarerait la guerre derechef... » — Le cardinal Acquaviva au marquis Beretti, Parme, 4 août 1714.

[2] Albergotti à Torcy, Parme, 6 septembre 1714. — « Les fiançailles

reste, comme la saison s'avance fort et qu'il y aurait lieu d'appréhender que le temps ne devienne mauvais, surtout passé l'équinoxe, on semble fort inquiet d'un voyage en pleine mer, et qu'en obtenant du Roi, pour la princesse, la permission de débarquer à Marseille, de traverser le Languedoc, d'entrer par Bayonne en Espagne, Torcy tirerait certainement la cour de Parme d'une belle inquiétude. »

« Quant au caractère et aux intentions de la jeune Élisabeth, Albergotti n'a rien vu que de satisfaisant et de fort rassurant pour l'avenir. Quoiqu'il n'ait pu avoir d'entretiens particuliers avec elle, il n'a pas laissé de démêler, à peu près, son caractère qui lui paraît d'une personne douce, modeste et fort attentive à tous ses devoirs... Élevée par une mère fort glorieuse, mais ayant passé une grande partie de sa vie avec la duchesse de Modène, la veuve, et la princesse Isabelle, ses tantes, sœurs des deux princes Farnèse et qui ne sont pas du genre allemand, il y a toute apparence qu'elle n'innovera rien à la cour d'Espagne... *On paraît fort prévenu à celle de Parme en faveur de Mme des Ursins et l'on trouve qu'elle gouverne fort bien...* Le comte n'a pas laissé que de faire entendre qu'il était fort à propos de se servir d'elle et, en même temps, de caresser les gens du pays et flatter leur vanité par l'honorifique, à quoi la nation espagnole est fort sensible... Il a trouvé bien des gens de son avis, ce qui lui fait juger qu'en France, comme en Espagne, on sera fort content de la manière dont on se gouvernera à Madrid. » — Il faut reconnaître que, si l'envoyé de Louis XIV avait ordinairement, comme le prétend Saint-Simon, les yeux très grands ouverts, il les tint plus qu'à demi clos pen-

auront lieu le 8 septembre, quand cependant on aura reçu l'avis de l'arrivée à Gênes de six vaisseaux et de huit galères destinés, par Sa Majesté le Roi Catholique, à servir la Reine et qui devront mettre à la voile aussitôt que l'entreprise de Barcelone sera terminée. »

dant les audiences que lui donna Élisabeth, ou plutôt que la jeune princesse joua fort bien la comédie en sa présence.

Telles furent, en résumé, les premières observations du comte d'Albergotti. On verra, tout à l'heure, les dispositions que l'on avait déjà prises, à Parme, pour le prochain mariage d'Élisabeth. Avant d'en faire le bref récit, nous mettrons, sous les yeux du lecteur, la lettre que Louis XIV avait chargé son représentant de délivrer au duc François et la réponse de Son Altesse Sérénissime.

« Mon cousin, en même temps que j'ai reçu par le comte de Rivasso, votre envoyé extraordinaire auprès de moi, la lettre que vous m'avez écrite le 4 de ce mois, il n'a rien oublié pour me faire connaître combien vous étiez sensible à l'honneur et à l'avantage que la princesse de Parme, votre nièce et votre belle-fille, ainsi que votre maison, trouvent dans l'accomplissement du mariage de cette princesse avec le Roi, mon petit-fils. J'y ai donné mon consentement avec beaucoup de plaisir par le désir que j'ai de faire connaître combien je suis satisfait de vos sentiments et de contribuer aux avantages de votre maison. Vous ne devez pas douter aussi que je ne sois bien aise de vous marquer, en toute occasion, l'estime et l'affection que j'ai pour vous [1]. »

« Sire, répliqua François, le 6 septembre, la générosité toujours magnanime de Votre Majesté me comble de ses faveurs, et par le langage bienveillant de Sa lettre royale du 21 août, et par l'envoi, auprès de ma personne, du lieutenant général, chevalier de vos ordres, comte d'Albergotti, pour me la remettre... Je m'humilie, avec toute la soumission

[1] Albergotti remit au duc une seconde lettre, datée du même jour, et dans laquelle Louis XIV ajoutait qu'il « avait voulu lui marquer encore plus particulièrement combien son alliance lui était agréable en envoyant, près de lui, un de ses lieutenants généraux, chevalier de ses ordres, pour l'assurer encore de son estime particulière et de son affection véritable »

possible, devant tant de bonté de Votre Majesté qui se plaît à répandre, sur notre très dévouée maison, tant d'honneurs signalés. Mon expérience me faisant défaut pour remercier Votre Majesté dans les formes qui lui sont dues, j'ai prié le même lieutenant général de vouloir bien suppléer, par son talent, à ma confusion... »

Il est certain que le duc de Parme était, tout à la fois, ébloui et confus de l'honneur qui était fait à sa famille par la maison de France. Pour en répandre l'éclat dans le monde entier et en perpétuer fidèlement le souvenir, il prit soin de faire rédiger longuement, en style pompeux, imprimer, en caractères magnifiques, sur papier solide, distribuer ensuite en Europe, la relation des noces de sa nièce. Nous avons vu, aux archives des Affaires étrangères, un exemplaire de cette relation in-quarto qui renferme plus de cent pages et qui est orné de belles gravures dans lesquelles figurent plusieurs centaines de personnages, à pied, en chaises, en carrosses, à cheval, à dos de mule, formant un cortège superbe et des files interminables. Cette relation, contrôlée par les dépêches officielles au milieu desquelles on l'a intercalée, nous a fourni les faits et les dates qu'il nous a paru intéressant de connaître.

Ce fut le cardinal Acquaviva que l'on chargea d'apprendre mystérieusement, au Saint-Père, les intentions de Philippe V, de demander, au duc de Parme, la main de sa nièce pour Sa Majesté Catholique, de négocier et de conclure son mariage.

Francisco Acquaviva, cardinal du titre de Sainte-Cécile, avait été, quelque temps, nonce du Pape à Madrid où il sut acquérir l'amitié de Mme des Ursins. Il descendait d'une illustre famille du duché d'Atri qui avait servi fidèlement les Rois Catholiques. Homme de bonne compagnie, d'esprit et de jugement, jouissant de l'estime du Pape, quoique de mœurs un peu légères, il représentait, à Rome, les intérêts de

l'Espagne et s'acquittait fort bien de ses fonctions. On ne pouvait choisir un entremetteur plus qualifié et plus capable. Clément XI reçut, avec beaucoup de bonne grâce, les confidences de Philippe, bien qu'au fond il n'en fût que très médiocrement satisfait, craignant, d'un côté, le mécontentement de l'Empereur qui ne pouvait voir, d'un œil favorable, le mariage projeté, et qui ne manquerait pas de faire retomber, sur l'Italie, le poids de sa mauvaise humeur, redoutant, de l'autre, les suites d'une union qui rendrait l'affaire de Castro beaucoup plus laborieuse. Prévenu, par son agent à Rome, de la prochaine arrivée du cardinal, le duc lui prépara une entrée solennelle et l'accueillit à bras ouverts. On pense bien que les négociations ne furent pas malaisées. Il ne s'agissait que de formalités à remplir, et le temps se passa en réceptions, en soupers, en spectacles, en solennités de toute sorte. Logé dans le vaste monastère de Saint-Jean Évangéliste des Pères Bénédictins, le cardinal est admis aussitôt dans l'intimité de la Cour. Le 15 août, jour de l'Assomption, il communie, de sa main, toute la famille ducale, dans la cathédrale de Parme, consacrée depuis 1106, par le pape Pascal II, à la bienheureuse Vierge Marie. Le 23 arrive un courrier d'Espagne, annonçant que la grande affaire du mariage est définitivement conclue[1]. Par une délicate attention pour le roi de France, on signe le contrat le 25 août, jour de la Saint-Louis. Puis la ville, instruite de ce capital événement, est le théâtre joyeux de fêtes bruyantes

[1] La relation naturellement ne dit mot du courrier que Mme des Ursins, d'après le récit de Duclos, aurait expédié à Parme pour faire manquer le mariage au dernier moment et que le duc François aurait prudemment supprimé. Elle ne mentionne pas, non plus, celui que la camarera-mayor aurait expédié, d'après Saint-Simon, au cardinal Acquaviva, pour lui enjoindre de ne point partir et qui serait arrivé à Rome lorsque le cardinal n'y était déjà plus. Nous n'avons trouvé, nulle part, aucune trace de ces audacieuses tentatives, et nous croyons qu'elles existèrent uniquement dans l'imagination de leurs narrateurs, tout affirmatifs qu'ils aient été.

qui se terminent par un spectacle de circonstance : *La virtu coronata*, exécuté sur le petit théâtre de la cour, en présence du cardinal. Enfin, le jour qui doit jeter un incomparable éclat sur l'illustre maison des Farnèse a paru. Le 15 septembre, Parme émerveillée contemple l'entrée dans ses murs du cardinal Ulysse-Joseph Gozzadini[1], évêque d'Imola, légat de la Romagne, *Splendore e Delizia dell inclita cita de Bolognia, sua patria,* dit la relation officielle, délégué, par Clément XI, pour bénir, en son nom, l'union de la princesse. On l'accueille comme on eût accueilli le Pape lui-même. Le cortège qui l'entoure est d'une splendeur triomphale. Il est monté sur un cheval magnifique, ayant à sa droite Acquaviva, représentant du roi d'Espagne, à sa gauche le duc lui-même, et abrité par un dais immense que portent les anciens de la cité. Toutes les troupes, le clergé, la noblesse, tous les habitants sont sur pied. Le canon tonne incessamment. Élisabeth, dissimulée par un rideau, contemple du palais de sa tante, *la Serenissima di Modena,* cet inoubliable et enivrant spectacle[2].

[1] Du titre de la Sainte-Croix de Jérusalem.

[2] « La suite de Son Éminence est de plus de cinq cents personnes... Il aura vingt-cinq carrosses à six chevaux, deux cents personnes nobles et civiles à cheval et plus de trois cents laquais. Tous ces gens et une infinité d'autres personnes seront nourris aux frais du duc de Parme... Toute la noblesse de Parme et de Plaisance a reçu l'ordre de se trouver prête à cheval et en habit à la romaine pour l'entrée du cardinal légat... La cathédrale sera ornée de la plus riche et de la plus belle manière que l'on ait jamais vue. » — Pighetti à Torcy. (Le comte Pighetti représentait le duc de Parme à la cour de Louis XIV.)

« Son Altesse me fait l'honneur de m'écrire que toutes les cérémonies se sont accomplies avec tant de magnificence et tant de splendeurs, que les fêtes ont eu tant d'éclat qu'elles n'auraient pas été indignes de la vue des deux Rois... On ne croyait pas que les peuples, opprimés par tant de malheurs, pussent trouver de nouvelles forces pour manifester leur zèle et leur joie... de sorte que l'honneur immense, fait par cette maison royale à la maison Farnèse, a été célébré... par toutes les démonstrations que le talent, l'art et la magnificence ont pu inventer. » — Pighetti à Torcy, 23 septembre 1714.

Les personnages tels que l'éminent Gozzadini n'ont pas coutume de perdre leur temps en de vaines cérémonies. On procède, dès le lendemain, à celle du mariage. Elle est représentée, dans la relation officielle, par une vaste et fort curieuse gravure où l'on voit figurer, chacun à son rang et à son rôle, tous les personnages de cette noble scène. Le portique, la nef et le chœur de la cathédrale sont ornés de tentures admirables dont on a rehaussé l'éclat par des emblèmes de circonstance et de poétiques devises. Près d'une colonne brisée (la colonne d'Hercule) on lit : *Hispano desint confinia regno ;* — au-dessus d'un autel éclairé par un rayon céleste : *Flammis bene visa supernis ;* — au-dessus des constellations du Lion et de la Vierge : *Æternant sydera fœdus!* Le duc François remplace son futur neveu Philippe V. Sous un dais magnifique qui abrite la famille ducale ainsi que le cardinal Acquaviva, il est assis à côté de sa nièce, mais sur un fauteuil moins élevé que le sien. Toute la noblesse du duché, en toilette de cour, remplit les tribunes. Le légat Gozzadini occupe un trône à cinq marches comme ceux des Rois. Lorsque, après l'échange des consentements mutuels, il bénit, au nom du Pape, le couple royal et achève de prononcer les paroles prescrites par le rituel : *Benedictio Dei patris omnipotentis descendat super Philippum Hispanorum regem et Elisabetham ejus uxorem*, un cantique d'actions de grâces éclate soudain ébranlant les sombres voûtes du vaste édifice. Avant de quitter Parme, le légat célèbre une messe du Saint-Esprit pour appeler les bénédictions du ciel sur le voyage de la nouvelle Reine, et lui remet, en grande pompe, les dons que Clément XI offre à la seconde épouse du roi d'Espagne, pour lui témoigner son affection particulière, entre autres, la rose d'or et une cassette contenant les reliques de sainte Fructueuse, martyre.

Quelques jours avant la célébration de son mariage, Éli-

sabeth a reçu, en audience particulière, le marquis de Los Balbazes, grand d'Espagne, descendant direct de l'illustre marquis de Spinola[1], l'un des plus illustres personnages du royaume, que Philippe V a envoyé au-devant d'elle, pour lui présenter ses compliments et l'accompagner jusqu'à Madrid. Le lendemain, on a baisé sa main royale en grande cérémonie, comme si, déjà, elle était assise sur le trône. Elle donne audience, le 20 septembre, à Tommaso Goyonèche qui est venu, de Bayonne, lui apporter les *tendres félicitations* de sa tante, la Reine douairière, veuve de Charles II, et, le 21, elle offre solennellement à la cathédrale de Parme la rose d'or qu'elle tient du Saint-Père, sous la condition qu'on l'exposera cinq fois, chaque année, à la vénération des fidèles[2]; puis, elle va rendre visite au cardinal Acquaviva pour le remercier des nouveaux témoignages de dévouement que le roi d'Espagne a reçus de Son Eminence. Le départ a été fixé au 22. Le duc vient, dans la matinée, prendre congé de sa belle-fille : « Bien tendres, dit le narrateur officiel, furent les sentiments échangés entre un père vraiment prince et une fille vraiment reine. » Nous n'avons pas besoin d'ajouter qu'il verse des larmes abondantes sur les

[1] Los Balbazes, gendre du duc d'Albuquerque, frère des duchesses de Medina-Celi, d'Arcos, de la Mirandole et de la princesse Pio, était le cinquième marquis du nom. Saint-Simon le fréquenta beaucoup en Espagne ; il était alors gentilhomme de la chambre du prince des Asturies. « Il avait, dit l'auteur des célèbres Mémoires, de l'esprit, du monde, de l'application et des lettres qui n'empêchaient pas beaucoup d'ambition, les talents du courtisan et d'être plus mêlé avec le grand monde (où il était aimé et estimé pour ses manières nobles et polies) que ne le sont, d'ordinaire, les seigneurs espagnols et passait pour fort honnête homme... Son père, après avoir rempli d'importantes fonctions militaires et diplomatiques, s'était fait prêtre. Son grand-père, l'un des favoris du roi Philippe IV, avait accompagné la jeune Marie-Thérèse, femme de Louis XIV, à Paris, où il représenta l'Espagne comme ambassadeur, avec magnificence. »

[2] Le troisième dimanche de l'Avent, le quatrième de Carême, les jours de Pâques, de Noël et le dimanche suivant, la Nativité de la Vierge.

adieux déchirants que fit, à Élisabeth, la duchesse sa mère, Dorothée-Sophie de Neubourg.

Les lettres suivantes, adressées à Louis XIV et à son ministre des affaires étrangères, par quelques-uns des principaux acteurs de l'auguste cérémonie du 16 septembre, complètent le récit qu'on vient de lire.

« Sire, écrit le duc François, à Louis XIV, le soir même du mariage, la joie et les vœux de tout un peuple ont accompagné la cérémonie du mariage de Sa Majesté Catholique avec la princesse de Parme, devenue la nouvelle reine, cérémonie qui a eu lieu, ce matin, dans la cathédrale.

« J'en fais part très humblement à Votre Majesté, en reconnaissance de son consentement royal à la faveur si illustre que Sa Majesté Catholique a fait à la maison de Parme. »

« Sire, ajoute la duchesse, que Votre Majesté daigne recevoir la nouvelle du mariage de la princesse de Parme, ma fille, avec Sa Majesté le Roi d'Espagne. Nous savons trop, moi et notre maison, ce que nous devons à Votre Majesté pour un si grand honneur, et, en parlant de ce glorieux événement, je ne perds pas l'occasion de protester de nouveau, devant les nouvelles preuves de la haute bonté de Votre Majesté, de ma recônnaissance très humble qui sera éternelle.

« DOROTEA SOPHIA. »

« J'ai l'honneur de faire part, avec le plus grand respect, à Votre Majesté, mande, à son tour, le cardinal Acquaviva au roi de France, du bonheur que j'ai eu d'assister à l'union royale du Roi Catholique, mon seigneur, avec la princesse Élisabeth de Parme... Le départ de la Reine se serait effec-

tué aujourd'hui même, si les contrariétés de la saison n'avaient pas réduit à néant les dispositions prises, lesquelles étaient subordonnées à l'état de la mer... En exécution des recommandations du Roi, mon seigneur, j'aurai l'honneur d'accompagner Sa Majesté jusqu'à Sestri di Levante, dans le pays de Gênes, où Elle s'embarquera sur les galères espagnoles, commandées par le marquis de Los Balbazes, pour se rendre dans un port de la couronne d'Espagne. »

Enfin, Albergotti fait savoir au ministre des affaires étrangères, le 17 septembre, que « le mariage a été célébré, la veille, avec toute la pompe et la magnificence qu'on pouvait espérer et désirer voir, et que tout se passa avec grande joie et satisfaction ».

Élisabeth n'écrivit pas, elle-même, à Louis XIV, « parce que le cardinal Acquaviva n'était pas bien informé du style et des termes qui devaient servir à l'égard de cette princesse[1], mais elle le chargea expressément de « représenter respectueusement au Roi, son aïeul, qu'elle était impatiente d'arriver en Espagne, pour mieux pouvoir lui témoigner son respect filial, et qu'elle était heureuse de pouvoir transmettre à Sa Majesté, par l'entremise de Son Éminence, l'expression de son dévouement[2] ».

L'allégresse de la maison Farnèse eût été sans mélange si l'attitude hostile et rancuneuse de l'Empereur qui voyait, avec le plus vif déplaisir, son jeune rival reprendre pied en Italie, n'avait inspiré au duc François des craintes sérieuses et pénibles. Le jour même du mariage de sa belle-fille, il ordonnait au comte Pighetti, son représentant, d'implorer humblement, en sa faveur, la protection du roi de France. « J'ai la conviction que l'irritation de l'Empereur ne cesse d'augmenter par suite de la fortune de la maison de Parme...

[1] Pighetti à Torcy, 23 septembre 1714.
[2] Acquaviva à Louis XIV, Parme, 16 septembre 1714.

j'ai confiance dans la grande bonté du Roi... qui considérera, je crois, comme une offense faite à sa gloire et à sa majesté, tout attentat que les Impériaux dirigeraient contre moi en haine de ce mariage... Le Roi est toujours le meilleur, le plus grand et le plus puissant des princes de la terre, et je désire m'assurer que Sa Majesté daignant excuser ma très humble requête, je serai préservé de la vengeance, je dirai plus, de la perfidie de la plus injuste et de la plus barbare nation qui soit au monde. »

Sans formuler aucune promesse, Louis XIV fit rassurer le duc de Parme par de bienveillantes et amicales paroles [1].

[1] Le duc de Parme au comte Pighetti, 16 septembre 1714.

CHAPITRE III

Mécontentement de Victor-Amédée. — Antonio Grimaldi, prince de Monaco. — Préparatifs, en Espagne, pour la réception de la Reine. — Sentiments qu'y inspire son mariage. — Départ d'Élisabeth. — Elle se rend à Gênes et décide qu'elle achèvera son voyage par terre. — Consentement forcé de Philippe. — Inquiétudes causées, à Madrid, par la résolution de la Reine. — Son passage par les États de Monaco. — Dispositions prises par Louis XIV. — Orry envoie des fonds à Los Balbazes. — Dénuement d'Élisabeth. — Elle voyage sur les ailes de la Providence.

L'Empereur n'était pas le seul qui prît ombrage des noces royales si pompeusement célébrées, à Parme, le 16 septembre 1714. Victor-Amédée estimait, non sans raison, qu'en faisant monter une nouvelle reine, sur le trône d'Espagne, six mois seulement après la mort de Louise-Marie, son gendre, l'inconsolable Philippe V, en usait un peu cavalièrement avec les égards dus à la mémoire de sa fille. Certes, la sensibilité ne figurait pas au premier rang parmi les vertus du Renard de Savoie, mais il venait de jouer, pendant la guerre de la succession, un assez grand rôle sur la scène européenne, pour avoir droit à plus de ménagement. Le prince de Monaco raconte à Torcy qu'étant venu présenter ses hommages au nouveau roi de Sicile, qui se trouvait de passage à Nice, vers la fin de septembre, et lui ayant dit que, si les vaisseaux d'Espagne n'étaient pas encore arrivés, Élisabeth partirait sur les galères de Gênes, tant elle avait hâte de rejoindre son époux : « M. de Monaco, lui répondit Victor-Amédée, je suis homme qui parle toujours avec liberté de ce que je pense. Je ne suis pas étonné de l'impatience de la reine d'Espagne ;

mais, en vérité, je le suis fort de celle du Roi et de ce qu'il oublie si facilement la femme qu'il a perdue. » — « J'eus l'honneur de lui répondre, ajoute Antoine Grimaldi, que les qualités de la feue Reine étaient si respectables qu'il n'était pas possible que Sa Majesté Catholique en pût perdre la mémoire, mais qu'il était bien difficile qu'un Roi, devenu veuf aussi jeune, se pût longtemps passer de femme. » Consolation un peu brutale, sans doute, mais qui eut, au moins, le mérite d'être sincère[1].

[1] Le prince de Monaco à Torcy, 25 septembre 1714. — En 1642, Louis XIII avait donné le Valentinois, érigé en duché-pairie, à Honoré Grimaldi, prince de Monaco, qui venait d'abandonner le service de l'Espagne pour celui de la France. Antoine, petit-fils d'Honoré, épousa, du vivant de son père (Louis Grimaldi), une princesse de Lorraine, fille du grand écuyer, duc d'Armagnac. Cette union fut, pour lui, la cause de cruels soucis. « La duchesse de Valentinois, écrit Saint-Simon, était charmante, galante à l'avenant et sans esprit ni conduite... Son mari, avec beaucoup d'esprit, ne se sentait pas le plus fort. » Il emmena sa femme à Monaco, pour la soustraire aux périls de la cour. Mais, mourant d'ennui sur son rocher, elle voulut se mettre dans l'impossibilité de le revoir jamais et, pour cela, fit un éclat épouvantable contre son beau-père qu'elle accusa non seulement, ajoute Saint-Simon, de lui en avoir conté, mais de *l'avoir voulu forcer*. Louis Grimaldi était incapable d'une telle action. Le grand écuyer et sa femme prirent parti hautement pour leur fille. Personne ne les crut. Ce fut un scandale inouï qui détermina la brouille irréconciliable des deux époux. Sur les vives instances de la duchesse d'Armagnac, Antoine voulut bien, en apparence, pardonner à sa femme, mais ce fut à la condition de ne la revoir jamais. Il en avait eu deux filles, dont l'aînée, subissant l'influence de sa mère, était perpétuellement en révolte contre l'autorité paternelle. Le prince voulait la marier à un gentilhomme qui eût abandonné son nom, ses armes et ses titres, pour prendre ceux de sa maison, et qui fût son successeur. La princesse avait les mêmes visées; mais, d'accord sur le principe, ils ne s'entendaient nullement sur les personnes. Ayant décliné les avances de Mme des Ursins qui offrait son neveu Lanti, mais dont il ne pouvait accepter les propositions, parce que Louis XIV voulait que le futur duc de Valentinois fût Français, Antoine mit en avant le comte de Roucy, puis le chevalier de Grimaldi son parent. Mme de Monaco les repoussait de toutes ses forces, affirmant, à juste titre, qu'ils n'avaient, ni l'un ni l'autre, une situation suffisante. Le comte n'était pas d'une bonne noblesse, le chevalier était trop pauvre. Elle sollicitait, de son côté, le mariage de sa fille avec le comte de Thorigny, fils du maréchal de Matignon, dont la famille possédait des biens considérables. Louis XIV approuva son choix et

Il est certain que Philippe attendait l'arrivée d'Élisabeth avec une très vive impatience, incessamment aiguisée par l'ardeur de ses désirs chastement contenus. On pensait que la flotte, chargée de la conduire en Espagne, y arriverait dans les premiers jours d'octobre; on préparait déjà sa réception, et le gouvernement avait prescrit les dispositions nécessaires avec la scrupuleuse ponctualité que comporte l'étiquette espagnole. Le débarquement devait avoir lieu, soit à Vinaros, soit à Alicante, suivant ce que don Andrès de Paz, commandant la flotte, jugerait le plus convenable et le plus sûr[1]. « Sa Majesté Catholique, voulant qu'un homme de grande représentation allât porter la joie à la princesse qui arriverait Reine, avait choisi le duc de Medina-Celi pour lui souhaiter la bienvenue sur le territoire espagnol[2]. » Il fut

le fit dire à son mari. Après avoir violemment récriminé contre sa femme, qui poussait sa fille à la révolte, et contre sa fille, qu'il menaça de déshériter, Antoine s'inclina, devant le désir du Roi, avec la docilité gracieuse du parfait courtisan, « regrettant même de ne pas faire un sacrifice plus digne de Sa Majesté et plus conforme à son respect aussi bien qu'à sa soumission ». Thorigny épousa, en août 1715, la fille aînée du prince, auquel il succéda en 1791.

Au moment du second mariage de Philippe V, le prince de Monaco entretenait une correspondance très active avec Torcy, espérant obtenir, par son influente entremise, la soumission de sa fille et la protection de Louis XIV contre les revendications ambitieuses de Victor-Amédée. Celui-ci voulait qu'on lui cédât le fort de Monaco, ainsi qu'une partie considérable du territoire de la Turbie. Il prétendait aussi à la souveraineté de Menton et de Roquebrune. Désignés comme arbitres, par le roi de France et la reine d'Angleterre, Amelot et Prior rendirent une sentence qui mit les deux parties à peu près d'accord. — Torcy à Monaco, 10 novembre, 4 décembre 1713, 15 mars, 24 octobre, 5 décembre 1714. — Le prince de Monaco à Torcy, 22 novembre, 12 décembre 1713, 27 mars, 25 septembre, 5 décembre 1714, août 1715. — La princesse de Monaco à Torcy, 12 novembre 1714.

En racontant (*Mémoires, duchés et comtés-pairies esteints*) qu'Antoine Grimaldi se « laissa éblouir par les richesses du comte de Matignon », Saint-Simon a commis une erreur. Ce fut Louis XIV qui, d'accord avec la princesse de Monaco, *imposa* Thorigny au prince.

[1] La princesse des Ursins à Torcy, 10 septembre 1714.

[2] La princesse des Ursins à Torcy, 19 août 1714.

arrêté qu'à défaut de la princesse des Ursins, « qui ne pouvait s'éloigner trop longtemps des trois princes », la marquise d'Aytone, « dont la naissance et le rang étaient bien connus », s'acquitterait, tout d'abord, auprès d'Élisabeth, des fonctions de camarera-mayor et qu'elle serait accompagnée du marquis de Santa-Cruz, remplissant la charge de mayordomo-mayor à la place du prince de Saint-Estevan, retenu à Madrid par ses infirmités[1]; mais que la princesse irait rejoindre la Reine à quatre journées de la capitale[2]; que les Infants seraient installés au Retiro, « afin qu'il y eût plus de logement pour la Cour dans le palais de Medina-Celi », puis, que le Roi se porterait, à la rencontre de sa nouvelle compagne, jusqu'à Aranjuez, sa dignité ne lui permettant pas d'aller plus loin. Dès le 15 septembre, la maison de la Reine se mit en route pour le royaume de Valence[3].

Le mariage de Philippe, que l'on avait tenu secret aussi longtemps que possible, n'était plus maintenant un mystère pour personne. A vrai dire, on ne parlait pas d'autre chose en Espagne, et les appréciations y étaient fort diverses : « Les uns, mande Pachau à Torcy, prétendaient que le roi d'Espagne pouvait se marier plus avantageusement, et les autres que Sa Majesté ne pouvait mieux faire que de songer à réparer, par l'acquisition de nouveaux États en Italie, les pertes qu'Elle y avait faites, depuis le commencement de la guerre[4]. » La Cour était, d'ailleurs, impressionnée très favorablement par les premières dépêches du cardinal Acquaviva : « Cette Éminence, écrivait Mme des Ursins à Torcy, le 10 septembre, me fait un éloge merveilleux de Mme la princesse de Parme, soit de son esprit, de son savoir, de sa

[1] La princesse des Ursins à Torcy, 27 août 1714.
[2] Du Bourck à Torcy, 8 septembre 1714.
[3] *Id.* *id.* 17 septembre 1714.
[4] Pachau à Torcy, 20 août 1714.

figure noble, soit de la douceur de son humeur, — et le cardinal conclut qu'il la croit telle qu'il le faut pour rendre un mari heureux. »

On conçoit, sans peine, que ces témoignages enthousiastes dussent surexciter violemment la fiévreuse attente du jeune Roi. Elles furent, malheureusement pour lui et pour la camarera-mayor, fort mal servies par les circonstances qui vinrent, au contraire, favoriser, en tous points, l'espoir de la cour de Parme. Le lecteur n'a pas oublié que, dès le 6 septembre, Albergotti écrivait au ministre des affaires étrangères « qu'elle semblait fort inquiète d'un voyage en *pleine mer,* et qu'en obtenant du Roi la permission, pour sa petite-fille, de débarquer à Marseille, de traverser la Provence et le Languedoc et d'entrer en Espagne par Bayonne, il tirerait certainement ses parents d'une belle inquiétude ». Le 22 septembre, Élisabeth quitte Parme, dans un carrosse à six chevaux, accompagnée du cardinal Acquaviva et d'une escorte aussi nombreuse que brillante, dans laquelle figurent la princesse de Piombino, sa première dame d'honneur, le marquis de Los Balbazes, ambassadeur d'Espagne, le marquis Maidalchini, l'un des principaux gentilshommes de Parme, le marquis Scotti [1], qui va représenter, en France, le duc François. Elle traverse lentement et majestueusement les États de son beau-père, qu'elle met trois jours à parcourir, accueillie, de tous côtés, par les éclatants témoignages de l'allégresse publique. La veille, Albergotti, partant pour Florence, est venu prendre congé d'elle. Son langage n'est pas moins élogieux que celui du cardinal : « J'ai eu encore hier une audience de la Reine qui partira demain d'ici pour Sestri de Levant. Je n'ai pas d'expressions assez fortes pour vous dire, Monseigneur, ses belles manières, sa justesse d'esprit et son

[1] Scotti remplaça plus tard Alberoni en qualité de représentant du duc de Parme à Madrid, lorsque l'abbé Parmesan devint premier ministre.

attention en toute chose... J'aurai l'honneur de vous rendre un compte plus exact dans un autre temps, me contentant de vous assurer qu'elle n'a pas manqué, jusqu'ici, à rien de ce qu'on aurait pu lui faire penser, sans que l'on en ait fait la moindre ouverture... Elle écrivit, par le dernier courrier,... une lettre de sa main à Mme des Ursins, très polie et très gracieuse, la chargeant, en même temps, d'embrasser, pour elle, le prince des Asturies et ses frères. Elle pense aussi très bien sur cet article et, comme elle doit, sur le Roi, aussi bien que sur celui d'Espagne, son époux[1]. »

A Sestri-Levante[2], où la reine d'Espagne arrive le 26, les vaisseaux espagnols, commandés par don Andrès de Paz, n'ont point paru. On ira les attendre à Gênes où ils doivent toucher. Le duc de Tursis vient prendre le convoi royal avec ses galères[3], pour le transporter jusqu'à la capitale des États de la République. Élisabeth Farnèse s'embarque sur la galère capitane que dirige le duc lui-même; mais, bien que le voyage soit court, la mer est si rude qu'elle arrive épuisée, rompue, « décidée, écrit le prince de Monaco, à ne pas se remettre sur l'élément dont elle a été si cruellement tourmentée[4] ».

On ignorait, dans le nouvel entourage de la jeune souveraine, jusqu'alors si prévenante et si accorte, que ses résolutions, conçues par un esprit violent, soutenues par une volonté de fer, étaient, pour ainsi dire, inébranlables. Nous savions déjà, par la correspondance d'Albergotti, que la cour de Parme souhaitait vivement qu'on lui eût épargné les périls d'un voyage maritime. Élisabeth saisit, avec empresse-

[1] Albergotti à Torcy, 21 septembre 1714.

[2] Sestri di Levante et Sestri di Ponente sont deux ports situés dans le golfe de Gênes.

[3] Le duc de Tursis, de la grande maison des Doria, commandait une flottille de galères qui étaient, depuis longtemps, la propriété de sa famille.

[4] Le prince de Monaco à Torcy, 8 octobre 1714.

ment, l'occasion qui se présentait et n'eût garde de la perdre. En vain, le marquis de Los Balbazes, qui venait de recevoir, à Gênes, deux courriers de Philippe V, osa-t-il lui représenter, avec une fermeté déférente, que son maître désirait formellement qu'une flotte espagnole la conduisît en Espagne. Elle déclara qu'elle voyagerait par terre, qu'elle passerait, avec son escorte, par les États de Monaco, par Nice, par la Provence, le Languedoc, le Béarn, si son aïeul, le roi de France, voulait bien l'y autoriser, et qu'elle gagnerait ainsi les frontières de son royaume.

« La reine d'Espagne est arrivée à Gênes, depuis le 30 du mois passé, mande, le 8 octobre, Monaco à Torcy. Elle s'est trouvée si mal de la mer qu'elle ne veut plus se rembarquer pour rien au monde... Comme le marquis de Los Balbazes vient de m'écrire qu'elle logera, avec toute sa suite, sur mon rocher, je me dispose aujourd'hui à la recevoir le moins mal qu'il me sera possible, persuadé que le Roi ne désavouera pas mon zèle. » Antoine Grimaldi comptait sans les exigences de l'étiquette. Elles obligèrent Élisabeth à passer dans le travers des montagnes de Gênes et à perdre deux jours tout entiers pour éviter Loan, fief de l'Empire, où elle n'eût point reçu tous les honneurs qui lui étaient dus. Elles la contraignirent également de modifier ses premiers plans, de prendre gîte à Menton et de brûler Monaco, parce que la princesse de Piombino, sa camarera-mayor, n'y eût point, sans doute, occupé *exclusivement* la place à laquelle ses fonctions lui donnaient droit. Grimaldi n'est pas bien riche. Il a fait inutilement des préparatifs dispendieux. Écoutons ses plaintes indignées sur ce curieux incident qu'il attribue, sans hésiter, aux rancunes de Mme des Ursins. « J'aurais fort souhaité, Monseigneur, que cette Reine eût bien voulu venir à Monaco. Elle y aurait été moins incommodément qu'à Menton, où je suis indignement logé. Cela convenait bien

mieux aussi à la commodité et au raccourci de sa route... Au reste, Monseigneur, il est juste que le Roi sache quel est le terrible inconvénient qui détermine la cour espagnole à vouloir que la reine d'Espagne ne vienne point à Monaco. Le marquis de Los Balbazes, mon ami et mon parent, m'a fait savoir confidemment que le motif a été uniquement que mes filles n'eussent point l'honneur de manger avec la Reine, honneur, dit-il, réservé, *par ordre exprès,* à Mme la princesse de Piombino. Mais, comme il n'était pas naturel qu'on vînt sur mon rocher pour m'insulter, il avait pris le mezzo-termine de faire venir la Reine à Menton, où mes filles n'étaient pas.

« J'avoue, Monseigneur, que je serais embarrassé d'imaginer d'où il plaît à la cour d'Espagne de vouloir me dégrader, si je ne sentais parfaitement que c'est à Mme des Ursins que j'en ai l'obligeance... Si j'avais eu l'honneur excessif de lui appartenir par le mariage de ma fille avec don Lanti, son neveu, ainsi qu'elle l'avait projeté, je m'assure que vous croirez sans peine que je n'aurais pas été chicané de tant de bigarrures... »

Élisabeth Farnèse séjourna vingt et un jours sur les galères et sur le territoire de la République, attendant, sans impatience, au milieu des réceptions et des fêtes, que Louis XIV lui fît connaître son bon plaisir. Six gentilshommes, représentant les plus illustres familles de Gênes, étaient allés la recevoir à Sestri-Levante et la suivirent jusqu'aux limites des États de Monaco. Une compagnie d'élite de cent soldats corses l'accompagna jusqu'à Oneilles et la rejoignit ensuite à Port-Maurice, pour ne la plus quitter jusqu'à Menton, le roi de Sicile n'ayant pas voulu que les soldats de Gênes missent le pied sur ses domaines. « Ce fut le 17 octobre, écrit le prince de Monaco [1], que j'eus l'hon-

[1] Le prince de Monaco à Torcy, 19 octobre 1714.

neur de recevoir cette aimable Reine sur mon terrain et de lui faire mon compliment après m'être couvert [1]... La milice de Menton se trouva sous les armes à l'entrée de la ville et le peu de canon que j'ai dans le château fit tout le feu qu'il pouvait faire... J'avais meublé mon indigne maison, le moins mal que j'ai pu, de quelques meubles des plus respectables que j'ai dans mon palais de Monaco... Sa Majesté Catholique voulut bien me paraître satisfaite. J'ai fait de mon mieux; mais enfin, petit mercier, petit panier. »

Le Prince avait à sa disposition une musique « assez passible ». Après s'être reposée « une petite heure », Élisabeth Farnèse voulut l'entendre. « Il est inexprimable avec quelle passion elle aime l'harmonie; avec quel goût et quel intérêt elle en décide... A la vérité, me dit-elle, les ariettes des Italiens sont plus brillantes que les vôtres, mais vos chœurs et vos symphonies sont choses surtout où ils n'atteignent point... » Il parut à l'hôte illustre de la reine d'Espagne qu'elle fit honneur à sa cuisine, et son amour-propre en fut très flatté. Il s'en exprime assez modestement; un détail pourtant le choque : « La Reine soupa ensuite, en particulier, dans son appartement; je croirais fort, si j'ose le dire, qu'elle n'a pas donné la préférence à ses cuisiniers parmesans sur le mien français. J'en juge, du moins, par ce goût qu'elle paraît avoir pour toute chose; j'en excepterai pourtant une salade dont elle voulut que le saladier fût frotté d'ail tout du plus fort. » Ces particularités intimes ne manquent pas d'intérêt quand elles s'appliquent à des personnages qui ont joué, sur la scène politique, un rôle aussi important que la Parmesane. Elles permettent de mieux discerner leur caractère.

« Une pluie épouvantable et non discontinue » étant

[1] Ainsi qu'en avait le droit un prince souverain, duc et pair du royaume de France.

tombée pendant la nuit, Monaco supplia la jeune Reine de différer son départ, pensant, avec raison, que le passage du Var serait impraticable. La Reine ne voulut point se rendre à ses prières; elle avait décidé qu'elle quitterait Menton le 18, et il fallut lui obéir. A Nice, « bien qu'il n'y eût pas alors, ainsi que le remarque judicieusement Antoine Grimaldi, toute la concorde possible entre la cour d'Espagne et celle du roi de Sicile », elle reçut un accueil qui satisfit à toutes les convenances. Le gouverneur et les consuls vinrent à sa rencontre. Ils la conduisirent, en grande pompe, au palais. La noblesse et la milice reçurent l'ordre de l'accompagner jusqu'à la frontière du royaume. Cependant les sages prévisions du prince de Monaco s'étaient réalisées. « Le Var avait furieusement grossi par les pluies continuelles. » L'escorte royale ne put le franchir. Élisabeth en fut quitte pour passer une nuit sur le territoire piémontais.

Elle touchait aux limites du royaume de France. Louis XIV avait consenti, sans peine, à l'y recevoir, pourvu que son petit-fils lui en adressât la demande, « car, autrement, écrivait le ministre des affaires étrangères au comte d'Albergotti, en réponse à sa dépêche du 6 septembre, Sa Majesté Catholique, qui avait donné des ordres pour faire arriver cette princesse à Alicante, eût pu croire qu'une offre, faite sur ce sujet, du pur mouvement du Roi, cacherait quelque mystère[1] ». Philippe V s'était exécuté d'assez mauvaise grâce, comme un malade auquel on fait prendre une médecine amère pour lui rendre la santé. Les préparatifs qu'il avait faits ostensiblement étaient devenus inutiles. Le public, qui saisit à merveille, en Espagne, le côté plaisant de toute chose, ne pouvait manquer d'en rire, et le prestige royal d'en souffrir quelque peu. Le jeune souverain devrait attendre, beaucoup

[1] Torcy à Albergotti, Fontainebleau, 20 septembre 1714.

plus longtemps qu'il ne l'avait pensé, les faveurs après lesquelles il soupirait. Cela lui était extrêmement sensible; et puis, dans quelles dispositions Élisabeth Farnèse, si convenablement stylée par les utiles avis des ambassadeurs de France et d'Espagne, entrerait-elle à Madrid? Ne pouvait-on craindre que, pendant son séjour en France, elle reçût de pernicieux conseils et que des insinuations, plus ou moins perfides, vinssent à modifier ses premières intentions? Mme des Ursins est particulièrement mécontente et se résigne difficilement.

« Le changement de voyage de la Reine, écrit, le 14 octobre, la grande camériste à Torcy, est très embarrassant et nous jette dans de nouvelles dépenses à quoi on ne s'attendait point, toute la maison de la Reine ayant parcouru le royaume de Valence pour l'aller attendre à son débarquement. Cependant, Monsieur, il faut prendre patience et remédier, le mieux que l'on peut, aux accidents auxquels on est exposé[1]. » De son côté, d'Aubigny, confident de ses inquiétudes et croyant la bien servir, fait insinuer à Torcy, par un ami commun auquel il s'adresse le 19 octobre, qu'il serait habile de hâter, en France, le voyage d'Élisabeth et de lui donner *un guide bien instruit* pour l'impressionner favorablement à l'égard de son aïeul. « Il me semble qu'on devrait précipiter le passage de la nouvelle reine pour la gagner et lui inspirer les sentiments qu'elle doit avoir pour la France. Personne assurément ne prendra ce soin ici. Un

[1] Le déplaisir du veedor général, qui venait de saigner à blanc le trésor royal pour préparer convenablement la réception d'Élisabeth, est sensiblement plus accentué. « Tous les équipages de Sa Majesté sont, depuis longtemps, à Alicante; il y a deux mois que l'on travaille à aplanir les montagnes et à rendre les chemins les plus commodes du monde d'Alicante à Valence et de Valence ici. Les palais dans ces deux villes, celui d'Aranjuez et tous les endroits où la Reine devait loger, ont été préparés, ornés et meublés à souhait. Tout cela devient inutile. » — (Orry à Vauvré, intendant de la marine à Toulon.)

homme habile et circonspect, sous prétexte de l'accompagner, pourrait en trouver l'occasion. Gardez-moi le secret. »

Dès que l'on fut positivement fixé, à Versailles et à Madrid, sur les intentions d'Élisabeth Farnèse, on y arrêta les dispositions nécessaires pour faciliter l'achèvement de son voyage. Avertis de la prochaine arrivée du cortège royal [1], sachant que la Reine, tout en disant bien haut qu'elle désirait éviter l'ennui des réceptions officielles, était cependant très sensible aux honneurs qu'elle recevait, fort désireux, en conséquence, de bien connaître l'attitude qu'ils devraient observer et les mesures qu'ils auraient à prendre, Le Bret et Grignan, le premier, intendant, le second, lieutenant général de Provence, et Lamoignon de Baville, intendant du Languedoc, ont sollicité, par des courriers extraordinaires, les ordres du Roi. Louis XIV leur a expédié ses instructions par l'entremise de son ministre des affaires étrangères, et, pour les tirer d'embarras, en atténuant leur responsabilité, il a fait partir, sans le moindre délai, Desgranges, maître des cérémonies, qui sera spécialement chargé de régler, d'accord avec le marquis de Los Balbazes, toutes les questions d'étiquette. « Sa Majesté m'ordonne de vous marquer, mande Torcy à Grignan, qu'elle compte que vous n'oublierez rien de ce qui dépendra de vous pour rendre le voyage de la Reine le plus commode qu'il sera possible... L'intention du Roi est toujours de faire rendre à cette princesse tous les honneurs dus à son rang, si elle veut bien les recevoir; mais, si elle persiste dans la résolution qu'elle a prise de les retrancher... il faudra se conformer à sa décision, et Sa Majesté fera partir incessamment M. Desgranges pour suivre

[1] Los Balbazes en avait écrit à Grignan pour le prévenir que la Reine arriverait très prochainement à Antibes et le prier « de vouloir bien disposer le nécessaire pour passer outre ».

cette princesse et pour exécuter ses ordres à cet égard[1]. » Le Bret, Baville, le maréchal de Roquelaure, gouverneur du Languedoc, reçoivent des directions dans le même sens.

De son côté, le veedor général Orry s'empresse de faire tenir à Vauvré, intendant de la marine en résidence à Toulon, des lettres de change d'une valeur de cent mille livres, émises par la trésorerie espagnole sur des banques de Marseille, passées à l'ordre de ce fonctionnaire et destinées à pourvoir le marquis de Los Balbazes des fonds nécessaires pour subvenir aux frais du voyage. Orry estime que ce crédit sera bien suffisant. Il porte à cinq cents livres par jour les dépenses des tables particulières de la Reine et de la princesse de Piombino, de l'ambassadeur espagnol et de sa suite, du chirurgien et de l'apothicaire, des pages, des secrétaires, confesseur et médecin de la Reine, des gardes, des valets de pied, et à 45,000 francs les sommes à débourser pour le transport. De longues prescriptions, dictées par les lois impérieuses du cérémonial espagnol et réglant minutieusement les pompes et l'ordre du cortège, les heures quotidiennes du départ, du dîner et du souper, accompagnent cet utile envoi. Vauvré « achètera deux des plus sûres litières qu'il poura trouver » pour la Reine et sa camarera-mayor et louera vingt-huit autres litières pour leur suite, Sa Majesté Catholique pensant que, dans ces pays montagneux, où les routes sont rares et mal entretenues, on circule plus vite et plus commodément en litière qu'en carrosse; les deux litières royales seront « bien closes de glaces », doublées, en dedans, de velours bleu, recouvertes, en dehors, de velours cramoisi, ornées de franges, de galons, de crépines et de glands d'or; les housses des mulets seront en velours cramoisi frangé d'or, et les justaucorps des quatre muletiers en

[1] Torcy au comte de Grignan, 13 octobre 1714.

drap cramoisi doublé de bleu... Il était temps que ce subside fût expédié. Voyageant à bord de la flotte espagnole, Élisabeth n'aurait point eu besoin d'argent. Philippe n'avait pas songé à lui en faire parvenir. Le prince de Monaco, dans sa curieuse lettre du 15 octobre, dont nous avons cité les principaux passages, nous fait connaître, en termes assez plaisants, que sa royale hôtesse en était absolument dépourvue. « Je crois, Monseigneur, que vous n'ignorez pas que la cour d'Espagne fait marcher cette grande Reine sur les ailes de la Providence. Trésoriers et pourvoyeurs sont toutes choses parfaitement inconnues à sa suite. Je sais même que, pour trouver quatre mille pistoles pour les besoins les plus nécessaires, il a fallu que M. le marquis de Los Balbazes en fît son affaire [1] ! »

[1] Le prince de Monaco au marquis de Torcy, 15 octobre 1714.

CHAPITRE IV

Elisabeth en France. — Desgranges la rejoint à Brignoles. — Généreuse courtoisie de Grignan. — Séjour à Marseille et à Aix. — Cortège royal. — La Reine passe le Rhône. — Roquelaure et Basville. — Réception à Nîmes. — Incidents de Lunel et de Pézenas. — Philippe veut qu'Élisabeth congédie sa maison en arrivant en Espagne. — Lenteurs de la Reine. — Séjour à Toulouse.

Antibes étant la première ville qu'Élisabeth devait trouver sur son chemin, en entrant dans le royaume, ce fut tout d'abord à Le Bret, intendant de Provence, qu'incomba le soin de lui procurer des moyens de transport, à la fois, sûrs et convenables. Il s'agissait de trouver, pour sa suite, trente-six chaises roulantes, soixante-quatorze chevaux de selle, six chariots, quatre mulets de bât, et, pour elle-même, une litière dont les brancards fussent mobiles, « car, bien qu'une litière de cette espèce fût moins solide que les autres, il n'y avait pas d'apparence qu'une reine se servît des litières ordinaires, à cause de la difficulté d'y entrer[1] ». Prévenu, à temps, par Los Balbazes, Le Bret put s'acquitter décemment de cette tâche difficile que le zèle et la prévoyance de l'ambassadeur espagnol lui avaient, d'ailleurs, simplifiée dans la mesure du possible. « La Reine marchait seule dans une chaise à l'italienne assez propre qu'on avait fait embarquer sur une galère, la princesse de Piombino et les autres dames dans des chaises à deux[2]. » Le 20 octobre, Élisabeth fran-

[1] Le Bret à Torcy, Aix, 16 octobre 1714.
[2] Desgranges à Torcy, Brignoles, 23 octobre 1714.

chit le Var et entra dans Antibes, où l'on tira le canon en son honneur, « ce qui, malgré son désir de conserver l'incognito, parut lui faire un sensible plaisir ». Elle y trouva « chaises, chevaux et mulets » que Le Bret avait commandés et qui l'attendaient depuis huit jours. Grignan y avait envoyé, au-devant d'elle, Anfossi, son secrétaire et son capitaine des gardes. Dès que les présentations furent terminées, Los Balbazes prit Anfossi à part et lui fit, le plus dignement qu'il put, l'aveu pénible du complet dénuement de Sa Majesté. On la faisait voyager, ainsi que l'avait mandé le prince de Monaco, sur les ailes de la Providence, sans lui fournir ni le transport, ni les vivres, ni l'argent qui les obtient. Pour remédier, sans trop de scandale, à cette cruelle pénurie, « on prit l'expédient de faire donner le fourrage aux équipages loués par la province; un particulier procura les choses nécessaires pour la table de la Reine et les autres tables de ses principaux officiers... Il y avait, en dehors, cent quarante personnes auxquelles on fournit l'étape sur le pied des gardes du Roi. On leur donna des bons signés de M. de Grignan, qu'ils convertirent en argent... Ainsi on pouvait dire que la reine d'Espagne passait, *par étapes,* dans le royaume. » L'ostentation et la misère faisaient cortège à Sa Majesté Catholique. On les a vues, plus d'une fois, vivre en bonne intelligence à la cour d'Espagne.

A Brignoles, où Élisabeth Farnèse arriva le 25 seulement, après avoir couché à Cannes, à Fréjus et au Luc, elle est rejointe par Desgranges[1], qui vient lui présenter les com-

[1] Desgranges à Torcy, 25 octobre 1714. — Ancien commis de Chamillard, qui lui procura la charge importante de maître des cérémonies, très fort sur l'étiquette, homme de tact et d'esprit, sachant contenir avec mesure, au besoin avec fermeté, les tentatives vaniteuses des courtisans, sans blesser leur amour-propre, Desgranges avait rendu, en maintes circonstances, des services fort appréciés de Louis XIV, qui avait grande confiance dans son jugement. Ayant déjà accompagné en 1706, depuis la frontière du Piémont

pliments de Louis XIV et se mettre à sa disposition. « Je lui dis, marque le maître des cérémonies au ministre des affaires étrangères, que le Roi m'avait ordonné de l'assurer de sa tendresse, qu'il aurait eu une grande joie de se trouver à portée de voir et d'embrasser une princesse qui lui devient si chère et qui va faire le bonheur du Roi son petit-fils... que, s'il avait été possible de faire avancer assez à temps ses équipages, elle aurait trouvé des carrosses du Roi, de ses gardes et bon nombre de ses officiers pour la servir; que, ces choses-là manquant, le Roi avait fait écrire aux gouverneurs et intendants et m'avait commandé de leur dire encore de faire trouver tout ce qui serait nécessaire pour le passage de Sa Majesté... que le Roi aurait voulu qu'on lui rendît partout les honneurs dus à son rang, mais que, comme on lui avait dit qu'elle voulait voyager incognito, on ferait au juste tout ce qu'elle désirerait... Elle me répondit, avec beaucoup de respect et de reconnaissance pour le Roi, me disant que, pour les cérémonies, elle serait bien aise de les retrancher à cause de l'état auquel elle se trouve faire ce voyage, et que, pour les autres choses, on serait le moins incommode que possible. » La princesse de Piombino tient à Desgranges le même langage. De Brignoles à Aix, le chemin direct franchit l'Argens et passe par Saint-Maximin; « mais le cortège royal, au risque d'allonger sa route de deux jours au moins, traversera Marseille par simple curiosité de la Reine à qui on a dit que c'était *chose à voir* ». C'est ainsi que la princesse Farnèse répond aux impatients désirs de son royal époux.

jusqu'à Versailles, la fille aînée du duc de Savoie, lorsqu'elle vint en France pour épouser le duc de Bourgogne, ayant suivi Philippe V, en 1700, lorsqu'il alla prendre possession du trône d'Espagne et, en 1702, lorsqu'il traversa la Provence et le Languedoc, au retour de sa campagne d'Italie, l'ancien commis de Chamillard ne pouvait manquer de remplir, avec succès, la nouvelle mission que le Roi venait de lui confier.

Le comte de Grignan, lieutenant général et commandant de Provence, qui réside à Marseille, est un homme de fort bonne noblesse et de petite fortune. Il a possédé jadis des biens considérables dont ses goûts fastueux[1] ont eu bientôt raison. Mais il continue, par habitude, à faire, en toute chose, le généreux et le magnifique. Il n'a donc rien épargné pour que la petite-fille de Louis XIV reçût, en Provence, un accueil digne du grand Roi. « Sur les incertitudes qu'il y a eu... en la marche de la reine d'Espagne... le parti que j'ai pris... a été d'envoyer, sur le Var, des gardes, des escortes, des officiers, des voitures... de faire préparer ma maison de Marseille et d'y remplir des magasins par lesquels je fournirai toutes sortes de choses pour les tables de cette princesse... et d'en faire autant aux deux autres villes de Provence sur le Rhône, Arles et Tarascon, par où elle passe en Languedoc. On s'était comme fixé pour Tarascon, mais les pluies peuvent déterminer pour Arles... Je me tiendrai à portée du but[2]. »

Élisabeth ne devait rester que deux jours à Marseille, mais elle y passa les 28, 29 et 30 octobre, « à cause, nous dit Desgranges, qui se ferait scrupule d'omettre aucun détail dans ses relations, d'une petite indisposition de dame », et aussi parce qu'elle souhaitait passionnément d'y voir jouer, deux ou trois fois, la comédie. Elle y fit son entrée le 27, vers les six heures du soir. Desgranges et Los Balbazes

[1] François Adhémar de Monteil, comte de Grignan, avait eu successivement trois femmes dont la dernière, comme chacun sait, fut Françoise-Marguerite de Sévigné, qui mourut en 1705. « C'était un grand homme, disent les Mémoires de Saint-Simon, fort bien fait, qui sentait fort ce qu'il était, fort honnête, fort poli, fort noble, en tout fort obligeant et universellement estimé, aimé et respecté en Provence. » Il se distingua en 1673, à la prise d'Orange, aida Tessé, en 1707, à repousser les Impériaux devant Toulon, et se signala par son zèle contre le jansénisme. Né en 1632, mort en 1714, à quatre-vingt-deux ans.

[2] Grignan à Desgranges, 26 octobre 1714.

avaient réglé le cérémonial d'un commun accord. Les échevins l'attendaient à la porte. « Ils lui firent une simple révérence et lui remirent un petit présent de confitures qu'elle eut la bonté d'accepter [1]. » Les canons de la ville, de la citadelle et du fort la saluèrent successivement. Si la Reine déclinait les harangues, parce qu'elle eût été fort ennuyée d'y répondre, elle entendait recevoir tous les autres honneurs auxquels avait droit Sa Majesté. C'est là ce qu'elle appelait voyager incognito. Le lendemain 28, « elle entendit la messe dans sa chambre, bien que ce fût un dimanche », et alla voir, dans l'après-dînée, jouer un opéra. Arnoul, intendant de la marine et des galères, la reçut le 29, en grande pompe, à l'arsenal. « Il lui offrit la comédie et un régal dans la salle d'armes », et les officiers illuminèrent ensuite pour lui marquer leurs respects. Le 30, on joua en présence d'Élisabeth, et par son ordre, « *le Malade imaginaire* ». Grignan, à son grand regret, ne put lui tenir compagnie pendant toutes ces belles fêtes. Elle habitait son hôtel et y était défrayée splendidement; mais, âgé de quatre-vingt-deux ans, et souffrant d'un gros rhume, le vieux courtisan n'avait pu la rejoindre [2].

Entre temps, l'argent que le veedor général avait expédié, par l'entremise de Vauvré, était venu. L'un des échevins de Marseille avait mis quarante mille écus à la disposition du marquis de Los Balbazes. L'ambassadeur lui fit dire que « *peut-être* il n'en aurait pas besoin », et cette réponse étonna,

[1] « La reine d'Espagne arriva, le 27 octobre, à Marseille, où elle m'a fait la grâce d'accepter ma maison et de permettre, comme le roi d'Espagne avait daigné le faire en 1702, que j'y aie fait la dépense de sa table et de celles de sa cour. » (Grignan à Torcy, Arles, 2 novembre 1714.)

[2] « La Reine habite la maison de M. le comte de Grignan ainsi que le marquis de Los Balbazes et Mme la princesse de Piombino. La table de Sa Majesté et les autres tables sont tenues à ses dépens et généralement tout roulera sur son compte à Marseille. » (Desgranges à Torcy, Marseille, 28 octobre 1714.)

quelque peu, le maître des cérémonies. La reine d'Espagne comptait-elle, par hasard, voyager uniquement aux dépens du roi de France, si celui-ci, « touché de la misère que Desgranges avait signalée quatre jours auparavant », voulait bien venir à son secours? Desgranges déclare à Torcy que, s'il reçoit des fonds pour cet usage, il ne s'en servira point, à moins qu'on ne lui transmette des ordres nouveaux, puisque Los Balbazes aura désormais de l'argent à volonté. Mais, il trouve opportun que le Roi provoque la gratitude d'Élisabeth Farnèse par quelques témoignages personnels de son affectueuse munificence : « Voici, Monsieur, une autre réflexion, que je vous prie de me pardonner si vous trouvez que je raisonne mal... Il me semble que le Roi ne devrait pas laisser passer sa petite-fille à travers du royaume sans lui faire quelque galanterie. Depuis qu'elle est arrivée à Antibes, elle s'est expliquée, deux ou trois fois, en termes de respect et de joie, en voyant le portrait du Roi. Je voudrais que le Roi lui en envoyât un, en bracelet, orné de quelques diamants qui en valussent la peine, et qu'un tel présent pût la faire souvenir, en tout temps, de son passage en France, et je trouve que cela aurait bon air de la voir arriver, en Espagne, avec un tel ornement à son bras... J'ajouterais à ce présent capital quelques bijoux, comme tabatières, estuis, boîtes à mouche et autres dons semblables de choses qui ne se trouvent pas en Espagne[1]. » Il mande encore, le 6 novembre, à Torcy : « La façon de s'exprimer de la Reine, quand elle parle de son grand-père, me fait toujours croire qu'un portrait est ce qu'il y a de plus sortable. » On verra, tout à l'heure, que Louis XIV agréa, sans hésiter, la proposition de son maître des cérémonies.

La Reine a prolongé sa route pour venir à Marseille

[1] Desgranges à Torcy, Marseille, 28 octobre 1714.

« parce que c'était chose à voir ». Grignan, dont la galanterie attentive et la gracieuse prévoyance ne sont jamais en défaut, veut que son désir soit pleinement satisfait. Le 31 octobre, à midi, se rendant à Aix, elle trouve un dîner somptueux qu'on lui avait fait préparer sur une colline « d'où l'on voyait le terroir de Marseille rempli de bastides à milliers ». Aix, où elle arriva le soir, l'accueillit comme elle le souhaitait. Les consuls, qui l'attendaient à la porte, lui offrirent, en grande cérémonie, « quatre douzaines de flambeaux et quatre douzaines de boîtes de confiture. Ils firent des cadeaux proportionnés au marquis de Los Balbazes et à la princesse de Piombino[1], mais ils eurent soin de ne prononcer aucun discours. » La Reine soupa et coucha dans l'hôtel du premier président, plus vaste que celui de l'archevêque, Mgr de Vintimille du Luc. « Le lendemain, après avoir entendu la messe et communié dans sa chambre, ainsi qu'elle en avait coutume les dimanches et fêtes[2] », elle partit de bonne heure pour Salon.

Laissons les autorités de cette petite ville, où il ne se passa d'ailleurs rien d'extraordinaire, s'évertuer à recevoir dignement la petite-fille de Louis XIV et jetons, en passant, un coup d'œil rapide sur le cortège royal qui s'achemine pompeusement vers les frontières d'Espagne, à travers les plaines de la Provence. Lamoignon de Basville, qui s'apprête à lui faciliter le passage du Languedoc, en expose minutieusement et hiérarchiquement, au ministre des affaires étrangères, la majestueuse économie. Dans la suite immédiate d'Élisabeth figurent les princesses de Piombino et Della Somaglia, dames d'honneur, accompagnées de quatre demoiselles ; — six demoiselles de la Reine ; — le marquis de Los Balbazes et quatre serviteurs intimes ; — l'aumônier et son

[1] Desgranges à Torcy, Aix, 1er novembre 1714.
[2] Desgranges à Torcy, 1er novembre 1714.

valet; deux écuyers de la Reine; — le contrôleur de la maison et son valet; — le chef de cuisine et trois aides; — le chef d'office et deux aides; — le sommelier et deux aides; — le confesseur et son compagnon; — le médecin et son valet; — l'apothicaire et son aide; — l'officier de la garde-robe, le trésorier, le chirurgien, l'officier de garde et leurs valets; — quatre pages avec leur maître d'hôtel et deux valets; — les quatre valets de pied de la Reine; — le gentilhomme de la Reine, ses deux valets de chambre et ses deux laquais; — les deux courriers de la Reine et les trois conducteurs de ses bagages; — les six porteurs de la Reine et les balayeurs de sa maison, — plus douze gardes et six valets de pied, en tout, cent six personnes qui logent sous son toit. Il faut y ajouter les maisons particulières de Los Balbazes et de la princesse de Piombino qui ne comprennent pas moins, à elles deux, de quarante-huit serviteurs[1], puis le marquis Imperiali, le marquis Grillo, le trésorier de la Reine douairière[2] et leurs gens; — un trésorier du roi d'Espagne et son aide; — un garde du corps de Sa Majesté Catholique et son valet; — le duc Del Sesto, le marquis de Gonzague et leurs gens; — une dame d'honneur espagnole, deux femmes de chambre et un écuyer; — M. l'ambassadeur de Parme et sa suite; — M. Desgranges, M. son fils et quatre domestiques[3]. Pour transporter tout ce monde convenablement et sans encombre, trente-deux chaises roulantes, neuf autres chaises avec attelage, quatre attelages pour les brancards, trois autres attelages de rechange, cinq litières, quatre-vingt-douze chevaux de selle, quarante mulets de bât, six grandes charrettes suffisent à peine. Il

[1] Quarante-trois pour la maison de l'ambassadeur, cinq pour celle de la première dame d'honneur.

[2] Qui avait été saluer, comme on l'a vu, Élisabeth à Parme, de la part de sa maîtresse, et qui devait l'accompagner jusqu'aux frontières d'Espagne.

[3] Basville à Torcy, Nîmes, 31 octobre 1714.

faudra réunir d'avance, dans la ville d'Arles, d'autres véhicules ainsi que d'autres bêtes d'attelage et de somme, parce que « les Prouvenceaux ne veulent pas passer le Rhône avec leurs voitures ». Basville fera le nécessaire et pourvoira d'avance, s'il en est besoin, au payement des équipages[1].

Après avoir pieusement prié, à Salon, au profit des fidèles défunts, Élisabeth se remet en route pour Arles, le 2 novembre, et y fait son entrée, le soir même. Grignan, un peu moins incommodé de son rhume, l'a rejointe. « Le régiment de la Reine et celui de Valgrand-cavalerie attendent son passage. Elle trouve, dans son antichambre, une compagnie de quatre-vingts gentilhommes du pays qui sont en usage de garder le Roi. » Il y a eu grande chère hier et aujourd'hui, ajoute Desgranges dans sa lettre du 3 novembre, « tant chez M. le comte de Grignan que chez M. l'archevêque ; hier, après le dîner, la Reine a demandé à voir les deux régiments, qu'on lui fit passer sous ses fenêtres ». Mais Élisabeth fait, paraît-il, trop d'honneur à la table somptueuse de Mgr de Forbin-Janson. « Étant entrée dans le jardin de M. l'archevêque, elle y a été prise d'un mal de cœur suivi de vomissements, de frisson et d'un peu de fièvre. » — « Elle a un médecin, un chirurgien et un apothicaire à sa suite », écrit encore le

[1] Basville à Torcy. — L'intendant du Languedoc ne fut pas embarrassé pour si peu. C'était un personnage fort important, fort puissant et fort habile, « un beau génie, dit Saint-Simon, un esprit supérieur, très éclairé, très actif, très laborieux, un homme rusé, artificieux, implacable... un esprit de domination, dit-il encore, qui brisait toute résistance... Ce génie, vaste, lumineux, impérieux, était redouté des ministres qui ne le laissaient pas approcher de la Cour, et qui, pour le retenir en Languedoc, lui faisaient toute puissance dont il abusait sans ménagement. » Nicolas de Lamoignon, seigneur de Basville, était fils cadet de Guillaume de Lamoignon, premier président du parlement de Paris. Il fut avocat, conseiller au Parlement, maître des requêtes (1673), conseiller d'État, intendant à Montauban, à Pau, à Poitiers et enfin, en 1685, à Montpellier, où il se signala par son zèle inflexible contre les protestants, aussi bien que par la vigilance et la vigueur de sa féconde administration. On l'avait surnommé « le Roi du Languedoc ». Il y resta jusqu'en 1718 et mourut à Paris en 1724.

maître des cérémonies, « cela ne m'a pas empêché de demander à M. le marquis de Los Balbazes et à Mme la princesse de Piombino, s'ils souhaitaient que je fisse venir les habiles médecins de Montpellier. Ils m'ont remercié [1] ».

Ce ne fut qu'une indisposition sans gravité. Complètement remise, après deux jours de repos, la jeune Reine quitte Arles, le 5 novembre, se dirigeant vers Nîmes. Grignan l'accompagne à la tête de cinq escadrons, aussi courtois, aussi empressé, aussi gracieux que si trente années seulement pesaient sur sa tête blanche. Arrivé au bord du Rhône qui forme la limite de sa province, il prend congé respectueusement d'Élisabeth qui le remercie avec effusion. « Il le méritait bien, en vérité, mande Desgranges à Torcy. Je vous ai dit avec quel ordre et quelle profusion il a tout fourni depuis Antibes. Ç'a été ici la même chose. Il n'a rien voulu rabattre non plus de la politesse de nos anciens courtisans, s'étant présenté à tout jusqu'aux bords du Rhône,... aussi gai que s'il venait d'être fait gouverneur de Provence[2]. » Le duc de Roquelaure, gouverneur du Languedoc, attendait Sa Majesté Catholique sur l'autre rive du fleuve, avec une nombreuse et brillante escorte commandée par le marquis de Maillebois[3] ; il la conduit jusqu'à Nîmes.

[1] Desgranges à Torcy, Arles, 3 novembre 1714.

[2] Desgranges à Torcy, Nîmes, 5 novembre 1714. — Les louanges royales sont la plus douce récompense que puisse recevoir le vrai courtisan. Celle d'Élisabeth combla de joie le vieux Grignan. « J'ai tâché de ne rien omettre des devoirs que j'avais à remplir. Sa Majesté a daigné en paraître satisfaite et m'a marqué, plus d'une fois, que mes soins, pendant tout le temps qu'elle est restée en Provence, lui ont été bien agréables. » Grignan à Torcy, Nîmes, 4 novembre 1714.

[3] Le marquis de Maillebois (Jean-Baptiste-François Desmarets), petit-neveu de Colbert, était fils du contrôleur général. Il avait servi sous Villars. Sa belle conduite en Italie, pendant les campagnes de 1733 et de 1734, la pacification de la Corse (1739), lui acquirent une grande réputation militaire. Il fut moins heureux en Bohême (1742) et à Plaisance (1746). Lieutenant général en 1734, maréchal de France en 1741, mort en 1762.

Roquelaure est moins généreux, moins prodigue que son vieux collègue Grignan, mais il est beaucoup plus avisé et non moins bon courtisan. Il a donc pris, de concert avec Basville, « toutes les mesures nécessaires pour faire, s'il est possible, écrit Desgranges, mieux qu'en Provence » ; seulement, il a eu soin, en homme pratique, de ménager sa propre bourse[1]. Élisabeth lui ayant dit qu'elle entendait être traitée en Languedoc comme en Provence, « c'est-à-dire : voyager incognito, à la réserve du salut d'artillerie et de la garde, il a envoyé des ordres, en particulier, aux maires et aux consuls pour que ses intentions et celles du Roi, son grand-père, fussent exécutées partout très ponctuellement[2] ». A la porte de Nîmes où elle arriva le soir même, Élisabeth Farnèse fut saluée par Roquelaure et Maillebois qui l'escortèrent jusqu'au palais de l'évêque. Elle y trouva rangés à droite et à gauche, dans la première salle, Messieurs des États qui s'inclinèrent silencieusement sur son passage, pendant que les canons de la citadelle tiraient trois salves en son honneur.

[1] Petit-fils du baron Antoine de Roquelaure, maréchal de France, qui fut l'un des plus fidèles et des plus vaillants compagnons de Henri IV, fils de Gaston-Jean-Baptiste, marquis puis duc de Roquelaure, lieutenant général, que ses bons mots ont rendu populaire, Antoine-Gaston-Jean-Baptiste, duc de Roquelaure, avait passé toute sa jeunesse à la guerre. Maréchal de camp en 1691, lieutenant général en 1696, il prit part à la malheureuse campagne commandée, en 1706, par Villeroy contre Marlborough. Il fut plus heureux en Languedoc, où il maintint fort durement les calvinistes dans l'obéissance et où il aida le duc de Noailles, en 1710, à repousser victorieusement une descente des alliés. Il reçut, en 1724, le bâton de maréchal et mourut, en 1738, à Paris. Avec lui prit fin la descendance mâle des Roquelaure. Saint-Simon le traite, comme tant d'autres, avec fort peu d'indulgence. « Ce fut, *d'après les Mémoires*, une sorte de bouffon effronté, un plaisant de profession qui, à force de bas comique, en disait quelque fois d'assez bonnes et jusque sur soi-même. — Sa femme, Mlle de Laval-Montmorency, trouva, en l'épousant, une maison fort obérée et n'y apporta pas un écu, mais, à force de procès, de crédit, d'affaires et d'industries, elle parvint à en faire une des plus riches maisons du royaume. » — Ce ne fut pas, sans doute, en imitant les fastueuses prodigalités de Grignan.

[2] Roquelaure à Torcy, Nîmes, 6 novembre 1714

« Basville avait fait dresser chez lui, à ses dépens, la table de Sa Majesté et d'autres très abondantes pour sa suite. » Le lendemain, 6 novembre, après avoir reçu Messieurs des États et s'être fait baiser la main, au nom de toute l'assemblée, par Mgr l'archevêque de Narbonne, elle partit pour Lunel et s'arrêta, en chemin, à Huchon où Roquelaure, qui l'accompagnait, avait fait dresser un beau dîner. Basville crut devoir rester à Nîmes pour y traiter les importantes affaires soumises, en ce moment, aux délibérations des États. Il lui parut que les intérêts du Roi, son maître, lui importaient avant tout et il en fut loué par Torcy[1].

Dix lieues seulement séparent Nîmes de Montpellier. Élisabeth aurait pu les franchir en une seule étape et se dispenser de prendre gîte à Lunel. Mais elle a, semble-t-il, des habitudes assez peu vigilantes et elle entend, du .reste, voyager avec toute la majesté qui convient à une grande reine. Or, la majesté est lente et solennelle ; elle n'admet ni la hâte ni même l'empressement. Desgrange adresse, sur ce sujet, à Torcy, de curieuses informations : « ...Elle aime à se lever tard et ne veut pas dîner avant de partir, parce que le dîner serait trop près de son chocolat, et cela ainsi pendant toute la route... Comme il y a eu deux jours de vent de bise et que sa chaise pourrait n'être pas trop chaude, j'ai demandé à M. de Los Balbazes si elle ne serait pas plus aise d'avoir un carrosse où elle pourrait mettre ses dames avec elle et que nous en aurions à choisir dans un grand nombre, autant qu'elle voudrait, qui la conduiraient jusqu'à ce qu'elle

[1] « Vous avez saisi, Monsieur, les intentions de Sa Majesté en prenant la résolution de demeurer à Nîmes. Il aurait été inutile que vous eussiez quitté le lieu de l'assemblée des États où vous êtes chargé d'affaires importantes pour son service, et il suffit que vous ayez donné des ordres pour faire trouver, à la reine d'Espagne, toutes les choses nécessaires et faire rendre à cette princesse les honneurs qu'elle veut bien recevoir. » (Torcy à Basville, 12 novembre 1714.)

joignît sa maison... » Les carrosses iraient plus vite, « mais elle continue à vouloir marcher seule dans sa chaise[1] ». C'était la chaise si pompeusement décorée d'après les minutieuses instructions du veedor général Orry.

Pendant qu'Élisabeth Farnèse espace convenablement ses repas, se fait saluer par le canon des forteresses, voyage ainsi à toutes petites journées pour ménager convenablement sa santé et sa dignité royales, Philippe V et la princesse des Ursins se morfondent dans les angoisses d'une attente impatiente et fébrile.

Nous risquerions de fatiguer l'attention de nos lecteurs et de mettre leur patience à l'épreuve, ainsi que la jeune Reine en usait à l'égard de son époux, si nous continuions à leur narrer, jour par jour, d'après les documents contemporains,.son odyssée à travers les provinces méridionales de la France. Ayant fait maintenant connaissance avec elle, ils nous sauront gré, sans doute, de ne plus insister que sur les principaux épisodes de son séjour dans le royaume de son aïeul et de donner à notre récit une allure plus rapide. Les dépêches de Desgranges et de Roquelaure nous la montrent, le 6, à Lunel et, le lendemain, à Montpellier, — le 9, à Gigean et, le 10, à Pézenas, — le 15, à Carcassonne et, le 16, à Castelnaudary, — le 17, à Villefranche, — le 18, à Toulouse et, le 27, à Tarbes, ayant parcouru ainsi, en vingt et un jours, une centaine de lieues tout au plus. A Lunel, elle soupe aux dépens de Roquelaure qui « la reçoit chez lui, à Montpellier, et l'y traite parfaitement, ainsi que toute sa suite ». Une fâcheuse nouvelle y trouble, pour quelques instants, sa majestueuse quiétude. Ayant aperçu, par la fenêtre, un courrier portant la livrée de Parme et n'ayant reçu cependant aucune dépêche, elle soupçonne quelque mystère, fait paraître immédiatement

[1] Desgranges à Torcy, Lunel, 6 novembre 1714.

cet homme en sa présence et l'interroge impérieusement. Il lui apprend que sa mère et son oncle ont failli se noyer. Pendant qu'ils regardaient, du haut d'une passerelle, leurs équipages traverser un gué dangereux, elle s'est rompue sous leur poids; on a eu beaucoup de peine à les sauver; un homme de leur suite a péri dans la rivière. Le courrier lui affirme que ses parents sont parfaitement remis des suites de cette terrible aventure. Deux lignes de sa tante, la serenissima di Modena : « depuis l'accident nous nous portons bien », achèvent de la rassurer[1]. En quittant Montpellier, Élisabeth remercie publiquement le duc de Roquelaure de la belle réception qu'on lui a faite en Languedoc[2].

Un courrier d'Espagne la rencontre à Pézenas et remet, de la part du Roi, à Los Balbazes des instructions péremptoires en vertu desquelles la suite italienne de la Reine devra être congédiée à Saint-Jean-Pied-de-Port, « à la réserve toutefois, écrit Desgranges, de quelques femmes qui iront une journée au delà et seront aussi renvoyées, toutes sans exception, le jour que la Reine devra joindre sa maison, en sorte qu'elle marchera, un jour, sans aucune femme que Mme de Piombino, qui mènera deux de ses suivantes pour son service et non pour la Reine... Elle a été un peu touchée de cet ordre, ajoute le maître des cérémonies, disant qu'il ne venait pas apparemment du Roi, mais de Mme la princesse des Ursins. »

Depuis Gigean, les frais du voyage, qui dépassent quinze cents livres par jour, sont payés par la cour d'Espagne, sur les fonds envoyés par Orry à Vauvré. « Jusqu'alors, mande Desgranges à Torcy, M. de Grignan, M. Le Bret, M. l'archevêque d'Aix, M. le duc de Roquelaure et M. de Basville avaient entièrement et magnifiquement défrayé la reine

[1] Desgranges à Torcy, Montpellier, 9 novembre 1714.
[2] Roquelaure à Torcy, 19 novembre 1714.

d'Espagne. L'exemple a été donné par M. de Grignan; les autres l'ont voulu suivre. Personne ne s'y oppose chez la Reine; au contraire, il paraît que cela fait plaisir. Vous pouvez bien juger, Monseigneur, que je n'ai pas dû rien dire de contraire à ces messieurs remplis de si bonne volonté [1]. » Si le fastueux désintéressement du mari de Françoise-Marguerite joua un assez mauvais tour aux représentants du Roi, en Provence et en Languedoc, elle rendit assurément un bien grand service aux finances espagnoles. On vient de voir qu'Élisabeth et l'ambassadeur d'Espagne accueillirent tout simplement ces beaux subsides, comme une manne bienfaisante à laquelle ils avaient droit. Louis XIV, sans doute, indemnisa largement les fonctionnaires généreux qui voulurent, en cette délicate occurrence, représenter fidèlement leur maître et se montrer, aux yeux de sa petite-fille, dignes de ses grandes leçons.

Il semble, au reste, que, mécontente des ordres qui lui enjoignent de congédier sa maison avant de quitter la France, Élisabeth veuille en témoigner son déplaisir par une nonchalance qui s'accentue chaque jour et qui devient vraiment scandaleuse. Desgranges commence à craindre « qu'elle ajoute plusieurs séjours à son itinéraire, quoiqu'elle soit en bonne santé ». — « Elle se lève à neuf heures et, avant qu'elle soit habillée, qu'elle ait fait ses prières, pris le chocolat et entendu la messe, il est midi. Elle est deux heures à la dînée [2]. » Elle ne peut donc voyager tout au plus que quatre ou cinq heures par jour. Toutes les fois qu'elle trouve une occasion de retarder son départ, elle en profite largement. Elle ne passe qu'une nuit à Villefranche, mais Toulouse, où elle arrive le lendemain, 18 novembre, dans la soirée, aura l'honneur de la posséder plusieurs jours. Le 19,

[1] Desgranges à Torcy, Pézenas, 10 novembre 1714.
[2] Desgranges à Torcy, Castelnaudary, 16 novembre 1714.

l'Église catholique célèbre la fête de sainte Élisabeth. Revêtues de brillantes toilettes, la Reine et toute sa cour vont, en grande pompe, visiter la basilique de Saint-Sernin et prier dévotement devant le tombeau du bienheureux martyr. Pendant que Langeois d'Imbercourt, intendant de Montauban, fait réparer les routes que doit parcourir le cortège royal et qui étaient, paraît-il, en assez mauvais état, Sa Majesté Catholique, étendue sur une chaise longue, attend fort tranquillement que le repos et la patience soulagent une légère entorse qu'elle s'est donnée, le 20 novembre, en se promenant dans les jardins de l'archevêché. « Étant en mules, écrit Desgranges, son pied a tourné, elle ne peut plus le poser à terre, il faut la mettre dans un fauteuil pour la porter dans son appartement [1]. » Quand les douleurs aiguës sont passées, elle reprend lentement le cours de son paisible voyage.

Cependant Louis XIV a résolu de suivre les respectueux conseils de son maître des cérémonies. Quel est exactement le caractère d'Élisabeth Farnèse? Quelles sont ses dispositions? On la connaissait fort peu quand elle végétait à la cour de Parme, et l'obscurité de sa première jeunesse n'autorise, malgré les imperturbables assurances d'Alberoni, que des suppositions fort incertaines. Quel rôle jouera-t-elle auprès du faible prince qui règne sur l'Espagne? Comprendra-t-elle, comme Louise-Marie de Savoie, que les intérêts des deux royaumes doivent toujours rester indissolublement unis? Consentira-t-elle à subir l'influence de l'illustre Française qui a dirigé si noblement, si utilement, les actes de la feue Reine? On n'en sait absolument rien, et on ne peut former, à cet égard, que les plus douteuses conjectures. Ce serait, en tout cas, faire acte de prudence que de s'assurer,

[1] Desgranges à Torcy, Pau, 1er décembre 1714.

ainsi que le demande Desgranges, les bonnes grâces de la nouvelle Reine et de provoquer les témoignages de sa gratitude par une manifestation qui fût de nature à satisfaire sa vanité et à toucher son cœur. Louis XIV a voulu en charger l'un de ses plus dévoués courtisans qui est, en même temps, un grand seigneur et un habile homme. En entrant à Tarbes, le 27 novembre, vers les dix heures du soir, la jeune épouse de Philippe V apprend que le duc de Saint-Aignan s'y trouve depuis le matin et qu'il est chargé pour elle, de la part du Roi, d'une mission importante. Elle donne l'ordre aussitôt qu'on l'introduise en sa présence.

CHAPITRE V

Le duc de Saint-Aignan. — Lettre de Louis XIV à Élisabeth. — Instructions de Saint-Aignan. — Il va voir la Reine douairière à Bayonne. — Marie-Anne de Neubourg. — Ses sentiments à l'égard de Mme des Ursins. — Ses espérances. — Torcy conseille inutilement de la rappeler en Espagne. — Elle obtient la permission de voir Élisabeth. — Elle donne audience à Saint-Aignan. — Dispositions prises par Harlay de Celi. — Cavalcade de la Reine douairière.

Saint-Aignan était le frère cadet et le fils adoptif du duc de Beauvilliers dont les Mémoires de Saint-Simon ont, tant de fois, répété les louanges en des pages célèbres, qui s'illustra par de si rares et si éminentes vertus, qui fut le plus sincère des courtisans, le plus austère des conseillers, comme le plus incorruptible des ministres, que Louis XIV honora si fort de son estime et de son affection, qu'il voulut lui confier l'éducation du futur héritier de sa couronne, le duc de Bourgogne, puis de ses deux autres petits-fils, les ducs d'Anjou et de Berri. Jamais, a dit de lui Saint-Simon, je n'ai vu « personne sur un si grand pied à la cour ». En 1671, Beauvilliers épousa la troisième fille de Colbert[1], dont la fille aînée était femme du duc de Chevreuse. Deux fils, nés de cette union, moururent de la petite vérole en 1705. Le duc avait deux frères. Le plus âgé était l'évêque, comte de Beauvais. Le plus jeune, Paul-Hippolyte, « faisait ses caravanes à Malte » lorsque le chef de sa maison eut le malheur de perdre ses deux fils. Il avait alors vingt et un ans. Beau-

[1] « Le triste état des affaires de sa maison, que son père avait ruinée, l'engagea à faire cette alliance de la troisième fille de M. Colbert avec de grands biens. » (*Mémoires de Saint-Simon.*)

villiers le rappela en France, lui fit des donations considérables, lui céda son duché-pairie, lui fit épouser une fille très riche, Mlle de Besmaux, les logea tous les deux dans son hôtel de Versailles, les traita comme ses enfants et les combla de bienfaits. Philippe V aimait sincèrement Beauvilliers, dont il n'oubliait pas les nobles leçons et qui avait guidé, en 1700, sa marche triomphale jusqu'aux frontières espagnoles. En envoyant son fils adoptif complimenter la nouvelle épouse du jeune Roi, Louis XIV ne pouvait charger, de cette importante mission, un personnage mieux qualifié, de toute façon, pour la remplir.

Le duc avait alors trente ans, peu d'expérience des affaires diplomatiques, mais de la finesse, du tact, de l'entregent, du savoir-faire, toutes choses que les intelligences ouvertes et délicates acquéraient promptement et aisément à la cour de Versailles, où les bons exemples ne manquaient pas. Le Roi lui remit, avec des instructions très précises, la lettre suivante écrite, de sa main, à Élisabeth :

« Madame ma sœur et petite-fille, voulant vous marquer particulièrement jusqu'à quel point je m'intéresse à tout ce qui vous touche, j'ai fait choix de mon cousin, le duc de Saint-Aignan, distingué par son rang et par sa naissance, pour se rendre auprès de vous et pour expliquer, de vive voix, à Votre Majesté, la tendre et parfaite amitié que j'ai pour elle. Vous lui donnerez donc une entière créance sur tout ce qu'il vous dira, de ma part, de mes sentiments à votre égard et du désir que j'ai de vous en donner des preuves effectives en toute occasion, étant, Madame ma sœur et petite-fille, votre bon frère et grand-père.

« Louis.

« A Marly, ce 7 novembre 1714. »

Les instructions délivrées à Saint-Aignan rappellent, tout d'abord, la mission du maître des cérémonies Desgranges et les ordres adressés, aux gouverneurs des provinces méridionales, à l'occasion du passage d'Élisabeth sur les terres du royaume. « Il a paru au Roi que ces soins ne suffisent pas encore, et Sa Majesté, voulant donner de nouvelles preuves de sa tendresse pour le roi d'Espagne et des sentiments qu'Elle a pour une princesse qu'on assure être très digne du trône où elle est appelée, a résolu de lui faire encore porter de nouvelles assurances de son estime et de son amitié en envoyant, auprès de cette princesse, une personne des plus distinguées de sa cour. — Entre plusieurs de ceux que le Roi pouvait choisir pour une commission en même temps agréable et honorable, Sa Majesté s'est déterminée en faveur du duc de Saint-Aignan, pair de France, autant par la connaissance qu'Elle a de son zèle, de son esprit et de ses bonnes qualités, que par le souvenir récent de l'estime dont Elle honorait le feu duc de Beauvilliers, son frère, et des services qu'il lui a rendus dans ses plus importantes affaires...

« L'audience doit être sans cérémonie, en sorte que la Reine ne voie, dans tout ce qui lui reviendra de la part du Roi, que des marques intimes de l'amitié que Sa Majesté a pour le Roi, son petit-fils, et pour elle-même... Le duc lui dira qu'il ne suffit pas au Roi de l'en avoir assuré, à Parme, par le comte d'Albergotti et ensuite, dans son royaume, par les commandants de ses provinces, que Sa Majesté veut lui renouveler encore ces mêmes assurances..., et que son affection sera d'autant plus constante qu'elle est fondée sur les récits avantageux qui reviennent, de tous côtés, à Sa Majesté, des qualités du cœur et de l'esprit d'une princesse qui doit faire le bonheur du Roi Catholique... C'est comme père que le Roi, sachant qu'elle a désiré avoir un de ses portraits,

charge le duc de Saint-Aignan de lui en remettre un que Sa Majesté a fait orner de quelques diamants; Elle veut qu'elle le possède comme une marque de l'attention qu'Elle donne à ce que cette princesse paraît souhaiter, et c'est aussi pour le même motif qu'Elle fait joindre à ce portrait quelques ouvrages faits à Paris... *Saint-Aignan examinera particulièrement le caractère de cette princesse... Le Roi veut principalement qu'il tâche de démêler si la reine d'Espagne se laissera conduire par les personnes qui seront auprès d'Elle, ou s'il y a lieu de croire que, souffrant impatiemment une autorité étrangère, elle veuille avoir le principal crédit sur l'esprit du Roi, son époux*... Louis XIV veut bien que son ambassadeur accompagne Élisabeth jusqu'à Madrid, quand même il n'y serait pas invité par elle, et qu'il prenne cette occasion pour faire sa cour au roi d'Espagne ». Il ne manquera pas d'ailleurs, passant à Bayonne, d'aller complimenter la Reine douairière de la part de Sa Majesté.

En arrivant à Bordeaux, le jeune ambassadeur apprend par Lamoignon de Courson, intendant de Guyenne, que l'itinéraire fixé, tout d'abord, pour le voyage de la reine d'Espagne, a subi une modification importante. Au lieu de passer par Bayonne, Saint-Jean de Luz et Irun, elle suivra la route de Saint-Jean-Pied-de-Port et de Valcarlos; il apprend aussi que Marie-Anne de Neubourg se prépare à quitter Bayonne pour se rendre à Pau, où elle doit attendre le passage de sa nièce. Élisabeth a marché plus lentement qu'on ne le supposait à Versailles. En ce moment, elle n'est encore qu'à Villefranche. En deux jours Saint-Aignan aura gagné Bayonne. Voulant remplir, à la lettre, ses instructions, désirant connaître aussi exactement que possible, avant de rejoindre la princesse de Parme, les dispositions de sa tante, que l'on sait peu favorables au gouvernement de Philippe et particulièrement hostiles à Mme des Ursins, le duc n'hésite

pas et se dirige, en toute hâte, vers la résidence de la Reine douairière. Il y arrive, le 17, dans la soirée.

Veuve du roi d'Espagne Charles II, qui l'avait épousée en secondes noces, passionnée pour les intérêts de la maison d'Autriche qu'elle défendit vainement, de tout son cœur et de toutes ses forces, lorsque son époux voulut tester en faveur d'un fils de France, belle-sœur de l'empereur Léopold[1], propre tante du roi de Portugal[2], de l'empereur Charles VI[3] et de la nouvelle reine d'Espagne, Marie-Anne de Neubourg, — l'héroïne invraisemblable du drame étrange qu'une plume de génie intitula *Ruy-Blas* et signa : Victor Hugo, — est une personnalité trop importante pour qu'on ne soit pas tenu de compter sérieusement avec elle. Lorsqu'en 1706, Philippe V, qui l'avait reléguée d'abord dans le château de Tolède, jugea prudent, d'après l'avis de Mme des Ursins, de la bannir du royaume, pour le soustraire à son influence et pria son aïeul de la prendre sous sa garde hospitalière, Louis XIV voulut qu'elle fût accueillie et traitée, dans ses États, avec les honneurs dus à sa dignité royale. On lui assigna Bayonne comme résidence. Le 20 septembre, elle y fit une entrée solennelle. Sur l'invitation du duc de Gramont, gouverneur, le corps de ville, après en avoir conféré avec lui[4], se rendit en robes rouges et bonnets ronds, précédé de massiers, suivi des capitaine et soldats du guet, à la porte Saint-Léon, pour y attendre son arrivée, qui eut lieu à sept heures du soir. Ayant fait

[1] Qui avait épousé, en troisièmes noces, Éléonore-Magdeleine de Neubourg.
[2] Jean V, marié à Marie-Anne d'Autriche, fille d'Éléonore-Magdeleine.
[3] Fils de Léopold et d'Éléonore-Magdeleine.
[4] « Sur la remontrance du sieur Daguerre, échevin, que la Reine douairière d'Espagne devait venir en ville et qu'il était nécessaire de voir ce qu'il y aurait à faire pour sa réception... il a été délibéré que le corps ira au château pour en conférer avec M. le duc de Gramont, et, pour le logement, que ledit sieur Daguerre en agira suivant sa prudence. »

(*Délibération du corps de ville du* 13 *septembre* 1706.)

placer à sa droite M. de Gibaudière, lieutenant du Roi et à sa gauche M. le Maire, le duc adressa, en français, une belle harangue à Sa Majesté et lui présenta, en signe de respectueuse soumission, les clefs de la ville. La Reine refusa gracieusement de les prendre et s'achemina dans son carrosse, « précédé et suivi de beaucoup d'autres de sa suite », vers le Château-Vieux qu'on avait préparé pour la recevoir. Le duc l'escortait à la tête d'une belle troupe de cavaliers « qu'il avait fait venir de Navarre et de Béarn ». « Il y avait un grand nombre de flambeaux, de chandelles et de tapis aux fenêtres de la rue Mayour », que suivit le cortège royal[1].

Marie-Anne resta trente-deux ans à Bayonne. Fière de posséder, dans ses murs, une grande princesse, illustre par sa naissance, par ses alliances, par ses malheurs et qui avait régné sur de si vastes États, la population ne cessa de lui témoigner la plus déférente sympathie. Elle l'aimait, non pour ses agréments extérieurs, — la veuve de Charles II, un peu couperosée et passablement obèse, n'était pas belle, — mais pour sa familiarité, à la fois, prévenante et gracieuse, pour sa bienfaisance aimable et prodigue, pour l'enjouement de son caractère, son amour des grandes réceptions, des fêtes animées, des représentations brillantes, pour son imposante prestance, son port majestueux et aussi pour ses infortunes. Elle lui pardonnait volontiers ses penchants un peu vulgaires, les bizarreries passagères d'une humeur que les dures épreuves de l'exil parvenaient rarement à aigrir, certaines faiblesses d'un cœur aimant que la nature, disait-on, sans le prouver toutefois, avait fait trop sensible[2]

[1] Registre des délibérations du corps de ville.

[2] On croyait, en Espagne, que le prince Georges de Hesse-Darmstadt, son parent, l'un des plus brillants officiers et des plus beaux hommes de l'armée royale, avait su lui plaire. Saint-Simon prétend que les ministres de l'Em-

et les déficits permanents d'une bourse, toujours ouverte, qu'une pension de quatre cent mille ducats, fort irrégulièrement servie, ne suffisait pas à pourvoir[1]. « Chaque année, dit une chronique locale, le jour de la Sainte-Anne, les magistrats allaient lui offrir un bouquet de fleurs avec des vins précieux, des jambons, du gibier, renfermés dans des corbeilles élégantes travaillées en fil d'argent; des visites de corps lui étaient faites toutes les fois qu'elle s'éloignait du royaume ou qu'elle y revenait. Dans les fêtes publiques qu'elle honorait de sa présence, ses désirs étaient consultés et suivis avec une déférence respectueuse. Pendant la maladie qui la conduisit, en 1736, aux portes du tombeau, on descendit la châsse des reliques de saint Léon comme dans un temps de calamité, et, en actions de grâces de sa convalescence, il y eut une procession solennelle de tous les corps religieux, civils et militaires. » — « Deux ans plus

pereur connaissaient le tendre penchant de la jeune Reine et que, n'ayant plus aucune confiance dans la virilité du Roi, dont ils avaient fait empoisonner la première femme, Louise d'Orléans, parce qu'elle était stérile, ils comptaient sur le beau parent de Marie-Anne pour perpétuer, en Espagne, la maison d'Autriche. On raconta plus tard à Bayonne, sans y croire bien sincèrement, que la Reine douairière avait aimé, en secret, le jeune chevalier de Larrétéguy et qu'une fille était née de leur mystérieuse union. Un jour, le carrosse de Marie-Anne étant arrêté par un encombrement, sur le pont Mayour, le frère aîné de Larrétéguy, qui passait par là, cria très haut : « Place à ma belle-sœur ! » Il fut arrêté et conduit au château d'If.

[1] Lorsque la Reine douairière quitta Bayonne, en 1738, elle avait douze cent mille livres de dettes qui furent payées, quelques années plus tard, par Ferdinand VI. — Saint-Simon, passant à Bayonne en 1721, lorsqu'il se rendait à son ambassade d'Espagne, alla lui présenter ses hommages. Elle lui offrit un dîner qui fut « très bon et très magnifique »; mais elle lui fit part du triste état où elle se trouvait, « faute de tout payement d'Espagne depuis des années, et le pria d'en parler à Leurs Majestés Catholiques et de lui procurer quelques secours sur ce qui lui était si considérablement dû ». Elle portait encore, à cette époque, des vêtements de deuil. « Tout son habillement était noir, ajoute le duc de Saint-Simon,... c'était un habit de veuve, mais mitigé avec une très longue et très large attache, et, devant le haut du corps, de très beaux diamants. »

tard, lorsqu'elle fut rappelée en Espagne, les deux régiments de Duras et d'Eu, ainsi que toute la milice bourgeoise, étaient sous les armes. Le maire, à la tête de quatre-vingts jeunes gens bien montés et bien vêtus, quatre brigades de la maréchaussée, un grand nombre de carrosses à huit mules, faisaient partie de son escorte. Ce brillant cortège la suivit jusqu'à Lorminthoa, où on avait fait préparer une halte magnifique. Là, M. le maire l'ayant haranguée et lui ayant baisé les mains, Sa Majesté eut la bonté de lui dire les choses les plus obligeantes... pour le compte de la ville dont les habitants, malgré qu'il leur fût dû des sommes immenses par Sa Majesté ou par sa maison, n'avaient jamais cessé de lui donner des preuves d'un zèle et d'un respect sans bornes. » Une plaque commémorative orne encore la façade de la maison qui eut l'honneur d'abriter, à Lorminthoa, Marie-Anne de Bavière-Neubourg.

La Reine douairière détestait cordialement Mme des Ursins qu'elle tenait, non sans raison, pour responsable de son exil; mais, touchée des sympathies que lui témoignait Louis XIV, et, ne pouvant se passer des subsides que lui remettait Philippe V, elle ne perdait jamais l'occasion de prendre part aux événements considérables qui intéressaient officiellement les deux monarchies. On l'avait vue, le 23 juin 1713, figurer, avec empressement et ostentation, dans les fêtes célébrées par la ville de Bayonne, à l'occasion de la paix d'Utrecht. Elle n'avait pu s'empêcher de faire grand accueil au cardinal del Giudice, parce que le grand Roi l'honorait de son estime, surtout parce qu'il était devenu l'ennemi de la camarera-mayor, et, en cela, elle avait manqué quelque peu de prudence, puisque le grand Inquisiteur avait encouru, comme elle, la disgrâce du roi d'Espagne. Ce fut chez Marie-Anne que le cardinal, arrivé, le 18 septembre, à Bayonne, eut sa première conférence avec le

prince Pio, chargé, comme on l'a vu, par le gouvernement espagnol, de lui faire connaître les volontés de Philippe. Il y avait bal au Château-Vieux où la fête se prolongea jusqu'à trois heures du matin. Le grand Inquisiteur et le prince s'y entretinrent jusqu'à minuit et y retournèrent le lendemain. Daguerre, l'un des principaux échevins de Bayonne[1], de qui nous tenons ces détails, écrit trois mois plus tard, au ministre des affaires étrangères, que le cardinal est devenu très mondain, qu'il prend goût aux assemblées, qu'il fréquente beaucoup la Reine, et qu'il se promet un grand plaisir des belles réjouissances qui auront lieu, le 28 octobre, pour célébrer le quarante-huitième anniversaire de Sa Majesté; il ajoute que Son Éminence est parvenue à la réconcilier avec l'évêque. Ce n'était point chose facile. Après être restée sept ans au Château-Vieux, Marie-Anne avait eu, un beau matin, la fantaisie de loger ailleurs, et elle avait demandé à Mgr Druillet de vouloir bien, pour quelques jours, lui accorder l'hospitalité dans son palais. Mais « elle s'est conduite, mande l'évêque à Torcy dans une lettre indignée, comme la lice et sa compagne ». Elle a envahi complètement le palais épiscopal et a réduit le vénérable prélat à louer, près de l'église, une petite maison obscure et malpropre qui ne contient que trois chambres dont l'une sert de cuisine ; ses équipages et ses gens sont disséminés dans la ville ; est-ce là une situation convenable pour un prince de l'Église? Cependant le Château-Vieux est plus élevé, mieux aéré, plus vaste que la demeure de l'évêque. On ne comprend rien à un tel caprice[2]. « Il est vrai, écrit encore Druillet, que la Reine est

[1] Daguerre était un des familiers du Château-Vieux... Il avait la confiance de Torcy et l'instruisait fidèlement des faits et gestes de Marie-Anne. Sa famille, qui occupe, à Bayonne, une situation honorable, possède un beau portrait de la Reine douairière.

[2] Druillet à Torcy, 30 mai 1714. L'évêque Druillet était le fils du président aux enquêtes au parlement de Toulouse. Saint-Simon, qui le vit

entourée de gens de la plus basse extraction qui ont capté sa confiance et la détournent d'obtempérer à mes prières. » On se prête volontiers et chaleureusement la main entre hommes d'Église, quand on peut se rendre service sans se nuire mutuellement. La charité et la solidarité des intérêts le commandent. Le grand Inquisiteur est venu fort à propos au secours du prélat exilé. Il a fait comprendre à la Reine qu'elle ne peut décemment résider dans une maison aussi exiguë et qu'il lui en faut une plus vaste où elle « puisse avoir la liberté de donner des fêtes, des bals et des comédies ». En conséquence, elle a jeté son dévolu sur la maison de l'intendant[1], Lamoignon de Courson. Celui-ci se plaint à son tour. Il fera en sorte que la Reine ait une habitation convenable, mais il faudra faire beaucoup de dépenses. A qui incombera l'obligation de les payer? Le cardinal a dit que le Roi s'en chargera volontiers. Qu'en sait-il? L'intendant demande des instructions à ce sujet. On voit que si « cette bonne princesse », comme l'appelle l'échevin Daguerre, faisait les délices des habitants de Bayonne, son auguste présence, en cette ville, n'était rien moins qu'agréable aux fonctionnaires de Sa Majesté[2].

Depuis longtemps déjà, Torcy désirait y mettre fin et voir Marie-Anne de Neubourg reprendre la route de l'Espagne. C'eût été un embarras de moins pour le gouvernement du Roi. Si, d'un côté, il n'épargnait pas, à l'évêque Druillet, les témoignages officiels d'une sympathie compatissante[3], de l'autre,

à Bayonne en 1721, et qui dina chez lui, le représente, dans ses *Mémoires*, comme un « prélat pieux, savant, et toutefois de bonne compagnie et parfaitement aimé dans son diocèse et dans tout le pays ».

[1] Druillet à Torcy, 20 octobre 1714.

[2] Lamoignon de Courson à Torcy, 29 octobre 1714.

[3] « Comme vos raisons ne sont que trop bonnes et trop justes, vous pouvez compter, Monsieur, que, si la Reine fait quelque demande (au sujet de son logement), le Roi, bien loin d'user de son autorité à votre préjudice, tâchera, au contraire, de faire comprendre à la Reine douairière qu'un

il conseillait à Philippe d'accomplir, en rappelant la Reine douairière, un acte de réparation, de convenance et de justice. « Permettez-moi de vous demander, écrivait le sage ministre à Mme des Ursins, si, à cette occasion [1], Sa Majesté Catholique ne jugera pas à propos de rappeler la Reine douairière en Espagne... Le Roi croit qu'elle serait beaucoup mieux en Espagne qu'en France, et même que l'honneur du Roi Catholique est, en quelque façon, intéressé à ne pas laisser la veuve du Roi, son prédécesseur, dans une espèce d'exil, quand il paraît que son retour, en Espagne, ne peut apporter aucun trouble à la tranquillité de l'État. Je vous supplie, Madame, de vouloir bien me faire savoir les intentions de Sa Majesté Catholique sur ce sujet [2]. » Torcy ne manqua pas d'instruire le cardinal Giudice, pendant son ambassade, des bienveillantes dispositions de Louis XIV à l'égard de la Reine douairière, et le grand Inquisiteur, interné à Bayonne, s'empressa, sans nul doute, de les faire connaître. L'intervention gracieuse du roi de France n'avait nullement fléchi les rigueurs du gouvernement espagnol, et la haine que portait Marie-Anne de Neubourg à la camarera-mayor s'en était accrue.

Le mariage de sa nièce avec Philippe, en la comblant de joie, avait adouci l'amertume de ses déceptions et ravivé toutes ses espérances. Elle aurait donc désormais, à la cour d'Espagne, une auxiliaire toute-puissante qui plaiderait sa cause avec d'autant plus de chaleur qu'Élisabeth invoquerait certainement ses conseils contre l'influence détestée de la princesse des Ursins, avec d'autant plus de succès que le jeune Roi, captif de ses charmes, serait assurément incapable de résister à ses volontés. Elle se voyait déjà rentrant triom-

évêque ne saurait être longtemps logé décemment ailleurs que chez lui. » — Torcy à Druillet, 10 juin 1714.

[1] Celle de son mariage avec Élisabeth Farnèse.

[2] Torcy à Mme des Ursins, Marly, 29 juillet 1714.

phalement à Madrid, installée dans un des palais royaux, comblée d'honneurs, assistant aux conseils, prenant une part active aux affaires, en face de la camarera-mayor, humiliée, réduite à l'impuissance, accablée sous le poids de son délaissement. Nous avons dit qu'elle avait envoyé à Parme le trésorier de sa maison, pour complimenter, de sa part, Élisabeth Farnèse, et que celui-ci suivait, pas à pas, la nouvelle Reine, ne perdant, on peut bien le croire, aucune occasion de l'entretenir, avec une éloquence persuasive, des sentiments dévoués de sa maîtresse. Dès que Marie-Anne eut appris que l'itinéraire de sa nièce était modifié, et qu'au lieu de passer par Bayonne, le cortège royal entrerait, en Espagne, par Saint-Jean-Pied-de-Port, elle résolut d'aller la rejoindre à Pau, de l'accompagner jusqu'aux frontières, d'organiser, en son honneur, une fête brillante, de lui offrir des bijoux d'un grand prix, de la prémunir, par de prudents avis, contre les périls qui la menaçaient, de lui donner des preuves manifestes, éclatantes, de sa tendresse, en un mot, de capter sa confiance et de conquérir publiquement son affection. Pour mettre à exécution ce projet dont la réussite aurait pu rétablir sa fortune, deux choses, tout d'abord, lui étaient indispensables. Il fallait qu'elle obtînt de Philippe l'autorisation de voir la Reine et qu'elle se procurât les fonds nécessaires. Le roi d'Espagne accéda de bonne grâce à sa requête[1], et, comme elle était toujours en retard avec ses créanciers, elle mit ses bijoux en gage; ce n'était pas la première fois[2]. Le cardinal

[1] « La Reine douairière a prié le roi d'Espagne d'agréer qu'elle allàt voir la Reine sa nièce. Elle passera proche d'elle et vous croyez bien que la réponse de Sa Majesté Catholique a été telle que la Reine, sa tante, le pouvait désirer. » — La princesse des Ursins à Torcy, Madrid, 8 novembre 1714.

[2] « On dit que la Reine a le dessein d'aller à la rencontre de la Reine régnante... Il m'est revenu que les fréquentes grosses dépenses en repas et autres choses superflues ont consommé l'argent que le trésorier avait reçu d'Espagne pour le règlement de cette année. Ainsi, si on ne peut en avoir

del Giudice, qui faisait, en ce moment, cause commune avec elle et qui, lui aussi, souhaitait ardemment qu'une voix irrésistible plaidât sa cause à Madrid, eût voulu qu'il lui fût permis d'accompagner la Reine douairière et d'aller présenter ses hommages à sa nouvelle souveraine. Il fit demander très humblement cette grâce à Philippe V. Mais celui-ci fut inflexible. Il n'entendait pas obliger le grand Inquisiteur tant que celui-ci refuserait de lui obéir. Or, Son Éminence, ainsi que le mandait Mme des Ursins à Torcy, ne désarmait point. « Le cardinal m'a écrit, pour me prier de savoir s'il devait aller au-devant de la Reine et l'accompagner ici. Je crois, Monsieur, qu'avant toute chose, le Roi voudra apprendre le parti qu'il aura pris [1]. »

L'autorisation que Marie-Anne avait sollicitée du roi d'Espagne était attendue, à Bayonne, comme le Messie. Aussitôt que la Reine l'eut reçue, elle s'occupa des préparatifs qu'elle méditait, avec une activité fiévreuse. On composa fort à la hâte, d'après ses instructions, « une comédie allégorique avec des voix ». Son intendant réunit « dix carrosses, douze ou quatorze chaises à deux personnes, soixante mulets de charge et de nombreux charrois », et recruta plusieurs jeunes gens de bonne volonté pour rehausser l'importance aussi bien que l'éclat de son cortège. Daguerre craint que « cette bonne princesse », qui n'a pas toujours souci, autant qu'il le voudrait, de sa dignité, n'ait un peu perdu la tête et que, voulant paraître magnifique, elle ne se rende un peu ridicule. Il mande à Torcy, le 10 novembre, que, certainement, le concert « sera mal exécuté et paraîtra mauvais aux Italiens » ; il écrit encore, quelques jours plus tard : « Sa Majesté aura pour garde, outre ses écuyers, dix ou douze

d'autre, on sera dans la nécessité d'engager quelque chose. » — Daguerre à Torcy, 28 octobre 1714.

[1] La princesse des Ursins à Torcy, Madrid, 14 octobre 1714.

personnes bien uniformées en justaucorps d'écarlate avec plumes et cocardes de la livrée de la Reine. Je ne doute pas, ajoute-t-il, qu'ils ne fassent parler d'eux[1]. »

Saint-Aignan a trouvé la Reine douairière sous l'empire de cette effervescence. Elle lui donna audience le 18, à sept heures du matin, au moment même de partir pour la ville de Pau, où elle devait attendre le passage de sa nièce et où elle comptait arriver le 20, dans la soirée, ayant fait halte successivement à Dax, puis à Orthez. Dans son impatience, écrit le jeune ambassadeur, « elle avait couché, cette nuit-là, toute coiffée et toute vêtue, parce qu'elle avait envoyé devant jusqu'à ses hardes de nuit, sa maison étant partie la veille ». Le duc se hâta de la complimenter sur le mariage de sa nièce et de lui « transmettre les assurances de l'estime et de l'amitié du Roi ». Il fallut bien qu'elle modérât un peu son ardeur et qu'elle prît le temps de lui répondre quelques paroles gracieuses. Après avoir « chargé Saint-Aignan de marquer au Roi la reconnaissance infinie qu'elle avait de ses intentions nouvelles et ajouté qu'elle espérait que le mariage du Roi Catholique augmenterait encore l'amitié dont Sa Majesté voulait bien l'honorer », elle se dépêcha de monter dans son carrosse. « On m'assure, mande Saint-Aignan à Torcy, après lui avoir rendu compte de cette courte entrevue, que rien n'est plus magnifique que le présent qu'elle se propose de faire à la Reine. On dit qu'il consiste en un collier de perles d'un très grand prix, une parure de diamants qu'elle a apportée d'Espagne et un carrosse superbe qu'elle a fait faire, à grand prix, dans ce pays-ci. Le tout est estimé aux environs de 100,000 écus. »

Il était convenable que les dons offerts par le roi de France à sa petite-fille précédassent ceux de la Reine

[1] Daguerre à Torcy, 21 novembre 1714.

douairière. « Je suis persuadé, écrit encore le duc, que le choix et le bon goût des premiers feraient oublier, de reste, la valeur des autres, toutefois rien n'est tel que de prévenir. » Il résolut donc de quitter Bayonne, en toute hâte, pour devancer Marie-Anne. Mais il avait compté sans le cardinal et sans l'évêque, qui ne voulurent pas laisser partir l'ambassadeur du Roi sans lui exposer leurs griefs. Il eût bien voulu pourtant esquiver leur visite. Giudice était brouillé avec la cour d'Espagne, Druillet n'était pas encore réconcilié avec la Reine douairière. Saint-Aignan ne savait, en vérité, quel langage leur tenir. « J'avais feint une indisposition m'obligeant à garder la chambre et, le cardinal étant aussi souffrant, j'espérais en être délivré. Point du tout, je l'ai vu arriver chez moi dans le moment que j'y pensais le moins et, chose dont je me serais fort bien passé, il y est resté une grande heure à m'entretenir de toutes ses affaires, à quoi je n'ai répondu que par beaucoup d'attention..... Une autre visite encore plus embarrassante est celle qu'il m'a fallu essuyer de l'évêque... » Mgr Druillet fut traité avec un peu moins de cérémonie que le grand Inquisiteur. « Je l'ai fort assuré, écrit encore le duc, qu'il n'était pas de ma mission de l'entendre... et je passerai à sa porte à une heure où je serai sûr de ne pas le rencontrer. » Délivré enfin de ces vénérables importuns, Saint-Aignan quitta Bayonne sans perdre une seconde. On a vu qu'il avait rejoint Élisabeth à Tarbes, le 27 novembre, dans la soirée. Elle y était attendue beaucoup plus tôt, mais nous savons qu'elle avait prolongé son séjour à Toulouse et que, d'ailleurs, elle abrégeait volontiers ses étapes.

L'intendant de Béarn et de basse Navarre, Harlay de Celi, avait fait de son mieux pour lui en faciliter le parcours et pour le lui rendre agréable. Mais, assez mal dans ses affaires personnelles, dépourvu d'argent et de crédit, man-

quant, en général, s'il faut en croire Saint-Simon, d'activité et de prévoyance, il était fort embarrassé, quoique sachant à merveille se tirer des mauvais pas, par cette conjonction inattendue des deux Reines, et il jugea convenable de rendre Torcy, qui lui avait transmis les ordres du Roi, confident de ses anxiétés. « J'ai donné les ordres nécessaires pour l'arrivée de ces deux Reines et je ferai de mon mieux pour qu'elles soient reçues suivant l'intention du Roi et la vôtre. Leur cortège est nombreux; la princesse est fort misérable. Le temps est court; j'espère, cependant, que je pourrai faire en sorte que rien ne manquera et, quoique je ne sois pas fort en état de supporter la dépense,... je n'épargnerai rien pour faire l'impossible [1]. »

De son côté, Saint-Aignan n'était pas sans quelque inquiétude au sujet de la belle calvacade imaginée par Marie-Anne de Neubourg; sa dépêche du 19 novembre se termine par les lignes suivantes : « Il est parti, à la suite de la Reine douairière, une compagnie assez étrange de jeunes gens de Bayonne, qui sont tous, pour la plupart, des fils de très petits bourgeois et qui, sous prétexte de lui servir d'escorte, comptent suivre ses journées et celles de la jeune Reine jusqu'à Saint-Jean-Pied-de-Port. Je sais bien que l'indulgence

[1] Harlay de Celi, Pau, 17 novembre 1714. — Petit-fils du premier président de Harlay, fils du conseiller d'État qui remplit habilement les fonctions de premier plénipotentiaire au congrès de Ryswick, maître des requêtes, protégé tout particulièrement par le maréchal de Villeroy, Harlay de Celi avait été intendant à Metz et à Strasbourg. « C'était, au dire de Saint-Simon, un fou plein d'esprit, plaisant, dangereux et peut-être la plus indécente créature qu'on peut rencontrer; de plus, ivrogne, crapuleux et d'une débauche débordée... La capacité ne lui manquait pas, mais il ne prenait pas la peine de rien faire... Il lui était arrivé partout mille scandales publics, mais il était si accoutumé et si heureux à s'en tirer... qu'il disait : Encore une sottise et je serai secrétaire d'État ! » — Ce vertueux personnage, pour lequel Saint-Simon se serait, sans doute, montré plus indulgent, s'il n'avait eu, en quelques circonstances, à se plaindre de lui, devint conseiller d'État et intendant de Paris.

qu'on a, à cette cour, pour quelques-uns d'entre eux, autorise, dans le pays, cette cavalcade; mais, comme il peut arriver que les grands qui accompagnent la Reine régnante et qui ne manqueront pas d'être instruits de l'indécence d'un pareil cortège, viennent à y trouver quelque chose à dire, je suis bien aise, Monsieur, que vous le sachiez. »

CHAPITRE VI

Élisabeth donne audience à Saint-Aignan. — Présents de Louis XIV à sa petite-fille. — Premières impressions de Saint-Aignan. — Portrait de la Reine par le prince de Monaco. — Opinion de Torcy sur son compte. — Sentiments des Espagnols. — Ils attendent la délivrance. — Projets de la cour pour la réception de la Reine. — Impatience de Philippe. — Mme des Ursins anxieuse et prudente. — Espérances haineuses de l'opposition. — Hésitations d'Élisabeth. — L'étiquette espagnole.

En arrivant à Tarbes, le 27 novembre, vers les dix heures du soir, Élisabeth apprend qu'elle y est attendue par un ambassadeur extraordinaire de Louis XIV, et elle ordonne qu'on le mande immédiatement auprès d'elle. Desgranges, qui l'avait précédée de quelques heures, lui a déjà fait connaître que, d'après les ordres du Roi qui veut, avant tout, satisfaire ses désirs, l'entrevue aura lieu sans cérémonie. Le jeune duc devra donc rester découvert pendant qu'il entretiendra la Reine [1]. S'étant rendu au palais de l'évêché, suivi du maître des cérémonies Desgranges, de son fils et de l'intendant du Béarn, il y est reçu d'abord par Scotti, mayordomo-mayor, et par le marquis Maidalchini, puis par Los Balbazes qui l'introduit dans la chambre de Sa Majesté. Élisabeth est debout, appuyée sur une table, « parce qu'elle souffre encore de l'entorse qu'elle s'est donnée à Toulouse ». Saint-Aignan avait préparé une belle harangue qui repro-

[1] Les ambassadeurs restaient couverts pendant qu'ils parlaient, dans les audiences solennelles, au nom de leurs souverains. Élisabeth avait cru d'abord que Saint-Aignan se conformerait, en sa présence, à cet usage. — Saint-Aignan à Torcy, Pau, 29 novembre 1714.

duisait, en partie, le texte de ses instructions. Il la débite à la hâte et en retranche quelques passages afin d'abréger, autant que possible, le malaise de la Reine. Il paraît, du reste, s'il faut en croire les lettres adressées par lui au Roi et à son ministre, qu'en remplissant une si imposante mission auprès d'une si grande Majesté, il a eu quelque peine à vaincre sa timidité naturelle. Laissons-le, maintenant, parler lui-même [1] : « La Reine m'écouta attentivement et me marqua ensuite, en peu de paroles, mais avec les expressions les plus vives, combien elle était pénétrée des bontés de Votre Majesté. La vue de son portrait que j'eus, en ce moment, l'honneur de lui présenter, redoubla les sentiments de sa reconnaissance; elle s'appliqua à le considérer et, sans que le reste de ses présents pût la distraire... elle ne parla plus que de ce gage de votre tendresse... Elle mit ensuite beaucoup de temps pour admirer les autres cadeaux et les faire admirer à sa petite cour, et prit, dès ce soir même, à son côté, l'étui et la montre... La tabatière de nacre de perles est celle, à ce qu'on m'a dit, qui a la préférence sur toutes les autres. Je vis, le lendemain, sur sa table, à la couchée entre Tarbes et cette ville, les deux petites caves et le reste des présents qu'elle s'était amusée à accommoder, elle-même, avec du coton, pour les empêcher de se gâter. »

On voit qu'Élisabeth a voulu se montrer tout particulièrement sensible aux affectueuses attentions de son aïeul, et fort désireuse de lui plaire. Tout cela est, pour Saint-Aignan, très agréable et très facile à raconter. Sa tâche devient beaucoup plus ardue et plus délicate lorsque, abordant l'objet principal de sa mission, il rend compte au Roi des premières observations qu'il a faites sur la personne même de la jeune Reine. Il s'en acquitte le plus adroitement qu'il peut, vou-

[1] « Sa timidité ne rassurait pas du tout celle que j'ai naturellement. » — Saint-Aignan à Louis XIV, Pau, 29 novembre 1714

lant ne pas déplaire, tout en disant la vérité, et agir en bon courtisan aussi bien qu'en fidèle ambassadeur.

« A l'égard de la personne de la Reine, je l'ai fort examinée ce matin pour en dire quelque chose à Votre Majesté. Elle est grande, parfaitement bien faite. Il me paraît qu'elle peut plaire sans beauté. Elle a bon air et des yeux d'esprit. Du reste, la petite vérole lui a, sans doute, ôté de ses agréments. » — Cela veut dire qu'Élisabeth Farnèse n'est pas contrefaite, qu'elle a l'air intelligent, mais qu'elle est laide. Rien de plus, rien de moins. Quant à son caractère, que Saint-Aignan étudie, dès son arrivée, avec la plus scrupuleuse attention, et qu'il lui serait fort difficile de connaître, en quelques heures, si la Reine qui cherche, sans nul doute, à lui être agréable, était toujours maîtresse d'elle-même, le jeune ambassadeur l'a vite pénétré, et il le définit fort exactement dans la dépêche qu'il adresse à Torcy, le jour même où il écrit au Roi. Fréquentant, à toute heure, les plus intimes familiers d'Élisabeth, éclairé par leurs demi-confidences, par leurs conversations qu'il surprend à leur insu, par les observations personnelles qu'il lui est aisé de faire, étant admis, sans cesse, dans le salon royal, l'ambassadeur est bien vite au courant de ce qu'il veut apprendre, et il en tire immédiatement des conclusions fort ingénieuses que l'avenir ne tardera guère à confirmer.

« J'eus l'honneur d'assister, hier matin, à la messe de la Reine qu'elle entendit assez tard, comme il lui arrive souvent, aimant fort à rester au lit. Nous dînâmes chez Mgr l'évêque avec M. le marquis de Los Balbazes, l'envoyé de Parme qui revient de la cour d'Espagne [1] et le reste des seigneurs qui accompagnent la Reine. Ce fut là où le peu d'italien et d'espagnol que j'ai me fut d'usage, car ces messieurs ne se contraignent

[1] Où il venait d'être remplacé par Alberoni.

pas toujours à parler français... M. de Los Balbazes, avec qui j'eus quelques moments de conversation particulière, m'apprit que la Reine avait souvent des prises avec Mme la princesse de Piombino qu'elle n'aimait pas[1]; il me dit qu'elle était fort attachée à Mme de la Somaglia et à son confesseur qui a beaucoup de pouvoir sur elle, étant dévote et approchant des sacrements tous les huit jours. Il m'a laissé entendre que cela pouvait avoir part au peu d'empressement qu'elle marque de continuer son voyage, ayant ouï dire que toute sa nouvelle maison, qui l'attend à Pampelune, où on lui a envoyé jusqu'à un autre confesseur, prendra possession d'elle à son arrivée; il ajoute qu'il craignait que cela ne donnât lieu à bien des scènes dans le pays où elle va... Il y a beaucoup de choses dont il ne veut pas se charger de lui parler comme *ne comptant pas qu'il soit possible de lui faire changer de résolution quand elle s'est une fois expliquée sur quelque chose.* » Saint-Aignan « a déjà fait grande connaissance avec un de ses aumôniers » qu'elle honore particulièrement de son amitié, et il « espère savoir de lui beaucoup de choses qui le mettront encore plus au fait de son caractère ». — « En général, écrit l'ambassadeur, ce qui m'en paraît à présent, par tout ce qui me revient et par un grand nombre de bagatelles qui ne laissent pas que de signifier beaucoup, c'est qu'elle a une volonté *très absolue* et *bien de la hauteur*. Je crois cependant qu'il y aura manière de la gouverner; mais, si elle le peut être, *ce sera par un de ses domestiques* qui saura lui plaire. »

Il y a bien loin de ces révélations affirmatives aux prudentes informations de Desgranges et aux appréciations

[1] « La princesse de Piombino me parait une assez pauvre espèce de femme, soit par ses manières, soit par son esprit. La Reine ne la goûte pas infiniment. Ainsi à Antibes, devant monter dans une chaise de poste à la Romaine où peuvent se tenir deux personnes, elle avait déclaré qu'elle voulait être seule dans la sienne. » — Monaco à Torcy, 19 octobre 1714.

trompeuses du comte d'Albergotti. Elles ne durent pas cependant étonner beaucoup Louis XIV, qui avait facilement démêlé la véritable opinion de son maître des cérémonies et que, d'ailleurs, la correspondance du prince de Monaco avait mis suffisamment en garde, depuis longtemps déjà, contre les éloges exagérés qu'on avait pu lui faire de sa nouvelle petite-fille. Nous croyons qu'en plaçant sous les yeux des lecteurs le portrait de la jeune Reine que le dernier des Grimaldi avait tracé, six semaines auparavant, pour l'édification du roi de France, nous compléterons utilement et agréablement les premières impressions du jeune duc.

« La Reine n'est ni grande ni petite, mais sa taille m'a paru très belle. Son visage est plutôt long qu'ovale. La petite vérole en a grossi les traits. Il y a plus : elle n'en est pas seulement marquée, mais on y découvre quelques cicatrices ou espèces de coutures. Tout cela n'est pourtant point choquant en elle et ne forme rien moins qu'un visage déplaisant. Le tout, selon moi, est réparé : savoir, par une grâce infinie dans sa tête noblement plantée (elle n'en a pas moins dans sa marche et dans ses autres actions), par des yeux bleus qui, sans être fort grands, jettent tout le feu possible et avec lesquels, certainement, elle saurait même dire tout ce qu'elle voudrait faire entendre.

« La bouche est assez grande. Elle lui sert, quand elle rit, à laisser voir qu'elle a de très jolies dents, et c'est toujours avec le plus aimable sourire que j'aie jamais vu. Ce n'est pas là le seul agrément de sa bouche ; il en sort un son de voix charmant et des discours remplis d'une politesse infinie. On m'assure que son cœur les dicte, et l'on ajoute qu'il n'en fut jamais de si bon en Lombardie. Vous savez que c'est une partie de l'Italie où l'on dit ordinairement qu'ils sont meilleurs qu'en nulle autre part. S'il est vrai

qu'elle en ait le cœur, il s'en faut bien qu'elle en ait l'esprit et, de ce côté-là, on la prendrait pour une Florentine.

« Elle aime passionnément la musique, la sait à merveille et accompagne parfaitement au clavecin, mais chante peu, parce que, comme elle m'a fait l'honneur de me le dire elle-même, *la voce ere tropo debile*.

« L'espagnol est la seule langue qu'elle ne sache pas. Quant au français, elle me dit elle-même : « J'ai un grand « goût pour lui, je le comprends, l'écris un peu, le lis volon- « tiers, mais ne m'avance pas à le parler, j'ai trop peur de « dire des balourdises. »

« Elle joint à tous ses autres talents, celui de peindre très joliment, et je crois qu'elle aurait assez d'esprit pour peindre aussi, d'après nature, le ridicule où elle le trouverait, si elle ne se retenait là-dessus.

« Elle paraît avoir beaucoup de gaieté dans l'humeur Elle aime, dit-on, à monter à cheval et s'en sert hardiment... La chasse fait l'un de ses plaisirs et on m'assure qu'elle tire passablement bien en volant. Quelques Espagnols voudraient déjà voir, en elle, tout le *sociego* ou étiquette de leur nation Pour moi, je crois que ce ne sera pas sans peine si elle se rend totalement là-dessus à leur volonté, car on dit qu'avec une humeur fort douce *elle veut pourtant très fortement, sans s'émouvoir, tout ce qu'elle veut*. Elle en a donné un échantillon, à la vérité, dans le parti qu'elle a pris de continuer son voyage par terre[1]. »

Les attiques du musée de Versailles renferment deux portraits d'Élisabeth Farnèse. L'un représente une vieille femme d'aspect tant soit peu revêche. C'est la caricature de l'autre qui répond assez fidèlement aux descriptions d'An-

[1] Le prince de Monaco à Torcy, 19 octobre 1714.

tonio Grimaldi. Des yeux vifs, pénétrants, résolus, lumineux, presque étincelants, y éclairent une physionomie impérieuse et fine qui semble s'efforcer de sourire. Le nez, trop fort, retombe disgracieusement sur des lèvres épaisses. Les joues sont émaciées. La taille est bien prise, la tête fièrement et noblement placée. Les épaules sont belles. L'ensemble ne paraît ni séduisant ni aimable, mais on voit clairement, en l'étudiant de près, que le modèle était doué d'une grande distinction et d'une intelligence peu commune.

Les impressions fréquemment échangées, sur son compte, entre les deux cours, devenaient, chaque jour, plus hésitantes. Elles trahissaient, à Madrid surtout, des soupçons et des inquiétudes qui contrastaient curieusement avec les premiers enthousiasmes. Au début, ce fut, en France, un concert d'éloges. « Si la douleur continuelle pouvait rendre la vie aux personnes que l'on aimait, écrivait fort allègrement Torcy, le 20 août, à la princesse des Ursins, je comprends, Madame, que l'affliction du roi d'Espagne ne devrait jamais cesser. Mais les regrets sont inutiles ; la vie est fort courte, et, si les morts s'intéressent encore à ce qui se passe en ce monde, ils doivent être contents d'un souvenir éternel, plein de tendresse et d'estime, et trouver bon que les vivants se consolent par de nouveaux engagements. La princesse, *que vous avez choisie*[1], est très capable de rendre au roi d'Espagne la douceur de la société qu'il avait perdue en perdant la feue Reine... Les éloges de la nouvelle Reine ne finissent pas. Elle a toutes les qualités du corps et de l'esprit, si l'on en croit les écrivains, et vous ne trouverez aucune perfection à désirer en elle, ni que vous puissiez ajouter, Madame, à celles qu'elle a reçues de sa naissance et de son éducation. » — Les 22 octobre et 9 novembre suivants, toujours satisfait et con-

[1] On considérait à la cour de France que le second mariage du jeune Roi était véritablement l'œuvre de la camarera-mayor

fiant, il traçait encore les lignes suivantes : « D'après tout ce qu'on écrit de la princesse que vous attendez, vous trouverez vos peines bien employées et les éloges unanimes qu'on lui donne, dans tous les lieux où elle passe, font voir que le roi d'Espagne ne peut faire un choix plus capable de le rendre heureux[1]... Les portraits de Sa Majesté embellissent à mesure qu'elle s'avance dans le royaume et, si elle continue à faire les mêmes progrès pendant sa marche, les Espagnols, eux-mêmes, se trouveront embarrassés à la louer[2]. » Un peu refroidi, pourtant, par les correspondances de Pachau et de Monaco, il est obligé de reconnaître que, décidément, la princesse de Parme n'est point belle, mais il persiste à vanter les charmes de son esprit, l'étendue de son intelligence, l'infaillibilité de son bon sens. A Mme des Ursins, qui lui avait fait part de ses premières déceptions, il écrit le 17 décembre : « Le même secret qu'on vous a gardé, Madame, sur la figure de la reine d'Espagne, a été gardé envers le Roi. Il semble, cependant, que le jugement qu'on peut faire de différentes relations n'est pas désavantageux à cette personne et que l'*air d'esprit* supplée à ce qui peut manquer du côté de la beauté... » ; — à Pachau, qui lui avait transmis un long mémoire, dans lequel le chevalier du Bourck exposait les moyens qu'il convenait de prendre pour capter les bonnes grâces de la nouvelle Reine et pour diriger sa conduite, Torcy répond, le 5 novembre : « Les réflexions que le mémoire contient sont fort justes; mais, selon ce qu'on écrit de cette princesse, il n'est pas nécessaire que personne lui suggère ce qu'elle doit penser ou faire. Elle saura parfaitement se conduire et connaître ce qui convient à ses intérêts et pour le présent et pour l'avenir. »

En Espagne, on est fort perplexe, et tout le monde y

[1] Torcy à Mme des Ursins, 22 octobre 1714.
[2] Torcy à Mme des Ursins, 9 novembre 1714.

attend l'arrivée d'Élisabeth avec une extrême impatience : le peuple, parce qu'il compte sur de beaux spectacles et sur des fêtes superbes; Mme des Ursins et le veedor général, parce qu'ils interrogent l'avenir avec méfiance et que le poids de leurs doutes anxieux commence à faire plier leur courage; Philippe, parce qu'il souhaite ardemment voir à ses côtés une nouvelle femme; les ennemis de son gouvernement, — et ils sont nombreux, — parce qu'ils croient que l'influence irrésistible d'une jeune Reine, habile, volontaire, ambitieuse, sur les sens et sur l'esprit de son faible époux, affranchira enfin l'Espagne du joug odieux des Français, parce qu'ils voient déjà le gouvernement et l'administration dirigés uniquement par des Espagnols, l'Inquisition relevant la tête, la plupart des impôts diminués, sinon abolis, les privilèges rétablis partout, la nation rendue à sa paisible oisiveté, parce qu'ils comptent, en un mot, sur la délivrance. Un moine dominicain, Frère Jean de San-Domingo, grand ami, comme on peut bien penser, des Inquisiteurs, adversaire décidé, par conséquent, de la camarera-mayor, du veedor général, du Jésuite Robinet, confesseur, et du procureur fiscal, Macanaz, écrivait mystérieusement à Torcy, le 22 octobre, l'épître haineuse et curieuse que l'on va lire :

« ...L'affaire de l'Inquisition continue dans l'assoupissement que je vous ai marqué, de sorte que l'attente de la Reine fait aujourd'hui l'attention de tout le monde. Les régnants espèrent de la gouverner et les Espagnols, au contraire, se flattent qu'elle mettra fin à leur règne. Je n'ai eu d'autres vues, dans toutes mes lettres, que de vous faire connaître le génie et la manière d'agir des régnants, de Robinet et de Macanaz, en vous rapportant les faits qui sont venus à ma connaissance, et l'on peut regarder comme un miracle qu'ils n'aient pas eu de suites plus fâcheuses. Mais, comme ils ne désistent pas de la grande entreprise qu'ils ont embrassée de réformer

entièrement cette monarchie, — œuvre aussi disproportionnée aux forces d'une femme ambitieuse et ignorante en matière d'État et de gouvernement (quoique d'ailleurs assez habile pour faire accroire au Roi tout ce qu'elle veut) qu'impossible à la présomptueuse folie d'Orry, au peu de lumière d'un avocat sans lettres [1] et au peu de talents d'un confesseur sans théologie pratique [2], — vous pouvez vous imaginer, mieux que personne, ce à quoi un tel congrès pourra conduire dans la suite. »

Par ses dépêches des 29 octobre et 12 novembre, Pachau transmet à Torcy des informations qui ne sont pas moins alarmantes. « On dit que la Reine amène, avec elle, quatre dames de Parme, quoique l'on eût l'intention qu'elle les renvoyât toutes. Les Espagnols attendent, avec impatience, son arrivée. Ils sont persuadés qu'ils auront bientôt de grands changements dans le gouvernement... On prétend que la reine d'Espagne veut absolument amener, avec elle, son confesseur jésuite. Ces nouvelles, vraies ou fausses, charment les Espagnols, qui disent assez hautement que cette princesse va les délivrer et les venger de Mme des Ursins et de M. Orry. »

La cour d'Espagne n'a reçu aucune nouvelle d'Élisabeth depuis son entrée en France [3]. Anxieux et mécontents, Philippe et la grande camériste cherchent à tromper les ennuis d'une pénible attente en donnant tous leurs soins aux préparatifs des noces royales. On espère qu'elles pourront avoir lieu le 19 décembre, au plus tard. Il est arrêté que la princesse des Ursins ira, au-devant de la Reine, jusqu'à Jadraque, bourg situé à vingt lieues de Madrid, et que le mariage sera

[1] Macanaz.
[2] Le Père Robinet.
[3] « Je vous remercie des ordres que vous avez donnés pour le passage de la Reine par la France. Je n'ai pas encore de ses nouvelles depuis que je l'y crois entrée. » — Philippe V à Louis XIV, Madrid, 27 octobre 1714.

célébré à Guadalajara, où Philippe attendra sa jeune épouse. On a hésité quelque temps, avant de prendre cette dernière résolution. Guadalajara est une ville importante et riche. Or, on s'imagine, à la Cour, qu'en vertu des coutumes nationales, la cité où le Roi se marie doit être exempte d'impôts à perpétuité. Le procureur fiscal Macanaz a levé ces scrupules et on a passé outre[1]. Un autre obstacle a surgi. Trois dames d'honneur sont enceintes, la quatrième relève de couche, elles ne peuvent prendre place dans le cortège. Il faut pourtant qu'une dame d'honneur, pour le moins, en fasse partie. L'étiquette espagnole le veut, c'est une grave difficulté qui préoccupe fort le Roi. Il la confie à son aïeul et lui raconte, par une lettre autographe, comment il est venu à bout de la vaincre : « Je me trouve tout d'un coup assez embarrassé sur les quatre dames du palais qui doivent aller recevoir la Reine, desquelles trois sont grosses et la quatrième ne fait que sortir de couche. J'en fais une cinquième, à la hâte, en mariant don Alexandre Lanty avec la fille du comte de Priego. Il est fils du duc Lanty, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit et neveu de la princesse des Ursins qui voulait avoir votre agrément pour ce mariage avant que de le conclure; mais il n'y a pas moyen de lui en donner le temps. »

Le comte de Priego vient d'être fait grand d'Espagne; il est le plus ancien des majordormes du palais; appartenant à la maison des ducs de Cessa et de Medina-Celi, il occupe, à la Cour, une situation considérable; « sa fille a vingt-deux ans; elle est fort bien faite et bien élevée ». Lanty est amoureux[2]. Du même coup, Mme des Ursins fortifie ses alliances personnelles et resserre les liens qui enchaînent son neveu à sa fortune. Elle ne négligeait rien, d'ailleurs, pour

[1] Pachau à Torcy, 29 novembre et 1er décembre 1714.
[2] La princesse des Ursins à Torcy, 25 octobre 1714.

accroître l'autorité du veedor général, qui lui était aveuglément dévoué, et pour diminuer l'influence des personnages qui lui paraissaient les moins sûrs. Les attributions des secrétaires d'État, presque tous ses créatures, avaient été depuis peu clairement définies, nettement tranchées et ils exerçaient, en réalité, le pouvoir. Grimaldo, le seul des ministres qui eût le privilège de voir le Roi, quand il le jugeait utile, et de l'entretenir *directement* des affaires, était tenu à l'écart. Orry se faisait assister, dans l'exercice de son administration financière, par deux hommes, Tinajero et Sartines, d'autant plus disposés à tout entreprendre, que, gravement compromis par des affaires véreuses, ils étaient devenus l'objet du mépris public [1]. Anne-Marie de la Trémoille se sentait menacée, — elle prenait ses mesures.

Pendant qu'elle les combinait de son mieux et que, pour faire plaisir au Roi dont il lui importait, avant tout, de conserver les faveurs, elle allait inspecter le château d'Aranjuez où Philippe avait d'abord résolu de célébrer son mariage [2], elle essayait, en vain, de fermer au découragement l'accès de son cœur viril. Agée de soixante et onze ans, agitée de mille soucis, elle avait perdu l'appétit et le sommeil ; une fièvre continuelle la minait. Depuis longtemps déjà, mieux informée que le ministre du roi de France, elle ne partageait plus ses illusions. On le voit clairement par le

[1] Albéroni à Torcy, 3 décembre 1714.

[2] « Je vous écris, Monsieur, d'un lieu que je ne connaissais pas, bien qu'il y ait quatorze ans que je suis en Espagne. C'est une des plus belles situations que la nature puisse produire et qui pourrait le disputer à Fontainebleau si on voulait y faire autant de dépense que les Rois en ont fait à cette magnifique maison. Sa Majesté m'a ordonné de venir à Aranjuez pour reconnaître si on pourrait le faire assez logeable pour que la Reine y vint... Les courtisans empressés de voir la cérémonie du mariage... trouveraient avec peine de quoi s'y mettre à couvert. Cependant, je crois qu'il vaudra mieux que cette première entrevue se fasse dans cette maison, parce que, toute petite qu'elle est, elle a un air plus noble que les autres. » — Mme des Ursins à Torcy, 22 octobre 1714.

ton beaucoup plus réservé de sa correspondance. Torcy devint, encore une fois, le confident de ses désenchantements : « Il est certain, Monsieur, qu'il revient beaucoup de louanges de la reine d'Espagne... Tout le monde convient des bonnes qualités de cette princesse... mais on parle très diversement sur sa figure et la délicatesse de sa santé dont on juge par son extrême maigreur. On la représente très marquée de la petite vérole. Ce sont deux *défauts désagréables* dont l'un peut avoir des suites fâcheuses dans un lieu où l'air est détestable pour la poitrine... — J'ai eu la fièvre double, tierce et quarte ; je crois qu'elle ne reviendra plus. Elle viendrait à contre-temps... Je suis sujette, depuis quelque temps, à une colique incommode. J'en ai été tourmentée, depuis huit jours, à deux reprises... elle ne m'a quittée que ce matin [1]. » — A propos du mariage de son neveu avec la fille du comte de Priego, elle écrivait, le 25 novembre. «... Toute la compagnie soupera chez moi. Je leur donnerai ma bénédiction et ne m'inquiéterai plus du tout de tout le reste. La mariée est jeune et jolie. Le cavalier ne lui déplaît point. *Ne fais-je pas bien, Monsieur, de ne plus penser à eux ?* » La joie des autres lui faisait mal, comme si elle insultait à ses chagrins.

Le parti de l'opposition les avait devinés ; il les observait d'un œil attentif, malveillant et satisfait. Écoutons encore le Frère Jean de San-Domingo : « ...La princesse est pourtant dans de grandes inquiétudes. La venue de la Reine par terre avec toute sa maison, son opiniâtreté à ne se plus rembarquer, malgré toutes les instances qu'on lui en fit, l'*entrevue inévitable de sa tante* et la crainte qu'elle a qu'elle ne revienne *trop instruite*, la tiennent dans une continuelle agitation, aussi bien que tous ceux qui sont de son parti et qui le don-

[1] Mme des Ursins à Torcy, 8, 25 et 29 novembre 1714.

nent encore plus à connaître qu'elle. En effet, je crois qu'ils ont raison, car je sais qu'il n'a pas manqué de gens qui ont peint nos régnants, à Parme, par la voie de Milan où plusieurs Espagnols conservent encore de grandes intelligences... La princesse des Ursins et celle de Piombino, qui étaient les meilleures amies du monde, sont déjà brouillées[1]... Je sais, d'avance, que ces démonstrations (le moine dominicain voulait parler des honneurs qu'Élisabeth avait reçus en France) lui feront tort ici, car on m'a assuré que le roi d'Espagne ne lui donnera aucune connaissance des affaires, la Régence s'étant servie, pour y engager Sa Majesté Catholique, des reproches que la France lui a faits autrefois d'avoir eu, en cela, trop de complaisance pour la feue Reine. Tout ce qui revient de cette princesse ne contente pas la personne à qui elle doit uniquement son élévation, parce qu'on suppose qu'elle aimera à voler de ses ailes. Comme *on se prépare ici à les rogner,* je doute qu'il y ait, dans la maison royale, autant d'union qu'il serait à souhaiter[2]. »

Philippe V était parfois indigné des lenteurs inconcevables de la Reine, qui semblait répondre, par une indifférence calculée, à ses impétueux désirs. Dans un moment de mauvaise humeur, il avait résolu de prendre des mesures énergiques pour secouer sa nonchalance et pour presser sa marche. Ces mesures ne pouvaient manquer d'être très déplaisantes, et Mme des Ursins savait bien qu'on l'en rendrait personnellement responsable. Cela n'eût point amélioré la situation. Elle s'efforça donc de calmer le juste mécontentement de Sa Majesté Catholique par de judicieux conseils en lui représentant, fort à contre-cœur sans nul doute, mais avec une prudence dont Torcy lui sut gré[3], « que la Reine

[1] Le Frère Jean de San Domingo à Torcy, 29 octobre 1714.
[2] Le Frère Jean de San Domingo à Torcy, 17 décembre 1714.
[3] « La lenteur de la marche de la Reine ne répond pas à l'impatience

faisait très bien d'aller peu à peu, puisqu'elle pourrait tomber malade si elle marchait avec plus de promptitude, et qu'il valait mieux qu'elle vînt plus tard et qu'elle se conservât[1] ».

Élisabeth, sans être instruite exactement de ce qui se passait à Madrid, n'ignorait point les impatiences de Philippe. Mais elle ne s'en montrait nullement émue et ne modifiait, en aucune façon, ses allures. Les condamnés qui marchent au supplice n'ont pas coutume de se hâter. Or, les princesses étrangères qui venaient, à cette époque, partager la couche des rois d'Espagne, étaient véritablement des condamnées. En franchissant les frontières du royaume, elles disaient adieu, pour toujours, à leur pays, à leurs familles, à leurs amis, à leurs plaisirs, à leur liberté, comme les novices qui prononcent leurs vœux. Aussitôt tout changeait autour d'elles. Les visages se montraient graves, compassés; les vêtements s'assombrissaient, devenaient tristes et maussades comme les visages[2]. Les récits qui se débitaient en Europe, sur les mœurs de la Cour, étaient effrayants. L'étiquette y régnait en souveraine. Le Roi et la Reine, les courtisans, les ministres, les dames d'honneur étaient, en réalité, ses sujets et ses esclaves. Nul n'eût osé secouer son joug. On n'y songeait même pas. Mesquinement formaliste, impitoyablement exigeante, lourde et glacée, elle pesait, sur les habitants des demeures royales,

du roi d'Espagne, mais il n'y a pas lieu de douter qu'il ne préfère la conservation de la santé de cette princesse à l'empressement qu'il a de la voir. » — Torcy à Mme des Ursins, Marly, 26 novembre 1714.

[1] Mme des Ursins à Torcy.

[2] Les costumes étaient affreux. Il fallait que les hommes fussent vêtus de noir en présence du Roi. Les golilles encadraient leurs cous comme un carcan. Les habits à longues basques, les lourds manteaux, les chausses étroites formaient un ensemble fort peu agréable. Les femmes n'étaient pas mieux vêtues. Leurs guimpes monastiques, leurs corsages raides, comme des armures, déformaient la taille des plus belles.

comme un suaire. Enchaînant leur volonté, brisant leurs ressorts, étouffant leur activité, s'offensant même de leur sourire, elle faisait d'eux des automates et des machines. Le mayordomo et la camarera mayors surveillaient, avec une ponctualité revêche et farouche, l'observance de ses formalités innombrables. C'était une horloge aux rouages minutieusement complexes, d'une exactitude scrupuleuse et qui sonnait lugubrement l'ennui à toute heure. Il suintait perpétuellement, goutte à goutte, des sombres murs de ces palais funéraires. La Reine y résidait, inviolable, inaccessible, comme une sorte de fétiche sacré, soumise, sans interruption, à l'insipide monotonie des hommages involontaires et des stériles honneurs. Le cérémonial supprimait son libre arbitre; délaissée du Roi, elle devenait la femme la moins libre, la plus inutile de l'Espagne [1].

On raconte qu'une archiduchesse [2] d'Autriche, se rendant à Madrid pour y épouser Philippe IV, passa par une cité où l'on fabriquait les plus beaux bas de soie du royaume. Une députation vint lui en offrir quelques paires magnifiques. Mais le majordome de service jeta dédaigneusement la corbeille qui les renfermait au nez du porteur, en s'écriant : *Haveis de saber que las Reynas de España no tienen piernas* [3] ! voulant faire entendre, par là, que les Reines étaient trop haut placées pour toucher jamais la terre. La jeune princesse qui avait entendu dire, de son futur séjour, mille choses peu rassurantes, s'imagina qu'on allait réellement lui couper les jambes et se mit à fondre en larmes. Au récit de

[1] Ces appréciations ne sont point exagérées. Elles répondent exactement aux récits des contemporains, particulièrement à ceux de la marquise de Villars, mère du maréchal, l'une des femmes les plus spirituelles de son temps, dont le mari fut ambassadeur en Espagne, et à ceux de la comtesse d'Aunoy qui y fit un long séjour.

[2] Marie-Anne d'Autriche, qui fut mère de Charles II.

[3] Apprenez que les reines d'Espagne n'ont point de jambes.

cette naïve douleur Philippe IV daigna sourire. Élisabeth Farnèse sait bien qu'elle n'aura point à subir cette mutilation barbare; mais elle redoute, ainsi que l'a fait connaître le moine dominicain, confident de Torcy, qu'on lui « rogne les ailes ». C'est pourquoi, elle s'achemine vers sa demeure royale, vers la *spelunque* du roi d'Espagne, comme le dit Saint-Simon, avec une hésitation prudente. Le 29 novembre, elle fait son entrée à Pau, ayant quitté Parme depuis soixante-huit jours.

CHAPITRE VII

Entrevue des deux Reines. — Cadeaux de Marie-Anne. — La Loa de Pau. — Esther et Vasthi. — Entretien secret de l'aumônier avec Desgranges. — Ordre péremptoire de Philippe. — Scène violente de Saint-Jean-Pied-de-Port. — Intimité de Marie-Anne et de sa nièce. — Leur séparation. — Baisemain dans la montagne. — Cadeau de Philippe. — Fêtes de Pampelune. — La volonté de la Reine n'a plus de réplique. — Elle est rejointe par Alberoni. — Départ de Desgranges. — Saint-Aignan à Madrid.

Huit lieues séparent Tarbes de Pau. Élisabeth Farnèse ne pouvait, sans déroger à toutes ses habitudes, franchir une telle distance en un seul jour. Harlay de Celi, « qui semble, écrit Desgranges, vouloir renchérir sur ce que les gouverneurs et les intendants ont fait jusqu'ici, la reçoit aux bordes d'Espouy, un mauvais hameau situé à mi-route, dans une maison très bien ajustée et meublée, où l'on fait grande chère ». Le lendemain, 29 novembre, un peu en deçà de Pau, elle trouve la route occupée par le cortège de la Reine douairière qui est venue à sa rencontre. Le carrosse de Marie-Anne s'approche de la chaise d'Élisabeth. Elles mettent aussitôt pied à terre, s'observent un instant, sans rien dire et « en rougissant très fort toutes les deux », s'embrassent, plusieurs fois, avec effusion, puis montent ensemble dans une belle voiture qui est, jusque-là, restée vide et que l'on nomme, à Bayonne, le carrosse du Roi, la douairière ne voulant pas que sa nièce « entre dans sa voiture de veuve ».

Marie-Anne qui loge dans le château de Pau, dont elle a

d'abord occupé les plus belles chambres, exige que la jeune Reine prenne immédiatement sa place, et s'installe, elle-même, dans un appartement plus modeste. Leur entretien se prolonge quelque temps après leur arrivée et, comme Élisabeth souffre toujours de l'entorse qu'elle s'est donnée à Toulouse, son médecin l'oblige de prendre le lit aussitôt qu'elle s'est acquittée vis-à-vis de sa tante, en lui faisant une courte visite, des devoirs que le cérémonial exige[1].

Marie-Anne n'était pas venue sans encombre de Bayonne à Pau. Ainsi que Daguerre l'avait prédit et que Saint-Aignan le redoutait, les jeunes gens, enrôlés dans sa brillante cavalcade, avaient fait des leurs. Près d'Orthez, ils s'étaient pris de querelle avec les représentants de la noblesse du Béarn, qui prétendaient former, à eux seuls, la garde royale. On avait échangé des paroles provocantes; Harlay de Celi était intervenu personnellement et avait eu beaucoup de peine à empêcher un conflit[2].

Le lendemain, dans la journée, la veuve de Charles II fit remettre à sa nièce de beaux bijoux, enrichis de diamants, dont la valeur dépassait, au dire de son entourage, quatre-vingt mille ducats. « Elle lui donna, le soir, écrit Desgranges, une espèce de divertissement, mêlé de paroles et de chansons espagnoles, qu'elle avait fait préparer depuis longtemps[3]. Il fut joué par ses filles d'honneur et quelques-uns de ses officiers, avec des symphonies composées par le maître de la chapelle du feu Roi. Les symphonies me parurent belles et les chansons détestables, apparemment par l'incapacité des acteurs et auteurs. » Dans une des scènes apparut Minerve. Après s'être inclinée devant la Reine, elle débita, du mieux qu'elle put, deux couplets allégoriques auxquels

[1] Desgranges à Torcy, Pau, 29 novembre 1714.
[2] Saint-Aignan à Torcy, Pau, 1er décembre 1714.
[3] Ce que les Espagnols appellent une *loa*.

toute l'assemblée s'empressa d'applaudir. « Salut, Esther, chanta la déesse, écoute mes révélations mystérieuses ; je te le prédis, tu es destinée à faire bien mieux encore que celle dont tu portes le nom. Salut à notre Espagne, dont tu seras le seigneur et la Reine. Je te salue comme je la salue elle-même. Tu seras la Judith de cette nouvelle Béthulie ! » L'allusion était claire, et personne ne s'y trompa. La jeune Reine venait pour affranchir l'Espagne du joug détesté de la princesse des Ursins, l'altière Vasthi, et de son odieux conseiller, le veedor général Orry, le farouche Holopherne[1].

Lorsque cette brillante *loa*[2] fut terminée, Élisabeth, d'après l'avis du maître de musique, pria sa tante de vouloir bien chanter, elle-même, un air d'opéra. Marie-Anne promit de bonne grâce qu'elle s'exécuterait le lendemain soir, si la Reine s'engageait à garder le lit toute la journée. Élisabeth répondit vivement que, pour entendre sa tante, elle y resterait volontiers tout un mois ! Puis, ayant pris gracieusement congé de la compagnie, elle se retira dans ses appartements[3].

Elle reçut, le jour suivant, de nouveaux cadeaux non moins riches que les premiers : un collier, des pendants et des bracelets magnifiquement ornés de perles, toutes égales et de la plus belle eau. « Le soir, mande encore Desgranges, la Reine douairière chanta, comme elle l'avait promis ; le concert dura plus d'une heure, personne n'y entra ; la douairière en dit pour raison qu'elle ne chantait pas assez bien. Ainsi, il n'y eut que les dames des deux Reines. M. de Scotti,

[1] La traduction littérale des couplets est impossible. Le texte espagnol a des réticences et des mièvreries que le français ne saurait rendre exactement. Nous avons reproduit simplement les passages qui ne prêtent pas à l'équivoque.

[2] Dans une dépêche écrite à Orry, Saint-Aignan lui fait connaître ce qu'il faut entendre par une *loa*. « C'est un prologue chanté et déclamé en l'honneur de quelqu'un, où il entre aussi des danses. » — Saint-Aignan à Torcy, 16 décembre 1714.

[3] Desgranges à Torcy, Pau, 3 décembre 1714.

majordome, me fit mettre derrière le paravent. Je trouve qu'elle chanta bien et beaucoup mieux qu'une de ses filles qui était avec elle. La jeune Reine y joua du clacevin et en joua fort bien, à ce que dit le maître de musique[1]. »

Le 2 décembre, Élisabeth dîna et soupa chez sa tante, qui fit donner un bal en son honneur. Pendant qu'on dansait dans les appartements de Marie-Anne, le maître des cérémonies du roi Louis XIV recevait les confidences d'un aumônier de la jeune Reine, qui l'avait introduit dans sa chambre pour causer plus intimement avec lui. Cet ecclésiastique avait déjà pris soin d'endoctriner Saint-Aignan. Ayant rempli, pendant longtemps, les fonctions de premier aumônier à la cour de Parme, il devait être fort au courant des faits et gestes d'Élisabeth. « Comme il passait, d'ailleurs, pour être un bon prêtre et qu'il ne paraissait pas *trop Italien* », Desgranges apprit de lui, avec infiniment de plaisir, « que la Reine avait été parfaitement bien élevée et instruite des choses convenables à une princesse, même en la philosophie; qu'elle avait fait une étude particulière de l'histoire et lu, avec soin, les livres qui traitent de la politique et des intérêts des princes, et qu'enfin elle avait l'esprit suffisamment cultivé pour occuper son temps sans le secours du jeu qu'elle ne connaissait point encore ». Il apprit également « qu'elle était douce et accommodante, mais qu'elle conservait toujours le caractère de princesse avec une hauteur noble sans vouloir être gouvernée, ni avoir de basses complaisances pour qui que ce fût... qu'elle était pieuse, compatissante et faisait de nombreuses aumônes avec générosité, discrétion et délicatesse. » A l'appui de ses assertions, l'aumônier cita des faits très honorables que Desgranges recueillit avec une vive satisfaction[2].

[1] Desgranges à Torcy, Pau, 3 décembre 1714.
[2] Desgranges à Torcy, Pau, 3 décembre 1714

Philippe, cependant, commençait à se fâcher. Au moment où le maître des cérémonies terminait son entretien mystérieux avec l'aumônier de la Reine, on vint lui dire que Los Balbazes avait reçu, dans la journée, l'ordre de hâter la marche du cortège royal. Il se remit en route le 3 décembre, après le dîner des deux Reines, lentement et majestueusement, comme à l'ordinaire. Un peu avant l'heure fixée pour le départ, Marie-Anne a fait prendre le chapeau de sa nièce et le lui a renvoyé « avec une belle attache de diamants et d'émeraudes ». Ellès sont vêtues d'un costume de chasse tout pareil et voyagent dans le même carrosse. Leur intimité s'affiche, comme à dessein, aux yeux de tous. On dirait qu'elles ne veulent plus, qu'elles ne peuvent plus se quitter. Il leur faudra trois jours pour franchir la distance qui sépare Pau de Saint-Jean-Pied-de-Port, environ quinze lieues. La première étape, qui se termine au village de Pardies, sera seulement de trois lieues. Celi y avait fait préparer deux logements distincts. Mais les Reines ont déclaré qu'elles voulaient n'avoir qu'un seul et même appartement. L'intendant a dû expédier, à la hâte, des ouvriers et des tapissiers pour changer les dispositions qu'il avait prises.

A Saint-Jean, un courrier du Roi attend Élisabeth. C'est l'ancien barbier de Philippe, Vazet, que son maître honore de son estime et qu'il charge volontiers de missions confidentielles. Les lettres dont il est porteur informent la Reine des dispositions que l'on a prises, pour régler et faciliter son voyage en Espagne. Après lui avoir présenté ses compliments, Philippe lui fait connaître qu'elle aura dix-sept étapes à parcourir jusqu'à Madrid, et la prie de vouloir bien, à moins que sa santé ne s'y oppose, se conformer exactement à l'itinéraire qu'on a tracé, pour qu'il puisse la voir le plus tôt possible. Il lui apprend encore que le prince de Castiglione et le marquis de Santa-Cruz ont été désignés

« pour la recevoir des mains du marquis de Los Balbazes ».

De grandes difficultés ne tardent point à surgir. A quel moment, en quel lieu, Élisabeth doit-elle se séparer de sa maison italienne. Sera-t-il permis à la Reine, sa tante, de l'accompagner jusqu'à Pampelune, ainsi que Marie-Anne le souhaite ardemment? Les officiers espagnols s'opposent formellement à ce que la Reine douairière franchisse la frontière; ils déclarent, sans hésiter, « qu'elle a été *trop longtemps* avec sa nièce et qu'on n'aurait pas dû les laisser ensemble autant qu'on l'a fait » ; ils ajoutent que toutes les mesures sont prises « pour faire voyager commodément la Reine en Espagne » et qu'il faut, en conséquence, renvoyer immédiatement toute la maison italienne, ainsi que les voitures du Languedoc. Les Italiens répondent qu'ils doivent suivre leur princesse jusqu'à Pampelune, parce qu'elle serait trop mal servie jusque-là. « Enfin, écrit Desgranges, la Reine a déclaré nettement qu'il en serait ainsi, *qu'elle le voulait* et qu'elle n'avait d'ordre à recevoir de personne ; elle a fait une longue pause à cet endroit, puis elle a ajouté : *que du Roi!...* » Elle a aussi décidé que sa tante ne pouvait la suivre sur le territoire espagnol sans la permission expresse du souverain, ce qui a désolé l'excellente Marie-Anne et l'a rendue « toute sérieuse [1] ».

Le soir, un nouvel incident se produit : Castiglione et Santa-Cruz, qui doivent recevoir, le lendemain, leur Reine à Roncevaux, veulent prendre congé immédiatement de Sa Majesté, « mais elle s'est mise au lit pour reposer son pied ». Or, l'étiquette espagnole ne veut pas que ces gentilshommes pénètrent dans sa chambre. La Reine, pour son compte, consentirait volontiers à les recevoir. Elle prend pour arbitre Los Balbazes, qui n'ose trancher une question aussi grave.

[1] Desgranges à Torcy, Saint-Jean-Pied-de-Port, 7 décembre 1714.

Castiglione et Santa-Cruz coucheront donc à Saint-Jean-Pied-de-Port afin de saluer leur souveraine, le lendemain matin, dès qu'elle aura quitté son lit[1].

Après un repos de deux jours, Élisabeth franchit enfin, le 9 décembre, les frontières d'Espagne. Roncevaux est un lieu sombre et sauvage situé à 1,800 mètres de hauteur, dans une gorge profonde des Pyrénées. La désolation des aspects rendait plus triste encore le cœur de la jeune Reine, que le départ de sa tante avait brisé. Elles s'étaient séparées au bas de la montagne, « avec de grandes démonstrations d'amitié et de tendresse ». Desgranges suivit Élisabeth, avec deux cents hommes de milice, jusqu'au sommet de la chaîne, dernière limite du royaume de France. Elle y trouva le vice-roi de Pampelune, le duc de Medina-Celi, le marquis de Santa-Cruz avec un grand nombre de gentilshommes du pays qui s'approchèrent respectueusement de sa chaise et commencèrent à lui baiser les mains, avançant, l'un après l'autre, suivant l'ordre fixé par l'étiquette. « Je crois, ajoute Desgranges, qu'elle aurait passé là une partie de la nuit sans ce qu'elle a dit qu'elle avait froid, ce qui a obligé le vice-roi à faire cesser la cérémonie[2]. » Pendant qu'elle s'accomplissait au milieu des neiges, Desgranges se hâtait de rejoindre, à Saint-Jean, Marie-Anne de Neubourg. Il l'escorta jusqu'à Bayonne, « afin de lui marquer respect et attention, pensant que, s'il ne le faisait pas, il serait blâmé du Roi ». Puis il reprit, en grande hâte, le chemin de Versailles, voulant compléter, le plus tôt possible, par ses entretiens avec le Roi et son ministre, les informations que renfermaient ses dépêches. Sa mission était terminée[3].

[1] Desgranges à Torcy, Saint-Jean-Pied-de-Port, 7 décembre 1714.

[2] *Id.* *id.* *id.* 9 décembre 1714.

[3] Il l'avait remplie, avec le concours des gouverneurs et intendants de nos provinces méridionales, en bon et habile serviteur du Roi. — « On a été au-devant de tout ce qui pouvait faire plaisir à la Reine et à sa cour. Aussi,

Élisabeth arriva très tard à Roncevaux, par une nuit obscure et à la lueur des feux que le vice-roi fit allumer dans la montagne. Le clergé l'attendait à la porte de l'église. Après avoir assisté pieusement au chant du *Te Deum*, elle monta dans sa chambre, « qui était ornée des meubles de campagne du Roi », et où Santa-Cruz lui présenta ses nouvelles caméristes. Celles-ci plurent fort à Saint-Aignan. « Je trouvai, dit sa relation, leur habillement tout à fait joli ; il a été réformé du temps de la feue Reine, sur l'ajustement espagnol et revient précisément à celui dont nos actrices paraissent ordinairement vêtues dans les petites pièces. » La jeune Reine partagea, sans doute, la bonne impression de l'ambassadeur. Lorsque le marquis de Los Balbazes eut remis la garde de Sa Majesté entre les mains du marquis de Santa-Cruz, mayordomo-mayor, et que la cérémonie de l'*Entrega*[1] fut terminée, Santa-Cruz présenta respectueusement à Élisabeth « le cadeau de noces du Roi ». « C'était une parure complète d'assez gros diamants assez bien mis en œuvre, quoique par des ouvriers de Madrid ; Élisabeth la reçut assise dans son fauteuil ; les grands étaient debout à la muraille et découverts. » On partit, le lendemain, pour Pampelune ; la Reine y fit son entrée, le 11 décembre, après avoir couché à Cubiri.

Les dépêches écrites au Roi et à Torcy, le 16 décembre,

elle m'a ordonné de bien remercier le Roi de ses grandes bontés... Les gouverneurs et intendants méritent bien que le Roi leur sache quelque gré de ce qu'ils ont fait. Certainement, M. de Harlay ne doit pas être oublié... Je l'avais connu, pendant son jeune âge, dans le temps que son père pria le Roi de le mettre à la Bastille, pour quelques bagatelles de son âge ; alors, je le voyais presque tous les jours avec M. de Saint-Mars qui était homme de bon sens et qui disait qu'il y avait, en lui, de quoi faire un bon sujet. J'en portais le même jugement... Je suis bien aise de voir que nous ne nous étions pas trompés. » — Desgranges à Torcy, Saint-Jean-Pied-de-Port, 9 décembre 1714.

[1] *Entrega* : livraison — remise — délivrance.

par le duc de Saint-Aignan, racontent longuement les fêtes brillantes qui furent données à Élisabeth Farnèse, durant trois jours, dans la capitale du royaume de Navarre. Bien que Philippe se morfonde en attendant la Reine, il a voulu qu'on n'épargnât rien pour la recevoir magnifiquement, qu'on mît en œuvre toutes les ressources de Pampelune et qu'on prît le temps nécessaire. Toutes les troupes de la région sont présentes. Les canons tonnent de tous côtés. « On a préparé, pour Élisabeth, un fort beau cheval superbement caparaçonné » ; mais l'entorse, dont elle souffre encore, ne lui permet pas de se mettre en selle. On place alors sa chaise sous un dais superbe et on la conduit processionnellement au château ; « un nombre infini de flambeaux de cire blanche éclairent sa marche, et tous les baladins et joueurs de castagnettes du pays la précèdent ». Elle y arrive, après avoir passé sous plusieurs arcs de triomphe. Des feux de joie sans nombre éclairent la vieille cité. Toutes ses rues sont illuminées et pavoisées. La Reine sourit à cette pompe joyeuse; elle daigne « se montrer au peuple qui en marque sa joie par mille acclamations réitérées ».

Le jour suivant, ayant entendu la messe dans sa chambre, elle assiste, du haut de son balcon, à une *loa* que les étudiants jouent en son honneur. Le temps lui manque pour voir une belle calvacade qu'ils avaient organisée, parce que l'heure du *Te Deum* la réclame. Après la cérémonie religieuse, pendant laquelle l'évêque lui a fait baiser une relique de la vraie Croix, elle retourne au château pour le baisemain. « Elle ne paraît occupée, écrit Saint-Aignan, que de l'envie de plaire à tous », mais, le soir, sa fatigue est si grande, qu'elle ne peut se montrer au peuple.

Il lui faut pourtant assister, le 13 décembre, à un combat de taureaux qui a lieu, dans l'après-midi, sur la grande place. Elle s'y montre parée de ses plus riches atours,

accompagnée du vice-roi, de toute sa maison et du corps de ville. Un dais splendidement décoré et disposé sur un vaste balcon, à l'extrémité de la place, abrite sa royale personne. « Quand tout fut prêt, écrit l'ambassadeur, Sa Majesté donna les clefs de la loge des taureaux au marquis de Santa-Cruz qui les jeta au premier des alguazils. » Puis la course commença. Sept ou huit taureaux y furent tués. On en courut deux autres, le soir, à la clarté des flambeaux. « La Reine, prévenue du goût que les peuples de ce pays ont pour ces sortes de spectacles, affecta d'y prendre plaisir... » « Un grand feu de joie et une calvacade en masques représentant, suivant l'usage du pays, diverses sortes d'animaux », terminèrent ces fêtes royales [1]

Depuis trois semaines, Saint-Aignan suit partout et ne cesse d'étudier attentivement Élisabeth Farnèse. Il l'a vue de très près, à toute heure du jour, en particulier et en public. Son opinion est faite. Il est en mesure de porter, sur le caractère de la jeune Reine, un jugement définitif. Vis-à-vis de Louis XIV, ce jugement n'est pas facile à formuler. Le jeune ambassadeur s'en tire par d'ingénieuses réticences. « Quoique la Reine soit naturellement timide... elle ne laisse pas que d'être fort vive. Elle aime à être servie à point nommé, comme elle le désire, et fait, sur cela, connaître ses volontés d'une manière qui les fait aisément comprendre. Comme elle ne veut rien que de raisonnable et qu'elle se sent incapable de penser jamais autrement, cela fait qu'elle paraît souvent un peu attachée à sa volonté, *mais ce qui serait un défaut dans une autre devient par là, en elle, une perfection*. » Le plus raffiné des courtisans ne saurait plus habilement dire [2]. Avec Torcy, Saint-Aignan est beaucoup plus hardi. Il ne lui cache pas que « son intention, en

[1] Saint-Aignan à Torcy, Valtierra, 16 décembre 1714.
[2] Saint-Aignan à Louis XIV, 16 décembre 1714.

écrivant au Roi, a été plutôt de laisser démêler la ressemblance que de la charger », et il lui fait part sincèrement de ses impressions. Depuis la terrible scène de Saint-Jean dont il a été témoin, depuis qu'Élisabeth a déclaré violemment qu'elle n'avait d'ordre à recevoir de qui que ce fût, *excepté du Roi*, « sa volonté n'a plus de réplique, et, en général, on n'est pas sans inquiétude sur son caractère ». Il est vrai que les Espagnols, les Italiens et la Reine, sa tante, semblent avoir pris soin de l'irriter jusqu'à l'exaspération, les uns, en exigeant qu'elle congédie toute sa maison, à l'exception de Mme de Piombino et du marquis Maidalchini, en la privant même de son confesseur, de sa nourrice et de sa dame d'honneur, Mme de Somaglia, qu'elle aimait tendrement, en répétant très haut « qu'on espérait bien qu'elle changerait de conduite quand elle serait en de meilleures mains », — les autres, en déchaînant sa mauvaise humeur contre le gouvernement du roi d'Espagne et, tout particulièrement, contre Orry, la créature de Mme des Ursins, en lui affirmant qu'il l'avait laissée manquer d'argent, malgré les ordres du Roi, et que « tous ses courriers étaient des espions ». « Ces discours, mande encore Saint-Aignan, ont fait du chemin de part et d'autre, de manière qu'il y a, en vérité, bien de l'apparence que les premières entrevues seront accompagnées de scènes fâcheuses[1]. »

Ce fut à Pampelune, le 15 décembre, qu'Élisabeth Farnèse, suivant la résolution qu'elle avait prise, congédia sa maison italienne et qu'elle fut rejointe par l'abbé Alberoni, représentant du duc François en Espagne. Après avoir chargé les marquis Grillo et Imperiali d'offrir ses remerciements affectueux, l'un au Roi, son aïeul, l'autre à la Reine, sa tante, elle partit, dans la journée, pour Tafalla. Elle se sou-

[1] Saint-Aignan à Torcy, Valtierra, 16 décembre 1714.

mettait, de bonne grâce, aux exigences de l'étiquette castillane. Une chose pourtant la choquait. Elle eût souhaité voir sa table un peu mieux servie, et elle dit un jour, à ce propos, que, « si la feue Reine se contentait de cette frugalité, c'est qu'étant Piémontaise, elle mangeait peu, mais que, pour elle, qui était Lombarde, elle priait qu'on se souvînt que les gens de son pays mangeaient, pour le moins, le double des Piémontais[1] ». Voulant, enfin, se montrer gracieuse pour son jeune mari qui lui témoignait tant d'empressement, elle donna l'ordre qu'on marchât plus vite et qu'on modifiât, en conséquence, son itinéraire. Les fêtes organisées, en son honneur, à Tudela, furent contremandées. Elle voulut qu'on la mît en mesure de rejoindre le Roi, à Guadalajara, la veille de Noël[2]. Mme des Ursins reçut l'ordre de l'attendre six lieues en deçà de cette ville, au bourg de Jadraque, où la duchesse de Piombino devait résigner, entre ses mains, les fonctions de camarera-mayor. Quant à l'ambassadeur de France, il se sépara du cortège royal, le 17 décembre, à Salvatierra, et prit, en grande hâte, le chemin de Madrid, désirant, en vertu de l'autorisation que lui avait donnée Louis XIV, faire sa cour, le plus tôt possible, au roi d'Espagne.

[1] Saint-Aignan à Torcy, Valtierra, 16 décembre 1714

[2] Saint-Aignan à Louis XIV, 16 décembre 1714

CHAPITRE VIII

Mme des Ursins part pour Jadraque. — Lettres rassurantes qu'elle reçoit de la cour de Parme et d'Élisabeth. — Coup d'État de Jadraque. — Exil de la grande camériste. — Philippe V à Guadalajara. — Sa lettre à Mme des Ursins. — Ses premières résolutions. — Un décret royal confère à Mme des Ursins une principauté souveraine en Espagne. — Élisabeth rejoint son mari. — Faiblesse de Philippe. — Il confirme les ordres de la Reine.

En arrivant dans la capitale de l'Espagne, l'ambassadeur de France apprit que la camarera-mayor venait de partir pour se rendre jusqu'à Jadraque, comme il avait été convenu, au-devant de la nouvelle Reine. Mme des Ursins quitta Madrid, le 19 décembre, en pleine possession de la faveur royale et de l'apparente vénération des courtisans. Lorsqu'elle vint faire ses adieux à Philippe V, qui lui donna une longue audience dans son cabinet, elle fut accueillie par les nombreux et bruyants témoignages d'un enthousiasme affecté. Devant ces hommes, dont la plupart la haïssaient et qu'elle jugeait, en général, dignes tout au plus de son mépris, elle passa fière, hautaine, le visage serein, presque triomphant. Peut-être voulut-elle faire parade audacieusement d'une confiance que, pourtant, elle n'avait plus; peut-être, rassurée par les promesses formelles du jeune Roi, avait-elle repris franchement courage et croyait-elle enfin que ses appréhensions étaient chimériques. Philippe lui prodiguait les plus affectueuses paroles, et Louis XIV ratifiait, sans réserve, les faveurs dont elle était comblée. Au sujet de la récente union du jeune duc de Lanti qu'on

avait fait grand d'Espagne, avec la fille du comte de Priego, le roi de France venait d'écrire à son petit-fils : « J'approuverai toujours les grâces que vous ferez à la princesse des Ursins ; aussi j'apprends, avec plaisir, celles que vous avez faites, en sa considération, au duc Alexandre Lanty, son neveu[1]. » Honorée de telles protections, que peut craindre Anne-Marie de la Trémoille ?

Tout contribue à rasséréner son âme. Le duc et la duchesse de Parme lui ont adressé récemment des épîtres gracieuses, presque déférentes, pour la remercier de *son obligeant intérêt, ainsi que de sa grande bonté,* pour lui demander des informations *précises et sincères* sur l'arrivée d'Élisabeth à Madrid et sur la santé de la jeune Reine[2]. Les impressions du comte d'Albert, qui va rejoindre, en ce moment, l'Électeur de Bavière[3] et qui, devant rencontrer sur son chemin le cortège royal, a été chargé par Philippe V d'un message courtois pour sa nouvelle épouse, paraissent satisfaisantes. En remettant la lettre du Roi à Élisabeth, d'Albert « devait insister très fortement sur l'empressement qu'il avait de la voir, afin de bien faire comprendre qu'on lui avait donné des ordres précis à ce sujet ». Il devait déposer aussi, entre les mains de la Reine et de sa grande caméristc, la princesse de Piombino, deux lettres de Mme des Ursins, s'informer, auprès du marquis de Los Balbazes, des motifs qui avaient ralenti la marche de Sa Majesté, examiner, aussi attentivement que possible, l'attitude et le caractère de la Parmesane. Le comte écrit de Pampelune, le 13 décembre, « qu'il eût adressé beaucoup plus tôt son rapport, s'il avait pu percer

[1] Louis XIV à Philippe V, Marly, 13 novembre 1714.

[2] Le duc et la duchesse de Parme à la princesse des Ursins, Plaisance, 8 décembre 1714.

[3] Le comte d'Albert appartenait à la famille de Lorraine. Il était au service de Maximilien-Emmanuel et avait été chargé par l'Électeur d'une mission en Espagne.

les montagnes dont la présence des deux Reines et la foule de leur suite bouchaient tous les passages... que la Reine lui a répondu avec beaucoup de politesse, lui rendant témoignage pour témoignage et l'assurant qu'elle n'avait d'autre désir que celui de rejoindre le Roi incessamment... Le marquis de Los Balbazes lui a dit que, de sa part, rien n'avait été oublié, mais que la santé de la Reine, quoique bonne, était délicate, qu'elle savait fort bien dire ce qu'elle voulait ou ne voulait pas faire, et que, *pour la prendre par la main*, il n'avait pas cru pouvoir s'y hasarder... » « A l'égard de la personne de Sa Majesté, mande encore d'Albert, elle a la taille petite, la tête bien placée sur les épaules, de la gorge suffisamment, la peau généralement blanche, assez bon air pour pouvoir juger qu'elle l'aura beaucoup meilleur dans la suite, surtout si elle engraisse ; ses yeux sont vifs et son regard assez assuré ; ses dents m'ont paru assez larges et blanches ; son visage, depuis le bas jusqu'en haut, a fort souffert de la petite vérole... Cependant... le tout ensemble ne fait pas du tout mauvais effet. On peut même espérer beaucoup par la tournure que de certaines mains, *que je connais*, pourront y donner... Quant à l'esprit, il faut en juger seulement après qu'on en a usé et c'est ce que je n'ai pas eu le temps de faire. Cependant, ceux qui ont l'honneur de la connaître, lui en donnent beaucoup et prétendent que, le chagrin de voir partir sa maison italienne étant disparu, ceux de sa maison espagnole, qui resteront, la trouveront adorable [1]. » La rigueur du jugement, porté par le comte d'Albert sur l'exté-

[1] A l'appui de ce jugement, d'Albert rapporte un incident dont il a été témoin et qui fait bien augurer du caractère d'Élisabeth. La princesse de Piombino a reçu de ses mains les deux lettres que Mme des Ursins lui avait remises et dont l'une lui était destinée personnellement, tandis que l'autre portait l'adresse de Sa Majesté. La princesse déchira, par mégarde, l'enveloppe qui renfermait cette dernière et la remit, tout ouverte, à la Reine qui ne s'en montra point offensée.

rieur de la Reine, a fait croire, tout naturellement, qu'il s'exprimait, avec sincérité, sur ses qualités morales.

De son côté, Alberoni qui accompagne Élisabeth Farnèse, ainsi qu'on l'a vu, depuis Pampelune, a écrit, le 13 décembre, les lignes suivantes qui n'ont pas peu contribué à rétablir le calme dans l'esprit de Mme des Ursins : « La Reine se porte bien, Dieu merci... elle est gaie et fort contente... Sa Majesté m'entretient souvent avec de longs discours par lesquels je comprends qu'elle est d'un naturel à contenter fort aisément. Elle me parle souvent de Votre Altesse Sérénissime avec beaucoup d'amitié. Elle m'a dit qu'elle écrirait, ce soir, à Votre Altesse. » Élisabeth s'est abstenue d'écrire, il est vrai, mais Alberoni a tracé, au bas de sa lettre, le *post-scriptum* qu'on va lire, daté, le 18 décembre, d'Agréda[1] : « Sa Majesté vient de me dire en ce moment que, comme l'heure est tardive,... elle n'écrit point à Votre Altesse, m'ayant ordonné de faire, de sa part, un million d'amitiés. »

Enfin, le 22 décembre, la veille même du jour où la camarera-mayor doit rencontrer la Reine, elle reçoit de Sa Majesté ce billet autographe, écrit en italien, qui lui cause une vive satisfaction et met fin à ses pénibles anxiétés.

« Almazan, le 20 décembre 1714.

« Princesse des Ursins, ma très chère et très aimée cousine, il ne m'a pas été permis, en raison des diverses occupations que j'ai eues, de répondre, avant ce moment, à vos lettres. Aujourd'hui que je le puis, je ne négligerai pas de vous faire connaître mon infinie gratitude de votre si grande courtoisie et de vous assurer de ma véritable affection. J'attends avec impatience le moment de vous embrasser

[1] Bourg situé à soixante lieues, nord-est, de Madrid.

personnellement et de vous faire connaître l'estime que j'ai pour votre personne.

« Moi, la Reine. »

Élisabeth Farnèse arrive à Jadraque, le 23 décembre, à huit heures du soir. Mme des Ursins l'attendait. La Reine lui fait d'abord le plus cordial accueil. Anne-Marie de la Trémoille s'étant agenouillée pour baiser sa main, selon l'usage, Élisabeth la relève, l'embrasse avec effusion, la fait entrer immédiatement dans sa chambre où se trouvait Mme de Piombino. Celle-ci se retire; elles restent seules toutes les deux. On entend bientôt, du dehors, des éclats de voix. La Reine appelle très haut Alberoni qui se trouvait, dans le corridor, près de la porte et lui dit d'introduire Amezaga, lieutenant des gardes du corps, commandant l'escorte. Il trouve sa royale maîtresse courroucée, hors d'elle-même. « Arrêtez cette folle, cette insolente, lui crie-t-elle, je vous l'ordonne. Faites atteler un carrosse, conduisez-la jusqu'aux frontières avec cinquante hommes de garde. Laissez-lui seulement une femme de chambre et un laquais, mettez aux arrêts ses autres domestiques. Partez vite. Qu'elle n'écrive, qu'elle ne parle à personne! » La princesse feint de ne point comprendre. Elle baise, de nouveau, la main d'Élisabeth et se retire. L'ordre verbal de la Reine est confirmé aussitôt par des instructions écrites qu'elle griffonne, sur ses genoux, d'une main hâtive et fiévreuse que la colère fait trembler. On ne laisse qu'une heure à Mme des Ursins pour ses préparatifs, le temps de faire atteler une voiture et d'organiser le départ. Elle quitte Jadraque entre dix et onze heures du soir. Une servante, deux officiers des gardes ont pris place à ses côtés. Elle voyage sans relâche, par une nuit obscure et glacée, jusqu'au bourg d'Atienza, où elle fait son entrée, le lendemain, au petit jour, indignée, transie, succombant à

la fatigue, sans que son noble visage ait trahi les émotions terribles qui font battre violemment son cœur, qui agitent douloureusement son âme altière et brisée [1].

Cependant, la Parmesane est émue, inquiète de sa propre violence. Qu'en dira le Roi son mari, qu'elle va rejoindre, le lendemain, à Guadalajara où doit se consommer leur mariage? Cette pensée lui est pénible et pesante, quoiqu'elle ait l'énergie de n'en rien faire paraître [2]. Elle dépêche, en toute hâte, son confident dévoué, son complice, l'abbé Alberoni à Philippe V pour lui donner des explications et conjurer, s'il est possible, son ressentiment. Philippe est, tout d'abord, surpris au plus haut point, irrité, confus de l'acte audacieux qui chasse de ses États, sans sa permission, la Française illustre dont les nobles conseils l'ont aidé si puissamment pendant les grandes épreuves de son règne, dont l'influence dominatrice gouverna souverainement l'Espagne frémissante, mais domptée. Son premier mouvement est digne d'un Roi. Alberoni ne l'a nullement convaincu. Orry et Grimaldo reçoivent la confidence de son violent déplaisir. Il écoute, avec bonté, les prières de Chalais et de Lanti, les neveux de la princesse. Il ne révoque pas complètement les ordres de la Reine, « parce qu'il veut bien vivre avec elle [3] », mais il signe immédiatement des lettres patentes, qui confèrent à Mme des Ursins la principauté souveraine de Rosas et de Cardone, voulant, du même coup, la dédommager de ses

[1] Le chevalier du Bourck à Torcy, 30 décembre 1714.

[2] « Sa Majesté, la Reine, prit sa résolution avec une présence d'esprit et une supériorité telles qu'on ne les eût pu espérer même de qui eût régné pendant des années, ce qui fit l'admiration de toute la Cour, puis elle reprit son air habituel d'affabilité sans parler à personne du fait qui venait de s'accomplir. » Le marquis Maidalchini à Torcy, décembre 1714. — Maidalchini faisait partie, comme on l'a vu, de la suite d'Élisabeth. Louis XIV lui servait une petite pension. Il envoyait, en retour, des informations secrètes à son ministre.

[3] Orry à Torcy, 4 mars 1715.

mécomptes et la récompenser de ses éminents services [1]; il lui envoie, par Chalais, l'autorisation de suspendre sa marche et d'attendre ses équipages; il lui écrit, de sa main, le billet sympathique, consolant, que l'on va lire et que Chalais doit lui remettre : « Je viens d'apprendre, Madame, avec autant d'étonnement que de douleur, ce qui s'est passé entre la Reine et vous. Vous ne devez pas douter, Madame, que je n'aie toute la reconnaissance que je dois de votre amitié et de votre attachement pour moi; ainsi, je vous prie d'avoir patience et de compter que je ferai tout ce qui sera possible pour raccommoder tout. Je m'en remets, du reste, à ce que Grimaldo vous écrit, n'ayant pas le temps de le faire plus au long, et vous prie de compter entièrement sur mon estime et sur mon amitié. »

Ce billet porte la date du 24 décembre. Le soir même, Élisabeth arrive à Guadalajara. Le Roi y était entré le matin même, ayant quitté, la veille, sa capitale avec le prince des Asturies et passé la nuit dans le bourg d'Alcala. Comment repousser les prières de la femme dont il attend, avec tant d'impatience, les complaisantes tendresses? La Reine apprend, par Alberoni, les résolutions qu'il a prises; elle lui demande instamment de n'y point donner suite, de confirmer sa décision en toute hâte. Philippe essaye de résister, il lui répond timidement « *qu'il eût été à souhaiter qu'elle n'eût rien fait* »; mais les pressantes et impérieuses sollicitations d'Élisabeth le désarment. Elles brisent sa débile volonté. Il annule les lettres patentes qu'il a signées quelques heures auparavant; il révoque les

[1] On n'a pas oublié que Philippe n'avait pu obtenir, malgré les plus persévérants efforts, que la principauté souveraine, promise à Mme des Ursins par les premiers traités d'Utrecht, lui fût accordée. Il voulait la dédommager, d'après les conseils de Louis XIV, en lui donnant une principauté effective en Espagne. Les lettres patentes qui l'instituaient étaient préparées depuis quelque temps

instructions que Lanti et Chalais ont reçues de sa main; coupable, malgré lui, de la plus cruelle ingratitude, il laisse la grande exilée s'acheminer douloureusement vers la France. On lui envoie cependant ses femmes de chambre et ses domestiques, parce que la décence l'exige et parce que la Reine y veut bien consentir. Cette honteuse faiblesse du roi Philippe V est le premier triomphe de la Parmesane [1]. Assuérus est vaincu, Esther a terrassé Vasthi!

« Le Roi, écrit Saint-Simon dans ses *Mémoires*, ayant donné la main à la Reine, la mena, tout de suite, à la chapelle où le mariage fût aussitôt célébré de nouveau... de là dans sa chambre où, sur-le-champ, ils se mirent au lit, avant six heures du soir, pour se lever pour la messe de minuit. »

Deux jours après, le lendemain de Noël, Élisabeth Farnèse, délivrée enfin des noirs soucis qui, depuis deux mois, pesaient sur son cœur, enivrée de son triomphe, certaine, désormais, de régner seule en Espagne, souriant avec grâce aux brillantes promesses de la fortune, saluée par les applaudissements frénétiques de la populace, faisait, avec le petit-fils de Louis XIV, qui était déjà le plus soumis des époux, son entrée solennelle dans la capitale de son royaume.

[1] « Après que Mme la princesse fut partie de Jadraque, le roi d'Espagne signa la patente par laquelle il érigeait, en sa faveur, la principauté de Rosas et de Cardone, etc... M. Orry ne laissa pas que d'obtenir que cette patente... lui serait envoyée pour la consoler dans son infortune... L'affaire avait été poussée jusqu'à donner l'ordre à M. de Grimaldo pour l'envoi dont il est question, mais il a été révoqué le même jour... » (Saint-Aignan à Torcy, Madrid, 4 mars 1715.)

« Par la permission du Roi, comme le saura Votre Excellence, M. Alexandre Lanti et M. le duc de Chalais sont allés trouver Mme des Ursins pour lui communiquer un ordre de Sa Majesté en vertu duquel elle pouvait rester encore où elle était jusqu'à nouvel avis. Mais, quelques heures après l'arrivée de la Reine à Guadalajara, un nouveau courrier fut expédié avec l'ordre à Mme des Ursins de continuer son voyage, hors frontières. » (Maidalchini à Torcy, décembre 1714.) — Ce courrier fit une telle diligence qu'il devança les neveux de la princesse, bien que leur départ eût précédé le sien de plusieurs heures.

CHAPITRE IX

Émotion causée, en Espagne, par la disgrâce de Mme des Ursins. — Récits d'Alberoni, de Maidalchini, de Pachau, de Saint-Aignan, d'Orry. — Explications justificatives adressées par Philippe et Élisabeth à leur aïeul. — Réponse de Louis XIV. — Sa surprise et son déplaisir. — Assertions de Saint-Simon et de Duclos démenties par les documents contemporains. — Causes probables du coup d'État de Jadraque.

« Leurs Majestés sont arrivées le 26, écrit, le 30 décembre, du Bourck à Torcy... hier, la Reine reçut les dames de la ville au baisement. Sa Majesté a fort grand air. Votre Excellence peut bien juger que ce qui est arrivé donne lieu à beaucoup de raisonnements... On ne doute pas que cet événement n'ait des suites considérables. »

Lorsque l'Espagne le connut, elle fut, tout entière, frappée d'étonnement et comme de stupeur. On a vu que l'avènement d'une nouvelle Reine lui inspirait, en général, de vives espérances. Elle en attendait son affranchissement, la diminution de ses impôts, le retour à ses chers privilèges, à ses vieilles coutumes, la chute de la domination étrangère qui humiliait profondément son patriotisme. Mais elle croyait à des conflits d'influence ardents et prolongés, elle comptait sur une lutte violente dont les tragiques incidents eussent agréablement défrayé son imagination et ses commentaires. Elle ne comprenait rien à l'aventure de Jadraque. Les amis de Mme des Ursins étaient confus, atterrés, ses ennemis triomphants et joyeux. Mais, amis et ennemis se perdaient en conjectures sur les causes de ce dénouement aussi sou-

dain, aussi brutal qu'un coup de foudre. Que s'était-il passé entre Élisabeth Farnèse et Anne-Marie de la Trémoille pendant cette courte et mystérieuse entrevue à laquelle il avait si brusquement mis fin? Chacun ouvrait ses oreilles toutes grandes pour l'entendre dire. Mais personne ne put le bien savoir et jamais personne ne le saura exactement. La scène terrible et décisive n'a eu que deux acteurs qui en furent les seuls témoins, et leurs révélations, dictées par la colère ou la haine, n'ont pu être véridiques, parce que la passion ne peut être impartiale. Nous avons sous les yeux les versions des ennemis politiques de la grande camériste et celles de ses partisans. Elles sont d'accord sur quelques points, et l'on croirait, sans peine, que de cette concordance doit jaillir, tout au moins, une parcelle de la vérité, s'il était possible d'oublier, d'une part, que tous les récits publiés en Espagne, ou expédiés de Madrid à Versailles, émanent d'une source unique : la parole d'Élisabeth, — de l'autre, que sa noble victime a gardé, pendant son long exil, un silence à la fois digne et prudent[1]. Il nous semble, toutefois, que, si nous nous abstenions de faire connaître à nos lecteurs les plus intéressants de ces récits et de mettre, sous leurs yeux, les conclusions qu'il est raisonnable d'en déduire, cette étude serait incomplète. Ils nous pardonneront quelques redites. En ménageant leur patience, nous risquerions de ne point satisfaire leur curiosité.

Écoutons, d'abord, l'abbé Alberoni, qui se hâte de pousser un cri de triomphe et de raconter, à sa manière, au comte Pighetti, représentant en France du duc François de Parme, les exploits de sa vaillante nièce.

« Je vous envoie, mon cher comte, un petit détail de ce

[1] On verra, plus loin, que la princesse des Ursins avait le plus grand intérêt à ménager Philippe V et, par conséquent, à ne point offenser son irascible compagne.

qui est arrivé. Notre grande Reine s'est conduite en *Judith* et a fait une révolution qui l'a déjà mise sur le pinacle. Elle travaille à ce qui reste à faire et, selon les justes mesures qu'elle prend, elle n'aura pas de peine à venir à bout de tout ce qu'elle voudra. A mon égard, elle me déclare hautement qu'elle est satisfaite de mes humbles services... Je vous embrasse, mon cher comte, du meilleur de mon cœur.

« *P. S.* — La Reine vient de me dire qu'il ne faut pas que vous cherchiez les occasions de parler de cette affaire... même il faut marquer de la supériorité et du mépris[1]. »

La relation fort étendue que l'abbé transmet au comte Pighetti et que ce dernier, pour obéir à Élisabeth, doit communiquer au ministre des affaires étrangères de Louis XIV, est écrite avec un art perfide. Les mesures audacieuses que Mme des Ursins a prises pour isoler la Reine et pour la tenir en tutelle, les propos qu'elle a débités sur son compte pour dégoûter le Roi de sa personne, l'avaient mécontentée profondément; l'insolence dont la camarera-mayor s'est rendue coupable à Jadraque a exaspéré sa maîtresse; en la chassant de sa présence, en la bannissant du royaume, Élisabeth a pris une héroïque résolution qui a sauvé l'Espagne : telle est la thèse du futur cardinal ministre. Elle s'accorde assez mal, il faut le reconnaître, avec les lettres affectueuses écrites à la princesse des Ursins, de Pampelune, d'Agreda et d'Almazan[2].

Éclairée par les informations secrètes de son confident d'Aubigny, revenu tout dernièrement en Espagne, « Mme des Ursins savait bien qu'une princesse de vingt-deux ans, douée d'un esprit supérieur et de qualités éminentes, ne pourrait honorer longtemps, de son affection et de sa gratitude, la personne qui avait songé à faire, de la

[1] Alberoni à Pighetti, 30 décembre 1714.
[2] Citées dans le précédent chapitre.

seconde femme du Roi, une misérable esclave et non une Reine »... Elle essaya, d'abord, de persuader au Roi qu'il devait tenir la Reine éloignée des affaires, « à cause de la partialité de la cour de Parme pour les intérêts du Saint-Siège[1] »... elle fit changer les dispositions du palais, afin qu'il ne fût plus possible de tenir le conseil des dépêches dans l'appartement de la Reine, comme cela se pratiquait autrefois; elle voulut, pour flatter l'opinion publique, qu'on choisît de nouveaux ministres parmi les hommes qui paraissaient opposés à la politique du *veedor* général; mais, *par le fait*, elle augmenta son influence en lui donnant pour auxiliaires, dans l'administration des finances, deux personnages tarés, l'un Espagnol, l'autre Français, Tinajéro et Sartines, qui sont les instruments aveugles de son despotisme... Grimaldo, le plus intègre des ministres, se vit retirer le privilège qui lui permettait d'entretenir, en particulier, Sa Majesté Catholique... Afin de perdre la Reine dans l'esprit de son époux, la princesse essaya de persuader au Roi que les lenteurs de son voyage et la singularité de ses allures dénotaient une indifférence blâmable, un manque complet de raisonnement, un jugement mal équilibré... Elle se permit d'écrire, là-dessus, à la Reine deux lettres irrespectueuses et de lui faire parler, par le comte d'Albert, en termes d'autant plus blessants que ce personnage est le ministre d'un prince étranger... Non contente d'enlever à la jeune souveraine son confesseur et de la priver du service de deux *pauvres femmes*, qui ont toute sa confiance[2], elle osa dire publiquement que le Roi se repentait de son mariage parce qu'il était sûr de ne point trouver, dans sa nouvelle épouse, les grandes qualités de la feue Reine ; elle

[1] Nous savons qu'au contraire le duc François invoquait la protection de Louis XIV contre les usurpations du Saint-Siège.

[2] La comtesse de la Somaglia, sa dame d'honneur, et sa nourrice.

osa dire aussi que l'entourage de la princesse Élisabeth avait commis, en France, de nombreuses et coupables indélicatesses... ayant appris que Sa Majesté voulait faire, avec la Reine, la *Noche buena* (la veillée de Noël) et qu'instruite de ce désir, celle-ci avait hâté sa marche pour arriver exactement à Guadalajara le 24 décembre, Mme des Ursins conçut le projet de la retenir à Jadraque, en apparence, pour lui faire changer de costume et lui procurer quelques jours de repos, en réalité, pour lui inculquer ses maximes et la mettre en garde contre la tendresse de son époux.

« La Reine, ajoute textuellement le rapport d'Alberoni[1], se trouva, près de Jadraque (le 23 décembre), à huit heures du soir et rencontra Mme des Ursins à quelque distance de la ville. Elle fut accueillie par Sa Majesté avec tant de bonté et de distinction que toutes les personnes présentes regardèrent cette réception comme trop flatteuse de la part de Sa Majesté. On sait, à n'en pouvoir douter, que l'intention de la Reine était de la traiter le plus honorablement du monde, de se montrer, envers elle, douce, aimable, insinuante, afin de gagner son cœur et d'établir, entre elles deux, la plus parfaite harmonie... Mme des Ursins ne donna à Sa Majesté ni le temps, ni l'occasion de mettre en pratique ces hautes pensées de générosité et de clémence, car elle lui dit, sans préambule, qu'elle devait rester plusieurs jours à Jadraque, afin de se faire habiller suivant la mode inaugurée par la feue Reine ; elle fit l'étonnée de ce que la Reine portait des vêtements aussi ridicules et de ce qu'elle courait la poste, comme une femme du commun, pour aller trouver son mari. Puis elle lui fit de sévères reproches sur les lenteurs de son voyage, disant qu'il était inouï que Sa Majesté eût mis trois mois à l'accomplir et que tout autre

[1] Dont nous avons eu le texte italien sous les yeux.

époux l'eût laissée trois mois en pénitence à Guadalajara sans la voir. Elle ajouta encore d'autres paroles peu respectueuses que la Reine, par dignité, ne répéta pas au Roi, son seigneur, mais qui obligèrent Sa Majesté à appeler l'officier de garde pour lui dire d'éloigner cette folle de sa royale personne, de la surveiller dans son appartement, et, avec une garde suffisante, de la reconduire, en carrosse, hors des frontières.

« L'ordre fut ainsi exécuté, et le voyage s'opère en ce moment. Tout cela a été approuvé par le Roi avec une grande satisfaction et à la grande joie de ses sujets qui regardent déjà cette Reine comme leur libératrice et comme la restauratrice du royaume. »

Tels sont le récit et le plaidoyer du ministre de Parme. Ceux du marquis Maidalchini, avec lequel, d'ailleurs, il n'a pu manquer de s'entendre, les confirment exactement. On pénètre, sans peine, les sentiments qui les ont dictés. La modération, l'impartialité, la vérité même en sont absentes. Il arrive qu'une femme aussi expérimentée, aussi intelligente, aussi avisée, aussi spirituelle que Mme des Ursins ait quelque défaillance ; sous l'empire d'un sentiment passionné elle peut commettre une imprudence ; fait-elle jamais de telles maladresses, dit-elle jamais de telles sottises ? Mais il fallait d'autant plus l'incriminer et la noircir, que la main, qui l'avait frappée, s'était montrée plus oppressive, plus hardie et plus brutale. Il fallait, avant tout, blanchir Élisabeth, acquérir de nouveaux titres à sa toute-puissante gratitude, éviter la mauvaise humeur, détourner, s'il était possible, la férule de Louis XIV.

Il convient d'entendre maintenant la contre-partie et de donner successivement la parole aux amis de Mme des Ursins, à Pachau, à Saint-Aignan, à Orry lui-même. Nous ferons de notre mieux pour qu'ils n'en abusent point, quel-

que intéressant que soit le sujet. Pachau expose par lui-même, d'après ce qu'il a entendu dire, les faits qui ont précédé et suivi la scène de Jadraque. Saint-Aignan raconte la scène elle-même, comme s'il y avait assisté. De qui tient-il les détails qu'il transmet au ministre du roi de France? Il ne le fait pas connaître. Est-ce Alberoni, est-ce Grimaldo, est-ce le Roi, est-ce la Reine qui les lui a communiqués? On n'en sait rien. Originairement, ils émanent d'Élisabeth, cela n'est pas douteux, puisqu'il n'y a pas, en Espagne, d'autre témoin qu'elle-même. Mais Saint-Aignan écrit le 7 *janvier*, tandis que la version d'Alberoni est datée du 30 *décembre*, et on a déjà senti la nécessité d'atténuer les griefs que l'on reproche à Mme des Ursins, de modifier considérablement les explications pour les rendre plus vraisemblables. Quant au récit du veedor général, il est plus violent et plus sévère. Orry plaint et justifie le Roi dans une certaine mesure. Mais il insinue que Mme des Ursins était sacrifiée d'avance, que l'aventure de Jadraque n'a été qu'une comédie, qu'elle avait été concertée entre Élisabeth de Parme, Marie-Anne de Neubourg et Alberoni, et que le dénouement était fatal.

Après avoir raconté par sa longue dépêche du 31 décembre, — sans entrer, d'ailleurs, dans aucun détail sur la conversation d'Élisabeth avec Mme des Ursins, — comment la grande camériste dut partir de Jadraque, « à onze heures du soir, par le temps le plus effroyable que l'on eût vu en Espagne depuis plusieurs années », Pachau donne au ministre les informations que l'on va lire : « La reine d'Espagne écrivit, le soir même, au Roi, et lui manda... que Mme des Ursins lui avait manqué de respect à ce point... qu'elle avait cru devoir se servir de toute son autorité pour l'en punir... L'abbé Alberoni, qui fut chargé de cette lettre et des instructions de la Reine, était déjà, depuis deux heures, avec le roi d'Espagne, lorsque M. le prince de Cha-

lais, ayant appris la disgrâce de Mme des Ursins par un de ses domestiques qui s'était sauvé de Jadraque, fut se jeter aux pieds du Roi pour lui demander la permission d'aller trouver Mme la princesse des Ursins. Sa Majesté Catholique le lui permit aussi bien qu'à M. de Lanty... ces deux messieurs partirent ensemble. Le Roi donna à M. de Chalais une lettre pour Mme des Ursins[1] par laquelle Sa Majesté lui témoignait qu'elle était fâchée de cet événement. M. de Chalais fut aussi porteur de deux ordres du Roi, l'un pour faire relâcher les gens de Mme des Ursins, l'autre pour le commandant des cinquante gardes du corps qui la conduisaient, afin qu'il lui laissât prendre le chemin qu'il lui plairait.

« Le jour de Noël, on envoya un courrier pour révoquer les ordres que portait M. de Chalais, et pour confirmer ceux de la Reine, en ce que l'officier qui conduit Mme des Ursins ne doit pas la presser de faire de si grandes journées, sans lui permettre néanmoins de séjourner nulle part, jusqu'à ce qu'elle soit en France... Son secrétaire arriva ici hier matin. Il ne se montre pas. Il a apporté une lettre de Mme des Ursins au roi d'Espagne. Elle prie Sa Majesté de lui permettre de suivre la route de Biscaye, un peu plus longue, mais plus commode que celle de Pampelune... et de vouloir bien ordonner qu'on lui fournisse quelque argent pour continuer son voyage, étant partie de Madrid sans un sou. Ces demandes lui seront vraisemblablement accordées[2]. » — Philippe, en effet, donna l'ordre qu'on expédiât cinq mille pistoles à la princesse.

. .

...« Dans la conversation particulière qu'elle eut avec la Reine, un moment après son arrivée, mande à son tour Saint-Aignan, le 5 janvier, Mme des Ursins lui dit, en lui

[1] Celle que nous avons citée plus haut,

[2] Pachau à Torcy, 31 décembre 1715.

parlant de la confiance dont le roi d'Espagne l'avait honorée jusque-là, que la plus grande marque qu'il avait pu lui en donner, et celle qui l'avait touchée davantage, était d'avoir bien voulu s'en rapporter à elle du choix d'une princesse qu'il destinait à régner avec lui; qu'elle croyait y avoir parfaitement répondu en ménageant le mariage de Sa Majesté dont le mérite personnel et les grandes qualités feraient oublier au Roi ses premiers malheurs; qu'elle espérait que les soins qu'elle s'était donnés, en cette occasion, lui mériteraient aussi la confiance de la Reine, de laquelle elle allait tâcher de se rendre digne par son attachement inviolable, et que Sa Majesté pouvait compter de la trouver *toujours entre le Roi et elle pour maintenir les choses en l'état où elles devaient être*... et lui procurer tous les agréments dont elle avait lieu de se flatter. La Reine, qui avait écouté son discours assez tranquillement jusque-là, prit feu à ces dernières paroles et répondit qu'elle n'avait pas besoin de personne auprès du Roi, qu'il était impertinent de lui faire de pareilles offres, et que c'en était trop que d'oser lui parler de la sorte après les lettres qu'on lui avait déjà écrites et sur lesquelles son trop de bonté lui avait fait garder le silence. Elle ajouta qu'il y aurait des gens bien étonnés devant qu'il fût peu et, sur ce que Mme des Ursins la pria de répéter, disant qu'elle n'avait pas bien entendu... la Reine répéta qu'il y aurait des gens bien étonnés, et elle toute la première. Là-dessus, Mme la princesse répondit qu'elle n'avait rien à se reprocher, et qu'ainsi elle ne savait pas ce qu'elle voulait dire, et, comme elle continuait à parler avec assez peu de ménagement, la Reine, impatientée de l'entendre, lui dit de finir, puis de sortir de sa chambre. Cela donna lieu à de nouvelles vivacités de la part de Mme des Ursins que la Reine, outrée de colère, termina enfin en disant qu'on lui ôtât cette folle. Ce furent ses propres paroles qui furent sui-

vies des autres circonstances que l'on vous a, sans doute, mandées[1]... »

Le *veedor* général écrit sous l'empire d'une émotion violente. Sa fortune est liée indissolublement, en Espagne, à celle de la camarera-mayor. Il n'y avait pas d'autre soutien et ne devait qu'à elle seule les bonnes grâces de Philippe V. On voit, en le lisant, qu'il n'est pas bien maître de sa plume. Il s'en aperçoit lui-même et il en fait l'aveu à Torcy. « Je laisse à d'autres moins suspects que moi, Monsieur, lui écrit-il le 31 décembre, à vous informer du cruel résultat des soins que Mme la princesse des Ursins s'est donnés pour le mariage du Roi. Je crois même qu'il ne me convient pas de vous faire, sur cela, le moindre raisonnement. » — Il se ravise néanmoins, et, comme Pachau, comme Saint-Aignan, il envoie quelques jours après, quand il est un peu plus calme, son récit et ses appréciations au ministre de Louis XIV... « Lorsque M. Amezaga reçut l'ordre d'arrêter Mme la princesse, et de la conduire, jour et nuit, au delà des Pyrénées, *tout se trouva tellement disposé d'avance* que ces ordres s'exécutèrent sur-le-champ. » — On avait donc tramé un complot contre la grande caméristе. On lui avait tendu perfidement le piège où elle est tombée. — « Le lendemain matin, l'abbé Alberoni vint joindre le Roi à Guadalajara. Quand Sa Majesté entra dans le palais, on avertit M. Orry[2] qu'un laquais de Mme la princesse avait quelque chose de bien pressé à lui dire, et, ayant appris ce qui s'était passé, il monta chez le Roi, qu'il trouva cachetant une lettre... Il tira l'abbé à part pendant que le Roi écrivait l'adresse et lui demanda, à la hâte, ce qu'il y avait de nouveau et comment il avait quitté la Reine. Il lui répondit que c'était pour

[1] Saint-Aignan à Torcy, 3 janvier 1715.
[2] Dans sa relation Orry parle de lui-même à la troisième personne.

apporter au Roi une lettre de compliments, et qu'il n'y avait rien de nouveau. Le Roi se leva, donna à l'abbé la lettre et le congédia. Alors Orry se trouva seul avec le Roi et prit la liberté de dire à Sa Majesté ce qu'il venait d'apprendre. Le Roi lui fit l'honneur de lui dire que cela n'était que trop vrai, que la Reine lui mandait que Mme des Ursins lui avait manqué de respect, mais *qu'il ne pouvait en marquer son ressentiment parce qu'il voulait bien vivre avec la Reine*... Orry supplia Sa Majesté d'adoucir, au moins, la rigueur du traitement imposé à Mme des Ursins, disant que « c'était l'exposer à mourir en chemin que de la faire continuer à marcher ainsi jour et nuit, par des chemins impraticables à cause des neiges, par un froid horrible, sans lit, sans équipage, sans domestiques, gardée à vue comme une criminelle, et qu'à son âge, il était impossible de soutenir l'état où elle était réduite ». — Il raconte ensuite, en termes animés, les pénibles tergiversations de Philippe, les dispositions bienveillantes que lui dicte son cœur, la révocation que la Reine exige, les modifications par lesquelles Sa Majesté Catholique adoucit l'exécution des ordres cruels de sa jeune épouse, tout en maintenant l'exil de la princesse. Le *veedor* général termine son récit par cette conclusion : « Il faut de ce détail comprendre ce que pense le roi d'Espagne et ce qui le retient ; *il désapprouve très fort* ce qui s'est fait, mais il ne veut pas fâcher la Reine. »

Il est temps de recueillir les témoignages du Roi et de la reine d'Espagne qui, dès le 26 décembre, ont expédié, par un courrier extraordinaire, leurs justifications à Versailles. Ce ne sont pas assurément les pièces les moins curieuses et les moins importantes de cette étrange et dramatique affaire[1].

[1] Nous avons déjà publié, en 1886, dans « *La coalition de* 1701 *contre la*

« Comme je me flatte que Votre Majesté, écrit Philippe à son aïeul, voudra bien prendre part à ma joie de me trouver avec la Reine, je lui dépêche ce courrier pour lui en donner part. Je trouve, dans cette princesse, tout ce que je pouvais souhaiter et j'espère que nous serons heureux ensemble. Ma joie a cependant été troublée par ce qui arriva à Jadraque, où la Reine a été obligée d'éloigner la princesse des Ursins à cause de ce qui s'y est passé, qui fut en la manière que je vais dire.

« La Reine reçut la princesse, au premier abord, avec beaucoup de bonté, quoique dissimulant déjà ce qu'elle trouvait à redire de ce qu'elle n'était venue au-devant d'elle qu'à la moitié de l'escalier et d'avoir monté, avec elle, ce qui en restait, sans avoir fait toutes les démonstrations qui convenaient à sa dignité.

« Ensuite, s'étant enfermées à discourir ensemble, la princesse des Ursins commença à désapprouver la résolution où la Reine était d'arriver, comme je le souhaitais, le lendemain à Guadalajara, où je l'attendais avec beaucoup d'impatience, en disant que la Reine n'avait pas un habit qui parût convenable à la solennité de ce jour-là; et, quoiqu'il le fût pour la situation où elle était, n'étant qu'un habit de voyage, la princesse appuya fort sur cela, disant qu'il était indigne de sa personne et de son rang.

« De là, elle passa à faire d'autres leçons à la Reine sur sa conduite qui, quoique je croie qu'elles répondissent fort à son esprit et à l'attachement qu'elle m'a toujours témoigné, furent dites en termes qui déplurent fort à la Reine, jusque-là que, quoiqu'elle sût la mortification que cette princesse avait eue de tarder si longtemps dans le voyage, elle lui reprocha

France », la lettre de Philippe V à Louis XIV. M. A. Baudrillart l'a produite également, en 1890, dans le remarquable ouvrage intitulé : « *Philippe V et la cour de France* ». — L'autographe de cet important et curieux document est entre les mains de M. le comte de la Panouse, qui a eu l'obligeance de nous le communiquer.

ce retardement en la blâmant fort et la taxant de manquer de respect et d'amitié pour moi.

« A ces mots, la Reine ne put plus se contenir et, se voyant attaquée sur ce qui la touchait le plus sensiblement, elle fut indignée du procédé de la princesse, de manière qu'elle ordonna à l'officier qui commandait les gardes du corps, qui l'accompagnaient, de l'éloigner d'elle et de l'emmener hors d'Espagne.

« La Reine me donna aussitôt part de ce qui venait de se passer et, ayant reçu sa lettre peu d'heures avant son arrivée à Guadalajara, considérant qu'une fois que la Reine était en colère contre la princesse des Ursins et dans une aussi grande méfiance d'elle que celle où elle était, il serait impossible d'éviter une discorde intestine et continuelle qui troublerait le repos, la paix et l'union que je souhaitais si fort, je résolus, quoique avec peine, de condescendre, pour lors, au parti que la Reine avait pris, et j'écrivis à la princesse de suspendre son voyage, prenant ce temps-là pour me mieux informer de ce qui s'était passé et entendre ce que la Reine me dirait.

« Cette princesse me confirma avec plus d'étendue ce que je viens de dire et m'expliqua fort vivement la douleur où la jetait le procédé de la princesse des Ursins. Ce qu'elle me dit me toucha beaucoup et, étant instruit de ses raisons et y prenant beaucoup d'intérêt, aussi bien qu'à la peine et à la mortification qu'elle avait souffertes, dont elle ne se consolait point, prévoyant, de plus, l'impossibilité où je serais d'être en repos et que la Reine y fût aussi, si elle revoyait la princesse des Ursins devant elle, je pris la résolution de lui faire continuer son voyage en France.

« Ce parti, dont je n'ai pas voulu manquer à vous rendre compte, m'assurant la paix et le repos que je ne doute pas que vous ne me souhaitiez dans mon ménage, je me flatte que

vous m'approuverez après avoir pesé les raisons que j'ai eues pour le prendre. *D'ailleurs, vous pouvez bien croire que les Espagnols regardaient d'un mauvais œil l'autorité que la princesse des Ursins avait dans ce pays où elle était étrangère.* »

On rougit pour la mémoire du roi Philippe V, quand on lit, avec attention, ce puéril verbiage qui trahit vraiment la plus lamentable des faiblesses et le plus impitoyable des égoïsmes. Combien était plus noble et plus royal le style du petit-fils de Louis XIV, quand l'illustre femme, qu'il venait de bannir, inspirait ses pensées et guidait sa plume ! Pendant plus de quinze ans, il avait considéré, il avait écrit cent fois que l'Espagne ne pouvait se passer de sa tutelle. La veille même du jour où il traçait les tristes lignes qu'on vient de lire, il avait voulu récompenser ses éminents services par le don magnifique d'une principauté indépendante, et, parce qu'elle n'avait pas su plaire à la jeune épouse dont son imagination évoquait ardemment les complaisances voluptueuses, il annulait cette récompense, il laissait partir, pour un douloureux exil, la fidèle et dévouée compagne de ses épreuves, la vaillante conseillère des plus beaux actes de son règne ; il osait écrire à son grand aïeul, qui dut frémir de ces contradictions pitoyables : « que les Espagnols voyaient d'un mauvais œil l'autorité qu'elle exerçait dans un pays où elle était étrangère ! »

« Sire, mandait, le même jour, Élisabeth à Louis XIV, le Roi, mon seigneur, fait partir, pour Paris, un envoyé extraordinaire chargé de notifier à Votre Majesté mon arrivée à Madrid. Le grand respect que j'ai toujours professé et que je professerai toujours pour Votre Majesté m'engage à prendre la liberté de profiter de cette occasion pour lui annoncer aussi mon arrivée dans cette ville et lui transmettre, en même temps, mes plus vifs remerciements pour toutes les

bontés qu'elle a daigné me manifester... J'espère que Votre Majesté n'aura pas été offensée de la décision que j'ai prise pour réprimer l'audace extrême de la princesse des Ursins. Je prie Votre Majesté de croire que cette mesure ne m'a pas été suggérée par un oubli du respect que je dois au Roi mon seigneur, mais par une absolue nécessité, et, sachant combien sont grandes votre clémence et votre justice, j'aime à croire que la résolution que je viens de prendre n'empêchera pas que vous ne me continuiez, tout entière, la bienveillance dont vous m'honorez et que je m'efforcerai toujours de mériter par le plus humble respect et la plus entière obéissance.

« Que Notre Seigneur garde Votre Majesté comme je le désire.

« Je suis la bonne sœur et petite-fille de Votre Majesté.

« MOI LA REINE. »

Il ne coûtait guère à Esther de se faire humble après avoir remporté une si complète et si décisive victoire.

Voici les réponses de Louis XIV. On eût voulu sans doute, en Espagne, qu'elles fussent plus expansives et qu'on y pût voir l'*approbation* du roi de France, au lieu d'un simple commentaire froid et bref. L'aïeul est surpris et peu satisfait du coup d'État de Jadraque. Il le fait suffisamment sentir; mais la prudence et les convenances de la situation lui défendent de se plaindre du fait accompli et d'irriter la Reine par de vains reproches. Il écrit de Versailles, le 11 janvier, à Philippe :

« Vous ne pouvez douter du plaisir que j'ai de trouver, dans votre lettre du 29 décembre, la confirmation des rela-

tions avantageuses que j'ai reçues, de tous côtés, des qualités de la Reine, et je vous félicite, de tout mon cœur, sur la satisfaction que vous avez de votre mariage. J'espère que rien ne la troublera jamais et que vous jouirez, tous deux, d'un bonheur parfait et conforme à mon désir. C'est aussi ce que j'espère de la *complaisance mutuelle* que vous avez l'un pour l'autre.

« J'avoue que, connaissant le zèle que la princesse des Ursins avait pour vous et votre confiance en elle, je ne puis m'empêcher de plaindre le malheur qu'elle a eu de déplaire si promptement à la Reine... »

A cette lettre est jointe celle que l'on va lire et qui porte l'adresse d'Élisabeth :

« J'apprends avec beaucoup de plaisir, par Votre Majesté, son heureuse arrivée à Madrid et je souhaite qu'elle y jouisse d'un bonheur parfait. Mon intention a toujours été d'y contribuer, autant qu'il dépendait de moi, par une union aussi forte qu'elle le doit être entre un père et des enfants dignes d'être aimés... Aussi vous ne devez pas douter que je ne m'intéresse vivement à votre satisfaction. Je serais bien fâché qu'elle eût été troublée par le malheur que la princesse des Ursins a eu de vous déplaire; mais le Roi mon petit-fils me paraît bien éloigné de protéger ceux qui ne vous seraient pas agréables. Je vous assure que les conseils que je lui donnerai lui feront connaître l'estime et l'amitié particulière que j'ai pour vous. »

On pourrait citer encore des documents : ils ne manquent pas en Espagne. Nous avons reproduit les plus importants et les plus intimes. Ils complètent notre récit et autorisent une opinion raisonnée sur les causes qui ont produit la

brusque disgrâce d'Anne-Marie de la Trémoille. Saint-Simon insinue dans ses Mémoires, sans pourtant l'affirmer, qu'elle était concertée, depuis quelque temps déjà, entre Louis XIV et Philippe V, et voici textuellement les motifs qu'il donne à l'appui de cette opinion : « Une querelle d'Allemand, sans raison apparente, sans cause, sans prétexte... subitement poussée au delà des dernières extrémités; peut-on penser qu'une fille de Parme, élevée dans un grenier... eût osé prendre d'elle-même une hardiesse de cette nature à l'égard d'une personne de cette considération, dans la confiance entière du roi d'Espagne, et régnant à découvert à six lieues de ce Roi? » — « L'ordre si fort inusité et si secret qu'avait Amezaga du roi d'Espagne d'obéir en tout à la Reine, sans réserve et sans réplique »; — la tranquillité avec laquelle Louis XIV et le roi d'Espagne reçurent le premier avis de cet événement; — l'inaction, la froideur de Philippe... et « sa parfaite incurie de ce qu'une personne, si chérie encore la veille, pouvait devenir jour et nuit, par des chemins pleins de glace et de neige, dénuée de tout sans exception »; — enfin, l'anecdote suivante contée par Alberoni au maréchal de Brancas : « L'abbé étant, un soir, avec Élisabeth, elle lui parut agitée, se promenant à grands pas dans la chambre, prononçant, de fois à autre, des mots entrecoupés; puis, s'échauffant, il entendit le nom de Mme des Ursins lui échapper, et tout de suite : « Je la chasserai d'abord », et, comme il lui représenta le danger, la folie, l'inutilité de l'entreprise dont il était hors de lui : « Taisez-vous sur toute chose, lui dit la Reine, et que ce que vous avez entendu ne vous échappe jamais. Ne me parlez pas, je sais bien ce que je fais. » — Duclos complète ce récit. « Alberoni continuant à manifester les plus vives alarmes, la Reine tire une lettre de sa poche et la jetant sur la table, lisez, dit-elle, et vous ne serez plus si effrayé. »

C'était une lettre du roi d'Espagne qui mandait à la Reine de chasser Mme des Ursins et finissait par ces mots : « Au moins prenez bien garde de ne pas manquer votre coup tout d'abord; car, si elle vous voit seulement deux heures, elle vous enchaînera et nous empêchera de coucher ensemble, comme avec la feue Reine. » — C'est aussi de Brancas que Duclos tient ce nouveau détail. Le cardinal Alberoni, exilé à son tour, et se rendant en Italie, passa la nuit dans la ville d'Aix. Il retint à souper le secrétaire du marquis, qui était alors gouverneur de Provence, et lui conta cette agréable historiette. On sait, d'ailleurs, combien Brancas détestait la grande camériste.

Si l'auteur des *Mémoires* et l'historien Duclos avaient connu les documents que reproduit cette étude, ils n'eussent point écrit, sans doute, ce qu'on vient de lire. Le grand désir qu'avait Philippe V de contenter sa nouvelle Reine, au moment de la voir pour la première fois, son incroyable faiblesse, la crainte que dut éprouver Louis XIV de troubler, par un blâme inopportun, l'harmonie des deux couronnes, le caractère emporté et impérieux d'Élisabeth, expliquent suffisamment, ce nous semble, l'ordre donné au lieutenant des gardes du corps Amezaga, de se conformer ponctuellement à ses désirs, — l'inaction du jeune Roi, — l'apparente indifférence de Louis XIV, et le propos violent tenu, devant Alberoni, à Pampelune. Le récit scandaleux de Duclos se réfute de lui-même. Rien, dans la conduite, dans l'attitude ordinaire, dans le caractère de Philippe V, n'autorise à croire qu'il ait pu se rendre coupable de cette naïve grossièreté vis-à-vis d'une jeune femme qu'il ne connaissait pas encore, qu'il respectait et qui venait partager son trône. Quant à la connivence de l'aïeul et du petit-fils, on peut dire, sans crainte d'être démenti, que les instructions données, par Louis XIV, au comte d'Albergotti, au maître des

cérémonies Desgranges, au duc de Saint-Aignan qui, tous, devaient recommander instamment à la princesse de Parme de vivre en bonne intelligence avec Mme des Ursins, les lettres patentes de Philippe V, accordant, en Espagne, à la grande camériste une principauté indépendante, les *excuses* adressées par les deux époux au grand Roi, et les réponses de celui-ci, la démentent *absolument*.

La haine implacable que portaient Marie-Anne de Neubourg et le grand Inquisiteur à la camarera-mayor ; leurs rancunes qui fraternisent à Bayonne, qui combinent, qui complotent, pendant les pénibles loisirs de l'exil, leur commune vengeance ; — les insinuations perfides que la Reine douairière fait porter à sa nièce par son trésorier Tommaso Goyàneche qui va la trouver à Parme et l'accompagne jusqu'aux Pyrénées ; — les conseils violents qu'elle-même lui donne au moment où le cortège royal va franchir les frontières d'Espagne ; — les fêtes allégoriques de Pau qui affolent l'imagination déjà surexcitée d'Élisabeth ; — l'irritation que lui cause l'éloignement de sa maison ; — les préventions qu'on a fait naître, depuis longtemps, dans son esprit, ainsi que le prouvent les instructions remises par Louis XIV à ses agents, contre la tyrannie de Mme des Ursins ; — les habiles manèges d'Alberoni qui travaille, avec une patience insidieuse, à ruiner l'influence de la grande camériste pour gouverner à sa place ; — le tempérament inflammable, audacieux de la jeune Reine, dont les résolutions sont promptes comme l'étincelle et dont la volonté absolue ne fléchit jamais, font comprendre, à merveille, le tragique événement qui frappa de surprise, au début de l'année 1715, l'Europe tout entière.

En arrivant en Espagne, Élisabeth Farnèse était décidée à s'affranchir, tôt ou tard, d'une tutelle humiliante ; elle exécrait déjà Mme des Ursins. L'orage grondait dans son cœur.

Au lieu de lui parler avec une déférence gracieuse, comme font d'ordinaire les courtisans, Marie-Anne de la Trémoille la sermonne gravement comme un pédagogue. L'éclair, allumé par l'impatience, jaillit, tout à coup, d'un contact redouté depuis longtemps, devenu soudainement odieux; la grande camériste est foudroyée. Telle est, selon nous, l'explication naturelle du drame. Elle s'accorde, d'ailleurs, avec les informations que Saint-Aignan a recueillies. « J'ai ouï dire que les termes dans lesquels s'est expliquée la Reine sur l'éloignement de Mme des Ursins et sur sa conduite hors du royaume, étaient à peu près les mêmes que ceux dont Mme la princesse s'était servie pour faire sortir la Reine douairière des frontières d'Espagne, soit que ç'ait été seulement du hasard ou que la chose ait été ainsi concertée entre les deux reines, car on ne doute pas que Sa Majesté douairière n'ait beaucoup de part à cet événement, non plus que le cardinal del Giudice et l'abbé Alberoni qu'on dit surtout avoir été un des principaux acteurs de ce qui vient de se passer. Ce qui est certain, c'est que celui-ci est aujourd'hui fort bien à cette cour... On m'a assuré, depuis peu, que la Reine aurait fait de fortes instances, auprès de Sa Majesté Catholique, pour obtenir l'éloignement de la princesse des Ursins... que, sur cela, le Roi s'était enfin déterminé à approuver le susdit éloignement, *sans pourtant rien décider du temps et de la forme;* que l'abbé Alberoni en avait porté parole à la Reine dans le séjour qu'elle avait fait à Pampelune, et que ce qui s'était passé, dans l'entretien dont je viens de vous rendre compte, avait *pressé* l'exécution du projet[1]. »

Que Philippe V ait fait parvenir de vagues promesses à Élisabeth, pour calmer ses vives appréhensions; que le petit-fils et l'aïeul se soient vus délivrés, tout d'abord, avec une

[1] Saint-Aignan à Torcy, Madrid, 5 janvier 1715. — Nous avons reproduit plus haut le commencement de cette dépêche.

certaine satisfaction, l'un du contrôle incessant qui lui était parfois importun, l'autre des embarras diplomatiques dont les aspirations ambitieuses de la grande camériste étaient perpétuellement la cause, cela, sans doute, n'est pas impossible ; mais qu'ils aient, tous deux, préparé, concerté sa disgrâce, il n'est pas permis, nous le répétons, de le supposer, quand on a lu de près les documents contemporains. Louis XIV savait bien, au reste, que personne ne pouvait servir plus habilement, plus efficacement en Espagne, les intérêts communs des deux monarchies.

CHAPITRE X

Lettres de condoléance de Torcy au duc de Noirmoutier et à Mme des Ursins. — Consolations qu'elle reçoit de Louis XIV. — Son voyage de Jadraque à Saint-Jean de Luz raconté par Saint-Simon. — Mission de son neveu Lanti. — Elle se rend à Paris et est reçue par le Roi à Versailles. — Louis XIV augmente sa pension et recommande ses intérêts au comte du Luc, ambassadeur à Vienne. — Incertitudes de Mme des Ursins sur le lieu de sa résidence. — Louis XIV demande à Philippe de lui servir une pension. — Refus péremptoire du roi d'Espagne. — Mme des Ursins à Gênes et à Rome. — Son rôle et son caractère.

On ne s'attendait nullement, en France, à la foudroyante disgrâce de la princesse des Ursins. Les nouvelles dont le courrier extraordinaire de Philippe V était porteur émurent Versailles et Paris. Les parents et les amis de la grande caméristé en furent littéralement accablés.

Torcy s'empressa, tout d'abord, d'expédier au duc de Noirmoutier, son frère, quelques lignes de condoléance :

« Je souhaiterais, Monsieur, d'avoir quelque nouvelle particulière à vous mander sur l'état et la santé de Mme la princesse des Ursins, plutôt que de vous faire un compliment inutile sur l'étrange scène qui vient de se passer à son égard. Les particularités que le Roi en sait jusqu'à présent ne reviennent à Sa Majesté que d'un côté ; ainsi on ne peut pas compter de savoir encore la vérité [1]. »

[1] Torcy à Noirmoutier, 11 janvier 1714. — Noirmoutier, bien que sans fortune, avait, à Paris et à Versailles, une situation influente. Brouillé, pendant quelque temps, avec sa sœur à cause de ses deux mariages, l'un avec une

Encouragé par ce témoignage d'obligeante sympathie, pouvant tout craindre puisqu'il apprenait le dénouement du drame sans en connaître les circonstances, le duc croit devoir solliciter, sans perdre un instant, la clémence et les bontés du Roi. Il ne lui suffit pas d'envoyer immédiatement, « par une personne de confiance », des secours matériels à l'exilée. Il sait que son âme, profondément blessée, a besoin surtout d'assistance et de réconfort. Il ose demander pour elle, à Torcy, une lettre de sa main, qui la rassure au sujet des intentions du Roi et lui donne le moyen de se justifier. Bien qu'outrageusement bannie par la reine d'Espagne, Anne-Marie de la Trémoille peut se relever honorablement de sa chute si elle a conservé les bonnes grâces de Louis XIV.

fille de Lagrange, président d'une chambre des requêtes, l'autre avec une Chevry, fille d'un président en la Chambre des comptes, que Mme des Ursins considéra comme des mésalliances (oubliant, dit Saint-Simon, que leur mère avait été Aubry, leur grand'-mère Bouhier et leur arrière grand'-mère Beaune, petite-fille du vertueux Semblançay), il lui avait été, pourtant, d'un grand secours, en 1705, pendant sa première disgrâce. Lorsqu'elle eut reconquis toutes les faveurs de Louis XIV, elle témoigna sa gratitude à son frère, en lui obtenant la *pairie*. — « Beau, très bien fait, racontent les *Mémoires*, ayant beaucoup d'esprit et d'ambition, il entra fort agréablement dans le monde, mais ce ne fut que pour le regretter... Il n'avait pas vingt ans, lorsqu'allant trouver la Cour à Chambord, la petite vérole l'arrêta à Orléans et l'aveugla.. Guéri et retourné à Paris, il passa vingt ans entiers à se faire lire... Il avait beaucoup de mémoire, et, comme dans cette longue solitude, son esprit, naturellement agréable et solide, avait eu le loisir de se former,... il devint une excellente tête et un homme de la meilleure compagnie, quand enfin, il voulut bien recevoir... Le cercle s'élargit... il devint à la mode d'être en commerce avec M. de Noirmoutier. Les gens de la Cour et du grand monde, ceux de la ville et de la magistrature, tout y abonda... C'était le bel air... Parmi cette diversité, il se forma des amis considérables de tout genre... Sa maison devint un tribunal où il n'était pas indifférent d'être blâmé ou approuvé... Le prodige fut que, quoique pauvre, il se fit une maison charmante à Paris, vers le bout de la rue de Grenelle... En rang, en biens, en places, Mme des Ursins avait tout... Nécessité lui fut de les faire tomber sur les siens, pour réfléchir, sur elle-même, ce rayon de gloire qu'elle voulait faire briller aux yeux des deux monarchies. C'est ce qui fit faire duc, vérifié au Parlement, un aveugle, sans enfant, qui n'y bougea jamais de sa chaise. »

« Je vous suis vivement obligé, Monsieur, de l'intérêt que vous voulez bien porter à mon état dans l'événement surprenant qui vient d'arriver... La disgrâce de ma sœur a été accompagnée de faits qui me donnent la dernière inquiétude... Tout cela m'a fait prendre le parti d'envoyer au-devant d'elle, jusque sur la frontière, une personne de confiance... Si elle pouvait être chargée d'une lettre de vous par laquelle vous voulussiez bien instruire ma sœur des causes que l'on a données au traitement qui lui a été fait, elle serait en état de se mieux justifier; vous pourriez aussi lui apprendre si le Roi s'est exprimé, sur son sujet, avec compassion et bonté... Ce sera là le véritable remède à son affront et à son affliction[1]. »

Torcy est venu prendre les ordres de Louis XIV. Le cœur du vieux Roi a parlé. Son ministre écrit sans retard, au duc de Noirmoutier, le billet qu'on va lire et qui répond fidèlement à son désir. Il est adressé par Torcy à Mme des Ursins et porte la date du 12 janvier 1715 : « Je ne vous ennuierai pas, Madame, par des compliments inutiles et qui ne peuvent être d'aucune consolation. Vous connaissez, depuis longtemps, mes sentiments pour vous et je suis persuadé que vous ne doutez pas de l'intérêt que je prends à l'étrange événement qui vient d'arriver. Mais ce qui peut vous faire plaisir, dans la situation où vous vous trouvez, sera certainement d'apprendre que Sa Majesté y est très sensible. Sa Majesté m'a commandé de vous en assurer aussi bien que de la justice qu'elle a toujours rendue à votre zèle et à votre attachement pour son service et pour celui du roi d'Espagne. »

« Monsieur, manda Torcy à Noirmoutier en lui transmettant ce message : J'ai reçu, et j'ai lu au Roi, la lettre que

[1] Noirmoutier à Torcy, 11 janvier 1714.

vous m'avez fait l'honneur de m'écrire... Le traitement, que Mme la princesse des Ursins a reçu, a véritablement touché Sa Majesté... Ce que l'on peut dire sûrement, c'est que Mme la princesse est fort malheureuse de sortir d'Espagne de cette manière, après avoir donné tant de marques de son zèle et de son attachement pour le Roi Catholique. »

A cette lettre étaient joints des ordres autorisant le courrier du duc à faire usage des chevaux de la poste. Quelques jours plus tard, le 21 janvier, Louis XIV, éclairé par la correspondance de ses agents[1] et par les missives douloureuses de Mme des Ursins, veut panser, de sa propre main, la blessure envenimée qu'une implacable ennemie lui a faite :

« J'avais appris, avec déplaisir, l'événement dont vous me rendez compte par votre lettre du 10 de ce mois ; j'y suis encore plus sensible en apprenant les circonstances des peines que vous avez souffertes et je *dois songer à vous les faire oublier*, connaissant votre zèle et votre attachement à mes intérêts, comme vous connaissez les sentiments d'estime et d'affection que j'ai pour vous. »

Par quelques lignes écrites directement à Torcy, la princesse avait exprimé l'espoir qu'il voudrait bien lui envoyer un homme de confiance « pour écouter tout ce qu'elle aurait à dire à Sa Majesté ». — Louis XIV ne l'entend pas ainsi, « c'est à Sa Majesté elle-même qu'il faut que vous le disiez, lui répond le ministre, sous l'enveloppe même qui renferme le billet du Roi ; et, comme vous aurez eu le temps de vous reposer des fatigues de votre malheureux voyage, lorsque vous recevrez mes lettres, permettez-moi de vous dire que vous ne devez pas perdre un instant pour vous rendre auprès du Roi. Puisqu'il vous a envoyée en Espagne, vous devez l'informer, vous-même, de la manière dont vous

[1] Citée dans le précédent chapitre.

en êtes partie et votre honneur vous oblige, autant que le devoir, à prendre cette résolution. Tout autre parti ferait croire et dire que vous craignez de paraître devant Sa Majesté;... vous en avez, de sa part, la liberté entière et vous verrez, par la lettre de sa main que j'ai l'honneur de vous envoyer, que ses sentiments pour vous ne sont point changés[1]. »

De telles lettres font plaisir à citer. Elles doivent figurer parmi celles qui honorent la mémoire du grand Roi. Bien que le rôle magnifique et prépondérant qu'il avait joué pendant un demi-siècle, sur la scène de l'Europe, touchât à sa fin, l'intelligence qui les inspirait, la main qui les traçait, n'étaient point encore défaillantes. Louis XIV, pour les motifs politiques dont nous avons parlé, ne prétendait pas qu'on rappelât en Espagne Anne-Marie de la Trémoille; mais, dans son âme vraiment royale, la justice, cette vertu capitale des souverains, protestait hautement contre les indignités qu'on lui avait fait souffrir, et il entendait qu'en France, au moins, on lui rendît justice.

Avant que Mme des Ursins reçût ces fortifiants témoignages, elle avait passé par toutes les humiliations et toutes les angoisses. Il faut bien citer Saint-Simon toutes les fois que l'occasion s'en présente, quand on peut croire qu'il dit la vérité, puisque personne n'a jamais su conter aussi bien

[1] Torcy ne manqua point de donner communication, au frère de Mme des Ursins, des deux lettres qu'on vient de lire. Elles touchèrent profondément Noirmoutier. « Je vous suis sensiblement obligé, répondit le duc, de la part que vous avez bien voulu me faire de la lettre que le Roi a la bonté d'écrire à ma sœur et de celle que vous lui écrivez, par laquelle vous donnez, avec la permission de Sa Majesté, des conseils si agréables pour elle et si consolants. Je suis pénétré des termes dans lesquels le Roi s'explique. Ils sont dignes de sa gloire et de son humanité envers une sujette qui vient d'éprouver un traitement si rigoureux. Je vous prierais, si je l'osais, de présenter mes très humbles actions de grâces à Sa Majesté... » — Noirmoutier à Torcy, 23 janvier 1715.

que lui, puisque ses récits, tracés par une plume à la fois incisive, abondante et fougueuse, charment, entraînent, frappent d'admiration ses lecteurs. Nous croyons qu'on nous saura gré de reproduire celui qu'il a fait du voyage douloureux d'Anne-Marie de la Trémoille jusqu'aux frontières d'Espagne, et qui figure parmi ses plus belles pages... « Il était lors plus de sept heures du soir, la surveille de Noël, la terre toute couverte de glace et de neige et le froid extrême et fort vif et piquant comme il l'est toujours en Espagne... La nuit était si obscure qu'on ne voyait qu'à la faveur de la neige. Il n'est pas aisé de se représenter l'état de Mme des Ursins dans ce carrosse. L'excès de l'étonnement et de l'étourdissement prévalut d'abord... mais bientôt la douleur, le dépit, la rage et le désespoir se firent place; succédèrent, à leur tour, les longues et profondes réflexions sur une démarche aussi violente et aussi inouïe... et, de là, les espérances en la surprise du roi d'Espagne, en sa colère, en son amitié, en sa confiance pour elle, en ce groupe de serviteurs si attaché à elle, dont elle l'avait environné. La longue nuit d'hiver se passa ainsi tout entière avec un froid terrible, rien pour s'en garantir et tel que le cocher en perdit une main. La matinée s'avança; nécessité fut de s'arrêter pour faire repaître les chevaux; mais, pour les hommes, il n'y a quoi que ce soit dans les hôtelleries d'Espagne... La viande est ordinairement vivante; le vin épais, plat et violent, le pain se colle à la muraille... de lits il n'y en a que pour les muletiers, en sorte qu'il faut tout porter avec soi, et Mme des Ursins ni ce qui était avec elle n'avaient chose quelconque. Les œufs où elle en put trouver furent leur unique ressource, frais ou non, pendant toute la route.

« Jusqu'à cette repue des chevaux, le silence avait été profond... Là il se rompit... La princesse des Ursins parla

de son extrême surprise et de ce qui s'était passé entre la Reine et elle... Les deux officiers des gardes, accoutumés, comme toute l'Espagne, à la craindre et à la respecter plus que leur Roi, lui répondirent ce qu'ils purent des fonds de cet abîme d'étonnement dont ils n'étaient pas encore revenus... ni repos, ni vivres, ni de quoi se déshabiller jusqu'à Saint-Jean de Luz. A mesure qu'elle s'éloignait, que le temps coulait, qu'il ne lui venait point de nouvelles, elle comprit qu'elle n'avait plus d'espérance à former; on peut juger quelle rage succéda dans une femme aussi ambitieuse, aussi accoutumée à régner publiquement, aussi rapidement et indignement précipitée, du faîte de la toute-puissance, par la main qu'elle avait, elle-même, choisie pour être le plus solide appui de la continuation et de la durée de toute sa grandeur.

« Ses neveux Lanty et Chalais, qui eurent la permission de l'aller joindre, achevèrent de l'accabler. Elle fut fidèle à elle-même. Il ne lui échappa ni larmes, ni regrets, ni reproches, ni la plus légère faiblesse; pas une plainte, même du froid excessif, du dénûment entier, des fatigues extrêmes d'un pareil voyage. Les deux officiers qui la gardaient en vue n'en sortaient point d'admiration. Enfin, elle trouva la fin de ces maux corporels à Saint-Jean de Luz, où elle arriva le 14 janvier et où elle trouva un lit, et, d'emprunt, de quoi se déshabiller, et se coucher et manger. Là elle recouvra sa liberté. »

Avec elle reparut, pour Mme des Ursins, non l'espoir de recouvrer la situation extraordinaire qu'elle venait de perdre, — elle n'y aurait pu réussir sans chasser, à son tour, la reine d'Espagne, — mais la volonté de lutter, corps à corps, contre la mauvaise fortune, comme elle l'avait fait, quelques années auparavant, à l'époque de son premier exil. Elle combina bien vite ses plans d'attaque et ses moyens

de défense. Elle écrivit, sans délai et sans relâche, à Louis XIV, à Mme de Maintenon, à Torcy, à son frère Noirmoutier, à tous ses amis influents de Paris et de Versailles pour solliciter leur sympathie et leur assistance. Puis, elle expédia le prince Lanti, son neveu, avec la mission de lui préparer, le mieux qu'il pourrait, un terrain que les rancunes du duc d'Orléans, les calomnies de Brancas, les sévérités de la vieille favorite qui ne lui pardonnait pas encore son ambitieux égoïsme [1], avaient certainement semé de fondrières et d'embûches. Dans sa correspondance, datée de Saint-Jean, Anne-Marie de la Trémoille s'efforce de paraître calme et désabusée; mais l'indignation, qui gronde sourdement au fond de son cœur, lui arrache parfois des récriminations amères. On connaît sa lettre à Mme de Maintenon, tant de fois citée et si digne de l'être : « Oui, je me plains, Madame,

[1] Les relations de Mme des Ursins et de Mme de Maintenon, d'abord confiantes et affectueuses, s'étaient sensiblement aigries. Témoin des lamentables misères dont la France était accablée et dont, mieux que tout autre, elle avait pu sonder les profondeurs désespérantes, la favorite de Louis XIV en voulait à son amie d'avoir retardé la conclusion de la paix par ses prétentions ambitieuses; peut-être même, était-elle jalouse de cette *principauté souveraine* que lui avaient promise les premiers traités d'Utrecht; elle lui reprochait la confiance absolue dont le roi d'Espagne honorait Orry, si décrié à la Cour de France, et les réformes si violemment accomplies en Espagne; elle ne comprenait pas, non plus, qu'elle eût osé négocier un nouveau mariage, pour le petit-fils de Louis XIV, sans lui demander son avis et son concours. Les rapports du marquis de Brancas, son ami, envenimèrent ses préventions. Anne-Marie de la Trémoille et Françoise d'Aubigné avaient échangé, pendant quelque temps, des lettres ironiques, piquantes, presque injurieuses : « Vous êtes aigrie contre nous, Madame, avait écrit la seconde... il n'est que trop vrai qu'on répand partout que vos seuls intérêts empêchent la paix... je vous suis trop attachée pour ne pas vous dire qu'il est difficile de vous justifier sur ce qui se passe présentement... On ne veut pas ici que les femmes entrent dans les affaires... Nous trouvons Orry point à sa place et l'Espagne mal gouvernée... » — Et Mme des Ursins, touchée au vif, avait répondu fort insolemment : « L'injustice est partout, Madame, et même parmi les personnes qui semblent s'être sacrifiées à Dieu et qui ne lui sacrifient pas leurs passions. » — Toutefois, depuis la conclusion de la paix entre l'Espagne et la Hollande, le ton de leur correspondance s'était quelque peu radouci.

d'être traitée, à la face de l'Europe, avec plus de mépris, par la Reine, que si j'étais la dernière des misérables, moi honorée, pourtant, de la confiance des deux plus grands monarques du monde, et l'on veut me persuader que le Roi a agi de concert avec une princesse qui m'a traitée avec tant de cruauté!... J'attends la volonté du Roi à Saint-Jean de Luz, dans une petite maison, sur le bord de la mer. Je la vois souvent agitée, quelquefois calme... voilà la cour. »

Après s'être reposée quinze jours dans la petite ville de Saint-Jean, la princesse des Ursins s'achemina vers Paris, attendant, avec une anxiété croissante, qu'on lui fît connaître les dispositions et les résolutions de Louis XIV. A Bayonne, elle sollicita, en vain, l'honneur de présenter ses respects à la Reine douairière, qui refusa tout net de la recevoir. Elle fut réduite à dîner au faubourg Saint-Esprit chez un Juif et à coucher hors de la ville [1]. Son ennemie triomphante la traitait comme une pestiférée et une maudite. Sans les ressources que son ami dévoué, le maréchal de Montrevel, mit généreusement et courageusement à ses ordres, elle aurait eu beaucoup de peine à gagner Bordeaux, et son voyage se fût poursuivi dans des conditions lamentables [2]. Mais les réponses consolantes de Louis XIV et de Torcy, que l'on a lues plus haut, lui sont déjà parvenues; elle y a puisé de vivifiantes consolations, de nouvelles forces qui lui permettront d'achever heureusement son voyage. On lui a mandé de Madrid que, depuis son

[1] Daguerre à Torcy, 30 janvier 1715.

[2] « J'ai cru, Monsieur, vous faire plaisir de vous mettre en état d'informer Sa Majesté que Mme des Ursins arriva ici, le 4 de ce mois, de fort bonne heure, parce que j'envoyai des relais de carrosse au-devant d'elle... il m'a paru qu'il lui serait impossible de se rendre à la Cour, ainsi qu'elle le voulait, avec un attirail dont elle ne saurait se passer, comme de son lit et de ses femmes; j'ai cru que le Roi ne me saurait pas mauvais gré de lui donner les petits secours qui ont dépendu de moi. Elle a fort envie de mériter, par ce qui dépendra d'elle, que vous lui continuiez les mêmes bontés dont elle

départ, la situation était devenue fort difficile, ce qui lui a donné naturellement quelque satisfaction. Le 12 février, elle écrit, de Coué, au ministre : « Je profite, Monsieur, de votre courrier qui revient de Madrid, pour me donner l'honneur de vous apprendre que je vais coucher demain à Poitiers où je ne séjournerai qu'un jour pour laisser reposer l'équipage de M. le maréchal de Montrevel... Vous savez sans doute, par vos lettres de Madrid, que tout y va de mal en pis, *ce qui m'afflige fort*. Je ferai le plus de diligence qu'il me sera possible pour me rendre à Paris, dans l'impatience où je suis de me mettre aux pieds du Roi, pour lui faire mes très respectueux remerciements des bontés dont il lui plaît de m'honorer. »

Cependant Lanti était arrivé, le 22 janvier, à Paris, et Torcy l'avait reçu le surlendemain [1]. Le Roi lui donna audience le 2 février. Enhardi par l'affabilité de Louis XIV, le neveu de Mme des Ursins plaida fort adroitement la cause de l'exilée. Il venait, en ligne droite, de Guadalajara. Témoin des perplexités de Philippe V, il pouvait affirmer que la gouvernante des Infants, si honteusement chassée, n'avait pas démérité sérieusement de la reine d'Espagne. L'impression qu'il produisit fut excellente, si l'on en juge

se loue infiniment, et c'est une action digne de vous de contribuer à sa consolation; car il est inouï que l'on ait fait, à une dame de sa distinction, un traitement aussi extraordinaire que celui qu'elle vient d'essuyer, dont les circonstances sont incroyables. » — Montrevel à Torcy, Bordeaux, 9 février 1715.

Nicolas-Auguste de la Baume, marquis de Montrevel, maréchal de France depuis 1703, était alors gouverneur de Guyenne. Il avait été gouverneur du Languedoc après le comte de Broglie et avant le maréchal de Villars.

[1] « M. de Lanty, mon neveu, arriva hier de Saint-Jean de Luz. Comme il est obligé, Monsieur, de se faire habiller des pieds jusqu'à la tête, n'ayant que ce qu'il emporta dans son brusque départ de Guadalajara, il employera la journée d'aujourd'huy à se mettre en ordre et se rendra demain matin, de bonne heure, chez vous à Versailles » — Noirmoutiers à Torcy, Paris, 23 janvier 1715.

par ces lettres du ministre des affaires étrangères adressées, quelques jours plus tard, à Mme des Ursins : « Don Alexandre Lanty fut admis samedi à l'audience de Sa Majesté dans son cabinet, et s'acquitta parfaitement bien de la commission que vous lui aviez donnée. Il est juste de lui laisser le plaisir de vous rendre compte de tout ce que le Roi lui dit sur votre sujet. Je suis persuadé, Madame, qu'en l'apprenant, vous vous reprocheriez d'avoir fait attention aux bruits répandus... s'ils eussent été capables de vous alarmer...[1] » — « Quoique j'espère, Madame, avoir incessamment l'honneur de vous voir, je ne veux pas cependant laisser partir ce courrier, qui retourne en Espagne, sans vous faire savoir que je me suis acquitté de la commission que vous m'avez donnée pour le Roi... Vous verrez bientôt, Madame, quels sont ses véritables sentiments pour vous[2]. »

Il est certain qu'en dépit du mauvais vouloir de Philippe d'Orléans, des menées hostiles de ses amis qui devenaient, chaque jour, plus influents à Versailles, du refroidissement visible de Mme de Maintenon, des plaintes de Philippe V et d'Élisabeth, Louis XIV ne cessa d'honorer Anne-Marie de la Trémoille de sa tutélaire bienveillance. Sa vieille expérience démêlait facilement les intrigues. Sa haute et froide raison les dédaignait. On relève, avec satisfaction, ce passage dans les instructions remises au comte du Luc qui allait représenter la France à Vienne, comme ambassadeur : « Sa Majesté ne se désiste point de la protection qu'Elle a donnée à la princesse des Ursins pour lui faire obtenir la souveraineté que le roi d'Espagne avait réservée pour elle en cédant les Pays-Bas... mais Sa Majesté remet à la prudence du comte du Luc de parler de cette affaire à propos, en sorte qu'il paraisse qu'Elle s'intéresse véritablement au

[1] Torcy à Mme des Ursins, Versailles, 4 février 1715.
[2] Torcy à Mme des Ursins, Versailles, 12 février 1715

succès, *qu'Elle le désire par elle-même et que ses offices ne soient pas regardés comme le pur effet d'une recommandation du roi d'Espagne...* » La paix de Bade venait de réconcilier le Roi et l'Empereur. Le prince Eugène entretenait de cordiales relations avec son vainqueur, le maréchal de Villars, qu'il avait vaincu, à son tour, dans les conférences de Rastadt, sur le terrain diplomatique. Il se montrait désireux d'obliger Louis XIV. Celui-ci crut qu'il était encore possible d'obtenir la faveur promise par les négociateurs d'Utrecht à Mme des Ursins. L'occasion paraissait favorable. C'eût été une belle et royale protestation contre le honteux éclat de Jadraque.

La princesse des Ursins arriva le dimanche, 24 février, à Paris où elle descendit chez son frère, le duc de Noirmoutier, qui l'attendait impatiemment. Le Roi devait lui donner audience le vendredi suivant. Mais, n'ayant pu quitter sa chambre, pendant quelques jours, à cause de l'ophtalmie dont elle souffrait depuis longtemps et que les fatigues de son pénible voyage avaient aggravée, elle ne vit Louis XIV qu'un mois plus tard. Le 27 mars, il s'entretint familièrement avec elle, durant deux heures, dans son cabinet et la rejoignit ensuite chez Mme de Maintenon. La duchesse du Lude lui avait offert à dîner. Elle passa la nuit chez Mme Adam, femme d'un premier commis des affaires étrangères, et revint, le lendemain matin, à Paris. Dangeau et Saint-Simon ont enregistré, avec soin, ces menus détails ; toute la Cour avait, en ce moment, les yeux fixés sur la victime d'Elisabeth Farnèse.

Pour vivre désormais à l'abri des coups de la fortune et passer en paix les dernières années de sa vie, Mme des Ursins ne pouvait rester en France. La santé de Louis XIV s'affaiblissait visiblement. On pressentait sa fin prochaine. Il n'était guère probable que son neveu, tout débonnaire et

tout généreux qu'il fût[1], pardonnât jamais, à la sœur de Noirmoutier, les procédés dont elle avait usé, en Espagne, à son égard. Elle songea, d'abord, à se retirer en Hollande et Louis XIV, dont elle sollicita les conseils, approuva ce projet. Les États généraux ayant fait connaître qu'ils ne la verraient pas sans déplaisir habiter Amsterdam ou la Haye, elle fit choix d'Utrecht, où s'étaient réunis, deux années auparavant, les plénipotentiaires qui lui avaient attribué une principauté souveraine. Elle y aurait retrouvé, au moins, des souvenirs encore vivants de sa grandeur déchue. Le Roi voulut qu'elle y pût tenir un rang conforme à sa naissance et à la haute mission que, par son ordre, elle avait remplie en Espagne. Sachant qu'elle était fort mal pourvue, voulant lui assurer une vieillesse honorable, il donna l'ordre que l'on convertît, en une rente de quarante mille livres sur l'Hôtel de ville, la pension de vingt mille livres qu'on lui servait, et il écrivit, de sa main, au roi d'Espagne pour lui demander de venir, lui-même, au secours de l'illustre femme qui lui avait été si fidèle. La lettre que reçut Saint-Aignan à ce sujet et qui porte la date du 5 mai, sera lue avec intérêt : « Je fis savoir l'autre jour, à mon petit-fils, que la princesse des Ursins passait en Hollande... qu'étant instruit, comme je le suis, du mauvais état de ses biens, j'avais cru qu'il ne

[1] Pendant le dernier séjour que Mme des Ursins fit en France, Saint-Simon la vit deux fois. Il crut devoir s'en excuser auprès du duc d'Orléans dont il était l'un des familiers les plus intimes et qui daigna « ne pas le trouver mauvais ». La première fois, il se rendit chez elle et l'entretint pendant huit heures qui lui parurent *huit moments*; la seconde, il la rencontra comme par hasard, à Marly, lorsqu'elle venait de prendre congé du Roi, et la princesse voulut bien le faire monter, avec elle, dans son carrosse où ils causèrent « fort librement » pendant une heure. Le langage qu'elle lui tint fut admirable de modération, de sagesse et de clairvoyance. « Elle lui parla sans plaintes, sans regrets, sans faiblesse, toujours mesurée... et supérieure aux événements... elle lui raconta sa catastrophe sans jamais y mêler le Roi ni le roi d'Espagne duquel elle se loua toujours et, sans se lâcher sur la Reine, elle lui prédit ce qu'on a vu depuis... »

me convenait pas que les étrangers vissent dans l'indigence une personne que j'ai fait passer de Rome en Espagne, et que le Roi, mon petit-fils, a si longtemps honorée de sa confiance, que je lui avais donné des contrats pour quarante mille livres de rente viagère et j'excitais le roi d'Espagne à suivre mon exemple... Je ne sais s'il vous parlera de la lettre que je lui ai écrite; mais, s'il le fait, vous l'exciterez à remédier, de sa part, au fâcheux état où se trouve la princesse des Ursins et *vous lui ferez connaître que la résolution qu'il prendra me fera beaucoup de plaisir...* »

« Monsieur, répondit Anne-Marie de la Trémoille, au ministre des affaires étrangères qui lui avait annoncé le don gracieux de Louis XIV, et lui avait fait part de sa démarche, « une telle bonté me touche aussi sensiblement qu'elle le doit et je puis vous assurer que j'y suis bien plus sensible encore par cet endroit que par le besoin pressant où mon extraordinaire et malheureuse situation me jette... »

On aurait peine à croire que le roi d'Espagne se montra parfaitement insensible au pressant appel de son aïeul, si on ne savait, quand on connaît bien son histoire, que les actes les plus honorables de son règne lui furent conseillés par Louise-Marie de Savoie, sa première épouse, et par la noble femme que la seconde venait d'expulser violemment de son royaume. Voici la réponse misérable de Philippe V : « ...Sur ce qui regarde la princesse des Ursins, je crois que, si vous voulez bien y faire réflexion, vous trouverez qu'après les sujets qu'elle a donnés à la Reine de prendre, à son égard, le parti qu'elle prit, je n'ai pas peu fait de lui donner les secours de plus de cinq mille pistoles que je lui envoyai; qu'il ne convenait pas, après cela, que je lui fisse de nouvelles grâces et que, par la tendresse que vous voulez bien avoir pour la Reine et pour moi... vous ne trouverez pas mauvais que je ne fasse pas ce que vous me demandez pour

une personne qui a eu le malheur de déplaire à cette princesse dont la satisfaction fait une de mes principales occupations[1]... »

Cet égoïsme, à la fois cruel, lâche et puéril, indigna Louis XIV, et il voulut faire connaître, lui-même, son déplaisir au duc de Saint-Aignan, par une des lettres les plus sévères que lui ait inspirées la pusillanime faiblesse de son petit-fils.

« Le roi d'Espagne m'a répondu décisivement sur la recommandation que je lui avais faite en faveur de la princesse des Ursins et refuse nettement de lui faire aucune grâce, croyant que la reine d'Espagne aurait lieu d'en être offensée. J'en avais jugé différemment et je croyais que cette princesse, ayant lieu d'être satisfaite d'avoir fait sortir d'Espagne la princesse des Ursins, estimerait au-dessous d'elle de faire éclater davantage son ressentiment; qu'il lui paraîtrait même qu'il y aurait plus de grandeur de lui procurer les moyens de subsister aisément dans le lieu qu'elle aura choisi pour se retirer...

« Si ces considérations ne sont pas capables de la toucher, il est inutile de faire, auprès du roi d'Espagne, de nouvelles tentatives... »

L'âme de la Parmesane était donc inaccessible aux sentiments élevés et délicats. Philippe est tombé sous le joug d'une femme dont les passions sont, à la fois, impitoyables et mesquines, le pire des jougs pour un Roi. La chute était irréparable. Décidément la tutelle de Mme des Ursins valait mieux que la despotique influence d'Élisabeth.

Craignant, d'après de nouvelles informations, de ne ren-

[1] « Vous ne doutez pas, Madame, écrivit Torcy à Mme des Ursins le 3 juin 1715, en lui apprenant le refus de Philippe V, que je n'eusse désiré, plus que personne, avoir une aûtre réponse à vous rendre. Mais, quelque fâcheuse qu'elle soit, je crois que vous devez en être informée. »

contrer, à Utrecht, ni les agréments, ni les égards qu'elle espérait, Mme des Ursins changea d'avis et résolut de se fixer à Rome. Il fallait, pour s'y rendre, passer par les provinces italiennes de l'Empereur qui la détestait cordialement. « Étant Française et fort mal avec la cour d'Espagne, écrivait Torcy, le 12 mai, à Mandat, chargé d'affaires de France, elle aurait dû passer librement dans tous les États de l'Autriche; toutefois, il était plus prudent, après le personnage qu'elle avait fait, de prendre des passeports. » Mandat les obtient sans difficulté. Au moment où elle se dispose à partir, une lettre de son frère, le cardinal de la Trémoille, vient de nouveau modifier ses projets[1]. Clément XI hésite à la recevoir, redoutant de mécontenter la cour d'Espagne avec laquelle il poursuit, en ce moment, des négociations importantes. Mme des Ursins choisit alors Avignon pour sa résidence. Mais l'intervention personnelle de Louis XIV triomphe de ce dernier obstacle. Il se porte fort du consentement de Philippe V, et celui-ci, en effet, veut bien l'accorder[2]. La princesse des Ursins pourra donc habiter Avignon ou Rome, si elle le désire. « Le 14 août, elle quitte Paris, après avoir pris congé de tous ses amis, raconte Dangeau, comme une personne qui ne compte plus de les revoir. Ses deux neveux Chalais et Lanti la conduisent jusqu'à sa première couchée, qui est à Essonne. » Elle se

[1] L'abbé de la Trémoille, auditeur de France à Rome, fut longtemps brouillé avec sa sœur et se montra presque indifférent à sa disgrâce quoiqu'il dût le cardinalat à son influence. « C'était, dit Saint-Simon, un petit bossu, fort vilain, fort débauché, qui n'avait jamais voulu rien apprendre, ni rien faire de conforme à l'état qu'il n'avait pris que pour réparer sa pauvreté par des bénéfices... » Il fut évêque de Bayeux, archevêque de Cambray, chevalier de l'Ordre. Il mourut à Rome, en 1720, « presque banqueroutier bien que pourvu, outre son archevêché, de cinq bénefices ».

[2] « Vous avez bien jugé des sentiments de la Reine et des miens sur le voyage de la princesse des Ursins à Rome. Nous ne nous opposerons point à ce qu'elle y fasse son séjour et le Pape peut en être assuré. » Philippe V à Louis XIV, Buen-Retiro, 29 juillet 1715.

dirige sur Avignon, sans avoir pris encore une résolution définitive. Elle s'avance, à petites journées, anxieuse et indécise. Arrivée non loin d'Avignon, elle apprend soudain que le Roi est à toute extrémité. Que va-t-elle devenir si elle se trouve en France, lorsque le duc d'Orléans prendra en main le pouvoir? Elle n'hésite plus, franchit, en toute hâte, la frontière et se rend à Chambéry en attendant mieux[1]. A Pont-de-Beauvoisin, elle a su, par une lettre de Mme de Maintenon, la mort de Louis XIV. « Il faut baisser la tête sous la main qui nous frappe, lui écrivait, de Saint-Cyr, Françoise d'Aubigné... J'ai vu mourir le Roi comme un saint et comme un héros. J'ai quitté le monde que je n'aimais pas. Je suis dans la plus paisible retraite... » « Moi, Madame, a répondu l'exilée, j'ignore où je pourrai mourir! »

Nous n'eussions pas accompagné aussi loin et d'aussi près Anne-Marie de la Trémoille, si nous n'avions voulu la suivre jusqu'au moment où la haine, que lui portait Élisabeth Farnèse, cessa enfin de la persécuter. On sait qu'elle resta quatre années à Gênes, où elle fut reçue avec distinction et « où, disent les Mémoires de Saint-Simon, elle espérait fixer, pour toujours, ses tabernacles »; qu'elle y fut prise d'ennui, de découragement et de tristesse; qu'elle alla chercher à Rome, en 1719[2], une existence plus conforme à ses instincts et à ses habitudes; « qu'elle y fut traitée avec beaucoup de considération du Pape et de tout ce qu'il y avait de principal et de plus grand »; qu'elle eut la satisfaction d'y voir ses persécuteurs, Giudice et Alberoni, humiliés et

[1] Victor-Amédée avait personnellement peu de sympathie pour Mme des Ursins, mais il lui savait gré de l'inaltérable dévouement qu'elle avait témoigné à sa fille, lorsque celle-ci régnait en Espagne, et il était, en ce moment, d'autant mieux disposé à son égard que le second mariage de Philippe lui avait, comme on l'a vu plus haut, extrêmement déplu.

[2] *Mémoires de Saint-Simon.*

disgraciés à leur tour; enfin que l'humble cour des Stuarts, qui vivait exilée dans la ville éternelle, l'accueillit avec une affectueuse déférence et voulut bien l'associer à ses modestes intrigues, ce qui fut, dit Saint-Simon, « un petit fumet d'affaires, pour qui ne s'en pouvait plus passer ». Elle acheva paisiblement, le 5 décembre 1722, à l'âge de quatre-vingt-six ans, une existence aussi agitée qu'extraordinaire, « ayant conservé, dit encore Saint-Simon, toute sa santé, sa force, son esprit jusqu'à la mort ». Sans rendre complètement ses bonnes grâces à son ancienne conseillère, Philippe V lui avait fait adresser quelques paroles d'encouragement et de bienveillance, par le marquis de Saint-Philippe, son ambassadeur à Gênes. On dit même qu'il se repentit tant soit peu de ses rigueurs, et qu'il lui fit servir, pendant les dernières années de sa vie, une pension honorable.

Si Mme des Ursins a commis des erreurs qu'un politique avisé et réfléchi eût évitées, et des fautes que réprouve la sévérité du moraliste, elle les a rachetées par de belles inspirations et de nobles actes. L'insatiable ambition qui la possédait tout entière, l'a souvent égarée; les impulsions violentes d'une âme audacieuse l'ont entraînée, en maintes occasions, bien au delà des bornes de la sagesse; la confiance superbe qu'elle avait dans son intelligence et dans sa force lui a fait croire naïvement qu'on pouvait triompher, en quelques jours, des instincts, des mœurs, des abus invétérés de tout un peuple, et elle lutta, contre ces mœurs et ces abus, avec plus de bravoure et de constance que de prudence et d'habileté; elle eut la folie de se croire plus puissante que l'Inquisition; ne voulant point déchoir et aspirant toujours à monter plus haut, elle n'a point compris, quoiqu'elle eût alors le pressentiment de sa disgrâce, que l'avènement de la nouvelle Reine devait être, pour elle, le signal d'une retraite volontaire; le tyrannique et impétueux désir

qu'elle eut, toute sa vie, d'obtenir, quelque part en Europe, une principauté souveraine, la poussa d'abord à solliciter l'Empereur, le pire ennemi de la France, et risqua, plus tard, de compromettre le succès des négociations qui ont sauvé la couronne de son maître; jamais elle ne fut clémente pour ses ennemis; étrangement oublieuse du respect qu'elle devait à son nom et à son rang, elle laissa supposer que son cœur avait de vulgaires faiblesses; et de si grandes fautes paraissent d'autant moins excusables qu'elle put, quand ses intérêts l'y contraignirent, se montrer maîtresse d'elle-même, commander à ses passions, pratiquer la modération avec adresse et persévérance; — toutefois, par la fermeté héroïque de son caractère, — par sa merveilleuse attitude pendant les guerres de la Péninsule, — par les signalés et inoubliables services qu'elle rendit aux deux monarchies, soit lorsque, combattant, avec un courage admirable et avec l'assistance de sa chère princesse, Louise-Marie de Savoie, les défaillances lamentables de Philippe V, elle sauva deux fois son trône, soit lorsque sa main virile jeta les fondements du *pacte de famille* que Charles III devait réaliser quarante ans plus tard, soit encore lorsqu'elle conçut et qu'elle poursuivit, sans hésitation, à travers mille obstacles, les mesures fécondes qui procurèrent à son jeune souverain des soldats et des vaisseaux, — par la belle résignation qu'elle opposa aux rigueurs de la fortune et dont la dignité fut incomparable, — par la séduction irrésistible de son esprit et l'inépuisable fécondité de son imagination, — enfin, par l'inébranlable fidélité de ses affections, « *cette femme célèbre*, ainsi que l'appelle Saint-Simon, dont le règne fut si absolu en Espagne, et si découvert, le caractère si soutenu et si unique », mérite assurément de figurer au nombre des plus considérables et des plus remarquables personnages du grand siècle.

CHAPITRE XI

Élisabeth s'inquiète du séjour de Mme des Ursins à Paris. — Lettre ferme et digne de Louis XIV à ce sujet. — Dissimulation de la Reine. — Les Italiens insolents et détestés à Madrid. — Jugement de d'Aubigny sur Élisabeth. — Confiance absolue de Louis XIV dans le cardinal del Giudice. — Il conseille son rappel. — Situation du cardinal à Bayonne. — Ses longues négociations avec la Cour d'Espagne. — Il brave et menace Philippe V qui lui donne un successeur. — Revirement complet après l'arrivée d'Élisabeth. — Retour soudain du grand Inquisiteur. — Il est rétabli dans ses fonctions et jouit de toutes les faveurs.

La joie du succès que l'audace a surpris est souvent troublée par l'inquiétude et le remords. Il arrive que la conscience du vainqueur lui reproche péniblement les moyens qui l'ont fait réussir, ou qu'étonné lui-même de son triomphe, il se demande, non sans anxiété, s'il lui sera possible de conserver des avantages si rapidement, quelquefois, si facilement conquis. On jugerait mal Élisabeth Farnèse si on croyait qu'elle ait pu se repentir, un instant, de la résolution brutale dont Mme des Ursins avait été la victime. Mais le bruit courait, à Madrid, que celle-ci avait reçu, en France, un encourageant et sympathique accueil[1]. On disait que Louis XIV lui avait donné un appartement à Saint-Germain et qu'elle dressait activement ses batteries pour le combat qui devait lui procurer sa revanche. La froideur des réponses du grand aïeul avait impressionné désagréablement Philippe V. Satisfait des services diplomatiques de

[1] Saint-Aignan à Torcy, 20 février 1715.

Saint-Aignan, du bon jugement dont il avait fait preuve, de l'exactitude parfaite des informations clairvoyantes qu'il avait transmises, le roi de France venait de lui confier définitivement le poste d'ambassadeur en Espagne [1]. Le duc plaisait à Philippe V et à la Reine. Ce fut lui qu'ils chargèrent de demander des explications à Versailles [2]. La réponse de Louis XIV fut, en même temps, très digne et suffisamment rassurante. Il n'eût pas souffert qu'Anne-Marie de la Trémoille manquât de respect à sa petite-fille, mais il se réservait le droit de l'entendre et aussi de la consoler.

« Je n'ai jamais eu lieu de croire que la permission que j'ai donnée à la princesse des Ursins de venir me rendre compte de sa conduite, pût causer la moindre peine ni la moindre inquiétude à la Reine, car elle lui avait, elle-même, ordonné de passer dans mon royaume. Elle pouvait donc croire que, ne m'ayant pas demandé de ne pas la recevoir, je ne pouvais regarder sa disgrâce que comme un malheur et non comme un crime ; par conséquent, qu'il était naturel que je susse d'elle, non seulement des nouvelles du roi d'Espagne, mais, plus particulièrement, de celles des princes, ses enfants, dont elle a eu la conduite depuis qu'ils sont nés

[1] « Vous exécuterez désormais, en qualité d'ambassadeur, les ordres que je vous enverrai. Vous m'avez fait connaitre, depuis que vous êtes parti d'auprès de moi, votre attention à remarquer tout ce qui pourrait regarder le bien de mon service, votre pénétration et votre exactitude. Avec ces qualités, jointes au zèle héréditaire que vous avez pour ma personne et mes enfants, vous aurez bientôt réparé le défaut d'expérience que votre âge ne vous a pas encore permis d'acquérir et je m'assure que, de jour en jour, je serai plus content de votre prudence et de votre capacité. » — Louis XIV à Saint-Aignan, 12 février 1715.

[2] « La Reine a témoigné quelque inquiétude sur le voyage que Mme des Ursins fait à la Cour de France... elle a craint que l'accueil, que Votre Majesté jugerait à propos de lui faire, ne fût une espèce de désaveu des vivacités dont elle avait accompagné son éloignement. Dans cette incertitude, la Reine ne se trouve pas suffisamment rassurée par les lettres que Votre Majesté lui a écrites après l'aventure de Jadraque. » — Saint-Aignan à Louis XIV, 20 février 1715.

Je ne l'ai cependant pas encore entretenue, ses incommodités l'ayant retenue à Paris depuis qu'elle y est arrivée... La reine d'Espagne n'a rien à craindre ni des discours de la princesse des Ursins qui m'offenseraient si elle était capable de manquer au respect qu'elle doit à la Reine, ma petite-fille, ni de l'accueil que je lui ferai, ni même des consolations que je pourrais lui donner, dans l'état où elle se trouve[1]. »

Élisabeth s'est aperçue, d'ailleurs, que les Espagnols, tout satisfaits qu'ils fussent d'être débarrassés de Mme des Ursins, n'approuvent pas les procédés sommaires de leur nouvelle souveraine; qu'ils redoutent extrêmement, pour eux-mêmes, les effets d'une volonté si prompte, si violente, si absolue et qu'elle n'arrivera pas, sans peine, à s'acquérir leur sympathie, si même elle y parvient jamais. Elle s'applique donc, tout d'abord, à s'effacer complètement devant le Roi[2]; elle lui persuade de conserver les mêmes ministres; Grimaldo, Orry, lui-même, gardent leurs portefeuilles. Mais, pendant qu'elle sauve, du mieux qu'elle peut, les apparences, elle prépare, en secret et sans relâche, l'avènement de ses compatriotes au pouvoir, sachant bien qu'elle ne pourra l'exercer efficacement qu'avec leur concours, parce que leur intérêt les fera nécessairement ses complices.

Beaucoup moins discrets que leur souveraine et voulant hâter le dénouement de la crise, l'abbé Alberoni, les princes Pio et Cellamare ne dissimulent aucunement leur crédit.

[1] Louis XIV à Saint-Aignan, 7 mars 1715. — Torcy à Saint-Aignan, Versailles, 18 mars 1715.

[2] « La Reine a dit hautement qu'elle ne voulait se mêler de rien que de plaire au Roi, et qu'à l'égard des officiers de sa maison, de quelque manière qu'ils y aient été placés, ils pouvaient être en repos pourvu qu'ils fissent leur devoir, parce que ce serait le degré de l'attachement que l'on aurait pour Sa Majesté Catholique qui déciderait toujours de la faveur où l'on serait auprès d'elle. » — Saint-Aignan à Torcy, Madrid, 7 janvier 1715.

Saint-Aignan mande à Louis XIV, le 28 janvier, « qu'on les voit, presque toujours, tous les trois ensemble, et que ce triumvirat italien alarme beaucoup les Espagnols... Dans un festin qu'ils ont donné pour célébrer les prémices de leur faveur, le prince Pio s'est écrié : Dieu merci nous voilà nombre d'honnêtes gens sans qu'il n'y ait pas un Français! » Et ce mot provocant a fait le tour de Madrid. On sait qu'Alberoni a l'autorisation d'entrer, à toute heure du jour, dans les appartements de la Reine, et qu'il en use fréquemment. On parle ouvertement du retour probable de la Reine douairière à laquelle on assignerait, pour résidence, le château de l'Infantado, à Guadalajara, et ce retour semble d'autant plus certain que le poste de camarera-mayor vient d'être donné à l'une de ses amies les plus sûres, la comtesse d'Altamira, sœur du duc de Medina-Celi, « bien que la trahison de celui-ci ait été connue de toute l'Europe [1] ». L'arrivée à Madrid du marquis de La Torre, majordome de Marie-Anne, confirme cette opinion. Le rappel du cardinal del Giudice et sa participation directe aux affaires ne font doute pour personne. Les Espagnols deviennent ombrageux. Ils comprennent que le coup d'État de Jadraque ne leur portera aucun profit, et ils ne parlent plus avec la même satisfaction du départ de Mme des Ursins. Décidément Élisabeth Farnèse ne leur revient pas. Dans une curieuse dépêche, datée

[1] Saint-Aignan à Louis XIV, 13 janvier 1715. — Marie-Anne de Neubourg ne quitta point Bayonne. Alberoni fit comprendre à Élisabeth qu'en rappelant sa tante, elle risquait de jeter, en Espagne, les germes d'une influence rivale et d'y provoquer des intrigues qui pourraient nécessiter un nouvel exil. — Medina-Celi avait été général des côtes d'Andalousie, puis des galères de Naples, ambassadeur à Rome, vice-roi de Naples, président du conseil des Indes, gouverneur du prince des Asturies, ministre des affaires étrangères ; il prit part aux menées secrètes du duc d'Orléans et livra, dit-on, des secrets d'État à l'Autriche. Il fut enfermé successivement dans les châteaux de Ségovie et de Pampelune, puis exilé à Bayonne, où il mourut, en 1710, sans postérité.

du 5 février, d'Aubigny, l'ancien confident de la grande camériste, se fait l'écho de leur mécontentement et de leurs craintes[1]. « On voit clairement que le roi d'Espagne, livré à la Reine par un principe qu'on ne peut que louer, va donner sa confiance à des Italiens qui en abuseront; que les Espagnols, moins contents encore d'être gouvernés par ces gens-là que par des Français, se croiront le plus malheureux peuple de la terre; que Messeigneurs les princes, abandonnés à une belle-mère hardie et mal élevée, courent risque de n'avoir ni les soins, ni l'éducation qu'il convient, et que la France est à la veille de voir moins d'union que jamais entre les deux couronnes... Le roi d'Espagne ne décidera sur rien sans consulter la Reine... Il vous manque peut-être un portrait fidèle de cette princesse... Elle n'est point belle; ...elle marche mal; sa tête n'est presque jamais arrêtée; on ne trouve point qu'elle ait la physionomie heureuse. Naturellement elle ne veut être contrariée en rien; on dit même qu'il suffit de lui proposer quelque chose pour qu'elle fasse tout le contraire... Ni les secrétaires d'État qui travaillent, en sa présence, avec le Roi, ni ceux qui, par leur charge, ont l'honneur de l'approcher davantage, n'ont pu me dire si elle a autant d'esprit qu'on l'a écrit d'Italie... Je ne sais si cela vient de ce qu'on n'entend pas le mauvais italien qu'elle parle uniquement... Sa Majesté n'a aucune attention à son habillement; pourvu qu'il se fasse vite, elle est contente;

[1] Rappelons que d'Aubigny était l'intime confident de Mme des Ursins et qu'il avait, en toute occasion, défendu ses intérêts avec un zèle infatigable. Sur la demande de la grande camériste, qui avait été pour lui, s'il faut en croire Saint-Philippe et Saint-Simon, plus qu'une amie, il avait obtenu de Louis XIV, l'année précédente, l'autorisation de se rendre à Madrid, pour y vaquer, pendant un an, à ses affaires particulières. Il était alors conseiller secrétaire du Roi et grand maître des eaux et forêts de la généralité de Touraine. Ce fut lui qui construisit près d'Amboise, d'après les instructions de Mme des Ursins, le beau château de Chanteloup dont elle eut, un instant, l'idée de faire sa résidence et qui devint, plus tard, celle du duc de Choiseul.

ses femmes de chambre semblent s'accoutumer à ses manières brusques; ses autres domestiques tremblent en la servant. Quant aux courtisans, ils disent tous qu'ils ne lui ont pas entendu prononcer une seule parole gracieuse. En un mot, on juge que la Reine a été fort mal élevée et qu'elle est d'une humeur très violente, capable de grands emportements... »

Pour combattre les périls qui menacent, en ce moment, l'union des deux couronnes, il faut, ajoute d'Aubigny « dissiper la cabale italienne », et, pour cela, obtenir du duc de Parme le rappel immédiat d'Alberoni qui en est l'âme et qui mérite un châtiment, « comme étant le principal auteur de l'outrage fait à Mme des Ursins et du manque de respect commis par la Reine, à Jadraque, envers le Roi son mari »; il faut confier toutes les grandes charges du gouvernement et de la Cour aux Espagnols qui en sauront gré à la France; il faut décréter que « les Italiens n'auront droit à leurs revenus que s'ils retournent dans leur pays », et obtenir, par là, que Pio, Giudice, Cellamare, ainsi que leurs compatriotes, partent, sans retard, pour le royaume de Naples. Il sera ensuite nécessaire de gagner l'esprit de la Reine, ce qui ne sera pas bien difficile, sans doute, quand elle ne recevra plus de mauvais conseils, et quand le Roi enverra en Espagne « un ambassadeur qui mettra toute son attention à lui plaire, qui, sans entrer dans les détails du gouvernement, soit capable de donner un bon conseil à Sa Majesté Catholique et qui surtout se fasse estimer du Roi et de la nation par sa probité. Un homme avec ces seules qualités, fait remarquer d'Aubigny, n'est point le phénix, ni un chef-d'œuvre de la nature. »

Ce beau projet, dicté surtout par le ressentiment, était trop radical et faisait une part beaucoup trop considérable à la vengeance. Louis XIV qui avait fait interroger, par son

ministre, l'ami de Mme des Ursins, ne goûta nullement ses conseils. Dans les assurances multipliées qu'il avait reçues, depuis un an, du grand Inquisiteur d'Espagne, que celui-ci avait prodiguées à Versailles et maintes fois renouvelées à Bayonne, dans la confiance que lui inspiraient son savoir-faire et ses talents, Sa Majesté Très Chrétienne puisait des convictions toutes différentes. En pardonnant au cardinal, sans subir pourtant toutes ses conditions, afin que la dignité royale fût convenablement ménagée, en mettant à la tête de ses affaires un homme si considérable, si habile, si bien pénétré des intentions de son aïeul, Philippe V n'agirait-il pas en politique expérimenté et sagace? Sa jeune épouse, à laquelle il voulait plaire, serait pleinement satisfaite, puisque Giudice était le confident de sa tante, la Reine douairière; l'influence dangereuse d'Alberoni serait contenue; les communs intérêts des deux couronnes seraient servis par un ministre conciliant, clairvoyant et intègre qui, faisant, avec équité, la part de chacun, était capable, plus que tout autre, de résoudre heureusement les questions engagées, et particulièrement de conduire à bonne fin les négociations pendantes entre l'Espagne et le Saint-Siège. Qui donc, parmi les Espagnols, était en mesure de rendre d'aussi grands et d'aussi nombreux services? Les plus intelligents, le duc de l'Infantado, le duc d'Arcos, le marquis de Mejorada, n'étaient-ils pas les ennemis de la France [1]?

« Je crois que vous ne pouvez mieux faire, écrivait Louis XIV à son petit-fils, dès le 11 janvier [2], que de rappeler, auprès de vous, le cardinal del Giudice dont le zèle, pour le service de Votre Majesté, m'a paru aussi pur et aussi sincère que son esprit est solide et ses connaissances

[1] Pachau à Torcy.

[2] En répondant à la lettre par laquelle Philippe lui avait annoncé la disgrâce de Mme des Ursins.

étendues. » Six semaines plus tard, le 28 février, il mandait à Saint-Aignan :

« MON COUSIN,

« Vous devez savoir que l'objet que je me propose dans les affaires d'Espagne, est le bien du Roi, mon petit-fils, et le maintien de l'union, tendre et parfaite, que je veux toujours maintenir avec lui... Si je trouve que la faveur des Italiens n'altère point les sentiments que le Roi, mon petit-fils, doit avoir pour moi, qu'elle ne cause aucun préjudice au bien des affaires, je ne vois pas quelle raison m'obligerait à combattre la confiance que le roi d'Espagne paraît disposé à prendre en leur avis... Je souhaiterais, et pour le bien de l'Espagne et pour l'honneur de la nation, que les Espagnols eussent, par préférence, le soin et l'administration des principales affaires. J'ai, plusieurs fois, conseillé au Roi mon petit-fils de se servir d'eux plutôt que des étrangers; mais il a trouvé, lui-même, que les bons sujets, pour toute sorte d'emplois, étaient plus rares, parmi eux, qu'on ne pouvait le croire... Il est, d'ailleurs, fort vraisemblable que les Espagnols feront voir beaucoup de zèle pour l'union tant qu'ils ne seront pas maîtres des affaires, et qu'ils ne penseraient ni ne parleraient de même si l'administration en était entre leurs mains. »

A Bayonne, le cardinal occupe une situation très en vue. La Reine douairière le traite comme le meilleur et le plus intime de ses amis. Bien que retenu fréquemment chez lui par une indisposition douloureuse, il fréquente assidûment ses assemblées et ses bals [1]. Il traite de puissance à puis-

[1] Daguerre à Torcy, 29 septembre, 27 octobre, 14 novembre 1714. Le cardinal souffrait alors de la gravelle.

sance avec Philippe V qui lui envoie, sans cesse, des courriers. Ceux que la cour de France expédie en Espagne s'arrêtent toujours à son hôtel. Il échange, avec Torcy, des messages affectueux qui témoignent d'une mutuelle et entière confiance. Il sait, du reste, que Louis XIV est le plus puissant de ses protecteurs; qu'il l'a défendu contre la colère de son petit-fils, contre le mauvais vouloir de Mme des Ursins et du veedor général [1], et il ne cesse de lui en témoigner, avec une effusion tout italienne, sa respectueuse reconnaissance.

« Le Roi, lui marque Torcy à la date du 11 octobre 1714, écrit à Sa Majesté Catholique sur la personne de Votre Éminence, dans le même sens et de la même manière que Sa Majesté vous a plusieurs fois, elle-même, témoigné ses sentiments. Bien loin de changer à votre égard, je vois son estime, fondée sur les grands talents de Votre Éminence, se confirmer chaque jour, et vous seriez content, Monseigneur, de l'empressement que Sa Majesté a fait paraître de savoir de vos nouvelles et de l'impatience qu'elle a d'apprendre que vos affaires sont heureusement terminées. » — Il ajoute, le 5 novembre : « J'ai lu à Sa Majesté les deux lettres de Votre Éminence des 24 et 27 octobre... Votre Éminence peut s'assurer que rien n'est capable d'affaiblir l'impression avantageuse que son mérite a faite sur l'esprit du Roi... Sa

[1] « Si le cardinal avait été à Madrid, écrivait Torcy à Mme des Ursins, le 15 octobre 1714, je crois que vous l'auriez persuadé... Vous auriez eu la satisfaction de travailler pour Sa Majesté Catholique en donnant vos soins à lui conserver un ministre capable de le servir très utilement... »

Le même jour, il mandait à Orry : « Je crains fort que le différend que M. le cardinal a fait naitre ne soit très difficile à accommoder... et peut être le succès eût-il été moins douteux si le roi d'Espagne lui eût permis... de se rendre auprès de Sa personne »; et il ajoutait, le 11 novembre : « Il est fort à souhaiter que Sa Majesté Catholique soit contente de la déférence de M. le cardinal del Giudice... Il serait fâcheux de perdre un bon ministre. »

Torcy ne pouvait faire comprendre plus clairement combien Louis XIV désirait le rappel du cardinal.

Majesté souhaiterait d'apprendre bientôt qu'on a rendu justice à Votre Éminence, comme Elle croit que le demande le bien du service du Roi son petit-fils »..., — et, le 12 janvier, Louis XIV, ayant appris l'événement de Jadraque, écrit, lui-même, au cardinal qui venait de lui transmettre, avec de nouvelles protestations, un mémoire justificatif concernant les affaires de l'Inquisition : « Mon cousin, vous avez raison de croire que je m'intéresse à ce qui vous regarde, et ce n'est pas seulement sur ma protection que vous devez compter, mais encore sur l'affection particulière que j'ai pour vous... Je verrais avec regret que le roi d'Espagne voulût se priver, lui-même, d'un ministre tel que vous; ainsi je lui écris ce que je pense sur votre sujet et j'espère qu'il suivra mes conseils... Il ne peut confier l'administration de ses affaires à personne plus capable que vous de le bien servir, et, dans quelque poste qu'il vous mette, vous devez également compter sur l'estime et sur l'affection que j'ai pour vous. »

Bien que le jeune Roi fût certain qu'en rappelant le cardinal, il causerait une vive satisfaction à son aïeul, rien ne pouvait faire croire, avant le départ de Mme des Ursins, que François Giudice dût revenir prochainement en Espagne. Il raconte, lui-même, à Torcy, dans un long mémoire, expédié de Bayonne, la veille même du dramatique incident de Jadraque, les négociations laborieuses que la cour d'Espagne poursuivait avec lui, depuis plus de trois mois, dans le vain espoir d'obtenir son acquiescement aux désirs de Philippe V. En ce moment, l'affaire n'était pas plus avancée qu'au premier jour, et sa conclusion paraissait même plus éloignée que jamais, de mutuelles et vives récriminations ayant irrité les esprits de part et d'autre. Les dépêches, adressées, de Madrid, à Louis XIV, par Philippe V, au ministre des affaires étrangères, par Orry, Pachau et la princesse des Ursins, de

Bayonne, à Torcy, par l'évêque Druillet, confirment le récit du cardinal [1]. Nous en devons une brève analyse à nos lecteurs, puisque déjà, dans le livre précédent, nous les avons si souvent et si longuement entretenus de François Giudice

On se souvient qu'en arrivant, le 18 septembre, à Bayonne, escorté de son neveu Cellamare, le cardinal y a trouvé le prince Pio, son compatriote, et que celui-ci lui a fait part des intentions de Sa Majesté Catholique. La personne du messager ne pouvait déplaire à Son Éminence; mais les instructions dont il était porteur, lui paraissent absolument inacceptables. Philippe exige que le grand Inquisiteur révoque la sentence du Saint-Office qui a condamné les maximes de Macanaz, mais il lui permet d'appuyer sa décision sur l'un ou l'autre de ces deux motifs entre lesquels il est libre de faire un choix : « *Ou bien,* il déclarera que les propositions condamnées ne se trouvent pas, en réalité, dans les écrits du procureur fiscal; *ou bien,* il alléguera que l'Inquisition a confondu deux mémoires dont l'un ne renfermait absolument rien de condamnable, puisqu'il était destiné seulement à maintenir les droits de la couronne, conformément aux lois, ordonnances et coutumes du royaume. » — Le cardinal se récrie. Sa conscience lui défend d'invoquer l'un ou l'autre de ces deux prétextes : le premier parce qu'il affirme un fait qui n'est pas venu à sa connaissance, le second parce qu'il est tout simplement un mensonge. Il ajoute qu'en signant un décret formulé régulièrement, après mûr examen, il a rempli son devoir, tandis que le Roi, en ordonnant aux inquisiteurs de suspendre l'exécution de ce décret et de lever leurs censures, a encouragé publiquement l'hérésie. Sa Majesté

[1] Pachau à Torcy, 1er octobre 1714. — Mme des Ursins à Torcy, 30 septembre 1714. — Philippe V à Louis XIV, 2 octobre 1714. — Orry à Torcy, 25 septembre, 28 septembre, 30 septembre, 2 octobre, 26 novembre 1714. — Druillet à Torcy, 21 novembre, 5 décembre 1714.

ignore-t-elle donc qu'une junte de théologiens a déclaré que les écrits du fiscal renfermaient de pernicieuses erreurs? Giudice déclare, au reste, que « s'il lui est permis de se rendre à Madrid, il entrera volontiers dans tous les expédients propres à terminer cette affaire selon sa conscience ». Le prince Pio ayant fait connaître que le Roi n'est nullement disposé à lui octroyer cette autorisation et qu'il ne lui reste plus, en conséquence, qu'à résigner ses fonctions de grand Inquisiteur, le cardinal charge son neveu, le prince de Cellamare, de présenter sa démission à Sa Majesté, « voulant lui marquer, en ce point, son obéissance ».

Philippe V ne voulut point en faire usage; il prescrivit d'envoyer à François Giudice toutes les pièces de la procédure, et, convaincu qu'il y trouverait la preuve de l'erreur commise par le tribunal de la Suprême, Orry le somma de signer la révocation *pure et simple* du jugement qu'elle avait rendu. Le Roi exigeait, avant tout, cette révocation; il « consentait même, si le cardinal voulait bien la signer, à lui voir reprendre sa place et dans ses conseils et dans sa confiance [1] ». — « Ce serait, écrit le veedor général, le moyen le plus convenable de faire cesser les mauvais effets que la malignité de quelques méchants esprits ont causés... sans considérer qu'ils compromettent l'autorité de Sa Majesté et abusent de la crédulité des peuples... — Pourtant personne ne s'y trompe. Tout le monde est instruit du vrai, et ce qu'il y a de particulier, c'est qu'il se dit, comme opinion générale, que le Roi Très Chrétien et tous ses sujets ne sont sûrement pas hérétiques et que l'on peut bien s'en tenir, en Espagne, à ce que l'on pense, en France, du livre de M. Talon. »

Le grand Inquisiteur refuse tout net « de révoquer un acte aussi juste », mais il autorise le tribunal du Saint-

[1] Orry à Torcy, 30 septembre 1714.

Office à déclarer que, « par la condamnation des écrits du fiscal, il n'a pas entendu préjudicier à *plusieurs* des décrets réguliers dont les *prédécesseurs* de Sa Majesté Catholique ont été en possession ». Orry rejette ce tempérament captieux. Philippe V, en effet, aurait-il autorisé et approuvé les réformes proposées par son procureur fiscal, si l'Inquisition n'avait pas empiété sur les droits des souverains qui ont régné *avant lui?* Il écrit au cardinal, qu'il irait le trouver à Bayonne, si les circonstances le lui permettaient, pour traiter et terminer, avec lui, cette fâcheuse affaire. Il l'adjure de ne pas compromettre, par une résistance coupable, les prérogatives du Roi, ainsi que les négociations difficiles qui se poursuivent, depuis si longtemps, entre l'Espagne et le Saint-Siège; il ajoute que, bien loin d'accepter la démission du cardinal, le Roi veut tenir, de lui-même, le remède qui mettra fin à un conflit si regrettable; il le prie de vouloir bien déclarer, tout au moins, « que la censure du mémoire de Macanaz a été préjudiciable au service du Roi ainsi qu'au bien public, d'inviter le tribunal de l'Inquisition à retrancher, de ce mémoire, les expressions qui pourraient paraître offensantes pour la religion et à déclarer le reste exempt de censure ». C'était là, sans doute, une concession très appréciable et qui dut coûter beaucoup au gouvernement du roi d'Espagne. Toutefois, le cardinal la trouve injurieuse pour le conseil des Inquisiteurs. Il veut bien l'engager purement et simplement *à corriger l'écrit de Macanaz,* mais il ne fera rien de plus. Puis, perdant toute mesure, il déclare que « si l'Inquisition ne peut borner l'autorité royale, tant qu'elle s'exerce comme puissance catholique, elle est obligée d'enseigner aux ministres comment ils doivent concilier leurs devoirs avec leur conscience de catholiques; — que c'est assez se jouer d'un grand Inquisiteur d'Espagne que de le retenir, pendant deux mois, à Bayonne et le priver de toute

communication avec son Roi; — que, si on ne lui permet pas de se rendre à Madrid, il signalera officiellement au Pape le danger que court la religion en Espagne ». — Il écrit à Philippe V, lui-même, qu'on a surpris sa bonne foi, « que la faveur a fermé la voie par laquelle pouvait passer la vérité; qu'on lui a proposé des expédients qui lui ont fait horreur; que les propositions du fiscal sont hérétiques et remplies de blasphèmes que les protestants, eux-mêmes, n'oseraient avancer; que, si elles étaient adoptées, le roi d'Espagne deviendrait l'ennemi des conciles et des ordonnances canoniques; qu'elles traitent le Souverain Pontife de simoniaque et d'excommunié...; qu'elles exciteraient, dans l'État, des troubles et un schisme que Sa Majesté doit éviter soigneusement ».

Il était exact que toute cette affaire tourmentait les consciences et agitait les esprits en Espagne. Les moines, du haut de la chaire, faisaient prier publiquement pour l'Inquisition et pour ses ministres; une certaine animation de mauvais augure se manifestait à Madrid; les autorités municipales s'en étaient émues; on redoutait une émeute.

Aux épîtres virulentes et comminatoires du cardinal, don Manuel Vadillo, secrétaire du Conseil d'État, répond le 8 décembre, par ordre de Philippe V, que « Sa Majesté, après examen des diverses correspondances, a vu qu'il persistait à introduire, dans ses royaumes, des équivoques contraires à son autorité, aux droits de sa couronne et des lois fondamentales de l'État; qu'ainsi, Elle avait nommé un autre grand Inquisiteur et avait ordonné qu'on en informât Son Éminence[1] ».

[1] « M. le prince Pio ayant remis, il y a quelques jours, entre les mains du Roi, toutes les réponses qu'il a reçues du cardinal, et s'y étant trouvé que les sentiments de Son Éminence sont entièrement opposés à ce que Sa Majesté croyait en pouvoir attendre, Elle lui a enfin fait savoir qu'Elle

Les choses en étaient donc arrivées à l'état aigu au moment où Mme des Ursins quittait Madrid pour se rendre au-devant de sa nouvelle maîtresse. En un tour de main, Élisabeth Farnèse a bouleversé la situation de fond en comble. Philippe s'est décidé subitement à suivre les avis de son aïeul. On a découvert, tout d'un coup, que les empiétements de l'Inquisition et les menées du grand Inquisiteur n'étaient nullement à craindre. Une dépêche, portant la date du 26 janvier, le rappelle en toute hâte. Philippe lui envoie, jusqu'à Pampelune, des relais de son écurie pour qu'il arrive plus vite. Il l'appelle de tous ses vœux ; « M. le Cardinal fit son entrée à Madrid, le 17 au soir, marque Saint-Aignan à Louis XIV, le 20 février 1715. Il eut l'honneur de voir le roi d'Espagne dès le même jour et Sa Majesté Catholique le mena chez la Reine quoiqu'elle fût au lit. Le 18, au matin, le roi d'Espagne, au sortir de son cabinet, déclara Son Éminence ministre d'État pour les affaires qui regardent la justice et l'Église, le duc de Veragua pour celles du commerce et de la marine, le marquis de Bedmar pour la guerre, et le comte de Frigiliana pour les Indes... » — « Je puis vous assurer, avait écrit quinze jours auparavant Philippe à son aïeul, que la Reine ne me laisse rien à désirer, par ses sentiments pour moi et par ses grandes qualités. J'ai suivi le conseil que vous me donnez de rappeler ici le cardinal del Giudice, le croyant, aussi bien que vous, très capable, par son esprit et par ses lumières, de m'aider dans le gouvernement de mes affaires où je vois qu'il convient absolument d'apporter du changement pour mon bien et celui de mes peuples[1]. » Six semaines plus tard[2], le cardinal était nommé gouverneur du prince des

acceptait sa démission de la charge de grand Inquisiteur. » Orry à Torcy, 9 décembre 1714.

[1] Philippe V à Louis XIV, 29 janvier 1715.

[2] *Id.*, 18 mars.

Asturies; Philippe lui donnait un vaste appartement dans son palais; « un décret royal le rétablissait dans ses fonctions de grand Inquisiteur, déclarant que lesdites fonctions n'avaient pu se trouver vacantes puisque sa démission n'avait pas été faite entre les mains du Pape[1] ». François Giudice était donc au comble de la faveur et de la puissance.

[1] Saint-Aignan à Louis XIV, 2 avril 1715.

CHAPITRE XII

Louis XIV et Torcy félicitent le cardinal, qui proteste de son dévouement au roi de France. — Illusions à son égard. — Relations de Giudice avec Saint-Aignan. — Ses prétentions, ses imprudences et ses bravades. — Il humilie Philippe V. — Décret du 28 mars. — Cellamare ambassadeur en France. — Il reçoit grand accueil à Versailles. — Ses instructions concernant la tutelle. — Renvoi du Père confesseur. — Le Père de Malboan. — Exil de Macanaz. — Orry est congédié. — Sa noble attitude. — Les Espagnols regrettent Mme des Ursins. — Louis XIV blâme vivement la politique du grand Inquisiteur.

Les félicitations élogieuses que le cardinal reçut du roi de France et de son ministre, ne furent pas moins empressées que sincères. Lorsqu'il rentra en Espagne, lorsqu'il devint, plus tard, gouverneur du prince des Asturies, et bien que, dans cette dernière circonstance, Philippe eût négligé, ainsi qu'il l'avait fait jusqu'alors [1], de consulter préalablement son aïeul sur le choix du personnage auquel il confiait cette importante dignité, Louis XIV écrivit, de sa main, à Giudice, les billets qu'on va lire : « Mon cousin, vous ne devez pas douter, connaissant mes sentiments pour vous, que je n'aie appris avec plaisir... votre heureuse arrivée à Madrid et les marques de confiance que vous avez reçues de la part du roi d'Espagne. Il ne pouvait rien faire de plus agréable pour moi et de plus utile pour lui que de suivre mes conseils à cette occasion. Je suis persuadé que ceux que vous lui donnerez

[1] Saint-Aignan ne manqua pas de signaler à son maître ce manquement aux convenances. Mais Louis XIV avait la plus entière confiance dans le cardinal, et il lui convint de ne pas s'en offenser.

contribueront à l'affermissement de l'intelligence tendre et parfaite que je veux, comme vous le savez, entretenir toujours avec lui[1]..... — Mon cousin, vous m'avez si bien expliqué votre attachement pour le prince des Asturies, que j'aurais approuvé, par avance, la résolution que le roi d'Espagne a prise de vous confier son éducation, si j'eusse prévu le dessein qu'il avait de vous choisir pour cet important emploi[2]. »

Torcy veut renchérir sur son maître : « Permettez-moi, Monseigneur, d'ajouter encore de nouvelles félicitations et de très sincères à celles que j'ai déjà faites à Votre Éminence sur la justice que le roi d'Espagne lui a rendue[3]... — Toutes les marques que vous recevrez de la confiance de Sa Majesté Catholique seront toujours applaudies par le Roi, et Sa Majesté les apprendra avec d'autant plus de plaisir qu'Elle a plus d'estime pour les rares qualités qu'Elle connaît, par Elle-même, en la personne de Votre Éminence[4]. »

Giudice n'a pas attendu ces compliments pour renouveler au roi de France les assurances chaleureuses de son entier dévouement. « Dans la conversation que j'ai eue avec le cardinal, écrit Saint-Aignan, le 20 février, il m'a protesté, plus d'une fois, qu'après le Roi son maître, il n'en avait point d'autre que Votre Majesté; qu'Elle le trouverait toujours pénétré des sentiments que lui inspireraient son attachement pour sa personne et sa parfaite reconnaissance pour les bontés infinies dont Elle l'avait honoré et dont son rappel était une suite. »

En ce moment, Louis XIV est convaincu qu'il n'y a pas au monde d'homme plus honnête et plus loyal que le grand Inquisiteur; qu'il possède l'entière confiance de la Reine et,

[1] Louis XIV à Giudice, Versailles, 6 mars 1715.
[2] Louis XIV à Giudice, Versailles, 29 mars 1715.
[3] Torcy à Giudice, 4 mars 1715.
[4] Torcy à Giudice, 29 mars 1715.

par conséquent, celle du Roi; qu'il régnera dans leur esprit sans partage; qu'il triomphera aisément de toutes les intrigues qui pourraient être tramées contre son influence; qu'Alberoni sera son auxiliaire et son instrument ou disparaîtra de la scène politique[1]; qu'il est en passe d'exercer, dans la Péninsule, un pouvoir absolu, et qu'il ne travaillera que pour le bien de son maître, la gloire et la grandeur des deux monarchies. Sa foi dans la fortune, dans l'habileté, dans le désintéressement du cardinal napolitain paraît inébranlable. Il constate, avec satisfaction, que son crédit, son autorité et son prestige augmentent tous les jours[2]. Saint-Aignan ayant écrit à Versailles que François Giudice semblait parfois douter de l'avenir et de lui-même, qu'il se montrait inquiet, irrésolu, chagrin, son maître lui affirme qu'il n'y voit pas clair, que le cardinal joue bien son jeu, que ses inquiétudes sont feintes, et qu'étant certain de vaincre, tôt ou tard, ses adversaires, il veut simplement les endormir par une fausse modestie, pour triompher, plus aisément et plus vite, de leur résistance[3].

Il est incontestable que, rappelé si brusquement de l'exil, rentré si complètement en grâce, lavé si parfaitement, en un tour de main, de ses souillures politiques, promu, sans transition, aux plus hautes dignités de l'État, François Giudice pouvait prétendre à l'omnipotence et qu'il y tendait de toutes ses forces. Malheureusement pour lui, il n'y employait ni la modération, ni la finesse, ni le savoir-faire, ni la prudence dont il avait donné des preuves pendant son ambas-

[1] Louis XIV à Saint-Aignan, 1er avril 1715.

[2] Louis XIV à Saint-Aignan. — « Il me paraît que le crédit du cardinal augmente tous les jours et que le murmure du public ne sert qu'à l'affirmer davantage... » Louis XIV à Saint-Aignan, 22 avril 1715.

[3] « Comptez que le cardinal a plus de crédit sur l'esprit du Roi, mon petit-fils, qu'il ne veut le faire paraître, et que, s'il affecte d'être mécontent, il le fait à dessein de mieux cacher les mesures secrètes qu'il a prises pour avoir la principale part à la confiance du roi et de la reine d'Espagne. » Louis XIV à Saint-Aignan, 18 mars 1715.

sade et qui lui avaient si bien concilié l'affection de Sa Majesté Très Chrétienne. Déjà les fumées du pouvoir obscurcissaient sa raison. Dans une affaire fort importante, celle de la retraite du confesseur, le Père Robinet, qui ne pouvait plus rester en Espagne, parce qu'ayant été l'ami de Mme des Ursins il avait approuvé les écrits de Macanaz, le cardinal émit la prétention singulière et ridicule de contraindre l'ambassadeur de France à lui communiquer *d'avance* toutes les affaires dont il voudrait entretenir Sa Majesté Catholique. A ce sujet, il eut, le même jour, avec Saint-Aignan deux scènes violentes, suivies de protestations fort tendres qui parurent assez suspectes. Il entreprit, par mesure d'économie, de réduire les forces militaires de l'Espagne à l'effectif de Charles II; on eut toutes les peines du monde à l'empêcher d'accomplir cette sottise, et il fallut, pour la prévenir, que Louis XIV intervînt personnellement. Enfin, voulant faire triompher l'Inquisition et triompher, avec elle, aux yeux de toute l'Espagne, il osa, oubliant le respect qu'il devait au Roi, faire signer à Philippe V et publier le décret suivant par lequel ce faible prince condamnait ses propres actes, reconnaissait et déplorait humblement ses erreurs, abdiquait réellement, entre les mains du Saint-Office.

« Ayant été influencé et méchamment conseillé dans l'affaire regardant la condamnation des écrits du fiscal général, j'arrête les résolutions suivantes dont l'Inquisition prendra acte... Jamais il n'est entré, jamais il n'entrera dans mon esprit de porter la main sur le sanctuaire, ni de réclamer d'autres droits que ceux qui peuvent m'appartenir conformément à la religion, sur lesquels droits je consulterai toujours le conseil. Pénétré de ces intentions, j'estimai qu'il convenait d'éloigner, de ma personne royale et de ma cour, les ministres qui m'avaient donné de si pernicieux avis... J'ai résolu également d'abroger, supprimer et annuler tous

les décrets rendus et les décisions prises en raison de cette scandaleuse affaire, et j'ai ordonné au cardinal Giudice de venir, sans délai ni excuses d'aucune sorte, reprendre sa charge d'Inquisiteur général... sa démission étant regardée comme nulle et non avenue, puisqu'elle a été contrainte et non agréée par Sa Sainteté. La conséquence de ma présente résolution est la réhabilitation des ministres et autres fonctionnaires révoqués à cause de ladite affaire... Je communique le présent décret au conseil de l'Inquisition afin qu'il n'en ignore. — Au Buen-Retiro, 28 *mars* 1715. »

Le conseil des ministres n'a pas voulu autoriser l'impression de ce honteux document; mais le cardinal, de sa propre autorité, l'a fait reproduire par les presses de l'Inquisition et l'a livré lui-même à la publicité. On lui pardonne d'autant moins ces abus de pouvoir qu'il les rend plus désagréables par son humeur et ses procédés personnels. Il est devenu hautain, impertinent et dissimulé. Louis XIV n'eût pu reconnaître, en lui, l'aimable négociateur dont la fine bonhomie l'avait charmé quelques mois auparavant. C'est au duc de Noirmoutiers, le frère de Mme des Ursins, qu'il écrit pour instruire la société française de sa réhabilitation, bien qu'il ne l'eût vu qu'une seule fois pendant son séjour en France, insultant ainsi aux vaincus [1]. Il fait parler Saint-Aignan, au nom de Louis XIV, quoique le duc ne lui ait rien dit de la part du Roi, afin de vaincre les répugnances de Philippe par les conseils *supposés* de son aïeul. Il cache la vérité au jeune ambassadeur; il lui tend des piéges. Si le duc lui reproche

[1] « Je crois, Monsieur, que vous serez aussi surpris que moi que M. le cardinal del Giudice m'ait choisi pour me faire part de son retour à Madrid et de son rétablissement. Cette préférence ne peut être regardée que comme une insulte à Mme des Ursins dans la personne de son frère... Il est bon de vous dire, Monsieur, que M. le cardinal ne m'a vu qu'une seule et unique fois pendant le voyage qu'il a fait en France. » — Noirmoutier à Torcy, 5 mars 1715.

de tels procédés indignes de l'amitié et de la confiance que lui témoigne son maître, il feint, tout d'abord, de se mettre en colère; puis il se radoucit et sollicite son pardon en se jetant dans ses bras. Ce n'est plus le personnage gracieux, affable, qui a séduit les courtisans de Versailles, c'est un comédien qui joue fort médiocrement et fort maussadement son rôle. Le 10 mars, il est venu entretenir Saint-Aignan de ses perplexités concernant le choix du nouveau confesseur. « Il débuta par me dire, écrit l'ambassadeur, qu'il avait demandé au roi d'Espagne, *de ma part,* qui il destinait à la place du Père Robinet, et que Sa Majesté Catholique l'avait chargé de me répondre qu'Elle était surprise que l'on voulût savoir le secret de sa conscience. Je priai M. le cardinal de se souvenir que je ne pourrais jamais avoir eu l'impertinence de vouloir qu'il questionnât le Roi en mon nom, comme il paraissait qu'il l'avait fait... J'ajoutai que, dans la peine où j'étais d'avoir pu déplaire à Sa Majesté, je voulais, sur-le-champ même, aller me justifier auprès d'Elle. Dès lors, il ne songea plus qu'à m'en empêcher. Il m'assura que les bontés et l'affection que le roi d'Espagne avait pour moi, m'assuraient de son indulgence, qu'il avait été témoin, même dans cette occasion, de ses sentiments pour moi et que, si j'avais été caché dans son cabinet, j'aurais été content de la conversation qui avait été tenue sur mon compte. De là, il passa aux plus belles protestations du monde et m'embrassa pour signal de raccommodement... Nous eûmes encore une espèce de dispute sur ce que, l'ayant prié de se souvenir des espérances qu'il m'avait chargé de vous donner sur le retour du Père Daubenton, il me dit que je ne devais pas l'engager ainsi dans ses dépêches et que les confidences qu'il me faisait d'amitié ne devaient pas y être placées... Je lui fis observer que toutes ces circonspections établissaient mal la vérité dont il voulait qu'on fût persuadé sur ses sentiments, et que

ce serait lui rendre un très mauvais service que d'en entretenir le Roi, mon maître. Cette réflexion le ramena comme la proposition de parler au roi d'Espagne avait déjà fait, et nous fîmes de nouveau la paix par une nouvelle embrassade... Je trouvai l'occasion de parler au Roi le jour même... Il m'écouta avec bonté, et ce que je crus comprendre par sa réponse, c'est qu'il n'avait entendu parler de rien [1]. »

Il était d'une importance capitale, pour François Giudice, de ne point perdre les bonnes grâces du roi Louis XIV, le plus sincère, le plus puissant et le plus zélé de ses protecteurs. C'est pourquoi il se hâta de faire nommer ambassadeur en France son neveu, le prince de Cellamare, qui l'y avait accompagné, l'année précédente, pendant sa mission, et qui était le confident discret de ses plus intimes pensées. « J'ai nommé le prince de Cellamare auprès de vous, mande Philippe, le 25 février 1715, à son aïeul, persuadé, par les bontés que vous lui avez témoignées quand il a été à votre cour, qu'il vous sera agréable. » — « Monseigneur, répondit Torcy au cardinal qui lui écrit le même jour, la lettre que Votre Éminence m'a fait l'honneur de m'adresser, ne pouvait m'apprendre une nouvelle plus agréable que celle du digne choix que le roi d'Espagne a fait pour son ambassadeur auprès du Roi. Outre le plaisir de traiter avec une personne de son mérite, j'aurai encore celui de parler de Votre Éminence avec un ministre que je saurai lui être particulièrement attaché. Il était juste qu'il eût l'honneur de confirmer ce que Votre Éminence a si bien établi, pendant son séjour ici, pour assurer l'union parfaite entre Sa Majesté et le Roi son petit-fils, et je regarderai comme un bonheur particulier de voir qu'elle s'affermira tous les jours, de plus en plus, par les directions de Votre Éminence. »

[1] Saint-Aignan à Torcy, 18 mars 1715.

Parmi les documents saisis au domicile de Cellamare, le 9 décembre 1718, et au nombre des plus curieux, assurément, figurent ses instructions secrètes qui portent la date du 19 mai 1715, la signature du Roi et celle de don Jose Grimaldo, chargé des affaires étrangères. Elles sont divisées en vingt-cinq articles dont le cinquième est de beaucoup le plus important, parce qu'il expose le plan des intrigues que les contemporains ont appelées : *la conspiration de Cellamare*. Philippe entend poursuivre et achever l'œuvre que le grand Inquisiteur n'a fait qu'ébaucher en 1714 et que les circonstances ne lui ont pas permis d'accomplir. Giudice a préparé le terrain, il y a jeté la bonne semence. Nul doute, pour le roi d'Espagne, qu'elle n'ait convenablement germé. Le neveu du cardinal, qui assistait son oncle à Paris, à Marly et à Versailles, qui n'ignore rien de ce qu'il y a dit et de ce qu'il y a fait, qui, mieux que tout autre, peut reprendre sa tâche inachevée et la conduire à bonne fin, est chargé de faire mûrir la moisson. L'étendue considérable des instructions secrètes nous en interdit la reproduction complète. Mais elles sont une suite et une conséquence trop naturelle, trop directe, de la *mission du grand Inquisiteur d'Espagne à la cour de France,* pour que nous ne soyons pas tenu d'en présenter, au moins, une brève analyse. On ne met pas souvent la main sur des écrits de cet intérêt.

Bien que Sa Majesté Catholique ne doute pas que « les malicieuses informations, qui ont été répandues à propos de l'expulsion de la princesse des Ursins, de don Juan Orri, et de don Melchior Macanaz »[1], ainsi que sur la prétendue hostilité de la Reine envers les Infants et les Français, et sur sa partialité pour les Italiens, aient eu, en France, peu de faveur, cependant, « comme on peut craindre que la dite princesse

[1] Comme on le verra tout à l'heure, l'exil d'Orry et de Macanaz avait suivi de près celui de la princesse des Ursins.

et le dit sieur Orry n'aient tenté d'influencer le Roi, afin de cacher leurs abominables et trompeuses machinations », Cellamare s'attachera sérieusement à combattre les fausses impressions qui ont pu se produire. Il représentera fortement, si besoin en est, que « la mauvaise conduite observée, pendant tant d'années, au préjudice de la conscience et du crédit de Sa Majesté Catholique, a causé de graves dommages à la monarchie » ; — que toutes les insinuations, formulées au sujet de la Reine, sont absolument mensongères et qu'Elle porte aux jeunes princes la plus tendre affection ; — que la camarera-mayor et le veedor général ont été expulsés, non parce qu'ils étaient Français, mais uniquement parce qu'ils étaient animés d'intentions pernicieuses ; — enfin que les Italiens, résidant en Espagne, « ont sacrifié leurs biens pour suivre leur Roi », et qu'en les récompensant de leurs dévouements, il accomplit simplement un acte de justice.

Cellamare fera ressortir les droits de Sa Majesté Catholique à la tutelle du Dauphin en sa qualité de parent le plus proche... Si Sa Majesté Très Chrétienne a fait son testament, « il y a lieu de croire qu'Elle a désigné, pour exercer cette tutelle, le roi d'Espagne lui-même ou une personne qui agirait en son nom... ». Il n'y a aucun motif de combattre cette substitution, « *à moins que la dite personne ne soit hostile ou antipathique au Roi et qu'on ne puisse craindre, en conséquence, qu'elle ne détruise l'union si nécessaire entre les deux monarchies...* » L'ambassadeur devra obtenir, du marquis de Torcy, des informations précises à cet égard. « Si la détermination du roi de France avait été contraire aux droits de Sa Majesté Catholique, par suite de la nomination d'un autre tuteur ou de la substitution à Sa Majesté de quelque sujet *suspect* », Cellamare insistera, près du ministre, pour qu'il obtienne que le roi de France annule la nomination déjà faite et appelle directement son petit-fils à la tutelle ou

lui notifie le choix de la personne qu'il chargera de l'exercer en son nom. Si le ministre ne consent pas à faire cette démarche, Cellamare priera directement Sa Majesté Très Chrétienne « de vouloir bien ne point agir de manière à porter un grave préjudice à l'honneur et au droit de son petit-fils ». Il représentera aussi et il mettra tout son zèle à faire comprendre que la charge de tuteur du Dauphin ne doit pas se borner au seul soin de sa personne et de son éducation, mais qu'elle doit s'étendre aussi à la direction du gouvernement, à l'administration de ses affaires et de ses finances, et qu'il serait très regrettable que cette direction fût confiée à « un conseil ou assemblée » qui ne pourrait recevoir directement les ordres de Sa Majesté Catholique.

Il faudra considérer aussi, ajoute textuellement Philippe V, que, « pour le cas où les affaires dont je vous charge n'atteindraient pas le but que je désire..., il y aura lieu d'amener les négociations sur un autre terrain. En conséquence, pour cela d'abord et ensuite pour d'autres raisons que vous jugeriez également importantes, je vous adresse une cédule, signée de moi, en vertu de laquelle vous pourrez présenter les observations que vous jugerez convenables aux ministres, au Parlement et aux autres intéressés. Vous donneriez de même à entendre que j'ai l'intention de maintenir, dans toute leur intégrité, mes droits royaux en ce qui regarde la tutelle... Lorsque vous aurez pu connaître, avec certitude, les sujets bien intentionnés à mon égard et ceux surtout qui sont le plus dévoués à ma personne, *vous chercherez à découvrir leurs véritables dispositions; vous saurez s'ils ont la ferme volonté d'appuyer mes revendications et si leur réunion pourrait former un parti capable d'un soutien énergique.* »

Les instructions secrètes font ensuite connaître au prince comment il devra se conduire, en France, à l'égard des principaux personnages de la cour.

« En vous rappelant que j'ai accordé, de nouveau, mon amitié au duc d'Orléans [1]... vous devez, sans toutefois manquer au respect et à l'attention que vous êtes appelé à lui témoigner, le considérer, vous-même, comme aspirant à la tutelle et au gouvernement du royaume pendant la minorité du Dauphin. Sur cette question vous agirez avec toute la circonspection qui convient en pareille matière. » — Par Mme de Caylus, nièce de Mme de Maintenon et amie de votre oncle le cardinal, vous obtiendrez des informations certaines, puisque cette dame assiste aux conversations confidentielles du Roi Très Chrétien avec sa tante. — « Le comte de Toulouse m'est complètement dévoué », mais il est fort réservé. Mme la duchesse sa fille et le marquis d'O..., son confident, vous mettront au courant de ses intentions. — Soyez prudent avec le duc du Maine, attendu qu'il est question du mariage de son fils avec la fille du duc d'Orléans; — par Mme la princesse et Mme la duchesse, « qui me portent beaucoup d'intérêt », vous obtiendrez aisément les bonnes grâces du duc de Bourbon et du prince de Conti, « avec lesquels vous devrez être toujours dans les meilleurs termes ». Mme la duchesse vous donnera les renseignements les plus certains et les plus utiles. — « Le marquis de Torcy a, pour ma personne, de grands égards »; il conviendra, en raison de ses hautes fonctions, que vous l'assuriez de mon entière confiance et que vous gagniez celle de sa femme à cause de l'influence qu'elle a sur son mari. — Le chancelier et ministre de la guerre, Voisin, est, en même temps, très circonspect et très dévoué à ma personne; ses renseignements auront donc un grand intérêt. — Le comte de Pontchartrain est douteux; on peut tout craindre de lui ou tout espérer, à cause de l'extravagance de son caractère. — Il faut manifester la plus grande considé-

[1] Sur les instances de Louis XIV, ainsi qu'on le verra au chapitre suivant.

ration à la maison de Rohan, aux maréchaux de Tessé, de Villars, de Tallard, de Matignon, d'Huxelles, aux ducs de Grammont et d'Antin, au marquis de Dangeau, « bien qu'aucun d'eux ne pousse la liberté jusqu'à oser s'exprimer contre la volonté du Roi mon aïeul ». — « Vous ferez comprendre au Père Le Tellier les égards qu'il me doit, non seulement à cause du respect que j'ai pour sa personne, mais encore à cause de l'attention que j'ai eue pour son Ordre, en lui accordant l'honneur de nommer un confesseur Jésuite et en désignant un autre Jésuite pour remplir l'intérim en l'absence du titulaire [1] »... Dans les difficultés et les discussions que la prohibition du livre du Père Quesnel a soulevées, « vous conserverez toujours la plus grande prudence, afin que personne ne puisse vous soupçonner d'être en opposition avec qui que ce soit »... Vous entrerez en communication avec le roi Jacques, afin de « pénétrer ses dispositions » et d'être en mesure de lui faire passer les lettres que vous pourriez avoir à lui remettre de ma part ».

Cellamare avait reçu son mandat le 25 février, peu de jours après la rentrée du grand Inquisiteur. Il arriva, le 18 juin, à Paris. Louis XIV lui fit grand accueil et reçut, avec une vive satisfaction, les lettres de Leurs Majestés Catholiques dont il était porteur. Voici sa réponse à celle de la Reine : « Les deux lettres que Votre Majesté m'a écrites, le 16 et le 29 du mois dernier, m'assurent de ses sentiments pour moi, et le prince de Cellamare, en me rendant la première, n'a rien omis de ce qui pouvait fortifier la tendresse que j'ai pour vous. Je lui ai fait répéter et j'ai entendu, avec plaisir, ce que je savais déjà de vos bonnes qualités et de la tendre union qui règne entre le Roi mon petit-fils et vous. Je souhaite que vous goûtiez longtemps le même bonheur, et ma satis-

[1] Le Père de Malboan, en attendant le Père Daubenton.

faction sera parfaite lorsque je trouverai l'occasion de vous donner, à l'un et à l'autre, des preuves nouvelles de l'amitié particulière que j'ai pour vous. »

Ayant pris ses mesures vis-à-vis du roi de France, en faisant accréditer son neveu auprès de Sa Majesté Très Chrétienne, le cardinal procéda, sans retard, à deux exécutions que les circonstances semblaient, d'ailleurs, imposer et qui ne surprirent personne. Le Père Robinet, l'ami de Mme des Ursins et l'adversaire de l'Inquisition, fut congédié ; le procureur fiscal, Macanaz, fut envoyé en exil. Orry avait déjà quitté l'Espagne.

Robinet devait être remplacé, suivant le désir de Louis XIV [1], et les propres inclinations de Philippe V, par le Jésuite Daubenton dont le roi de France connaissait, de vieille date, la fidélité et qui avait dirigé la conscience de son petit-fils jusqu'au moment où il fut sacrifié aux rancunes de Mme des Ursins. Le confesseur reçut son congé par un simple billet que Grimaldo fit porter « à la maison particulière où il demeurait » . On ne lui permit même pas de faire ses adieux au Roi [2]. Daubenton habitait Rome. Philippe, agité d'incessants scrupules, ne pouvait se passer d'un confident auquel il soumettait, chaque matin, et souvent plusieurs fois par jour, les troubles puérils de son esprit. Giudice disposa de la succession intérimaire de Robinet en faveur du Père de Malboan, l'un de ses fidèles, qui reçut, pendant deux mois, les confidences timorées de Sa Majesté Catholique. Torcy avait assez peu de confiance dans les sentiments patriotiques de Malboan. « C'était un Franc-Comtois sorti enfant de son pays, élevé et entretenu, croyait-il, dans une grande opposition à la France [3]. »

[1] Dont Saint-Aignan, comme on l'a vu plus haut, s'était fait l'interprète auprès du cardinal.
[2] Saint-Aignan à Torcy, 8 mars 1713.
[3] Torcy à Saint-Aignan, 8 avril 1715.

« Robinet se retira à Strasbourg, où il vécut, raconte Saint-Simon, très content et simple Jésuite, sans se mêler de rien. » Daubenton exercera bientôt, sur le faible esprit de son royal pénitent, une influence qui ne sera pas toujours favorable aux intérêts des deux couronnes [1].

Par un raffinement de vengeance, — Giudice était prêtre et Italien, — le décret qui destitua le procureur fiscal fut copié, mot à mot, sur celui qu'il avait fait rendre, quelques mois auparavant, contre don Louis Curiel, pour briser l'opposition du conseil de Castille. Macanaz, craignant les poursuites de l'Inquisition, sollicita l'autorisation de passer les frontières et de se retirer en France. Elle lui fut accordée. Il vint à Paris, mais le cardinal prit ombrage du crédit que le gouvernement de Louis XIV pourrait lui accorder et se plaignit du bienveillant accueil qu'on lui avait fait. « L'inquiétude de M. le cardinal est sans aucun fondement, manda Torcy à Saint-Aignan pour rassurer le grand Inquisiteur, et vous pouvez lui affirmer qu'il est venu à Paris de son pur mouvement et sans avoir été mandé... Comme le Roi n'avait rien à lui demander ni à lui dire, Sa Majesté n'a pas voulu le voir. Il est venu une seule fois ici. Il ne m'a dit que des choses générales et de fort peu d'importance [2]... »

[1] « Robinet, écrit Saint-Simon, n'avait nul intérêt, aucune ambition, n'était point entaché d'ultramontanisme. Il n'était Jésuite qu'autant que l'honneur et sa conscience le lui permettaient. Il était solidement homme de bien; aussi voulait-il le bien pour le bien et y était également hardi et sage. » — Il est moins indulgent pour le Père Daubenton, sans lui refuser, toutefois, beaucoup de discernement et d'habileté. « C'était, disent les Mémoires, un petit homme grasset, d'un visage ouvert et avenant, poli, respectueux avec tous ceux dont il démêla qu'il y avait à craindre et à espérer, attentif à tout, de beaucoup d'esprit, et encore plus de sens, de jugement et de conduite, appliqué surtout à bien connaître l'intrinsèque de chacun, et à mettre tout à profit et cachant, dans des dehors retirés, désintéressés, éloignés des affaires du monde et surtout simples et même ignorants, une finesse la plus déliée, un esprit le plus dangereux en intrigues, une fausseté la plus innée et une ambition démesurée d'attirer tout à lui et de tout gouverner. »

[2] Torcy à Saint-Aignan, Versailles, 8 avril 1715. — Macanaz habita la

« Quelle nouveauté cruelle, mon cher Monsieur », écrivait Orry au marquis de Monteleone, ambassadeur du roi d'Espagne à Londres, en lui annonçant l'exil de Mme des Ursins, « quelle nouveauté cruelle que le parti affreux qui a été pris envers elle! Je laisse à d'autres à vous en mander les détails; j'en suis inconsolable par son âge, par ses qualités et par les suites! » Le veedor général ne se faisait aucune illusion sur le sort qui lui était réservé; mais cet homme d'origine et de sentiments vulgaires, coupable, affirme Saint-Simon et reconnaît Torcy lui-même dans sa correspondance, de méfaits qui « méritaient la corde », tomba aussi dignement qu'eurent pu le faire ses accusateurs eux-mêmes. Lorsqu'il connut la scène de Jadraque, il supplia Louis XIV de le rappeler en France, « afin de lui épargner la honte d'être chassé ». Dès que Philippe fut de retour à Madrid, il lui demanda une audience, pour lui exposer que, le roi de France lui ayant permis seulement de prolonger son séjour en Espagne jusqu'au mois de mars, on devait, sans attendre davantage, lui désigner un successeur. « Sa Majesté Catholique me témoigna, mande le veedor général à Torcy, non seulement qu'Elle était très éloignée de me permettre de quitter, en ce moment, le soin de ses affaires, mais, même, Elle me fit l'honneur de me mener à la Reine de qui je reçus toutes sortes de marques d'estime et d'assurance de ses bonnes dispositions. » Élisabeth de Parme en avait transmis

France et surtout la Hollande. Il n'avait pas perdu la confiance de Philippe, qui continua de lui servir une pension et ne cessa d'entretenir avec lui une correspondance secrète. Revenu dans sa patrie après un long exil, il fut chargé, en 1747, d'une mission officielle pour la Hollande et se fit remarquer aux conférences de Breda par l'outrecuidance exubérante de son langage et de ses prétentions. (Voir, à ce sujet, *Les études diplomatiques de M. le duc de Broglie : Revue des Deux Mondes* du 15 décembre 1890.) — Macanaz était un petit homme entreprenant et fougueux, très versé dans la science juridique, ennemi des transactions, plein de lui-même, et entêté de ses doctrines, passionnément dévoué aux intérêts de son pays.

de semblables à la princesse des Ursins deux jours avant l'entrevue de Jadraque. Orry n'y prit aucune confiance. Le soir même, il déposa, entre les mains de Philippe, un mémoire courageux dans lequel, après avoir déclaré « ceux qui cherchaient à tromper la religion de la Reine, indignes de l'estime du Roi », il plaidait noblement et hardiment la cause de son illustre bienfaitrice. Philippe V y put lire ces belles paroles qu'il y avait, dans les circonstances, quelque mérite à signer et qui lavent la mémoire du président Orry de bien des souillures : « Si je prends, en cette occasion, la liberté de remontrer à Sa Majesté qu'il est d'un grand Roi de marquer sa reconnaissance à ceux qui lui ont rendu de grands services, c'est uniquement en faveur d'une personne qui le mérite mieux que moi et pour laquelle j'implore ses bontés comme une marque éclatante de sa justice [1]. »

Quelques jours plus tard, le marquis de Grimaldo s'étant montré insolent à l'égard du veedor général au point de lui faire dire qu'il avait trompé le Roi par ses mensonges [2], Orry ne douta plus que sa disgrâce ne fût proche. Le 7 février, en effet, Grimaldo vint lui déclarer « que Sa Majesté voulait qu'il se retirât, qu'il donnât sa démission de tous ses emplois et qu'il livrât tous les papiers dont il était dépositaire. Il ajouta que Sa Majesté lui interdisait de paraître davantage devant Elle. » On le fit surveiller par la police jusqu'au moment où il eut quitté l'Espagne [3]. Telle fut la récompense des services éminents que cet habile homme avait rendus aux finances de la jeune monarchie. « Il n'y a plus qu'à souhaiter, écrivit, le soir même, Orry au neveu de Colbert, que ceux qui veulent agir suivant leurs intérêts fassent mieux que moi... Je vais employer le reste du jour et demain à mettre en ordre les

[1] Orry à Torcy, 5 janvier 1715.
[2] Saint-Aignan à Louis XIV, 15 janvier 1715.
[3] Saint-Aignan à Torcy, 7 février 1715.

affaires de ce pays, pour les laisser à qui le roi d'Espagne le jugera à propos. Après quoi je partirai [1]. »

La main du cardinal est lourde. Poussé par Alberoni, encouragé par la Reine, autorisé par le Roi qui n'a d'autre volonté que celle de son impérieuse et arrogante épouse, il frappe comme un Inquisiteur. Il n'était pas de ceux qui pratiquent l'art difficile et profitable de se faire pardonner leur triomphe et qu'épargne la vengeance des vaincus. Au despotisme de Mme des Ursins a succédé celui d'Élisabeth Farnèse; au gouvernement des Français, celui des Italiens. Esther n'est pas moins absolue que Vasthi, mais elle est plus capricieuse et plus violente. Les habitants de la nouvelle *Béthulie* ont salué leur libératrice avec enthousiasme; ils aspiraient aux douceurs de l'affranchissement, mais ils ont été déçus et ils murmurent maintenant contre le joug que fait peser sur eux la nouvelle *Judith*. « Il a fallu, écrit Pachau au ministre des affaires étrangères, le 28 janvier, une révolution pareille à celle qui vient d'arriver pour obliger les Espagnols à dire du bien des Français et de la France. Ils voudraient déjà que nous les aidassions à les délivrer des Italiens, et je suis sûr qu'ils seraient plus touchés de ce ser-

[1] Orry à Torcy, 6 février 1715. — De retour en France, Orry rédigea un long et curieux mémoire sur les causes qui avaient amené la chute de Mme des Ursins et sur les remèdes qu'il convenait d'apporter à une situation éminemment périlleuse pour les intérêts des deux monarchies. — « Il s'ensuivra des entreprises du cardinal, dit ce mémoire, que, par ses conseils, la Reine va précipiter l'Espagne dans l'anéantissement du règne de Charles II. Il faut, avant tout, détromper la Reine des faux principes dans lesquels elle se gouverne et dispose les volontés du Roi... car, quel que soit le discernement de ce prince, il ne décidera rien contre ce que la Reine exigera de lui par la complaisance naturelle que Sa Majesté a pour ceux qu'Elle aime; ce qui la fait tomber dans une espèce de timidité qui lui ôte son libre arbitre. Il faut donc gagner la Reine... Il est nécessaire que le Roi lui fasse donner des conseils par son ambassadeur, mais que ces conseils lui soient donnés seulement *en présence du Roi*, afin que, ne pouvant disconvenir de ce qui lui sera dit en présence de son époux, elle se trouve obligée, par là même, à s'y conformer. »

vice qu'ils ne l'ont été de tout ce que le Roi a fait pour soutenir leur monarchie depuis le commencement de la guerre. » On en veut au ministre de Parme, Alberoni, de ce qu'il accapare la confiance de la Reine ; on reproche à Giudice d'interdire aux grands d'Espagne l'appartement du prince des Asturies, de fouler aux pieds un privilège consacré par l'usage et qui leur était cher. On le maudit, parce qu'en arrachant à Philippe V, en faisant imprimer, par les presses de l'Inquisition, en publiant, malgré les ministres, ses collègues, l'étrange décret du 28 janvier, il a méconnu, foulé aux pieds l'autorité royale, outragé ainsi l'honneur du peuple espagnol [1].

Louis XIV partage cette indignation. L'avènement au pouvoir de la coterie italienne, les modifications qui en étaient la conséquence fatale, l'exil du procureur fiscal, le changement du Père confesseur, le renvoi d'Orry ne l'ont point ému. On a vu qu'il s'y attendait; mais l'audace du grand Inquisiteur qui, abusant de la faiblesse du roi d'Espagne, n'a pas craint, pour rehausser le prestige de l'Inquisition, d'avilir publiquement la majesté royale, lui a causé un déplaisir d'autant plus vif, une déception d'autant plus amère, qu'il avait été le principal instrument de l'élévation du cardinal au pouvoir, que sa confiance dans la bonne foi, dans l'habileté, dans le dévouement de ce prêtre italien était plus entière. Bien que sa grande expérience des hommes et des choses ait dû le prémunir, depuis longtemps, contre toutes les illusions, il avait une foi absolue dans ses promesses. Les appréciations du grand Roi, ainsi pris au piège, seront d'autant plus sévères qu'il se reproche et se repent d'y être tombé. Il écrit au duc de Saint-Aignan, son ambassa-

[1] « Toutes leurs plaintes ne sont rien en comparaison des discours que vient d'attirer au cardinal ce décret étrange dont j'ai eu l'honneur de parler à Votre Majesté. » — Saint-Aignan à Louis XIV, 2 avril 1715.

deur, les 7 *mars* et 15 *avril* 1715 : — « Croyez qu'une confiance sans borne est toujours dangereuse, que la prudence devra la régler, principalement lorsqu'il est question de traiter avec des gens élevés dans les manèges de la cour de Rome où la dissimulation règne et où l'on regarde, comme un mérite principal, d'être uniquement occupé de sa fortune et de ses intérêts et de parvenir souvent, par d'étranges voies, au but qu'on se propose. Je souhaite que vous trouviez le cardinal exempt de ces défauts; mais il peut les avoir, et vous ne lui faites point de tort en prenant sagement vos précautions pour vous en garantir... Je souhaite que mon petit-fils choisisse, de son propre mouvement, ceux de ses sujets qu'il connaît et qu'il sait être le plus capables de le servir. Ce sont les sentiments que devraient lui inspirer ceux qui ont le plus de part à sa confiance s'ils étaient véritablement zélés pour son service et pour sa réputation. Il s'en faut beaucoup que ce zèle paraisse, de la part du cardinal del Giudice, dans le décret qu'il a obtenu du Roi son maître pour être rétabli dans la charge et dans les fonctions d'Inquisiteur général. Il pouvait se contenter de l'effet sans exiger du roi d'Espagne une rétractation publique. Le Roi, mon petit-fils, ne fait pas, de lui-même, attention au préjudice que sa facilité, dans cette occasion, peut lui causer. Assez de gens, ennemis du cardinal et jaloux de sa faveur, feront remarquer que c'est en abuser que de ménager si peu l'honneur du Roi son maître... Il serait à propos que le roi d'Espagne connût... qu'il pouvait traiter favorablement le cardinal sans lui faire une réparation publique. » — On voit que le revirement fut complet.

Lorsque François Giudice, ambassadeur d'Espagne auprès de Louis XIV, fit paraître, sur les murs de Versailles et de Marly, le décret de l'Inquisition qui condamnait les doctrines du procureur fiscal, Macanaz, Philippe V et Mme des

Ursins jugèrent cet acte singulier avec plus de discernement que le grand Roi lui-même. En France, le 31 juillet 1714, en Espagne, le 28 janvier 1715, le prêtre napolitain suivait, sans doute, l'impulsion de sa conscience. Il préférait les intérêts du Saint-Office à ceux de la monarchie espagnole. On peut croire que, dans ces deux circonstances, le grand Inquisiteur s'imagina qu'il faisait son devoir.

CHAPITRE XIII

Influence d'Alberoni. — Saint-Aignan veut le gagner à la France — Assurances qu'il donne à Torcy de la part d'Élisabeth. — Il fait sa cour à Louis XIV. — Le duc de Saint-Pierre. — Flotte et Regnault mis en liberté. — Le duc d'Orléans remercie Alberoni et Élisabeth. — Il se réconcilie avec Philippe V. — Échange de protestations entre Torcy et Alberoni. — Louis XIV rétablit la pension de l'abbé. — Ambition d'Alberoni, son audace, son adresse. — Giudice devient son rival. — Humiliations imposées au cardinal. — Molinez, grand Inquisiteur. — Exil de Giudice. — Ses intrigues à Rome.

On a vu que le grand Inquisiteur se montrait parfois morose et découragé. Les plus influents de ses adversaires politiques ont disparu. Il s'est cru, un instant, le maître absolu de la situation. Il ne craint plus ni les Français ni les Espagnols. Mais, parmi ses compatriotes eux-mêmes, un dangereux et puissant rival a surgi, d'autant plus dangereux qu'il manœuvre, contre lui, dans l'ombre et qu'il s'est montré tout d'abord, à son égard, plus souple, plus sympathique, plus dévoué [1]; d'autant plus influent que le Roi n'est qu'un fantôme, que tout se décide, en dernier ressort, par la Reine, et que personne n'est plus avant que lui dans l'intimité de la Parmesane.

A la vérité, le cardinal était peut-être le seul en Espagne qui se fît illusion sur les instincts et les tendances d'Alberoni. D'Aubigny, Pachau et Saint-Aignan écrivent à Torcy qu' « il joue déjà en Espagne un grand rôle [2] », qu' « en

[1] « L'abbé Alberoni est fort lié d'amitié avec le cardinal. Ils ont souvent ensemble des entretiens particuliers. » — Saint-Aignan à Torcy.
[2] D'Aubigny à Torcy, 31 décembre 1714.

dépit des obligations qu'il a à M. de Vendôme, auquel il doit toute sa fortune, il n'en a pas moins d'aversion pour la France et pour les Français[1] »; que, « dans l'opinion du chevalier du Bourck, qui a une grande expérience des choses d'Espagne, on ne peut se fier, en sûreté, à quelqu'un dont le caractère est aussi dangereux ». L'ambassadeur mande à Louis XIV que les Espagnols redoutent sa duplicité et l'ont pris en horreur. « Un jour, au sortir d'une cérémonie religieuse, le peuple de Madrid a crié : *Viva la Reyna et muera el traidor!* et tout ce qui était du cortège de la Reine fit aussitôt l'application de l'épithète. » — « Il court une satire, ajoute Saint-Aignan. Un officier qui revient d'Aranjuez où il a été porter, bien inutilement, un mémorial, est rencontré par un camarade qui lui demande des nouvelles de la cour. Bon, lui répond ce premier : on m'avait dit qu'elle était changée, mais c'est toujours la même chose, excepté qu'il y a, tous les matins, une mascarade dans laquelle M. Orry est déguisé en cardinal et la princesse des Ursins en abbé[2]! » « Les Espagnols disent bien haut, écrit encore le duc, que, depuis le départ de Mme des Ursins, leur esclavage n'a fait que changer d'espèce; qu'avant ce départ, ils avaient, au moins, la consolation d'être gouvernés par une personne d'un rang distingué et d'une nation à laquelle ils ne peuvent s'empêcher de reconnaître que la leur a de grandes obligations. D'ailleurs, ils craignent l'humeur emportée de l'homme en question, dont le crédit semble, tous les jours, faire des progrès, et, comme ils ne lui admettent pas beaucoup de principes et qu'ils le croient fort intéressé, ils portent leurs appréhensions jusqu'à douter qu'il ait, dans la suite, les attentions convenables pour les jeunes princes... Voilà ce que l'on dit de l'abbé. » Saint-

[1] Pachau à Torcy, 21 janvier 1715.
[2] Saint-Aignan à Torcy, 28 janvier 1715.

Aignan conclut de tout cela « qu'il est absolument nécessaire de prendre un parti avec un homme de ce caractère, qu'il faut profiter de son humeur intéressée et le gagner à prix d'argent [1] ». Torcy ne pense pas mieux que les Espagnols du confident de la Reine. Alberoni lui avait fait savoir que Philippe et Élisabeth verraient, avec plaisir, le duc de Saint-Aignan accrédité auprès de leur cour en qualité d'ambassadeur : « J'espère, mande le ministre au duc, que la reconnaissance que vous avez d'un pareil témoignage ne vous aveuglera pas en faveur de celui qui le donne et que, le connaissant déjà parfaitement, vous continuerez à démêler ses artifices... » On vient de voir que Saint-Aignan n'avait pas besoin de ce conseil.

Le 27 janvier, après un dîner auquel Alberoni le convia, il eut avec lui une conversation fort intéressante dont il s'empressa de rendre compte au ministre. — « Il me pria de vous faire quelquefois souvenir de lui... Je l'assurai de vos bonnes dispositions et qu'il devait compter sur l'envie que vous aviez qu'il vous mît à portée de vous rendre de bons offices et de détruire, par là, les mauvaises impressions qu'on avait voulu donner de lui à la cour de France... que, pour moi qui le connaissais depuis longtemps, il pouvait croire que je ne négligerais rien pour lui rendre tous les bons offices dont il me croirait capable... Il répondit que c'étaient ses ennemis qui avaient voulu le perdre dans l'esprit de nos ministres et qu'il reconnaissait à cela M. Orry... Puis il haussa la voix en disant que la France écoutait les brouillons qui voulaient le faire sortir de ce pays-ci, mais qu'on devait y regarder à deux fois, parce qu'ayant toute la confiance de la Reine, on ne pouvait maintenir que par son moyen l'union que l'on désirait si fort; que, si on cessait de

[1] Saint-Aignan à Torcy, 13 janvier 1715.

le ménager, il la connaissait assez pour la croire capable des plus grandes extrémités. C'est une femme, me dit-il en propres termes, qui se cabrera dès qu'on voudra me toucher. Je le ramenai du mieux qu'il me fut possible, en lui faisant comprendre qu'on était plutôt disposé à le maintenir qu'à le chagriner, que j'avais la permission de le lui laisser entendre et que je le priais de me donner une réponse dont on pût lui savoir gré. Sur cela, il ne me donna que des assurances vagues et générales. Je le pressai de vous écrire, parce qu'il fallait quelque chose de plus positif que des compliments, ajoutant que je lui répondais de sa lettre et de l'effet qu'elle produirait en sa faveur. Il s'en défendit pendant quelque temps, me disant qu'il fallait qu'il prît, sur cela, les ordres de la Reine; mais enfin, sur ce que je lui représentai que, d'après tout ce qu'elle m'avait dit des bonnes dispositions où elle était à l'égard du Roi et de la cour de France, c'était une démarche qu'elle ne pouvait désapprouver, il me promit de m'envoyer une lettre ce matin. »

Évidemment l'abbé a voulu faire peur afin qu'on appréciât à un peu plus haut prix ses influents services. L'effet est produit, la glace est rompue. Aussi longtemps qu'ils auront besoin l'un de l'autre, Torcy et le confident d'Élisabeth échangeront les épîtres les plus obligeantes, les plus gracieuses et les moins sincères. Nous avons eu sous les yeux la lettre qui inaugura cette correspondance édifiante et qui fut remise à Saint-Aignan, suivant la promesse d'Alberoni, le 29 janvier 1715. Tracée sur des pages de petite dimension, l'écriture est moyenne, assez régulière, un peu lourde. L'orthographe est remarquablement correcte. On lira cette lettre avec intérêt.

« Monseigneur,

« Son Altesse Sérénissime, Mgr le duc de Parme, a bien

voulu me désigner son envoyé auprès de Leurs Majestés Catholiques. J'ai cru de mon devoir d'en donner avis à Votre Excellence, afin qu'elle sache où me trouver quand elle daignera m'honorer de ses ordres.....

« La Reine m'a ordonné de dire à Votre Excellence qu'Elle a reçu sa lettre avec l'avis, d'un autre côté, de tout ce que Votre Excellence a fait pour son service. Elle a regardé cette conduite comme une preuve convaincante de l'attention qu'Elle a cru que Votre Excellence aura toujours à son égard et pour laquelle Sa Majesté conservera toujours une particulière reconnaissance, en sorte que Votre Excellence peut absolument compter sur l'estime et sur l'affection qu'Elle a pour Votre Excellence.

« Sa Majesté a été charmée de la lettre qu'Elle a reçue du Roi son grand-père, l'ayant lue et baisée une fois, toujours redevable aux bontés d'un si grand Roi [1].

« A mon égard, comme j'ai l'honneur de servir un prince qui a été, de tout temps, fort attaché à la France et qu'étant la Reine pleine de sentiments de respect et de reconnaissance pour le Roi son grand-père, Votre Excellence peut être persuadée que toute mon étude et mon application sera de suivre et de seconder lesdits sentiments et, par ma conduite, j'espère que Votre Excellence voudra bien se faire mon protecteur contre quelque malheureux qui, peut-être, tâchera de me noircir dans l'esprit de Sa Majesté Très Chrétienne.

« Il est bon que Votre Excellence sache que le roi et la reine d'Espagne ont une estime particulière pour M. le duc de Saint-Aignan, et, par le discours que la Reine me fit

[1] Alberoni fait allusion à la réponse de Louis XIV aux lettres par lesquelles Philippe et Élisabeth lui ont annoncé l'exécution de Jadraque. Nous avons publié plus haut cette réponse. Torcy, toujours prudent, y avait joint ses offres de service.

l'honneur de me tenir avant-hier, personne ne sera jamais ici avec plus d'agrément que lui.

« J'ai l'honneur d'être, avec tout le respect possible, Monseigneur,

« De Votre Excellence,

« Le très humble et très obéissant serviteur,

« ALBERONI. »

On ne pouvait, dans les circonstances, recevoir à Versailles une lettre plus complètement satisfaisante. Le jeune ambassadeur avait pleinement atteint son but.

« Je me réjouis, répondit le ministre à l'abbé, du choix que Mgr le duc de Parme a fait et pour le prince et pour le ministre, et je souhaite fort que ce nouvel emploi me donne les occasions de vous faire connaître encore davantage les sentiments que j'ai pour vous...

« J'étais bien persuadé que vous n'oublieriez rien pour fortifier cette union tendre et parfaite, telle qu'il faut la souhaiter toujours entre le père et ses enfants. Aussi c'est avec plaisir que j'ai fait voir au Roi ce que vous m'écrivez sur ce sujet, et vous pouvez compter que les assurances que vous m'en donnez ont été reçues très favorablement de Sa Majesté. Je ne manquerai pas de profiter, pour votre satisfaction, de ces premières dispositions[1]. »

Il eût été périlleux, en ce moment, pour Alberoni, de mécontenter la cour de France. Philippe avait à se faire pardonner la disgrâce de Mme des Ursins, le duc de Parme avait besoin de l'assistance de Louis XIV; l'abbé était l'instrument principal du drame de Jadraque, et Louis XIV ne l'ignorait pas. Il n'avait qu'un mot à dire pour obtenir de Philippe et pour imposer à François son éloignement immé-

[1] Torcy à Alberoni, 12 février 1715.

diat de Madrid. Aussi l'envoyé de Parme ne perdra-t-il aucune occasion de plaire au grand Roi, à ses parents, à ses ministres, et de leur faire tenir ses protestations obséquieuses. François-Marie Spinola, duc de Saint-Pierre, avait contracté un premier mariage avec la sœur du marquis de Los Balbazes dont on a parlé plus haut. Pendant les guerres de la succession, l'Empereur confisqua sa principauté de Piombino. Uni, en secondes noces, à une Colbert, veuve du marquis de Resnay et deuxième sœur de Torcy, il avait espéré que la protection de son beau-frère lui ferait restituer ses biens. Les ministres de Louis XIV défendirent inutilement sa cause à Utrecht, à Rastadt et à Bade. Il avait erré, avec sa femme, en France, en Italie, en Autriche, frappant en vain à toutes les portes, et était venu, de guerre lasse, s'échouer en Espagne. Alberoni obtint, pour lui, une pension du Roi, ce dont Torcy lui sut le plus grand gré. Louis XIV désirait que Philippe et son cousin le duc d'Orléans se réconciliassent avant sa mort. Il le désirait d'autant plus vivement qu'une clause de son testament, ignorée, comme on l'a vu, du jeune Roi, nommait le duc président du Conseil de régence. L'exil de Mme des Ursins, que Philippe d'Orléans exécrait cordialement depuis ses aventures d'Espagne, était une occasion excellente qu'il importait de ne pas perdre. Alberoni s'employa, de son mieux, à en faire profiter les deux couronnes. Flotte et Regnault, que des révélations compromettantes avaient fait considérer jadis comme les agents et les complices de Philippe d'Orléans, étaient encore enfermés dans la prison de Ségovie. Ils furent mis en liberté[1]. Cellamare en apporta la nouvelle à Versailles et

[1] « J'ai lieu de croire, par des choses qui me sont revenues, mandait Philippe à son aïeul le 29 avril, que vous ne serez pas fâché que je misse Flotte et Regnault en liberté. Vous savez les fortes raisons que j'ai eues pour les faire arrêter et les maintenir en prison jusqu'à cette heure. Malgré cela,

remit au duc quelques lignes bienveillantes écrites par son cousin. « Je suis bien aise, lui marquait Philippe V, de trouver l'occasion du départ du prince de Cellamare... pour vous expliquer mes sentiments et vous assurer qu'il ne tiendra pas à moi qu'ils ne soient, à l'avenir, entre nous, ce qu'ils doivent être et que je serai toujours très porté à vous donner des marques de l'amitié que la proximité du sang et tant d'autres raisons demandent que nous ayons l'un pour l'autre [1]. » Cette démarche combla de joie Louis XIV et son neveu. On pensait, à Versailles, qu'il fallait en attribuer principalement l'honneur à la Reine, par conséquent à l'abbé. Écoutons les remerciements du futur régent de France.

« Vous avez pris une part si efficace à ce que j'avais tout lieu de désirer, que je ne puis prendre un canal qui me soit plus agréable pour faire passer mes très humbles remerciements à la Reine... Le marquis Monti [2] m'a rendu un fidèle

l'envie que j'ai de concourir, en tout ce qui dépend de moi, à votre satisfaction est si forte que je donnerai des ordres pour les faire relâcher, étant même prêt, si cela vous fait plaisir, comme je le crois, à oublier tous les sujets de ressentiment que m'a donnés le prince qui les a employés. Vous en connaissez, comme moi, toute l'étendue, puisque je vous en ai instruit à fond. Cependant, quelques motifs que j'aie de me plaindre de lui, la religion, la proximité du sang et le désir que j'ai de vous donner cette satisfaction me portent volontiers à cette réconciliation, et je ferai de mon côté, avec joie, les pas nécessaires pour y réussir... »

[1] « Monseigneur, répondit, le 20 mai, Philippe d'Orléans au roi d'Espagne, l'attachement véritable que j'ai toute ma vie eu, en tous lieux et en tout temps, pour la personne et pour les intérêts de Votre Majesté, me faisait supporter, avec une grande amertume, de n'être pas auprès d'Elle, comme mes sentiments n'ont jamais cessé de me le faire mériter. Le moment auquel vous en prenez d'autres pour moi est, pour cette raison, le plus heureux de ma vie. C'est donc avec la plus parfaite reconnaissance que je rends grâce à Votre Majesté de la délivrance que votre justice mieux informée vient d'ordonner et qui m'affranchit des peines les plus sensibles, comme toute l'Espagne vient de l'être, depuis l'heureux changement qui donne lieu à la vérité de se montrer à Votre Majesté. Elle l'a toujours tant aimée que je ne doute plus qu'Elle me rende présentement toutes ses bontés... »

[2] Envoyé à Paris en mission particulière

compte de tout le zèle que vous avez déployé pour moi et je vous prie de compter sur ma reconnaissance. La délivrance générale qui a produit le changement du gouvernement, à l'arrivée de la Reine, qui me rétablit dans la situation où je n'ai jamais cessé un moment de mériter d'être, joint, en moi, la plus vive reconnaissance à la plus vive admiration pour une princesse si accomplie, et je ne puis assez vous recommander de lui témoigner à quel point sont, en moi, ces sentiments pour Elle. Je suis aussi très touché de la manière pleine de vivacité dont M. le duc de Parme a bien voulu s'intéresser dans ce qui vient de se faire... Il a fait à l'Europe un présent trop précieux, en procurant le trône d'Espagne à la Reine, pour que ceux qui, comme moi, en ressentent des effets particuliers, n'en éprouvent pas une grande joie... Comptez, Monsieur, sur mon véritable désir de trouver les occasions de vous marquer mon estime et mon amitié[1]. »

Torcy, de son côté, se confond en témoignages d'estime et de confiance : « Tous les bons serviteurs du Roi, Monsieur, doivent travailler à plaire à une princesse, dont les sentiments sont tels que vous me les décrivez. Je n'ai pas manqué de lire vos lettres à Sa Majesté et rien ne lui saurait

[1] Philippe d'Orléans à Alberoni, le 20 mai 1715. — « Monseigneur, je m'estimerais trop heureux, répond Alberoni, si je pouvais mériter l'honneur que Votre Altesse Royale me fait de croire que j'ai eu quelque part à faire connaître une vérité que la malice du gouvernement passé a voulu toujours tenir cachée à Leurs Majestés Catholiques. Enfin, Dieu merci, il est arrivé le temps d'un éclaircissement général qui a établi Votre Altesse Royale dans la situation qu'Elle a toujours méritée et qui était bien due à l'amitié et au zèle avec lesquels Votre Altesse Royale a toujours été attachée au Roi Catholique. Ce que je puis assurer à Votre Altesse Royale, c'est qu'étant la Reine très informée et très persuadée de cette vérité, elle n'a pas balancé à y contribuer de son côté et Sa Majesté a été ravie d'y réussir pour pouvoir marquer à tout le monde l'amitié sincère et l'estime très particulière qu'Elle a pour Votre Altesse Royale, et sur laquelle Elle peut compter à l'avenir. »

Personne n'ignorait, en Espagne, que Philippe d'Orléans s'était porté jadis à de coupables intrigues tramées contre son cousin. On voit qu'Alberoni traitait assez lestement la vérité.

être plus agréable que de reconnaître, dans la Reine, sa petite-fille, le génie que le sang dont elle sort lui avait donné avant qu'elle entrât dans la maison de France. En mon particulier, si je n'ai pas mérité, jusqu'à présent, les bontés de Sa Majesté Catholique, dont vous m'assurez par ses ordres, je vous prie, Monsieur, de garantir pour moi que je n'oublierai rien pour m'en rendre digne [1]... — C'est avec beaucoup de plaisir que j'ai rendu compte au Roi de votre mérite et je ne craignais pas de me tromper, la connaissance que j'en avais étant soutenue par des preuves aussi incontestables que celles qu'on doit tirer de la confiance que la reine d'Espagne et M. le duc de Parme ont en vous [2]... — Les intentions de M. le duc de Saint-Aignan étant bonnes, il me semble qu'ayant autant d'esprit qu'il en a, il doit suffire de lui montrer la route pour le mettre en état de réussir. Il ne peut certainement avoir un meilleur guide que vous, Monsieur, pour parvenir au but que tout ambassadeur en Espagne doit se proposer [3]... »

« M. le duc de Saint-Aignan, avait écrit, le 16 juin, l'abbé au ministre, remplit une charge dont les conditions ne sauraient être pour lui que très agréables. Il s'agit d'un grand-père rempli de sentiments de tendresse pour un Roi et une Reine, ses petits-fils, qui ne respirent que respect et que reconnaissance... Je puis assurer à Votre Excellence que Leurs Majestés sont et seront, à jamais, dans les mêmes sentiments, et c'est l'unique occupation de la Reine de plaire, comme elle doit, au plus grand Roi de la terre, de la vie duquel dépend uniquement son bonheur... Quant à Votre Excellence, je ne lui mande présentement que ce que Sa Majesté m'ordonne. Elle est remplie d'une haute estime de

[1] Torcy à Alberoni, 3 juin 1715.
[2] Torcy à Alberoni, 28 avril 1715.
[3] Torcy à Alberoni, 8 juillet 1715.

la personne de Votre Excellence. Sa Majesté la regarde comme un ministre plein d'honneur, plein de probité et qui ne va qu'au bien des affaires. »

Ainsi, l'abbé parmesan est devenu, en quelques mois, à la cour d'Espagne, l'inspirateur et le distributeur de toutes les grâces, le protecteur du duc d'Orléans, du ministre des affaires étrangères de France et le guide de l'ambassadeur du roi Louis XIV. Avec un personnage aussi important, aussi bien disposé, aussi avide, il serait impolitique de ménager les encouragements. Jadis Alberoni, recommandé par son influent protecteur, le duc de Vendôme, avait obtenu une pension du roi de France. Elle ne lui était plus payée depuis six ans, parce qu'il n'avait pas rendu les services qu'on attendait de ses intrigues. Saint-Aignan conseilla sagement de la rétablir[1], et Louis XIV ne s'y refusa point, mais il voulut que l'ambassadeur fît part directement à l'abbé de cette nouvelle grâce afin que celui-ci fût tenu, au moins en apparence, de lui en témoigner parfois sa gratitude[2]. Cela devait contribuer à maintenir, entre eux deux, la bonne intelligence qui, en dépit des protestations mutuelles, semblait, certains jours, quelque peu ébranlée, soit parce que le jeune duc ne pouvait toujours surmonter les sentiments de répulsion que lui inspirait la duplicité du Parmesan, soit plutôt parce que celui-ci, fort impatient de sa nature, ne supportait pas aisément les avis de l'ambassadeur du roi de France. Il vint alors à l'abbé un scrupule fort habile. Que diront les Espagnols s'ils viennent à savoir que le conseiller de leur Reine vient de recevoir une pension de Sa Majesté Très Chrétienne? Leur délicatesse en sera blessée. Ils se croiront

[1] « Il serait prudent de prendre avec lui des arrangements convenables à son humeur intéressée... Cela, au moins, l'obligera à sauver les apparences et on pourra la retirer s'il ne marche pas droit. » — Saint-Aignan à Torcy, 14 juin et 1er juillet 1715.

[2] Louis XIV à Saint-Aignan, 13 juillet 1715.

atteints dans leur honneur. Ils trouveraient, au contraire, tout naturel que Sa Majesté *continuât* les faveurs dont Elle a jadis honoré l'ami du duc de Vendôme. C'est pourquoi, il réclame le versement de six annuités qu'on a négligé de lui servir[1]. Louis XIV daigna sourire à cette escobarderie italienne. Il ne rejeta point la requête ingénieuse de l'abbé; seulement, pour l'enchaîner plus longtemps par ses bienfaits, il s'avisa d'un expédient fort sage; il ordonna que les six annuités en question lui fussent remises successivement : c'est-à-dire que sa pension fut doublée pendant six années consécutives[2].

On ne pouvait prendre trop de précautions vis-à-vis d'un homme dont l'ambition était sans borne, sans frein, sans pudeur, dont l'influence faisait, de jour en jour, des progrès plus rapides et plus évidents. Le bruit s'était répandu que, déjà, il osait aspirer à la dignité de cardinal. L'envoyé du Pape, Aldovrandi, venait d'arriver à Madrid pour y terminer, avec le concours du grand Inquisiteur, tout dévoué aux intérêts du Saint-Siège, les négociations difficiles et laborieuses, pendantes, depuis si longtemps, entre Rome et l'Espagne[3]. Clément XI, pour en faciliter l'issue, avait mis, disait-on, deux chapeaux à la disposition de son envoyé. L'un des deux semblait destiné tout naturellement à l'abbé. Saint-Aignan l'en jugeait fort indigne; mais, persuadé qu'il ne pouvait l'obtenir sans l'agrément de la France, il croyait que, par là, « elle pourrait, au moins, le tenir[4] ». Quant à Torcy qui,

[1] Saint-Aignan à Torcy, 29 juillet 1715.

[2] Louis XIV à Saint-Aignan, 12 août 1715.

[3] Clément XI, comme on l'a vu dans le livre précédent, souhaitait vivement le rétablissement, en Espagne, du tribunal de la nonciature. Depuis qu'il avait été aboli, les cours de Rome et d'Espagne étaient en délicatesse. Les négociations s'étaient poursuivies, à Versailles, entre Aldovrandi et le gouvernement de Louis XIV, parce que Philippe V ne voulait pas recevoir dans son royaume le plénipotentiaire du Saint-Siège. L'un des premiers actes du cardinal del Giudice fut de lui en ouvrir la porte.

[4] Saint-Aignan à Torcy, 13 juillet 1715.

pendant sa longue carrière, avait vu des choses bien plus extraordinaires, il ne se montra nullement surpris des hautes aspirations d'Alberoni. « J'ai vu réussir tant de choses éloignées de toute vraisemblance, écrivait-il, le 29 juillet, à l'ambassadeur de France, que je ne serais pas étonné qu'une pareille idée eût, quelque jour, un heureux succès. »

Comment l'abbé n'aurait-il pas cru qu'il lui était permis de tout espérer et de tout faire, puisque Élisabeth Farnèse était la maîtresse absolue du gouvernement, puisqu'elle ne pouvait se passer de ses conseils, puisque tout moyen, quel qu'il fût, lui était bon pour conserver l'affection de la Reine, et qu'il voyait cette affection s'accroître, tous les jours, au gré de ses désirs, puisqu'enfin le roi d'Espagne n'osait réprimer ses actes les plus audacieux, bien qu'ils soulevassent l'indignation publique! « Ne s'est-il pas un jour, écrit Saint-Aignan le 19 août, emporté contre le marquis de Vilena, grand d'Espagne et mayordomo mayor de Sa Majesté Catholique, jusqu'à le traiter comme on ne ferait pas à un valet, parce qu'il avait donné quelques ordres pour l'appartement de la Reine sans le consulter? » — « Une autre fois, ayant à entretenir Frajardo, secrétaire de la junte des finances, dont faisaient partie le duc de Popoli, le duc de Veragua, l'évêque de Cadix, il entre, sans se faire annoncer, dans la salle où elle était réunie, puis, sans donner au secrétaire le temps d'achever la lecture d'un rapport dont l'assemblée prenait connaissance, il lui intime l'ordre de sortir et de venir immédiatement lui parler, à la grande indignation des respectables personnages qui l'écoutaient[1]. »

Il est vrai qu'en ce moment Alberoni était l'homme le plus utile de l'Espagne. La Reine était enceinte depuis quelques mois. Les débuts de sa grossesse avaient été pénibles, ils

[1] Saint-Aignan à Torcy, 19 août 1715.

inquiétaient le Roi, son mari. On craignait pour sa santé, naturellement frêle et délicate. Des vomissements continuels l'avaient fatiguée et amaigrie. Alberoni, auquel tous les expédients étaient familiers et qui savait se montrer fort habile, comme on l'a vu, dans l'art culinaire, quand l'occasion s'en présentait, trouva moyen de la réconforter et de rétablir ses forces. « Elle n'a vécu, écrivait-il à Torcy, le 22 juillet, que de certains ragoûts lombards que je lui fais faire chez moi. Il y a cinq jours que l'appétit est revenu... » Comment ne pas tout souffrir de la part d'un homme qui rendait de tels services à Sa Majesté Catholique et à son royaume ?

Entre les prétentions du grand Inquisiteur et les ambitions de l'abbé un conflit est inévitable, puisque Giudice exerce les fonctions de premier ministre et qu'Alberoni aspire, de toutes ses forces, à les remplir. Ayant associé heureusement leurs perfides efforts pour abattre l'ennemi commun, ils vont fatalement devenir, maintenant qu'il est par terre, d'irréconciliables rivaux. Mais l'issue de leur lutte ne peut être douteuse, car l'un des deux est protégé par la main irrésistible d'Élisabeth Farnèse. Saint-Aignan raconte avec intérêt, dans les lettres qu'il adresse à Louis XIV, à Torcy et au maréchal d'Huxelles [1], les déboires du cardinal, ses découragements, ses récriminations, ses maladresses, ainsi que les pratiques habiles et insolentes de l'abbé. Tout d'abord, il ne croit pas à leur désunion. Lorsqu'il s'agit de vaincre la volonté de Philippe V qui manifeste, de temps à autre, quelques velléités de résistance, la Reine s'appuie également sur l'un et sur l'autre. Alberoni est lié intimement avec Cellamare, neveu et confident du grand Inquisiteur; ce ne sont pas là des signes de mésintelligence [2]. Mais, bientôt, la Reine

[1] Devenu, après la mort de Louis XIV, président du conseil des affaires étrangères.

[2] Saint-Aignan à Torcy, 19 août 1715.

accentue ses préférences. Elle dit hautement que, « quand même la qualité d'envoyé de Parme ne retiendrait pas Alberoni auprès d'elle, elle saurait bien, à présent qu'elle connaît son zèle et son attachement, trouver les moyens de l'arrêter à sa Cour[1] ». Alors la jalousie intervient et les dissentiments éclatent. Dans le despacho, les deux prêtres italiens ne sont jamais du même avis, et généralement celui du grand Inquisiteur a le dessous[2]. Saint-Aignan lui ayant exprimé le désir qu'une affaire de certaine importance reçût promptement la solution nécessaire, il répond « qu'on a tort de s'en prendre à lui, qu'il n'a aucun crédit et qu'on ne lui laisse seulement pas la liberté de parler au Roi en particulier[3] ». Un peu plus tard, il lui avoue « que le roi d'Espagne ne le consulte plus; que, même, il lui laisse ignorer les résolutions qu'il a prises sur les affaires dont il lui a rendu compte[4] » ; « qu'on ne lui communique plus rien, que toutes les résolutions se prennent entre l'abbé et Grimaldo; que, même, quand les courriers du prince de Cellamare arrivent à Madrid, il est le dernier à recevoir les lettres de son neveu[5] ».

Ce délaissement fait perdre la tête au cardinal, et on l'a vu faire maladresse sur maladresse. Oubliant les devoirs d'une charge qui devrait être, à ses yeux, la plus importante de toutes, il néglige, au grand mécontentement du Roi, l'éducation du prince des Asturies; il laisse des gens de bas étage s'approcher de sa personne et l'amuser de leurs discours[6]; son humeur est devenue détestable; en parlant à Saint-Aignan du jeune roi Louis XV, il laissera échapper des expressions

[1] Saint-Aignan à Torcy, Aranjuez, 19 mai 1715.
[2] Saint-Aignan à Louis XIV, 8 juillet 1715.
[3] Saint-Aignan à Louis XIV, 15 juillet 1715.
[4] Saint-Aignan à Louis XIV, 19 août 1715.
[5] Saint-Aignan à Louis XIV, 19 septembre 1715.
[6] Saint-Aignan à Torcy, 13 juillet 1715.

malsonnantes [1]; il en arrive à entretenir le premier venu de ses tristesses et de ses découragements; le bruit se répand que, pour masquer sa déchéance, il sollicite une mission pour la cour de Vienne [2].

Le fait est qu'on ne lui épargne plus ni les désagréments ni les mortifications. Interrogé par Torcy sur une affaire fort importante qui intéressait, au plus haut point, la marine espagnole, « il proteste que, pour lui, il n'en a aucune connaissance et qu'il ne se mêle plus de rien, recevant même assez souvent ses réponses toutes dictées » ; sa santé est mauvaise et « le public conjecture que le chagrin y a beaucoup de part [3] ». Les ambassadeurs d'Angleterre et de Hollande ont demandé à Philippe V l'autorisation de ne plus traiter avec lui, et le Roi leur a permis de s'adresser au marquis de Grimaldo, l'humble familier d'Alberoni; Saint-Aignan, lui-même, reçoit l'ordre de ne plus conférer avec le cardinal que pour sauver les apparences et d'entretenir Alberoni de toutes les affaires sérieuses. Dans les salons de la Reine, on ne lui parle plus; il fait des efforts inutiles pour attirer à lui la conversation [4]. C'est la dernière des humiliations dans la plus évidente et la plus irrémédiable des disgrâces.

En attendant, son rival affecte ouvertement les allures de l'omnipotence. « Tout ce qui me revient de lui, marque Saint-Aignan au Roi, le 14 décembre 1715, me fait connaître qu'il aspire à la place de premier ministre... Il a dit à une personne propre à répandre ses discours, que tout le monde savait que la Reine l'écoute plus volontiers qu'un autre, que tous ceux qui demandaient des faveurs s'adressaient à lui, et que personne ne s'avisait, néanmoins, de penser qu'il pouvait

[1] Saint-Aignan à Huxelles, 27 octobre 1715.
[2] Saint-Aignan à Louis XIV, 30 septembre 1715.
[3] Saint-Aignan à Louis XV, 18 novembre 1715.
[4] Saint-Aignan à Huxelles, 23 décembre 1715.

bien prétendre au titre de ministre, puisqu'il en faisait toutes les fonctions [1]... »

Le 11 juillet, dans la soirée, François Giudice, en rentrant à son hôtel, trouva un billet fort laconique par lequel Grimaldo le prévenait que Philippe V, « voulant lui laisser plus de loisir pour vaquer aux affaires de l'Inquisition, venait de nommer, à sa place, le duc de Popoli, gouverneur du prince des Asturies ». Saint-Aignan crut devoir expédier à Versailles un courrier extraordinaire pour instruire le Roi de cet événement décisif, « qui devait, croyait-il, changer entièrement le système de la cour d'Espagne [2] ». Quelques jours après, le cardinal demandait humblement la permission de résigner ses fonctions de grand Inquisiteur et de se retirer dans la ville que le bon plaisir du Roi lui assignerait pour résidence, en attendant la décision du Pape. Philippe y voulut bien consentir et lui donna bientôt pour successeur, de concert avec Clément XI, Molinez [3] qui remplissait, à Rome, les fonctions d'Auditeur de Rote pour la Castille. Le cardinal resta pourtant à Madrid et affecta de suivre assidûment les séances du Conseil jusqu'au moment où un nouveau billet de Grimaldo lui en interdit l'entrée. C'était la méthode alerte et expéditive pratiquée, comme on l'a vu, par le roi d'Espagne, en toute circonstance, pour débarrasser le terrain politique des personnalités gênantes qui avaient fait leur temps.

Dès lors, n'ayant plus à s'occuper ni des affaires de l'État, ni des intérêts de l'Inquisition, le cardinal donne tous ses soins et tout son temps à la vengeance. Il parle hautement contre Alberoni, que ses mœurs et ses intrigues rendent

[1] Saint-Aignan au Roi, 14 décembre 1715.
[2] Saint-Aignan au Roi, 12 juillet 1715.
[3] Molinez avait défendu, en 1711, les intérêts du roi d'Espagne, contre le marquis de Prié, envoyé de l'Empereur, avec autant de zèle que de courage.

indignes de la pourpre romaine, et il supplie le Pape de consulter, à ce sujet, les évêques d'Espagne; il insinue que l'abbé parmesan vend les secrets de son maître au prince Eugène de Savoie dont il a été, jadis, l'espion en Italie et que la Reine a détourné, au profit de la cour de Parme, une partie de l'or arrivé récemment d'Amérique; il se déchaine contre Aldovrandi qui l'a, prétend-il, indignement calomnié auprès du Saint-Siège. Fatigué de ses imprudentes manœuvres, Philippe lui fait dire enfin de quitter son royaume. Il part, le 22 janvier 1717, sans avoir pu obtenir la permission de faire ses adieux au Roi, traverse la Catalogne, entre en France et s'embarque pour Rome à Marseille. En passant à Gênes, où se trouve encore Mme des Ursins, il demande à la voir. Plus fière que lui, elle répond ironiquement qu'elle ne peut accueillir un ennemi du roi d'Espagne!... A Rome, le cardinal achève d'avilir sa dignité par de mesquines trahisons et de ridicules intrigues. On l'y verra poursuivre incessamment Alberoni, Daubenton et Aldovrandi de sa colère impuissante et les accuser publiquement de compromettre, pour satisfaire leur ambition personnelle, les intérêts de l'Église; — engager, contre le cardinal Acquaviva, qui défend avec ardeur ceux de l'Espagne, une lutte ardente et stérile; — soutenir que son éminent confrère est acheté par l'Empereur, tandis qu'il sollicite lui-même, en secret, les bonnes grâces du comte Lambert, ambassadeur d'Autriche, et que celui-ci, auquel il avait fait déjà des ouvertures, avant la disgrâce de Mme des Ursins, l'appelle tout haut, dans les salons de Rome : « double traître »; — conserver puérilement, malgré les ordres de Philippe, les armes d'Espagne qui ornent son hôtel et ne les supprimer que sur la formelle injonction du Pape; — se courroucer contre son neveu lui-même, le prince de Cellamare, qui l'a sacrifié honteusement, dit-il, à l'abbé parmesan, son rival; — décrier ironiquement les

projets de Philippe et déprécier perfidement les ressources de l'Espagne; — compromettre, malgré son caractère et son âge avancé, par ses empressements scandaleux et ridicules, la princesse de Carbognano; — enfin, jetant le masque, embrasser publiquement le parti de Charles VI qui, pour le récompenser de cet acte malhonnête, lui accorde sa protection et le nomme son chargé d'affaires, mais qui le remplace brusquement, quelques mois plus tard, par son favori, le cardinal d'Althan. Cette aventure misérable termina la carrière politique du prêtre napolitain que Louis XIV avait considéré, pendant longtemps, comme « un admirable serviteur de son petit-fils », qu'il avait honoré ouvertement, jusqu'à son retour en Espagne, d'une amitié fidèle et d'une confiance sans bornes.

CHAPITRE XIV

Conséquences de l'avènement d'Élisabeth. — Mort de Louis XIV. — L'influence d'Élisabeth brouille les deux couronnes. — Rôle d'Alberoni. — Prépondérance funeste de la Reine. — Conclusion.

Louis XIV n'est plus. Le frein puissant qui retenait son petit-fils sur la pente dangereuse des aventures, est brisé. Le sage Torcy a disparu de la scène politique. François Giudice, que ses leçons avaient instruit et qui connaissait bien les intentions du grand Roi, est banni. Entre Philippe V et le régent de France, la réconciliation, imposée par les remontrances paternelles du vieux souverain, inspirée par l'intérêt personnel des deux princes, n'a été qu'une démonstration hypocrite et stérile ; Philippe V aspire toujours, ainsi que les instructions de Cellamare en font foi, à la tutelle de son neveu, Louis XV. Les vues des deux cours sont diamétralement opposées. Tandis que celle de France désire le maintien de la paix sous l'égide salutaire des traités d'Utrecht, celle de Madrid veut les anéantir et recouvrer, dans la péninsule italienne, toutes les provinces qu'elle a perdues. L'union des deux couronnes, que les conseils de Mme des Ursins ont si efficacement, si virilement servie, est compromise. La confiance mutuelle, qui en était le gage indispensable et le ciment nécessaire, a disparu. On en viendra bientôt, en Espagne, à la dédaigner. Les événements, qui ont suivi l'arrivée d'Élisabeth, l'ont remise en question. Cette situation boiteuse est la conséquence directe et forcée de son avènement au trône.

Alberoni médite, conçoit et propose; la Reine accepte, veut et ordonne; le Roi murmure souvent, se fâche quelquefois, obéit toujours. Ses colères sont impuissantes et ridicules, comme celles d'un enfant. Les courtisans n'en tiennent nul compte; personne ne les redoute. C'est ainsi que l'Espagne sera gouvernée jusqu'à la disgrâce de l'abbé parmesan. Lorsqu'il aura pris, à son tour, le chemin de l'exil, succombant sous le poids de ses propres folies, Élisabeth Farnèse méditera toute seule et formulera, elle-même, ses résolutions, inspirées toujours par une ambition sans borne ou par des ressentiments irréfléchis; elle les imposera avec l'énergie violente et l'invincible ténacité qui feront d'elle, pendant trente ans, le mauvais génie de son royaume.

L'imagination tourmentée de son confident a enfanté des projets d'une extravagance grandiose. Pour restaurer la puissance de l'Espagne, pour reprendre, à l'Autriche et à la Savoie, les provinces qu'elles lui ont ravies, pour tenir en échec l'Angleterre, la France et la Hollande, qui veulent défendre l'œuvre des négociateurs d'Utrecht, il entreprendra d'armer les Turcs contre l'Empereur, — le Czar, la Suède et le prétendant contre le roi George, — le prince de Cellamare, le duc du Maine et ses amis contre le régent de France, — et de réduire le roi de Sicile par la force des armes. Il mettra au service de ces combinaisons insensées une astuce extraordinaire, une ardeur incomparable, une activité inouïe. Il perfectionnera les réformes inaugurées par Orry; il les appliquera, sans fléchir, dans toute leur rigueur et dans toutes leurs conséquences, malgré les haines implacables qu'elles suscitent contre lui; elles lui procureront des ressources qu'on eût cru l'Espagne absolument incapable de fournir. En pleine paix, il fera occuper la Sardaigne qui appartient à l'Empereur et tentera de conquérir la Sicile sur laquelle règne Victor-Amédée. Mais, il est moins facile de

forcer la main à toute l'Europe que d'arracher au Saint-Père un chapeau de cardinal. La quadruple alliance sera conclue. L'intervention armée de l'Angleterre et de la France domptera Philippe V, et lui imposera l'éloignement de l'aventurier dont le redoutable et turbulent génie a déjà causé tant de maux. Devenu grand d'Espagne, premier ministre, évêque de Malaga, archevêque de Séville, cardinal, l'abbé parmesan recevra son congé[1], tout comme le veedor général Orry, le procureur fiscal Macanaz, le Père confesseur Robinet, le cardinal François Giudice, par un simple billet du Roi. Il partira, deux jours après, sans qu'il lui soit permis de voir Leurs Majestés Catholiques, ni même de leur adresser une lettre d'adieu. Élisabeth Farnèse châtiera, sans hésitation et sans pitié, l'homme qui lui a donné le trône, pour n'avoir pu réaliser ses vues chimériques. Elle étonnera l'Espagne et l'Europe par l'impassibilité de son ingratitude et de sa vengeance.

On sait que, pour favoriser l'insatiable ambition et les vues personnelles d'Élisabeth, en procurant à son fils aîné, don Carlos, la couronne de Naples, puis à son second fils, don Philippe, les duchés de Parme et de Toscane, ainsi que le royaume de Lombardie, le roi d'Espagne, soit avec ses propres ressources, soit de concert avec la France et la Savoie, soit avec l'assistance unique de Louis XV, fit, en Italie, pendant dix années, la guerre à Charles VI et qu'il soutint, quelque temps, contre les forces navales de l'Angleterre amie de l'Empereur, une lutte héroïque. Don Carlos conquit et conserva Naples; la paix d'Aix-la-Chapelle confirma don Philippe dans la possession du duché de Parme. L'Espagne avait fait de prodigieux efforts afin de subvenir aux cruelles nécessités de ces périlleuses aventures. Elle

[1] Le 5 décembre 1719.

s'était battue avec vaillance et non sans gloire; mais elle avait finalement épuisé son or, versé le sang de ses soldats, tari toutes ses ressources, pour procurer deux trônes aux fils de la Parmesane ! La mort de Philippe V lui rendit le repos en condamnant Élisabeth à l'impuissance. Pendant vingt ans encore, dans les vastes salles et les ombreuses solitudes du beau palais de Saint-Ildefonse, que lui léguaPhilippe avec un douaire de 70,000 piastres, elle put méditer sur les grands desseins qu'elle avait nourris et sur les fautes qu'elle avait commises. Du fond de sa retraite, elle contempla, inactive et dédaigneuse, les sages et paternelles mesures que prit Ferdinand VI pour réparer, de son mieux, le mal qu'elle avait fait. Elle eut la joie, avant de mourir, de voir son fils aîné, don Carlos, succéder à son frère et monter sur le trône d'Espagne[1]. — « La fierté d'une Spartiate, a dit le grand Frédéric, l'opiniâtreté d'un Anglais, et la vivacité française formaient le caractère de cette femme singulière; elle marchait audacieusement à l'accomplissement de ses desseins; rien ne la surprenait, rien ne pouvait l'arrêter! »

Esdras, docteur de la loi, raconte[2] qu'un jour Darius réunit, dans un festin immense et magnifique, les premiers magistrats des cent vingt-sept provinces de son royaume. Lorsqu'il les eut congédiés, il s'étendit sur sa couche et

[1] Philippe voulut être inhumé dans le palais de la Granja, qu'il fit construire à Saint-Ildefonse, près de Ségovie, sur le modèle de Versailles. Cette construction coûta des sommes énormes, plus de cent vingt millions de francs. La beauté régulière des jardins de la Granja, le luxe de leur végétation contrastaient étrangement avec l'âpreté chaotique des montagnes sauvages qui l'environnaient. Le Roi, à son lit de mort, exprima le désir que sa veuve, qui ne l'avait pas quitté un instant, depuis le jour funeste où il l'épousa, veillât, elle-même, jusqu'à sa mort, sur ses dépouilles. — Élisabeth lui avait donné sept enfants. Les deux aînés régnaient en Italie. Les autres l'accompagnèrent à Saint-Ildefonse. Elle y vécut jusqu'à l'âge de soixante-dix ans, ne prenant aucune part aux affaires. Devenue, vers la fin de sa vie, infirme et presque aveugle, elle possédait encore toute la vivacité de son intelligence.

[2] Liv. III, ch. III et IV.

s'endormit. Alors les trois jeunes hommes, qui gardaient le corps du Roi, firent une gageure : « Voyons lequel d'entre nous l'emportera sur les deux autres par la sagesse de ses maximes. Le Roi comblera le vainqueur de ses dons. Il le revêtira de la pourpre; il lui donnera un collier d'or, une coupe d'or, un lit d'or et des freins d'or pour ses chevaux. Allons, écrivons chacun nos pensées et plaçons-les au chevet du Roi; à son réveil il lira et il jugera. » — Le premier écrivit : « Le vin est fort » ; le second écrivit : « Le Roi est plus fort que le vin » ; le troisième écrivit : « La femme est plus forte que le vin et que le Roi; mais la vérité est plus forte que tout. » — Ayant lu ce qu'ils avaient écrit, Darius convoqua tous les magistrats de la Perse et de la Médie et, quand ils furent venus, le Roi dit : « Appelez les trois jeunes hommes pour qu'ils expliquent leurs pensées. » — Le premier parla ainsi : « Voyez, seigneurs, comme le vin est puissant ! il domine l'intelligence et séduit le cœur; il pervertit l'entendement du Roi et du plus petit de ses sujets, de l'homme libre et de l'esclave, du pauvre et du riche. Il inspire la joie et la sécurité; il chasse toute crainte et tout souci; il donne l'éloquence; il pousse aux querelles et aux meurtres; il arme le fils contre le père, le frère contre le frère; mais il procure l'oubli bienfaisant des crimes et des folies qu'il a fait commettre... Qui peut être plus fort que le vin ? » — Ayant ainsi parlé, il garda le silence et le second commença : « O seigneurs, est-ce que l'homme qui possède la terre et la mer n'est pas le dominateur souverain ? Toutes ses volontés sont accomplies. Le Roi dit à ses sujets : Tuez, ils tuent; pardonnez, ils pardonnent; frappez, ils frappent; exterminez, ils exterminent; bâtissez, ils bâtissent; semez, ils sèment; plantez, ils plantent. Son peuple et son armée lui obéissent et ils ne peuvent rien faire sans son commandement. Il se repose sur leur fidélité ; il boit, il s'endort et ils

le gardent pendant son sommeil. Qui peut égaler la puissance du Roi ? » — Après qu'il eut dit cela, le troisième, qui se nommait Zorobabel, prit la parole à son tour. « Seigneurs, n'est-ce pas le Roi qui commande à la terre et à la mer et n'est-ce pas de la femme que naît le Roi ? N'est-ce pas la vigne qui produit le vin ? N'est-ce pas l'homme qui plante la vigne et n'est-ce pas la femme qui enfante l'homme ? L'homme peut-il vivre sans la femme ? S'il faut renoncer à toutes ses richesses pour la suivre et la posséder, hésite-t-il ? L'homme s'unit à la femme et il oublie, pour elle, son père qui l'a nourri, sa mère et son pays. Il prend ses armes, et il s'en va tuer et piller par les chemins ; il parcourt les mers et les fleuves ; il brave la fureur des lions et les horreurs des ténèbres et, quand il a fait sa proie, il court, joyeux, l'offrir à sa bien-aimée. Un Roi est si grand que nous n'osons pas même toucher ses vêtements et, cependant, j'ai vu Apemen, fille de Bysac, concubine du Roi, assise à sa droite ; je l'ai vue enlever le diadème royal de sa main droite et le placer sur sa tête, pendant qu'elle frappait le Roi de sa main gauche ; et, lui, contemplait attentivement et tristement son visage, souriant à ses sourires, rougissant à ses reproches, jusqu'au moment où il fut pardonné ! — O seigneurs, la femme n'est-elle donc pas plus forte que le vin et le Roi ? »

Darius et ses conseillers s'interrogent du regard.

Alors Zorobabel reprend la parole. Il célèbre le triomphe de la vérité qui est éternelle, immuable, souverainement grande, majestueuse, équitable, qui régit l'univers et lui impose ses lois, qui est la source de toute justice, tandis que l'iniquité est dans le vin, dans le Roi et dans la femme. Puis il adore Jéhova qui est le Dieu de la vérité. L'assemblée tout entière s'écrie : « La vérité est grande, c'est elle qui l'emporte. » — Darius dit : « Tu as vaincu, choisis ta récompense. » — « Souviens-toi, seigneur, répond Zorobabel, que

tu as promis, en montant sur le trône, de rebâtir Jérusalem. » — Le Roi l'embrasse à la vue de tout son peuple; il donne publiquement des ordres pour que ses promesses soient accomplies, et le jeune Hébreu, se tournant vers la ville sainte, glorifie le Roi du ciel : « C'est vous, Seigneur, qui donnez la victoire et je suis votre serviteur : soyez béni, vous qui m'avez inspiré la sagesse, et je confesserai votre nom jusqu'à ma mort, ô Dieu de nos pères! »

Dans tous les temps, dans tous les lieux, dans toutes les hiérarchies sociales, on a vu et on verra régner, sur les cœurs fragiles que ne protège point une volonté forte et constante, Apemen, la charmeuse. Les enseignements qu'Esdras, docteur de la loi, a mis dans la bouche des trois jeunes hommes, gardes du corps de Darius, seront toujours opportuns, parce que, la nature de l'homme étant immuable, l'expérience ne cessera jamais de les confirmer. Ce fut elle qui guida la main de Louis XIV, le jour où il écrivit, pour son petit-fils, proclamé roi d'Espagne, cette virile leçon : « Soyez le maître, n'ayez jamais de favori, ni de premier ministre... Marié, ne vous laissez pas gouverner par votre femme. C'est une faiblesse et un déshonneur; on ne le pardonne pas aux particuliers et les rois sont encore plus méprisés quand ils souffrent que leurs femmes dominent[1]. »

Si Philippe V, non content de se montrer brave dans les combats, comme le fut son ancêtre Henri IV, avait fait preuve de quelque fermeté et de quelque décision dans les conseils; si, méditant les nobles et salutaires avis de son grand aïeul, il avait su, quand les circonstances l'exigeaient, réagir contre les faiblesses dont il fut l'esclave misérable, il figurerait honorablement, dans les annales

[1] *Mémoires politiques et militaires du duc de Noailles.*

de l'histoire, parmi les pasteurs des peuples. Mais, incessamment courbé sous le joug de la femme qui captivait ses sens ou qui maîtrisait son esprit, il ne fut, jusqu'à sa mort, quand il ne commanda pas ses armées, qu'un fantôme de Roi.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE PREMIER

LA PRINCESSE DES URSINS ET LE MARQUIS DE BRANCAS

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE II

CHAPITRE III

CHAPITRE IV

CHAPITRE V

CHAPITRE VI

CHAPITRE VII

LIVRE DEUXIÈME

UN GRAND INQUISITEUR D'ESPAGNE A LA COUR DE FRANCE

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE II

CHAPITRE III

CHAPITRE IV

CHAPITRE V

CHAPITRE VI

CHAPITRE VII

CHAPITRE VIII

CHAPITRE IX

LIVRE TROISIÈME

LES DÉBUTS D'UNE NOUVELLE REINE

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE II

CHAPITRE III

CHAPITRE IV

CHAPITRE V

CHAPITRE VI

CHAPITRE VII

CHAPITRE VIII

CHAPITRE IX